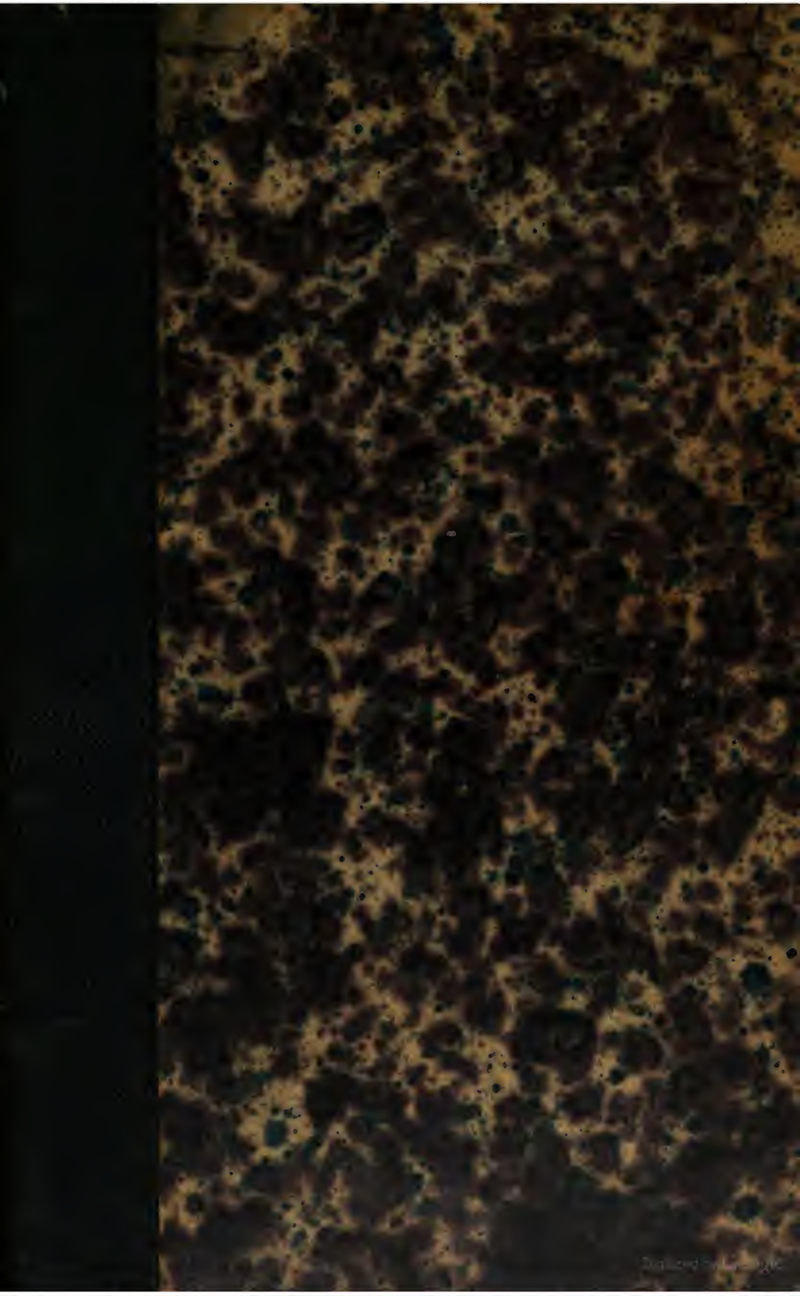
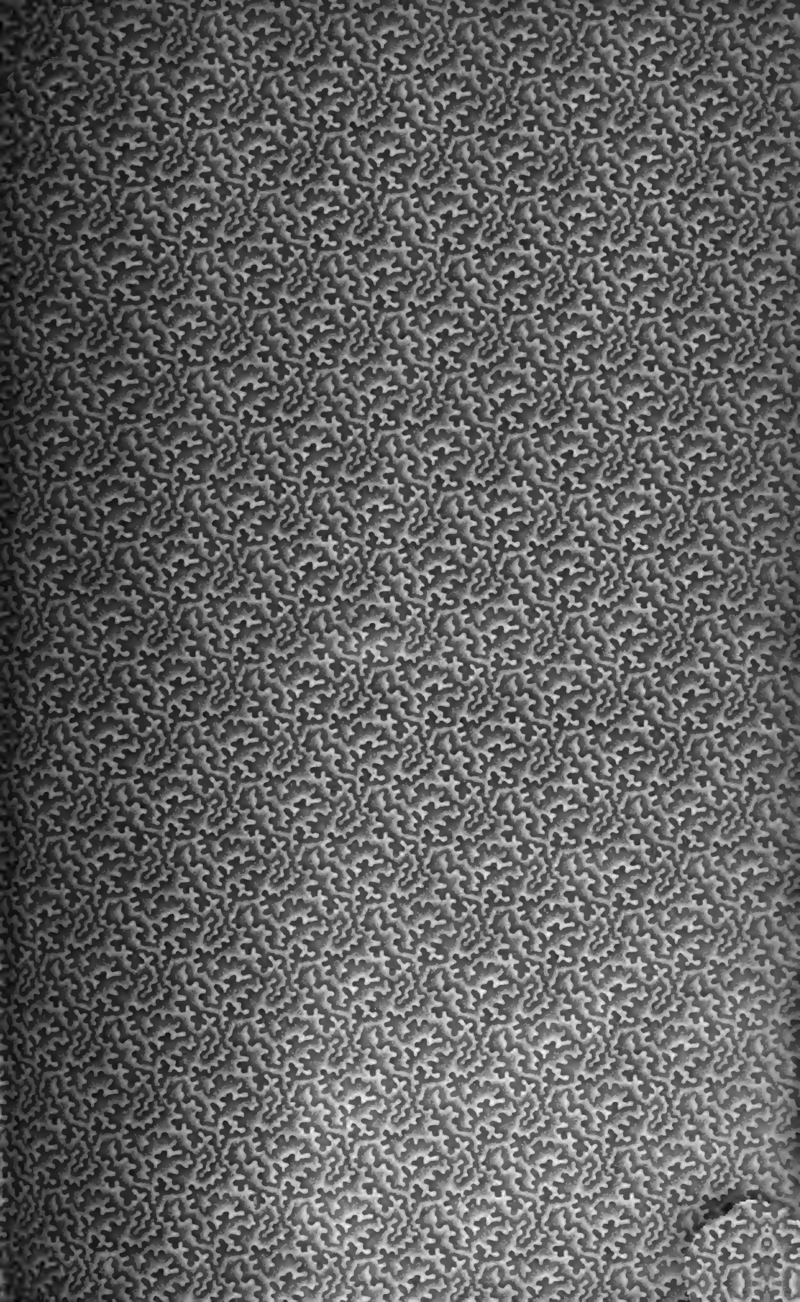



UNIVERSITEITS
9000



HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS-PHILIPPE Iᴱᴿ

TOME QUATRIÈME

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES AUGUSTINS.

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS-PHILIPPE IER

ROI DES FRANÇAIS

1830-1848

PAR

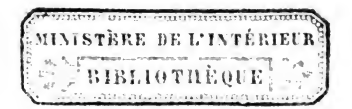
VICTOR DE NOUVION

TOME QUATRIÈME.



PARIS
DIDIER ET Ce. LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS.

1861





HISTOIRE

DU RÈGNE

DE LOUIS-PHILIPPE IER

CHAPITRE XXXVIII

MINISTÈRE DU 22 FÉVRIER 1836.—POLITIQUE INTÉRIEURE.

Situation du ministère du 22 février devant la Chambre des députés ; son programme. — Discussion de la loi des fonds secrets. — Lois sur les chemins vicinaux ; sur l'accroissement du matériel naval ; sur la conversion des rentes ; sur les douanes. — Crédit supplémentaire pour l'achèvement des monuments de Paris ; discussion. — Lois pour la suppression des maisons de jeu; pour l'interdiction des loteries d'immeubles; sur la responsabilité des ministres. — Voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Berlin et à Vienne. — Pourparlers relatifs à un mariage entre le duc d'Orléans et l'archiduchesse Thérèse.—Attentat d'Alibaud.—Mort de M. Armand Carrel.— La *Société des Familles* succède à la *Société des Droits de l'Homme.* — *Société des Légions révolutionnaires.* — *Société des Droits du Peuple.* — Complot du 28 juillet; il est décidé que le Roi ne fera pas l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile. — Le roi de Prusse propose la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin pour femme à M. le duc d'Orléans; cette proposition est acceptée.

A ne juger les choses qu'à la surface, le ministère du 22 février se trouvait placé dans les meilleures conditions de force et de durée. M. Thiers apportait au Cabinet dont il prenait la présidence l'appui des conservateurs dissidents, c'est-à-dire du centre gauche, fraction considérable de l'ancienne majorité. M. Guizot, désavouant toute pensée d'hostilité personnelle, promettait son concours tant que la politique du Gouvernement ne s'écar-

terait pas des voies suivies depuis le 13 mars, et devait entraîner les conservateurs purs qui acceptaient sa direction. Le tiers-parti était trop largement représenté dans le sein du Cabinet pour n'être pas disposé à le soutenir de ses votes. Enfin la gauche elle-même se montrait fort accommodante, aimant mieux s'abstenir d'opposition que de s'exposer à fournir aux doctrinaires l'occasion de ressaisir le pouvoir. Elle espérait d'ailleurs que M. Thiers serait poussé vers elle par la force des choses ou par ses propres affinités.

Le ministère n'avait donc devant lui, comme adversaires avoués, que l'extrême gauche et le petit groupe des légitimistes, et il semblait que son avénement fût le résultat d'une conciliation entre toutes les opinions qui acceptaient le principe de la monarchie constitutionnelle fondée en 1830.

Mais si l'on se rend compte des réserves sous lesquelles chacun entrait dans cette apparente fusion d'éléments fort divers, on reconnaîtra combien la situation du ministère était délicate, et combien elle exigeait de prudence, de tact, de dextérité. Pour la plus grande partie de l'ancienne majorité, l'exclusion des doctrinaires était une question toute personnelle, et il n'en devait résulter aucune altération de la politique du Gouvernement. S'il en était autrement; si, infidèle au système de paix et de ferme répression qui avait heureusement prévalu depuis cinq ans, le ministère laissait deviner une pensée de concession aux doctrines de la gauche, il devait s'attendre à voir le parti conservateur se reconstituer contre lui à l'état d'opposition. Les préventions contre un homme se tairaient en présence des principes mis en péril, et la plupart de ceux qui s'étaient associés au renversement de M. Guizot se grouperaient de nouveau et

plus étroitement autour de lui. D'un autre côté, la gauche n'était pas disposée à se tenir pour satisfaite d'un changement de ministère qui n'aurait pas pour conséquence un changement de direction dans la conduite des affaires. Sans prétendre imposer comme programme de gouvernement les exagérations déclamatoires du *Compte rendu*, M. Odilon Barrot et ses amis ne pouvaient, sous peine de se déconsidérer comme parti, se rallier simplement à la politique qu'ils avaient si longtemps et si violemment combattue. Tout en admettant pour M. Thiers la convenance de ménager les transitions et de ne se rapprocher d'eux que par des voies détournées, ils entendaient cependant qu'il ferait une part à leur influence et leur aplanirait le chemin du pouvoir. Quant au tiers-parti, qui avait le plus grand nombre des portefeuilles, il se croyait assuré de dominer le ministère et de le soumettre aux incessants caprices de ses fluctuations.

Le ministère du 22 février n'était donc pas un ministère de parti. Il n'avait pas de majorité propre, ce qui est un inconvénient. Il n'avait pas d'opposition déclarée, ce qui le laissait exposé à en trouver une sur tous les bancs de la Chambre. Il tirait toute sa valeur de son chef, et sa principale force de sa position intermédiaire et un peu indécise entre les doctrinaires et la gauche. Mais cette conciliation, dont quelques-uns croyaient voir en lui l'expression, elle n'était pas faite ; rien même n'autorisait à la prévoir ; et si M. Guizot, M. Barrot, M. Dupin pouvaient se rencontrer accidentellement du même côté dans le scrutin, la distance qui les séparait sur le terrain des principes n'avait pas diminué. En un mot, sauf la division de l'ancienne majorité en conservateurs purs et en centre gauche, il ne s'était opéré aucun changement dans la situation respective des partis. Seulement ils se

tenaient en observation, attendant que le ministère eût manifesté par ses actes quelle direction il était résolu de donner à sa politique.

Grâce à ces incertitudes du premier moment, et aussi, il faut le dire, à la popularité qui s'attachait alors à M. Thiers, le ministère fut accueilli par le pays avec une remarquable faveur. Les journaux de toutes les nuances de l'opinion constitutionnelle lui furent bienveillants, les uns parce qu'ils le considéraient comme la continuation du Cabinet du 11 octobre, moins les doctrinaires; les autres, parce que s'il n'était pas encore pour eux une conquête, ils aimaient à se le représenter tout au moins comme une halte, qui leur permettrait de se préparer des succès plus décisifs.

Dans ces dispositions respectives des partis, on comprend avec quelle curiosité étaient attendues les explications ministérielles que, dès le jour même de son entrée en fonction, le nouveau président du Conseil s'empressa de porter spontanément devant les Chambres. Ces explications furent beaucoup plus explicites que ne semblaient le comporter les ménagements auxquels le ministère était tenu envers la gauche, et surtout la part faite dans son propre sein aux notabilités du tiers-parti.

« Les hommes qui sont placés sur ce banc ministériel, dit M. Thiers à la Chambre des députés, ont tous produit leurs actes au grand jour. Vous n'oublierez pas, je l'espère, que, pour la plupart, nous avons administré le pays au milieu des plus grands périls, et que dans ces périls nous avons combattu le désordre de toutes nos forces. Ceux qui n'administraient pas avec nous secondaient nos efforts dans le sein de cette Chambre. Ce que nous étions il y a un an, il y a deux ans, nous le sommes aujourd'hui. Pour moi, j'ai besoin de le dire tout de

suite et tout haut, car je ne veux rester obscur pour personne : je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la révolution de Juillet, mais convaincu aussi de cette vieille vérité, que pour sauver une révolution, il faut la préserver de ses excès. Quand ces excès se sont produits dans les rues ou dans l'usage abusif des institutions, j'ai contribué à les réprimer par la force et par la législation. Je m'honore d'y avoir travaillé de concert avec la majorité de cette Chambre, et, s'il le fallait, je m'associerais encore aux mêmes efforts pour sauver notre pays des désordres qui ont failli le perdre. Voilà ce que j'avais besoin de dire, et de dire à haute et intelligible voix..... Je crois que les sentiments que j'exprime ici sont et seront toujours ceux de la majorité. Il ne faut pas conclure de mes paroles que nous voulons, mes collègues et moi, perpétuer la division des esprits, éterniser les haines. Non, Messieurs, les troubles qui ont affligé notre beau pays paraissent toucher à leur terme; des jours meilleurs nous sont promis, et nous ne viendrons pas inutilement affliger la paix des images et des souvenirs de la guerre. Ici encore nous serons fidèles à la pensée du dernier Cabinet; elle ne saurait être abandonnée sans que le Gouvernement fût déraisonnable et indigne de sa mission. »

Le lendemain, devant la Chambre des pairs, le président du Conseil fut plus catégorique encore. « Je n'ai, dit-il, accepté le pouvoir pour flatter aucune opinion, pour condescendre à aucune exigence. Je l'ai accepté pour faire prévaloir les principes qui, depuis cinq années, m'ont paru les seuls vrais et salutaires. Aidé de mes nouveaux collègues, je travaillerai à les maintenir. Si, en les conservant dans leur intégrité, des convictions désintéressées et ramenées au Gouvernement par l'expérience

tendent à se rattacher à lui, ce n'est point à nous à les repousser. Cette conduite serait dépourvue de raison, de justice, de prudence. Pour moi, c'est à la condition des principes que nous avons posés depuis cinq années que j'accepte le concours de toutes les convictions désintéressées. Mes collègues et moi ne souffrirons pas qu'on s'associe pour des machinations factieuses, qu'on discute publiquement le principe du gouvernement établi, qu'on propose publiquement ou un autre prince ou une autre forme de gouvernement. Et pour empêcher de tels désordres, s'ils pouvaient se reproduire, nous en appellerions aux juridictions établies. Mais notre conviction, c'est qu'il y aura peu à faire pour obtenir de tels résultats. »

Ainsi, en rentrant au pouvoir dans des conditions différentes, M. Thiers était bien résolu à rester fidèle à lui-même et à ne rien sacrifier de son passé. Il n'abandonnait ni ses principes, ni ses actes, ni la politique du 13 mars, ni les lois de septembre qui en avaient été l'énergique mais indispensable couronnement. Une telle déclaration était certainement de nature à rassurer pleinement toutes les fractions de l'ancienne majorité; mais elle faisait, on doit le reconnaître, une situation assez équivoque aux membres nouveaux du Cabinet. Il était, en effet, difficile d'admettre que MM. Sauzet, Passy et Pelet n'eussent d'autre prétention que de venir faire dans le ministère que ce qu'y auraient fait, avec plus de logique et d'autorité, MM. Guizot, de Broglie et Duchâtel. Si, comme on n'en saurait douter, le programme tracé par M. Thiers était l'expression fidèle et entière de sa pensée, ce programme ne pouvait évidemment être accepté par le tiers-parti et par l'opposition ralliée, que sous réserve des sous-entendus que chacun d'eux se

plaisait à y rattacher. Tout en reconnaissant que M. Thiers, au sortir du ministère du 11 octobre, n'avait dû ni parler autrement ni promettre davantage, ses collègues étaient impatients de donner à leurs amis et au pays des motifs plus acceptables de leur présence au gouvernement. De son côté, l'ancienne majorité, même après des assurances parties de si haut, hésitait encore à fortifier de son concours ceux qui s'étaient tournés contre elle, et qu'elle soupçonnait de ne lui tendre aujourd'hui la main que pour l'attirer hors de ses voies. Tout le monde désirait donc des explications d'une portée moins générale, car c'est le propre des situations fausses de peser même à ceux qui en profitent.

Les choses étaient encore en cet état quand arriva à l'ordre du jour de la Chambre des députés le projet de loi relatif aux dépenses de police secrète (24 mars). Ce projet de loi avait été l'objet d'un rapport favorable, où M. Dumon, l'un des membres les plus fermes du parti conservateur, s'exprimait ainsi au nom de la commission : « C'est un vote de confiance que votre commission vient vous proposer. La Chambre, nous en avons l'assurance, puisera cette confiance dans les motifs qui nous l'ont inspirée. Cette Chambre s'honore d'avoir continué l'œuvre que la Chambre précédente avait commencée. Si vos prédécesseurs ont lutté avec énergie contre la révolte armée, vous avez à défendre le principe de notre gouvernement contre des attaques moins violentes, mais non moins dangereuses. Vous avez rangé les dernières résistances sous l'autorité des lois, accomplissant ainsi la mission légitime et glorieuse de la révolution de Juillet. Plus heureux que vos prédécesseurs, vous assistez au triomphe de votre politique. L'approbation éclatante du pays semble avoir convaincu vos adversaires. C'est donc avec

un vif sentiment de satisfaction que nous avons entendu l'administration nouvelle proclamer, dès son début, qu'elle venait maintenir la ligne avantageuse suivie depuis cinq années, et rallier ainsi toutes les nuances de l'ancienne majorité. Des actes significatifs ont confirmé ces promesses. Le Gouvernement s'associe, en les complétant, aux grandes mesures que vous avez votées. Il n'abandonne rien du passé. S'il réserve à la prérogative royale sa mission d'indulgence et d'humanité, il maintient l'autorité des jugements et les exigences actuelles de la sécurité publique. S'il appelle à lui toutes les convictions désintéressées que l'expérience éclaire, il n'accepte leur concours que sous la condition de l'intégrité des principes qui, depuis cinq années, lui ont paru les seuls vrais et salutaires. Ainsi, à travers les vicissitudes inséparables de nos institutions, s'affermit cette politique libérale et modérée, ferme et conciliatrice, qui a résisté sans faiblesse et vaincu sans emportement, qui a pacifié les esprits, et qui seule rendra possible cette conciliation à laquelle tout le monde aspire, mais qui ne sera durable qu'à condition d'être sincère et de se fonder sur l'adoption du système que cinq ans de luttes et de succès ont consacré. »

Il n'y avait pas à se tromper sur la pensée qui avait dicté ce rapport. L'ancienne majorité avait voulu, en s'emparant des déclarations du président du Conseil, et en les développant par ses commentaires, river étroitement, irrévocablement, le nouveau ministère à sa politique, lui imposer sa direction et sa protection. Rien de plus loyal et de plus légitime qu'une telle prétention ; et si, en effet, le Cabinet du 22 février n'était que le continuateur du Cabinet du 11 octobre, il devait prendre son point d'appui sur les mêmes bancs de la

Chambre. L'attaque, ainsi ouverte contre les ministres du tiers-parti, avait cela de piquant qu'elle les plaçait dans l'alternative ou d'accepter en silence, en désavouant leur opposition passée, ce que le langage de leurs anciens adversaires laissait percer d'aigreur et de malignité, ou de se séparer à certains égards des affirmations du président du Conseil.

Leur position, déjà fort embarrassante, le devint beaucoup plus encore après un discours très-spirituel de M. de Sade, qui motiva ainsi son refus de confiance : « Nous savons bien que M. le président du Conseil nous a fait certaines déclarations pour nous annoncer qu'il ne comptait rien changer à sa politique, et que son ministère n'était que la continuation du ministère précédent ; mais nous savons aussi ce que valent ces déclarations de tribune. Il faut ménager les transitions et, comme on l'a dit, c'était une dernière politesse qu'on faisait à ses amis avant de se séparer d'eux...... Depuis quelques jours, Messieurs, nous ne paraissons vouloir créer que des moyens pour piquer la curiosité publique. Tous les rôles sont intervertis ; personne n'est à sa place, personne ne parle sa langue...... Les uns soutiennent le ministère, mais tout en le dominant, tout en le gourmandant, comme l'a fait la Commission dans son rapport ; d'autres, parce qu'ils rêvent quelque alliance impossible, quelques conversions chimériques. Je ne m'érige en censeur de personne ; mais quand je ne puis voir ni l'utilité ni la convenance d'une prolongation indéfinie de tous ces déguisements, de toutes ces réticences, quelque disposition que j'aie à m'effacer, à faire abjuration de mes opinions personnelles, je ne puis céder jusqu'au bout à qui me déclare fièrement qu'il ne veut me céder en rien. Je ne puis pas approuver en 1836, ce que j'ai blâmé en

1835. Je ne puis donner un vote de confiance, quand je n'ai d'autre confiance que de voir le ministère actuel suivre sans écart, pas à pas, la route tracée par l'ancien ministère. »

La glace était rompue. Acceptés par la Commission comme les héritiers et les soutiens de la politique conservatrice; repoussés par l'orateur de la gauche comme n'offrant à son opinion ni garanties, ni espérances, les ministres du tiers-parti n'étaient plus au pouvoir, ainsi que l'avait dit M. Augustin Giraud, « qu'un effet sans cause. » Au lieu d'apporter au Gouvernement la force que donne toujours une pensée de progrès qui se produit à son heure, ils n'y représentaient que l'affaiblissement qui résulte de la substitution des notabilités subalternes ou des hommes irrésolus aux chefs d'opinion. Le moment était donc venu pour les ministres du tiers-parti de faire connaître à la Chambre les motifs sérieux de leur présence sur le banc ministériel. Ce fut néanmoins M. de Montalivet qui prit la parole. Le ministre de l'intérieur commença par établir une distinction fort naturelle entre les principes qui dirigeaient le Gouvernement, et les actes qu'exigeait de lui l'application ou la défense de ces principes. Les principes étaient et devaient rester immuables; mais il en était autrement des actes, dont le caractère devait se modifier suivant les circonstances. On venait de traverser une période de luttes et de violences, d'où les institutions étaient sorties victorieuses et raffermies par une législation conforme aux besoins du pays. Pendant cette période si laborieuse, des hommes, d'accord sur le but, avaient souvent différé d'avis sur les moyens. S'ensuivait-il qu'aujourd'hui que les faits étaient accomplis, que le but était atteint, qu'on entrait enfin dans une ère nouvelle, ils dussent rester divisés par rancune

du passé, au lieu de se rapprocher dans de communes vues d'avenir?

Tout cela était juste et incontestable, mais ne prouvait rien, quant à la question sur laquelle il s'agissait d'éclairer la Chambre. Que, les circonstances ayant changé, il y eût lieu pour le Gouvernement, non de se relâcher de sa vigilance, mais de détendre modérément les ressorts du pouvoir, personne ne le contestait; et, pas plus que M. Thiers, MM. de Broglie et Guizot n'étaient hommes à refuser de faire état de ce que réclamaient les circonstances, à repousser les convictions que l'expérience ramenait à la politique du Gouvernement et à vouloir, quand le calme était rentré dans le pays, ajouter un supplément à la loi sur les associations ou aux lois de septembre. On était même fondé à penser qu'ayant mieux que leurs adversaires, su comprendre les nécessités des temps d'épreuves, les ministres renversés auraient eu mieux aussi l'intelligence de ce que permettaient la paix publique désormais assurée et l'apaisement des esprits.

Les ministres du tiers-parti étaient, il est vrai, représentés, par leurs amis dans la Chambre et dans la presse, comme venant apporter enfin à la France le progrès toujours refusé par les doctrinaires. Mais ce progrès, qu'on invoque sans cesse et dont on a tant abusé, n'est trop souvent qu'un mot élastique, qu'on prononce d'autant plus volontiers qu'il séduit toujours et n'engage à rien. En quoi MM. Sauzet, Pelet et Passy étaient-ils un progrès sur MM. Guizot, de Broglie et Duchâtel? C'est ce qu'eux-mêmes peut-être eussent été fort empêchés d'indiquer. Qu'était-ce, d'ailleurs, que ce progrès, que personne ne définissait, et sur lequel pourtant il était nécessaire, avant tout, de s'entendre? M. Guizot entreprit de le dire.

« Le progrès pour la société, dit-il, c'est d'avancer; ce

dont elle a besoin, c'est d'obtenir ce qui lui manque. Ainsi, quand la société est tombée dans la licence, le progrès, c'est de retourner vers l'ordre. Quand la société a abusé de certaines idées, le progrès, c'est de revenir de l'abus qu'on en a fait. Le progrès, c'est toujours de rentrer dans la vérité, dans les conditions éternelles de la société, de satisfaire à ses besoins réels et actuels. Si la société avait besoin, comme on le lui répète, d'une extension nouvelle des libertés publiques, si c'était là son vœu, son sentiment, son besoin réel, il y aurait progrès à marcher dans cette voie. Mais ce n'est pas là le besoin actuel de notre France. Elle a besoin de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclairer, car les lumières lui manquent; elle a besoin de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a longtemps perdus, et vers lesquels elle cherche à retourner. Voilà le progrès véritable auquel elle aspire et pour lequel il faut l'aider. Soyez-en bien sûrs, il n'y a pas de progrès pour la Chambre, pas de progrès pour la France à se passionner pour les idées et les pratiques de 1791. Je repousse donc absolument cette accusation de rétrograde intentée contre notre politique. C'est là un anachronisme, une vieille routine. Ce sont nos adversaires qui se traînent dans une ornière. Ce sont eux qui répètent ce qu'on disait dans d'autres temps, sans s'apercevoir que tout est changé autour d'eux, que la société est changée, que les besoins sont changés. C'est nous qui avons l'intelligence des temps nouveaux..... Ce n'est pas avec quelques victoires dans la rue, avec quelques lois comme celles que vous avez appelées *lois d'intimidation,* que vous en finirez véritablement avec les longs et durables dangers auxquels cette société-ci est en proie. Tout cela a été très-bon, très-nécessaire; il faut vaincre les

partis dans la rue quand ils y descendent; il faut les enchaîner dans les lois quand ils repoussent les lois; mais savez-vous ce qui a fait notre véritable force depuis cinq ans? Savez-vous avec quoi nous avons commencé à dompter les partis? Savez-vous ce qu'il importe par-dessus tout au pays de maintenir? Ce sont ces deux choses-ci : l'harmonie, la forte harmonie des grands pouvoirs de l'État; et, dans le sein de chacun des pouvoirs, une conduite prudente, habile, indépendante, suivie.... Ne vous y trompez pas; quelles que soient leur nécessité et leur légitimité, quels que soient le bien et la gloire qu'elles procurent à une nation, les révolutions ont toujours ce grave inconvénient qu'elles ébranlent le pouvoir et qu'elles l'abaissent. Et quand le pouvoir a été ébranlé et abaissé, ce qui importe par-dessus tout à la société, à ses libertés comme à son repos, à son avenir comme à son présent, c'est de raffermir et de relever le pouvoir, de lui rendre de la stabilité et de la dignité, de la tenue et de la considération. Voilà ce qu'a fait la Chambre depuis 1830; voilà ce qu'elle a commencé, car Dieu me garde de dire que tout soit fait! Non, tout est commencé parmi nous; rien n'est fini; tout est à continuer. Si vous ne persévériez pas dans la politique que vous avez adoptée; si cette majorité qui s'est si glorieusement formée et maintenue ne se maintenait pas encore, intimement, énergiquement, en accueillant toutes les conquêtes, en s'ouvrant à toutes les réconciliations, mais en ne se laissant jamais diviser, vous verriez en quelques mois, peut-être en quelques jours, s'évanouir cette œuvre salutaire que vous avez accomplie. Gouvernement ou Chambres, ministres, députés, citoyens, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'être fidèles à nous-mêmes, d'avancer au lieu de reculer dans la voie dans laquelle nous nous sommes

engagés. Ce seront là les progrès véritables, les véritables services rendus à la révolution de Juillet, que j'aime et que j'honore autant que qui que ce soit dans cette Chambre, mais que je veux voir ferme, digne, sage, pour son salut et pour notre honneur à tous. »

Ce langage à la fois si fier et si sensé avait profondément remué la Chambre. Les centres éclatèrent en longs applaudissements; les extrémités s'agitaient bruyamment. Ce ne fut qu'après une interruption prolongée de la séance que M. Odilon Barrot put prendre la parole au nom de la gauche blessée et frémissante. L'embarras de M. Odilon Barrot était visible; lui-même le confessa par un lieu commun surprenant dans sa bouche, en excusant sa « témérité » de monter à la tribune après le discours que la Chambre venait d'entendre. L'honorable chef de la gauche commença par défendre et lui et son parti contre les insinuations qui les représentaient comme s'étant laissé convertir par le spectacle des résultats obtenus. « Non, dit-il, nous sommes restés fermes dans nos principes, ayant foi dans leur avenir et dans leur force. » Seulement, en voyant d'autres ministres succéder aux ministres précédents, ils avaient pensé que ce changement dans les personnes pouvait être l'indice d'un changement dans les tendances politiques du pouvoir; c'est pour cela qu'ils s'étaient abstenus de toute discussion irritante sur le passé, se réservant d'aviser pour l'avenir. Ceci, qu'on le remarque bien, revenait à dire que la gauche était prête à s'accommoder des moyens par lesquels le Gouvernement avait enfin abattu et désarmé l'anarchie, pourvu qu'après avoir vaincu malgré son opposition, on lui abandonnât la tranquillité conquise pour la soumettre à l'expérience de ses théories.

Cet aveu, dont la sincérité dépourvue d'artifice n'a pas

droit d'étonner de la part d'un homme aussi naïvement illogique que M. Odilon Barrot l'a toujours été dans sa conduite politique, fut la partie saillante de son discours. Le reste avait pour but de constater que rien de ce qui s'était passé depuis six ans n'avait converti M. Barrot et ses amis. En dépit de tout ce qu'ils avaient vu, ils restaient persuadés que l'esprit démagogique et révolutionnaire aurait été beaucoup plus facilement réfréné, plus complétement apaisé par la douceur, l'indulgence, la persuasion et des concessions, que par la force et par des lois de résistance. En faisant tirer le canon contre l'émeute, au lieu d'aller discuter avec elle, en faisant les lois sur les associations, sur les crieurs publics, les lois de septembre, le Gouvernement avait, autant qu'il était en lui, détruit « la vie politique du pays, ce sentiment de chaleur et d'existence politique qui, s'il peut être un embarras pour les mauvais gouvernements, est un foyer de force, de puissance et un gage de sécurité pour les gouvernements nationaux : » et M. Barrot voyait là « un très-grand danger pour l'avenir de nos institutions. » Ainsi, aux yeux de la gauche, même après les insurrections d'avril, le danger pour les institutions monarchiques n'était pas dans ces levées républicaines qui mettaient sur pied des milliers de combattants et ensanglantaient vingt cités à la fois ; il était seulement dans la répression qui avait fait succéder le « marasme » à « cette chaleur de cœur et d'âme qui constitue l'esprit public d'un pays. » On croirait à peine, si le *Moniteur* n'en faisait foi, qu'un homme d'une intelligence supérieure, un orateur justement admiré ait pu se laisser égarer à ce point par les erreurs de son jugement.

Du reste, contrairement à l'attente générale, M. Odilon Barrot, en terminant, votait contre le projet de loi ; non

qu'il en fît une affaire de parti ou une question de Cabinet; mais parce que, considérant les dépenses de police secrète comme inutiles et immorales, il refuserait les moyens d'y faire face, même à ses amis s'ils étaient au pouvoir.

Jusque-là, la discussion avait laissé complétement à l'écart les ministres du tiers-parti, et n'avait rien appris à la Chambre sur la signification qu'elle devait attacher à leur présence dans le Cabinet. M. Sauzet essaya vainement, en ramenant le débat à son point de départ, de sauver ses collègues et lui-même de ce que ce délaissement avait de peu flatteur pour leur importance politique. L'honorable garde des sceaux ne put que reproduire, en les délayant dans une phraséologie un peu molle et verbeuse, les considérations trop peu concluantes qu'avait présentées déjà M. de Montalivet. On remarqua toutefois l'âpreté avec laquelle, dans une allusion transparente, M. Sauzet censura le discours de M. Guizot. « Nous voulons, dit-il, que notre amour pour la conciliation soit efficace, et nous pensons tous que ce serait un gouvernement insensé que celui qui, au moment où les esprits se rapprochent, les irriterait par les souvenirs du passé, voudrait les contraindre à confesser des erreurs, leur imposerait des amendes honorables et des génuflexions, et chercherait péniblement de quel côté furent les torts dans le passé. Un tel gouvernement ne comprendrait ni son pays ni son siècle. Il ne faut pas commettre la dignité du pouvoir, mais il ne faut non plus humilier celle de personne, car en France avec l'humiliation on n'arriverait à rien; et un pouvoir qui, lorsque les partis se décomposent au profit du pays, arrêterait cette décomposition par d'imprudentes évocations des souvenirs du passé, encourrait la plus terrible responsabilité envers la couronne et envers le pays. »

La sortie était plus violente qu'habile ; elle eut pour effet de blesser profondément la portion de la majorité qui, sans être favorable au ministère, s'était renfermée jusque-là dans une attitude d'observation. Elle était inspirée à la fois et par l'impatience qu'éprouvaient les nouveaux ministres du rôle effacé qui leur était fait, et par l'impossibilité où ils se sentaient de donner de leur avénement des raisons plus élevées et plus sérieuses.

C'est qu'en réalité les ministres du tiers-parti n'avaient eu, à remplacer les doctrinaires, d'autre titre que l'élasticité complaisante de leurs convictions, qui leur permettait de venir pratiquer comme ministres la politique qu'ils répudiaient la veille comme députés. Cela est si vrai que M. Passy, l'un des partisans les plus impatients de la conversion des rentes, avait accepté la condition que le Gouvernement demanderait l'ajournement de la conversion ; M. Sauzet, qui avait lui-même défendu la conversion, et qui était d'autre part très-prononcé pour l'amnistie, avait subi la même condition et demandait l'ordre du jour sur des pétitions en faveur de l'amnistie. Sans contester la valeur individuelle de chacun de ses membres, on peut dire que le ministère du 22 février s'absorbait tout entier en un homme. M. Thiers en était à lui seul toute la pensée, toute la force, toute la raison d'être, et c'est à M. Thiers que la Chambre accorda un vote de confiance à l'énorme majorité de cent cinquante-deux voix[1]. Une partie du centre conservateur avait néanmoins répondu par des boules noires au discours de M. Sauzet.

Aucune autre discussion politique ne marqua la fin de cette session, qui fut consacrée à des travaux d'une utilité

[1] Pour 251, contre 99.

sinon plus réelle, du moins plus matérielle et par conséquent plus généralement appréciable. Déjà, en prenant possession des affaires, le Cabinet avait soutenu avec un zèle louable et fait adopter un projet de loi préparé par l'administration précédente, et ayant pour objet de faire disparaître les entraves que l'abus de la centralisation opposait à la prompte exécution et au bon entretien des chemins vicinaux[1]. Les Chambres accordèrent ensuite, à la presque unanimité, au département de la marine, un crédit extraordinaire de sept millions et demi pour augmenter les ressources de notre matériel naval.

Une question qui excita un intérêt général et qui, en effet, revenait à l'ordre du jour dans les conditions les plus bizarres, fut celle de la conversion des rentes. On n'a pas oublié que le refus fait par la Chambre des députés d'ajourner la proposition de M. Gouin avait déterminé la chute du dernier Cabinet. La proposition avait donc été renvoyée à l'examen d'une commission, dont le rapport fut lu à la Chambre, le 14 mars, par M. Lacave-Laplagne. Or, le Conseil était aujourd'hui présidé par le ministre qui, membre du dernier Cabinet, avait le plus vivement combattu l'opportunité de la mesure. M. D'Argout, qui l'avait également repoussée comme ministre des finances, occupait toujours les mêmes fonctions; et ils avaient pour collègues MM. Passy et Sauzet qui l'avaient chaleureusement appuyée. Enfin, pour ajouter à l'étrangeté de cette situation, la Commission concluait à l'ajournement déjà repoussé implicitement par la Chambre.

Il est vrai que le Gouvernement, adoptant le principe de

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 8 mars 1836, amendée par la Chambre des pairs le 2 mai, et définitivement adoptée le 17 mai.

la proposition, n'en voulait ajourner que « la discussion ; » il est vrai encore que le ministère avait pris devant la Commission et prenait devant la Chambre l'engagement de présenter lui-même un projet de conversion dans la session suivante, « si les circonstances le permettaient. » Mais cet engagement tout personnel resterait sans valeur dans le cas où le ministère viendrait à être changé avant de l'avoir tenu. D'ailleurs la mobilité des « circonstances » rendait son exécution si incertaine, que beaucoup le considéraient comme un moyen détourné d'arriver à un ajournement indéfini. Quoi qu'il en soit, la Chambre s'en contenta, et donna à M. Thiers un nouveau témoignage de bienveillance en votant l'ajournement (22 mars). A peine quarante membres des deux extrémités se levèrent à la contre-épreuve.

Aucune particularité ne marqua la discussion de deux lois auxquelles la Chambre des députés ne consacra pas moins de dix-sept séances, et qui avaient pour but de modifier dans le sens de la liberté plusieurs articles importants de notre législation douanière[1], et d'une autre loi qui réglait et adoucissait dans une proportion considérable les tarifs de notre navigation intérieure[2]. Mais il en fut autrement d'un autre projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire de quatre millions et demi pour l'achèvement de plusieurs monuments de Paris.

Depuis la chute des ministres doctrinaires, leurs jeunes et plus ardents amis nourrissaient contre M. Thiers un ressentiment qui se faisait jour par les violences de leurs jour-

[1] La première fut adoptée définitivement par les deux Chambres les 29 avril et 20 juin ; la deuxième les 5 mai et 10 juin.

[2] Votée par la Chambre des députés le 22 mai et par la Chambre des pairs le 22 juin.

naux, et qui n'attendait qu'une occasion de se manifester dans le sein de la Chambre. Or, l'achèvement des monuments de Paris était, en quelque sorte, l'œuvre personnelle de M. Thiers. C'était M. Thiers qui, ministre des travaux publics, en avait, en 1833, conçu le projet et fait adopter la loi ; c'était lui encore qui, ministre de l'intérieur, en avait, depuis, dirigé l'exécution. La demande d'un crédit supplémentaire mettait donc en jeu la responsabilité personnelle de M. Thiers, car les sommes portées dans la loi primitive y avaient été présentées comme devant suffire à tous les travaux. Les amis de M. Guizot eurent le tort de chercher dans cette question, totalement étrangère à la politique, un moyen de venger leur déconvenue. La Commission d'examen, où ils étaient en majorité, se livra à sa tâche avec un esprit d'aigre hostilité et de mesquine taquinerie. Sur le point capital, tout fut reconnu parfaitement régulier. Toutes les dépenses faites avaient été ordonnancées, et nulle part elles ne dépassaient le chiffre des crédits. Mais les plans n'avaient pas toujours été rigoureusement suivis. Plusieurs fois même on s'en était sérieusement écarté, soit dans l'intérêt des proportions ou du caractère monumental de l'édifice, soit pour en rehausser l'ordonnance architecturale ou l'ornementation intérieure, soit par suite de mécomptes sur l'état dans lequel se trouvaient les parties construites depuis longtemps et conservées dans les projets ; et ces changements avaient rendu les crédits insuffisants. Qu'il en eût été ainsi, il fallait n'avoir aucune idée de ce que sont les œuvres d'art pour s'en étonner. Les combinaisons les plus heureuses sur le papier produisent souvent un tout autre effet quand elles se dressent sur le sol, et qu'on les peut juger dans leurs véritables conditions de relief et de perspective. Vouloir interdire à l'artiste de corriger, au cours

de l'exécution, l'œuvre qu'il a créée dans le recueillement du cabinet, ce serait lui refuser toute chance d'approcher de la perfection ; et quand il s'agit de ces monuments destinés à faire l'ornement d'une capitale et la gloire d'une nation, on ne saurait concevoir de moins sensée et de plus inintelligente économie. M. Thiers avait le vrai sentiment de l'art et de ce qu'impose à la France le rang qu'elle tient dans le monde civilisé, quand il s'élevait au-dessus de telles petitesses, et qu'il prenait résolûment sous sa responsabilité les additions faites par son autorisation aux devis des architectes.

Ce n'est pas que l'administration eût été absolument irréprochable. Il y avait eu parfois du laisser-aller à l'égard des entrepreneurs, de la mollesse dans la surveillance, des négligences de bureaux, une facilité trop généreuse peut-être en faveur de quelques artistes. Mais s'il pouvait y avoir là matière à quelques observations critiques, les faits blâmables ne dépassaient pas les proportions des abus inévitables dans les détails d'une grande administration, et il y avait injustice à en rejeter la faute sur le ministre, qui ne saurait évidemment ni tout faire, ni tout voir par lui-même.

Le rapport, dont la rédaction fut confiée à M. Jaubert, s'inspira de toute la passion de la majorité de la Commission. Il entassa griefs sur griefs, exagérant le mal sans tenir aucun compte du bien. Et s'il ne concluait pas au refus du crédit, s'il reconnaissait que rien dans l'emploi des fonds n'entachait la probité du ministre, si, affectant une perfide indulgence, il s'abstenait « d'accumuler les garanties, » il fondait surtout sa confiance pour l'avenir sur le « sévère avertissement que l'administration aurait reçu de la Chambre. »

Appelé à se défendre, M. Thiers le fit avec une émotion

où il entrait plus de colère que d'embarras. Il donna d'abord des explications détaillées sur les raisons qui justifiaient, suivant lui, l'insuffisance des premiers crédits alloués. Puis, arrivant à la proposition de blâme dirigée contre sa gestion : « J'ajouterai en finissant, dit-il, que je proteste contre tous les avertissements qu'on voudrait nous donner... Ce n'est pas quand on est animé des meilleures intentions, du désir d'honorer son pays et son temps ; quand on a entrepris des travaux pareils avec tout le zèle que j'y ai mis ; ce n'est pas après des peines et des tourments de toute espèce, qu'on peut consentir à recueillir un blâme. Non ! je ne l'ai pas mérité ; je ne puis le subir. Si l'on veut m'imposer un blâme, qu'on le produise par un vote ; je me soumettrai au jugement de la Chambre. Mais un avertissement sévère infligé par une Commission ! Non ! je le répète, je ne l'accepte pas ; je le repousse de toutes mes forces. »

Ni ces explications, ni cette protestation ne mirent fin au débat, qui prit, au contraire, grâce à l'intervention de l'extrême gauche, un caractère de violente acrimonie. M. Garnier-Pagès, en demandant « une enquête sur les faits dénoncés par la Commission, » amena même M. Piscatory, membre de la majorité de cette Commission, à prendre contre lui la défense du ministre. Enfin la minorité de la Commission vint désavouer à la tribune la pensée de sévérité introduite malgré elle dans le rapport, et mit la Chambre dans la confidence des orageux démêlés qui en avaient précédé l'adoption. La Chambre ne fut qu'équitable envers le ministre, en laissant sans écho le blâme de la Commission, et en votant les crédits demandés à la majorité de cent cinquante-six voix (16 mars).

C'était sans doute un spectacle fâcheux que celui que donnaient ainsi quelques membres du parti conservateur,

couvrant des dehors d'un zèle jaloux des intérêts du pays les calculs d'un étroit intérêt de coterie. Mais le pire effet de ces manœuvres n'était pas de légitimer en quelque sorte, en les imitant, les procédés d'une opposition systématique; il était de rendre plus profonde la séparation qui s'était creusée entre les deux fractions du parti conservateur. Les individus pourront ensuite dépouiller leurs préventions, leurs antipathies, passer d'un camp dans l'autre; MM. Piscatory, Duvergier de Hauranne pourront devenir des membres les plus actifs du centre gauche; M. Jaubert lui-même pourra accepter un portefeuille ministériel sous la présidence de M. Thiers; mais les groupes d'opinion ont aussi leurs traditions; les irritations collectives s'y transmettent et y survivent aux circonstances qui les ont fait naître, aux hommes qui les ont excitées. Il y aura désormais un obstacle de plus au rapprochement entre tous les éléments de l'ancienne majorité.

Il ne faudrait pas toutefois se hâter de tirer de ces fautes, auxquelles n'échappe aucun parti, la condamnation des libertés du régime représentatif. Si l'erreur et la passion ne sont pas exclues des assemblées délibérantes, la raison et la vérité ont du moins le droit de s'y faire entendre et y triomphent le plus souvent; c'est ainsi que le ministre, objet d'une accusation excessive inspirée par la malveillance, n'est point resté frappé d'un blâme immérité. N'oublions pas, d'ailleurs, que lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables, mieux vaut cent fois, malgré tous ses inconvénients, l'excès que l'absence d'un libre contrôle.

Parmi les travaux qui occupèrent plus utilement les Chambres pendant cette session figurent, outre les lois relatives aux chemins de fer de Versailles et de Mont-

pellier à Cette, deux mesures d'une haute moralité. Déjà, dans la session précédente, le Gouvernement avait proposé et les Chambres avait voté la suppression de la loterie royale à partir du 1er janvier 1836. C'était un sacrifice de dix millions sur les recettes annuelles du Trésor. A ce sacrifice, il en fut ajouté un autre de cinq millions et demi, par la décision législative qui ordonna, à partir du 1er janvier 1838, la suppression des maisons de jeu. De plus, une loi nouvelle frappa de peines sévères les loteries d'immeubles, genre de spéculation qui avait pris des développements scandaleux, et qui tendait à substituer les calculs de l'escroquerie aux chances aléatoires de la loterie royale.

Enfin, une autre loi, promise par la Charte de 1814, promise de nouveau par la Charte de 1830, et qui avait été présentée successivement par le Gouvernement à la Chambre des députés, dans chacune des sessions de 1832, 1834 et 1835, sans pouvoir arriver à la Chambre des pairs, avait été portée, cette fois, tout d'abord à la Chambre des pairs, pour s'y arrêter encore à mi-chemin. C'est qu'une loi sur la responsabilité ministérielle soulevait des questions bien épineuses, bien vastes, dont la solution satisfaisante n'a point été trouvée jusqu'ici. Comment définir exactement les formes que peuvent prendre les crimes de trahison, de concussion, de prévarication commis par les ministres ou autres fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, et s'ils ne sont pas définis, comment en déterminer la pénalité? Quand la responsabilité appartiendra-t-elle au ministère entier ou seulement au ministre spécial, et quand cessera-t-elle d'engager le ministre pour retomber sur les agents dont il a la direction et la surveillance? Les ministres et autres agents du pouvoir seront-ils soumis seulement à une responsabilité crimi-

nelle, ou bien seront-ils, même ceux qui n'exerceraient que des fonctions gratuites, les maires, par exemple, civilement responsables envers l'État, sur leur fortune personnelle? Un ministre pourra-t-il être mis en accusation pour des actes ne présentant aucun corps de délit, ou même échappant forcément à sa connaissance : pour des recommandations verbales et confidentielles à un ambassadeur, ou pour des ordres donnés par le Roi commandant son armée sur le champ de bataille? Qui aura le droit d'accuser ou d'autoriser les poursuites, suivant le degré de la hiérarchie? Si la Chambre des députés, ayant traduit un ministre devant la Cour des pairs et nommé dans son sein des commissaires pour soutenir l'accusation, vient à être dissoute avant le jugement, l'action sera-t-elle éteinte au grand préjudice de l'accusé innocent ou de la vindicte publique, ou bien sera-t-elle continuée par des accusateurs dépouillés désormais de tout pouvoir? Ces questions et vingt autres, longuement débattues dans la Commission et à la tribune, avaient reçu tour à tour les solutions les plus diverses. Il en était résulté, dans l'esprit des hommes les plus compétents, la conviction qu'une bonne loi spéciale était impossible, et qu'une loi incomplète et défectueuse serait plus nuisible aux intérêts publics qu'elle aurait pour objet de protéger, que redoutable pour les prévaricateurs contre lesquels elle serait dirigée. Voilà pourquoi, malgré plusieurs tentatives faites sincèrement par le Gouvernement et par les Chambres, l'une des promesses de la Charte n'a pas été remplie.

La discussion du budget n'offrit aucun incident notable, si ce n'est que M. Laffitte, scandalisé de trouver le budget de 1837 inférieur seulement de neuf millions au dernier budget de la Restauration, « demanda pardon à Dieu et à ses concitoyens » de la part qu'il avait prise à

la révolution de Juillet. Ce mot, dont on a gardé le souvenir, n'était pas nouveau. Déjà, deux ans auparavant, M. Armand Carrel, indigné d'avoir à défendre contre une accusation d'outrage à la Chambre des pairs, « le journal d'où était parti le premier appel en faveur de la dynastie d'Orléans, » avait « demandé pardon à la liberté et à son pays. » Plus loin encore dans le passé, Danton, traduit devant le tribunal révolutionnaire qui allait l'envoyer à l'échafaud, s'était écrié avec une poignante énergie : « C'est moi qui ai fait instituer cet infâme tribunal ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Mais ce cri de remords, terrible et déchirant quand il était arraché à Danton par le souvenir de tant de milliers de victimes dont il allait augmenter le nombre, n'était plus, en tombant des lèvres de ses plagiaires, qu'une ridicule parodie.

La fin de la session, qui fut prononcée le 12 juillet, laissa le ministère dans une situation toujours assez indéterminée quant au caractère de sa politique propre, mais dans les meilleurs rapports avec les Chambres. Soutenu jusqu'au dernier jour par la majorité considérable qui l'avait accueilli à son début, n'ayant eu à la soumettre à aucune de ces épreuves qui eussent réveillé l'antagonisme des partis, il ne lui avait demandé son concours que pour des lois d'affaires, et lui avait donné cette sorte d'homogénéité qui résulte de l'habitude de voter ensemble. Il était donc fondé à espérer qu'il la retrouverait non moins nombreuse et non moins bienveillante à l'ouverture de la session suivante. Il s'empressa, du reste, de lui donner des gages de l'esprit de conciliation quant aux personnes, dont il entendait faire sa règle de conduite, en nommant à des fonctions publiques quelques membres ou protégés de la gauche ou du tiers-parti, entre autres MM. Félix Réal, Baude et Dufaure.

A cette époque, un événement, qui n'était étranger qu'en apparence à la politique générale, captivait depuis quelque temps l'attention de l'Europe, et tendait à faire succéder une intimité personnelle aux relations jusque-là froidement officielles qui existaient entre la cour des Tuileries et les deux grandes cours d'Allemagne. Si le goût que peuvent avoir les uns pour les autres les membres des familles régnantes importe assez peu entre États constitutionnels, il n'en est pas de même des États despotiques, où le gouvernement relève de la seule volonté du prince. Or, les cours étrangères étaient d'autant plus portées à se renfermer, à l'égard de la cour des Tuileries, dans les limites de la courtoisie officielle, qu'outre les préventions soulevées par l'origine révolutionnaire de la monarchie de 1830, les princes français étaient incessamment en butte à un système de dénigrement, qui n'avait pas laissé que de faire au dehors une certaine impression. Ce n'étaient pas seulement les journaux républicains et légitimistes qui s'appliquaient à jeter sur ces jeunes princes la calomnie et le ridicule; l'émigration carliste, qui avait suivi Charles X en Allemagne, et qui était reçue avec une grande faveur dans les salons aristocratiques de Vienne, s'y répandait en mordants propos, en malignes anecdotes propres à donner du caractère, des habitudes, des mœurs du Roi et de ses fils, l'idée la plus désavantageuse. Le Roi n'était pas sans éprouver quelque chagrin de voir ainsi décrier, près des gouvernements étrangers, des fils dont il avait tant de raison d'être fier. M. le duc d'Orléans, de son côté, ne se résignait pas à abandonner le terrain à ses détracteurs, et à rester l'objet des plaisanteries plus ou moins spirituelles dont journaux et gentilshommes amusaient les loisirs des cours d'outre-Rhin. D'ailleurs, cette guerre de quolibets n'était pas seulement

le passe-temps de mauvais goût de quelques esprits frivoles. Elle avait un but. M. le duc d'Orléans était en âge d'être marié, et il s'agissait de le mettre dans l'impossibilité d'obtenir la main d'une princesse allemande. C'est ce qu'on appelait, dans le langage des coteries, le *blocus matrimonial*. On sait combien est terrible l'arme du ridicule, quand elle est maniée avec habileté et persévérance. Elle avait porté coup; et comme elle était activement secondée par les intrigues des agents officiels ou secrets de l'empereur Nicolas, on était alors fondé à penser qu'un prince accompli, héritier du plus beau trône de l'Europe, aurait des obstacles à vaincre pour obtenir en mariage la fille du dernier des petits souverains de la Confédération.

Les contempteurs des vieilles traditions ont beaucoup dit que, dans une monarchie démocratique, les princes doivent se marier comme tout le monde, et ne consulter que leur penchant. Cela est fort beau en théorie, et il n'est pas douteux qu'il est telle bourgeoise qui serait mieux à sa place près du trône que plus d'une princesse. Mais il est facile de comprendre aussi qu'au milieu de toutes les familles royales de l'Europe rattachées l'une à l'autre par des liens de parenté ou d'alliance matrimoniale, celle qui se renfermerait dans l'isolement devrait renoncer à toute autre influence que celle que donne le nombre des bataillons. Cette vérité pratique a été reconnue de tout temps; et l'on a vu les souverains nouveau venus, qui avaient témoigné le plus de dédain pour les alliances princières, se montrer les plus empressés de les rechercher dès qu'ils ont pu s'y croire autorisés.

Le mariage du prince royal n'avait pas toutefois pris place jusqu'alors dans les préoccupations du Cabinet des Tuileries. Le Roi lui-même pensait qu'il n'y avait pas lieu de se hâter, et que la solution de cette question déli-

cate deviendrait d'autant plus facile qu'on se serait montré moins pressé de la chercher. M. Thiers qui, en sa double qualité de président du Conseil et de ministre des affaires étrangères, devait être consulté, puisque son intervention était nécessaire, partageait entièrement cet avis. Nul donc, M. le duc d'Orléans seul peut-être excepté, ne songeait encore à se demander quelle serait la future Reine des Français. Mais le Roi éprouvait le désir bien naturel de faire voir ses fils à l'Europe. Il était convaincu que leur seule présence suffirait à désabuser ceux dont on avait surpris la bonne foi par des récits mensongers, et à prouver que ni pour la distinction, ni pour l'éducation, ils ne le cédaient à personne. M. le duc d'Orléans avait lui-même formé le projet de visiter les grandes cours d'Allemagne. La pensée de confondre ses calomniateurs n'était pas sans doute étrangère à ce dessein; mais il est à croire qu'un autre motif le lui avait surtout suggéré, et qu'il entendait ne se décider que sur le témoignage de ses yeux et de son propre jugement, dans une affaire où les convenances personnelles ne devaient pas, à son gré, avoir moins de part que les convenances politiques.

Après quelques hésitations, dont triomphèrent les instances du jeune prince, le Roi consentit au voyage. Il fut donc convenu que M. le duc d'Orléans, accompagné de son frère M. le duc de Nemours, se rendrait à Berlin, puis à Vienne. Rien ne devait se passer qui permît d'attribuer à ce voyage un autre but qu'un but d'instruction et de haute courtoisie. Cependant si, à la cour de Vienne, M. le duc d'Orléans rencontrait une princesse digne de fixer son choix, il pourrait, en y apportant une grande prudence, s'assurer par lui-même des dispositions de la famille impériale. Mais, encore une fois, ceci n'était que l'accident possible du voyage, l'objet réel étant de rendre

plus faciles et plus confiantes les relations des grandes cours de l'Allemagne avec la cour des Tuileries.

Il restait à obtenir l'agrément des gouvernements de Prusse et d'Autriche; et MM. de Werther et d'Appony furent invités par M. Thiers à le demander. L'accueil que recevraient du roi de Prusse les princes français n'était pas douteux. Frédéric-Guillaume avait conçu pour le nouveau gouvernement français une véritable admiration, et pour le roi Louis-Philippe une vive sympathie. Il rendait pleine justice à la sagesse, à la modération, à la fermeté qui étaient parvenues à comprimer les instincts turbulents de la France, et qui avaient préservé l'Europe de la guerre et de la révolution. C'était un esprit élevé, très-supérieur aux préjugés gothiques qui comptaient encore tant de partisans, même dans son entourage le plus intime et au sein de sa propre famille. Il blâmait hautement la politique insensée qui semblait s'étudier à ajouter des difficultés extérieures à celles que rencontrait au dedans un gouvernement si digne à tous égards de la bienveillance et de la confiance de toutes les monarchies de l'Europe. Aussi à peine fut-il informé du désir de Louis-Philippe d'envoyer ses deux fils aînés assister aux grandes manœuvres de l'armée prussienne, qu'il s'empressa de répondre par une invitation aux jeunes princes de venir passer quelques jours à Potsdam. M. de Metternich ne mit pas moins de bonne grâce à donner l'assurance que la visite des princes serait très-agréable à l'empereur. Ici, outre les raisons politiques qui devaient détourner la cour de Vienne d'élever des objections contre ce voyage, il existait entre la maison d'Orléans et la maison impériale de Hapsbourg-Lorraine des liens étroits de parenté, qui donnaient à la visite des princes le caractère d'un événement de famille. Quant aux petites cours qui

se trouvaient sur l'itinéraire, elles réclamèrent à l'envi l'honneur de recevoir les augustes voyageurs.

Le Roi voulut que ses fils se présentassent dans un appareil en rapport avec l'éclat de leur rang, et pourvut largement aux nécessités du voyage. On désigna pour les accompagner les officiers les plus distingués de leurs maisons, et ils partirent, dans les premiers jours de mai, pour Berlin, où ils arrivèrent le 11. L'accueil qui leur fut fait dépassa toute attente. M. le duc d'Orléans exerçait sur ceux qui l'approchaient un charme irrésistible. Une figure dont la régularité portait le cachet des grandes races, un port noble sans roideur, des manières pleines d'aisance et de distinction, un abord attrayant, la vivacité de la jeunesse tempérée par la dignité du prince, du tact, de l'esprit, la parole facile et heureuse, une instruction étendue et solide, il avait tout ce qui séduit et captive. M. le duc de Nemours n'était pas moins bien doué, quoiqu'une réserve parfois excessive ne lui laissât pas toujours tout l'avantage de ses grandes qualités. Aussi le séjour des princes à la cour de Prusse fut-il un véritable triomphe. Le roi s'éprit pour eux, et pour M. le duc d'Orléans en particulier, d'une affection toute paternelle. Tous les mauvais vouloirs, même au sein de la coterie la plus hostile, eurent bientôt fait place à un empressement qui n'avait rien de contraint. Quant aux populations, outre le prestige qui s'attache toujours à la jeunesse et à la bonne mine, elles voyaient dans les princes français comme un vivant symbole de l'union entre la monarchie et l'esprit libéral dont elles étaient imprégnées, et se portaient sur leur passage avec un bruyant enthousiasme.

A Vienne, où les princes arrivèrent le 29 mai, ce fut plus remarquable encore, parce que c'était là que la faction carliste avait porté son principal effort, et que les

esprits y étaient plus prévenus. Reçus par la famille impériale avec les démonstrations d'une grande cordialité et avec une magnificence toute royale, les princes conquirent dès les premiers jours tous les suffrages. « Vous savez, a écrit M. de Sainte-Aulaire, alors ambassadeur à Vienne, combien a été grand le succès de M. le duc d'Orléans. Les opposants sont restés dans l'isolement; tous les gens considérables affluaient dans mes salons et se faisaient présenter aux princes. Pas une critique, pas une anecdote désobligeante n'a trouvé crédit dans le public. Il a été reconnu par tous, sans exception, qu'on ne pouvait être plus digne et plus gracieux, plus instruit et plus capable. » Le prince de Metternich, qui eut avec M. le duc d'Orléans plusieurs entretiens, ne dissimulait pas la haute estime que lui inspiraient ses qualités éminentes, son jugement droit, son intelligence des affaires. Aux fêtes brillantes, aux prévenances de jour en jour plus sincères et plus multipliées que les princes recevaient de la cour, s'ajoutaient les ovations dont ils étaient l'objet de la part de la bourgeoisie de Vienne, très-éclairée et fort libérale malgré son calme habituel. Ces manifestations trop significatives de l'opinion publique n'étaient même pas sans causer quelque déplaisir à l'illustre archichancelier. Un jour qu'il faisait aux princes les honneurs d'un de ses palais de ville, montrant de la main au duc d'Orléans la foule qui poussait des vivat sous les fenêtres : « Voyez ces gens-là, Monseigneur, lui dit-il, ce sont des révolutionnaires niais, tandis que vous avez chez vous des révolutionnaires scélérats. »

Parmi les jeunes princesses de la famille impériale, M. le duc d'Orléans n'avait pas tardé à remarquer la fille aînée de l'archiduc Charles, l'archiduchesse Marie-Thérèse-Isabelle, alors âgée de vingt ans. Outre ses qualités

personnelles que l'on vantait beaucoup, d'autres raisons encore semblaient devoir attirer vers cette princesse les préférences du prince français. L'archiduc Charles était considéré comme le représentant le plus élevé du libéralisme allemand. D'un autre côté, depuis les guerres de l'Empire, où il nous avait combattus avec des fortunes diverses, mais toujours vaillamment, son nom était resté entouré en France d'une certaine popularité, et aurait corrigé ce qu'un mariage autrichien pouvait avoir de peu agréable à la masse de la nation. Or, nul plus que l'archiduc Charles ne s'était montré affectueux et sympathique au duc d'Orléans, pour lequel son fils, l'archiduc Albert, s'était épris d'une vive amitié. La princesse Thérèse elle-même n'était pas restée insensible à des attentions dont elle avait pu pressentir le but. Tout engageait donc le prince français à faire connaître ses intentions à l'archiduc, et l'occasion s'en étant naturellement présentée dans une réunion tout intime à laquelle l'archiduc l'avait convié à son château de Weilbourg, il n'hésita pas à les exprimer.

La réponse fut telle qu'il pouvait la désirer. L'archiduc, se félicitant de lui voir rechercher la main de sa fille, lui donna l'assurance de son entier consentement et de celui de tous les siens. Mais la décision, ajouta-t-il, appartenait à la politique, et il mettrait tous ses efforts à l'obtenir favorable.

Les choses étant à ce point, il devenait important de sonder les dispositions de M. de Metternich, et c'était à M. de Sainte-Aulaire que revenait ce soin. L'ambassadeur avait reçu de M. Thiers des instructions précises sur la mesure dans laquelle il devait se renfermer, afin d'aider au succès de la négociation sans engager son gouvernement. Il lui était expressément recommandé de ne pas

prendre l'initiative d'une explication avec M. de Metternich, mais, dès qu'il serait provoqué, d'aborder nettement la question et d'interroger l'archichancelier de manière à ne pas lui laisser sa ressource habituelle des faux fuyants et de la temporisation. M. de Metternich s'était persuadé que, par le crédit dont il jouissait à la fois près de l'empereur Nicolas et près du roi Louis-Philippe, il exerçait sur les affaires du continent une sorte de haut arbitrage. M. Thiers ne l'ignorait pas; et il pensait qu'on agirait fortement sur son esprit, en éveillant en lui la crainte de causer un vif déplaisir au roi des Français.

M. de Metternich, en effet, interpellé à l'improviste par M. de Sainte-Aulaire, protesta de sa bonne volonté et de son désir de voir s'accomplir un mariage qui unirait, disait-il, les deux plus anciennes et plus illustres familles royales de l'Europe. Mais il ne pouvait oublier le sort de malheureuses princesses appelées en France pour s'y asseoir sur le trône et qui n'y avaient trouvé que l'échafaud ou l'exil, et il n'oserait, quant à lui, donner le conseil de recommencer l'épreuve. Il ne dissimula pas, d'ailleurs, qu'on rencontrerait, au sein même de la famille impériale, des résistances puissantes et redoutables.

Ferdinand Ier, qui portait alors la couronne, n'était empereur que de nom. Bien qu'âgé seulement de quarante-trois ans, ce malheureux monarque était tombé dans un état de prostration intellectuelle voisin de l'idiotisme. Il était incapable de se diriger même dans les actes les plus ordinaires de la vie, et déjà il avait été question de lui faire signer une abdication. L'impératrice, douce, pieuse et résignée, était tenue complétement à l'écart des affaires, et partageait son temps entre les pratiques de dévotion et les soins assidus qu'exigeait l'état de son époux. L'archiduc, frère de l'empereur et héritier pré-

somptif du trône, prince d'un caractère faible, d'un esprit pusillanime, subissait d'une manière absolue l'ascendant de son épouse, l'archiduchesse Sophie. Or, l'archiduchesse Sophie, femme d'intelligence et de volonté, partageait notoirement les rancunes et les mauvais vouloirs du czar à l'égard de la famille royale de France. Elle était la tête, elle était l'âme des intrigues malveillantes ourdies parmi la noblesse autrichienne. Il est vrai que, depuis l'arrivée des jeunes princes, elle était revenue d'une partie de ses préventions quant à leurs personnes, et qu'elle les traitait avec une bonne grâce et un abandon qui ne lui étaient pas commandés par le cérémonial de la politesse officielle. Mais elle avait, contre un mariage, des idées arrêtées, une résolution prise. M. de Metternich se renfermant dans une douteuse neutralité, devait-on espérer que, laissé à ses seules forces, l'archiduc Charles, peu en faveur à la cour, l'emportât sur cette princesse? Ou bien était-il à croire que, se rendant aux considérations qu'on ferait valoir près de lui, le prudent archichancelier engagerait la lutte et s'exposerait, pour ce qui était peut-être l'intérêt d'une bonne politique générale, à compromettre son crédit personnel près de la future impératrice? M. le duc d'Orléans ne le pensa pas; et, sans vouloir pousser plus loin des pourparlers qu'il ne pouvait lui convenir de prolonger, il annonça son départ.

L'archiduc Charles ne prit congé de lui qu'avec les marques d'un profond chagrin. « Gardez ma parole, lui dit-il, et laissez-moi la vôtre. Si j'ai mes devoirs de prince, j'ai aussi mes droits de père, et je n'ai pas perdu l'espoir de concilier les uns et les autres, en triomphant de l'obstacle qui m'oblige à différer l'accomplissement de mon vœu le plus cher. »

En quittant Vienne, les princes prirent la route d'Italie,

par où ils devaient rentrer en France. Comme ils s'arrêtaient à Trente, celle qui, tombée des splendeurs du trône impérial, n'était plus que l'archiduchesse Marie-Louise, y arrivait du côté opposé, allant à Vienne. Le duc d'Orléans la fit complimenter, et, sur son invitation, se rendit lui-même près d'elle. Mais en apercevant ce jeune homme si brillant de jeunesse et de santé, auquel un avenir, dont nul n'eût alors soupçonné le mensonge, semblait réserver ce trône promis autrefois à un fils tendrement aimé, la mère du duc de Reichstadt ne put maîtriser son émotion et fondit en larmes.

Les princes, après avoir séjourné à Milan, se disposaient à partir pour Turin, lorsqu'une dépêche télégraphique leur annonçant que le Roi venait d'échapper à une nouvelle tentative d'assassinat, les détermina à précipiter leur retour.

C'était le 25 juin, à six heures du soir. Le Roi, accompagné de la Reine et de madame Adélaïde, sortait des Tuileries pour retourner à Neuilly. Au moment où les premiers chevaux s'engageaient sous le guichet du Pont-Royal, et où le Roi se penchait à la portière pour répondre au salut de la garde, une détonation d'arme à feu se fit entendre. Le coup avait été tiré de si près que la voiture se remplit de fumée, et que la bourre resta dans les cheveux du Roi; mais les deux balles dont l'arme était chargée ne firent qu'effleurer la tête du prince, et allèrent s'enfoncer dans la partie supérieure de la voiture. Après s'être assuré que personne n'avait été atteint, le Roi ordonna qu'on se remît en marche.

Cependant on s'était précipité sur l'assassin, qui, du reste, n'avait pas cherché à fuir. C'était un jeune homme de vingt-six ans, d'une physionomie insignifiante et sur laquelle on ne remarquait aucune trace d'exaltation. On

trouva dans ses vêtements quelque menue monnaie et un poignard dont il devait, dit-il, se frapper lui-même, si on lui en avait laissé le temps. Une circonstance assez extraordinaire permit de constater sur-le-champ son identité. Au poste de la garde nationale se trouvait un sergent, l'armurier Devisme, qui le reconnut pour le nommé Louis Alibaud, auquel, peu de temps auparavant, il avait confié, pour en opérer la vente, des cannes-fusils de son invention. Alibaud n'avait pas tardé à lui rendre ces armes, sauf une qu'il prétendit avoir perdue et qu'il promit de payer. C'est celle-ci qui avait servi à l'accomplissement du crime. Interrogé sur ce qui l'avait poussé à un pareil forfait : « J'ai voulu, dit-il, tuer le Roi, parce qu'il est l'ennemi du peuple. J'étais malheureux par la faute du Gouvernement ; et comme le Roi en est le chef, j'ai résolu de le tuer. Tout mon regret est de n'avoir pas réussi. » Plus tard, il disait encore : « J'ai voulu tuer le Roi, parce qu'il gouvernait au lieu de régner. » Qu'ajouter à ces paroles, et est-il un homme de bonne foi qui n'y reconnaisse le fruit des doctrines que, depuis six ans, on semait dans l'esprit du peuple ? On a appris au peuple que la monarchie l'opprime, l'exploite et le condamne à la souffrance, tandis que la république lui donnerait tous les biens en partage. Voici un homme du peuple aux prises avec la misère, parce qu'au lieu de demander son pain au rude labeur de chaque jour, il a rêvé des félicités de Sybarite. Il attend la république ; mais la république tarde à se faire, et comme le Roi est l'ennemi du peuple et l'obstacle à la république, il tuera le Roi, convaincu qu'il fera ainsi son propre bonheur et celui du peuple.

L'assassin fut livré à la Cour des pairs. L'instruction ne mit sur la trace d'aucune complicité directe. Alibaud avait

seul conçu, préparé et exécuté son crime. Il était né à Nîmes, de parents qui devinrent ensuite aubergistes à Perpignan. Après avoir reçu quelque instruction, il se fit d'abord copiste, puis entra comme novice dans la marine, puis s'engagea, en 1829, dans un régiment de ligne. Après 1830, il fut un de ces adolescents dont s'emparèrent d'une manière si funeste les doctrines de rénovation sociale par la république. Arrivé au grade de sous-officier, il quitta le service en 1834, retourna à Perpignan, et se rendit l'année suivante à Barcelone, afin de se joindre à des réfugiés qui devaient aller renverser la reine d'Espagne et proclamer la république. Ce projet n'ayant pas eu de suite, Alibaud revint à Paris, trouva chez un marchand de vin un petit emploi de teneur de livres, qui lui fut bientôt retiré, et vécut d'expédients, jusqu'au jour où il mit à exécution la pensée qu'il nourrissait, a-t-il assuré, depuis 1832.

Alibaud comparut devant la Cour des pairs, le 8 juillet. Les débats ne firent que confirmer ce que l'on savait déjà, l'accusé n'ayant cherché à nier aucune des circonstances de son crime. Autorisé par le président à lire un discours qu'il avait écrit, il fut interrompu au moment où il prétendait établir qu'il avait eu, pour assassiner Louis-Philippe, le même droit qu'avait Brutus de tuer César. La parole lui fut rendue cependant, à la condition qu'il ne lirait pas le passage commencé. Mais l'écrit tout entier n'étant qu'une apologie du régicide, qui est, disait-il, « le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains, » le président le lui fit définitivement retirer, en ordonnant qu'il serait joint aux pièces du procès.

L'issue du procès ne pouvait être douteuse. Alibaud, condamné à la peine des parricides, monta sans faiblesse sur l'échafaud, le 11 juillet à cinq heures du matin. Au

moment où sa tête allait tomber sous le couteau fatal, il s'écria : « Je meurs pour la liberté, pour le bien de l'humanité, pour l'extinction de l'infâme monarchie ! » Quel commentaire n'affaiblirait l'éloquence de ces paroles suprêmes, où se révélaient à la fois le délire de l'orgueil humain, et la dépravation d'une intelligence médiocre, conduite, par un sentiment généreux peut-être, au plus lâche de tous les crimes.

L'attitude d'une partie de la presse, au sujet de ce tragique événement, fut un véritable scandale. Tout en affectant de flétrir le crime, les journaux républicains se montrèrent, pour le criminel, pleins d'égards, de bienveillance et presque d'admiration. Ils s'appliquaient à le représenter comme un jeune homme du plus noble caractère, doué de toutes les qualités qui font les grands cœurs et les natures d'élite. Ils exaltaient sa foi républicaine, sa contenance devant ses juges, son refus dédaigneux de défendre une vie dont il avait fait le sacrifice. Le *National* se distinguait entre tous par les sympathies qu'il déguisait à peine pour celui qu'il osa appeler « la jeune victime. » Oui, sans doute, Alibaud était une victime, non celle de la loi, qui le frappait justement, mais celle des pernicieuses prédications qui lui avaient promis des jouissances sans travail, qui avaient nourri son faible esprit de funestes chimères, qui avaient perverti en lui le sens moral, qui lui avaient persuadé qu'il lui suffirait d'immoler un roi pour être le bienfaiteur de l'humanité, et qui lui avaient inspiré ce fanatisme à froid, qui lui fit guetter pendant six mois celui qu'il voulait frapper. Réprouver l'assassinat est fort bien, mais on est bien près d'absoudre le crime quand on glorifie le criminel ; et le culte que le parti républicain ne cessa, depuis, de rendre à la mémoire d'Alibaud, restera une flétrissure

pour ce parti. M. Armand Carrel, dont le journal décernait à un assassin la palme du martyre, avait l'esprit trop droit pour ne pas sentir ces vérités, et pour ne pas souffrir de l'espèce de solidarité qu'il était contraint d'accepter avec ces misérables héros du régicide. Mais, loin qu'il commandât à son parti, il lui fallait le suivre pour n'en pas être répudié. C'est peut-être ce qui explique la tristesse et le découragement qui s'étaient emparés de lui dans les derniers temps de sa vie.

M. Carrel, en effet, ne devait pas tarder à trouver dans un duel la mort qu'il avait tant de fois déjà heureusement affrontée en champ clos. C'était le temps où un homme fort hardi en spéculations, M. Émile de Girardin, avait imaginé de réduire de moitié le prix des journaux, en cherchant dans le développement de l'annonce et de la réclame des sources nouvelles de produits. Cette idée semblait devoir trouver faveur près des démocrates, car si une partie du journal était abandonnée à l'industrialisme, si le feuilleton, livré à la littérature légère, avait pour mission d'attirer les esprits frivoles, la partie sérieuse, que rien n'obligeait à perdre son caractère, descendrait beaucoup plus bas dans la population, et verrait se multiplier le nombre de ses lecteurs. Et pourtant, ce fut des journaux démocratiques que partirent les plus violentes clameurs contre cette innovation, qui tendait à vulgariser et à mettre à la portée du peuple la presse politique. Une âpre polémique s'engagea, et bientôt d'offensantes personnalités amenèrent un duel entre MM. Carrel et de Girardin. La rencontre eut lieu le 22 juillet. Les deux adversaires tirèrent en même temps, et tombèrent tous deux. Mais M. de Girardin n'avait reçu qu'une blessure légère à la jambe, tandis que M. Carrel, frappé à l'aine, succomba deux jours après.

Que le parti républicain ressentît bien douloureusement cette perte, il est permis d'en douter, et les éloges prodigués au mort ne sont pas nécessairement la preuve des regrets qui le suivirent dans sa tombe. Par son dédain mal contenu pour le peuple des émeutes et les orateurs de cabaret, par sa prédilection pour la bourgeoisie éclairée, par son intraitable fierté, par l'élégance de sa vie et le luxe de ses goûts, M. Carrel avait depuis longtemps éveillé les défiances de son parti, qui le surveillait plutôt qu'il ne le suivait. M. Carrel avait l'instinct de l'ordre, la passion du commandement, l'impatience brutale de toute contradiction, sans avoir ni la prudente sagacité qui ordonne, ni le génie qui s'impose, ni l'audace sans scrupule qui conduit à la dictature. Sa place était à la tête d'un régiment, non au sommet d'un gouvernement.

L'anniversaire des journées de Juillet, auquel on touchait alors, devait être marqué cette année par une grande solennité. L'arc de triomphe de l'Étoile était terminé, et l'on avait annoncé que l'inauguration en serait faite par le Roi, après la revue de la garde nationale et de l'armée. On sait combien la population de Paris est avide de ces cérémonies. Aussi le désappointement fut-il général, quand on apprit, par une note insérée au *Moniteur* du 23 juillet, que la revue n'aurait pas lieu. Avant de dire quels motifs avaient porté le Gouvernement à cette grave détermination, il faut reprendre l'histoire des sociétés secrètes au point où elle a été laissée précédemment.

Après les révélations qui étaient sorties de l'instruction du procès des accusés d'avril, sur l'organisation et sur le personnel de la *Société des Droits de l'Homme*, les républicains comprirent qu'ils n'avaient plus rien à attendre d'une institution dont l'autorité connaissait tous les ressorts. Ils étaient, d'ailleurs, fort divisés entre eux,

comme cela arrive toujours après la défaite. Les combattants surtout étaient irrités contre les chefs, auxquels ils reprochaient de les avoir abandonnés dans la lutte après les y avoir poussés. La Société fut donc dissoute. Mais presque en même temps, c'est-à-dire en juin 1835, deux des plus déterminés parmi les hommes d'action, MM. Auguste Blanqui et Barbès, entreprirent de lui en substituer une autre. Celle-ci, placée sous l'autorité de ces deux chefs, et où l'on devait éviter les inconvénients que l'expérience avait signalés, prit le nom de ***Société des Familles***. L'unité sociale ou la ***Famille*** était formée d'un groupe de cinq membres, dont le chef seul connaissait les noms, et seul communiquait avec les lieutenants du Comité supérieur. Du reste, point de listes, point d'écrits, point de réunions, point de revues, rien, en un mot, de ce qui pouvait être une indication pour la police ; tout se faisait verbalement ; tous les ordres étaient transmis à chaque membre isolément par les chefs inférieurs. Les sociétaires ne devaient être réunis que le jour du combat, et il leur était enjoint de s'approvisionner de poudre, de balles et, autant que possible, d'un fusil. Le recrutement marcha rapidement, et, à la fin de l'année, l'association ne comptait pas moins de douze cents hommes.

Indépendamment de cette Société, il s'en créa quelques autres moins importantes, mais qui auraient cependant, le moment venu, apporté leur contingent à l'armée démagogique. L'une d'elles, qui s'intitulait ***Légions révolutionnaires***, n'admettait dans son sein que des ouvriers. Quelques passages d'une proclamation qu'elle répandit donneront une idée de son esprit : « Citoyens, encore une fois nous avons vu nos espérances trompées ! Encore une fois nous avons vu le pavé des rues rougi du sang de nos frères !...... Mettons donc à profit un passé de si

tristes souvenirs, et écrions-nous : Arrière désormais les oisifs couverts du masque du travailleur, pour nous imposer une direction toujours si fatale à nos intérêts...... Vrais organes du peuple révolutionnaire, disons enfin : Point d'espérance hors du prolétaire. Loin de nous comme ennemis, comme rebelles à la voix de la nature, ceux qui ne vivent pas du produit de leur travail!...... Citoyens, nous venons aujourd'hui sanctionner vos travaux et les nôtres, en assignant à notre Société une dénomination qui présagera sa mission : *Légions révolutionnaires*, voilà le nom qui vous apprendra quels moyens vous devez employer, quel but vous avez à atteindre. Sous ce titre, sachez-le, vous ne formerez pas seulement une société régicide, mais surtout le corps exterminateur par lequel, après la victoire, doivent être anéanties les menées secrètes des nouveaux exploiteurs qui ne manqueront point de se présenter. Comprenez bien votre mission ; elle est sublime, et vous êtes les seuls capables de la remplir...... »

On voit quel accord et quelle confiance mutuelle régnaient parmi les républicains, puisque ceux-ci, à la mission de tuer le Roi, joignaient celle d'exterminer ceux des chefs du parti qui n'étaient pas des prolétaires. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette pièce, si menaçante pour tout ce qui ne portait pas la blouse, n'était évidemment pas l'œuvre d'un ouvrier. Il est probable qu'elle émanait de quelques membres en sous-ordre, jaloux de réserver pour eux les fruits de la victoire. Mais on est sur ce point réduit aux conjectures, les membres du « Comité central » attendant, disaient-ils, pour se faire connaître, l'heure où ils se présenteraient « sur la place publique, le fusil et le sabre à la main. » Telle est cependant la déplorable facilité avec laquelle les

ouvriers se laissent abuser, qu'il se trouva des sociétaires. Si les projets du mystérieux comité avaient pu se réaliser, les choses auraient été loin. Le premier noyau devait choisir cinq *Commissaires;* les cinq commissaires se choisiraient ensuite chacun cinq *Quinturions;* les vingt-cinq quinturions choisiraient chacun cinq *Décurions;* les cent vingt-cinq décurions choisiraient chacun dix *Sectionnaires;* enfin les douze cent cinquante sectionnaires choisiraient chacun vingt *Éclaireurs,* ce qui ferait un total de vingt-cinq mille hommes. Mais la police de M. Gisquet dérangea cette combinaison. Un certain nombre des organisateurs furent arrêtés; quelques-uns furent condamnés; le reste entra, faute de mieux, dans la *Société des Familles.*

A cette même époque, c'est-à-dire au commencement de 1836, la police découvrit une autre société secrète qui, cette fois, était toute militaire, et ne se recrutait que dans les rangs de l'armée. Elle se nommait *Société des Droits du Peuple,* et avait pour principal agent un sous-officier du 14e de ligne, du nom de Pesquy, fort lié avec MM. Cavaignac, Guinard et Kersausie. Les affiliés, au moment de leur admission, juraient « haine aux rois, fidélité aux principes immuables des droits de l'homme et du citoyen, et dévouement sans bornes à la cause de la liberté et de l'égalité. » Cette société était à sa naissance et ne comptait encore qu'une cinquantaine de membres, presque tous du 14e de ligne, alors en garnison à Tours, lorsque Pesquy et ses complices furent livrés à un conseil de guerre. Ceux qui ne furent pas condamnés, furent envoyés en Afrique, et dispersés dans divers corps.

Ainsi les républicains, un moment désorientés par leur défaite d'avril, par la perte de leurs principaux chefs et par leurs dissensions intestines, avaient repris leurs menées

souterraines, et tout portait à croire qu'ils préparaient un nouveau coup. Une découverte importante ne permit plus d'en douter. Le 8 mars 1836, la police fit opérer une perquisition dans une maison, rue de Lourcine, nº 113. On y trouva cinq individus occupés à fabriquer de la poudre, et en possession d'engins, d'appareils et de matières pour une fabrication sur une grande échelle. Quelque temps après, la police fit invasion, rue Dauphine, nº 22, dans un local qui servait de magasin pour la poudre fabriquée, et où plusieurs jeunes gens travaillaient à fondre des balles et à faire des cartouches. On y saisit une énorme quantité de cartouches et de poudre, et près de vingt mille balles. Enfin, on acquit la certitude que les conspirateurs avaient trouvé le moyen d'augmenter encore leurs approvisionnements, en achetant, des soldats, une partie des cartouches distribuées pour l'exercice à feu.

Les investigations auxquelles la police se livra, au sujet de ces préparatifs, la conduisirent à constater l'existence de la *Société des Familles*, sur laquelle elle n'avait jusque-là que d'assez vagues indications. MM. Blanqui et Barbès furent arrêtés. On trouva en leur possession des papiers révélateurs. M. Blanqui parvint à en faire disparaître un en l'avalant. Mais il en est un autre qui a son intérêt historique. C'est une proclamation, écrite tout entière de la main de M. Barbès, et qui fut saisie à un domicile que M. Barbès avait occupé à la fin de juillet 1835. Cette pièce a évidemment rapport à l'attentat de Fieschi, et était destinée à être publiée si le Roi eût succombé. En voici la copie exacte[1] :

[1] Voici probablement dans quelles circonstances cette pièce fut rédigée. Suivant un document qui n'a pas valeur de preuve historique, mais qui nous semble très-digne de foi (Voyez *Revue rétrospective*,

« Citoyens, le tyran n'est plus, la foudre populaire l'a frappé ; exterminons maintenant la tyrannie. — Citoyens, le grand jour est venu, le jour de la vengeance, le jour de l'émancipation du peuple; pour la réaliser, nous n'avons qu'à vouloir. Le courage nous manquerait-il? — Aux armes! aux armes! que tout enfant de la patrie sache qu'aujourd'hui il faut payer sa dette à son pays. — Aux armes, républicains! aux armes! La grande voix du peuple se fait entendre; elle demande vengeance. Frappons au nom de l'égalité. — Ils sont là, nos tyrans, prêts à couronner par un dernier forfait leurs crimes innombrables. Que nos bras les fassent rentrer dans le néant. Héros du vice et de l'aristocratie, le courage n'anima jamais leurs cœurs; les voyez-vous tremblants et pâles? Voyez-vous leurs mains débiles prêtes à laisser tomber leurs inutiles armes? — Peuple, redresse-toi ; à toi seul appartient le souverain pouvoir. Pour le saisir, tu n'as qu'à le vouloir. Le cœur te manquerait-il, quand tu n'as qu'à lever la main pour écraser tes faibles ennemis? — Te rappelles-tu comme ils t'ont outragé? les bagnes où ils t'ont plongé? le coup sanglant dont ils t'ont meurtri le visage? les droits de l'homme dont ils t'ont dépouillé? Ils t'ont flétri du nom de prolétaire; lève-toi, frappe. — Vois-tu les vaincus de juin et d'avril, les victimes de Saint-Méry et de la rue Transnonain, qui te montrent leurs plaies sanglantes?... Elles demandent du sang aussi. Frappe!

p. 3), Pépin ayant rencontré M. Blanqui le 28 juillet, à onze heures et demie, lui annonça qu'il allait y avoir un grand coup, qu'on tirerait sur le Roi, et lui donna quelques détails. M. Blanqui, qui ne prit pas, assure-t-il, ces paroles au sérieux, se rendit néanmoins chez M. Barbès, à qui il les répéta. Ce serait donc dans l'intervalle très-court qui s'écoula entre ce moment et celui de la catastrophe, qu'aurait été improvisée l'abominable proclamation qu'on va lire.

Frappe encore ! Vois les enfants écrasés sous la pierre, les femmes enceintes te présentant leurs flancs ouverts, les cheveux blancs de ces vieillards traînés sans pitié dans la boue ! Tu n'as pas encore frappé ! Qu'attends-tu ? — Viens, que ta colère purifie cette terre souillée par le crime, comme la foudre purifie l'atmosphère. Immole tous les ennemis de l'égalité et de la liberté. Frapper les oppresseurs de l'humanité n'est que justice ; tu te reposeras ensuite dans ta force et dans ta grandeur. — Alors tu donneras des lois justes et saintes ; alors tu travailleras au bonheur de tous les hommes, en prenant pour instrument l'égalité. Mais maintenant point de pitié : mets nus tes bras, qu'ils s'enfoncent tout entiers dans les entrailles de tes bourreaux ! »

On frémit à la pensée que si le Roi eût été tué, le peuple aurait reçu de pareils conseils.

On venait à peine de mettre la main sur les chefs et sur les magasins de la *Société des Familles*, lorsque M. Gisquet fut informé qu'une conspiration, dans laquelle cette société avait réussi à entraîner un certain nombre de militaires de la garnison de Paris, était sur le point d'éclater. Un chef de bataillon, plusieurs lieutenants et sous-lieutenants, une trentaine de sous-officiers étaient entrés dans le complot. Le plan de la conjuration fut arrêté dans des conciliabules qui furent tenus à Saint-Cloud et dans divers cabarets hors barrière. Les conjurés militaires devaient enlever les régiments de deux ou trois casernes, en mettant en arrestation les officiers qui feraient résistance, et se porter à quatre heures du matin sur les Tuileries, où arriveraient de leur côté les conjurés civils. Chemin faisant, on appellerait à se joindre au mouvement les ouvriers qui, à cette heure, se rendent à leur travail. On comptait ainsi profiter du sommeil de la

ville pour se rendre maître du château et de la famille royale. Bientôt les renseignements recueillis par la police furent si certains et si précis, qu'elle connut tous les détails du complot et les noms de la plupart des militaires qui en faisaient partie. Le Gouvernement dut aviser d'urgence. Mais était-il prudent, était-il politique de livrer les coupables à la justice, et, par l'éclat d'un procès, de donner au public, aux partis hostiles, à l'Europe, lieu de croire qu'on pouvait douter de la fidélité de l'armée? On ne le pensa pas. L'affaire fut donc étouffée. Les sous-officiers compromis reçurent un ordre de départ immédiat pour l'Afrique; les officiers furent envoyés dans d'autres corps; quelques régiments changèrent de garnison, et aucune rumeur ne révéla à la population de Paris l'existence de cette nouvelle machination.

Mais déjà les républicains avaient substitué un autre projet à celui qui venait d'être déjoué. Suivant le programme adopté pour l'inauguration de l'arc de l'Étoile, il devait être établi autour du monument une enceinte circulaire disposée en gradins, et présentant extérieurement un revêtement en planches assez élevé pour défier l'escalade. Outre l'avenue réservée pour le défilé, des entrées latérales bien gardées auraient seules donné accès dans l'enceinte aux personnes munies de billets. On pensait avoir ainsi prévenu toute possibilité d'une catastrophe. Cependant, le 21 juillet, M. Gisquet fut informé que les républicains étaient parvenus à contrefaire les cartes de l'une des tribunes destinées aux soldats de l'Empire, et qu'ils avaient résolu d'envoyer dans cette tribune deux ou trois cents de leurs hommes les plus déterminés, porteurs d'armes cachées, lesquels, à un moment donné, se précipiteraient sur le Roi. D'autre part, on lui apprit que les anarchistes avaient formé parmi eux plusieurs pelo-

tons de gardes nationaux qui, les fusils chargés, se glisseraient à la suite de l'un des bataillons de la banlieue, et feraient feu sur le Roi en défilant devant lui. Plusieurs des ministres reçurent par des voies diverses des avertissements analogues. Il en vint de plusieurs départements, ainsi que d'Italie, de Suisse, d'Espagne, d'Angleterre. Tous s'accordaient à signaler un attentat qui devait marquer la cérémonie du 28 juillet. Bien qu'on fût porté à les croire empreints d'exagération, ces avis, qui se corroboraient réciproquement, paraissaient trop sérieux pour qu'on les dédaignât. L'anxiété des ministres était grande. Prendraient-ils la responsabilité d'exposer la vie du Roi à la fureur des assassins? Sans doute, les machinations signalées pouvaient être paralysées, soit en changeant à la dernière heure les cartes d'admission, soit par une inspection des armes au moment du défilé. Mais qui oserait affirmer qu'on tenait tous les fils de la trame et qu'on la dénouerait tout entière? D'un autre côté, n'y aurait-il pas un immense inconvénient à donner à penser à la France et à l'Europe que le Roi ne pouvait plus se fier à la garde nationale de Paris? Les opinions étaient diverses. M. Thiers et M. de Montalivet, appuyés par M. le duc d'Orléans, insistaient pour qu'il ne fût rien changé à la cérémonie annoncée; et ils le faisaient avec d'autant plus de confiance qu'appelés, le premier comme président du Conseil, le second comme ministre de l'intérieur, à prendre place aux deux côtés du Roi, ils lui feraient un rempart de leurs corps. Ils réservaient seulement que les princes n'accompagneraient pas leur père, tandis que le prince royal ne voulait céder à personne l'honneur de braver les coups des assassins. Le Roi trancha la question en déclarant sa ferme résolution de ne pas passer la revue. La revue fut donc contremandée;

mais le ministère décida que, pour ne pas donner prise aux commentaires que la malveillance ne manquerait pas, à cette occasion, de diriger contre le Roi, il présenterait le fait comme étant le résultat d'une détermination émanée de lui seul, et à laquelle le Roi avait été contraint de se soumettre[1].

Certes, personne se soupçonnera Louis-Philippe d'avoir reculé devant un danger personnel. Le prince qui s'était rendu à l'Hôtel de Ville à travers les masses populaires armées et menaçantes; celui qui, averti du complot de Neuilly, avait obstinément refusé de se mettre en sûreté en exposant ses aides de camp; celui qui, trois fois déjà, avait entendu siffler près de sa tête les balles des assassins, sans qu'on eût pu saisir sur son visage la moindre trace d'altération; celui-là n'était pas suspect d'obéir aux conseils de la peur. Mais Louis-Philippe avait rapporté des champs de bataille une invincible horreur du sang humain répandu sans une absolue nécessité. Le spectacle des victimes de l'attentat de Fieschi avait d'ailleurs laissé dans son esprit une impression qui ne s'était pas affaiblie. Les rapports disaient qu'une catastrophe pareille, plus affreuse peut-être, était à craindre; aucune des considérations qui lui furent présentées ne lui parut assez puissante pour le déterminer à en affronter la chance. Si la politique le désapprouve, l'humanité l'absout.

Au reste, le sentiment public sembla répondre à celui du Roi. Il ne s'éleva pas une voix pour blâmer une décision dont chacun comprenait le motif. La presse, en général, se montra fort réservée. A peine quelques journaux essayèrent d'accréditer le bruit que les réclamation de la diplomatie avaient seules fait renoncer à une so-

[1] Voyez la note A à la fin du volume.

lennité destinée à raviver le souvenir de nos victoires. Cette ridicule invention tomba d'elle-même, et Paris se consola d'avoir perdu une fête, par la pensée qu'on lui avait épargné un deuil.

Cependant cette succession d'attentats et de complots, qui, tous, paraissaient avoir désormais pour but premier l'extermination de la famille royale, n'était pas de nature à donner à l'Europe une grande confiance dans l'avenir de la dynastie d'Orléans. Il était, en effet, difficile de croire qu'un crime poursuivi avec une si infernale persévérance ne finirait pas par réussir un jour. Les assassins venaient donc en aide à l'intrigue du *blocus matrimonial*. C'est ainsi que la tentative d'Alibaud fit échouer définitivement le mariage projeté à Vienne. « Voulez-vous, dit à ce sujet l'archiduchesse Sophie à l'archiduchesse Thérèse, voulez-vous aller monter dans les voitures que traversent les balles des régicides? » Cette perspective, à laquelle le souvenir de Marie-Antoinette et de Marie-Louise ajoutait comme un funèbre présage, avait ébranlé la résolution de la jeune princesse. L'archiduc Charles et son fils insistaient encore; mais il devenait de plus en plus douteux qu'ils triomphassent des efforts de leurs adversaires, lorsque le duc d'Orléans mit spontanément un terme à ces incertitudes. Il écrivit au prince Charles que, bien que ses sentiments n'eussent pas changé, il ne croyait pas qu'il convînt ni à l'une ni à l'autre famille qu'une question si délicate restât plus longtemps pendante. Il dégageait donc sa parole, renonçant de son côté à se prévaloir de celle qui lui avait été donnée. Cela fut fait, il n'est pas besoin de le dire, dans les formes de la plus parfaite courtoisie, et les relations affectueuses qui s'étaient établies entre le prince français et les archiducs ne furent nullement altérées, par un

insuccès qui laissait plus de regrets peut-être à Vienne qu'à Paris.

De quelque discrétion que la famille impériale eût couvert ces pourparlers, il était impossible qu'il n'en transpirât pas quelque chose dans les salons de l'aristocratie. Déjà même les récits commençaient à courir l'Allemagne, amplifiés des broderies et des commentaires qu'y ajoutait la malice ou la mauvaise foi des nouvellistes. On s'en préoccupait aux Tuileries comme d'une cause qui pouvait rendre plus difficiles des négociations futures. Le Roi et M. Thiers étaient, du reste, maintenant d'avis qu'il y avait lieu de songer sérieusement au mariage du prince royal, devenu, par suite de tant de machinations laborieuses, l'objet d'une sorte de défi jeté par le parti légitimiste et par ses alliés du dehors à la monarchie de 1830.

Avant tout, il fallait mettre les représentants du gouvernement français en mesure de faire tête à cette guerre de mensonges, de quolibets et de méchants propos, qui s'étendait dans toutes les cours d'Allemagne, grandes et petites. A cet effet, M. Thiers, d'accord avec le Roi, adressa à tous ses agents diplomatiques en Allemagne une circulaire *confidentielle,* les autorisant à déclarer qu'aucune négociation officielle n'avait été engagée à Vienne au sujet du mariage du duc d'Orléans. Le ministre ajoutait que, sans doute, la cour des Tuileries verrait avec une vive satisfaction les bons rapports qui déjà l'unissaient à l'Allemagne se resserrer par des liens de famille, et que, si le choix du prince était attiré vers une princesse allemande, pourvu qu'elle fût de sang royal, il ne serait tenu compte que de ses mérites personnels, sans que ni l'exiguïté de ses États ni sa croyance religieuse fissent obstacle au mariage.

Une instruction *confidentielle* n'est pas nécessairement, en diplomatie, une instruction *secrète*. C'est au tact de l'agent qui la reçoit qu'il appartient d'apprécier dans quelle mesure une indiscrétion peut seconder les vues de son gouvernement. M. Thiers savait bien que sa circulaire ne serait pas étouffée dans les cartons des chancelleries, et il comptait qu'elle serait, pour ses agents, un moyen de pénétrer les dispositions des cours près desquelles ils étaient accrédités, de manière à guider le Gouvernement dans ses démarches ultérieures. L'effet dépassa son attente.

La France était alors représentée à Berlin par M. Bresson, qui joignait à une grande distinction personnelle beaucoup d'habileté et une remarquable pénétration. M. Bresson, fort en faveur près de Frédéric-Guillaume, s'était étroitement lié avec le prince de Wittgenstein, l'ami particulier et le confident le plus intime du Roi. La circulaire de M. Thiers, confiée au prince de Wittgenstein, fut mise sous les yeux du roi de Prusse, qui manda M. Bresson. « Ce que vous écrit votre ministre est-il sérieusement vrai, lui dit-il?—Vous n'en pouvez douter, Sire, répondit l'ambassadeur.—En ce cas, reprit le Roi, je marie votre prince royal. De toutes les princesses allemandes, il n'en est qu'une digne de lui, et je la lui donne. Elle est ma parente et celle de l'empereur de Russie; vous voyez qu'elle est de bonne maison. Elle n'a pas de fortune, mais je suis prêt à la doter. » Puis, après avoir nommé la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, il ajouta : « Ce n'est pas que cette union ne doive rencontrer aucune opposition. J'en prévois, au contraire, une fort décidée de la part de la famille; mais vous n'aurez pas à vous en occuper; j'en fais mon affaire. Transmettez seulement ma proposition à votre cour, et

si elle est agréée, le reste me regarde. Ces jeunes gens sont faits l'un pour l'autre ; je les aime d'une égale affection ; le mariage se fera, dussé-je enlever la future pour vous l'envoyer à Paris. »

La réponse de la cour des Tuileries ne suivit pas immédiatement ces ouvertures. Le duc d'Orléans voulut connaître, autrement que par les appréciations d'un juge que sa prédilection pouvait égarer, celle qu'il s'agissait d'associer à sa vie. Même, la princesse étant allée prendre les eaux d'Ems, M. Bresson l'y suivit, porteur d'un message insignifiant du roi de Prusse, qui lui donnait accès dans sa familiarité sans laisser soupçonner l'intérêt qu'il avait à l'étudier. M. le duc d'Orléans acquit bientôt ainsi la certitude que le vieux roi n'avait point exagéré les mérites de sa protégée, et M. Bresson reçut ordre de lui déclarer que la demande officielle de la main de la princesse serait faite dès qu'il le croirait opportun. Quant à la princesse, interrogée par le Roi, elle ne cacha pas son émotion d'être jugée capable de porter les hautes et périlleuses destinées qu'on lui faisait entrevoir, et répondit à Frédéric-Guillaume qu'elle s'abandonnait à ses conseils.

Les négociations préliminaires en étaient là, c'est-à-dire que le mariage était chose convenue, quand le ministère du 22 février fut dissous. Ce ne fut toutefois que l'année suivante, ainsi qu'on le dira bientôt, et après de persévérants efforts du roi de Prusse, que ce mariage, vivement combattu par la famille de la princesse et par la cour de Russie, put s'accomplir.

CHAPITRE XXXIX

DIFFÉREND AVEC LA SUISSE.

Situation intérieure de l'Espagne en 1835; ministère Mendizabal. — Lord Palmerston propose à la France la *translimitation;* refus de M. Thiers. — Ministère Isturitz; mouvement en faveur de la constitution de 1812; sédition de la Granja. — M. Isturitz demande l'intervention; désaccord à ce sujet entre le roi des Français et M. Thiers. — Démission du ministère du 22 février. — Formation du ministère du 6 septembre 1836, sous la présidence de M. Molé. — Mouvement révolutionnaire en Portugal. — Menées anarchistes des réfugiés en Suisse. — Le gouvernement français demande l'expulsion du territoire fédéral des réfugiés conspirateurs. — La Diète helvétique vote le *conclusum* exigé par la France. — Affaire de l'espion Conseil. — Le prince Louis-Napoléon Bonaparte à Arenenberg; il se prépare à venir tenter une révolution en France. — Complot de Strasbourg; arrestation des conjurés. — Le prince est envoyé en Amérique; ses complices sont acquittés par le jury. — Sédition militaire à Vendôme. — Mort de Charles X à Goritz.

Le Gouvernement français, qui, depuis la mort de Ferdinand VII, n'avait cessé de suivre avec une inquiète sollicitude les événements qui s'accomplissaient en Espagne, dut s'en préoccuper d'une manière bien plus sérieuse encore vers le milieu de 1835. Non-seulement l'armée de don Carlos restait en possession des provinces du nord-est, gagnant sans cesse du terrain, fortifiant ses positions, et observée beaucoup plutôt que poursuivie par les troupes constitutionnelles; mais le ministère de M. de Toreno était complétement dépassé par le mouvement général des esprits, aussi bien à Madrid que dans les provinces du centre et du midi. A Barcelone, à Saragosse, à Valence, à Cadix, à Séville, à Malaga, à Cordoue, à Gre-

nade, partout enfin l'autorité du gouvernement était méconnue, et des juntes insurrectionnelles s'étaient formées, demandant le renvoi du ministère et la réunion de cortès constituantes; partout aussi des scènes de violence et d'assassinat, le pillage et l'incendie étaient l'accompagnement obligé du réveil révolutionnaire. M. de Toreno essaya vainement de tenir tête à ce débordement. Les juntes résistèrent à l'ordre de se dissoudre; les milices locales prirent parti contre le gouvernement, et le ministre, objet d'une animadversion si générale, dut céder la place à M. Mendizabal (14 septembre 1835).

Or M. Mendizabal, c'était le parti progressiste au pouvoir et la prédominance du cabinet britannique dans les conseils du gouvernement. En effet, M. Mendizabal avait rapporté, d'un long séjour en Angleterre, un goût très-prononcé pour ce pays, et pour les chefs du parti whig avec lesquels il s'était lié. D'autre part, le parti progressiste ou radical, fort hostile à l'influence toujours modératrice de la France, était activement encouragé et soutenu par lord Palmerston, qui espérait tirer de son avénement d'importants avantages politiques et commerciaux pour la Grande-Bretagne.

Le changement de ministère à Madrid affectait donc d'une manière fâcheuse la situation de la France près du gouvernement de la péninsule. Sur un point, il est vrai, ce changement semblait favorable aux vues du Cabinet des Tuileries. M. Mendizabal ne voulait pas de l'intervention. Mais tandis que le Cabinet des Tuileries avait refusé l'intervention parce qu'il jugeait le parti constitutionnel modéré assez fort pour triompher à la fois de la révolution et de la guerre civile, M. Mendizabal la repoussait comme devant faire obstacle au développement et au triomphe définitif de la révolution.

M. Mendizabal était ardent, actif, prompt à vouloir et à oser. Dès ses premiers actes, on sentit que la révolution gouvernait l'Espagne. Le décret qui avait déclaré les juntes provinciales illégales, attentatoires aux lois fondamentales de la monarchie, usurpatrices de l'autorité royale, et qui en avait prescrit la dissolution, fut rapporté, et un ordre royal fit savoir que les adresses envoyées par ces corps insurrectionnels avaient été prises en considération. Un autre décret ordonna la formation de députations provinciales, sortes d'États généraux chargés de faire connaître les vœux des populations. Les cortès furent convoquées, mais seulement à l'effet de faire la loi électorale, en vertu de laquelle seraient formées les cortès constituantes appelées à réviser le *Statut royal*. Défense fut faite aux évêques de conférer les ordres jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à la réforme du clergé ; les couvents, à un petit nombre d'exceptions près, furent supprimés, et leurs biens mis à la disposition de l'État. Enfin un décret déclara soldats tous les Espagnols célibataires ou veufs sans enfants, de dix-huit à quarante ans, et ordonna que cent mille d'entre eux seraient sans délai organisés militairement. Devant la succession de ces mesures, qui leur donnaient ou leur promettaient satisfaction sur les points principaux, les juntes provinciales ne tardèrent pas à se dissoudre d'elles-mêmes, et les parties de l'Espagne qui n'étaient pas le théâtre de la guerre civile reprirent une apparence d'ordre et de calme.

Mais quel horrible spectacle que celui qu'offrait le reste de ce malheureux royaume ! Ce n'était pas la guerre, car la guerre procède par batailles et combats, et, chez les peuples civilisés, elle a ses lois et respecte quelque chose. Ici, il n'y avait pas de batailles, à peine quelques simulacres de combats. Les armées ne se rencontraient pas,

ne se cherchaient pas; elles semblaient, au contraire, n'être préoccupées que du soin de s'éviter, et les généraux ne luttaient guère entre eux que de rodomontades et de jactance. Mais si le sang ne coulait pas pour l'honneur du drapeau, il n'était pas épargné cependant. On fusillait ou l'on massacrait les prisonniers; on jetait leurs cadavres à la populace, qui les traînait dans les rues et les brûlait; on crevait les yeux aux femmes ou on les égorgeait; le crime d'avoir donné asile à un fugitif faisait peser une menace de mort sur le chef de maison, sur sa famille, sur ses proches, sur ses hôtes. Une sorte d'ivresse sanguinaire s'était emparée des cerveaux. On vit un général, pour punir un méfait dont les auteurs étaient inconnus, faire désigner par le sort dix malheureux qui furent fusillés. Carlistes et christinos rivalisaient de rage et de cruauté. Dans les villes, des émeutes et des assassinats; dans les campagnes, le pillage et l'incendie; partout des crimes sans nom, d'atroces représailles et d'horribles vengeances. On a hâte de détourner les yeux de ces scènes sauvages, où l'on ne doit voir que l'effet de l'un de ces accès de démence furieuse, auxquels les nations sont exposées comme les individus.

Cependant don Carlos avait établi le siége de son gouvernement dans la petite ville d'Onate, où il était entouré de sa cour, de ses ministères, et où il avait formé ses magasins. Il occupait en maître tout le pays montagneux compris, sur une trentaine de lieues de diamètre, entre les Pyrénées, l'Arga, l'Èbre et l'Océan. Il s'y était fortifié à loisir et comme retranché, en protégeant par des travaux les étroites vallées qui seules en permettaient l'accès, et recevait par mer les secours en armes, en munitions, en argent, que lui envoyaient les puissances absolutistes. C'est de là qu'il lançait, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre,

et chaque jour un peu plus avant, ces expéditions qui, grâce à l'incapacité des généraux de la Reine, étaient presque sans danger. L'armée espagnole était secondée, il est vrai, par la légion étrangère et par les mercenaires anglais sous la conduite du général Evans. Mais que pouvaient ces faibles corps abandonnés pour ainsi dire à eux-mêmes, contre les bandes carlistes, qui défiaient leur poursuite au milieu d'un labyrinthe de gorges et de défilés dont elles connaissaient tous les détours? Telle était, du reste, l'incurie du général en chef Cordova, que, dans les premiers mois de 1836, les carlistes purent aller, presque sous les yeux de l'armée de la Reine, faire successivement le siége des trois petites places de Balmaceda, de Mercadillo et de Plencia, les réduire, faire les garnisons prisonnières, s'emparer de l'artillerie et de toutes les munitions qui s'y trouvaient, et ramener le tout dans leurs montagnes, sans qu'on fît rien pour les inquiéter, ni pendant les opérations, ni dans leur retraite.

Au moment où le prétendant obtenait ces faciles succès, le gouvernement britannique prenait la résolution de porter spontanément à M. Mendizabal le secours qu'il avait refusé à M. Martinez de la Rosa. Il envoya donc au commandant de son escadre, à Santander, l'ordre de surveiller tous les mouvements de l'armée carliste sur la côte nord de l'Espagne, et de s'opposer aussi efficacement que possible à ses desseins. En même temps, et pour suppléer aux troupes que la Grande-Bretagne était hors d'état de fournir, lord Palmerston invita le Gouvernement français à faire occuper le port du Passage, Fontarabie et la vallée de Balcan. Comme il n'y avait pas lieu d'intervenir, puisque M. Mendizabal ne réclamait pas, n'acceptait pas l'intervention, le chef du Foreign-Office présentait la mesure à prendre sous le nom assez bizarre

de *translimitation*. Il s'agissait seulement, en effet, suivant lord Palmerston, d'arrêter les arrivages d'armes et de munitions par le golfe de Gascogne, et de tenir l'armée de don Carlos en échec, de manière à lui interdire tout mouvement vers l'ouest.

M. Thiers venait alors d'être appelé à la présidence du Conseil, et il est présumable que son opinion bien connue sur l'intervention avait fait espérer à lord Palmerston que le Cabinet des Tuileries accepterait au moins, comme moyen terme, la translimitation. C'était une erreur; M. Thiers refusa, et il devait refuser. Par une dépêche en date du 18 mars, il chargea M. Sébastiani de répondre à lord Palmerston « que la coopération proposée à la France la conduirait inévitablement à une prompte, large et directe intervention; que l'intervention et les immenses sacrifices qu'elle entraînerait de notre part seraient sans but comme sans dignité, si le résultat n'en était pas de pacifier l'Espagne et les partis qui la divisaient; enfin que si une pareille entreprise pouvait naguère trouver quelques bons esprits disposés en sa faveur, si l'idée d'une intervention ou d'une coopération avait été à une autre époque praticable, elle ne comptait plus personne pour elle en France, depuis que l'anarchie toujours croissante et des scènes d'horreur sans cesse renouvelées avaient tout remis en question dans la péninsule.»

Ces considérations étaient pleines de sagesse et de vérité. La demi-mesure proposée par lord Palmerston était un piége ou une combinaison étourdie. Quand une nation comme la France prend ouvertement parti pour un gouvernement, elle ne le protége pas au nord pour le laisser succomber sans défense au midi. Si elle épouse sa cause, elle doit la soutenir partout où il en est besoin, et son honneur lui commande de la faire triompher. Une

fois le drapeau français déployé sur un point quelconque du sol de l'Espagne, il ne devait cesser d'y flotter qu'après avoir abattu l'insurrection carliste. Le premier régiment débarqué au Passage aurait nécessairement entraîné l'envoi d'une armée et l'occupation du pays, de Valence à Saint-Sébastien.

Or, pour qui aurions-nous été nous battre? Ce n'était plus pour la monarchie constitutionnelle appuyée sur la partie sage et modérée du peuple espagnol. C'était pour une révolution qui procédait par la violence, et qui, déjà souillée des crimes les plus odieux, n'en était pourtant qu'à ses débuts, et annonçait les exigences les plus incompatibles avec l'ordre monarchique. Et qu'aurait fait l'armée française si, tandis qu'elle aurait envoyé en France don Carlos vaincu et prisonnier, elle avait vu accourir à elle, implorant son appui, Isabelle II, chassée de son palais par une émeute? Se serait-elle retirée, emmenant au delà des Pyrénées la Reine qu'elle était venue défendre, pour lui donner asile à côté du prétendant qu'elle était venue combattre? Ou bien aurait-elle reconduit la Reine dans sa capitale, à la condition de l'y maintenir sous la protection de nos baïonnettes, et de lui reconquérir son royaume, province par province, ville par ville?

Cette hypothèse n'est ni gratuite ni exagérée. L'Espagne descendait la pente, et nul n'eût osé prédire alors le point où elle s'arrêterait. Déjà la régente elle-même était contrainte de se faire complice de la révolution et de signer les décrets que lui présentait, sa montre d'une main et sa démission de l'autre, le ministre qui lui était imposé par les juntes. Bientôt elle dut lui faire un sacrifice plus douloureux encore : elle lui accorda la dissolution de la Chambre des procuradores ou députés, où

l'élément monarchique était en grande majorité, et qui fut remplacée par une nouvelle Chambre où dominait l'esprit démagogique. Enfin M. Mendizabal, ne mettant plus de bornes à ses exigences, prétendit obliger la régente à changer les généraux qui commandaient la garnison de Madrid, à éloigner cette garnison de la capitale, afin de laisser à la seule garde nationale la garde de la Reine, et à nommer soixante nouveaux proceres ou pairs, pour modifier dans un sens favorable à ses vues la majorité de ce corps politique.

Cette fois, la régente résista avec une grande fermeté, et la démission de M. Mendizabal fut acceptée (14 mai 1836).

C'était à peine un temps d'arrêt et non un mouvement de recul, car M. Isturitz, qui succéda à M. Mendizabal, était engagé plus avant que lui peut-être dans les voies de la révolution. Il essaya cependant, non sans une certaine énergie, de revenir sur ses pas. Mais on ne refoule pas un torrent. Frappé dès son début d'un vote formel de défiance par la Chambre des procuradores, il y avait répondu sans hésitation par un décret de dissolution suivi de la convocation des électeurs, lorsque les passions anarchiques, un moment apaisées, firent de nouveau partout et presque simultanément explosion, avec un redoublement d'audace et de fureur. Et il ne s'agissait plus seulement d'obtenir pour l'Espagne des institutions libérales comme complément à la monarchie constitutionnelle; il s'agissait de remettre en vigueur la constitution de 1812, charte républicaine avec un fantôme de royauté, donnant à une assemblée élective le droit de changer à son gré la forme de gouvernement.

L'exemple fut donné (25 juillet) par la ville de Malaga, où l'émeute, après avoir assassiné le commandant mili-

taire San-Just et le gouverneur civil Donadio, rétablit la junte, qui proclama la constitution avec le concours de la municipalité et de la garde nationale. Dès lors, avec une puissance irrésistible, la contagion s'étendit dans toutes les directions. En moins d'un mois, Cadix, Xérès, Cordoue, Séville, Saragosse, Badajoz, Valence, Carthagène, Alicante, Murcie, Barcelone et vingt autres villes moins importantes avaient reformé leurs juntes et adopté la constitution. Dans la plupart, les autorités s'étaient jointes au mouvement, soit pour le suivre, soit pour tâcher de le modérer; et comme d'ailleurs les hommes signalés par leurs opinions contraires s'étaient généralement hâtés de prendre la fuite et de quitter l'Espagne, il y eut peu de sang répandu. La capitale elle-même n'échappa point à l'entraînement. Dans la soirée du 2 août, il y eut, en faveur de la constitution de 1812, une manifestation séditieuse, à laquelle prit part une partie de la garde nationale, et qui ne fut comprimée que grâce à l'indomptable énergie du général Quesada. La capitale fut mise en état de siége; la garde nationale fut dissoute, et le général Quesada, investi de pouvoirs dictatoriaux, parvint à rétablir la tranquillité par les mesures terribles dont il menaça les perturbateurs.

Le ministère faisait les plus louables efforts pour tenir tête à ce pressant danger. Mais quelle force pouvait avoir ce triste gouvernement? L'insurrection l'entourait de toutes parts et gagnait de jour en jour. Ses provinces étaient les unes au pouvoir du prétendant, les autres envahies ou entamées par la révolution. L'armée, à demi infestée de l'esprit révolutionnaire, était chancelante et n'était pas payée. Le trésor était vide, le crédit anéanti, et l'argent manquait pour les dépenses les plus urgentes. Enfin, tandis que les généraux de la Reine étaient réduits

à l'inaction et à l'impuissance par leur incapacité, par leurs divisions et par leurs rivalités non moins que par le misérable état de leurs troupes, la guerre civile étendait et promenait impunément ses ravages. Au centre et au midi, des bandes carlistes peu nombreuses, mais alertes et déterminées, parcouraient l'Aragon, les deux Castilles et pénétraient jusque dans le royaume de Valence. Au nord, le général Gomez, à la tête d'un corps de cinq mille hommes, poursuivi à la distance d'une journée de marche par le général Espartero, se dirigeait par les Asturies, entrait dans la ville d'Oviedo qu'il rançonnait, passait le Minho, s'avançait dans la Galice jusqu'à Santiago; puis toujours pillant, rançonnant, toujours payant, entretenant et nourrissant sa troupe de son butin de la journée, et toujours suivi par Espartero, redescendait par le royaume de Léon, dont il visitait la capitale, et, avant de regagner la Biscaye, venait établir ses bivouacs à deux étapes du palais de la Reine. A peine, durant cette course hardie de plus de deux cents lieues, à travers des provinces soumises à la Reine et que sillonnaient trois corps d'armée envoyés à sa recherche, avait-il eu à tirer quelques coups de fusil.

Le succès de pareilles entreprises, exécutées, pour ainsi dire, sous les yeux d'une armée de plus de cent mille hommes, alarmait et exaspérait les populations libérales, et servait merveilleusement les menées des anarchistes, qui en déduisaient la preuve d'une connivence entre le gouvernement et les absolutistes. La famille royale était alors au palais de la Granja, à Saint-Ildefonse, moins sans doute pour jouir des ombrages et de la fraîcheur qui font de ce palais une délicieuse résidence d'été, que parce que le séjour en avait été jugé moins dangereux que celui de Madrid. Mais la révolution suivait son cours.

Dans la soirée du 12 août, le régiment des milices provinciales, caserné à Saint-Ildefonse, se souleva aux cris de : *Vive la Constitution! Vive la reine Isabelle II!* et, conduit par ses sous-officiers, se dirigea vers le palais, entraînant sur son chemin les soldats du 4e régiment d'infanterie de la garde. L'alarme est donnée aussitôt. Les portes sont fermées; les généraux, les officiers accourent et s'efforcent, mais en vain, de faire rentrer les révoltés dans le devoir. L'émeute entoure le palais dont elle ébranle les portes. Les ambassadeurs de France[1] et d'Angleterre se présentent pour couvrir la Reine de leur caractère officiel; ils sont repoussés et contraints de se retirer. La soldatesque ivre et furieuse continue d'assiéger les portes qu'elle frappe à coups redoublés, en poussant d'affreuses vociférations. La résistance n'était plus possible; et déjà les révoltés menaçaient d'aller chercher du canon, lorsque la régente ordonna d'en admettre douze en sa présence. Il y eut alors une scène lamentable et terrible; et l'on vit la majesté et l'autorité royales, représentées par une femme et deux jeunes filles, réduites à s'humilier devant quelques soldats insensibles à leurs prières et à leurs larmes. Après cinq heures de lutte, la régente dut céder enfin et signer l'ordre de faire jurer la constitution. A cette condition, la Reine recouvra la liberté dans son palais, dont les abords toutefois continuèrent à être surveillés pour mettre obstacle à tout projet de fuite.

Ces événements ne pouvaient manquer d'avoir pour conséquence un mouvement révolutionnaire à Madrid,

[1] M. le comte de Bois-le-Comte avait été envoyé tout récemment pour représenter la France auprès de la reine d'Espagne, par suite de la maladie dont M. de Rayneval était atteint et à laquelle il devait succomber.

qu'avait jusqu'alors contenue à grand'peine la rare fermeté du général Quesada. Dès le 13, l'émeute était maîtresse de la ville et fraternisait avec la troupe qui avait refusé de faire usage de ses armes. Le 14, un décret de la Reine proclamait la constitution de 1812, et un autre décret nommait un nouveau ministère sous la présidence de don Jose-Maria Calatrava ; en outre, le général Quesada était remplacé par le général Séoane. Toutes ces concessions ne suffisaient pas à l'émeute, qui voulait et qui cherchait des victimes. Les ministres tombés parvinrent à se cacher et à gagner la France ; mais le malheureux général Quesada ayant été arrêté dans sa fuite fut massacré, et son corps, coupé par morceaux, fut distribué à la populace de Madrid. Deux jours après (17 août), la Reine fut contrainte de rentrer dans sa capitale, où le désordre se continua quelque temps encore par des rassemblements séditieux, par des révoltes de soldats, et dont des rixes, des crimes impunis, des vengeances particulières ensanglantaient chaque jour les pavés.

Le gouvernement espagnol n'avait pas attendu que les choses en fussent arrivées à cette extrémité pour chercher au dehors les moyens de résistance qu'il ne trouvait pas autour de lui. M. Isturitz avait d'ailleurs, au sujet de l'intervention, des idées absolument contraires à celles de M. Mendizabal, et son premier acte ministériel avait été de réclamer des puissances signataires l'exécution la plus large du *Traité de la quadruple alliance*. La question avait donc dû être examinée de nouveau par le Cabinet des Tuileries, en tenant compte des événements qui avaient récemment modifié la situation. Il faut se rappeler que le traité invoqué n'obligeait le roi des Français que dans les limites de ce qui serait « arrêté d'un commun accord entre lui et ses trois augustes alliés. » En consé-

quence, la France n'était tenue de fournir des secours actifs qu'autant qu'elle le jugerait conforme à ses intérêts et à sa politique, en même temps qu'utile à la consolidation du trône d'Isabelle II. Or, d'après le mouvement qui s'opérait de toutes parts dans la péninsule en faveur de la constitution de 1812, le Roi était plus que jamais convaincu qu'en envoyant son armée étouffer l'insurrection carliste, il ne ferait que consolider au pouvoir le parti radical et hâter la ruine de la monarchie, à moins qu'il n'acceptât la tâche d'aller, dans toute l'étendue du royaume, rétablir et maintenir la prédominance du parti libéral. Et même, dans ce cas, quel funeste service n'aurait-on pas rendu à ce parti, quand on lui aurait créé une situation analogue à celle que l'invasion avait faite en France au parti royaliste ! L'Espagne traversait une crise douloureuse, périlleuse même ; mais rien n'était désespéré. Le parti libéral avait aujourd'hui le dessous, et la lutte était entre la révolution et l'absolutisme ; entre les deux, la France n'avait pas à intervenir. Si, comme tout portait à le croire, l'opinion monarchique modérée était celle de la majorité du peuple espagnol, elle saurait bien, le moment venu, se relever de sa défaite ; et c'est ainsi seulement que l'Espagne aurait un gouvernement stable et national, parce qu'il serait l'œuvre des Espagnols et non de l'étranger.

M. Thiers n'avait ni penchant pour la constitution de 1812, ni prédilection pour le parti révolutionnaire espagnol. Mais il était persuadé que le triomphe accidentel de ce parti n'était dû qu'au malaise et à l'exaspération causés par la persistance et les progrès de l'insurrection carliste. Il ne doutait pas que, l'insurrection étouffée, les esprits ne fussent promptement et facilement ramenés à la modération. D'autre part, il était frappé de cette con-

sidération, que si don Carlos parvenait à monter sur le trône, il en résulterait pour la France, sinon un danger, du moins le grave inconvénient d'avoir un ennemi au delà des Pyrénées. Combattre don Carlos, c'était donc, du même coup, servir les intérêts de la France et relever les chances du parti libéral en Espagne. Le président du Conseil ne méconnaissait pas ce qu'il y aurait d'imprudent à engager le drapeau français dans un démêlé dont tout le fardeau pourrait ensuite retomber sur les bras de la France. Aussi proposait-il un moyen qui lui semblait propre à atteindre le but sans compromettre la responsabilité du Gouvernement français. La légion étrangère était réduite à environ trois mille hommes. M. Thiers était d'avis de permettre au Gouvernement espagnol de la recruter, jusqu'à concurrence de dix mille hommes, par des enrôlements volontaires dans l'armée d'observation des Pyrénées. Un général français serait autorisé à prendre le commandement de ce corps, et réunirait sous ses ordres les mercenaires anglais du général Evans, les auxiliaires portugais et quelques régiments espagnols, de manière à former une armée de trente mille hommes. Une telle force bien commandée était, de l'avis de tous les hommes de guerre, plus que suffisante pour avoir promptement raison des bandes de don Carlos.

Renfermée dans ces limites, la coopération n'avait plus rien dont pût prendre ombrage la politique la plus prudente, et le Roi lui-même, malgré sa vive répugnance pour toute intervention sous une forme quelconque, cessa d'y faire opposition. En conséquence, sur les ordres donnés par le maréchal Maison, ministre de la guerre, les enrôlements se firent avec une merveilleuse célérité. M. le général Bugeaud, après avoir hésité à porter momentanément une cocarde étrangère, avait fini par accepter

le commandement, et bientôt les volontaires furent prêts à passer la frontière.

Aussi, en arrivant à Madrid, au commencement d'août, M. de Bois-le-Comte était-il autorisé à y parler d'une large coopération. Mais la révolution montait toujours et menaçait de tout envahir, et M. Isturitz commençait à craindre de ne pouvoir plus la maîtriser. C'est dans la prévision de cette éventualité qu'il crut devoir poser à M. de Bois-le-Comte la question en ces termes : « Si la constitution de 1812 était imposée à la Reine par la violence, le Gouvernement français regarderait-il le traité du 22 avril comme subsistant encore pour qui ce regarde l'Espagne? — Tout ce que je puis dire, répondit l'envoyé français, c'est que j'ai été chargé d'annoncer des secours à la Reine libre et indépendante, agissant avec le concours de la nation et avec celui des corps politiques régulièrement organisés, et non à la Reine réduite à être le jouet d'un parti, ou l'organe d'une volonté étrangère à la sienne. Ces secours n'ont d'ailleurs, à nos yeux, rien de commun avec le traité de 1834. Ce traité a réglé le mode et la mesure de notre coopération; nous avons été déjà beaucoup au delà des obligations qu'il nous impose. »

Quelques jours après cette conversation, qui établissait très-nettement la position prise par la France, l'hypothèse invoquée par M. Isturitz était devenue une réalité, et l'on recevait à Paris la nouvelle des événements de la Granja, bientôt suivie d'une protestation secrète de la régente contre la violence qui lui avait été faite.

Dès ce moment, la question changeait d'aspect. Il ne pouvait évidemment convenir au Gouvernement français de porter un appui, même indirect, à un gouvernement sorti d'une émeute de caserne conduite par quelques sous-officiers. Sur ce point, tout le monde fut d'accord.

Mais l'opinion du Roi était entière, absolue; elle exigeait la dissolution immédiate du corps expéditionnaire et le renvoi des volontaires sous les drapeaux. Au contraire, M. Thiers, dont l'expulsion de don Carlos était toujours la principale préoccupation, était d'avis qu'on laissât les choses en l'état, et que, sans envoyer les volontaires en Espagne, on les tînt prêts à y entrer au premier signal. Si la révolution nouvelle justifiait les craintes qu'elle pouvait faire concevoir, on l'abandonnerait à elle-même; mais si, comme M. Thiers le jugeait probable, elle savait se contenir, et si, se tenant pure de tout excès, elle demandait du secours contre le prétendant, on le lui accorderait.

Le Roi aimait M. Thiers, non-seulement comme homme, mais comme ministre. Il appréciait très-haut les services qu'il en avait reçus pour le triomphe de la politique conservatrice à l'intérieur et lui faisait même volontiers des concessions. Mais il ne pouvait accepter la pensée de mettre en aucun cas les forces de la France au service d'un gouvernement issu d'une sédition. M. Thiers ayant insisté, et tous ses collègues, moins M. de Montalivet, s'étant joints à lui, la démission du ministère fut acceptée (25 août).

Il est à remarquer que l'intervention, à laquelle le ministère avait cru devoir lier ses destinées, n'était nullement populaire et était envisagée par l'opinion publique avec une grande tiédeur. Les partis conservateurs, qui formaient la majorité dans les Chambres, y étaient opposés, parce qu'ils la voyaient grosse d'incalculables conséquences. Le parti radical et révolutionnaire la redoutait, de son côté, parce qu'il était évident qu'elle ne pouvait aller abattre l'insurrection carliste dans le nord, sans arrêter ou sans gêner l'expansion de la révolution à Madrid

et dans le reste de l'Espagne. La résistance du Roi fut donc généralement et au moins tacitement approuvée en France. Mais le mécompte qu'elle causa à lord Palmerston laissa chez cet homme d'État vindicatif un vif ressentiment. On l'a dit déjà, tandis que toutes les sympathies du Gouvernement français étaient en Espagne pour le parti constitutionnel, le gouvernement britannique favorisait de tout son pouvoir les chefs du parti progressiste, par lesquels il espérait, en retour de son appui, faire livrer aux produits des manufactures anglaises le marché de la péninsule. Les dépêches de notre ambassade constatent que, loin de s'alarmer de la formation des juntes et même de la sédition de la Granja, l'agent britannique, sir Georges Williers, paraissait, au contraire, fort bien s'en accommoder. Ceci explique comment lord Palmerston, qui avait refusé d'intervenir quand il y avait au pouvoir un ministère ami de la France, poussait le Gouvernement français à envoyer une armée contre don Carlos, quand il s'agissait d'affermir un ministère dévoué à l'Angleterre.

Quant à la question espagnole, si diversement envisagée alors par les hommes politiques les plus éclairés, les faits ont aujourd'hui prononcé. Après des épreuves longues et douloureuses, il est vrai, mais heureusement traversées, l'Espagne est en possession aussi paisible que le comporte le caractère de ses populations, d'institutions libérales, et ces institutions sont réellement nationales car elle ne les doit qu'à elle-même.

La formation d'un nouveau Cabinet présentait cette fois une difficulté toute particulière. Quand un ministère tombe sous un vote parlementaire, on est naturellement conduit à lui chercher des sucesseurs dans la majorité qui l'a renversé. Mais tel n'était pas le cas présent. Après

avoir été soutenu jusqu'à la fin de la session par une majorité considérable, le ministère se retirait en l'absence des Chambres, et par suite d'un dissentiment avec la Couronne sur une question qui n'affectait en rien la politique générale. C'était donc par des hommes de la même nuance d'opinion, sauf l'intervention, qu'il devait être remplacé. Mais M. Thiers, l'un des membres éminents de l'ancienne majorité, n'était pas encore chef d'un parti, et ce n'était pas comme chef de parti qu'il avait été porté à la tête du Gouvernement. Il y était arrivé, au contraire, parce qu'il était resté assez indépendant de tous les partis pour pouvoir grouper autour de lui, en majorité d'estime personnelle, les diverses fractions des opinions modérées.

Or, de tous les hommes que leurs aptitudes et la considération qui s'attachait à eux désignaient au choix du Roi, M. Molé était celui dont la situation présentait, sous ce rapport, le plus d'analogie avec celle de M. Thiers; et M. Molé, mandé par le Roi, accepta la mission de former un Cabinet. Mais le comte Molé n'avait sur la Chambre des députés, ni comme orateur, ni par ses relations, une influence personnelle suffisante pour pouvoir, comme M. Thiers, n'appeler à ses côtés que des collègues sans autorité acquise. Il s'adressa à M. Guizot. Ses offres furent reçues avec une grande tiédeur. M. Guizot était d'autant moins porté à se placer sous la présidence de M. Molé, qu'il n'avait pas une foi entière dans la constance de ses vues et dans la solidité de son caractère. Toutefois, sur l'assurance qui lui fut donnée par M. Molé, qu'il entendait rester fidèle à la politique de résistance, M. Guizot céda aux instances directes du Roi et consentit à entrer dans le Cabinet.

Pendant que les négociations se poursuivaient, les républicains avaient imaginé de profiter de l'interrègne minis-

tériel pour tenter un coup de main, et le comité supérieur de la *Société des Familles* avait décidé qu'on prendrait les armes le 4 septembre. Les ordres furent donnés en conséquence. Mais la police veillait. Le 1er septembre, elle surprit chez un sieur Lesage, demeurant impasse Saint-Sébastien, onze individus occupés à faire des cartouches et à fondre des balles, et en la possession desquels elle saisit une quantité considérable de munitions. Il est probable que cette découverte intimida les sociétaires, car les chefs se présentèrent presque seuls au rendez-vous, et le complot avorta. Ce fut le dernier acte de la *Société des Familles*, qu'on verra bientôt se transformer en *Société des Saisons*.

Le 6 septembre, le nouveau ministère fut constitué ainsi qu'il suit :

M. le comte Molé, président du Conseil et ministre des affaires étrangères ;

M. Persil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ;

M. de Gasparin, ministre de l'intérieur ;

M. le vice-amiral de Rosamel, ministre de la marine ;

M. Guizot, ministre de l'instruction publique ;

M. Duchâtel, ministre des finances.

Deux ministères étaient gérés par intérim. Ils furent donnés, le 19 septembre, savoir :

Le ministère de la guerre au lieutenant général baron Bernard ;

Le ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics à M. Martin (du Nord).

Quelques nominations secondaires suivirent ce changement de ministère. Les plus importantes furent celle de M. de Rémusat, nommé sous-secrétaire d'État de l'intérieur, et celle de M. Gabriel Delessert, qui remplaça

M. Gisquet comme préfet de police. M. Gisquet avait rendu, dans des temps difficiles, de grands, d'incontestables services. Il possédait, à un degré remarquable, de précieuses qualités : la finesse, la pénétration, l'activité, le courage personnel. Mais il manquait de la dignité de caractère, d'autant plus nécessaire aux fonctions dont il était revêtu, que ces fonctions l'exposaient à des haines plus violentes et l'obligeaient à se servir de plus vils instruments. En outre, ce qui était plus fâcheux encore, les irrégularités de sa vie privée ne laissèrent pas toujours inattaquable l'intégrité du magistrat, et l'entraînèrent à des faiblesses qui furent dévoilées dans un procès scandaleux. La haute et juste considération qui entourait M. Delessert, et même sa grande position de fortune, étaient des garanties dont il était devenu utile de couvrir, aux yeux du public, les mystères forcés de l'administration de la police.

Ainsi formé en dehors de toute influence des Chambres, le ministère du 6 septembre avait un défaut capital : il ne répondait à aucune situation parlementaire nettement accusée. Évidemment, les conditions de durée avaient été sacrifiées en lui à la nécessité d'une prompte constitution. Deux hommes, tous deux d'une valeur considérable, mais divers d'origine et d'école, M. Molé et M. Guizot s'y trouvaient associés. Sur les grands principes sociaux, sur les conditions essentielles du gouvernement, sur les principales questions de la politique intérieure ou européenne, M. Molé et M. Guizot pensaient alors de même. Il pouvait donc y avoir, du moins momentanément, accord entre eux ; la sympathie manquait, et là où la sympathie ne leur fait pas obstacle, les rivalités sont promptes à naître. Le soin même avec lequel la balance avait été tenue égale dans la répartition

des portefeuilles prouve combien on s'était préoccupé, de part et d'autre, d'assurer l'équilibre entre les deux éléments juxtaposés, mais non confondus dans le Cabinet. S'il avait convenu à M. Guizot de se contenter d'un ministère secondaire, c'est qu'il savait bien, et que peut-être il aimait à constater, aux yeux de tous, que son autorité tenait à sa personne et non à ses fonctions. Les influences dans le sein du Cabinet avaient d'ailleurs été scrupuleusement pondérées. MM. Persil et de Rosamel étaient plus rapprochés de M. Molé, tandis que MM. de Gasparin et Duchâtel étaient plus portés à recevoir les inspirations de M. Guizot. De même, la prépondérance que la présidence du Conseil semblait attribuer à M. Molé était contre-balancée de fait par l'importance des ministères de l'intérieur et des finances remis aux mains des amis de M. Guizot. Enfin ce partage si rigoureusement calculé ne fut pas altéré par les deux nominations du 19 septembre, M. le général de Bernard se rattachant à la fraction des politiques, et M. Martin (du Nord) inclinant vers les doctrinaires.

Le ministère étant ainsi coupé, pour ainsi dire, en deux parties dont chacune était nécessairement jalouse de ne se laisser ni primer ni absorber par l'autre, son existence était à la merci du premier choc, de la moindre dissidence. Il était facile de prévoir, en effet, que l'harmonie deviendrait impossible dès que l'une ou l'autre des deux influences dirigeantes pourrait craindre de s'amoindrir par une concession. D'ailleurs qui sauverait l'équilibre si, les Chambres réunies, M. Molé se croyait en droit, comme président, de résumer en lui seul le Cabinet dans ses rapports avec elles, et si M. Guizot prétendait, au contraire, grandir sa position dans le Conseil en proportion de l'autorité qu'il exerçait sur une fraction considé-

rable du parlement? Et n'en devait-il pas être ainsi par la force même des choses? Quelle que soit leur modestie, leur abnégation, il n'est pas toujours permis aux hommes de gouvernement de se laisser effacer, car ils ne sont pas des individus isolés, ils personnifient au pouvoir une idée, un système, et sont tenus d'en poursuivre le triomphe.

Le ministère était donc inévitablement destiné à une fin prochaine. Quoi qu'il en soit, il se mit à l'œuvre avec une activité qui ne laissait percer aucune inquiète préoccupation de l'avenir. Des questions d'un haut intérêt social, l'amélioration du régime des prisons, la constitution de la propriété littéraire furent mises à l'étude, en même temps qu'un appel à la clémence royale adoucissait le sort d'un grand nombre de condamnés politiques, et qu'une autorisation de résidence mettait fin à la captivité des derniers ministres de Charles X.

Mais l'attention de M. Molé dut d'abord se porter au delà de nos frontières, vers le Portugal envahi par la révolution, et plus particulièrement encore vers la Suisse, avec laquelle les rapports du Gouvernement français étaient en ce moment des plus tendus.

Le succès du mouvement séditieux de Saint-Ildefonse avait eu promptement son contre-coup à Lisbonne. Dès le 9 septembre, une émeute provoquée par le parti ultralibéral avait éclaté dans cette capitale, et, le lendemain, la Reine, abandonnée par l'armée, était à la merci de la sédition. En présence des ambassadeurs de France et d'Angleterre accourus à ses côtés, doña Maria se vit contrainte, dans son palais, de changer son ministère et de signer le décret qui substituait à la charte de dom Pedro la constitution de 1822, comme Marie-Christine avait signé le décret qui rétablissait la constitution de 1812,

sur laquelle était calquée celle de 1822. Le récit de ces événements serait ici déplacé, car il n'aurait pour la France qu'un intérêt secondaire, et la question d'une intervention comme celle qui était réclamée pour l'Espagne ne pouvait pas même être posée. Toutefois la France ne devait pas rester absente, alors que s'accomplissaient, dans cette partie de la péninsule, des faits de nature à réagir d'une manière fâcheuse sur la situation de l'Espagne. Aussi, sur l'ordre du ministère, une division navale partit de Toulon, et, vers la fin d'octobre, en même temps que l'escadre britannique jetait l'ancre dans le Tage, l'escadre du contre-amiral Hugon mouillait à ses côtés. Les deux escadres avaient également pour instructions de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés de leurs nationaux respectifs, de protéger au besoin la Reine et ses amis, et de prêter un appui au moins moral au parti libéral modéré. Ainsi le gouvernement britannique, qui soutenait presque ouvertement les progressistes à Madrid, leur était plus ouvertement encore hostile à Lisbonne. La raison en est facile à donner : les progressistes espagnols avaient promis de livrer le marché de l'Espagne aux produits des manufactures anglaises, tandis que les radicaux portugais annonçaient hautement l'intention d'affranchir leur pays du vasselage commercial où le tenait l'Angleterre. La politique extérieure de la Grande-Bretagne, telle du moins que l'a toujours pratiquée lord Palmerston, n'admet pas de questions de principes ; elle ne connaît que des questions de tarifs ; et le libéralisme britannique est toujours prêt à venir en aide ici à l'anarchie révolutionnaire, ailleurs aux excès du despotisme, suivant qu'il espère en tirer avantage pour les marchands de Londres et de Manchester.

La tournure que prirent les choses en Portugal permit à la France de s'y maintenir dans une attitude de simple observation ; mais il en fut autrement en Suisse.

Après la tentative d'invasion dirigée, en février 1834, contre la Savoie par les révolutionnaires réfugiés en Suisse, les gouvernements de la Sardaigne, de l'Autriche, du grand-duché de Bade, de la Bavière, du Wurtemberg et de la Confédération germanique, auxquels se joignirent ensuite ceux de Naples, de Prusse et de Russie, avaient adressé au vorort ou directoire fédéral (Zurich) des notes fort vives contre un pareil abus de l'hospitalité. Ces puissances demandaient l'expulsion de la Suisse, à bref délai, de tous les individus qui avaient pris part à cette attaque, ainsi que de ceux dont la conduite était une menace incessante contre la tranquillité des États alliés de la Suisse. Pour appuyer ces réclamations, et jusqu'à ce qu'il y eût été fait droit, un blocus rigoureux fut établi sur toutes les frontières de la Confédération, à l'exception de la frontière française, et défense fut faite à tous les étudiants allemands de fréquenter les universités de Berne et de Zurich. Quelques notes peu conciliantes furent échangées ; mais enfin le moyen coercitif produisit son effet, et, le 24 juin 1834, le vorort déclara « qu'il était convaincu qu'à l'avenir la Suisse renverrait de son territoire et n'y laisserait plus rentrer tout réfugié qui abuserait de l'asile accordé pour troubler la tranquillité des autres États ; » il promettait, en outre, « d'inviter de nouveau les gouvernements cantonaux à agir en conformité de cette règle de droit international, à l'égard des réfugiés qui se trouvaient actuellement en Suisse ou qui pourraient s'y rendre. »

Les puissances se contentèrent de cette réponse. Il est à remarquer, toutefois, que bien qu'elle eût reçu l'appro-

bation de la Diète (22 juillet), comme elle n'avait pas été convertie en *conclusum*, elle n'obligeait que ceux des cantons qui y avaient adhéré sans restriction, et que chacun des autres restait maître de ses décisions quant aux réfugiés établis sur son territoire. Elle fut même, de la part de plusieurs cantons, entre autres de ceux de Lucerne et de Berne, l'objet de véhémentes protestations, le vorort ayant, disaient-ils, sacrifié aux injonctions de l'étranger l'honneur et la dignité de la Suisse ; et cette attitude de Berne avait d'autant plus d'importance que ce canton allait, à partir du 1er janvier 1835, prendre la direction du gouvernement fédéral.

De toutes les grandes puissances continentales, la France seule était restée en dehors de cette croisade diplomatique contre la république helvétique. Il est même bien certain que c'est uniquement à la résolution de la France de faire respecter, au besoin par les armes, l'inviolabilité du territoire fédéral, que la Suisse avait dû de ne pas voir l'Autriche, la Prusse et la Russie venir elles-mêmes expulser de son sein les réfugiés dont la conduite avait motivé leurs justes réclamations. Et pourtant nul plus que la France n'avait sujet de se plaindre des manœuvres auxquelles se livraient ces réfugiés, sous une tolérance qui, dans certains cantons, avait le caractère d'une véritable complicité.

Par sa position centrale en Europe, par les priviléges de sa neutralité, par l'extrême liberté dont on jouissait entre ses frontières, la Suisse était devenue le réceptacle naturel des conspirateurs et des anarchistes chassés du reste de l'Europe. Tandis que la France et l'Angleterre voyaient venir à leurs foyers hospitaliers les hommes honorables, les *patriotes* vraiment dignes de ce nom, les nobles victimes de la cause de la liberté, la Suisse n'en

recevait que l'écume. Les révolutionnaires étaient accourus là, en grand nombre, de tous pays, non pour y attendre, dans la résignation de l'exil, des jours meilleurs, des temps plus propices, mais pour y travailler de concert et sans entraves à un bouleversement général. Ils y avaient formé, par ordre de nationalité, des associations qui n'avaient de secrète que leur organisation, mais dont l'existence et le but étaient hautement avoués. La *Jeune Italie*, la *Jeune Pologne*, la *Jeune Allemagne*, la *Jeune France* et d'autres encore étaient les parties diverses d'une vaste institution qui s'appelait la *Jeune Europe*, et qui recevait l'impulsion d'un pouvoir mystérieux établi à Paris sous le nom de *Haute Vente universelle*. L'association générale avait été fondée et l'acte signé à Berne, par une réunion de délégués, le 19 avril 1834. Toutes ces sociétés adoptaient pour base la *Déclaration des Droits de l'Homme* de Robespierre. Leur but était la révolution universelle. Tout membre s'obligeait à contribuer de toutes ses forces au renversement des gouvernements existants. Il était établi des tribunaux qui prononçaient sans appel, et, en cas de condamnation à mort portée contre un associé infidèle, chacun de ses cosociétaires était tenu de faire, à l'occasion, l'office de bourreau. Ce n'étaient pas là de vaines menaces, et il fut constaté qu'une sentence capitale avait été ainsi exécutée contre un étudiant allemand attiré dans un guet-apens. Il serait superflu d'ajouter que l'extermination de tous les tyrans était en tête du programme de ces réformateurs, et que le régicide était à leurs yeux le premier devoir de tout bon républicain.

Une telle réunion d'hommes jeunes, exaltés, la plupart déterminés à tout et capables de tout, libres de se concerter et d'agir dans un petit pays d'où ils pouvaient à

l'improviste se jeter en Piémont, en Lombardie, en Autriche, en Allemagne, en France, était pour l'Europe un danger permanent. Ce danger prit des proportions tout à fait sérieuses, lorsqu'au milieu de 1835 se fut formée, parmi les citoyens suisses eux-mêmes, à l'exemple et à l'instigation des réfugiés, l'association dite la *Jeune Suisse*[1]. Cette société devait, dans l'intention des fondateurs, s'étendre sur la Confédération tout entière, renverser les gouvernements cantonaux, anéantir le pacte de 1815, établir un gouvernement provisoire, faire appel aux armes, organiser des corps francs, envahir une des provinces de l'Allemagne et donner ainsi le signal de la révolution européenne.

Que tout cela dût se faire comme se le promettaient les champions de la république universelle, il y aurait eu plus que de la puérilité à le croire. Mais s'ils n'avaient pas le pouvoir d'accomplir tout le mal qu'ils se proposaient, ils n'en étaient pas moins, pour les gouvernements limitrophes, un sujet de continuelle et fort légitime inquiétude. Aussi ces gouvernements étaient-ils bien résolus à ne pas permettre la prolongation d'un si condamnable abus du droit de l'hospitalité. Le Cabinet des Tuileries avait longtemps résisté aux instances faites près de lui par le Cabinet de Vienne, pour qu'il se joignît aux autres puissances intéressées à obtenir de la Suisse l'expulsion des plus dangereux conspirateurs. Mais quand il lui fut enfin démontré que ses exhortations, ses remontrances, ses bienveillants conseils restaient sans effet; quand il eut acquis la certitude que la plupart des gouvernements cantonaux et le gouvernement fédéral lui-même dominés par le parti démocratique, étaient plus portés à

[1] L'acte d'association est du 26 juillet 1835.

s'unir aux démagogues par une complicité active ou passive, qu'à prendre contre eux des mesures efficaces, il n'hésita plus. Il se décida à agir, non à la suite des puissances qui l'avaient devancé, mais sous sa propre initiative, et, tout en faisant respecter l'inviolabilité du territoire de la Suisse, à obliger la Suisse elle-même à respecter le repos de ses voisins.

La France était alors représentée près de la diète helvétique par M. le marquis de Rumigny, l'un des hommes les plus recommandables parmi ceux qui ont maintenu si haut la loyauté et l'honorabilité de la diplomatie française sous le Gouvernement de Juillet. Il ne pouvait convenir à ce diplomate, dont la mission avait été toute de ménagements et d'affectueuse bienveillance, de conserver un poste où il aurait à faire entendre désormais un langage sévère et menaçant. Il alla à Turin remplacer M. de Barante, envoyé à Saint-Pétersbourg, et eut lui-même pour successeur M. le duc de Montebello. Ce dernier choix n'était pas heureux ; M. le duc de Montebello avait plus de zèle que de prudence, plus d'ardeur que de tact, et il avait besoin surtout de tact et de prudence pour arriver sans fausse démarche au but qu'il s'agissait d'atteindre.

M. de Montebello ne se rendit à Berne que dans le courant de novembre 1835, et trouva le directoire fédéral dans des dispositions beaucoup plus conciliantes qu'on n'avait lieu de l'espérer. En devenant vorort, le gouvernement de Berne avait sagement modifié les idées de résistance absolue qui avaient inspiré sa protestation contre les actes de son prédécesseur touchant les réfugiés. Il avait fait ce que font d'ordinaire les oppositions, quand, arrivées au pouvoir, elles se trouvent en face de la réalité des choses, et obligées de faire succéder l'action aux paroles ; il s'était

approprié, pour la continuer, la politique qu'il censurait naguère si amèrement.

Durant les premiers mois, les relations de M. de Montebello avec le gouvernement fédéral se maintinrent donc sur un pied de bonne entente, et l'on parut s'acheminer vers la solution amiable du problème posé. Le vorort se montra même empressé de courir au-devant des justes exigences de ses voisins; et, le 22 juin 1836, il remit à l'ambassadeur de France une note où il disait : « Informés que plusieurs réfugiés politiques, expulsés de la Suisse pour avoir participé en 1834 à l'attentat contre la Savoie, ont reparu en Suisse, et qu'un certain nombre de réfugiés ont tramé dans ces derniers temps le désordre et même, à ce qu'il paraît, une invasion à main armée dans le grand-duché de Baden, les avoyer et conseil d'État de la république de Berne, directoire actuel de la Confédération suisse, ont cru de leur devoir, autant envers la Suisse qu'envers les États limitrophes, de prendre les mesures qui ont paru les plus propres à mettre une fin à des menées aussi compromettantes pour la Confédération que pour ses voisins. Ils ont donc engagé de la manière la plus pressante les gouvernements cantonaux à faire arrêter et à tenir à leur disposition tous les réfugiés politiques qui ont pris part à l'expédition de la Savoie et qui, expulsés de la Suisse pour cet attentat, y ont reparu, ainsi que tous ceux qui ont compromis ou qui pourraient compromettre encore les intérêts de la Suisse, en se mêlant dans les affaires intérieures de la Confédération ou des cantons, ou qui troubleraient par des entreprises subversives les rapports de bonne intelligence heureusement existants entre la Suisse et tous les autres États. Le directoire fédéral est résolu à faire évacuer la Suisse de tous les réfugiés qui se trouvent dans les catégories indi-

quées.... » En conséquence, le directoire, comptant sur la bonne et constante amitié de la France, la priait de recevoir sur son territoire les réfugiés qu'il serait dans le cas d'expulser.

Le 4 juillet suivant, M. l'avoyer Tscharner, ouvrant la session de la diète, n'était pas moins explicite dans sa manière de présenter cette question de droit international. « Si nos voisins, disait-il, nous laissent jouir en paix de notre bien-être et ne suscitent aucun obstacle à notre développement intérieur, ils ont aussi le droit de s'attendre à ce que nous mettions tout en œuvre pour qu'ils ne soient pas inquiétés par des entreprises conçues sur notre territoire, et à ce que non-seulement nous retirions notre protection aux étrangers qui abusent du droit d'asile que nous leur avons accordé, en prenant part à des tentatives contre le repos des États voisins, mais à ce que nous sévissions contre eux selon toute la rigueur de nos lois, puisque l'hospitalité n'est accordée que sous la condition que celui qui en jouit se soumette aux lois et qu'il ne cherche à troubler ni l'ordre établi dans le pays où il est reçu, ni celui des États voisins. Un gouvernement qui permet aux perturbateurs du repos public de se servir de son territoire comme point de ralliement pour les fauteurs de menées criminelles, dirigées contre les États étrangers, est responsable envers ses ressortissants de toutes les conséquences qui peuvent en résulter.... »

Rien assurément de plus vrai que ces principes, de plus sage et de plus louable que ces résolutions et ces promesses. Mais, sans mettre en doute la sincérité des déclarations du directoire fédéral, le Gouvernement français pouvait-il s'en contenter? A quoi se réduisaient les promesses du directoire? A « engager de la manière la plus pressante les gouvernements cantonaux à faire arrêter

et à tenir à sa disposition» les réfugiés dangereux. Et si ces gouvernements ne tenaient pas compte de ces recommandations ; si, en vertu de leur droit de souveraineté, ils persistaient à garder, à protéger, à seconder dans leurs desseins ceux à qui ils avaient donné asile, quel moyen aurait le directoire de réaliser ses bonnes intentions ? Aucun. Or, il n'avait rien à attendre du concours volontaire des cantons démocratiques, et c'était précisément dans les cantons démocratiques que les réfugiés turbulents s'étaient groupés pour y préparer leurs machinations. Les déclarations du directoire étaient donc destinées à rester sans effet, à moins qu'un *conclusum* voté par la diète n'investît le vorort du pouvoir de contraindre au besoin les cantons à s'y conformer.

M. de Montebello reçut en conséquence de M. Thiers l'ordre de réclamer expressément ce *conclusum*, comme pouvant seul donner satisfaction à la France. La réponse de l'ambassadeur français au vorort, en date du 18 juillet, réponse qui avait été envoyée toute rédigée par le ministre des affaires étrangères, fut remarquable par la netteté avec laquelle la question était posée. On y lisait :

« .... Le soussigné n'a parlé jusqu'à présent que de la Sardaigne et de l'Allemagne, dont ces attentats et ces complots menaçaient la sécurité. Mais la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette importante question de droit international, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en Suisse sont en rapport avec les anarchistes français, lorsque leurs indiscrétions attestent si évidemment la connaissance qu'ils ont des abominables projets des régicides, lorsqu'enfin il est démontré que leurs desseins se lient tout au moins d'intention et d'espérances aux crimes récemment tentés en France ? Il est clair qu'un pareil état de choses ne saurait plus se pro-

longer, tant pour la Suisse elle-même que pour les autres puissances. Nul doute encore que si les étrangers, dont les trames révolutionnaires tendent à le perpétuer, n'étaient pas éloignés du sol helvétique, les gouvernements menacés par leurs coupables desseins ne se vissent dans la nécessité de prendre des mesures dictées par le sentiment impérieux de leur propre sécurité, et que dès lors la Confédération n'ait le plus grand intérêt à prévenir ces inévitables déterminations.... C'est donc, à vrai dire, de l'intérêt de la Suisse qu'il s'agit personnellement ici, et le Gouvernement du Roi aime à trouver dans la note à laquelle le soussigné a l'honneur de répondre, aussi bien que dans le langage de M. le président de la diète, la preuve qu'aucune de ces graves considérations n'avait échappé à la pénétration du directoire fédéral. Dès lors il ne reste plus au Gouvernement de Sa Majesté qu'à souhaiter que des manifestations aussi rassurantes ne demeurent point infructueuses, et que les résultats qu'elles promettent ne se fassent point attendre.... Le directoire comprendra sans doute également que, si cet espoir était déçu, si les gages que l'Europe attend de lui devaient se borner à des déclarations, sans qu'aucun moyen de coercition vînt les appuyer au besoin, les puissances intéressées à ce qu'il n'en soit pas ainsi seraient pleinement en droit de ne plus compter que sur elles-mêmes, pour faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse contre leur tranquillité, et pour mettre un terme à la tolérance dont ces incorrigibles ennemis du repos des gouvernements continueraient à être l'objet. Il n'est pas moins évident que la France n'aurait plus qu'à pourvoir, dans le même but, en ce qui la concerne, à ce que lui prescrirait l'intérêt non moins légitime de sa propre sécurité. »

Quant aux réfugiés dirigés sur notre territoire, non-seulement le Gouvernement consentait à les recevoir, mais il s'engageait à leur fournir les moyens pécuniaires propres à subvenir à leurs besoins pendant un certain temps, à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume.

Dire quelle explosion de colères, d'injures, de menaces, la publication de cette note provoqua de la part de toute la démagogie européenne, serait chose impossible. Les républicains, partout vaincus et comprimés, s'étaient accoutumés à considérer la Suisse comme un refuge inviolable où ils pouvaient, en toute sécurité, ourdir leurs complots, concentrer leurs forces, organiser leurs bataillons, attendre l'occasion de porter sur le point qui leur paraîtrait vulnérable la guerre civile et la révolution. On allait, non leur interdire le séjour de la Suisse, mais les forcer d'y vivre paisiblement et de renoncer à en faire un foyer de conspiration et d'anarchie! On leur disputait le dernier coin de l'Europe où ils pussent conspirer sans danger, en bravant les polices et les armées de toutes les monarchies! Leurs journaux éclatèrent en imprécations contre le gouvernement inhumain dont la haine, disaient-ils, persécutait des proscrits jusque sur la terre étrangère.

Mais ce fut surtout en Suisse et dans les cantons démocratiques que les fureurs se déchaînèrent. Là, les journaux invoquèrent l'honneur de la patrie, et firent appel au sentiment de l'indépendance nationale, comme s'il s'agissait de défendre contre le joug de l'étranger les enfants de la libre Helvétie. Des voisins, qui ne voulaient pas permettre à la Suisse d'établir chez elle un droit de conspiration, furent représentés comme lui contestant le droit d'asile, le plus beau et le plus saint de tous les

droits. Le peuple, toujours facile à entraîner quand on lui montre un but généreux, se laissait prendre à ces déclamations mensongères. Dans quelques cantons, l'agitation fut extrême. Il y eut des assemblées populaires, nombreuses, ardentes, où des discours insensés furent applaudis, où les résolutions les plus extravagantes furent adoptées avec enthousiasme : celle d'imposer au Gouvernement français le rappel de son ambassadeur, ou bien encore celle de faire la guerre à l'Europe, en soulevant partout la révolution.

Ceux qui se livraient à ces violentes manifestations n'étaient pas, il s'en fallait de beaucoup, la majorité de la nation helvétique. Mais si les hommes qui jugeaient les choses sans passion, et qui sentaient la nécessité de faire droit à de trop justes exigences, étaient les plus nombreux, ils n'étaient pas les plus bruyants, et leur réserve un peu timide ne contre-balançait pas l'effet des clameurs de leurs adversaires.

La réponse de M. de Montebello, à laquelle les représentants des autres puissances en Suisse s'étaient empressés de donner leur adhésion, fut immédiatement communiquée à la diète, qui la renvoya à une commission. Les faits étaient si patents, la conduite des réfugiés était si évidemment condamnable, que la commission, après une enquête approfondie, ne put que reconnaître le bien fondé des plaintes de la France. Elle tergiversait cependant et paraissait disposée à s'arrêter à une proposition qu'elle jugeait propre à donner quelque satisfaction à la France, sans braver trop ouvertement les colères de la démocratie. Le Gouvernement français fut informé de ces hésitations, et M. Thiers écrivit aussitôt à M. de Montebello : « Je vous invite à poursuivre avec activité l'affaire des réfugiés. Les propositions de la commission

sont insuffisantes, car aussi longtemps qu'on laissera les cantons juges des cas, et qu'on les chargera de l'exécution dans leurs territoires, les mesures ne seront qu'imparfaitement accomplies. Il faut faire entendre à la Suisse un langage franc quoique dur. Si elle n'écoute pas les conseils et la demande, elle peut se considérer comme brouillée avec la France, et sa résistance sera immédiatement suivie d'un blocus hermétique. »

M. de Montebello reçut cette dépêche le 6 août, à neuf heures du soir. A onze heures, car le temps pressait, il était chez M. Tscharner, à qui il donnait connaissance des résolutions de son gouvernement. Le lendemain matin, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Bade à Berne, firent, de leur côté, une démarche en commun près de l'avoyer, pour appuyer formellement le langage de notre ambassadeur. Le jour suivant, la commission déposait son rapport qui, par un exposé détaillé de la conduite des réfugiés, justifiait pleinement les plaintes des puissances; et le 11 août, après trois séances d'une discussion fort vive, la diète adoptait, à la faible majorité de treize États et demi, le *conclusum* dans les termes suivants :

« Article premier. — Les étrangers, qui auront com-
« promis par des faits constatés la sûreté ou la tranquil-
« lité intérieure ou la neutralité de la Suisse et ses rap-
« ports internationaux, seront expulsés du territoire de
« la Confédération avec le concours du directoire.

« Art. 2. — Les cantons connaissent avec toute la
« promptitude possible des cas et pourvoient à l'exécu-
« tion de l'art. 1er dans leur territoire respectif. Ils se
« concertent à cet effet avec le directoire fédéral. »

Soumis ensuite à la ratification des grands conseils cantonaux, le *conclusum*, après des débats qui, sur plus

d'un point, furent d'une violence extrême, fut définitivement adopté par seize cantons.

Ce *conclusum* ne faisait que traduire, sous une forme précise et légale, l'une des obligations impérieusement imposées à la Suisse par sa situation même; et l'on cherche vainement en quoi il pouvait motiver les lamentations mêlées d'invectives et de menaces avec lesquelles il fut accueilli par l'opinion démocratique. Neutre sous la garantie de l'Europe, la Suisse avait pour premier devoir de rester neutre dans les querelles intestines ou internationales des puissances qui la couvraient de leur protection collective; et c'eût été le comble de la folie que de prétendre s'abriter sous cette protection même, pour troubler impunément le repos de ceux qui la lui accordaient. Cependant tel était l'égarement des esprits, qu'un tiers des cantons aimèrent mieux s'exposer aux conséquences d'un blocus hermétique que d'appuyer de leur vote une mesure dirigée uniquement contre les complots des réfugiés.

Le vote du *conclusum*, qui donnait satisfaction à la France, n'eut pas cependant pour effet de rétablir la bonne harmonie entre la France et la Suisse. Cette affaire n'était pas terminée encore que le différend entre les deux pays s'était compliqué d'un incident des plus fâcheux.

Comme tous les gouvernements, le Gouvernement français entretenait à l'étranger une police secrète. C'est là une de ces tristes nécessités sociales que les plus honnêtes, s'ils ne veulent se résigner à être dupes, devront subir tant que la bonne foi et la vérité ne régneront pas sans partage sur la terre. Les menées des réfugiés en Suisse étaient naturellement l'objet d'une surveillance toute particulière. Après l'attentat d'Alibaud, la police française, qui avait eu déjà des raisons de croire que ces

réfugiés avaient été mis dans la confidence du projet de Fieschi, résolut d'envoyer près d'eux un nouvel agent, en lui donnant le moyen de gagner leur confiance et de se faire admettre à leurs conciliabules. Elle fit choix, à cet effet, d'un nommé Conseil, homme aussi peu recommandable que le sont, en général, ceux qui acceptent de pareilles missions, mais qui, en outre, n'avait ni l'intelligence ni le courage qu'exigeait le rôle dont il était chargé. Conseil devait, dès son arrivée en Suisse, s'insinuer près des réfugiés les plus dangereux, et justifier par sa conduite une demande d'expulsion qui serait, en temps opportun, faite contre lui, de telle sorte qu'il suivît en Angleterre les autres expulsés, afin d'y continuer à se tenir au courant de leurs trames. On lui remit un passe-port sous le nom de Napoléon Chéli, et il partit pour Berne où il arriva le 10 juillet.

Peu de jours après, sur l'ordre de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, M. de Gasparin, sous-secrétaire d'État, pria officiellement le ministre des affaires étrangères de réclamer l'expulsion du sieur Conseil, réfugié politique en Suisse, et, le 19 juillet, M. de Montebello remettait à cet effet une note au directoire fédéral. Par une malheureuse inspiration, M. de Montalivet, voulant éviter les scrupules que M. Thiers pourrait éprouver à engager la diplomatie dans une combinaison de police, lui avait laissé ignorer qu'il ne s'agissait pas d'un réfugié, mais d'un espion. Il n'y avait pas là d'infraction à un devoir, car la police appartenait au ministre de l'intérieur sous sa responsabilité, et M. de Montalivet, en ne faisant pas connaître au président du Conseil la véritable qualité de son agent secret, était dans la rigueur de ses attributions; seulement il commettait une imprudence, ainsi que le prouvera l'événement.

Cependant Conseil s'était mis à l'œuvre avec une telle maladresse, qu'il avait tout d'abord éveillé les soupçons des réfugiés avec lesquels il était entré en rapport. Il se laissa attirer, le 7 août, à un déjeuner par quatre Italiens, qui, avec d'horribles menaces, en lui mettant le poignard sur la gorge, arrachèrent à son épouvante, à travers ses sanglots, l'aveu de sa qualité. Il fut fouillé; sa malle fut visitée; tous ses papiers lui furent enlevés, et ceux qui lui avaient promis le secret pour prix de ses révélations résolurent de le dénoncer publiquement. Conseil ayant, le lendemain, quitté Berne, fut suivi par deux des Italiens qui ne le perdirent pas de vue et qui le signalèrent comme espion au préfet de Nidau, en remettant à ce fonctionnaire les papiers dont ils s'étaient emparés. Parmi ces papiers se trouvaient deux passeports, l'un au nom de Chéli, délivré à Ancône le 22 avril 1834; l'autre au nom de Corelli, daté de Besançon le 4 août 1836. Conseil en avait sur lui un troisième, au nom de François Hermann, qu'il affirma lui avoir été délivré deux jours auparavant, et qui portait, avec la signature de M. Belleval, chargé d'affaires de France à Berne, la date du 15 novembre 1835.

Conseil fut arrêté et livré à la police de Berne, et le directoire, saisi de l'affaire, crut devoir la soumettre à la diète, qui chargea une commission de trois membres de lui faire un rapport. C'était donner à la découverte d'un espion de police une bien étrange importance; et la Suisse, qui avait jusqu'alors toléré, sinon protégé les manœuvres des réfugiés, leurs sociétés secrètes, leurs complots, leurs préparatifs d'invasion, n'avait pas droit de s'étonner que les gouvernements menacés veillassent chez elle à leur propre sûreté.

Mais il faut reconnaître que le directoire n'était plus

complétement maître de sa détermination, et que l'état de l'opinion était tel qu'il lui commandait des ménagements. Cette affaire, dans laquelle ils espéraient compromettre le Gouvernement de la France et son ambassadeur, était, pour les réfugiés et pour les radicaux, une bonne fortune. Ils y voyaient une revanche du *conclusum*, peut-être un moyen d'en paralyser les effets. La nouvelle en fut portée d'un bout à l'autre de la Suisse, avec la rapidité de l'éclair ; et soudain l'agitation fut poussée à un degré de violence qu'elle n'avait pas atteint jusque-là. Les assemblées tumultueuses se multiplièrent, et l'on y applaudissait à tout ce que le vocabulaire démocratique pouvait fournir d'injures contre le Gouvernement de la France et contre le Roi. On formait des corps de *volontaires de l'indépendance* qui s'exerçaient au tir. Les journaux attisaient les passions et appelaient le peuple à venger l'honneur de la patrie. L'enthousiasme belliqueux gagnait les masses. On eût dit qu'un nouveau Gessler venait d'appesantir sur la fière Helvétie le joug de l'étranger. Quant à M. de Montebello, sa position à Berne était affreuse. Grossièrement outragé par la presse *patriote*, en butte à mille menaces anonymes d'assassinat, il en était réduit à ne plus pouvoir sortir de son hôtel après la chute du jour, et à s'entourer chez lui des plus grandes précautions. Un coup d'arme à feu fut même tiré contre lui par-dessus le mur de son jardin.

Le directoire déplorait tous ces excès. Après être sorti heureusement de l'affaire du *conclusum*, il n'avait garde de vouloir rompre avec la France à propos d'un misérable agent de police. Son embarras était extrême cependant. Aussi s'était-il empressé de s'adresser directement au Gouvernement français, afin de régler sa conduite suivant les éclaircissements qui lui seraient donnés. Immé-

diatement après l'arrestation de Conseil, le chargé d'affaires suisse à Paris s'était rendu près de M. Thiers, et lui avait demandé quel cas on devait faire des déclarations de ce personnage. M. Thiers affirma, avec une entière bonne foi, que Conseil était un imposteur, qu'il n'appartenait pas à la police française et qu'il n'y avait aucune raison d'user de ménagements envers lui. Confiant dans ces assertions, le directoire avait alors laissé libre cours à l'enquête ordonnée par la diète.

Ainsi se produisaient les inconvénients du silence de M. de Montalivet. Si du moins, dès que l'éveil eut été donné, il eût averti son collègue des affaires étrangères, il eût été possible encore de ne pas laisser aller plus loin les choses et d'éviter les désagréments qui suivirent. La conduite de M. de Montebello ne fut pas moins imprévoyante; car, une fois Conseil arrêté, il appartenait à l'ambassadeur de se concerter avec le directoire pour étouffer le scandale à sa naissance. Au contraire, il se renferma dans une réserve que rien ne lui imposait; et il arriva de cet excès de discrétion à Paris et à Berne, que M. Thiers et le directoire ne connurent la vérité que lorsqu'il n'était plus temps de prévenir un éclat.

Le 9 septembre, la diète fédérale reçut communication du rapport de sa commission. La commission n'avait eu, pour établir les faits, d'autre source d'information que les allégations de Conseil et des quatre réfugiés qui l'avaient dénoncé. Il résultait de leur dire que, le 6 août dans la soirée, Conseil s'était rendu à l'ambassade de France et avait fait part des soupçons dont il était l'objet à M. de Montebello, qui lui avait répondu : « Savez-vous que votre position est très-mauvaise; la police est à votre recherche depuis que je vous ai signalé; il faut que vous quittiez Berne; je vous délivrerai un passe-port sous un

autre nom et vous tâcherez de vous échapper; » que le lendemain, après le déjeuner suivi de la visite de sa malle et de ses aveux, Conseil ayant reçu la promesse qu'il serait épargné et qu'on lui garderait le secret à condition qu'il ferait des révélations complètes, s'engagea à communiquer à ses compagnons le passe-port et les instructions qui devaient lui être remis le soir même à l'ambassade de France; qu'en effet, à neuf heures du soir, Conseil se rendit à l'ambassade, sous la surveillance de deux des Italiens, qu'il en sortit bientôt et montra à ses compagnons un passe-port au nom de Hermann, antidaté du 15 novembre 1835, ainsi qu'une somme de deux cents francs en or, qu'il dit lui avoir été remise par M. de Belleval, le chargé d'affaires, avec la recommandation de quitter Berne et de se rendre dans d'autres villes pour y continuer sa mission; qu'il en avait aussi rapporté une liste des réfugiés recommandés plus particulièrement à son attention, et à laquelle plusieurs noms avaient été ajoutés par M. de Belleval lui-même. Le rapport racontait ensuite le départ et l'arrestation de Conseil, et se terminait ainsi :

« Qu'on pense ce qu'on voudra de l'emploi des espions par les gouvernements et les ambassades; qu'on admette comme vrai ou faux que la limite entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ne se trace pas, pour la diplomatie et la police, selon les idées ordinaires des hommes sur l'honneur et la probité, nous ne pourrons néanmoins jamais nous persuader que des actes tels que ceux dont il est question, que la fraude et le faux qui, dans tous les pays du monde, sont qualifiés crimes et tombent dans le domaine du mépris public, soient, lorsqu'ils émanent de la diplomatie qui a la haute mission de rapprocher et de réunir les peuples, des actes ordinaires et de tous les

jours.... L'honneur de la Confédération ne lui permet pas de supporter en silence une pareille conduite. Et tout ceci s'est passé en Suisse, au nom de la France et de son Roi!.... L'honneur de la France et celui de son Roi sont également compromis. Mais la France et son Roi ne fabriquent pas de faux passe-ports; la France et son Roi ne commettent pas de crimes, et ils n'ont chargé personne d'en commettre en leur nom.... Il faut que ce fantôme trompeur de la représentation disparaisse, afin que l'honneur du Roi et de la nation apparaisse intact aux yeux du monde entier. A cet effet, il faut qu'ils connaissent la vérité.... » En conséquence, la commission proposait à la haute diète « de charger le vorort d'informer le Roi des Français ainsi que son Gouvernement du véritable état de l'affaire, et de joindre à cette communication copie certifiée des pièces. »

La grossièreté d'un tel langage appliqué, dans un document officiel, aux actes attribués à un gouvernement ami, n'est pourtant pas ce qu'il y a de plus surprenant dans ce rapport. Il faut constater d'abord que les faits, ou plutôt que « le crime » imputé par le rapport à l'ambassade de France n'était établi que par les seules allégations de Conseil, témoignage qui n'eût pas été suffisant pour motiver l'application de la plus légère amende par un tribunal correctionnel. L'accusé même, M. de Montebello, était resté complétement étranger à l'enquête, qui aboutissait contre lui à une véritable condamnation pour « fraude » et pour « faux. » Quant à l'indignation que faisait éclater la commission, elle eût été plus justement inspirée par la conduite des réfugiés, qui préparaient dans leurs sociétés secrètes la révolution, la guerre civile, l'assassinat, le régicide, ou par celle de la Suisse, qui tolérait et protégeait un si criminel abus de l'hospi-

talité, que par les mesures du Gouvernement français pour découvrir ces trames et les déjouer.

Certes, dans les conditions ordinaires de la vie sociale, l'emploi d'un faux nom, d'une fausse date, est toujours chose répréhensible. Mais il serait souverainement absurde d'appliquer les règles de la morale commune aux rapports de la police avec les malfaiteurs. Les voleurs seraient bien tranquilles, s'il était prescrit aux agents de la sûreté publique de ne procéder à leur recherche que revêtus de leurs insignes, et de s'abstenir de tout mensonge et de toute ruse ayant pour objet de les induire en erreur. Les conspirateurs tiendraient entre leurs mains le sort de tous les gouvernements, si la police ne pouvait sans crime acheter les trahisons, ou prendre les moyens d'introduire dans leurs conciliabules des agents chargés de livrer leurs secrets. Il ne faut donc pas outrer l'inflexibilité des lois de la morale. De même que l'opinion publique n'a jamais déversé « le mépris » sur la victime innocente qui a eu recours à un faux nom, à un faux passe-port, à une fausse signature pour échapper à ses bourreaux, de même la conscience des honnêtes gens a toujours reconnu le droit des gouvernements d'employer la ruse pour connaître et pour paralyser les projets des conspirateurs. Si la morale rigoureuse a quelque chose à en souffrir, ce n'est pas sur les gouvernements, c'est sur les conspirateurs qu'en retombe la responsabilité.

Ce n'est pas à dire que la conduite du Gouvernement français ait été, en cette circonstance, exempte de tout reproche. Ce fut une première faute que le secret gardé envers M. Thiers; c'en fut une autre que d'engager le vorort, à son insu, par la demande d'expulsion, dans une combinaison de police; c'en fut une troisième que la réserve dans laquelle se renferma M. de Montebello,

quand une confidence opportune eût permis au directoire d'amortir les conséquences de la sottise et de la lâcheté de Conseil. Mais si l'on pouvait blâmer le ministre et l'ambassadeur, c'était offenser la vérité, et pousser jusqu'à l'outrage l'abus de l'expression, que de les représenter comme convaincus d'un crime.

Cette absence de justice et de modération avait été sentie au sein de la commission elle-même. Deux membres seulement s'étaient mis d'accord sur les conclusions du rapport. Le troisième voulait qu'après avoir exposé les faits résultant de l'enquête, la commission se bornât à proposer à la diète de renvoyer l'affaire au vorort, en lui laissant le soin d'agir ainsi qu'il le jugerait convenable. Les opinions ne furent pas moins partagées dans la diète. Quelques députés émirent l'avis que les faits n'étaient pas établis sur des preuves suffisantes pour servir de base à une conviction; que l'information avait été dirigée avec une partialité évidente en faveur des accusateurs de Conseil, de ceux qui lui avaient arraché des aveux par la terreur et le poignard à la main; que parmi les personnes incriminées il en était qui n'appartenaient pas à la juridiction de la diète et qui ne pouvaient être jugées sans avoir été entendues; que d'ailleurs il n'y avait dans tout cela qu'un fait d'espionnage sans importance, et que si l'on avait chassé tous les réfugiés qui méritaient de l'être, il n'y aurait pas eu besoin d'espions. D'autres, au contraire, tenant les faits pour constants, soutenaient que l'honneur de la Suisse avait été atteint, et qu'il n'était pas permis à la diète d'y rester indifférente; ils se ralliaient donc aux conclusions du rapport. Un instant on put croire que les premiers l'emporteraient, les conclusions n'ayant obtenu, au vote général, que dix voix, deux de moins que la majorité. Mais, à quelques jours de

là, deux des États qui avaient gardé le protocole ouvert votèrent à leur tour pour les conclusions, qui furent ainsi adoptées.

Le directoire n'avait plus qu'à se conformer à la décision de la diète. M. Molé, qui venait de succéder à M. Thiers, ne lui en laissa pas le temps. Il était devenu urgent, en effet, de mettre fin à ce scandale inouï d'un gouvernement ami se faisant l'exécuteur, contre le représentant de la France, des vengeances des conspirateurs troublés dans leurs machinations. Le 27 septembre, M. de Montebello remit au directoire une note rédigée par M. Molé, et qui, après avoir rappelé succinctement de quelle bienveillance pour la Suisse et de quelle longanimité la France avait fait preuve depuis deux ans dans toute cette affaire des réfugiés, se terminait ainsi :

« ..... Un guet-apens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France; et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir. Quelques réfugiés semblent s'être proposé d'amener la Confédération à rétracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé leurs espérances; un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand État, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été, pour ainsi dire, adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement. On arrache ou l'on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là mêmes qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal vehmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et

qui accepte toute cette série de crimes secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête sans exemple à la diète; une commission est nommée, et la diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus. Ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités. Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations. Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure et qu'elle en attend la prompte satisfaction. Jusqu'à ce que cette satisfaction lui soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son Gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils. C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il devait en être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera seule alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste

satisfaction. Enfin, elle saura, sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni. »

Ce langage était rendu plus significatif encore par les mouvements de troupes qui s'opéraient dans la direction de la frontière suisse, et qui prouvaient que, sans avoir encore l'intention de faire la guerre, le Gouvernement français était bien résolu cependant à ne pas s'en tenir à de vaines paroles. Aussi le directoire s'empressa-t-il de convoquer, pour le 17 octobre, une diète extraordinaire, afin de s'en remettre à elle du soin de répondre à la note de M. de Montebello.

Durant cet intervalle, l'agitation qui semblait être devenue l'état normal de la Suisse ne fit naturellement que s'accroître. Ce fut un triste spectacle que celui des fureurs et des extravagances auxquelles se laissa emporter une partie notable de la population. La presse *patriote* égarait les esprits, échauffait les têtes. On rappelait les victoires de Granson et de Morat. On ne parlait de rien moins que de marcher contre la France, et d'ajouter à la Confédération les républiques de Franche-Comté, de Bourgogne, d'Alsace et de Lorraine. Toutes ces invectives, toutes ces folies étaient applaudies et encouragées par la presse républicaine de France, dont le patriotisme a toujours consisté à prendre parti pour l'étranger contre le gouvernement de son pays.

Heureusement pour la Suisse, ses hommes d'État ne persistèrent pas dans une attitude sur les dangers de laquelle ils ne pouvaient plus se faire illusion. Dans sa réponse, délibérée à huis clos et adoptée le 5 novembre, la diète rejeta sur un « malentendu, » sur une « erreur, » le différend que des « explications loyales » devaient faire

disparaître. La Suisse, disait-elle, n'avait « jamais pu avoir l'intention de porter la moindre atteinte aux relations amicales qui subsistaient entre elle et la France. » Le rapport était une affaire tout intérieure ; il n'exprimait qu'une opinion de commission. Quant à l'envoi des pièces, il avait été ordonné « sans arrière-pensée et sans intention d'offenser le Gouvernement français ni son ambassadeur. » Après ces assurances, la note ajoutait : « La diète espère que les rapports d'amitié entre la France et la Suisse, cimentés par le temps et les habitudes, seront rétablis dans l'intérêt des deux pays et dans celui de la justice. Elle aime à croire que les liens d'une vieille alliance, momentanément relâchés, vont se resserrer et se raffermir, et que des griefs passagers n'auront servi qu'à faire mieux sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée. »

Le Gouvernement français accepta cette réponse comme satisfaisante, et fit cesser les mesures prohibitives qu'il avait prises contre la Suisse, qui, de son côté, surveilla plus sérieusement la conduite des réfugiés.

Les républicains n'étaient pas, du reste, les seuls qui tramassent en Suisse le renversement du Gouvernement français. La diète délibérait encore sur la réponse à faire à la note de M. Molé, lorsque la France apprit tout à coup avec stupéfaction qu'un complot ourdi pour replacer la dynastie napoléonienne sur le trône impérial venait d'échouer à Strasbourg, après avoir, pendant une heure environ, causé quelque émoi dans un quartier de cette ville. Jamais plus accablante déception n'avait répondu à de plus ambitieuses espérances.

Après la triste issue de sa campagne dans les rangs des révolutionnaires italiens, le prince Louis-Napoléon Bona-

parte n'avait fait qu'un court séjour en Angleterre. Il était bientôt revenu avec sa mère, habiter, sur les bords du lac de Constance, le riant château d'Arenenberg, séjour préféré de la reine Hortense. Là, entouré de quelques amis dévoués, tout entier à l'idée qu'il lui était réservé de relever un jour la couronne impériale tombée du front de son oncle, il s'occupait de gagner à sa cause les chefs des partis mécontents, et d'attirer à lui l'attention par des écrits où il déposait le fruit de ses méditations. Le premier en date de ces écrits fut publié en 1832, sous le titre de *Rêveries politiques*. C'est un court exposé des principes de l'auteur en matière de gouvernement, principes qui sont, dit-il lui-même, « entièrement républicains; » s'il adopte cependant la forme monarchique, c'est uniquement parce qu'elle « donnerait plus de garanties de tranquillité, de force et de liberté. » Le trait dominant de ces rêveries est un amour passionné, ombrageux et jaloux de la liberté, à laquelle l'auteur ne veut souffrir aucune atteinte, et qu'il semble considérer comme le premier besoin de la France. « Ah! s'écrie-t-il, pourquoi la belle révolution de Juillet a-t-elle été flétrie par des hommes qui, redoutant de planter l'arbre de la liberté, ne veulent qu'en greffer des rameaux sur un tronc que les siècles ont pourri et dont la civilisation ne veut plus! » On trouve çà et là, dans ces pages où le mot de liberté revient incessamment, quelques observations frappantes de vérité, celle-ci par exemple : « L'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés ne « peut exister que de deux manières : lorsque le peuple « se laisse gouverner par la volonté d'un seul, ou lorsque « le chef gouverne d'après la volonté de tous. Dans le pre- « mier cas, c'est le despotisme; dans le second, c'est la « liberté. La tranquillité de l'un est le silence des tom-

« beaux; la tranquillité de l'autre est la sérénité d'un ciel « pur. » A ces *Rêveries* était joint un *Projet de Constitution* pour la France, amalgame bizarre des Constitutions de 91, de 93, de l'an VIII, de la Charte de 1830 et de l'utopie saint-simonienne, et où était déposé un appât pour chaque parti : aux hommes de la monarchie constitutionnelle, un souverain héréditaire et inviolable, avec des ministres responsables et deux Chambres élues, l'une à temps, l'autre à vie; aux bonapartistes, un empereur et le rétablissement de la conscription, « la plus libérale et la plus urgente des institutions; » aux démocrates et aux républicains, le nom de république, la souveraineté du peuple, « une, indivisible, inaliénable et imprescriptible, » le suffrage universel sans restriction, les juges élus temporairement, le peuple appelé à ratifier l'avénement de l'héritier du trône, avec le droit d'en choisir un autre; aux socialistes, le droit au travail dans les termes suivants : « La société doit la subsistance aux citoyens mal« heureux, soit en leur procurant du travail, soit en « assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors « d'état de travailler. » La liberté de la presse n'était point oubliée; elle était l'objet de deux articles : « Le « droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par « la voie de la presse, soit de toute autre manière, le « droit de s'assembler paisiblement ne peuvent être « interdits. — Le cautionnement pour les feuilles pério« diques est aboli. »

Aux *Rêveries* succédèrent les *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, livre empreint d'un libéralisme non moins fervent, et où on lit que « la liberté est un vain mot, si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions; » puis un *Manuel d'artillerie*. Ces deux derniers ouvrages valurent au jeune

prince le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie et un brevet de capitaine dans l'artillerie de Berne.

En même temps qu'il travaillait ainsi à se faire connaître par la presse, le prince s'occupait de se mettre en relation avec les chefs des partis ennemis du Gouvernement français. C'est ainsi qu'en 1832 M. de Chateaubriand ayant accepté, pendant quelques jours, l'hospitalité qu'il lui avait offerte à Arenenberg, lui laissa entrevoir qu'à défaut de Henri V il se rallierait au rétablissement de l'empire. L'année suivante, le général Lafayette, devenu l'ennemi personnel de Louis-Philippe, fit proposer une entrevue au prince, qui se hâta de s'y rendre. « Le général, a écrit M. Laity, reçut le prince avec la plus grande cordialité. Il lui avoua qu'il se repentait cruellement de ce qu'il avait aidé à faire en Juillet.... Il engagea fortement Napoléon-Louis à saisir la première occasion de revenir en France; car, disait-il, ce gouvernement-ci ne pourra pas se soutenir, et votre nom est le seul populaire; enfin il lui promit de l'aider de tous ses moyens quand le moment serait arrivé [1]. » Plus tard, des ouvertures furent faites par intermédiaire, de la part du prince, à M. Armand Carrel, qui ne les repoussa pas, et qui, après avoir exprimé son peu de confiance dans le succès des républicains, ajouta en parlant du prince : « Si ce jeune homme sait comprendre les nouveaux intérêts de la France; s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale, pour ne se rappeler que la souveraineté

[1] *Le Prince Napoléon à Strasbourg*, par M. Armand Laity, Paris, 1838. Cette brochure, à laquelle sont empruntés la plupart des détails rapportés ici sur le complot de Strasbourg, a été écrite sous les yeux du prince et publiée avec son autorisation formelle. Le prince lui-même, par une lettre du 2 juillet 1838, a attesté, sous la garantie de son honneur, l'exactitude des faits qui y sont consignés.

du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. » Quelques hommes secondaires, des ambitieux impatients ou déçus avaient aussi fait parvenir au prince l'assurance de leur concours éventuel.

D'un autre côté, il paraît certain qu'en 1833 l'empereur Nicolas, dans l'ardeur de la haine qu'il portait à la dynastie d'Orléans, avait jeté les yeux sur le prince L.-N. Bonaparte, comme sur le prétendant qui pouvait, avec le plus de chances de succès, être opposé à Louis-Philippe, et qu'il avait envoyé à Arenenberg un confident chargé de sonder les dispositions du prince, pour le cas où l'Europe lui fournirait l'occasion de ressaisir la couronne de son oncle. Quelques-uns des souverains d'Allemagne avaient imité cette démarche. Il serait superflu d'ajouter que la réponse qui leur fut faite était de nature à les satisfaire.

Enfin l'enthousiasme que faisaient éclater en France les honneurs publics rendus à la mémoire de Napoléon, ses statues relevées, son nom glorifié, n'avait fait que confirmer le prince dans les illusions dont il nourrissait son esprit. Dans ce qui était surtout l'effet des souvenirs de gloire et de conquête, et une réaction contre les violences impolitiques de la Restauration, le neveu de l'Empereur ne voyait qu'une preuve de l'attachement fanatique du pays à la dynastie impériale.

Ces circonstances sans importance réelle avaient suffi pour persuader au prince que la France aspirait au retour de l'Empire, et que le jour où il se présenterait à l'armée et au peuple, il les verrait se ranger autour de lui pour lui rendre l'héritage de son oncle. Son plan était d'une témérité qui touchait à la démence, et qu'une foi superstitieuse en la magie de son nom peut seule expliquer. Il consistait à avoir, autant que possible, dans

chaque régiment et dans chaque ville importante, quelques affidés qui donneraient, au moment opportun, le signal et l'exemple, afin de déterminer le mouvement général. Ce travail préliminaire accompli, le prince devait se jeter dans Strasbourg, enlever la garnison et le peuple aux cris de *Vive l'Empereur! Vive la liberté!* puis, laissant la garde de la ville à la garde nationale, se diriger à marches forcées vers Paris, à la tête des régiments, en emportant l'argent des caisses publiques et en emmenant les canons, les armes et les munitions accumulés dans les arsenaux. On traversait ainsi rapidement l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, armant les populations, entraînant les garnisons, inondant le nord et le midi de proclamations, et l'on ne doutait pas que, quand le neveu de l'Empereur arriverait devant Paris, suivi d'une armée de cinquante mille hommes, toute la France ne fût déjà sur pied pour le soutenir. C'était le débarquement de Cannes qu'il s'agissait de recommencer.

Au mois de juillet 1836, le prince vint à Bade et y fit un assez long séjour. Dans cette ville, où la proximité de la France attire, pendant la saison des eaux, de nombreux visiteurs des départements voisins, il eut occasion de voir plusieurs officiers. Parmi ceux-ci, il en était un dont il était surtout très-important pour lui de faire la conquête; c'était le colonel Vaudrey, du 4e régiment d'artillerie, alors en garnison à Strasbourg, où il commandait par intérim toute cette arme. Le prince ne négligea rien pour se l'attacher, et y réussit d'autant plus facilement que cet officier était alors fort aigri de n'avoir pu, malgré d'actives sollicitations, se faire admettre parmi les aides de camp du duc d'Orléans. Le prince profita aussi de son séjour à Bade pour faire une tentative près du lieutenant général Voirol, qui comman-

dait à Strasbourg la 5e division militaire, et lui écrivit pour lui proposer une entrevue[1]. Il eut le désappointement de voir son invitation rester sans effet et sa lettre sans réponse. Mais il fut plus heureux près de quelques jeunes officiers qu'attiraient vers lui l'impatience d'une humble condition et l'esprit d'aventure. Il avait, du reste, ce qui est indispensable à tout prétendant : il méprisait assez les hommes pour les croire facilement corruptibles, et n'était pas moins prodigue de son argent que de ses promesses. On peut juger de ses moyens de séduction par ce qu'écrivait, avec une puérile et cynique vanité, l'un de ses complices, lieutenant de vingt-cinq ans : « Il me faut des croix, des titres, des grades, des cordons, et mon sabre saura les conquérir.... Nous vivrons bien ; vingt-cinq mille livres de rente suffisent. Nous aurons des honneurs, un chapeau à plumes.... ; » et comme on lui présentait, à ce conspirateur, ces lignes tracées de sa main : « Il faudrait être des anges, répondit-il, pour s'engager dans une telle entreprise sans espérer d'en tirer avantage[2] »

Ces premiers complices étaient chargés d'en recruter d'autres ; et ce fut par les soins de l'un d'eux, qu'un soir du mois d'août vingt-cinq jeunes officiers de toutes armes se trouvèrent réunis autour d'un bol de punch. Le but secret de cette réunion était de mettre les invités en présence du prince, qui s'était rendu à cet effet à Strasbourg, et qui fut inopinément introduit au milieu d'eux. Après une conversation et des manifestations dont il paraît s'être exagéré beaucoup la portée sérieuse, « le prince leur donna rendez-vous dès qu'une occasion favo-

[1] Voyez cette lettre, note B, à la fin du volume.
[2] Procès des accusés de Strasbourg, *Moniteur* de 1837, page 94.

rable se présenterait, et les quitta plein de confiance et d'espoir [1]. » Dès ce moment, il se crut assuré du succès.

L'aigreur que prit, à cette époque, le différend entre le Gouvernement français et la Suisse, le mécontentement qu'excita, dans les départements frontières, l'interruption des relations qui froissait de nombreux intérêts, offrirent au prince « l'occasion favorable » qu'il attendait. Il résolut d'agir. Il avait alors gagné à ses projets un autre officier supérieur, M. Parquin, chef d'escadron de la garde municipale de Paris, ancien capitaine de la garde impériale, qui était venu passer un congé dans une maison de campagne voisine d'Arenenberg. Tous ses préparatifs étaient faits. Il avait même rédigé les proclamations sur lesquelles il comptait pour soulever l'armée et le peuple.

Ces proclamations, signées du nom impérial de *Napoléon*, étaient pleines d'invectives contre le Gouvernement, de souvenirs de gloire et surtout de promesses de liberté. Elles n'étaient, dans leur ensemble, qu'une édition nouvelle des quelques lieux communs dont les républicains et les légitimistes avaient, depuis six ans, fatigué vainement la France. L'une était adressée au peuple français. « Français, disait-elle, on vous trahit; vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire sont vendus à l'étranger. Et par qui? Par les hommes qui ont profité de votre belle révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin un présent sans avenir, que nous avons combattu depuis quarante ans?.... Il est temps qu'au milieu du chaos des

[1] A. Laity, *Le Prince Napoléon à Strasbourg*.

partis une voix nationale se fasse entendre ; il est temps qu'aux cris de la liberté trahie vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent vos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney?.... Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous! Voyez qui vous gouverne, voyez l'aigle emblème de gloire, symbole de liberté, et choisissez. Vive la France! vive la liberté! » La seconde, adressée à l'armée, était conçue dans le même esprit. On y lisait : « .... Soldats français, quels que soient vos antécédents, venez tous vous ranger sous le drapeau tricolore régénéré ; il est l'emblème de vos intérêts et de votre gloire. La patrie divisée, la liberté trahie, l'humanité souffrante, la gloire en deuil comptent sur vous ; vous serez à la hauteur des destinées qui vous attendent.... Du haut du ciel, la grande ombre de Napoléon guidera nos bras, et, contente de nos efforts, elle s'écriera : Ils étaient dignes de leurs pères! Vive la France! vive la liberté! » La dernière enfin était destinée aux Alsaciens, et leur disait : « Le Gouvernement de Louis-Philippe vous détestait particulièrement, braves Strasbourgeois, parce qu'il déteste tout ce qui est grand, généreux, national.... Alsaciens! mon nom est un drapeau qui doit vous rappeler de grands souvenirs ; et ce drapeau, vous le savez, inflexible devant les partis et l'étranger, ne s'incline que devant la majesté du peuple. Honneur, patrie, liberté, voilà notre mobile et notre but. Paris en 1830 nous a montré comment on renverse un gouvernement impie. Montrons-lui, à notre tour, comment on consolide les libertés d'un grand peuple. »

Certes, c'était chose nouvelle et imprévue que d'entendre le restaurateur d'un régime qui avait proscrit le

nom même de la liberté, accuser avec cette violence, au nom de « la liberté trahie, » le gouvernement le plus libéral que la France ait jamais possédé. Est-ce à dire cependant que le prince n'était pas sincère? Nullement. Un prétendant est toujours sincère quand il promet ce qu'il croit propre à lui faire gravir les marches du trône. On sait, du reste, ce que valent d'ordinaire, après le succès, les promesses de prétendant.

Le 25 octobre, le prince, accompagné du commandant Parquin et de quelques amis dévoués à sa fortune, partit d'Arenenberg et se dirigea vers la France. Au nombre des adhérents sur lesquels il avait cru beaucoup trop légèrement pouvoir compter, se trouvaient plusieurs généraux, qu'il avait invités à venir le trouver à Fribourg [1]. Il les y attendit vainement pendant trois jours; mais ce contre-temps n'ébranla pas sa confiance, et il continua sa route pour Strasbourg, où il arriva le 28, à dix heures du soir. La journée du 29 fut employée à régler entre les conjurés les détails d'exécution et à répartir les rôles. Il fut convenu que l'on commencerait par enlever le 4e régiment d'artillerie, sur lequel le colonel Vaudrey exerçait une grande influence. En effet, le 30, à six heures du matin, le colonel se rendit au quartier d'Austerlitz, occupé par le régiment, et fit sonner l'assemblée. Il fit distribuer par les maréchaux des logis quarante francs par chaque peloton, et défendit

[1] Parmi ces généraux était compris sans doute le général Excelmans, auquel le prince avait écrit, en effet, pour lui donner un rendez-vous, une lettre qui lui fut portée à Paris par un affidé. (Voyez cette lettre note B à la fin du volume.) Le général refusa péremptoirement l'invitation, et répondit au messager : « Dites au prince qu'il s'abuse s'il croit avoir un parti en France. Il y a une grande vénération pour la mémoire de l'empereur, et voilà tout. »

qu'on allât avertir les officiers qui, comme on sait, ont leurs logements en ville.

A peine le régiment était-il rangé en carré dans la cour, qu'on vit s'avancer le cortége impérial. Le prince, qui avait revêtu l'habit d'officier d'artillerie, était entouré d'un état-major improvisé, composé du commandant Parquin, en uniforme de général, et de quelques jeunes hommes travestis en officiers supérieurs. Le colonel Vaudrey met le sabre en main, fait porter les armes, s'avance au-devant du prince, puis se tournant vers sa troupe : « Soldats, s'écrie-t-il, une révolution vient d'éclater en France. Louis-Philippe n'est plus sur le trône. Napoléon II, empereur des Français, vient prendre les rênes du gouvernement. Il est devant vous et vient se mettre à votre tête. Il arrive sur le sol de la patrie pour rendre au peuple ses droits usurpés, à l'armée la gloire que son nom rappelle, à la France ses libertés qu'on méconnaît. Soldats, votre colonel a répondu de vous; répétez donc avec lui : *Vive Napoléon! Vive l'Empereur!* » Quand ce cri eut été poussé par les soldats, le prince prit à son tour la parole : « Soldats, dit-il, appelé en France par une députation des villes et des garnisons de l'Est[1], et résolu à vaincre ou à mourir pour la gloire et la liberté du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs. C'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon, et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit

[1] Le lecteur sait qu'il n'y avait rien de vrai dans cette assertion; aussi croyons nous utile de dire que nous copions ce discours dans la brochure de M. Laity.

les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats, de nouvelles destinées vous sont réservées : à vous la gloire de commencer une grande entreprise, à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram.» Ici le prince saisit l'aigle que portait un de ses officiers, et, la présentant à tous les regards : «Soldats, ajouta-t-il, voici le symbole de la gloire française, destiné désormais à devenir aussi l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans il a conduit nos pères à la victoire ; il a brillé sur tous les champs de bataille ; il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats ! ralliez-vous à ce noble étendard ; je le confie à votre honneur, à votre courage. Marchons ensemble contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie, aux cris de Vive la France ! vive la liberté !»

Des acclamations et des vivat, accompagnés de démonstrations enthousiastes, répondirent à ce discours, et le prince crut sa cause gagnée. C'était se faire trop facilement illusion. Nul n'ignore combien est passive et absolue la soumission du soldat à l'autorité de son colonel. Des soldats que leur colonel enlève en l'absence de leurs officiers, que l'on trompe en se disant appelé par une députation des villes et de l'armée, que l'on enivre en leur faisant entendre les mots magiques de patrie, de gloire et de liberté, auxquels on présente l'héritier du plus grand conquérant des temps modernes ayant à ses côtés un général, peuvent se laisser entraîner et suivre dans sa trahison celui à qui ils doivent une obéissance sans réserve. Mais le succès obtenu près d'un régiment, par des paroles fallacieuses et par l'habileté de la mise en scène, n'autorisait point à espérer rien de pareil des autres régiments, protégés contre de telles supercheries par l'honneur de leurs officiers. Les conjurés ne tardèrent pas à en faire l'expérience.

Dès qu'il se vit assuré du concours de ses soldats, le colonel Vaudrey en forma plusieurs détachements qu'il plaça sous les ordres des conjurés. Le premier, sous la conduite de M. de Persigny, se rendit à la préfecture et réussit à s'emparer du préfet, qu'il ramena au quartier d'Austerlitz. Un autre, commandé par M. Schaller, surprit et arrêta le général commandant le département et le colonel du 3e d'artillerie. Un troisième, que dirigeait M. Lombard, s'installa dans une imprimerie afin d'y faire imprimer les proclamations. Un autre encore, sous les ordres de M. Pétri, se rendit maître du télégraphe.

Pendant ce temps, quelques officiers inférieurs du 3e régiment d'artillerie et du bataillon de pontonniers, entrés dans la conjuration, couraient à leurs casernes afin d'entraîner leurs hommes, auxquels ils faisaient aussi des distributions d'argent. Le prince, de son côté, se portait, à la tête du 4e d'artillerie, sur la caserne Finckmatt, occupée par le 46e régiment de ligne. Chemin faisant, il devait prendre possession du quartier général de la 5e division militaire et essayer de déterminer le général Voirol à le suivre. Déjà la population commençait à se répandre dans les rues, et suivait avec étonnement et curiosité le mouvement des troupes. Le cortége et les soldats poussant incessamment les cris de *Vive l'Empereur! Vive la liberté!* les hommes du peuple répétaient ces cris avec un certain entrain, sans trop savoir ce qui se passait, et se glissaient dans l'escorte pour voir de plus près le neveu du grand homme. Le prince était très-ému de ces démonstrations, qu'il interprétait naturellement dans le sens de ses désirs et qu'il considérait comme une garantie de succès.

Quand on fut arrivé au quartier général, le prince fit cerner l'hôtel et pénétra, entouré de son escorte, dans

l'appartement du général Voirol, qu'il surprit à demi vêtu. « Brave général, lui dit-il, venez que je vous embrasse; reconnaissez en moi Napoléon II. » Vivement apostrophé par le général, le prince insista : « La garnison est à nous, » ajouta-t-il. — « Non, reprit le général, la garnison n'est pas à vous; et si elle s'est laissé tromper, elle ne tardera pas à revenir de son erreur. » Le général était fort animé, et le prince, convaincu qu'il ne trouverait pas en lui un complice, le laissa sous la garde du commandant Parquin et d'une douzaine d'artilleurs, et quitta l'hôtel. A peine le général fut-il couvert de son uniforme, que se jetant avec ses aides de camp au milieu des artilleurs et leur montrant le commandant Parquin : « Arrêtez cet officier, leur cria-t-il, c'est un traître! » — « A moi, canonniers, vive l'Empereur! » répondit le commandant. Par un premier mouvement, les soldats apprêtèrent leurs armes, menaçant le général. Mais ils commençaient à comprendre qu'on les avait trompés. Bientôt le commandant abandonné n'eut d'autre parti à prendre qu'une prompte retraite, tandis que le général à cheval, sous la protection des mêmes hommes tout à l'heure commis à sa garde, allait à la citadelle chercher le 16e de ligne, qu'il ramenait aux cris de *Vive le Roi!* contre la sédition.

Déjà ce n'était plus nécessaire, et les conjurés avaient vu, au quartier Finckmatt, toutes leurs espérances renversées. En arrivant à ce quartier, le prince avait fait ranger ses artilleurs en bataille à l'une des extrémités de la cour. Les soldats du 46e étaient encore dans les chambres. Le bruit les attire aux fenêtres. Le prince les harangue et prononce le nom de Napoléon. Ils descendent alors peu à peu dans la cour, où ils sont reçus par les conjurés qui cherchent à les endoctriner. Livrés à eux-

mêmes, sans officiers, ils ne savaient que croire et que faire. Tout à coup arrive le colonel Taillandier, qui les appelle à lui, leur dit qu'on les trompe, fait battre le tambour pour rassembler son régiment. Plusieurs officiers étaient également accourus et joignent leurs efforts aux siens. Le colonel fait fermer la grille. C'en est fait, il n'y a plus d'incertitude; des cris chaleureux de *Vive le Roi!* répondent aux cris de *Vive l'Empereur!* L'infanterie et l'artillerie sont aux deux extrémités de la cour, séparées par un étroit espace et se mesurant du regard. Le colonel Taillandier donne l'ordre d'arrêter le prince et ses complices, qui se réfugient dans les rangs des artilleurs. L'infanterie les y poursuit, ce qui occasionne un moment de mêlée confuse, dans laquelle le prince est renversé par les chevaux et a, en se débattant contre ceux qui le saisissent, ses habits déchirés. Le commandant Parquin fut facilement arrêté et se vit arracher ses épaulettes usurpées; mais le colonel Vaudrey ne se rendit que le dernier et après une assez longue défense. Une fois les prisonniers emmenés, le 4e d'artillerie reforma ses rangs et regagna en bon ordre sa caserne, sous la conduite de ses officiers, et en faisant retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* Quant aux conjurés qui avaient été détachés dans la ville, les uns réussirent à s'enfuir, les autres se laissèrent prendre sans résistance, et cette échauffourée, du moins, ne fit pas répandre de sang.

Le Gouvernement apprit en même temps, par le télégraphe, l'existence de la conjuration et l'arrestation de ceux qui l'avaient formée. Le sentiment que lui inspira la conduite du prince fut plutôt de la commisération que de la colère. On ne pouvait, en effet, s'empêcher de sourire tristement à voir ce jeune homme, par cela seul qu'il avait reçu à sa naissance le nom de Bonaparte,

s'ériger en vengeur et en restaurateur des libertés de la France, et s'imaginer qu'il lui suffirait de se présenter en prétendant à Strasbourg pour être porté en triomphateur aux Tuileries. Certes, le nom de Napoléon est de ceux dont la France est fière, et l'opinion publique s'associait avec orgueil aux honneurs que le Gouvernement prodiguait à la mémoire du vainqueur de l'Europe. Mais il y avait des ombres au tableau : la France tenue pendant quinze ans courbée et muette sous le despotisme du sabre, deux millions de cadavres laissés sur les champs de bataille, les derniers débris de deux générations allant engraisser la plaine de Waterloo, les mères sans enfants, nos campagnes sans culture, la France enfin subissant, en punition de l'insatiable ambition d'un seul homme, toutes les calamités de la défaite et de l'invasion ! De tels souvenirs, tout récents encore, étaient peu propres à faire désirer de recommencer l'Empire. La conspiration de Strasbourg n'a donc rien eu de sérieux que dans l'imagination de ses auteurs. Quant aux bruits que, plus tard, ils se sont efforcés d'accréditer sur des intelligences qu'ils auraient eues parmi les chefs de l'armée, parmi les hauts fonctionnaires de l'État et même au sein du Gouvernement, il n'y faut voir qu'un effet de leurs illusions, à moins que ce n'ait été une manœuvre pour tromper le pays sur l'importance du parti bonapartiste, et pour se soustraire à la confusion dont les couvrait le dénoûment au moins mortifiant de cette folle équipée. Les traîtres sont rares en France ; et c'est faire acte de mauvais patriote que de donner faussement à croire le contraire. L'honneur des hommes que, dans un temps de liberté, leurs propres mérites et l'estime de leurs concitoyens ont élevés au premier rang, fait partie du patrimoine national; les calomnier, c'est calomnier la France.

Il y avait toutefois, dans cette affaire, un fait d'une incontestable gravité : plusieurs officiers, et à leur tête deux officiers supérieurs, avaient donné l'exemple de la trahison ; l'honneur de l'armée devait être vengé.

Les auteurs de cette rébellion manifeste appartenaient nécessairement à la justice du pays, et le Gouvernement n'avait nullement l'intention de les lui disputer. Mais que devait-il faire du prince? Il existait à cet égard un précédent dont il paraissait équitable de ne pas s'écarter. Si l'exception faite en faveur de la duchesse de Berri eût été motivée sur son état de princesse du sang royal, il n'y aurait eu aucune conséquence à en tirer relativement au cas présent, car il n'y avait pas d'assimilation à établir entre la dynastie huit fois séculaire des Bourbons et la famille Bonaparte. Mais le Gouvernement avait représenté l'impunité accordée à la princesse comme résultant logiquement de la loi qui lui interdisait le sol de la France, et, sous ce rapport, la position du prince était exactement la même. Il en était autrement des raisons de politique et de haute convenance monarchique qui étaient entrées pour beaucoup dans la résolution de ne pas traîner devant les tribunaux une petite-fille de saint Louis. A ceux qui, sous un Bourbon, auraient prétendu couvrir le neveu de l'Empereur d'un privilége de naissance, il aurait suffi de montrer le fossé où tomba, une nuit, sous un Bonaparte, le cadavre sanglant du duc d'Enghien. Mais les procédés du Consulat n'étaient pas ceux du règne de Louis-Philippe, et le prisonnier de Strasbourg n'avait point à redouter le sort du captif d'Etteinheim. Aussi, la reine Hortense étant accourue à Paris afin de supplier le Roi de se montrer indulgent pour son fils, coupable seulement, disait-elle, d'une étourderie de jeunesse, reçut-elle immédiatement l'assu-

rance que la vie de ce fils ne courait aucun danger. Le Gouvernement, en effet, avait décidé que le prince ne serait pas jugé, qu'il serait transporté hors de France et déposé aux États-Unis d'Amérique. En conséquence, le 9 novembre, le préfet du Bas-Rhin et le général Voirol vinrent ouvrir au prince les portes de sa prison, et le firent monter dans une chaise de poste, qui l'emporta rapidement sous la garde de plusieurs officiers de gendarmerie. A Paris, où il ne s'arrêta que quelques heures, le prince apprit du préfet de police la faveur dont il était l'objet. Il en exprima aussitôt sa reconnaissance par une lettre au Roi, dont il appelait avec instance la bonté sur ses amis. Puis il reprit son voyage pour Lorient, où il devait être embarqué. Comme il allait monter à bord de la frégate *l'Andromède*, le sous-préfet, M. Villemain, lui demanda, par ordre du Gouvernement, s'il avait assez d'argent pour faire face à ses premiers besoins au lieu de débarquement, et sur sa réponse négative lui remit, de la part du Roi, une somme de seize mille francs en or. Le 21 novembre, *l'Andromède* l'emportait loin de la France.

Le principal coupable ainsi enlevé à la justice, par un acte dont la générosité ne rachetait peut-être pas suffisamment, aux yeux du public, ce qu'il paraissait avoir d'arbitraire, le Gouvernement n'avait, quant à ses complices, que deux partis à prendre : ou les abandonner à un juste et inévitable châtiment, en les livrant à la Cour des pairs; ou traiter cette tentative comme une escapade indigne d'occuper la gravité d'un tribunal, et infliger aux complices civils un dédaigneux pardon, en se bornant à sévir disciplinairement contre les officiers qui avaient manqué à leur devoir. Mais tandis que le promoteur et, si l'on peut le dire, le bénéficiaire du complot voguait paisible-

ment vers l'Amérique, renvoyer à un jury ceux qui n'avaient fait que l'aider, c'était exposer imprudemment les jurés à la tentation de se faire les redresseurs de l'égalité devant la loi. Et en considérant que ce complot, réprimé aussitôt que connu, n'avait alarmé aucun intérêt, qu'il n'en était résulté aucune perturbation dans les affaires, aucune inquiétude pour le maintien de l'ordre dans le présent ni dans l'avenir, et que la témérité même des conjurés leur était un titre à l'indulgence, on devait tenir pour probable qu'un procès en Cour d'assises aboutirait à un acquittement.

C'est pourtant à cette dernière détermination que s'arrêta le Gouvernement. L'affaire fut portée, au mois de janvier suivant, devant la Cour d'assises du Bas-Rhin. Les accusés ne nièrent ni leurs actes ni leurs desseins, et firent preuve, pour la plupart, d'une entière franchise. Les faits qui leur étaient imputés furent établis aussi bien par leurs aveux que par les témoignages entendus. Néanmoins le jury prononça un verdict de non-culpabilité. Jamais la loi ne fut plus outrageusement mise sous les pieds; et ce n'est pas l'un des faits les moins caractéristiques de cette époque, que de voir un jury absoudre des coupables pour infliger indirectement un blâme au Gouvernement.

Il semblait, du reste, que le temps fût aux extravagances, et que le succès de la sédition de la Granja eût fait naître une émulation à qui défierait le plus audacieusement l'impossible. Le jour même où échouait si misérablement à Strasbourg une conjuration ourdie par un prétendant au trône impérial, on arrêtait à Vendôme les auteurs d'une tentative ayant pour objet l'établissement de la république. Celle-ci avait pour chef un brigadier de hussards, nommé Bruyant, et pour agents

une douzaine de soldats. Ces conspirateurs devaient arrêter leurs officiers, soulever le régiment, s'emparer de la ville, proclamer la république ; et ils ne doutaient pas que les garnisons voisines et bientôt l'armée entière et la France ne se joignissent à eux. Un malheureux sous-officier fut tué d'un coup de pistolet par Bruyant, dont il cherchait à empêcher la fuite. Bruyant fut condamné à mort ; mais la clémence du Roi ne permit pas que cet insensé subît le dernier supplice.

Une semaine ne s'était pas encore écoulée depuis ces événements, et déjà la France était rentrée dans le calme profond qu'elle avait enfin retrouvé après plusieurs années d'agitations, lorsqu'on apprit la mort de Charles X. Le dernier roi de la branche aînée des Bourbons, qu habitait alors Goritz, en Styrie, avait succombé, le 6 novembre 1836, à une attaque de choléra. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingtième année, âge que n'avait atteint aucun de ses prédécesseurs sur le trône de France. Les derniers temps de sa vie avaient été d'un sage ; sa fin fut celle d'un chrétien. Courbé, avec une résignation sereine, sous les coups de l'adversité, il avait expié sans murmure des erreurs qu'il ne reconnaissait pas, et qui pourtant lui avaient coûté une couronne et une patrie. Ses restes furent pieusement conduits, par sa famille et par quelques serviteurs fidèles, dans le caveau des franciscains, pour y attendre qu'il leur fût permis de reposer dans la sépulture de ses aïeux.

Cette mort fut l'occasion d'une transaction entre les deux fractions des partisans de la branche aînée : les *carlistes* qui tenaient pour nulles les abdications de Rambouillet, et les *légitimistes* qui considéraient comme accompli l'avénement de Henri V. Il fut convenu que

le duc d'Angoulême, entré en possession de l'autorité et des prérogatives qui lui appartenaient comme héritier du roi son père, les exercerait dans toute leur plénitude, mais seulement tant que dureraient les malheurs de sa famille, et qu'il les transmettrait à son neveu quand celui-ci serait appelé à s'asseoir sur le trône de France. Vains calculs de la prévoyance humaine! Le duc d'Angoulême a suivi son père dans la tombe, et le fils du duc de Berri n'a pas vu finir son exil!

Le deuil de celui qui avait régné sur la France fut porté par toutes les cours de l'Europe, une seule exceptée : la cour des Tuileries. Le ministère donna pour motif de cette détermination qu'un deuil officiel ne doit être pris que sur notification du décès, et qu'aucune notification ne serait faite à la cour de France par la famille de Charles X, puisqu'elle impliquerait nécessairement la reconnaissance de Louis-Philippe comme roi des Français. Ces raisons sont sans valeur. Charles X était le proche parent de Louis-Philippe; et à défaut même des devoirs de famille, le seul bon goût commandait de ne pas se réfugier derrière de pointilleuses susceptibilités d'étiquette, pour refuser à un parent ce témoignage banal d'affliction qu'il est d'usage de donner à la mort de tout membre d'une maison royale. L'abstension imposée en cette circonstance à la cour des Tuileries était d'autant plus regrettable qu'elle devait avoir pour effet d'apporter une apparente justification aux calomnies répandues contre le Roi par les amis de la dynastie déchue. Certes, ni la noblesse du cœur, ni le tact, ni le sentiment élevé des convenances ne manquaient à M. Molé ou à ses collègues; mais tel était le courant d'opinion qui s'était maintenu depuis la révolution de Juillet, que le ministère n'osa affronter les criailleries auxquelles

aurait donné lieu, dans une partie de la presse et du public, un deuil officiel de quelques jours. Et même, pour ne pas fournir un prétexte au renouvellement des scènes de Saint-Germain-l'Auxerrois, le ministre des cultes crut devoir faire, au clergé de toutes les paroisses de Paris, la recommandation expresse de s'abstenir, pendant quelque temps, de célébrer aucune messe en noir. Qu'il y eût en tout ceci excès de prudence, il est permis de le croire. Il ne faut pas trop se hâter pourtant de jeter le blâme à des hommes sur qui pesait la responsabilité. Les révolutions sont implacables; il ne leur suffit pas d'avoir assouvi leur colère sur les vivants, elles défendent d'honorer les morts.

CHAPITRE XL

MINISTÈRE DU 6 SEPTEMBRE 1836.

Plan proposé par le maréchal Clausel pour la conquête générale de l'Algérie. —Le maréchal se décide à marcher contre Constantine. — Départ de l'expédition ; insuffisance des préparatifs ; souffrances de l'armée pendant la marche. —L'attaque contre la ville est repoussée, et l'armée est forcée de se mettre en retraite.—Attentat de Meunier contre la vie du Roi.— Discussion de l'adresse à la Chambre des députés. —Explications au sujet de l'espion Conseil.—Le gouvernement présente aux Chambres les projets de lois de disjonction et de non-révélation.—Machine infernale de Champion.— Projets de lois pour l'apanage de M. le duc de Nemours et pour la dotation de la reine des Belges. —Lois sur les attributions municipales; sur les caisses d'épargne; sur la garde nationale de Paris.—La loi de disjonction est rejetée.—Loi créant un système de voies et moyens pour l'exécution des travaux d'utilité publique; loi sur l'instruction secondaire.—Tiraillements dans le ministère. —Longues et laborieuses négociations pour la formation d'un nouveau Cabinet ; M. Molé ; M. Guizot ; le maréchal Soult; M. Thiers.—Deux listes sont présentées concurremment au Roi, l'une par M. Guizot, l'autre par M. Molé ; cette dernière est acceptée.—Formation du ministère du 15 avril.

La fin de l'année 1836 fut marquée par le plus douloureux revers qu'il fût réservé à nos armes d'éprouver dans la régence d'Alger.

Le maréchal Clausel, appelé en France (avril 1836) pour défendre, dans la Chambre des députés, les intérêts de notre colonie, avait mis ce voyage à profit pour soumettre au Gouvernement un plan d'opérations qui lui paraissait propre à assurer, à bref délai, l'occupation entière et la pacification générale de la Régence. Ce plan était ainsi résumé : « 1° Occuper toutes les villes importantes du pays et y placer des garnisons; 2° établir

des camps et postes retranchés au centre de chaque province et aux divers points militaires qui doivent être occupés d'une manière permanente; 3° masser, sur un point central, dans chaque province, des troupes destinées à former une colonne mobile, qui pourra, toujours et instantanément, se porter d'un point à un autre, en deux ou trois marches au plus, sans bagages considérables et par conséquent avec une grande célérité. » Le maréchal demandait, pour l'exécution de ce plan, un effectif de trente mille hommes et un corps de cinq mille indigènes réguliers. Cet effectif devait être réparti, savoir : dans la province d'Alger et de Titterie, 12,000 Français et 1,000 indigènes; dans chacune des provinces d'Oran et de Constantine, 9,000 Français et 2,000 indigènes. L'important, suivant les vues du maréchal, était, dès le début, de prendre position avec des forces imposantes dans les deux villes extrêmes de Tlemcen et de Constantine, de manière à surveiller et à contenir, à l'ouest, les populations agressives du Maroc, à l'est, les intentions hostiles de la Turquie et les mauvais vouloirs des régences de Tunis et de Tripoli.

L'expérience a prouvé depuis combien était erronée l'idée que se faisait le gouverneur général de la résistance que nous devions trouver chez les Arabes. Qu'il fût parvenu, avec une armée de trente mille hommes, à établir dans les principales villes des garnisons capables de s'y défendre derrière de bonnes murailles, cela n'est pas douteux; mais, loin de nous rendre maîtres du pays, cela n'aurait abouti qu'à faire de ces garnisons autant de prisonnières, condamnées à ne sortir de leurs remparts qu'en colonnes serrées. Quant aux colonnes mobiles, on se demande comment elles auraient contraint à l'obéissance un ennemi qui était partout à la fois, et à

qui il aurait suffi de se retirer toujours devant elles pour les détruire par épuisement.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique de plus en plus prononcée pour la consolidation de notre établissement dans le nord de l'Afrique, et les dispositions favorables qu'avait témoignées la grande majorité de la Chambre des députés, devaient porter le Gouvernement à écouter avec intérêt des propositions, que recommandait d'ailleurs la rénommée militaire du maréchal. M. Thiers était séduit par les perspectives qu'ouvrait devant ses yeux la conquête qui lui était promise. Il y voyait, pour la monarchie de Juillet, l'occasion de rehausser les prospérités de la paix par la gloire des armes, et, pour notre armée, une école où se formeraient des soldats aguerris et des officiers expérimentés, capables de soutenir l'honneur de la France sur d'autres champs de bataille. M. Thiers prêta donc une oreille complaisante aux projets du maréchal, et l'engagea à lui en remettre un exposé méthodique qui serait examiné dans le Conseil. Et même, le maréchal ayant insisté pour obtenir un renfort immédiat afin de pouvoir faire occuper en septembre la province de Titterie, et de marcher contre Constantine au commencement d'octobre, M. Thiers l'autorisa à compter sur le prochain envoi des troisièmes bataillons des régiments qui étaient alors en Afrique. Il fut réservé toutefois que rien de décisif ne serait entrepris qu'autant que le ministère y aurait donné son approbation.

Le maréchal se crut d'autant plus certain de n'avoir plus à redouter d'obstacle, qu'outre l'appui du président du Conseil, il s'était assuré celui du maréchal Maison, ministre de la guerre. Aussi envoya-t-il au général Rapatel, gouverneur par intérim, l'ordre de com-

mencer sur-le-champ les opérations par l'établissement d'un camp sur la Chiffa. Peu de jours après, laissant à Paris son aide de camp, M. de Rancé, pour soutenir au besoin son plan devant le conseil des ministres, il partit lui-même pour Alger, où il arriva le 28 août. Il y fut suivi de près par M. de Rancé, qui lui apportait la nouvelle de la chute du ministère. En même temps, il reçut une dépêche par laquelle le ministre de la guerre, s'étonnant qu'il eût considéré son plan de conquête générale comme adopté, tandis qu'il avait été question seulement de l'examiner en conseil des ministres, lui faisait savoir que ce serait désormais au futur Cabinet qu'il appartiendrait de prendre une décision à cet égard. Le ministre invitait donc le gouverneur général à se renfermer jusque-là dans les limites de l'occupation actuelle, dans celles de l'effectif disponible et dans celles des crédits législatifs et des dépenses approuvées, déclarant décliner la responsabilité de tout ce qui serait fait au delà. En conséquence, le maréchal Clausel, après avoir fait opérer quelques mouvements en avant du camp de la Chiffa, pour tenir les Arabes en respect et ne pas paraître se retirer devant eux, fit abandonner le camp, et ramena les troupes dans leurs positions antérieures.

La formation du ministère du 6 septembre fut, pour le maréchal Clausel, un amer désappointement. Non-seulement il voyait arriver au pouvoir des hommes qu'il devait croire peu disposés à s'associer à ses projets de conquête; mais les habitudes de circonspection de M. Molé ne permettaient pas d'espérer qu'il se prêtât aussi facilement que M. Thiers à couvrir de sa responsabilité une entreprise aussi hardie, sauf à demander ensuite aux Chambres un bill d'indemnité. Et pourtant le maréchal n'était plus libre de reculer. Depuis huit

mois qu'il avait nommé un bey de Constantine, il devait enfin, s'il ne voulait rester l'objet du mépris et de la risée des Arabes, mettre ce bey en possession de sa capitale. Il renvoya donc M. de Rancé à Paris, avec mission de demander au Gouvernement les moyens d'exécuter ses desseins, et tout d'abord un renfort de dix mille hommes pour l'expédition de Constantine. M. de Rancé devait ajouter qu'un refus mettrait le maréchal dans la nécessité de se retirer.

Malgré l'alternative dans laquelle il se voyait enfermé, le ministère n'hésita pas et répondit par un refus absolu. De plus, il fit partir sur-le-champ pour l'Afrique le lieutenant général comte de Damrémont, avec l'ordre apparent de prendre le commandement de la province d'Oran, mais en réalité pour succéder au maréchal, si celui-ci persistait dans ses intentions de retraite.

La précaution fut inutile. Yusouf-bey avait réussi à persuader au maréchal Clausel, et s'était peut-être persuadé à lui-même qu'il avait un parti nombreux et puissant non-seulement dans la province de Constantine, mais dans la ville elle-même, et qu'il lui suffirait de se présenter à la tête de quelques troupes devant ses murailles pour qu'une révolte des habitants lui en ouvrît les portes. Or, loin qu'il en fût ainsi, les procédés tyranniques de Yusouf, ses exactions, ses violences toujours impolitiques, souvent injustes, n'avaient réussi qu'à ramener à Ahmed les tribus qui d'abord étaient venues se réfugier sous notre protection. La défection s'était généralisée à ce point que, dans tout le pays, il nous restait à peine quelques alliés douteux, et que la garnison établie dans le camp de Dréan, à quelque distance en avant de Bone dans la direction de Constantine, était sans cesse inquiétée par les Arabes qui venaient tirailler contre

elle. Mais Yusouf expliquait ces manifestations hostiles par le mécontentement que causait aux indigènes le retard apporté à l'expédition depuis longtemps annoncée, et il assurait que, dès qu'on se mettrait en marche pour l'exécuter enfin, on verrait revenir à nous les populations. Et telle était la confiance que le maréchal avait en cet officier, que ces explications et ces promesses le déterminèrent à entreprendre l'expédition avec les seuls moyens dont il disposait, et que, peu de temps auparavant, il avait lui-même représentés comme tout à fait insuffisants.

Le Gouvernement, informé de cette résolution, et pensant que personne ne pouvait être meilleur juge que le maréchal des conditions propres à assurer le succès d'une telle entreprise, y donna son approbation. En même temps, le ministre de la guerre annonça au maréchal que M. le duc de Nemours, voulant faire sous ses auspices sa première campagne en Afrique, se joindrait à son état-major et l'accompagnerait sans commandement.

Au commencement de novembre, le maréchal arriva à Bone, où débarqua, de son côté, M. le duc de Nemours, et où se réunissaient les troupes désignées pour l'expédition. C'était précisément l'époque de l'année où les fièvres sévissent dans cette partie de la Régence. De plus, le temps était affreux ; pendant plusieurs jours, le vent souffla en tempête. Après les souffrances d'un pénible voyage le long de la côte, bon nombre de soldats ne descendaient à terre que pour entrer dans les hôpitaux, où furent bientôt entassés près de deux mille malades. Et ce ne fut pas là le seul mécompte. Au moment de se mettre en marche, on reconnut que l'armée manquait des moyens de transport et d'approvisionne-

ment que la plus vulgaire prévoyance commandait de lui assurer. De quinze cents mulets que Yusouf s'était engagé à faire fournir par les tribus, on ne put en obtenir que quatre cent cinquante à peine. On n'avait pas assez de voitures, et une partie de celles qu'on avait ne purent être attelées. Le service même de l'ambulance n'était qu'incomplétement organisé. Mais le maréchal, qui s'attendait à voir partout les populations accourir en amies autour de leur nouveau bey, ne conçut de cette pénurie aucune inquiétude. Il pensait avoir pourvu à tout, en adressant aux habitants de Constantine une proclamation, pour leur annoncer qu'il allait « marcher sur leur ville, s'en emparer, et planter sur ses murailles le drapeau français, » mais qu'il « respecterait leur religion, leurs personnes et leurs propriétés » (4 novembre).

Le 12 novembre, l'armée était réunie au camp de Dréan. Elle comptait environ sept mille hommes d'infanterie, quinze cents de cavalerie, d'artillerie et du génie, et était divisée en deux brigades, commandées, la première, par le maréchal de camp de Rigny, la seconde, par le maréchal de camp Trézel; une petite brigade de réserve était sous les ordres du colonel Petit d'Hauterive. Dans la première brigade, se trouvait un corps d'un millier d'auxiliaires indigènes, conduit par le commandant Yusouf. L'artillerie, comprenant huit pièces de campagne et deux batteries d'obusiers de montagne, avait en tout quatorze cent soixante coups à tirer. Enfin l'armée emportait quinze jours de vivres, dont sept dans les sacs des soldats. On n'aurait pu se réduire à de plus faibles moyens, s'il s'était agi d'une promenade militaire en pays soumis.

Le 13 novembre, le temps paraissant s'être remis au beau, l'ordre du départ fut donné. Mais dès la première

nuit, le temps redevint affreux, et un violent orage ayant jeté l'épouvante dans un troupeau de bœufs de l'administration, un grand nombre de ces animaux se dispersèrent dans la campagne et ne purent être retrouvés, ce qui diminua d'autant les faibles ressources de la colonne.

L'armée avait à parcourir une distance de trente-six lieues, sans routes tracées, dans un pays montueux et accidenté, coupé par des rivières débordées ou par des torrents profondément encaissés et grossis par les pluies. Le sol détrempé rendait la marche extrêmement fatigante, et les efforts des attelages ne parvenaient qu'avec la plus grande peine à tirer le convoi des boues où il s'enfonçait. On n'avançait que lentement. Le 15, on bivouaqua sur la rive gauche de la Seybouse, à la hauteur des ruines romaines de Guelma, situées sur la rive opposée. Ces ruines présentant une enceinte quadrangulaire qui pouvait être facilement défendue, le maréchal y laissa, sous la garde de cent cinquante hommes, ses malades au nombre de deux cents, et deux cent mille cartouches que la désertion des muletiers arabes le mettait dans l'impossibilité d'emporter. Le 16, dans la journée, l'armée était à Medjès-Amar, où elle devait traverser la Seybouse; mais elle trouva sur ce point les bords tellement escarpés, que force lui fut de s'arrêter jusqu'à ce que le génie y eût pratiqué des rampes; et ce fut seulement le lendemain qu'elle franchit la rivière pour aller bivouaquer aux ruines d'Anouna, à mi-côte de la montée de Djébel-Sada. Le 18, le génie eut encore d'énormes travaux à exécuter pour débarrasser le flanc de la montagne des roches qui mettaient obstacle au passage des voitures, et l'on alla coucher à une lieue au delà du col de Ras-el-Akba, surnommé par les Ara-

bes le *coupe-gorge*. Sur ce point élevé, la montagne est complétement dépourvue de bois, et nos troupes, dans l'impossibilité de faire cuire leurs aliments, commencèrent en outre à souffrir beaucoup du froid, devenu très-vif. Le 19, après avoir monté encore, on campa à Ras-Oued-Zénati. Toute la nuit, la pluie, la neige, la grêle tombèrent avec une abondance diluvienne; et nos malheureux soldats, sans feu, sans abri, sur un sol transformé en marécage, n'avaient que la résignation à opposer aux rigueurs de la température. Le lendemain, ce fut pis encore. On se remit en route par une pluie glaciale et un froid sibérien, et l'on gagna un lieu nommé Soma, où l'armée s'arrêta pour y passer la nuit. Le bois manquait toujours. Les soldats, vaincus par la fatigue, n'essayaient même plus de lutter contre l'engourdissement qui les gagnait. Un grand nombre eurent les pieds gelés; beaucoup aussi, endormis de ce funeste sommeil qui est l'agonie de ceux que le froid a saisis, ne se réveillèrent pas, et l'on trouva leurs cadavres roidis à la place où ils s'étaient étendus. Quelque lente que fût la marche des troupes, le convoi n'avait pu la suivre, et ce ne fut qu'avec des peines infinies, en doublant et en triplant les attelages, qu'on parvint enfin à l'amener. Le 21, on arriva sur les bords de l'Oued-Akmimin, que l'on trouva débordé, et que les soldats traversèrent en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Les voitures étaient restées à une demi-lieue en arrière, enfoncées dans la boue. En cet endroit, l'armée n'était plus qu'à deux lieues de Constantine, qu'elle voyait, depuis la veille, se dresser devant elle.

Jusque-là on n'avait point eu à combattre; mais on avait vainement attendu les auxiliaires qui, suivant les assurances de Yusouf, devaient accourir se ranger sous

nos drapeaux. Même, le 20, on avait aperçu un corps considérable d'ennemis qui, sans accepter la bataille, surveillaient les mouvements de l'armée. Cependant le maréchal n'était pas désabusé encore. A peine eut-il passé l'Akminin, qu'il se porta en avant avec son état-major et une faible escorte, sur le plateau de Mansourah, afin de donner, par sa présence, le signal du soulèvement qui devait lui ouvrir les portes de la ville. Il fut reçu à coups de canon.

Il n'y avait plus à se faire illusion, et la réalité apparaissait enfin menaçante, terrible. Faire un siége, il n'y fallait pas penser. L'armée, épuisée par cette lutte de neuf jours qu'elle venait de soutenir à la fois contre les intempéries et contre le sol, avait consommé déjà ou perdu les deux tiers de ses vivres; elle n'avait pas de matériel de siége et avait même dû, pour alléger ses voitures, se débarrasser de quelques échelles qu'elle avait emportées. Elle avait laissé en chemin une partie de ses munitions. Enfin les souffrances de la route avaient multiplié le nombre des malades, et beaucoup réduit l'effectif sous les armes. Et le temps continuait à être affreux; la neige tombait toujours; le froid était excessif. La retraite était devenue inévitable, à moins qu'on ne parvînt à s'emparer de la ville par un coup de main. Le maréchal voulut le tenter.

Or, la position de Constantine est formidable. Assise sur un plan incliné, cette ville est séparée du plateau de Mansourah et défendue de trois côtés par un ravin de soixante mètres de largeur, d'une profondeur considérable, au fond duquel coule l'Oued-el-Rummel, et qui presente pour escarpe et contrescarpe un roc à pic, inattaquable par la mine comme par le boulet. Le quatrième côté, où l'on arrive par le plateau de Coudiat-Ati, était

protégé par un mur d'enceinte en parfait état. On entre dans la ville par quatre portes, dont trois s'ouvrent sur le Coudiat-Ati ; l'autre, nommée Bab-el-Cantara, communique avec le Mansourah par un pont étroit jeté sur le ravin, et que couvre le feu de mousqueterie des maisons et des jardins qui le dominent.

Évidemment le point d'attaque était le Coudiat-Ati. La brigade de Rigny y prit position après avoir passé le Rummel à gué, et refoulé dans la place une partie de la garnison qui s'était portée à sa rencontre. Mais l'artillerie de campagne était tellement embourbée sur le Mansourah qu'il fut impossible de la conduire plus loin, et que le général de Rigny en fut réduit à ses obusiers de montagne impuissants contre des murailles. En même temps, le maréchal ordonnait au commandant Changarnier d'occuper le Bardo, bâtiment situé à petite portée de fusil de l'enceinte, et d'y faire flotter notre drapeau, « ce qui, disait-il, pourrait faire impression dans la ville. » Le drapeau fut déployé, et ne produisit d'autre effet que de faire pointer contre le Bardo les canons de la place.

Le 22, au matin, le convoi était encore à une lieue de Mansourah, immobile dans la boue, sous la garde d'une partie du 62e de ligne. Des chevaux de renfort envoyés pour le dégager n'y purent parvenir. Le maréchal venait de donner l'ordre de transporter au camp, à dos de mulets, le chargement des prolonges de l'administration, lorsqu'il apprit que les soldats de l'escorte, cédant à une tentation devenue irrésistible, s'étaient mutinés, avaient pillé les vivres, défoncé les tonneaux, et s'étaient gorgés de vin et d'eau-de-vie. La plupart alors, rendus par l'ivresse incapables de se défendre et presque de se mouvoir, tombèrent sous les coups des Arabes, qui emportèrent leurs têtes à Constantine.

Ahmed-bey, qui avait laissé la défense de la ville à son lieutenant Ben-Aïssa, tenait la campagne avec une nombreuse cavalerie, et menaçait la brigade de Rigny contre laquelle il fit quelques démonstrations. Pendant ce temps, le maréchal faisait canonner la porte d'El-Cantara, afin de tenter de pénétrer dans la ville par ce côté. Le soir, à huit heures, le génie ayant enfin rejoint le camp avec ses voitures, le maréchal ordonna au colonel Lemercier de tout disposer pour reconnaître, dans la nuit même, l'état de la porte et pour frayer un passage aux compagnies d'attaque. Le génie venait de passer trente-six heures dans la boue; il n'en accomplit pas moins cette pénible mission, rendue plus dangereuse encore par un clair de lune, qui permettait aux défenseurs de la place de suivre tous les mouvements des assaillants et de les écraser de leur feu. On reconnut que la porte, arrachée de ses gonds, n'offrait plus de résistance; mais qu'il en existait par derrière une seconde encore intacte, qui devait être attaquée par le pétard. Cette opération exigeant quelques préparatifs fut renvoyée à la nuit suivante.

Pendant toute la journée du 23, la brigade de Rigny eut à soutenir l'effort des troupes d'Ahmed, que secondaient des sorties de la garnison. Elle culbuta l'ennemi sur tous les points, sans faiblir un seul instant devant lui. Les Arabes vinrent aussi tirailler sur le Mansourah, mais sans engager sérieusement l'action. L'artillerie ne cessa de canonner la ville. Afin d'obliger les assiégés à diviser leurs forces, le maréchal avait envoyé au général de Rigny, par un soldat qui passa le Rummel à la nage, l'ordre d'attaquer à minuit la porte de Coudiat-Ati, pendant que lui-même attaquerait celle d'El-Cantara. A l'heure dite, la double attaque eut lieu avec une égale ardeur. Celle que conduisait, sur le Coudiat-Ati, le lieu-

tenant-colonel Duvivier, fut repoussée avec des pertes considérables. Celle de la porte d'El-Cantara fut plus malheureuse encore. Le général Trézel avait disposé lui-même, en deçà du pont, le 59ᵉ et le 63ᵉ de ligne, qui devaient protéger le travail des troupes du génie. Mais, par une véritable fatalité, la lune, qui brillait de tout son éclat, livrait nos soldats au feu des Arabes. Au passage du pont, les sapeurs du génie furent assaillis d'une grêle de balles qui les décima, et jeta parmi eux quelque confusion. Les sacs à poudre furent égarés parmi les sacs à terre. Trois échelles, les seules qu'on eût pu se procurer, restèrent en chemin, ceux qui les portaient ayant été tués. Néanmoins le génie s'était mis à l'œuvre, lorsqu'un malentendu, qui fit avancer la compagnie franche de Bougie, produisit dans l'étroit espace un funeste encombrement. Le travail était devenu impossible, et chaque coup parti de la place faisait une victime au milieu de cette masse compacte. L'intrépide général Trézel, qui s'était jeté au plus fort du feu pour tâcher de rétablir un peu d'ordre dans ce tumulte, fut renversé par une balle qui lui traversa le cou.

Il y aurait eu folie à s'obstiner dans une tentative qui n'avait plus aucune chance de succès. Le maréchal rappela à lui les troupes engagées, et envoya au général de Rigny l'ordre de se replier sur le Mansourah, avec assez de rapidité pour avoir terminé son mouvement avant le lever du jour.

Le général prit immédiatement ses dispositions en conséquence, et confia au commandant Changarnier la tâche honorable et périlleuse de former, avec son bataillon du 2ᵉ léger, l'extrême arrière-garde. Mais quelque célérité qu'il eût apportée à se conformer à ses instructions, il ne put opérer sa retraite aussi vite que le dési-

rait le maréchal, et le jour avait paru quand le commandant Changarnier, obligé d'attendre le départ de l'ambulance et de toutes les autres troupes, put se mettre en marche. En ce moment, les Arabes sortaient en foule de la ville et engageaient avec les derrières de la colonne une vive fusillade. Le bataillon du 2e léger allait à son tour descendre les pentes qui conduisent à la rivière, lorsque le commandant Changarnier aperçut avec étonnement une quarantaine de soldats français accourant vers lui, éperdus, à travers les tirailleurs ennemis. C'était la grand'garde du 2e bataillon d'Afrique, oubliée dans la précipitation du départ. Le brave commandant fait face en arrière, se porte au pas de charge à la rencontre de ces malheureux, et réussit à en recueillir et à en sauver le plus grand nombre.

Le lieutenant-colonel Duvivier, qui était déjà sur la rive droite du Rummel et qui avait remarqué ce retour offensif, s'était hâté de couronner les crêtes du ravin, et, modérant par son feu la poursuite des Arabes, protégea le passage du 2e léger.

Mais déjà l'armée était en pleine retraite et évacuait le plateau de Mansourah. Le sentiment de la situation de cette poignée d'hommes exténués, environnés par un ennemi ardent et implacable, obligés d'accomplir un voyage de plusieurs jours dans un pays âpre et désert, sans munitions et presque sans vivres, avait jeté le découragement dans les cœurs. Quatre bataillons de ligne de la brigade Trézel ayant été désignés pour former l'arrière-garde, les autres corps avaient pris leur ordre de marche avec une promptitude qui révélait plus d'inquiétude que de sang-froid. Ces quatre bataillons eux-mêmes, pressés par des flots épais d'ennemis, infanterie et cavalerie, sortis de la ville ou accourus du dehors,

abandonnèrent sur le plateau, dans la précipitation de leur départ, des caissons, le matériel du génie, les deux obusiers de Yusouf, et, chose douloureuse à dire mais vraie, quoiqu'elle ait été niée, plusieurs voitures chargées de blessés.

Au moment où le bataillon du 2e léger, après avoir couvert la retraite de la première brigade jusqu'à sa jonction avec le corps principal, atteignait le haut de la berge droite du Rummel, il fut arrêté par les quatre bataillons, qui, partis les derniers du Mansourah, passaient obliquement devant lui. Loin d'imiter leur précipitation, le commandant Changarnier prend position, reçoit l'effort de l'ennemi, le contient par un feu court mais bien dirigé, puis va occuper, à quelques pas en arrière, une seconde position qu'il n'abandonne encore qu'après l'avoir vaillamment défendue.

Cependant ces haltes successives, contre lesquelles venaient se briser les efforts des Arabes, devenaient plus périlleuses à mesure qu'augmentait la fureur de l'ennemi acharné à la poursuite. Vers onze heures, le gros de la cavalerie d'Ahmed se réunit pour exécuter une charge d'ensemble, et s'avance en poussant des clameurs sauvages. Réduit alors à environ trois cents hommes, et exposé le premier au choc de cette masse mouvante, le bataillon du 2e léger va être écrasé. Le commandant Changarnier arrête sa petite troupe, la forme en carré, et, d'une voix dont le timbre ne trahit pas la plus légère émotion : « Soldats, dit-il, regardez ces gens-là en face ; ils sont six mille, vous êtes trois cents ; la partie est égale. *Vive le Roi!* et attention à mon commandement. » Ces paroles électrisent les soldats ; la confiance du chef se communique à ces braves ; un cri sympathique de *Vive le Roi!* lui répond. L'ennemi attendu à portée de pistolet

est reçu par un feu de deux rangs qui, sur trois côtés du carré, couvre le sol de cadavres d'hommes et de chevaux. Les Arabes étonnés de tant d'audace s'arrêtent et se rejettent en arrière. Et s'ils ne cessèrent pas de menacer la colonne, du moins se bornèrent-ils désormais à tirailler à distance. « Dans ce moment si grave et si « difficile, dit le rapport du maréchal Clausel, M. le com« mandant Changarnier s'est couvert de gloire, et s'est « attiré les regards et l'estime de toute l'armée..... Pen« dant toute la journée et celles qui suivirent, le bataillon « du 2e léger servit à l'arrière-garde avec la même dis« tinction, et fut vaillamment imité par le lieutenant« colonel Duvivier, commandant le bataillon d'Afrique « et la compagnie franche de Bougie. »

Dans ces tristes circonstances, le maréchal déploya ses solides qualités d'homme de guerre. Il réussit à remettre de l'ordre dans sa petite armée à demi démoralisée, et à relever les courages abattus. Le soleil avait reparu, et nos malheureux soldats n'eurent plus, du moins, à lutter contre l'inclémence du ciel. Mais combien succombèrent encore à de si longues fatigues, et à des privations devenues intolérables pour ceux que ne soutenait pas une robuste constitution! On les voyait se traîner péniblement, puis s'affaisser sur eux-mêmes et s'étendre sur le sol, résignés à y attendre une mort inévitable. Et comme on manquait de moyens de transport, la plupart restaient abandonnés à la fureur des Arabes. D'autres cependant, appuyés sur le bras d'un camarade ou recueillis sur le cheval d'un cavalier, parvenaient à continuer leur route. Beaucoup furent ainsi sauvés, officiers et soldats rivalisant de dévouement et d'abnégation.

Le premier jour, on bivouaqua à Soma. Le lendemain, 25 novembre, l'armée continua d'être harcelée par les

troupes d'Ahmed. Sur le soir, la tête de la colonne ayant peu à peu gagné du terrain sur l'arrière-garde, retardée par l'accroissement du nombre des traînards, la colonne se trouva démesurément allongée. Le général de Rigny craignit que l'ennemi ne profitât de cet état de choses pour se jeter sur le convoi ; il envoya prier le maréchal de ralentir sa marche. Bientôt, trompé par un effet de crépuscule, et croyant apercevoir sur son flanc une masse d'infanterie régulière, il céda à une inquiétude exagérée, et se porta lui-même au galop de son cheval jusqu'auprès du maréchal, avec des démonstrations pour le moins imprudentes. Cette démarche était doublement blâmable. D'une part, elle laissait momentanément sans chef, devant l'ennemi, le corps dont le commandement était confié au général ; d'autre part, mal interprétée par le soldat, elle causa quelque trouble dans les rangs, et pouvait devenir le signal d'une panique. A ce premier tort, le général en ajouta un autre en s'expliquant devant son chef en termes qui manquaient de calme et de mesure. Le général méritait donc une réprimande. Mais le maréchal s'abandonna à une sévérité excessive, en flétrissant, dans un ordre du jour, comme ayant « seul montré de la faiblesse, » un officier qui, dans le cours de cette expédition, avait donné plus d'une preuve de courage et de sang-froid. Cette tache, du reste, ne demeura pas sur l'honneur du général de Rigny. Elle fut effacée par un conseil de guerre appelé à prononcer sur sa conduite.

Le 26, on découvrit quelques silos [1] dont on se par-

[1] On appelle silo une excavation pratiquée dans la terre, et où l'on emmagasine le grain pour le conserver. Les Arabes établissent avec beaucoup d'art ces sortes de caves, dans lesquelles ils déposent également leurs provisions de ménage, telles que beurre, huile, confitures, sel, etc.

tagea le butin; heureuse rencontre pour des estomacs affamés ! Ceux qui purent se procurer un peu de feu firent rôtir le grain; les autres le dévorèrent cru.

La retraite, toujours surveillée par les Arabes, s'acheva sans autre notable incident, et la petite armée rentra à Bone le 1er décembre. Le chiffre officiel n'a porté nos pertes, dans cette campagne, qu'à quatre cent cinquante-trois morts et trois cent quatre blessés; mais ce n'est qu'une partie de la vérité. Des témoignages dignes de foi permettent d'évaluer à près de trois mille le nombre des hommes qui perdirent la vie soit sous les armes, soit dans les hôpitaux où ils entrèrent à leur retour.

Le rapport du maréchal paye un juste tribut d'éloges à l'héroïsme que tous, officiers et soldats, déployèrent pendant ces dix-huit jours de fatigues sans repos, où ils eurent à combattre la pluie, la neige, le froid, la boue et la faim, ennemis cent fois plus terribles que les Arabes. Quant à M. le duc de Nemours, toujours aux côtés du maréchal, il se fit remarquer par sa constante et impassible fermeté au milieu de si grands dangers, et par la vigilante sollicitude avec laquelle il s'efforçait de soutenir, contre la lassitude et la maladie, le courage de ceux dont il était venu partager les périls et les souffrances.

Ce désastre, connu en France au milieu de décembre, y causa autant de surprise que de douleur. Quelque soin qu'eût pris le maréchal d'atténuer, dans son rapport, l'étendue du mal, le public, avec sa perspicacité habituelle, avait deviné, par ce qu'on lui avouait, ce qu'on ne lui disait pas. D'ailleurs les faits consignés dans le rapport suffisaient pour blesser profondément l'amour-propre national. Nous avions éprouvé en Afrique un échec éclatant, presque humiliant. Une armée commandée par un maréchal de France et au milieu de laquelle marchait l'un

des fils du Roi, avait été contrainte de reculer devant les Arabes, en semant le chemin de ses cadavres ! On se demandait, avec amertume ou avec colère, comment une expédition, depuis si longtemps projetée et annoncée, avait pu être entreprise dans des conditions où tout semblait conjuré pour la faire échouer. Les amis politiques du maréchal, c'est-à-dire les journaux de la gauche, jetaient toute la responsabilité sur le Gouvernement, qui pourtant n'avait point ordonné l'expédition, et qui ne l'avait autorisée que sur les instances du maréchal, et après avoir reçu de lui l'assurance qu'il disposait de moyens suffisants pour la mener à bonne fin. Les autres, plus justes, déploraient l'imprévoyance et la légèreté avec lesquelles le maréchal s'était engagé dans une pareille entreprise sans en avoir mesuré les difficultés. Mais ce qui fut surtout remarquable, c'est l'unanimité avec laquelle le sentiment public se prononça, à cette occasion, pour la conservation, pour l'extension de notre conquête. Il semblait que chacun de nos revers nous la rendît plus précieuse, comme il arrive de ces enfants auxquels on s'attache d'autant plus qu'on a eu plus de peine à les élever. Dans tous les partis, il n'y eut qu'une voix pour représenter la prise de Constantine, quelques efforts qu'elle dût coûter, comme un devoir d'honneur, comme une nécessité pour la sécurité de notre établissement en Afrique.

Mais l'attention publique ne tarda pas à être violemment distraite de ces préoccupations.

Le 27 décembre 1836, à une heure, le Roi sortit en voiture des Tuileries pour aller ouvrir la session des Chambres. Il était accompagné de trois de ses fils, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Nemours et M. le prince de Joinville. Le cortége venait de dépasser la grille du jardin, et le Roi saluait le drapeau de la légion qui faisait la

haie au pied de la terrasse du bord de l'eau, lorsqu'un coup de pistolet tiré de très-près brisa l'une des glaces de devant du carrosse. La balle n'atteignit personne; mais les éclats du verre, lancés contre la figure des ducs d'Orléans et de Nemours, leur firent de légères blessures d'où le sang coula. L'assassin fut aussitôt arrêté, et, après lui avoir lié les mains derrière le dos, on le conduisit dans les appartements de M. le colonel Castres, gouverneur du château, pour lui faire subir un premier interrogatoire. En passant près du pavillon de l'Horloge, il se précipita tout à coup la tête en avant, et se serait certainement brisé le crâne contre la muraille, s'il n'eût été retenu par un garde municipal. Interrogé sur ce qui l'avait poussé à son crime, il répondit qu'il le méditait depuis plus de six ans, « parce que ses lectures lui avaient appris que les d'Orléans ont toujours fait le malheur de la France. »

Or, ce fougueux protecteur du bonheur de la France avait vingt-deux ans; il se nommait Pierre-François Meunier, et était né à la Chapelle-Saint-Denis, où ses parents avaient été aubergistes. Depuis son enfance, il s'était fait remarquer par son goût pour la paresse et la débauche, fuyant le travail et s'abandonnant à tous ses honteux penchants. Il était arrivé à l'âge d'homme avec des mœurs fangeuses, et imbu de cette philosophie de cabaret qui consiste à attribuer à de prétendus vices de la société les souffrances et les privations que certains individus doivent surtout à la perversité de leurs propres instincts. C'est au milieu des désordres de cette vie dissolue, et sous l'influence de « ses lectures, » comme il le disait, qu'il conçut la pensée de tuer le Roi. Il ne paraît pas, du reste, que ce misérable ait été affilié à aucune société secrète, et l'instruction n'a rien recueilli qui donnât lieu

de croire à l'existence d'une association de quarante scélérats, dont il avait dit faire partie, et où le sort aurait désigné l'ordre dans lequel chacun devait attenter aux jours du Roi. On ne lui découvrit pas non plus de complices, et deux individus qui, sur ses dénonciations, avaient été traduits avec lui devant la cour des Pairs, furent renvoyés absous.

Condamné à la peine des parricides[1], Meunier dut au profond repentir qu'il avait témoigné de voir sa peine commuée, par la clémence royale, en un exil perpétuel. Et lorsque sa malheureuse mère vint se précipiter aux pieds de la Reine dont elle implorait l'intercession, déjà l'ordonnance de grâce était signée. La bonté du Roi pourvut même à ce que l'assassin n'arrivât pas dépourvu de toute ressource aux États-Unis, où il fut conduit.

Cette fois, du moins, et bien que le régicide se fût hautement proclamé républicain, les journaux du parti s'abstinrent à son égard de ces manifestations de sympathie qu'ils avaient prodiguées à Morey et à Alibaud; et la morale publique n'eut pas à gémir de voir ceux qui prétendaient détester le crime glorifier le criminel.

Lorsqu'après avoir échappé à la balle de son assassin, le Roi entra, suivi de ses trois fils, dans la salle du palais Bourbon, où la nouvelle de l'attentat l'avait précédé, il y fut accueilli par des transports unanimes d'enthousiasme et de sympathie. Le Roi, dominant son émotion, prononça d'une voix ferme le discours de la Couronne. Mais quand, faisant allusion au crime d'Alibaud, il rappela d'un accent pénétré les témoignages d'affection qu'il avait, en cette triste circonstance, reçus de la France

[1] L'arrêt fut prononcé le 25 avril 1837.

entière, de nouveaux cris de *Vive le Roi!* s'élevèrent de tous les bancs et de toutes les tribunes, et l'obligèrent à suspendre sa lecture. A son retour aux Tuileries, il trouva les rues envahies par la foule accourue pour le saluer au passage, et ce fut au milieu des acclamations de la population qu'il rentra dans son palais, où vinrent bientôt le féliciter les deux Chambres et les grands corps de l'État.

L'ouverture de la session présentait cette année un intérêt particulier, en ce qu'elle mettait pour la première fois le ministère en présence des Chambres. On attendait, non sans impatience, de savoir si la Chambre des députés, qui donnait, à la fin de la session dernière, une majorité si considérable à M. Thiers, prêterait un appui suffisant à son successeur.

Le discours de la Couronne, qui avait généralement pour objet principal d'indiquer les points sur lesquels le ministère désirait faire porter la discussion de sa politique, avait été rédigé avec beaucoup d'adresse. Quant à l'intérieur, le Roi se félicitait de l'affermissement des institutions et des rapides progrès de la prospérité publique; puis, après avoir exprimé sa ferme résolution de prendre une revanche de l'échec de Constantine, et fait une courte allusion au complot de Strasbourg, « tentative aussi insensée que criminelle, » il annonçait la présentation de lois propres à seconder le développement de la richesse publique. Sur l'extérieur, il rappelait brièvement la conclusion du différend avec la Suisse; mais il s'étendait avec complaisance sur les raisons qui avaient déterminé et qui justifiaient le refus d'intervenir en Espagne. « Toujours intimement uni avec le Roi de la « Grande-Bretagne, disait-il, je continue à faire exécuter « le traité de la quadruple alliance avec une fidélité reli-

« gieuse, conformément à l'esprit qui l'a dicté. Je fais « les vœux les plus sincères pour l'affermissement du « trône de la reine Isabelle II, et j'espère que la monar- « chie constitutionnelle triomphera des périls qui la me- « nacent. Mais je m'applaudis d'avoir préservé la France « de périls dont on ne saurait mesurer l'étendue, et des « conséquences incalculables de toute intervention armée « dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France « garde le sang de ses enfants pour sa propre cause; et « lorsqu'elle est réduite à la douloureuse nécessité de le « verser pour sa défense, ce n'est que sous son glorieux « drapeau que les soldats français marchent au com- « bat. »

Le ministère avait dû être d'autant plus porté à donner quelque développement à ce paragraphe, que, d'une part, le refus d'intervenir en Espagne avait été la cause déterminante de son avénement, et que, d'autre part, on savait les Chambres, en grande majorité, très-peu favorables à toute pensée d'intervention. C'était donc sa propre cause que le Cabinet plaidait ainsi par la bouche du Roi, en même temps qu'en patronnant hautement, sur ce point important, la politique de la majorité parlementaire, il se créait un titre à la bienveillance des diverses nuances de cette majorité.

C'était, en effet, une dangereuse épreuve que celle que subissait en ce moment le ministère, et il s'y présentait avec une timidité peu propre à lui gagner des partisans. Les foules ne vont qu'à ceux qui ont foi en eux-mêmes. Or, le ministère était si loin de croire à son empire sur la majorité, qu'il n'osa pas, pour la présidence de la Chambre des députés, combattre la candidature de M. Dupin, peu agréable à M. Molé, et l'adversaire systématique et passionné de M. Guizot. Les nominations des

autres membres du bureau, où il essaya son influence, ne lui donnèrent pas des résultats plus rassurants. Deux des vice-présidents seulement furent choisis parmi ses amis avoués, et, sur les quatre secrétaires élus, un seul n'appartenait pas à l'opposition.

Cette situation anormale du ministère fut mise en relief dès le début de la discussion de l'adresse. On vit alors M. Dupin quitter le fauteuil pour venir à la tribune protester, au nom de l'égalité devant la loi, contre la mise en liberté du prince L.-N. Bonaparte, et censurer avec aigreur un acte sur lequel le Cabinet, dont les votes venaient de l'élever à la présidence, avait engagé sa responsabilité.

Néanmoins la discussion de l'adresse n'eut pas pour le Cabinet les conséquences qu'on aurait pu en attendre. Deux questions avaient été choisies par l'opposition comme principaux points d'attaque : les affaires de Suisse et d'Espagne ; et l'on serait tenté de croire qu'en faisant ces choix, la gauche avait plutôt en vue de donner à M. Thiers une satisfaction personnelle que d'ébranler le Cabinet.

Le différend avec la Suisse était terminé ; les relations étaient rétablies sur un pied de bonne entente ; il n'y avait donc plus lieu sur ce sujet qu'à des récriminations rétrospectives, d'autant moins dangereuses pour le ministère, qu'étranger aux motifs de la querelle il ne l'avait prise en mains, au dernier moment, que pour exiger et obtenir de la Suisse une juste et complète satisfaction. Mais l'incident relatif à l'espion Conseil offrait à l'opposition l'occasion d'un de ces petits scandales dont elle était avide ; et ce fut l'infatigable M. Odilon Barrot qui se chargea de provoquer le débat, en demandant au ministère s'il était vrai que Conseil fût attaché à la police française. La

réponse de M. Molé était tracée d'avance. Il devait, s'en référant aux documents livrés par lui à la publicité, se refuser à toute explication touchant des faits de police secrète. Cette réserve eût été parfaitement dans son droit. En effet, si cette police est nommée *secrète*, et si les fonds destinés à y être appliqués sont l'objet d'un vote de *confiance*, c'est apparemment que nul ne peut obliger le Gouvernement à des révélations qu'il ne jugerait pas convenable de faire. M. Molé préféra prendre un autre parti. Il se borna à rappeler que les faits sur lesquels on l'interrogeait étaient antérieurs à son arrivée au pouvoir, et que, par conséquent, la responsabilité ne lui en appartenait pas. M. de Gasparin fit une déclaration analogue, ajoutant qu'il n'avait pas, comme ministre de l'intérieur, à s'expliquer sur les actes qu'il avait accomplis, comme sous-secrétaire d'État, par les ordres et sous la responsabilité du ministre qu'il avait remplacé. Il serait difficile de justifier cette attitude du Cabinet. Au point de vue des principes, si les ministres qui se succèdent appartiennent à des nuances diverses, parfois même à des partis opposés, le Gouvernement est un. Il s'établit, par la force seule des choses, entre ceux qui y prennent part, même lorsqu'ils y apportent des idées différentes, une sorte de solidarité qu'on pourrait appeler extérieure, et qu'ils ne sauraient répudier sans affaiblir et déconsidérer le pouvoir. Au point de vue du fait spécial, M. Molé était d'autant moins fondé à se dire étranger à l'affaire Conseil, qu'il l'avait épousée avec une louable fermeté, en exigeant de la Suisse une réparation. D'ailleurs M. Molé devait prévoir qu'en jetant au ministère du 22 février l'injure d'un désaveu, il préparait un triomphe à l'opposition aux dépens de la fiction constitutionnelle. Mais, comme si ce n'était pas assez d'une première imprudence, M. Persil,

garde des sceaux, y ajouta une maladresse, en renvoyant au chef du dernier Cabinet la question posée par M. Odilon Barrot.

Ainsi pressé, M. Thiers ressentit vivement, trop vivement peut-être, un procédé malveillant au fond, blessant dans la forme. A son tour, il se laissa emporter, par un mouvement qui n'était pas exempt de colère, au delà des justes bornes. Avec non moins de raison que M. Molé, il pouvait éluder une explication et s'en tenir aux notes diplomatiques. Mais il est à croire qu'il céda à l'impatience, bien naturelle d'ailleurs, de mettre fin à la fausse position qui lui était faite, et qu'après avoir fort innocemment affirmé au chargé d'affaires suisse ce qui n'était pas la vérité, il lui tardait de déclarer publiquement que lui-même avait été laissé dans l'erreur. « C'est avec un véritable regret, dit-il, que je me vois ramené à cette tribune. Je n'ai rien fait pour provoquer une si malheureuse discussion. J'y ai été forcé, parce que j'étais accusé d'avoir compromis la diplomatie de la France, en demandant l'expulsion d'un réfugié, lorsque je savais que ce réfugié était un espion envoyé par le Gouvernement français lui-même... Vous l'avez dit et vous avez raison : j'étais président du Conseil; je suis responsable de ce fait. Si en effet je n'en étais pas responsable, je ne serais pas venu donner l'explication que je donne en ce moment. Voici ma réponse : Oui, comme président, j'aurais dû tout savoir; mais je n'ai pas tout su. On aurait dû tout me dire; on ne m'a pas tout dit. Quelle excuse voulez-vous que je fasse valoir? Ce n'est pas ici un trait malicieux de ma part. Je dois vous dire le fait dans toute sa vérité; je vous le dis et pour moi, et pour le pays; le ministre des affaires étrangères n'a pas été informé des faits; je ne sus pas ce qu'était Conseil, je ne le sais pas

encore...... Maintenant, ce n'est pas moi qui dois trouver à la Chambre un coupable. Vous comprenez ma situation; je manquerais à mes devoirs, aux convenances, si je trouvais un coupable; mais ce qu'il m'importe de prouver, c'est que le Cabinet ne l'était pas... Je le répète, la responsabilité m'aurait appartenu si j'avais tout su; elle ne m'appartient pas parce que je n'ai rien su. Voilà mon explication. »

En ceci, M. Thiers se trompait. Légalement et bien qu'il n'eût pas tout su, sa responsabilité était entière, et il n'était pas plus fondé à se retrancher derrière son ignorance du véritable caractère d'un acte auquel il avait participé, que l'auteur d'un délit n'est fondé à se retrancher derrière son ignorance de la loi. Politiquement, il s'écartait de l'esprit des institutions, en divulguant au grand jour de la tribune un démêlé qui n'aurait pas dû franchir la salle des délibérations du Conseil. Mais ce qu'il y avait de pis en tout cela, c'est que la responsabilité que M. Thiers repoussait loin de lui allait d'elle-même et malgré lui retomber sur le Roi; c'est que le « coupable » que M. Thiers ne voulait pas trouver dans le ministère, le public, trompé par ses réticences mêmes, le cherchait sur le trône. On sait, en effet, combien on était porté alors à accuser le Roi de s'immiscer dans tous les détails du gouvernement. C'était comme une nouvelle preuve des ruses, et, pour employer le mot consacré, des « roueries du château, » que cet incident était exploité par les partis extrêmes, blâmé par les crédules, discuté par les journaux hostiles, commenté par les anarchistes sur toute la surface de l'Europe. Et comment ceux qui voyaient partout des abus du gouvernement personnel n'auraient-ils pas signalé ici la main cachée du Roi, quand il s'agissait de « persécuter » les républicains, quand celui qui

s'était mis en avant était M. de Montalivet, quand M. Thiers, qui aurait pu être gênant par son humeur indépendante, déclarait n'avoir pas été mis dans la confidence ? Et pourtant la vérité est que le Roi avait été absolument étranger à toute cette affaire. Il y était plus étranger que M. Thiers lui-même, puisque, n'ayant pas connu l'envoi de Conseil, il n'avait pas davantage été informé de la demande d'expulsion. Mais les préventions en étaient arrivées à ce point que, dans la Chambre comme dans le public, beaucoup étaient portés à attribuer à l'action personnelle du Roi les moindres faits de la police aussi bien que de la politique. On supposait donc assez généralement que le Roi s'était concerté avec M. de Montalivet pour tromper et M. Thiers et le Gouvernement suisse ; et c'est ce qui donne son véritable caractère à la proposition d'enquête faite par M. Dufaure, appuyée par M. Odilon Barrot, à la fin de faire connaître à la Chambre sur qui retombait une responsabilité dont chacun se défendait. Une enquête, dans le but à peine dissimulé de compromettre la personne royale dans une intrigue de police ! Et MM. Barrot et Dufaure se disaient membres d'une opposition constitutionnelle !

Les choses en étaient là lorsqu'il fut donné lecture à la Chambre d'une lettre écrite à cet effet par M. de Montalivet au président du Conseil. « Je déclare, y était-il dit, que la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur, depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, m'appartient et doit m'appartenir. Je ne sais pas un acte de mon administration qui n'ait eu pour motif et pour but le véritable intérêt de mon pays, son honneur et la sûreté personnelle du Roi. Si je me borne à donner cette assurance, j'ai droit d'espérer que personne n'en suspectera la sincérité. Tout le monde comprendra que ma

réserve repose sur les véritables principes du gouvernement constitutionnel. » Il n'y avait plus désormais d'enquête à demander, de « coupable à chercher ; » il venait se dénoncer lui-même, non, comme on l'a cru, par dévouement pour le Roi, mais sous la seule inspiration de sa loyauté. L'opposition avait donc où se prendre. Mais M. de Montalivet n'était plus ministre, et il siégeait à la Chambre des pairs. On n'avait pas contre lui la ressource commode des interpellations, et il aurait fallu recourir à une mise en accusation. Nul n'en eut la pensée, et le débat tomba de lui-même.

Cet épisode est l'un des plus fâcheux qui se soient produits pendant toute la durée de la monarchie de 1830. Personne, le Roi excepté, n'y fut exempt de reproche ; et il semble que les fautes se soient accumulées fatalement, à Paris et à Berne, pour élever aux proportions d'une affaire d'État une affaire de simple police. On ne saurait s'empêcher de remarquer, à ce sujet, combien, sous un régime constitutionnel, avec une presse libre et des Chambres indépendantes, les détenteurs du pouvoir sont tenus d'apporter de circonspection dans les moindres actes de leur administration. Quelle gêne pour le pouvoir! diront quelques-uns. Quelle garantie pour la nation ! répondront les autres.

La question espagnole n'était pas un terrain plus favorable pour faire brèche dans la position du ministère. A l'exception de l'extrême gauche, la Chambre presque entière était manifestement portée à approuver sur ce point le langage du discours de la Couronne. Et même l'attitude de la minorité radicale devait être, aux yeux de la majorité, un argument d'un grand poids contre la politique d'intervention. En effet, tant que le parti républicain avait cru que l'envoi d'une armée en Espagne

pourrait être utile à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, et faire obstacle au développement de la révolution, il s'y était opposé, par ses journaux, avec son emportement habituel. S'il était aujourd'hui converti à l'intervention, c'est qu'il espérait que tout le bénéfice en serait pour la révolution, déjà maîtresse du gouvernement et d'une partie du pays. La cause du ministère avait donc pour elle, sur cette question, et ceux qui la soutenaient et la défiance qu'inspiraient naturellement la plupart de ceux qui la combattaient. En vain M. Thiers opposa, à un discours fort étudié de M. Molé, un brillant et lumineux exposé de sa manière d'envisager les choses ; sa parole, ordinairement si puissante sur la Chambre, devait cette fois rester sans effet. Lui-même, il le sentit. « Si maintenant, dit-il en terminant, on venait me dire que je sors aujourd'hui de la politique du juste-milieu que j'ai soutenue si longtemps, je répondrais que je l'ai voulue modérée au dedans, pacifique au dehors ; que si je n'ai pas voulu l'impossible, comme en Pologne et en Italie, j'ai voulu ce qui était possible, comme en Espagne, dans l'intérêt de nos principes. Je l'ai voulue, cette politique, modérée, mais ferme, comme le jour où elle est allée à Anvers ou à Ancône. Je ne suis pas un homme d'opposition, mais j'ai une conviction, et il faut, en effet, l'avoir ferme pour chercher à vaincre une assemblée qui a d'avance un parti pris sur cette question. J'ai, dis-je, une conviction, et c'est pourquoi j'attaque la politique du jour, parce que ce n'est pas celle qui serait allée à Anvers. Non, Messieurs, si Anvers n'était pas pris, ce n'est pas vous qui le prendriez. »

Ce dernier trait était mordant ; mais il manquait d'équité. M. Thiers oubliait que M. Molé avait le premier posé résolûment le *casus belli* dans l'affaire belge, que

M. Guizot siégeait dans le Cabinet du 11 octobre, qui envoya une armée contre Anvers, et que le drapeau français n'aurait flotté ni sur Anvers ni sur Ancône, si le Roi n'y avait au moins consenti.

Après avoir encore entendu pour et contre plusieurs orateurs, et notamment MM. Odilon Barrot, Berryer et Guizot, la Chambre adopta [1], à une majorité de soixante et onze voix, le paragraphe du projet d'adresse ainsi conçu : « Votre Gouvernement, sire, a bien compris les « sentiments de la France, quand il l'a préservée des « sacrifices et des conséquences incalculables qu'aurait « pu entraîner l'intervention armée dans les affaires inté- « rieures de l'Espagne. Mais la France saura toujours « faire respecter sa sûreté et son honneur ; et ses soldats, « si elle les appelait aux armes, iraient partout, sous « notre glorieux drapeau, verser pour elle un sang « qu'elle ne doit leur demander qu'au nom d'une impé- « rieuse nécessité. » Il était impossible de donner une approbation plus explicite à la politique que le Roi avait fait prévaloir, et qui avait déterminé la formation du Cabinet du 6 septembre.

La discussion de l'adresse à la Chambre des pairs ne s'était pas terminée moins heureusement pour le ministère, qui aurait pu se considérer comme consolidé par cette double épreuve parlementaire, s'il n'eût porté dans son sein le germe d'une prochaine dissolution. Mais la joie de ce triomphe chaudement disputé fut amèrement compensée, quelques heures après, par la dépêche télégraphique qui annonçait l'acquittement de tous les accusés du complot de Strasbourg. Cet acquittement avait évidemment un caractère tout politique. C'était l'acte

[1] 17 janvier 1837.

d'opposition d'un jury, oubliant la sainteté de sa mission pour s'ériger en censeur du Gouvernement. L'extravagance de la tentative aussitôt arrêtée que commencée, la jeunesse de la plupart des conjurés, leur impuissance manifeste, leur témérité étourdie, la franchise altière avec laquelle ils avouaient leurs grands desseins après une si mortifiante équipée, l'excuse dont les couvrait le prestige exercé par le nom de Napoléon sur les jeunes imaginations, tout cela avait disposé le jury de Strasbourg à les soustraire à un châtiment peu en rapport sinon avec leurs intentions, du moins avec leurs chances de succès. D'ailleurs, acquitter les complices s'avouant, se proclamant coupables, n'était-ce pas un moyen de donner une leçon au pouvoir, qui avait arbitrairement supprimé l'auteur principal? Et l'on sait combien la bourgeoisie aime à donner, même à ses dépens, des leçons au pouvoir, dès que le pouvoir lui paraît n'avoir plus rien à craindre des factions. Et puis comment n'être pas séduit, dans un département d'opposition, par la certitude de s'entendre exalter par tous les journaux de l'opposition, comme vengeur du principe sacré de l'égalité devant la loi !

Le verdict de Strasbourg était donc un fait essentiellement exceptionnel, déterminé par des circonstances tout exceptionnelles ; et s'il faisait ressortir l'un des inconvénients de la justice par jury, il n'y avait rien à en conclure contre la loi. Sans doute des militaires, des chefs de corps, qui avaient trahi leur serment et leur drapeau, qui avaient tourné contre l'État les armes et l'autorité que l'État leur avait confiées pour le défendre, étaient déclarés non coupables, et c'était un malheur pour la discipline, un danger pour l'ordre; mais le Gouvernement ne devait s'en prendre qu'à son imprévoyance et à la faute qu'il

avait commise en n'usant pas de son droit de saisir la juridiction de la Cour des pairs. Maintenant que la faute avait produit ses conséquences, le mieux eût été de les accepter avec résignation, en se réservant de profiter de l'expérience.

Le ministère en jugea autrement. Affecté plus que de raison du verdict de Strasbourg, auquel s'était ajouté le scandale des jurés assistant à un banquet offert aux accusés absous, il y répondit par un acte qui, par sa date et par son objet, devait paraître une inspiration de la colère. Le 24 janvier (1837), il présenta à la Chambre des députés deux projets de lois. Le premier portait que, lorsqu'un crime contre la sûreté intérieure de l'État aurait été commis de complicité par des militaires et par des individus appartenant à l'ordre civil, les militaires seraient renvoyés devant les conseils de guerre, et les individus de l'ordre civil devant les tribunaux ordinaires. Le second ordonnait qu'il fût établi à l'Ile Bourbon une prison destinée à recevoir les individus condamnés à la déportation.

De quelque point de vue qu'on envisage le premier de ces projets, on se demande avec étonnement comment le ministère a pu en concevoir la pensée. Quoi ! des hommes qui ont commis de complicité le même crime, renvoyés devant des juges différents, soumis à des formes et à des délais divers de procédure, à des pénalités inégales, tour à tour et respectivement accusés devant un tribunal, témoins devant un autre ! C'était le renversement de toutes les traditions, de toutes les idées reçues en matière de droit et d'équité. C'était s'exposer à voir des accusés coupables au même degré, les uns condamnés, les autres absous ; c'était se venger sur la justice de l'espiéglerie malséante d'un jury. Aussi cette loi, désignée sous le nom

de loi de disjonction, fut-elle repoussée tout d'abord par la conscience publique, et elle méritait de l'être.

Il en fut de même d'une autre loi présentée le lendemain, 25 janvier, à la Chambre des pairs, à l'effet de remettre en vigueur les dispositions du Code pénal de 1810, abrogées par la loi de 1832, et qui punissaient de la réclusion la non-révélation des complots ou projets contre la vie ou la personne du Roi. Qui ne saisit, au premier coup d'œil, tout ce qu'une telle loi avait de tyrannique et d'inexécutable? Voit-on cet individu condamné pour n'avoir pas révélé un projet dont il a eu connaissance, mais à la réalisation duquel lui-même n'a pas cru? Et cet autre, placé entre la prison pour non-révélation s'il se tait et la prison pour dénonciation calomnieuse s'il parle sans preuves, obligé, afin d'échapper à ce double danger, de se livrer à une enquête, de se faire espion avant d'être délateur! Une loi, quelque louable que soit l'intention qui l'a dictée, est toujours mauvaise, quand elle blesse les mœurs et les sentiments d'une nation; celle-ci était un anachronisme.

Il faut le dire, cependant, le ministère était en quelque sorte excusable de chercher jusque-là des moyens efficaces de préserver la vie du Roi. Loin de se calmer, la rage des assassins semblait ne faire que s'accroître. Le Roi ne marchait qu'environné d'embûches, exposé à chaque pas à rencontrer une balle ou un poignard. A un régicide supprimé succédait, des bas-fonds de la société, un autre régicide. On leur avait tant répété que celui-là serait le bienfaiteur de la France et de l'humanité qui délivrerait le monde de la présence de Louis-Philippe, qu'ils avaient fait de l'assassinat du Roi le but de leur vie, l'espoir de leurs appétits brutaux. A l'époque même où le ministère proposait la loi de non-révélation pour prévenir

ces trames homicides, un ouvrier mécanicien du nom de Champion mettait la dernière main à une machine qui rappelait celle de Fieschi, dont elle devait de beaucoup surpasser la puissance. Cette machine était formée de trois rangs de canons de fusils superposés, dirigés les uns droit en avant, les autres obliquement en sens inverse, de telle sorte que les balles, lancées en éventail, auraient embrassé un espace très-étendu. Une traînée de poudre enflammée par une batterie faisait partir tous les canons à la fois. L'appareil était couvert d'une enveloppe en bois ayant extérieurement l'apparence d'une commode. L'intention de l'assassin était de le placer sur une charrette avec d'autres meubles, de manière à simuler un déménagement, et d'aller attendre le Roi sur la route de Neuilly. La machine n'était pas encore entièrement terminée lorsque, le 19 février, la police s'en empara. Champion arrêté donna lui-même, sur l'usage qu'il en voulait faire, les explications rapportées ci-dessus, et soutint obstinément n'avoir pas de complices. Conduit en prison après un premier interrogatoire, il s'y étrangla, à l'aide de sa cravate, et priva ainsi la justice des révélations qu'elle attendait de lui.

Par une coïncidence malheureuse et que le ministère eût fait sagement d'éviter, en même temps qu'il présentait aux Chambres les projets de lois dont il vient d'être parlé, il en déposait deux autres d'un caractère tout différent. L'un attribuait, à titre d'apanage, à M. le duc de Nemours, le château de Rambouillet et ses dépendances ; l'autre demandait une somme d'un million pour payer la dot de la reine des Belges.

La loi de 1832 avait dit qu'en cas d'insuffisance du domaine privé, il serait pourvu par des lois spéciales à la dotation des princes et des princesses de la famille royale.

Or, le domaine privé, diminué des biens apanagers qui avaient fait retour à l'État le 9 août 1830, avait rapporté, en 1836, une somme totale de 2,596,757 francs; les dépenses d'entretien et les charges de toute nature dont il était grevé s'élevant à 1,590,267 francs, il restait, comme revenu net annuel 1,006,490 francs. D'un autre côté, les dépenses des princes et princesses de la famille royale dépassaient cette somme de plus de deux millions par an, et prélevaient un sixième de la modeste liste civile de douze millions affectée aux besoins de la royauté. Rien donc ne pouvait être mieux justifié que la proposition d'accorder à M. le duc de Nemours la jouissance d'un domaine dont le revenu ne dépassait pas cinq cent mille francs. Mais les questions d'argent sont toujours, en France, chose fort délicate. Tandis que les pamphlétaires et les gazetiers représentaient incessamment le Roi comme un insatiable thésauriseur; tandis qu'imposteurs impudents ils additionnaient, sous les yeux d'un public crédule, les centaines de millions que « la liste civile » entassait dans ses coffres-forts après les avoir arrachés à la misère du peuple[1], ceux qui savaient la vérité, qui auraient pu, qui auraient dû la dire, gardaient le silence, ou bien ils croyaient avoir assez fait en opposant à des écrits dont on inondait les villes et les campagnes, les ateliers et les chaumières, une déclaration de tribune dont l'écho ne dépassait pas l'enceinte législative. Les

1 M. de Cormenin, dans son pamphlet sur l'apanage, affirma que le Roi jouissait d'un revenu annuel de plus de 25 millions, dont il dépensait 10 à peine, le surplus, c'est-à-dire 15 millions au moins, étant, chaque année, placé à l'étranger. D'après le calcul de ce publiciste, les économies ainsi réalisées par le Roi, à l'époque où les dotations étaient demandées, se seraient élevées déjà à un total de 104 millions.

journaux le plus sincèrement dévoués à la dynastie se renfermaient eux-mêmes dans une réserve muette, et semblaient avoir honte de la défendre sur cet objet contre la malignité de ses ennemis. Ainsi abandonnée à des influences perverses, la masse de la nation les avait subies; et tel était l'état de l'opinion, qu'il y avait quelque mérite au ministère d'oser, après quatre années d'hésitation et d'ajournement, demander aux Chambres la dot de la reine des Belges.

C'est une tâche pénible et repoussante, il est vrai, pour celui qui a le cœur haut et le sentiment de sa dignité, de descendre, pour les y combattre, dans l'arène fangeuse où s'ébattent les artisans de mensonge et de calomnie. Mais les hommes publics doivent mesurer l'importance d'un écrit au mal qu'il peut faire, non au mépris que leur inspire son auteur. Quand il se rencontre des écrivains qui ne craignent pas de souiller leur nom en le plaçant au bas d'une diatribe pleine de fiel et d'imposture, on aimerait à en trouver, parmi ceux qu'environne l'estime publique, qui ne craignissent pas d'honorer le leur en le donnant pour garant à la vérité.

On ne saurait trop le répéter, car l'histoire est la leçon de l'avenir: si la monarchie de 1830 a péri par la liberté de la presse, c'est qu'elle n'a pas su ou n'a pas daigné se servir de la presse, et qu'en laissant à ses ennemis la liberté de l'attaque, elle n'a pas même usé du droit de légitime défense.

Dans le cas présent, par exemple, loin d'avoir fait précéder la présentation de ses projets de lois de quelques efforts pour ramener l'opinion à une plus juste appréciation du caractère du Roi et de sa situation pécuniaire, le ministère ajouta à l'impopularité préventive qui les attendait, par le voisinage qu'il leur donnait. Quoi de plus saisissant,

en effet, que ce simple rapprochement : des lois de rigueur pour le pays, des demandes d'argent pour la famille royale ! Les journaux hostiles s'emparèrent de ce thème, qu'on semblait leur avoir ménagé à plaisir, et l'exploitèrent avec mille commentaires envenimés. Puis vint M. le vicomte de Cormenin. Ce pamphlétaire, qui s'était fait, en ces matières, une spécialité de scandale et d'insulte doucereuse, publia un nouveau factum où il accumulait, suivant son habitude, les chiffres mensongers, les fausses assertions, calculant combien, avec la valeur en capital du château de Rambouillet, on pourrait fonder de bibliothèques populaires et de salles d'asile, absolument comme, à une autre époque, on avait calculé combien, dans le jardin des Tuileries, on pourrait récolter de boisseaux de pommes de terre pour la nourriture du pauvre peuple. Toutes ces grossières sottises étaient présentées sous une forme et dans un style au niveau des intelligences auxquelles elles s'adressaient. L'effet en fut immense ; et pourtant M. de Cormenin, dont les artifices auraient été facilement confondus par quelques chiffres vrais et par quelques paroles de bon sens, resta sans contradicteur. Dès ce moment, la cause des apanages pouvait encore être gagnée dans les Chambres ; elle était perdue devant le pays.

Tandis que journaux et pamphlétaires travaillaient ainsi impunément à jeter la déconsidération sur la Couronne abandonnée à leurs manœuvres, les Chambres avaient repris et poursuivaient avec calme leurs utiles travaux.

La première loi soumise à leurs délibérations avait pour objet de déterminer les attributions municipales. La loi du 31 mars 1831, qui avait organisé la commune, n'avait fixé ni le caractère ni l'étendue des pouvoirs qu'elle créait. C'est cette lacune que venait combler la loi nou-

velle. Elle embrassait, en quatre titres : 1° les Réunions, Divisions et Formations de communes; 2° les Attributions des maires et des conseils municipaux ; 3° l'Administration des finances de la commune ; 4° enfin les règles à suivre quant aux Actions judiciaires et Transactions[1]. Sans être le dernier mot de la perfection en matière d'administration communale, la loi, telle qu'elle fut votée par les Chambres, était, dans son ensemble, un progrès timide mais réel sur l'état antérieur, sinon vers une large décentralisation à laquelle personne ne pensait sérieusement alors, du moins vers la simplification des procédés administratifs.

Un autre projet de loi, qui ne paraissait certes pas avoir un caractère politique, devint cependant, par la vivacité avec laquelle l'opposition le combattit et par le parti qu'en sut tirer la presse républicaine, une cause d'agitation momentanée dans une partie de la population. Par suite du développement de la prospérité industrielle et des encouragements donnés à la création des caisses d'épargne, le nombre de ces établissements s'était accru si rapidement qu'on en comptait alors cent vingt-six, et que la somme versée par eux au Trésor touchait à cent millions. Or, d'après la législation existante, l'État n'ayant pas le droit de placer ces capitaux, dont il payait l'intérêt à quatre pour cent, se trouvait dans cette alternative : ou de subir la perte de l'intérêt, s'il les gardait improductifs dans ses coffres, ou, s'il les comprenait dans le mouvement général de la dette flottante dont ils faisaient partie, de s'exposer à de gros embarras en cas de demandes considérables de remboursement. Pour parer à ce double in-

[1] Cette loi, votée par la Chambre des députés le 11 février 1837, amendée par la Chambre des pairs le 1er avril, ne fut définitivement adoptée que sous le ministère suivant.

convénient, le ministre des finances proposait de remettre ces fonds à la Caisse des dépôts et consignations, laquelle ayant la faculté de les prêter soit à l'État soit aux départements, pourrait en tirer un intérêt égal à celui qui était dû aux déposants, tout en combinant ses placements de manière à être toujours en situation de faire face, dans une proportion raisonnable, aux remboursements. Cette mesure était bonne, surtout en ce qu'elle tendait à rendre disponible pour l'État, sous forme d'emprunt temporaire, un capital dont il avait jusque-là payé le loyer sans pouvoir en user. Elle donnait, toutefois, au point de vue du mécanisme financier, matière à des objections qui acquirent une grande autorité, présentées par MM. Ganneron, Humann et Thiers. Mais si l'opposition contesta la convenance et l'efficacité de la loi proposée, il ne fut rien dit dans les Chambres qui pût inquiéter les déposants sur le sort de leurs épargnes[1]. Les journaux républicains se chargèrent de cette tâche. Bien que la loi n'affectât en rien la situation des déposants, puisque l'État restait toujours leur débiteur et leur garant, ces prétendus défenseurs des intérêts du peuple la représentèrent, avec mille doléances, comme mettant en péril ses économies péniblement amassées. Ils avaient en cela un double but : produire une crise financière, et reconquérir à l'émeute les ouvriers laborieux, car, ainsi que l'avait dit M. Benjamin Delessert, rapporteur de la loi : « un livret de caisse d'épargne est en quelque sorte un brevet de bonne conduite. » Les ouvriers, peu capables de discerner le vrai du faux en pareille matière, se laissèrent prendre aux suggestions de ces perfides conseillers. La panique fut telle qu'en deux mois les demandes de remboursement s'éle-

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 22 février et par la Chambre des pairs le 28 mars.

vèrent, pour Paris seulement, à près de douze millions, et qu'on put craindre un moment que l'existence même des caisses d'épargne ne fût compromise. Mais enfin les plus effrayés reconnurent qu'on les avait trompés, l'argent retiré fut rapporté, et les caisses d'épargne reprirent leur rapide et heureux développement.

Après avoir adopté un projet de loi qui réglait l'organisation de la garde nationale de Paris[1], la Chambre des députés arriva enfin à la discussion si impatiemment attendue de la loi de disjonction. L'affluence du public dans les tribunes témoignait de l'intérêt qui s'attachait au sort de cette loi. Le débat fut ouvert, avec une solennité exceptionnelle, par un discours substantiel et incisif de M. Dupin aîné, qui quitta le fauteuil de la présidence, pour combattre, avec l'autorité d'un jurisconsulte consommé, une mesure contraire à toutes les traditions et à la bonne administration de la justice. Attaqué avec ardeur par les orateurs de la gauche et du tiers-parti, auxquels se joignit la voix éloquente de M. Berryer, le projet fut chaleureusement défendu par les amis du ministère, et surtout par M. de Lamartine, qui trouvait la loi bonne, équitable, nécessaire. Durant sept séances, vingt orateurs épuisèrent le sujet sous tous ses aspects, sans que la lutte perdît de sa vivacité, sans que se fatiguât l'attention avec laquelle le pays en suivait les péripéties. Et lorsque, le 7 mars, le dépouillement du scrutin donna deux cent onze boules noires contre deux cent neuf boules blanches, des applaudissements et des cris de *Vive le Roi! Vive la Charte!* accueillirent, dans la salle et dans les tribunes, cette victoire d'une opposition qui s'était recrutée sur tous les bancs.

[1] Voté par la Chambre des députés le 27 février, amendé par la Chambre des pairs le 24 mai, et définitivement adopté le 17 juin.

Le ministère s'empressa d'annoncer, par les journaux qui recevaient ses confidences, qu'il ne se retirerait pas devant un vote dont il laissait à la Chambre la responsabilité; mais il était frappé à mort. En vain essaya-t-il de montrer quelque confiance dans sa durée, en soutenant devant la Chambre des députés, et en faisant adopter une loi qui créait, en dehors du budget ordinaire, un fonds extraordinaire, au moyen de crédits en rentes que le ministre des finances était autorisé à faire inscrire au grand-livre, jusqu'à concurrence du capital nécessaire à l'exécution des travaux d'utilité publique votés par les Chambres[1]. Cette loi, qui ne fut votée par la Chambre des pairs que sous le ministère suivant, mais dont il est juste de laisser tout le mérite au ministère du 6 septembre, avait une grande importance, en ce qu'elle établissait un système permanent de voies et moyens, pour la prompte exécution des travaux propres à activer le développement de la prospérité industrielle de la France; et elle a eu dans la suite les plus heureux résultats. Elle passa néanmoins presque inaperçue, ainsi que trois autres lois qui avaient pour objet d'en faire immédiatement l'application à l'amélioration de la viabilité en France et en Corse. L'attention était ailleurs.

Il en fut de même d'une loi d'un haut intérêt, et qui avait pour but, suivant le vœu de la Charte, d'appliquer le principe de liberté à l'enseignement secondaire, comme la loi du 28 juin 1833 l'avait appliqué à l'enseignement primaire. Votée par la Chambre des députés (29 mars) à une faible majorité, et au milieu des préoccupations les plus étrangères à son objet, cette loi ne fut pas même pré-

[1] Adoptée par la Chambre des députés le 9 mars et par la Chambre des pairs le 6 mai.

sentée à la Chambre des pairs. Cet abandon fut d'autant plus fâcheux que la loi, conçue dans un esprit fort libéral, était de nature à donner satisfaction aux réclamations de l'épiscopat, et aurait probablement établi, entre les chefs du clergé et le Gouvernement, une bonne et désirable entente.

Bien que le ministère n'en fît pas l'aveu, chacun sentait qu'il était en travail de décomposition. Il succombait beaucoup moins, du reste, à ses échecs parlementaires, qu'à ses dissensions intestines. Depuis quelque temps déjà, M. de Gasparin avait exprimé la résolution de se retirer. En homme de sens, M. de Gasparin ne se faisait pas illusion sur son insuffisance comme ministre de l'intérieur. Son esprit droit mais lent, une difficulté d'élocution qui ne lui permettait pas de défendre convenablement, à la tribune, même les actes de son administration, le rendaient peu propre à occuper, en face d'une opposition toujours agressive, un ministère essentiellement politique. Ses collègues avaient également reconnu la nécessité de lui donner un successeur. D'un autre côté, les amis de M. Guizot ne dissimulaient pas leur impatience de voir confiné dans une position secondaire l'homme qui était à la fois le chef d'une partie importante de la Chambre des députés, et le véritable lien du Cabinet avec la majorité. Pressé par eux, par le sentiment de ce qu'il devait à son parti et de ce qu'il se devait à lui-même, M. Guizot manifesta donc la prétention de prendre le ministère de l'intérieur, en se faisant remplacer à l'instruction publique par M. de Rémusat. Mais ce changement ne plaisait pas à M. Molé, dont la personnalité un peu excessive aurait craint de s'amoindrir, en plaçant près de lui dans la hiérarchie ministérielle, un homme qui lui était supérieur par le talent et par l'influence parlementaire. D'ail-

leurs M. Molé n'était pas éloigné de désirer une séparation, et se préparait à petit bruit, mais activement, à se passer d'un concours qu'il trouvait incommode depuis qu'il ne le jugeait plus indispensable. Peu enclin à s'éprendre d'une idée ou d'un système et à s'y attacher tout entier, s'en tenant volontiers à la surface des choses, il penchait à considérer comme la meilleure la politique qui plairait à la majorité. Or, même avant le rejet de la loi de disjonction, divers symptômes, auxquels ne pouvait se tromper un observateur aussi fin que M. Molé, lui avaient révélé que la politique de résistance perdait la faveur de la Chambre des députés; et il ne répugnait nullement à conserver, comme homme de transaction, le pouvoir où il était monté en arborant la bannière de la résistance. Dans l'intérêt des chances que pouvait lui présenter l'avenir, il avait surtout à cœur de tenir M. Guizot éloigné du ministère de l'intérieur. Le désir de M. Molé eût été d'y faire entrer M. de Montalivet, afin de rompre à son profit l'équilibre des forces dans le Cabinet. Ayant échoué dans ce dessein, il atteignit du moins une partie de son but en déterminant M. de Gasparin à garder son portefeuille.

La crise était ainsi ajournée, elle n'était pas conjurée. Loin de là, les rivalités que cet incident venait, en quelque sorte, d'obliger à se découvrir, n'en devinrent que plus aigres et plus défiantes. L'urbanité des formes, la parfaite convenance des rapports déguisaient seules et déguisaient mal ce que les dissentiments avaient, au fond, d'amer et d'inconciliable. Le rejet de la loi de disjonction ajouta encore à ces tiraillements. M. Molé n'était pas disposé à pousser plus loin l'épreuve, et inclinait décidément à abandonner les lois sur la déportation et sur la non-révélation. M. Guizot pensait, au contraire, que le Cabinet,

ayant présenté ces lois comme nécessaires à la tranquillité intérieure du pays, devait avoir le courage de les soutenir. Les doctrinaires, mécontents de ces démêlés et attribuant au peu d'autorité de M. de Gasparin l'échec du ministère, insistèrent de nouveau pour que M. Guizot fût mis en possession du département de l'intérieur ; mais M. Molé avait pris son parti, la rupture fut consommée.

M. Molé, du reste, n'avait pas attendu jusque-là pour chercher une combinaison qui lui permît d'éliminer du Cabinet l'élément doctrinaire ; et déjà il avait fait une tentative près de MM. Thiers et Dupin, afin de transporter son point d'appui sur le centre gauche et le tiers-parti. N'ayant pas réussi de ce côté, il essaya de s'adjoindre MM. le maréchal Soult, Humann et de Montalivet. Il ne fut pas plus heureux. Le maréchal ne voulant pas accepter la responsabilité de la loi d'apanage, que M. de Montalivet se refusait à sacrifier à d'injustes préventions. Quant à M. Humann, il émettait la prétention de répudier, de l'héritage de M. Duchâtel, les lois de finance déjà votées par la Chambre élective. Sa position eût été étrange, en effet, s'il se fût trouvé, comme ministre, obligé de défendre devant la Chambre des pairs les lois que, comme député, il avait combattues dans l'autre Chambre. Les efforts de M. Molé ne paraissant pas devoir aboutir, M. Guizot fut appelé par le Roi.

Former sous sa présidence un Cabinet dont il serait la haute personnification aurait séduit un ambitieux vulgaire. M. Guizot avait des vues plus grandes. Frappé de l'affaiblissement qui était résulté, pour le pouvoir, de la dispersion des forces dont le faisceau avait, pendant quatre années, consolidé, au milieu d'épouvantables orages, les institutions nouvelles, il avait conçu le dessein de refaire le ministère du 11 octobre. Il était donc résolu à se

contenter du portefeuille de l'instruction publique, dans un Cabinet où seraient entrés avec lui, sous la présidence de M. le duc de Broglie ou du maréchal Soult, MM. Thiers, Duchâtel, de Montalivet, et qui aurait ainsi réuni la plupart des grandes influences parlementaires et toutes les nuances de la majorité. Mais cette combinaison, la plus belle qui se pût imaginer, péchait par l'importance même des hommes appelés à la composer. Ce n'est que dans les jours de crise, qu'on peut demander aux chefs d'opinion de faire abnégation de leur individualité pour s'absorber dans une influence collective. Le temps des grandes commotions passé, le ministère du 11 octobre s'était dissous par la pente naturelle des choses; M. Thiers était allé au centre gauche, M. Guizot au centre droit, alliés encore par la politique générale, bientôt adversaires par les détails d'application. Aujourd'hui qu'aucun danger apparent et prochain ne menaçait la chose publique, espérer rapprocher dans un système commun des chefs accoutumés à exercer leur autorité dans des camps séparés, c'était se faire illusion.

Après s'être assuré de l'assentiment de M. le duc de Broglie, M. Guizot fit, en allant trouver M. Thiers, une démarche qui l'honore. Mais bien que M. Guizot et M. Thiers crussent tous deux, avec une égale sincérité, être restés fidèles au système du 13 mars, ils reconnurent, dès les premiers mots, combien était grande la distance qui les séparait désormais. La politique de M. Thiers, quant à la question espagnole, n'était plus celle de M. Guizot; les convictions de M. Guizot, quant aux nécessités de la politique intérieure, différaient de celles de M. Thiers. D'ailleurs M. Thiers, chef reconnu du centre gauche, n'était plus libre de se séparer de ceux qui s'étaient rangés sous sa bannière, et il eût vainement entrepris de les ramener

à M. Guizot. Le ministère du 11 octobre n'était plus possible.

M. Guizot résigna ses pouvoirs, qui furent remis au maréchal Soult. Le maréchal n'avait pas, en politique, d'idées bien arrêtées. Il pensa que, vu l'état de la Chambre, un ministère, pour avoir chance de vie, devrait tirer du centre gauche sa principale force. Il fit donc taire des ressentiments déjà anciens et qui n'étaient un mystère pour personne, et s'adressa à M. Thiers. Ses ouvertures ne furent pas repoussées, et il y eut plusieurs conférences entre le maréchal et MM. Thiers, Humann et Passy, à l'effet de s'entendre sur des bases qui pussent être acceptées par tous, et qui permissent même à M. Dupin d'entrer dans le Cabinet. Pour l'intérieur, on parla d'une politique de conciliation, inaugurée par une large amnistie. Sans rapporter les lois de septembre, on laisserait sommeiller leurs dispositions les plus rigoureuses, et l'on retirerait les projets de loi de non-révélation et de déportation, ainsi que ceux de dotation et d'apanage. Pour l'extérieur, on se bornerait, quant à présent, en Espagne, à faire agir la marine française de concert avec celle de la Grande-Bretagne, se réservant d'aller jusqu'à l'envoi d'une armée plutôt que de souffrir une restauration carliste à Madrid. En Afrique, on donnerait à l'œuvre de la conquête le plus large développement, jusqu'à ce qu'on eût abattu la puissance d'Abd-el-Kader, et soumis toute la Régence.

Que ce programme convînt à M. Thiers, on n'a pas de peine à le croire; mais en pouvait-il être de même de ses collègues? Ainsi, outre que M. Thiers ne renonçait pas, nonobstant le vote des Chambres, à toute pensée d'intervenir militairement dans les affaires intérieures de l'Espagne, il persistait à réclamer, pour le présent, un

mode de coopération que le maréchal Soult, dans un discours à la Chambre des pairs, avait qualifié de « honteux » et de « compromettant. » Comment, d'autre part, se serait associé à la conquête et à la colonisation de la Régence entière, M. Passy, qui s'était hautement prononcé pour l'abandon même de la ville d'Alger? Comment enfin M. Humann, qui avait renversé le ministère du 11 octobre en saisissant à l'improviste les Chambres de la conversion des rentes, aurait-il repris le portefeuille des finances, sans vouloir en faire sortir son plan de conversion? Toutes ces incompatibilités de vues sur des points capitaux, entre des hommes qu'il s'agissait de grouper dans une même administration, étaient signalées avec mille sarcasmes par les journaux conservateurs, qui désignaient ironiquement le ministère projeté sous le nom de *ministère des questions réservées*. Ces pourparlers n'eurent pas de suite.

M. Thiers, mis en demeure à son tour, n'avait d'autre programme à proposer que celui qui n'avait pu devenir le pivot d'une combinaison sous la présidence du maréchal Soult. Or, ce programme étant, à certains égards, celui d'une politique d'opposition aux vues du Roi et même à l'opinion de la majorité parlementaire, ne devenait pas plus opportun parce que la présidence du Conseil serait transférée du maréchal à M. Thiers.

Le Roi se retourna donc vers M. Guizot et l'invita à renouveler ses efforts, en les portant dans une autre direction. M. Guizot demanda, en effet, le concours de M. de Montalivet, pour former un Cabinet soit sous sa propre présidence, soit sous celle de M. le duc de Broglie, soit même sous celle du maréchal Soult. Il ne l'obtint pas. M. de Montalivet avait peu de penchant pour les doctrinaires. L'essai qui venait d'être fait d'un Cabinet mixte

lui paraissait d'ailleurs peu encourageant, et il ne croyait pas, d'après les dispositions actuelles de la majorité, qu'un ministère, où la fraction doctrinaire aurait la prépondérance, dût espérer d'être appuyé avec quelque fermeté. Il ne restait à M. Guizot qu'à chercher parmi ses adhérents personnels les éléments d'un ministère homogène. Il s'en occupa.

Pendant ce temps, M. Molé ne restait pas inactif et n'avait pas perdu l'espoir de réussir. Mais, comme M. Guizot, il se heurtait au refus persévérant de M. de Montalivet, à qui il destinait le portefeuille de l'intérieur. Si M. de Montalivet ne croyait pas à la durée d'un ministère doctrinaire, il n'était pas moins persuadé qu'un Cabinet qui laisserait dans l'opposition M. Guizot et M. Thiers serait frappé d'impuissance, et se montrait très-résolu à n'en pas faire partie. Pour aplanir cette difficulté, le Roi eut recours à M. Thiers, qui non-seulement lui déclara qu'il n'avait nulle intention de refuser son appui à un Cabinet présidé par M. Molé ; mais qui consentit à en donner directement l'assurance à M. de Montalivet.

Plus d'un mois avait été consacré à ces négociations sans résultat. Comme elles n'étaient enveloppées d'aucun mystère ; comme les journaux entretenaient chaque jour le public non-seulement des allées et venues des chefs d'opinion, mais aussi de celles des intrigants et des importants, troupe toujours nombreuse, le pays avait fini par s'inquiéter d'une impuissance si générale et d'un si long état de crise. Bien que les ministres n'eussent pas donné leur démission, ils étaient trop occupés des incertitudes de leur situation pour que la marche des affaires ne s'en ressentît pas. Dans les Chambres, les discussions se traînaient languissantes et découragées, le plus souvent en l'absence des ministres. Il semblait qu'il y eût une lacune

dans le gouvernement et que la responsabilité fît défaut. Déjà, dans la séance du 1er avril, M. Odilon Barrot avait demandé l'ajournement de la discussion des crédits supplémentaires pour l'Algérie, jusqu'à ce qu'il y eût un ministère ; et la Chambre des députés, malgré l'assurance donnée par M. Guizot que le ministère en exercice, loin de décliner le débat, était prêt à le soutenir, avait prononcé l'ajournement. Maintenant il était question d'une adresse au Roi pour le prier de hâter la solution de la crise, et c'était encore M. Odilon Barrot qui s'était chargé d'en faire la proposition. Tout cela n'était évidemment que manœuvres d'opposition, car tant qu'il n'y avait pas de démissions données et acceptées, le ministère existait, la responsabilité était entière, et M. Odilon Barrot était trop savant jurisconsulte pour ignorer qu'il n'appartenait pas à la Chambre des députés de s'immiscer soit dans les démêlés intimes du ministère, soit dans ceux de la Couronne avec ses ministres. Telle était cependant l'impatience générale, qu'une proposition d'adresse aurait été peut-être adoptée, si, en voyant, dans la séance du 15 avril, M. Guizot reprendre son siége de député, la Chambre n'avait compris que la crise était terminée.

Deux combinaisons avaient été, en effet, présentées concurremment au Roi, l'une par M. Guizot, l'autre par M. Molé. La première portait au ministère des hommes décidés, avec M. Guizot, à persévérer dans la politique de résistance, à défendre les lois qui avaient été demandées comme indispensables à la sûreté personnelle du Roi, ainsi que les lois de dotation motivées sur l'insuffisance du domaine privé. La seconde, sans couleur déterminée comme politique générale, avait fait entrer dans son programme l'amnistie, l'abandon des lois de non-révélation et de déportation, et le retrait de la loi d'apanage. Cette

dernière imposait au Roi un pénible sacrifice, car le retrait de la loi d'apanage, de quelque prétexte qu'on le couvrît, était un échec direct pour la Couronne. Ce fut à celle-ci cependant que le Roi donna la préférence, dans la pensée qu'elle répondait mieux à l'esprit actuel de la majorité; et, le 16 avril, le *Moniteur* publia les ordonnances qui nommaient, sous la présidence de M. Molé, ministre des affaires étrangères : M. Barthe ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Persil; M. le comte de Montalivet ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Gasparin; M. de Salvandy ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Guizot; M. Lacave-Laplagne ministre des finances, en remplacement de M. Duchâtel. MM. le général Bernard, de Rosamel et Martin (du Nord) gardaient leurs portefeuilles. Par une exception fort remarquable, ces ordonnances, contre-signées par M. Molé, ne faisaient pas mention de la démission des ministres remplacés, ce qui donnait à penser que leur retraite n'avait pas été volontaire. Un tel procédé envers d'anciens collègues, de la part de M. le comte Molé, toujours si scrupuleux observateur des convenances, dit assez à quel degré d'aigreur en était arrivé l'antagonisme entre les deux fractions rivales du Cabinet. En se séparant ainsi des doctrinaires avec une sorte de brutalité dédaigneuse, M. Molé s'était-il du moins assuré, par le choix de leurs successeurs, le concours de quelque autre partie de la Chambre, de la gauche ou du centre gauche? Loin de là, M. de Salvandy avait été le défenseur le plus chaleureux et le plus convaincu de la loi de disjonction, dont il était le rapporteur; M. Lacave-Laplagne penchait de préférence vers le centre doctrinaire; et l'on sait quelles préventions inspirait, même à une partie des centres, le dévouement

bien connu de M. de Montalivet à la personne du Roi.

Le ministère du 15 avril perdait donc sans compensation les moyens d'influence que la présence de MM. Guizot et Duchâtel donnait au ministère du 6 septembre. S'il y gagnait l'unité de direction, sa force était toute négative, et consistait moins dans le nombre de ses amis que dans la division de ses adversaires. Le jour où ceux-ci s'entendraient pour l'abattre, il devait succomber. La coalition était indiquée par cette situation même.

Les détracteurs du régime parlementaire se sont fait contre lui une arme de la fréquence et de la durée de ces crises ministérielles, des difficultés que lui suscitent les ambitions rivales, et qui se multiplient en raison même du nombre des hommes auxquels leur supériorité donne droit de prétendre au gouvernement. Il est très-vrai que les choses se passent beaucoup plus simplement sous un gouvernement despotique. Là les ministres ne sont pas les hommes de la chose publique, les gardiens responsables des droits et des intérêts de la nation ; ils sont les commis salariés du despote, qui les choisit parmi les plus souples et les plus obéissants, et qui les renvoie à son caprice. La nation n'a rien à y voir. Un seul ordonne, tous les autres se taisent et obéissent. Il n'y a donc ni luttes de tribune, ni tiraillements, ni conflits, ni autres rivalités que celle de la servilité. S'ensuit-il que le régime despotique soit préférable au régime parlementaire ? La propriété a aussi ses embarras, ses soucis, ses procès ; et pourtant, parmi ceux qui font si bon marché de la dignité, des intérêts les plus sacrés d'une nation, combien en trouverait-on disposés, pour se délivrer des soins de leur propriété, à l'abandonner à la discrétion d'un intendant, sous la seule condition de recevoir de lui la part d'aisance qu'il jugerait bon de leur laisser ? Une

nation qui, pour n'avoir pas le souci de ses propres affaires, s'en remettrait au bon plaisir d'un despote, ne serait pas plus sage que le propriétaire qui s'en remettrait au bon plaisir d'un intendant. Il n'est pas, dit le moraliste, de bien qui ne coûte sa peine. Mieux vaut la liberté avec les tribulations qui en sont inséparables, que le repos dans la servitude.

CHAPITRE XLI

MARIAGE DU PRINCE ROYAL.

Fausse position du ministère du 15 avril devant les Chambres.—La loi d'apanage est retirée.—Vote de la dotation du prince royal et de celle de la reine des Belges.—Discussion de la loi des fonds secrets; M. Molé; M. Guizot; M. Odilon Barrot; M. Thiers.—Attitude passive et embarrassée du ministère, pendant ce débat, à la suite duquel il obtient néanmoins une forte majorité.—Amnistie générale accordée à tous les condamnés politiques.—Le Roi fait demander, pour M. le duc d'Orléans, la main de la princesse Hélène de Mecklembourg qui est accordée.—La princesse arrive à Fontainebleau, où le mariage est célébré.—Inauguration des galeries historiques de Versailles.—Catastrophe du Champ-de-Mars.—Vote de la loi qui frappe un impôt sur le sucre de betterave et de plusieurs lois relatives à des tronçons de chemins de fer.—La Chambre des députés est dissoute.—Mariage de la princesse Marie.

D'après un usage invariablement suivi jusqu'alors, tout ministère nouveau, en se présentant pour la première fois devant les Chambres, leur faisait connaître ses vues, sa politique, son programme. Ce n'était pas seulement un devoir envers le pouvoir parlementaire; c'était surtout un besoin pour le Gouvernement lui-même, qui ne pouvait espérer le concours d'une majorité qu'à la condition de lui indiquer par quelles voies et vers quel but il entendait marcher. Aussi la curiosité fut-elle vivement éveillée lorsque, le 18 avril, le président du Conseil parut à la tribune de la Chambre des députés. Mais l'attente générale fut singulièrement trompée. M. Molé venait, en effet, par ordre du Roi, annoncer à la Chambre que les arran-

gements relatifs au mariage de M. le duc d'Orléans étaient conclus, et déposer, en conséquence, aux termes de la loi de 1832, un projet de loi qui réglait la situation financière du prince royal. M. Molé ajoutait que le Roi, ne voulant pas que les Chambres eussent à s'occuper en même temps de la dotation de ses deux fils, et sollicité d'ailleurs dans ce sens par M. le duc de Nemours lui-même, avait décidé que la demande présentée pour ce dernier serait ajournée. Quant à la politique du ministère, à laquelle il n'était touché qu'accessoirement à la fin de ce discours, le président du Conseil se bornait à laisser entrevoir la pensée d'abandonner les lois sur la non-révélation et sur la déportation. « Nous ne sommes point, dit-il ensuite, des hommes nouveaux ; tous nous avons participé à la lutte. Vous savez qui nous sommes, et notre passé vous est un gage de notre avenir. Nous ne vous présenterons pas d'autre programme. Nos actes vous témoigneront assez de nos intentions. »

Si ce laconisme était, pour le Cabinet, une manière commode d'échapper à l'embarras des explications, il était peu propre à satisfaire les Chambres. Il y avait ici, du reste, une singulière méprise sur la situation respective des pouvoirs. Sous un régime de liberté, ce n'est point aux Chambres à attendre les actes du Gouvernement, pour rechercher et découvrir ses intentions, au risque de se tromper. C'est au Gouvernement à soumettre tout d'abord ses intentions à leur approbation, sauf à elles à examiner ensuite si les actes qui se produisent y sont conformes ou s'en écartent. En d'autres termes, dans un gouvernement parlementaire, la mission des Chambres est d'exercer un contrôle sérieux, non de deviner des énigmes.

Mais qu'aurait pu dire M. Molé? Aurait-il promis de

continuer la politique du ministère précédent? Alors pourquoi s'était-il séparé d'hommes considérables non moins fidèles que lui à cette politique, et comment espérait-il, ainsi affaibli, maîtriser la majorité, quand la présence à ses côtés de MM. Guizot et Duchâtel n'avait pas suffi à en prévenir les défaillances? Aurait-il annoncé une politique nouvelle? Alors comment expliquer qu'il pût personnifier sans transition deux politiques différentes, et qu'hier collègue de MM. Guizot et Duchâtel il fût aujourd'hui leur adversaire? Le dilemme était pressant : ou M. Molé avait eu raison avec le ministère du 6 septembre, et il perdait la majorité en éloignant les doctrinaires; ou il s'était trompé, et à moins de sacrifier sa dignité aux calculs d'une mesquine ambition, il se devait à lui-même de descendre du pouvoir. Dans tous les cas, il n'eût pas été sans intérêt pour la Chambre d'apprendre, de la bouche de M. Molé, si la politique du 15 avril serait ou ne serait pas la continuation de celle du 6 septembre; et M. Molé dut le comprendre aux murmures que provoqua son langage évasif. La vérité est que le ministère du 15 avril n'avait pas de politique déterminée, et qu'il se proposait de se faire, au jour le jour, celle que lui indiqueraient les dispositions générales de la Chambre. Il n'appelait pas la majorité à son programme; mais il attendait que la Chambre elle-même lui indiquât dans quelle direction il pourrait se concilier une majorité. Le ministère du 13 mars avait violenté sa majorité; le ministère du 11 octobre avait dirigé la sienne; le ministère du 15 avril, beaucoup plus modeste, n'aspirait qu'à suivre celle qui voudrait bien l'adopter.

L'abandon des lois présentées par le ministère précédent était une première preuve de la condition subalterne à laquelle se résignait M. Molé. Le projet de loi sur la

non-révélation était d'autant plus mal inspiré que, poussant jusqu'à l'excès les apparences de la rigueur, la loi eût été, en réalité, inexécutable. Il eût donc été aussi honorable de la retirer officiellement, qu'il était pusillanime de la laisser devenir caduque en différant de l'inscrire à l'ordre du jour. Il n'en était pas de même de la loi d'apanage. Que la fierté de M. le duc de Nemours n'ait pas accepté avec patience le débordement d'injures dont sa famille était poursuivie, et que le jeune prince ait mieux aimé renoncer à avoir un état de maison conforme à son rang, que de donner prétexte aux outrages de la démagogie et des pamphlétaires, on le conçoit à merveille. Que le Roi lui-même n'ait pas voulu lutter contre la défaillance de ses ministres, et les obliger à affronter l'impopularité pour mettre ses revenus au niveau des besoins de la royauté, rien de plus simple encore. Mais le ministère avait d'autres devoirs. La loi avait été motivée sur l'insuffisance du domaine privé. Or, après avoir affirmé cette insuffisance comme un fait constaté, après avoir demandé, en exécution des promesses de la loi de 1832, les moyens d'y faire face, quand le ministère avait les mains pleines de preuves et qu'il n'avait qu'à les ouvrir pour confondre les calomniateurs, reculer devant la discussion et retirer la loi, c'était plus que de la faiblesse. C'était donner raison aux pamphlétaires contre le Roi; c'était autoriser le pays à croire qu'on l'avait trompé dans un but de cupidité; c'était jeter la déconsidération sur la Couronne. De telles questions sont de celles avec lesquelles on ne joue pas en France. Une fois posées, elles doivent être vidées. Fuir le débat, c'est perdre la cause. Mais, dira-t-on, l'opinion n'était pas favorable aux demandes d'argent; elle était prévenue et égarée. Et n'était-ce pas un motif de plus pour l'éclairer et

la ramener à la vérité? Il en devait coûter des efforts, sans doute, un pénible labeur. Soit; un gouvernement libre, qui ne vit que par l'opinion, doit accepter la tâche d'agir sur elle et de se défendre devant elle par tous les moyens légitimes. Pour lui, le silence est un suicide, lent, peut-être, mais sûr. Quel n'est donc pas son aveuglement, lorsqu'au lieu de rechercher les occasions de redresser les erreurs de l'opinion, il les redoute et les évite ! Le ministère avait à sa disposition tous les comptes de la famille royale. Cette administration si paternelle et si sage, à la fois si ennemie des dépenses folles ou inutiles, si généreuse et si libérale quand il s'agissait de secourir l'infortune, d'encourager les arts, d'ajouter quelque chose aux splendeurs et à la richesse monumentale de la France, cette administration n'avait rien à craindre du grand jour. Elle y a été exposée en 1848, et il en est sorti la réhabilitation éclatante, mais tardive, du vieux Roi détrôné. Pourquoi les ministres n'usaient-ils pas de ce moyen simple et facile de confondre l'imposture? Pourquoi une commission parlementaire, où l'opposition aurait été largement représentée, et où M. de Cormenin lui-même aurait eu sa place, n'était-elle pas appelée à constater, par ses yeux, le déficit de cette caisse, où l'on prétendait que les millions s'accumulaient par centaines? Et la dignité royale, dira-t-on encore! Vaine excuse, derrière laquelle s'abrite la pusillanimité! La dignité royale était-elle donc sauvegardée, alors que cent journaux et des milliers de brochures bafouaient le Roi, et le signalaient, sans contradicteurs, au mépris public, comme dévoré de l'ignoble passion de l'or? Non, la dignité royale, qui n'avait point à souffrir d'une demande de dotation, n'aurait point souffert davantage si la nécessité de cette dotation eût été établie par des preuves irré-

cusables. Mais ce qui blessait cruellement la dignité royale, c'est qu'après avoir présenté une telle loi, les ministres du Roi ne se sentissent pas assez de courage ou ne se crussent pas assez forts pour la défendre contre les criailleries des factions démagogiques. Si l'on s'étonnait de l'importance attachée ici à un incident en apparence fort secondaire, la réponse sera facile : les mensonges répandus sur la prétendue avarice du Roi, mensonges auxquels la France presque entière a fini par ajouter foi dans une certaine mesure, ont plus fait pour le renversement de la monarchie de 1830, que les conspirations et la révolte à main armée. C'est à ceux qui avaient le devoir et le pouvoir de désabuser le pays, et qui l'ont laissé dans son erreur, d'en porter la responsabilité.

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste. Si l'opinion publique se scandalisait à la pensée que le Roi fît des économies sur sa liste civile, elle était moins disposée que ne l'ont cru des ministres timorés, à lui contester les moyens de subvenir aux nécessités de sa haute position. La France a prouvé, depuis, qu'elle ne trouvait rien d'exagéré dans une liste civile non plus de douze, mais de vingt-cinq millions ; elle y a vu sans murmure ajouter le domaine de Rambouillet et des dotations princières ; et les pamphlétaires eux-mêmes ne paraissent pas avoir songé à supputer de nouveau, à cette occasion, combien, en vendant les pierres de tel château, les arbres de telle forêt, on aurait pu fonder de salles d'asile et de bibliothèques populaires. Sans insister sur ce rapprochement, qui serait pourtant instructif à plus d'un égard, on peut dire que la conduite des Chambres, au sujet des dotations du prince royal et de la reine des Belges, ne justifia pas des craintes trop légèrement conçues.

Conformément au désir de M. le duc d'Orléans et à la

volonté du Roi, les ministres avaient laissé aux Chambres le soin de déterminer elles-mêmes le chiffre de la dotation du prince royal, qui était resté en blanc dans le projet de loi. La commission de la Chambre des députés proposait, à l'unanimité, de porter cette dotation de un à deux millions par an, et d'y ajouter, pour frais d'établissement, un million une fois payé, en adoptant, pour le douaire de la princesse, le chiffre de trois cent mille francs, qui lui était promis par le contrat. Ces conclusions furent à peine contestées. Trois membres de l'extrême gauche, MM. Garnier-Pagès, Demarçay et de Bricqueville prirent seuls la parole pour les combattre. Ils le firent avec convenance; et M. Dupin, rapporteur, put les féliciter de ce qu'usant de leur droit de s'opposer à une mesure qu'ils désapprouvaient, ils avaient fait « des discours et non des pamphlets. » Au scrutin sur l'ensemble de la loi, il ne se trouva que quarante-neuf boules noires sur trois cent cinquante-six votants [1].

La dot de la reine des Belges fut plus sérieusement discutée, mais seulement aussi par des orateurs de l'extrême gauche. Le débat n'offrit toutefois qu'un incident de quelque intérêt. Après avoir fait connaître à la Chambre la situation financière de la famille royale, telle qu'elle a été résumée plus haut, et avoir établi qu'au lieu de cette fantasmagorie de cent quatre millions d'économies inventée par M. de Cormenin, la balance des six années écoulées se soldait, en réalité, par un déficit de huit millions, M. de Montalivet exprima à la Chambre combien il tardait au ministère de repousser enfin par des chiffres, à la tribune, « les attaques haineuses et calomniatrices, »

1 22 avril 1837. La loi fut votée par la Chambre des pairs le 29 avril.

dont la Couronne avait été l'objet en dehors de la Chambre. L'allusion était directe, transparente ; et les regards de la Chambre entière, se portant sur M. de Cormenin, lui firent comprendre que le silence ne lui était plus permis. Il hésitait encore cependant, et les encouragements de ses amis eurent quelque peine à le déterminer à monter à la tribune. Il s'y résigna enfin. Mais combien il y avait loin du député parlant devant la Chambre au pamphlétaire s'adressant aux mauvais instincts et à l'ignorance de la multitude! Tandis que l'un, hardi calculateur, additionnait, multipliait au gré de sa fantaisie, et pénétrait par francs et centimes jusqu'au fond des coffres-forts, l'autre troublé, décontenancé, semblait chercher en vain une parole à l'appui des témérités de sa plume. « Il ne s'agit pas, dit-il au ministre, d'examiner le chiffre de la liste civile, tant en passif qu'en actif. Je refuse ce terrain, parce que vous avez refusé vous-même la production de toutes les pièces. Ici nous n'avons besoin d'examiner que le chiffre du domaine privé. Eh bien ! le domaine privé est de soixante-quatorze millions. Or, je demande si, avec soixante-quatorze millions de capital, vous ne pouvez pas payer un million de dot. » M. de Cormenin faisait comme tous les avocats d'une mauvaise cause, il déplaçait la question. Ce n'était pas, en effet, sur la valeur en capital du domaine privé, mais sur la comparaison du revenu net avec la dépense obligée, que devait s'établir son insuffisance. Et d'ailleurs, était-ce sur une fortune d'une valeur en capital de soixante-quatorze millions, représentée par des propriétés, la plupart improductives ou même onéreuses, que le Roi faisait chaque année, ainsi que l'avait écrit M. de Cormenin, une économie de quinze millions ? Le député donnait donc un démenti au pamphlétaire. Après une assez verte réplique de M. de Montalivet, la

Chambre vota la loi à une majorité de quatre-vingt-dix-neuf voix [1].

Ces votes inspirés par un sentiment tout dynastique ne préjugeaient rien, quant à la question des rapports du ministère avec la Chambre. Il était nécessaire pourtant que cette question fût vidée. La loi de crédit pour les dépenses de police secrète allait en fournir l'occasion. Cette loi, présentée par le ministère précédent, était arrivée à l'ordre du jour et devait amener les explications que le Cabinet avait éludées jusque-là, car il s'agissait, on le sait, d'un vote de confiance. Par une singularité assez piquante, la commission tirée, sous l'influence du Cabinet du 6 septembre, du parti ministériel, se trouvait, depuis l'avénement du 15 avril, rejetée en majorité dans l'opposition, et son rapporteur, M. Duvergier de Hauranne, en particulier, était l'un des adeptes les plus exclusifs de la secte doctrinaire. La commission cependant maintint ses conclusions favorables ; mais elle les environna, dans son rapport, de réserves significatives, ainsi qu'il suit : « Depuis la présentation du projet de loi, un autre ministère s'est formé, dont les bonnes intentions ne sauraient être mises en doute, et à qui nous souhaitons tout l'esprit de suite et la fermeté sans lesquels il nous paraît impossible de gouverner aujourd'hui. Jamais, en effet, ne fut plus nécessaire le maintien de la politique du 13 mars et du 11 octobre, de cette politique ferme et modérée, conservatrice et libérale à la fois. Jamais ne fut plus à redouter non-seulement son abandon, mais toute déviation qui, sans la changer en apparence, l'affaiblirait et la frapperait d'impuissance..... Ce dont le pays a surtout besoin en ce moment, c'est un pouvoir dont l'attitude ferme et

[1] 27 avril. La loi fut votée par la Chambre des pairs le 11 mai.

digne rassure et encourage les amis du Gouvernement, intimide et contienne ses ennemis..... Nous désirons ardemment que tel soit le nouveau ministère, et, à ces conditions, nous sommes prêts à lui donner notre sincère appui. » Ainsi la Commission, en accordant au ministère un témoignage d'espoir plutôt que de confiance, avait grand soin d'établir que, trop peu éclairée sur ses desseins, elle le tenait en suspicion. Et ce n'était là que le moindre des déboires réservés au ministère. La discussion s'engagea par les attaques de quelques orateurs secondaires, comme, en rase campagne, la bataille commence par des feux de tirailleurs. Tous les partis semblaient, du reste, également impatients d'obliger le ministère à se découvrir. « Les déclarations du ministère devant la Commission ont été si incroyables, dit M. Havin (gauche), qu'il faut aujourd'hui des explications précises..... Toutes les opinions doivent désirer que le ministère donne des explications sur sa politique générale, qu'il fasse connaître ses intentions sur les lois de non-révélation et de déportation. » — « J'espère, reprend M. Roul (doctrinaire), que les ministres déclareront sans réticence et sans ambiguïté le système qu'ils entendent suivre, et que cette déclaration n'est pas au nombre des *difficultés* que le pouvoir se prépare à *tourner* [1]. » — « Je demanderai à MM. les ministres, dit à son tour M. Salverte (extrême gauche), de vouloir bien mettre parfaitement à jour leur système ; » et il pose une série de questions auxquelles il attend une réponse catégorique par oui ou par non.

A ces interpellations si pressantes, le président du Conseil vient répondre, et se jette dans des faux-fuyants. On le somme de produire son programme, d'exposer son

[1] On attribuait ces expressions à M. Molé.

système politique! Il trouve la question bien vague. A ses yeux, un gouvernement doit, avant tout, se dégager des liens du passé, et rester libre de faire face aux circonstances telles qu'elles se présentent. Tout ce qu'il peut dire sur le passé, c'est que la politique suivie depuis sept ans a sauvé la France; tout ce qu'il peut promettre pour l'avenir, c'est que le ministère gouvernera suivant ses convictions et suivant les besoins du moment. « On nous interroge, continue M. Molé, sur l'avenir, sur le présent, sur le passé. L'avenir n'appartient à personne, et ce ne peut être sérieusement qu'on nous demande ici de l'engager..... La loi de non-révélation est devant une autre Chambre, devant une commission qui y a fait de nombreux amendements. Nous n'en avons pas encore pris connaissance. Lorsque ce travail nous sera connu, nous verrons à prendre un parti. Quant à la loi de déportation, Messieurs, permettez-moi de le dire, c'est vous qui l'avez voulue, elle n'est que l'exécution d'une disposition des lois de septembre. Nous en réclamerons la discussion, et la Chambre décidera. » Cette réponse était beaucoup plus vague encore que les questions; de plus, elle manquait de sincérité, car l'abandon des lois dont il vient d'être parlé était dès lors résolu.

Le débat aurait pu tourner longtemps dans ce cercle, sans rien apprendre à la Chambre de ce qu'elle désirait savoir et que le ministère ignorait lui-même. Un discours de M. de Montalivet n'avait rien ajouté aux déclarations évasives de M. Molé, sinon cet aphorisme peu nouveau : que toute politique « doit être empreinte de l'esprit de résistance et de l'esprit de conciliation; » et la Chambre commençait à s'étonner du silence des chefs de partis, lorsque M. Guizot monta à la tribune. La parole toujours si grave de l'illustre orateur empruntait à des

circonstances douloureuses plus de gravité encore: M. Guizot avait tout récemment perdu un fils, et une profonde et sympathique émotion parcourut l'assemblée, quand, d'une voix pénétrée, il lui adressa ces mots : « J'ai pris et quitté le pouvoir déjà plusieurs fois en ma vie, et je suis, pour mon compte, pour mon compte personnel, profondément indifférent à ces vicissitudes de la fortune politique. Je n'y mets d'intérêt que l'intérêt public, l'intérêt de la cause à laquelle j'appartiens et que je me fais honneur de soutenir. Vous pouvez m'en croire, Messieurs; il a plu à Dieu de me faire connaître des joies et des douleurs qui laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir et à tout autre mal. »

M. Guizot ne se présentait pas comme l'adversaire du Cabinet. Il voterait, au contraire, les fonds secrets. Mais il tenait à bien établir que les questions personnelles n'avaient pas seules causé la dissolution du ministère du 6 septembre ; que les questions de politique générale y avaient eu la principale part. La division s'était produite au sujet des lois d'apanage, de non-révélation et de déportation, une partie des ministres hésitant à en poursuivre l'adoption, les autres croyant qu'après les avoir présentées comme bonnes et nécessaires, il était du devoir du Gouvernement de les soutenir sans faiblesse. Cela ne voulait pas dire que ces derniers repoussassent toute pensée de conciliation ; seulement ils n'admettaient pas que la conciliation dût se faire aux dépens de la force dont le pouvoir avait besoin. Et lui-même, M. Guizot, qu'on accusait d'être exclusif, entier, intraitable, n'avait-il pas pratiqué la conciliation dans le ministère du 11 octobre, « ce ministère de transaction entre des nuances diverses, représentées par des hommes divers, et qui, malgré les temps rudes qu'il a eu à traverser, a cependant

duré plusieurs années? » Ne l'avait-il pas pratiquée encore en acceptant un portefeuille dans le ministère du 6 septembre? Quant à cette autre accusation dirigée contre lui depuis quelque temps, de vouloir ressusciter en France l'aristocratie privilégiée et nobiliaire, M. Guizot la repoussait en rappelant qu'il avait été l'un des plus chaleureux partisans et l'un des plus constants défenseurs de la loi électorale de 1817, loi qui avait véritablement fondé le régime représentatif et consacré la prépondérance politique de la classe moyenne. « Je suis fidèle aujourd'hui, continua-t-il, à l'idée politique qui m'a dirigé pendant toute ma vie. Oui, aujourd'hui comme en 1817, comme en 1820, comme en 1830, je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts le triomphe définitif, la prépondérance politique de la classe moyenne en France; mais je veux aussi que cette prépondérance soit stable et honorable; et pour cela, il faut que la classe moyenne ne soit ni violente et anarchique, ni envieuse et subalterne. » Du reste, aux yeux de l'éminent orateur, cette prédominance de la classe moyenne n'excluait ni les distinctions, ni la hiérarchie des rangs, et elle n'avait point à prendre ombrage de l'établissement d'un apanage pour un prince de la famille royale. Le danger n'était plus aujourd'hui dans un retour vers un passé impossible, mais dans la permanence de l'esprit révolutionnaire, qui, forcé de renoncer à la révolte et à la guerre civile, travaillait sourdement les classes pauvres, attisait en leur sein les feux de l'envie et des mauvaises passions, et leur soufflait les doctrines les plus antisociales. Si l'anarchie, chassée de la rue, s'est réfugiée dans les ateliers, et si, n'osant plus pousser les populations ouvrières au combat, elle s'est mise à les pervertir dans l'ombre, le mal, pour être moins apparent, n'en était ni moins réel ni moins redoutable. Le moment

n'était donc pas venu de se dessaisir des lois faites depuis six ans, et qui, après avoir sauvé le pays, étaient destinées à le sauver plus d'une fois encore. C'étaient des armes nécessaires, qu'il fallait se garder de laisser rouiller.

Le vote promis à la loi des fonds secrets par M Guizot recevait de ce langage, de ces réserves, de ces considérations générales, un tel caractère de condescendance temporaire et de protection conditionnelle, qu'il paraissait impossible que le ministère en acceptât l'humiliation. Ce fut donc une déception pour la Chambre quand M. Molé, succédant à l'ancien ministre de l'instruction publique, revint sur l'histoire de la crise ministérielle, pour en attribuer la cause déterminante aux prétentions dont le portefeuille de l'intérieur avait été l'objet. L'intérêt n'était plus là désormais. Mais soit que M. Molé se sentît mal à l'aise sur le terrain des principes, soit qu'il fût intimidé par le sentiment de son infériorité comme orateur, il ne releva pas le gant qui lui avait été jeté de si haut. Il se borna à déclarer que ce qui le frappait surtout dans l'état général du pays, c'était le calme, le besoin de repos qui avait succédé aux agitations passées. « Nous ne faisons à personne, dit-il, la guerre pour la guerre. Au contraire, nous tendons la main à tous ceux qui viennent à nous sincèrement et de bonne foi, qui nous acceptent, nous, nos opinions, notre manière de gouverner, notre système; nous n'acceptons que ceux-là. Nous ne voulons point lutter pour le plaisir de lutter; mais si le mal relevait la tête, nous prouverons que le monopole de l'énergie n'appartient à personne, et qu'armés des lois que vous avez faites, nous saurons le réprimer. » Ces paroles, qui ne manquaient pas de fierté, auraient eu besoin d'être confirmées, ou tout au moins de n'être pas démenties par l'attitude du ministère. Si tout gouvernement doit ouvrir

ses bras à tous ceux qui viennent à résipiscence, la première condition, pour attirer les autres à soi, est d'être fort, de savoir soi-même ce qu'on veut, où l'on va, de le proclamer et de n'en pas dévier. Autrement, au lieu de tendre la main en signe de pardon, on risque fort de ne la tendre qu'en suppliant, et de la tendre en vain. C'est ce qui arrivait au ministère, et M. Augustin Giraud put lui dire : « Vous tendez la main à tout le monde ; eh bien ! depuis le commencement de cette discussion, est-il venu quelqu'un à cette tribune nettement et franchement vous offrir la sienne ? »

Cet ami vint enfin, et ce fut M. de Lamartine. Mais, d'abord, M. de Lamartine, ce n'était pas un parti, pas une coterie, pas même un groupe ; c'était une individualité. Et puis, quelle hostilité n'eût été moins mortifiante qu'un tel appui ! « Le ministère, dit M. de Lamartine, ne serait renversé qu'au profit d'un 22 février, et je le défends non pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il empêche. »

Si la protection de M. de Lamartine avait été mortifiante, la générosité dédaigneuse de M. Odilon Barrot fut accablante pour le ministère. L'honorable chef de la gauche ne s'occupa, en effet, du ministère que pour l'avertir de ne pas considérer comme des marques d'adhésion à son système, les votes favorables à un crédit qu'il avait demandé comme nécessaire à la sûreté personnelle du Roi. C'est à M. Guizot que M. Odilon Barrot veut répondre ; et c'est contre la tendance qu'il lui attribue à faire de la classe moyenne une nouvelle aristocratie confinée dans le chiffre de deux cent mille électeurs, qu'il dirige le principal effort d'une éloquente argumentation. La loi d'apanage lui paraît le premier indice d'une pensée de retour à d'autres temps, aux traditions de la vieille monarchie. Mais que cette pensée ose se produire ! Vienne

un gouvernement assez insensé pour entreprendre de payer en faveurs au Corps électoral la puissance qu'il en recevrait, et l'on verra si ce système peut réussir. « Imprudents que vous êtes, s'écrie M. Barrot; la classe moyenne, en France, c'est la nation! » — « Loin de méconnaître les droits et les intérêts de la démocratie, réplique M. Guizot, je veux que partout où il y aura capacité, vertu, travail, la démocratie puisse s'élever aux plus hautes fonctions de l'État; qu'elle puisse monter à cette tribune, y faire entendre sa voix, parler au pays tout entier. Mais vous avez cela; vous n'avez pas besoin de le demander; votre gouvernement vous le donne; cela est écrit dans votre Charte, dans cette constitution légale de votre société, contre laquelle vous vous élevez sans cesse. Vous êtes des ingrats. Vous méconnaissez les biens dont vous êtes en possession; vous parlez comme si vous viviez sous un régime d'oppression. Eh! messieurs, vous vivez au milieu de la société la plus libre qui ait jamais été, et où le principe de l'égalité sociale est le plus consacré. Jamais vous n'avez vu un pareil concours d'individus élevés au plus haut degré dans toutes les carrières. Nous avons tous, presque tous, conquis nos grades à la sueur de notre front sur le champ de bataille. Je n'entends pas qu'après toutes les grandes batailles de la nation française, nous ayons conquis pour nous seuls tous les droits que nous possédons. Non, nous les avons conquis pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour nos arrière-neveux, à travers les siècles. Voilà ce que j'entends, voilà ce dont je suis fier, voilà la vraie liberté, la liberté féconde, au lieu de celle qui se présente sans cesse à la suite de vos systèmes, au lieu de cette démocratie envieuse, jalouse, inquiète, tracassière, qui veut tout abaisser à son niveau, qui n'est pas contente si elle voit une tête dépasser les

autres têtes. A Dieu ne plaise que mon pays demeure longtemps atteint d'une si déplorable maladie ! »

Pendant que les plus hautes questions d'organisation politique et sociale étaient ainsi agitées dans le plus magnifique langage, la Chambre, tout entière aux orateurs, oubliait les petits démêlés ministériels. Les ministres étaient là, sur leur banc, silencieux, passifs et sinon indifférents, du moins étrangers au combat qui, comme on le disait, « se livrait au-dessus de leurs têtes. » Ils attendaient une décision de laquelle dépendait leur existence, et sur laquelle il était évident qu'ils n'avaient plus d'influence à exercer. Une seule chance leur restait, l'appui de M. Thiers; et M. Thiers, en effet, par son autorité sur le centre gauche, tenait en ses mains le sort du ministère. Mais à quel parti s'arrêterait-il? Tiendrait-il la promesse faite à M. de Montalivet, et qu'il lui était si facile d'éluder sans encourir le moindre reproche, en se renfermant dans la neutralité? Ou bien céderait-il à la tentation de remettre le gouvernement en question, en laissant hors de concours M. Molé convaincu d'impuissance? Une réunion de ses amis, qui eut lieu entre les deux séances, n'eut point un résultat propre à dicter sa détermination. Les uns craignaient qu'en renversant le ministère, on ne fît qu'ouvrir aux doctrinaires le chemin du pouvoir; les autres pensaient que ce serait une faute de raffermir un Cabinet qui tombait de lui-même, et qui ne pouvait tomber qu'au profit d'un nouveau 22 février. M. Thiers, que ce fût bienveillance pour le ministère ou tactique intéressée, se rendit à l'avis des premiers.

Et qu'on ne s'y trompe pas, la lutte entre M. Thiers et M. Guizot ne se réduisait pas, comme on l'a si souvent répété, à un conflit d'ambitions vaniteuses et égoïstes, à savoir lequel des deux jouirait du traitement, des honneurs

et prérogatives de premier ministre. Non ; à la différence du régime despotique, le régime parlementaire impose aux hommes d'État de plus nobles visées. Ici l'homme n'est rien, l'idée est tout ; et ceux-là seuls arrivent à la direction des affaires, que la nation, représentée par ses mandataires, juge dignes de sa confiance. Il n'est pas de gouvernement qui ouvre de plus larges horizons à la supériorité de l'intelligence, du caractère et du talent ; il n'en est pas aussi qui se prête moins à l'élévation de la médiocrité, de l'intrigue et de la bassesse ; peut-être même ceci expliquerait-il bien des diatribes dont il a été l'objet. M. Guizot et M. Thiers avaient longtemps pratiqué ensemble la même politique. Séparés aujourd'hui, ils se faisaient réciproquement obstacle, chacun d'eux aspirant à faire prévaloir la politique qu'il croyait conforme aux grands intérêts de la France. Que ce fût là de l'ambition, on ne saurait le nier ; c'était, du moins, une louable et patriotique ambition. « Dans un régime libre, a dit M. Guizot, le désir de prévaloir par le gouvernement est le droit des convictions sincères, et l'honneur consiste à avoir cette ambition-là, et point d'autre[1]. »

Les considérations qui déterminèrent M. Thiers à venir en aide au ministère n'impliquaient nullement, de sa part, une déclaration de confiance. Comme M. de Lamartine, mais dans un sens différent, M. Thiers donnait son vote au Cabinet du 15 avril, non pour ce qu'il était, mais pour ce qu'il empêchait. Le discours de M. Thiers fut un chef-d'œuvre d'art et d'habileté. Jamais sa parole n'avait été plus étincelante, sa bonhomie plus spirituelle et plus incisive. Ramenant le débat, des sommets où il s'était élevé, à la question que le vote de la Chambre allait ré-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.* T. Ier.

soudre, la question de gouvernement, M. Thiers était frappé d'un fait. Les ministères qui avaient précédé le 6 septembre avaient demandé aux Chambres des lois d'une haute gravité : loi sur les crieurs publics, loi sur les associations, loi sur la détention des armes de guerre, loi sur la presse ; ces lois avaient été adoptées avec de très-grandes majorités. Le ministère du 6 septembre avait proposé, dans le même esprit, la loi de disjonction et la loi de non-révélation ; la première avait été rejetée, l'autre avait dû être abandonnée. Que conclure de ce rapprochement, sinon qu'il s'est produit un changement dans le temps et dans les esprits? Tant que le danger a été réel, imminent, les hommes politiques sont restés unis, sans tenir compte des nuances d'opinion qui pouvaient exister entre eux. La sécurité revenue, ils se sont séparés. Les uns ont cru qu'il était temps de calmer le pays, de montrer des dispositions confiantes, d'ouvrir l'accès des affaires publiques à la partie modérée de l'opposition ; de cette pensée était né le ministère du 22 février. Les autres, voyant ce ministère à l'œuvre, disaient qu'il marchait à gauche, qu'il irait périr dans les abîmes de la révolution, et ils ont songé à faire un Cabinet, une politique « homogène. » Or, cette politique, honorable en elle-même, est moins protégée que toute autre contre les entraînements extrêmes, et plus exposée à produire de mauvais effets. C'est ainsi qu'en se préoccupant outre mesure des dangers matériels aujourd'hui conjurés, elle a heurté l'opinion publique par la présentation de projets de lois qui ne sont plus en rapport avec les circonstances. Et n'est-ce pas, au contraire, l'opinion publique qu'il faut désormais conquérir et garder, afin d'éviter que les futures élections jettent le Gouvernement hors des voies où il s'est si heureusement maintenu jusqu'ici? M. Thiers repoussait

donc cette politique ombrageuse. « J'ajouterai, disait-il en terminant, que si elle m'a reproché les ménagements que la politique du 22 février a obtenus de l'honorable M. Odilon Barrot, elle a obtenu hier de l'opposition plus que des ménagements, des vœux. M. Barrot lui a adressé un mot à mon avis bien grave ; M. Barrot lui a dit : Je vous souhaite. Eh bien ! je lui dis, moi : Je ne vous souhaite pas, et à cause de cela je donne une boule blanche au Cabinet du 15 avril. Je dis enfin à cette politique qu'elle n'a plus son à-propos ; elle l'a eu dans nos jours de danger ; elle l'aurait tout au plus si l'émeute venait le lui rendre. Non pas que, dans cette Chambre, il y ait de l'exclusion pour les personnes ; non, les personnes peuvent venir, elles auraient peut-être la majorité ; mais à une condition : les personnes sans les choses. »

Une majorité de cent trente-huit voix, tel fut le résultat de ce discours pour le ministère que sa faiblesse même venait de sauver. Fort, il eût probablement succombé tous les coups de ses redoutables adversaires. Débile, chacun l'avait ménagé, pour ne pas livrer à un rival la place que lui-même ne se sentait pas prêt à occuper. D'une lutte où son rôle avait été si peu glorieux, le ministère sortait donc amoindri, meurtri, mais vivant et viable.

Portée à la Chambre des pairs, la loi des fonds secrets y fut votée sans discussion.

Le ministère s'était, du reste, signalé dans l'intervalle par un acte d'une politique hardie et généreuse. En formant son nouveau Cabinet, M. Molé n'avait laissé ignorer à aucun de ses collègues que l'amnistie était au nombre des premières mesures qu'il comptait accomplir. Il était en cela parfaitement d'accord avec le Roi, qui, après avoir refusé l'amnistie aux clameurs et aux menaces par lesquelles on

prétendait la lui arracher, était plus impatient que personne de la proclamer, maintenant qu'elle serait, aux yeux de tous, le don libre et spontané de sa volonté. Le 8 mai, à neuf heures du soir, le Conseil des ministres s'assembla aux Tuileries pour décider cette grave question. Les présidents des deux Chambres, MM. Pasquier et Dupin, se tenaient dans une pièce voisine; le Roi les avait appelés pour avoir leur avis. On eut quelque peine à s'entendre sur les limites dans lesquelles devait se renfermer l'amnistie. Le Roi la voulait large, entière. Il n'admettait pas qu'une partie de ceux qui en étaient l'objet restassent soumis à la surveillance de la haute police; il insistait pour que le bénéfice en fût étendu aux contumaces, ainsi qu'aux régicides Boireau et Meunier; il tenait beaucoup aussi à ce qu'aucun rapport, aucun considérant précédant l'ordonnance ne fissent perdre à l'acte le caractère de spontanéité personnelle qu'il était fier d'y attacher. Sur ce dernier point, les ministres se rendirent à son désir; mais ils crurent devoir au sentiment de la majorité conservatrice, peu favorable à l'amnistie, de maintenir qu'elle resterait environnée de prudentes restrictions. Le Roi céda quelque chose à son tour; l'ordonnance fut préparée, et le Roi, après l'avoir signée, obéissant à un mouvement de joie naïve et touchante, embrassa le garde des sceaux qui venait de la rédiger.

Les ministres s'étaient à peine retirés depuis une heure, lorsque M. Molé rentra dans le cabinet du Roi, où arrivèrent successivement tous ses collègues. Des informations prises au dehors leur faisaient craindre que le parti conservateur ne condamnât comme une témérité la liberté rendue sans condition aux chefs de la démagogie. Il s'agissait donc de revenir sur ce qui avait été arrêté, d'adopter quelques précautions restrictives, et de faire précéder l'or-

donnance d'un rapport qui, en conseillant l'amnistie, en expliquât la portée politique. Quant à ce rapport, la nécessité en était au moins contestable; et il est à croire que si M. Molé attachait tant de prix à l'obtenir, c'est qu'il ne voulait pas laisser au Roi seul le mérite d'un acte dont il espérait tirer parti pour sa position ministérielle. On discuta donc de nouveau, et ce fut seulement à trois heures du matin que l'on se mit d'accord sur les termes de l'ordonnance et sur ceux du rapport[1]. Amnistie était accordée « à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'État, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques; » les condamnés à des peines afflictives et infamantes restaient soumis à la surveillance; la peine prononcée contre Boireau et contre Meunier était commuée en dix années de bannissement. « Un tel acte, disait le rapport de M. Barthe, ne peut plus être qu'un éclatant témoignage de l'ordre et des lois. Votre Gouvernement, Sire, après avoir plus combattu et moins puni qu'aucun autre, aura tout pardonné. »

La clémence est la vertu des grands cœurs, et tout éloge est dû à ceux qui la conseillent, à celui qui l'exerce. Et ici, combien n'était pas touchant ce pardon général signé par ce Roi tant calomnié, objet de tant de haines frénétiques, incessamment poursuivi par la rage des assassins! Le ministère se faisait toutefois illusion, quand il en espérait « l'oubli de nos discordes civiles et le rapprochement de tous les Français. » La magnanimité ne désarme pas les factions; celles-ci n'acceptent le bienfait que pour le retourner contre le bienfaiteur. Il faut le dire à leur honte: l'amnistie fit surtout des ingrats; elle repeupla les sociétés secrètes; elle rendit des meneurs à la

[1] Voyez la note C à la fin du volume.

conspiration, des soldats et surtout des chefs à l'émeute; et bien petit est le nombre de ceux dont elle toucha le cœur ou calma les passions.

Mais le pays s'associa sans réserve à ce grand événement. La joie fut générale. Chacun aimait à voir, dans la confiance que montrait le Gouvernement, la preuve de la consolidation définitive des institutions, dont la durée allait recevoir une garantie nouvelle par le mariage du prince royal annoncé pour le 30 mai.

Au point où M. Thiers avait, avant de quitter le ministère, conduit les négociations diplomatiques relatives à ce mariage, on pouvait les considérer comme terminées. Il s'en fallait de beaucoup cependant que toutes les difficultés fussent aplanies; et le roi de Prusse eut besoin de toute sa fermeté pour déjouer les intrigues que la cour de Russie opposa à ses desseins. Le Grand-Duc régnant de Mecklembourg, frère de la princesse Hélène, entrait entièrement, à cet égard, dans les vues du Czar. Mais l'agent le plus actif de ces machinations fut le duc Charles de Mecklembourg-Strélitz, qui occupait dans l'armée prussienne le grade de commandant général des grenadiers de la garde, et auquel Frédéric-Guillaume portait une vive affection comme frère de la feue reine de Prusse. En outre, la ligue comptait de puissants adhérents dans la famille même du roi et parmi les plus hauts fonctionnaires de l'État. Les efforts furent obstinés et persévérants. Un écrit rédigé par le duc Charles, et où une alliance avec la dynastie révolutionnaire d'Orléans était représentée comme une honte pour la maison de Mecklembourg, fut même lithographié et répandu clandestinement. Mais le roi y fit répondre par son ministre de la justice, M. Kamptz. Ce mémoire, qui opposait aux déclamations en faveur du principe de légitimité l'origine ré-

volutionnaire de la plupart des maisons aujourd'hui régnantes, et où était hautement proclamé le service que Louis-Philippe avait rendu à la France et à l'Europe, en acceptant et en accomplissant la tâche d'enrayer la révolution, fut envoyé à toutes les chancelleries d'Allemagne. Émané de telle source, il produisit un effet immense.

Pendant que ceci se passait en Prusse, les proches de la princesse Hélène ne négligeaient rien pour la déterminer elle-même à un refus. On évoquait, pour ébranler sa résolution, de lugubres souvenirs, de terribles présages. Mais ces images, qui eussent effrayé une âme vulgaire, ne faisaient que l'affermir, en lui montrant plus grande, par ses périls mêmes, la destinée qui lui était offerte. Elle se sentait fière de venir s'asseoir au sein de cette admirable famille, aux côtés de la Reine, près de nos jeunes princesses, et de prendre sa part de leurs affections, de leurs devoirs si noblement accomplis, de leurs épreuves si courageusement supportées. Il n'y avait en elle ni exaltation, ni enivrement romanesque. Elle envisageait sans illusion, comme sans effroi, les incertitudes de l'avenir qui allait s'ouvrir devant elle, sûre de se montrer la digne compagne du prince dont elle venait partager le sort, et d'être, avec lui, à la hauteur de toutes les fortunes. Une lettre du duc d'Orléans à M. Bresson, lettre dans laquelle étaient posées et examinées avec une loyauté chevaleresque les objections que la famille de Mecklembourg pouvait élever contre ce mariage, et qui était destinée à être mise sous les yeux de la princesse, donna un nouveau degré d'énergie à sa résolution. « J'ai puisé dans cette lettre, disait-elle, des forces pour marcher au-devant de toutes les difficultés que je puis prévoir. » Elle était, du reste, encouragée et soutenue par sa mère, Madame la grande-duchesse douairière de Mecklembourg,

femme d'un esprit supérieur à de gothiques préjugés.

Enfin toutes les résistances furent vaincues, et M. Bresson demanda officiellement, pour l'héritier présomptif de la couronne de France, la main de la princesse Hélène, qui fut accordée. « Ce mariage, a dit un judicieux écrivain, ne fut pas un acte indifférent à la politique ; ce fut la manifestation publique d'un fait considérable. La barrière, qu'à l'étranger les coryphées de l'absolutisme avaient voulu élever entre la dynastie française et les autres grandes dynasties souveraines, était franchie. La Prusse ne s'était pas seulement retirée peu à peu, comme l'Autriche, de la coalition tacite reformée après 1830 ; elle avait passé de notre côté, et les conseils de Saint-Pétersbourg ne prévalaient plus exclusivement à Berlin...... Est-il besoin de faire remarquer que ce retour à de meilleures relations ne fut acheté, de notre part, par aucune faiblesse, par aucune concession de principe, par aucune déviation, si légère qu'elle fût, de la ligne de conduite que l'honneur de la révolution de Juillet commandait de tenir [1] ? »

Le contrat de mariage fut signé le 5 avril 1837, mais il n'y fut pas question de la dot qu'avait offerte le roi de Prusse, et que Louis-Philippe n'avait point acceptée. Le 15 mai, la princesse, accompagnée de la Grande-Duchesse sa mère, partit de Ludwigslust, pour venir trouver son royal fiancé. Le 22, elle rencontra à Fulde l'ambassade d'honneur, conduite par M. le duc de Broglie, que le Roi avait envoyée pour l'accompagner ; et le 25 elle toucha le sol de la France, sa nouvelle patrie, la France où l'attendaient tant et de si grandes joies, suivies bientôt de si immenses douleurs !

[1] *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, par M. O. d'Haussonville.

Le voyage à travers les départements fut un triomphe pour la princesse. Il y avait dans sa physionomie tant de bonté et de noblesse, dans son regard tant de douceur et d'intelligence, dans sa personne tant de grâce et de distinction, qu'elle exerçait sur ceux qui l'approchaient un charme irrésistible. On l'aimait rien qu'à la voir, parce que tout révélait en elle une nature d'élite rehaussée par les plus séduisantes qualités du cœur. Les personnes qui ont connu Madame la duchesse d'Orléans savent seules combien était méritée l'affection que lui voua la France, qui la suivit dans son exil, et qui lui a survécu.

Le 29 mai, à sept heures du soir, la princesse arriva au château de Fontainebleau, où toute la famille royale était réunie, et où tout était préparé pour le mariage. Le duc d'Orléans la reçut au marchepied et la conduisit au Roi, qui l'attendait au bas du grand escalier. Comme elle se baissait pour lui baiser la main, le Roi l'attira vivement à lui, et l'embrassa avec effusion ; puis elle courut se jeter dans les bras de la Reine qui, entourée des princesses ses filles et suivie de toutes les dames de la cour, était venue au-devant d'elle jusque sur le perron.

Le lendemain, 30 mai, le mariage civil fut célébré, dans la galerie de Henri II, par M. le baron Pasquier, pour qui une ordonnance royale du 27 mai avait, à cette occasion, rétabli la dignité de chancelier de France. Les témoins étaient, pour le prince royal, les quatre vice-présidents de la Chambre des pairs, le président et les quatre vice-présidents de la Chambre des députés, les maréchaux Soult, Gérard, Lobau et le prince de Talleyrand ; pour la princesse, MM. le baron de Rantzau, maréchal de cour du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, le duc de Choiseul et Bresson. La bénédiction nuptiale fut ensuite donnée aux jeunes époux, selon le rite catholique, dans

la chapelle de Henri II, par l'évêque de Meaux, et selon le rite luthérien, dans la salle de Louis-Philippe, par le pasteur protestant de l'Église réformée.

Les fêtes qui suivirent ce mariage furent magnifiques. La joie était générale et sincère. Le duc d'Orléans était aimé et populaire ; l'éloge de la princesse courait de bouche en bouche, et chacun saluait dans leur union l'espérance, le gage d'un long et souriant avenir. Les malheureux, du reste, avaient eu, les premiers, lieu de s'en réjouir. Par une pieuse pensée, le prince royal avait consacré à des actes de bienfaisance, à des distributions de livrets de caisse d'épargne, à des fondations de bourses, près de la moitié du million qui lui était alloué pour dépenses de premier établissement ; de son côté, la ville de Paris dotait de jeunes filles pauvres, et distribuait des sommes considérables en secours aux indigents. Et la reconnaissance associait la mansarde et l'atelier au bonheur intime de la famille royale.

Parmi les fêtes toutes nationales qui se succédèrent pendant quinze jours, on doit une mention particulière à l'inauguration des galeries historiques de Versailles.

Au moment où la révolution de Juillet porta Louis-Philippe sur le trône, le palais de Versailles, cette splendide et fastueuse création de Louis XIV, semblait réservé à une ruine inévitable. Après en avoir arraché l'infortuné Louis XVI, la première révolution en avait enlevé les meubles et tous les objets précieux, et avait parlé d'en faire une succursale de l'hôtel des Invalides. L'empereur Napoléon avait songé à y établir sa résidence d'été, mais il avait reculé devant les dépenses énormes d'une restauration. La liste civile de Louis XVIII, à son tour, ne s'était pas trouvée assez riche pour se charger d'un tel fardeau. Le palais était donc resté abandonné aux ravages du

temps. L'herbe poussait dans les cours; une aile avait été convertie en caserne; partout ailleurs, tout était solitude et délabrement.

Malgré l'exiguïté relative des ressources de sa liste civile, Louis-Philippe osa concevoir le dessein de rendre à ce palais sa splendeur première, et de lui donner une destination digne de ses majestueuses proportions et de sa richesse architecturale, en le consacrant à transmettre à la postérité les glorieux souvenirs de notre histoire nationale. L'idée était grande et patriotique; le plan, œuvre personnelle du Roi, répondit à l'idée. Tous les faits considérables de nos annales, les portraits des grands hommes dont la France s'honore, devaient être reproduits par la peinture et par la sculpture, et classés par époques dans une suite de galeries occupant toute l'étendue de l'immense édifice. Ce devait être enfin, dans toute la vérité des mots, un musée ouvert à *toutes les gloires de la France*. Dès la fin de 1833, pendant que les ouvriers envahissaient le palais, les peintres et les statuaires se mirent à l'œuvre. Le Roi surveillait tout, dirigeait tout par lui-même. L'activité de tous semblait se mesurer à son impatience; et il se consolait des injustices de l'opinion, il se délassait des soucis de la politique, en suivant les rapides progrès de la création qu'il voulait léguer à l'avenir, comme un des plus nobles souvenirs de son règne. Aucune dépense ne fut épargnée, non-seulement pour les œuvres d'art, mais pour le luxe de la décoration intérieure et pour la distribution des aménagements[1].

En moins de quatre années, les parties les plus impor-

[1] A la chute de la monarchie, le Musée de Versailles contenait plus de 4,000 tableaux, et environ 1,000 œuvres de sculpture. Les dépenses faites par Louis-Philippe pour cette création se sont élevées à la somme totale de 23,494,000 francs.

tantes du palais étaient remises en état, et la plupart des galeries étaient prêtes à être livrées au public. Le Roi, fier de son œuvre, avait voulu marquer par une imposante solennité le jour où il la remettait à la France. Le 10 juin, quinze cents invités, l'élite de la France, venaient recevoir à Versailles l'hospitalité royale. Politiques, magistrats, militaires, savants, littérateurs, journalistes, artistes, industriels, tout ce qui s'était fait un nom par les services, par le savoir, par le talent, avait été convié à cette fête de toutes les gloires de la France. Étrange spectacle pour ces lieux témoins autrefois de tant de disputes d'étiquette et de préséance, que celui de cette foule où le fils de l'artisan coudoyait le descendant des plus illustres races, et où il n'y avait plus d'autre cause de distinction que la supériorité du mérite ou de l'intelligence!

Après un splendide banquet, le Roi, donnant le bras à Madame la duchesse d'Orléans et suivi de toute sa famille, fit lui-même à ses hôtes les honneurs du musée. A la clarté de mille flambeaux, dont la lumière se reflétait dans les glaces, sur la dorure, sur le bronze, sur le marbre partout prodigués, il leur fit parcourir ces vastes galeries, où revivaient, pour ainsi dire, les douze siècles de notre histoire : les origines, avec Clovis et Charlemagne; le moyen âge, avec ses rudes barons bardés de fer; la Renaissance et ses mœurs chevaleresques; le siècle de Louis XIV, le grand siècle ; la Révolution et les prodiges du patriotisme populaire; l'Empire et son héros; la Restauration; la Révolution de Juillet. Quelle moisson de souvenirs! Que de faits et de noms glorieux! Cette promenade féerique ne dura pas moins de cinq heures; et il serait difficile de dire qui en emporta les plus délicieuses impressions, des invités qu'émerveillait tant de magnificence, ou du Roi qui recevait les témoi-

gnages d'une si unanime et si sincère admiration.

Un sinistre événement vint terminer par une journée de deuil les fêtes du mariage. Le 14 juin, un feu d'artifice, simulant la prise de la citadelle d'Anvers, avait attiré au Champ-de-Mars un concours de deux cent mille curieux. La dernière fusée était à peine éteinte, que cette foule immense se dirigea en masses compactes vers les grilles de sortie. Elle se porta surtout avec une telle précipitation vers l'une des grilles contiguës à l'École militaire, que, n'y trouvant pas une issue suffisante, les premiers rangs furent forcés de se replier sur eux-mêmes pour s'écouler par l'étroite porte. Et comme les derniers rangs avançaient toujours, la pression devint irrésistible. Bientôt les cris de ceux qui suffoquaient dans cette terrible étreinte jetèrent le désordre et la panique autour d'eux. Il s'ensuivit une horrible confusion. Un grand nombre de personnes furent renversées et foulées aux pieds; et quand on put enfin relever ces malheureux, vingt-quatre n'étaient plus que des cadavres. Le duc d'Orléans s'empressa de réparer autant qu'il était en lui ce malheur, en envoyant des secours aux familles des victimes. Par sa volonté formelle, le bal offert pour le lendemain au Roi par la ville de Paris fut ajourné, et les provisions préparées pour le banquet furent distribuées aux indigents. Mais ce cruel accident laissa une ombre douloureuse sur les joies jusque-là si sereines de la famille royale.

Cependant le ministère, sans autorité sur la Chambre des députés, s'acheminait péniblement vers la fin de la session, louvoyant entre le centre droit qui le menaçait en le harcelant, et le centre gauche dont la protection impérieuse le menaçait plus sérieusement encore. Plusieurs projets de loi, sans caractère politique, mais d'une

certaine importance, restaient à voter. Ils ne firent que mettre plus en relief le décousu qui régnait dans l'administration.

L'un de ces projets avait pour objet de sauver le sucre colonial de la concurrence ruineuse que lui faisait, grâce à l'exemption de tout impôt, le sucre de betterave, dont la fabrication avait pris des développements considérables. Ce projet avait été présenté par le ministère du 6 septembre. M. Duchâtel, qui en était l'auteur, pensant qu'un dégrèvement du sucre colonial augmenterait la consommation, et serait le meilleur moyen de sauvegarder à la fois les intérêts des colonies, de la marine et du Trésor, en avait fait la base de son travail. Il proposait d'abaisser de dix francs le droit de quarante-cinq francs (49 fr. 50 cent. avec le décime) qui pesait sur le sucre colonial, en renvoyant à l'avenir la question du droit à établir sur le sucre indigène. Le ministre des finances du 15 avril, dans ses conférences avec la commission, avait paru lui-même entrer dans ces vues, et la commission, d'accord avec lui, avait conclu à l'adoption du projet, sauf quelques modifications de détail. Quel ne fut donc pas l'étonnement de la Chambre, lorsque, au cours de la discussion, M. Lacave-Laplagne lui déclara qu'il tenait pour nécessaire de combiner immédiatement le dégrèvement du sucre colonial avec l'établissement d'un impôt sur le sucre indigène. C'était renverser toute l'économie du projet primitif, et le Gouvernement se faisait ainsi, en réalité, opposition à lui-même. Au fond, M. Lacave-Laplagne avait raison ; l'immunité dont avait joui jusqu'alors le sucre de betterave était abusive, injustifiable, et devait cesser. Mais s'il désapprouvait la proposition de son prédécesseur, le ministre n'avait qu'une marche régulière à suivre : retirer le projet de loi et lui en sub-

stituer un autre. En essayant d'arriver à son but par une sorte de surprise, il jeta dans la délibération une extrême confusion, à laquelle il ne mit fin qu'en faisant présenter par M. Gouin, sous forme d'amendement, un autre projet de loi qui frappait le sucre indigène d'un droit de dix francs par cent kilogrammes. En définitive, la Chambre adopta un impôt de quinze francs sur le sucre indigène, sans aucun dégrèvement du sucre colonial, ce qui était exactement le contraire du projet primitif, et ne répondait qu'à demi aux intentions de M. Lacave-Laplagne [1].

Les autres projets émanaient du Cabinet du 15 avril, et avaient pour objet de commencer l'exécution du grand réseau des chemins de fer français, en confiant à des compagnies, moyennant des concessions temporaires et avec le concours de l'État, la construction des lignes de Paris à Rouen, de Paris à Orléans, de Mulhouse à Thann, d'Alais à Beaucaire, de Lyon à Marseille, de Paris à la frontière belge. Mais devant les objections qu'il rencontra, le ministère abandonna tacitement les lignes principales, se tenant pour satisfait d'obtenir les votes relatifs aux tronçons d'Alais à Beaucaire et aux mines de la Grand'Combe, de Mulhouse à Thann, de Bordeaux à la Teste et d'Épinal au canal du Centre.

Une majorité fractionnée, mécontente, incertaine d'elle-même, malveillante pour le ministère, lui donnant un vote de confiance générale et lui témoignant en détail une défiance tracassière ; un Cabinet sans autorité dans le parlement, sans vues arrêtées, végétant au jour le jour, subissant avec résignation ses propres échecs et ceux de la Couronne, et n'osant jouer son existence ni sur les lois

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 1er juin et par la Chambre des Pairs le 11 juillet.

politiques ni sur les lois d'intérêt matériel : telle était la situation respective de la Chambre des députés et du ministère à la fin de la session. Pareille situation ne s'était pas vue depuis les derniers jours du ministère de M. Laffitte. Elle ne convenait nullement, du reste, au caractère de M. Molé, où la fierté du rang s'alliait à la dignité de l'homme d'État. Aussi est-il à croire que, quand l'ordonnance royale prononça la clôture de la session (15 juillet 1837), M. Molé était résolu à n'en pas commencer une autre dans les mêmes conditions.

Une fois la nécessité admise d'avoir une majorité qui soutînt le ministère pour lui-même, et qui ne fût sous la domination d'aucune influence rivale, M. le comte Molé n'avait pas le choix des moyens. Des élections nouvelles pouvaient seules, en modifiant la force relative des partis, donner au groupe ministériel une prépondérance décisive. La Chambre devait donc être dissoute, et M. Molé était loin de redouter cette épreuve. Il lui semblait, au contraire, que tout se réunissait pour la lui promettre favorable : d'une part, l'apaisement des passions, le développement de la prospérité et du travail, ce besoin de calme politique qui naît de la préoccupation des intérêts matériels ; d'autre part, les actes mêmes du ministère, l'abandon des lois mal accueillies par l'opinion, l'amnistie, le mariage du prince royal et les libéralités qui en avaient été la suite, et jusqu'à l'ouverture du musée de Versailles, qui avait ramené au Roi bien des esprits prévenus. En outre, on préparait alors une nouvelle expédition de Constantine ; et si, comme on avait lieu de l'espérer, le succès couronnait cette fois nos armes, les bulletins de victoire auraient leur retentissement jusque dans l'urne électorale.

Le Roi était beaucoup moins porté que M. le comte

Molé à se séparer d'une Chambre qui avait voté les lois de septembre, et dans laquelle, malgré le morcellement des partis, la monarchie était assurée de trouver une majorité forte et résolue. Mais l'impossibilité de conserver tout ensemble la Chambre et le ministère était manifeste. Or, après la crise laborieuse dont on sortait à peine, en considérant l'attitude respective qu'avaient prise, depuis, les principaux chefs d'opinion, pouvait-on espérer de former un nouveau Cabinet qui ne réclamât pas lui-même, pour première condition, un appel au pays? Le Roi accorda à M. Molé la dissolution de la Chambre des députés, et une ordonnance du 3 octobre convoqua les électeurs pour le 4 novembre.

Cette décision prise, le ministère parut avoir à cœur de prouver qu'il n'était dépourvu ni de vigueur, ni de volonté, et qu'il saurait avoir une politique à lui. Il créa cinquante nouveaux pairs de France, dont vingt-trois étaient des membres sortants de la Chambre des députés; non pas, certes, qu'il eût besoin de s'assurer des appuis dans une Chambre où l'esprit gouvernemental laissait si peu de place aux calculs des partis, mais sans doute parce que, en même temps qu'il renforçait ainsi un pouvoir éminemment conservateur, il opérait, dans la Chambre élective, des vides qu'il espérait combler au profit de sa majorité. D'un autre côté, les journaux qui obéissaient notoirement à ses inspirations proclamaient sans détour que la dissolution était le résultat d'une pensée de conservation ministérielle; puis ils exposaient et développaient le programme du Cabinet. L'ancienne majorité, disaient-ils, s'était partagée en deux grandes fractions, également dévouées aux institutions, mais profondément divisées quant à la manière d'envisager la situation. Les uns, tenant la lutte pour terminée, avaient

parlé de désarmer et de se rapprocher de leurs communs adversaires. Les autres, convaincus qu'à acheter la paix par des sacrifices il y aurait faiblesse et danger, avaient voulu attendre sous les armes et non aller chercher les conversions. C'est entre ces deux antagonismes que le ministère prétendait se placer pour les concilier. L'intention était des plus louables; mais M. Molé ne devait pas tarder à apprendre par expérience que, pour concilier les partis sans s'exposer à être leur victime, il faut les dominer.

Pendant que le pays était tout entier aux préoccupations électorales, le Roi mariait, à Trianon (17 octobre), sa seconde fille, la princesse Marie, l'auteur de la ravissante statue de Jeanne d'Arc du musée de Versailles, au duc Alexandre de Wurtemberg, cousin du roi de Wurtemberg et de la jeune reine d'Angleterre. Ce mariage ne se rattachait à la politique que par le profond déplaisir que témoigna l'empereur de Russie de voir la dynastie de 1830 prendre pied par des alliances au sein des familles royales d'Allemagne. Mais il ramena devant le ministère français la question des dotations. Après une délibération en conseil, M. de Montalivet fut chargé par ses collègues de dire au Roi que, tout en reconnaissant le principe des dotations, le Cabinet ne pensait pas cependant que le moment fût opportun pour en occuper de nouveau les Chambres. Le Roi, sans dissimuler qu'il fût blessé de cette décision, n'insista pas. « Que le ministère fasse bien les affaires du pays, dit-il, le reste sera bientôt oublié. » Et il paya de ses deniers la dot de sa fille.

CHAPITRE XLII

PRISE DE CONSTANTINE.

Situation de la France en Algérie après le désastre de Constantine.—Le général Denis de Damrémont est nommé gouverneur général en remplacement du maréchal Clausel ; instructions qui lui sont données.—Le général Bugeaud est nommé commandant de la province d'Oran.—Ses négociations avec Abd-el-Kader ; traité de la Tafna ; entrevue du général Bugeaud et d'Abd-el-Kader.—Situation que le traité de la Tafna fait à la France.—Négociations du général Damrémont avec le bey de Constantine ; une nouvelle expédition est résolue.—Dispositions prises à cet effet.—L'armée met le siege devant Constantine.—Mort du général Damrémont ; le général Valée le remplace.—Les assiégeants entrent dans la ville par la brèche : vigoureuse résistance des assiégés.—Les habitants font leur soumission.—Après avoir rétabli l'ordre dans la ville, le général Valée y laisse une garnison, et ramène son armée à Bone.

Le ministère du 6 septembre n'avait pas accepté sans inquiétude la nécessité que lui faisait l'opinion publique de venger notre échec de Constantine. Si le Gouvernement avait pris son parti, quant à la conservation de l'Algérie, il s'en fallait de beaucoup qu'il eût des idées aussi arrêtées sur une extension quelconque de la conquête. Ses vues n'allaient pas encore au delà d'une possession paisible des principaux points du littoral, avec une suzeraineté nominale sur le reste de la Régence. Les Chambres elles-mêmes n'accordaient qu'avec une répugnance marquée l'argent qui allait se perdre dans une guerre dont le résultat était tout négatif, puisque, au bout de sept années, nous étions toujours confinés dans

Alger, Bone et Oran et dans quelques bourgades de la côte. L'expérience avait d'ailleurs démontré tout ce qu'avait d'impraticable le système d'occupation générale conçu par le maréchal Clausel. La garnison que le maréchal avait laissée dans le méchouar de Tlemcen y était prisonnière, et il fallait une armée pour la ravitailler. Le bey qu'il était allé installer à Médéah avait vu son autorité renversée, dès que l'uniforme français avait disparu à l'horizon. Enfin le maréchal n'avait conduit jusque sous les murs de Constantine le bey qu'il avait préposé à cette province, que pour donner aux Arabes le spectacle d'une armée française vaincue, décimée, démoralisée par les intempéries.

Qu'il fût indispensable d'effacer l'impression que cette malheureuse expédition avait dû laisser dans l'esprit des indigènes, nul ne songeait à le contester. Mais par quel moyen devait-on atteindre ce but ? Ici il était permis d'hésiter. Voici, en effet, quelle était, après la retraite de Constantine, notre situation dans la Régence.

Au centre, toute la province de Titterie était de nouveau soulevée contre nous; la plupart des tribus de la province d'Alger, même les plus rapprochées de nos lignes, reconnaissaient l'autorité d'Abd-el-Kader; la ville de Blidah lui payait tribut, et les Hadjoutes, les Issers et d'autres tribus belliqueuses sillonnaient incessamment la campagne, coupant nos communications, pillant quiconque apportait des provisions sur notre marché. A l'ouest, c'était pis encore. Les garnisons d'Oran et du camp de la Tafna étaient rigoureusement bloquées, et ne pouvaient recevoir leurs vivres que par mer. Le parc des bestiaux de l'administration ayant été enlevé par les Garabas, le soldat avait été réduit à une demi-ration de viande, et nous étions forcés de fournir du pain et du fourrage

aux tribus alliées qui avaient cherché un refuge sous le canon de la place, et qui n'osaient s'en éloigner. La difficulté de nourrir les troupes devint telle que le général Brossard, successeur du général de l'Étang, dut saisir comme une bonne fortune un arrangement qui lui fut proposé par le juif algérien Durand, et suivant lequel Abd-el-Kader se chargeait d'envoyer lui-même des vivres à Oran, en échange d'une quantité assez considérable de soufre, de fer et d'acier. Peu de temps après, ce fut encore Abd-el-Kader qui sauva de la famine la garnison de Tlemcen, en la ravitaillant moyennant la remise de ses prisonniers. Ainsi, pour préserver nos soldats de mourir de faim, nous fournissions à l'ennemi des armes et des bras contre nous. A l'est, nos affaires étaient dans un état moins alarmant. Un camp fortifié, qui avait été établi à Guelma, contenait les incursions des troupes d'Ahmed-Bey, et protégeait les tribus plus rapprochées de Bone. Le colonel Duvivier commandait ce poste avancé. Par sa vigueur à réprimer les tentatives de l'ennemi, par sa ferme et bienveillante justice envers nos alliés, il avait réussi à maintenir notre autorité sur les populations voisines. Mais là, comme partout ailleurs, nous étions sur la défensive; et, si nos soldats avaient à manger, ils ne trouvaient de sécurité que derrière leurs canons.

On comprend sans peine que le Gouvernement fût peu empressé d'envoyer une armée faire le siége de Constantine, et conquérir une ville à quarante lieues dans l'intérieur du pays, alors que nous ne conservions que par des efforts et des sacrifices sans cesse renouvelés celles que nous possédions sur le littoral, et quand nous étions tenus en échec, à l'autre extrémité de la Régence, par la puissance devenue formidable d'Abd-el-Kader. Le Gouvernement, du reste, avait complétement renoncé à faire de Yusouf

un bey de Constantine; il se serait estimé heureux d'obtenir d'Ahmed une soumission volontaire, un acte de vasselage qui, en mettant l'honneur français hors de cause, eût permis de ne pas recourir aux armes. En tout cas, il était bien décidé à ne pas recommencer la guerre contre Ahmed, sans avoir pris, au préalable, ses sûretés du côté d'Abd-el-Kader, soit par une victoire, soit par un traité de paix.

Le maréchal Clausel n'avait pas été assez heureux dan le gouvernement de l'Algérie, et n'y avait pas fait preuve d'assez de prudence, pour que le ministère crût pouvoir lui confier l'exécution de ses desseins. Aussi, bien que M. Clausel se fût hâté d'accourir à Paris afin de se justifier, eut-il la douleur de se voir retirer son commandement. On lui donna pour successeur le général Denis de Damrémont (12 février 1837), militaire moins illustre, sans doute, mais dont l'esprit était aussi calme et aussi positif que celui du maréchal était ardent et aventureux.

Les instructions remises au général Damrémont, et dans lesquelles se révèle toute la pensée du Gouvernement, peuvent se résumer ainsi : « Le but que le Gouvernement se propose n'est pas la domination absolue ni l'occupation effective de la Régence. Ce que la France a surtout en vue, c'est son établissement maritime, c'est la sécurité et l'extension de son commerce, c'est l'accroissement de son influence dans la Méditerranée. La guerre est un obstacle à tous ces résultats. Le Gouvernement ne l'accepte que comme une nécessité dont il désire, dont il croit pouvoir hâter le terme. La France a surtout intérêt à être maîtresse du littoral. Les principaux points à occuper sont : Alger, Bone et Oran, avec leurs territoires. Le reste doit être abandonné à des chefs indigènes. La pacification est désormais l'objet principal à atteindre. La

guerre n'est que le moyen de l'obtenir aux conditions les plus avantageuses, moyen auquel il ne faut avoir recours qu'à la dernière extrémité. Quant à Ahmed, faites avec lui la paix à des conditions satisfaisantes pour l'honneur national, sinon la France ira lui dicter ces conditions dans son palais même. » Le Gouvernement faisait toutefois peu de fonds sur les bonnes dispositions d'Ahmed, dont l'orgueil ne pouvait manquer d'avoir été exalté par les derniers événements, et il tenait pour probable qu'une nouvelle expédition serait nécessaire au printemps. Dans cette prévision, M. le duc d'Orléans en réclama le commandement; et le ministère, quelles que fussent ses appréhensions de voir le prince royal prendre la responsabilité d'une si hasardeuse entreprise, lui promit ce commandement. Le prince s'occupa dès lors d'étudier son plan de campagne et de régler la composition de son corps d'armée. Comme il s'agissait d'un siége difficile et dans des conditions exceptionnelles, il importait surtout de placer l'artillerie sous les ordres d'un chef habile. On fit choix de l'un de nos plus illustres officiers de cette arme, M. le général Valée, et le commandement du génie fut destiné au général Rohaut de Fleury. En admettant une éventualité que le ministère ne désespérait pas encore de détourner, le drapeau français devait donc être prêt à reparaître en temps opportun sous les murs de Constantine.

En même temps qu'il envoyait en Afrique un nouveau gouverneur général, le ministère nommait au commandement de la province d'Oran le général Bugeaud, à qui il donnait des instructions analogues. Celui-ci avait pour mission spéciale de faire la paix avec l'émir, ou de le réduire par les armes. Après la signature de la paix ou après une campagne heureuse, il avait ordre d'évacuer Tlemcen, d'abandonner le camp de la Tafna, et de se replier sur

Oran. Bien que subordonné hiérarchiquement au gouverneur général, M. Bugeaud fut investi, dans sa sphère d'action, d'une indépendance presque absolue, qui avait été jugée nécessaire pour qu'il pût mettre à profit les circonstances. Seulement, il lui fut tracé, quant aux conditions de la paix, des limites au delà desquelles il ne devait rien accorder.

M. Denis de Damrémont et M. Bugeaud arrivèrent presque simultanément, au mois d'avril 1837, l'un à Alger, l'autre à Oran. Ce dernier trouva sous sa main une armée disponible d'environ neuf mille hommes, et s'occupa sans délai de la mettre en état d'entrer en campagne. Pendant ce temps, Abd-el-Kader avait passé le Chélif et s'avançait jusqu'à Médéah, recevant les soumissions, levant les impôts, nommant les chefs, exerçant, en un mot, dans toute sa plénitude, l'autorité souveraine, même dans les localités que la France prétendait garder sous sa domination directe.

Au commencement de mai, l'émir était de retour à Miliana, et le général Bugeaud était prêt à se porter en avant. Quelques paroles de pacification furent alors échangées par l'entremise de Durand. Abd-el-Kader désirait la paix, sachant bien qu'il n'avait rien à gagner à la guerre. Dans la pensée qu'il rendrait ainsi les négociations plus rapides, il écrivit directement au général Damrémont, à qui il laissa entrevoir des dispositions pacifiques. Mais il fut renvoyé par le gouverneur au général Bugeaud, et dépêcha vers celui-ci Ben-Aratch pour lui faire des ouvertures. Cet agent ne resta à Oran qu'un jour, et en repartit, accompagné de Durand et de M. Allegro, porteur des conditions de la France. On ne put se mettre d'accord, l'émir s'obstinant à ne nous laisser que le Sahel ou la plaine d'Alger et la banlieue d'Oran.

En conséquence, le 15 mai, le général Bugeaud commença son mouvement offensif. Son armée était divisée en trois brigades, sous les ordres des généraux Leydet et Rulhières, et du colonel Combes, et emmenait douze pièces de montagne. Il se porta d'abord à Tlemcen, dont il ravitailla la garnison, puis se replia sur le camp de la Tafna, où il arriva le 23, sans avoir eu à combattre. De ce point, et avant d'en venir aux hostilités, il voulut s'assurer qu'elles étaient inévitables ; et comme il n'avait pas une entière confiance en Durand, il chargea de cette mission un autre agent indigène, du nom de Sidi-Hamadi-Ben-Scal. Abd-el-Kader se montra fort disposé à traiter, pourvu qu'on lui abandonnât la province de Titterie, à laquelle il déclara que rien ne le ferait renoncer. Les instructions du général lui prescrivaient de limiter les États de l'émir au Chélif. Cependant, en considérant combien le Gouvernement était pressé de terminer la guerre, et combien peu les idées étaient arrêtées sur la part de territoire qu'il convenait à la France de se réserver, il crut pouvoir prendre sur lui de passer outre. Il avait d'ailleurs, sur les rapports qui lui étaient faits, conçu du caractère et de la loyauté chevaleresque d'Abd-el-Kader la plus haute opinion, et il ne doutait pas que la France ne trouvât en lui un allié aussi généreux que fidèle. Il rédigea donc un projet de traité sur les bases proposées par l'émir lui-même ; et, après l'avoir communiqué aux officiers généraux et aux chefs de corps de son armée, qui l'approuvèrent, il le fit présenter à Abd-el-Kader, en même temps qu'il en envoyait copie au ministère.

Le général n'avait pas trop présumé de la condescendance du Gouvernement, car il ne tarda pas à recevoir une dépêche, qui lui était écrite de Paris avant que le traité n'y fût parvenu, et qui l'autorisait à céder, au

besoin, à l'émir, la province de Titterie et la ville de Cherchell. Mais une autre difficulté était survenue. Le projet de traité stipulait un tribut annuel qui devait être payé à la France par l'émir, et celui-ci rejetait absolument cette clause. Ce n'était pas chose sans gravité, que de faire subir un changement aussi considérable au texte déjà soumis au Gouvernement. M. Bugeaud céda néanmoins encore, et la clause disparut. Le général écrivit alors au président du Conseil, pour expliquer et justifier de telles concessions, une lettre fort développée et peu concluante, dont toute la pensée se résume dans le passage suivant : « La connaissance que j'ai acquise du caractère religieux et sincère de l'émir, comme de sa puissance sur les Arabes, me donne la conviction profonde que toutes les conditions seront parfaitement exécutées. Je me rends garant de l'émir, et je prouve la foi que j'ai dans sa parole, par la grande responsabilité que j'assume sur ma tête. »

Le traité fut signé le 30 mai. Au moment de l'échange des exemplaires signés, le général Bugeaud fit proposer à Abd-el-Kader une entrevue pour le lendemain 1er juin, ce qui fut accepté. La manière dont les choses se passèrent à cette occasion, les ruses employées par l'émir pour se donner une apparence de supériorité sur le général français, suffiraient à prouver combien il était éloigné de se considérer non-seulement comme le vassal, mais même comme l'obligé de la France. Le rendez-vous avait été indiqué pour neuf heures du matin, dans une localité distante de trois lieues du camp de la Tafna, de sept lieues de la tente d'Abd-el-Kader. Le général s'y trouva exactement, accompagné de six bataillons, de sa cavalerie et de son artillerie. L'émir se fit attendre une grande partie de la journée ; seulement, de temps à autre, arri-

vaient quelques Arabes qui expliquaient ce retard par toutes sortes de raisons. Enfin, vers quatre heures, un dernier émissaire annonça au général que l'émir n'était plus qu'à une très-petite distance, et que s'il voulait s'avancer un peu, il ne tarderait pas à le rencontrer. Impatient d'en finir afin de ramener ses troupes au camp, le général se porta en avant, suivi de son état-major ; mais ce ne fut qu'après plus d'une heure de marche, c'est-à-dire bien loin hors de la vue de son escorte, qu'il aperçût enfin celui qu'il attendait. Le spectacle qui s'offrit alors à ses regards ne laissait pas que d'être imposant. A quelque distance, et sur un développement de près d'une demi-lieue, une armée d'environ dix mille cavaliers déployait ses masses serrées sur les pentes des coteaux qui formaient une sorte d'amphithéâtre. Au centre, s'avançait l'émir, précédant de quelques pas un groupe de deux cents dignitaires et officiers. Le général Bugeaud s'élança au galop à la rencontre d'Abd-el-Kader, et, après lui avoir serré la main, lui proposa de mettre pied à terre afin de causer plus commodément. L'émir descendit de cheval et s'assit aussitôt, laissant debout devant lui le général français, qui prit le parti de s'asseoir à son tour.

Sur un seul point, la conversation qui s'engagea entre eux offre quelque intérêt historique. « Sais-tu, dit le général, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi. Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne feras usage de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe, et la maintenir en paix avec la France. — Si Dieu le veut, répondit Abd-el-Kader, je ferai le bonheur des Arabes, et si jamais la paix est rompue, ce ne sera pas de ma faute. — Sur ce point, je me suis porté ta caution

auprès du roi des Français. — Tu ne risques rien à le faire ; nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole ; je n'ai jamais manqué à la mienne. »

Quand il jugea que l'entretien avait duré assez longtemps, le général Bugeaud se leva pour y mettre fin ; et comme l'émir restait assis et ne se disposait pas à l'imiter, il lui prit la main et l'enleva de terre assez cavalièrement. Mais tout l'avantage du cérémonial resta au chef arabe. Le général français était venu, sans escorte, le trouver jusqu'au sein de son armée ; Abd-el-Kader s'était assis le premier et relevé le dernier. C'étaient là des faits de nature à frapper vivement l'imagination des Arabes, accoutumés à ne juger de la puissance que par ses manifestations extérieures. Aussi, au moment où les deux chefs se séparèrent, un immense cri de joie et de louange fut poussé par l'escorte d'Abd-el-Kader et répété par son armée tout entière. Et si l'on rapproche de cet incident les conditions mêmes et l'esprit du traité qui en fut l'occasion[1], on ne s'étonnera plus de l'empire absolu que l'émir a exercé dès ce moment sur des populations fanatisées.

En effet, à moins de nous avoir expulsés de la Régence, l'émir n'aurait osé concevoir la pensée de nous réduire à des limites plus étroites que celles que nous acceptions par ce traité. Et c'est après avoir proclamé bien haut la volonté de le contraindre à la paix, c'est après avoir réuni dans ce but une armée de quinze mille hommes, que nous nous laissions dicter les conditions, et que nous achetions la paix par le sacrifice de la plus grande partie des territoires sur lesquels nous avions jusqu'alors main-

[1] Voyez le texte de ce traité, note D, à la fin du volume.

tenu tant bien que mal notre autorité. Ainsi, la France abandonnait à l'émir : 1° la province d'Oran, à l'exception d'Oran, de Mostaganem, d'Arzew et de Mazagran, et d'une bande de terrain le long du rivage, depuis la Macta jusqu'à l'Oued-Malah; 2° toute la province de Titterie ; 3° toute la partie de la province d'Alger située à l'ouest au delà de la Chiffa, qui coule dans la plaine de Métidjah, et au sud, au delà de la première crête de la première chaîne du Petit-Atlas. En échange de cette immense étendue de pays, l'émir nous fournissait trente mille fanègues d'Oran de froment, autant d'orge et cinq mille bœufs. Il est vrai que, par l'article 1er, l'émir reconnaissait « la souveraineté de la France en Afrique. » Mais qu'était-ce, surtout pour des Arabes, qu'une souveraineté qui ne se révélait par aucun signe extérieur, et qui n'était pas même constatée par un tribut ? Il y a plus, cette souveraineté était virtuellement réduite à un vain mot par les autres clauses du traité qui établissaient, entre les deux parties contractantes, une parfaite égalité pour les conditions de la propriété privée, pour l'extradition des criminels, pour l'établissement respectif d'agents consulaires. Enfin la France elle-même se considérait si peu comme souveraine que, par l'article 13, l'émir s'engageait à ne concéder aucun point du littoral, et du littoral seulement, à une puissance étrangère. Quelle eût été l'utilité d'une telle clause, si l'émir n'eût été, au moins de fait, souverain indépendant ? Mais ce qu'il y avait de pis dans ce déplorable traité, c'est qu'il livrait aux vengeances d'Abd-el-Kader, sans qu'aucune réserve, aucune garantie eût été stipulée en leur faveur, des tribus qui s'étaient confiées à nous, à notre protection, à notre honneur, et qui avaient encouru sa colère pour l'avoir combattu à nos côtés.

Ainsi, sous le rapport de l'occupation territoriale, nous en étions revenus au point où nous nous trouvions un mois après la prise d'Alger. Sous le rapport des relations avec les indigènes, nous reculions beaucoup plus loin encore ; car, à la domination détestée des Turcs, nous venions de substituer, de nos propres mains, un pouvoir national qui, sans nous être au fond moins hostile, disposait contre nous d'une autorité morale qui avait toujours manqué aux deys. Non-seulement le fruit de sept années d'efforts et de sacrifices d'hommes et d'argent était perdu, mais les difficultés de notre établissement étaient désormais considérablement aggravées.

Il y aurait injustice cependant à condamner trop sévèrement celui qui a fait le traité et ceux qui l'ont ratifié. Si la faute fut lourde, tout le monde en fut un peu complice; et l'opinion publique mettait nos généraux en présence d'une impossibilité quand, d'une part, elle contestait comme une exagération le besoin d'une armée permanente de vingt-cinq à trente mille hommes en Algérie, et que, d'autre part, elle exigeait à bref délai la soumission résignée et définitive de toutes les populations de la Régence. Et puis, nos généraux qui, comme militaires, connaissaient maintenant les Arabes, étaient moins avancés comme diplomates. Ils les jugeaient un peu à travers les couleurs de la poésie orientale ; et le général Bugeaud en agissait avec Abd-el-Kader ainsi qu'aurait pu le faire Richard Cœur-de-Lion avec le sultan Saladin de la légende. On doit couvrir d'indulgence cette erreur du général qui, à quelque temps de là, a si parfaitement compris et si glorieusement pratiqué les nécessités de la guerre d'Afrique.

Malgré les observations critiques fort développées et fort justes que le général Damrémont adressa au Gouver-

nement, et malgré la censure virulente dont le traité fut l'objet de la part de quelques orateurs de la Chambre des députés, la ratification ne se fit pas attendre. Le corps d'armée réuni à Oran, se trouvant dès lors inutile sur ce point, fut, pour la plus grande partie, ramené à Alger, à la disposition du gouverneur général, qui était encore au siége de son gouvernement.

Tandis que le général Bugeaud négociait la paix dans l'ouest, le gouverneur avait eu, de son côté, fort à faire pour rétablir son autorité dans les environs d'Alger, où les suggestions d'Abd-el-Kader étaient parvenues à faire éclater une insurrection à peu près générale. Des tribus qui jusqu'alors n'avaient pas pris les armes contre nous se laissèrent elles-mêmes entraîner à la révolte; et bientôt, dans le demi-cercle qui se développe autour d'Alger, de l'embouchure de l'Isser à l'est, au Mazafran à l'ouest, en passant par Blidah au sud, toutes les populations furent sur pied. Pendant deux mois, ce ne fut, pour nos troupes, qu'une succession de marches et de contre-marches, accompagnées de coups de fusil, entremêlées d'engagements, la plupart sans importance. L'un de ces combats cependant mérite une mention: c'est celui de Boudouaou, où neuf cents hommes, commandés par le chef de bataillon de la Torre, soutinrent glorieusement l'effort acharné de plus de cinq mille Arabes et Kabyles, et restèrent maîtres du champ de bataille (25 mai).

Dans les premiers jours de juin, le général Damrémont, après avoir réduit les tribus de l'est, marchait contre les Hadjoutes et contre les hordes pillardes des bords de la Chiffa, lorsqu'une dépêche du général Bugeaud lui apprit la conclusion de la paix. En même temps, le bey d'Abd-el-Kader à Miliana lui faisait proposer de cesser les hostilités et de retirer réciproquement leurs troupes. En

telle occurrence, le gouverneur général ne crut pas devoir repousser ces propositions. Il les accueillit donc, se réservant de reprendre les opérations si le traité n'était pas ratifié, et les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements.

Dès qu'il sut que le Gouvernement acceptait le traité, le général Damrémont prit quelques dispositions pour s'assurer de la soumission des tribus établies dans la partie orientale de la province d'Alger, qui nous était laissée ; puis il partit pour Bone (23 juillet), afin de terminer par la paix ou par la guerre notre différend avec Ahmed-Bey.

C'était la paix qu'il fallait tenter d'abord; car, suivant la recommandation expresse du ministère, on ne devait recourir à la guerre qu'à « la dernière extrémité. » Au reste, loin de répugner à un arrangement pacifique, le général Damrémont le considérait, maintenant surtout, comme très-désirable. Il pensait que nous aurions tout avantage à conserver dans Ahmed un rival et un obstacle à l'ambition d'Abd-el-Kader ; qu'au contraire, en renversant le bey de Constantine, nous ne ferions qu'offrir à la convoitise de l'émir toutes les parties de la province que nous n'occuperions pas effectivement, et ajouter encore à une puissance déjà trop grande pour notre sécurité.

Il eût donc été facile à Ahmed de se soustraire à nos coups, en faisant les concessions nécessaires pour effacer moralement notre échec de l'année précédente. D'abord il s'y montra disposé. Les négociations entamées dès le mois de mai paraissaient en voie d'aboutir. Mais ce n'était qu'une feinte pour gagner du temps. On n'avançait pas. Ce qui était convenu la veille était remis en question le lendemain. Pour couper court à ces tergiversations, le gouverneur général fit poser au bey un ultimatum,

dont les bases étaient qu'Ahmed nous abandonnerait une partie déterminée de son territoire, qu'il se reconnaîtrait vassal de la France, à laquelle il payerait un tribut annuel, et dont il ferait flotter le pavillon au-dessus du sien dans les cérémonies officielles, enfin qu'il rembourserait les frais de la guerre. Ahmed accepta la discussion sur ce terrain, et l'on continua de négocier. Au fond, sa résolution était prise. D'une part, le souvenir des événements de l'année précédente le rassurait; d'autre part, il comptait sur des secours que la Porte avait promis de lui envoyer par Tunis; par-dessus tout, il se persuadait qu'en imitant l'obstination d'Abd-el-Kader, il nous amènerait à nous départir de nos prétentions. Enfin, pressé de se prononcer, il présenta des contre-propositions que le gouverneur général, dans sa réponse écrite (19 août), qualifia d'extravagantes. Le général Damrémont rappela son agent de Constantine, et les négociations furent définitivement rompues; mais Ahmed avait atteint le but où tendaient ses lenteurs et ses tergiversations calculées : un temps précieux avait été perdu pour nous; on touchait à l'automne, saison qui nous avait été si fatale l'année précédente et qui pouvait l'être encore.

Le gouverneur général fit connaître alors au Gouvernement l'impossibilité où il était d'amener le bey à des conditions raisonnables et demanda, comme ses instructions l'y obligeaient formellement, l'autorisation de porter la guerre dans la province de Constantine. Avec quelque contrariété que le ministère reçût cette communication, il n'hésita plus et l'expédition fut résolue.

Mais une question bien épineuse se présentait. Déjà M. le prince de Joinville était embarqué pour un long voyage maritime; M. le duc de Nemours avait, en quelque sorte, marqué, l'année précédente, sa place sous

les murs de Constantine, et il était à prévoir que M. le duc d'Orléans, fort de la promesse qui lui avait été faite, voudrait aller partager les dangers et la gloire de nos soldats. Or, quand le trône, quand la vie du Roi étaient incessamment menacés par la fureur des factions, il eût été d'une haute imprudence de laisser s'éloigner en même temps, à de si grandes distances, les trois princes en âge de tirer l'épée. Les ministres étaient dans un grand embarras. Retenir M. le duc de Nemours seul eût été presque une injustice; et, pour empêcher le départ du prince royal, il eût fallu recourir à un ordre formel, qu'il eût été pénible de donner, et qui n'eût pas été accepté sans murmure. Le Conseil imagina de se soustraire, par une mesure générale, à la nécessité d'une exclusion personnelle, et décida qu'aucun des princes de la famille royale ne ferait partie de l'expédition. Mais il avait eu tort de compter sur la résignation des princes.

M. le duc d'Orléans commandait alors le camp de Compiègne, où servait sous ses ordres, en qualité de maréchal de camp, M. le duc de Nemours. Informé de la décision ministérielle, le prince royal accourt à Paris, se plaint au Roi, réclame près des ministres, presse, insiste, fait valoir avec tant de chaleur, de conviction persuasive et d'éloquence entraînante le droit des princes d'exposer leur vie au premier rang partout où l'honneur du drapeau national est engagé, qu'il fait rapporter la décision, et se fait rendre le commandement qui lui avait été promis. De retour à Compiègne pour prendre congé des troupes, M. le duc d'Orléans fit part à son frère du résultat de sa démarche. « Puisqu'un seul de nous peut aller à Constantine, lui dit d'un ton d'affectueuse tristesse M. le duc de Nemours, la préférence t'était due, et je trouve tout naturel que tu l'aies obtenue. Tu es l'aîné;

tu as le droit partout de passer le premier. Mon devoir, mon lot est de m'effacer, et tu m'en verras toujours accepter les conséquences sans mauvaise humeur. Je regrette seulement que, cette fois, il n'y ait pas place pour tous deux ; et je ne saurais te cacher qu'après avoir assisté à notre revers, j'éprouve un vif chagrin de ne pas prendre ma part de la revanche. »

M. le duc d'Orléans aimait trop tendrement son frère et avait des sentiments trop généreux pour ne pas se reprocher de le priver d'une satisfaction, d'une occasion de gloire à laquelle il avait des titres acquis. Renoncer à l'espoir longtemps caressé de conduire une difficile et périlleuse entreprise était, pour sa jeune et patriotique ambition, un dur sacrifice. Il le fit cependant à l'amitié fraternelle. A peu de jours de là, et après un échange de quelques lettres entre Compiègne et Saint-Cloud, il annonça lui-même, à M. le duc de Nemours surpris et charmé, sa nomination au commandement d'une brigade dans l'armée de Constantine.

A défaut du prince royal, le commandement en chef revenait au gouverneur général. Rien, du reste, ne fut changé aux dispositions précédemment arrêtées. A la prière du Roi, les généraux Valée et Rohaut de Fleury, bien que plus anciens de grade que le général Damrémont, consentirent, avec la plus louable abnégation, à servir sous ses ordres. Quant au matériel, rien de ce qu'ils jugèrent nécessaire ne leur fut refusé.

M. le duc de Nemours arriva, au milieu de septembre, à Bone, où se terminaient à la hâte les préparatifs de l'expédition.

Les dernières dispositions prises, l'ordre du départ fut donné le 1er octobre. L'armée expéditionnaire, forte de dix mille hommes, avait pour chef d'état-major général le gé-

néral Perrégaud. Elle était divisée en quatre brigades commandées, savoir : la première, formant avant-garde, par M. le duc de Nemours; la deuxième, par le maréchal de camp Trézel; la troisième, par le maréchal de camp Rulhières; la quatrième, par le colonel Combes. L'artillerie de campagne et de montagne, répartie entre les brigades, comptait seize bouches à feu; l'artillerie de siége, dix-sept bouches à feu; elle était commandée en chef par le général Valée, ayant sous ses ordres le maréchal de camp Caraman. Le génie, composé de dix compagnies, avait pour commandant en chef le général Rohaut de Fleury, et pour commandant en second le maréchal de camp Lamy. Le service de l'administration militaire était dirigé par M. Darnaud, sous-intendant. L'armée était abondamment pourvue de vivres, de munitions et de matériel. Elle était pleine d'ardeur et d'entrain. Cette fois, le ciel nous fut clément, et, bien qu'on ait eu encore à supporter de temps à autre quelques heures des pluies torrentielles si fréquentès dans ces climats, il n'en résulta pas de retard sérieux dans la marche du convoi. Les Arabes eux-mêmes ne firent contre la colonne que des démonstrations sans importance; et le 6 octobre, à neuf heures du matin, la brigade d'avant-garde prenait position sur le plateau de Mansourah.

Pendant que l'armée française se dirigeait sur Constantine, une flotte turque composée de trois vaisseaux, trois frégates et six corvettes, commandée par le capitan-pacha et portant des troupes de débarquement, sortait des Dardanelles et cinglait vers la côte d'Afrique. Mais elle rencontra dans la Méditerranée deux escadres françaises, aux ordres des contre-amiraux Lalande et Gallois, qui avaient mission de surveiller tous ses mouvements et de ne pas lui permettre de mouiller dans les eaux de Tunis.

Après quelques évolutions, elle renonça à tromper la vigilance de nos amiraux et retourna dans l'Archipel, abandonnant à sa fortune celui qu'elle n'osait secourir.

A peine arrivé sur le Mansourah, le général en chef, ayant à ses côtés M. le duc de Nemours, se porta en avant pour reconnaître la place. Tout indiquait que la ville était résolue à se défendre vigoureusement. Des pavillons rouges y flottaient de toutes parts. Les femmes et les défenseurs, montés sur les toits en terrasse, faisaient retentir l'air de mille cris. Bientôt le canon tonna, et quelques centaines de soldats de la garnison, sortant par la porte d'El-Cantara, commencèrent à tirailler contre nos troupes qui se déployaient sur le plateau; ils furent vivement rejetés dans la place. Ben-Aïssa commandait dans la ville. On n'avait aucune donnée sur la force de la garnison, composée de Turcs et de Kabyles; mais on savait qu'elle serait secondée, avec toute l'ardeur du fanatisme musulman, par une population où tout homme en état de manier une arme est soldat. On savait encore qu'il avait été fait des approvisionnements considérables en vivres et en munitions de guerre; et les soixante bouches à feu disposées sur les points vulnérables de l'enceinte faisaient prévoir que la ville ne serait pas emportée sans peine. Quant à Ahmed-Bey, il tenait la campagne à la tête d'une armée de huit à dix mille cavaliers, afin de menacer les derrières des assiégeants.

Une reconnaissance de la place, faite par les commandants en chef de l'artillerie et du génie, ayant constaté que l'attaque sérieuse ne pouvait avoir lieu que par le Coudiat-Ati, il fut décidé que la batterie de brèche serait établie de ce côté, et que trois autres batteries seraient disposées sur le Mansourah, de manière à éteindre le feu de la Kasbah et à prendre de revers et d'enfilade les canons

du front d'attaque. Ces dernières, qui reçurent les noms de *batterie du Roi*, *batterie d'Orléans*, et *batterie de Mortiers*, furent commencées sur-le-champ; et comme la crête du plateau couvrait les travailleurs et les dispensait de travaux d'approche, elles furent, dans la journée du lendemain 7 octobre, prêtes à recevoir leur armement.

Un ordre du jour avait donné à M. le duc de Nemours le commandement du siége, tout en laissant aux commandants en chef de l'artillerie et du génie la direction des travaux de leur arme; et déjà la troisième et la quatrième brigade avaient franchi le Rummel et pris position sur le Coudiat-Ati, où elles élevèrent aussitôt, pour se couvrir, des épaulements en pierres sèches. Le général Valée désigna l'emplacement de la batterie de brèche ou *de Nemours*, et d'une batterie d'obusiers, dont les travaux furent commencés à la chute du jour. Une pluie diluvienne, qui survint dans la nuit, obligea de les interrompre. On réussit néanmoins à armer les batteries du Mansourah nos 2 et 3; mais les pièces destinées à la batterie du Roi furent culbutées dans un ravin; et comme le chemin préparé pour les conduire était complétement défoncé, on dut renoncer pour le moment à les relever. Dans cette journée du 7, les assiégés firent une double sortie, par la porte d'El-Cantara et par le Coudiat-Ati, en même temps que les cavaliers d'Ahmed se jetaient de leur côté sur Coudiat-Ati. Ces attaques furent énergiquement repoussées.

Le 8, la pluie continua de tomber avec une extrême violence. Le sol n'était plus qu'une boue liquide. Nos soldats harassés n'avaient pas une place sèche pour s'y reposer. Ils souffrirent beaucoup. Il en fut de même de la nuit du 8 au 9. Cependant on construisit sur le Mansourah, pour

suppléer à la batterie du Roi, une nouvelle batterie dite *de Damrémont*, et l'on réussit à l'armer. Deux obusiers de six pouces furent aussi conduits sur le Coudiat-Ati.

Le 9, à sept heures du matin, toutes les batteries commencèrent un feu formidable. La place y répondit par toutes ses embrasures, aux cris de joie de l'armée, à qui l'impatience du combat faisait oublier ses fatigues. Bientôt les intrépides zouaves étant parvenus à relever et à traîner les pièces de la batterie du Roi, le front de la place fut battu à coups redoublés. L'ennemi fit bonne contenance. Mais en vain soutint-il courageusement une lutte que l'habileté de nos artilleurs rendait trop inégale. Ses embrasures furent détruites, ses canons renversés, et, à onze heures, son feu était complétement éteint. Toutefois les projectiles incendiaires, jetés en grand nombre dans la ville, n'y avaient pas produit l'effet destructeur sur lequel on avait compté pour déterminer les habitants à nous ouvrir les portes, et, à la fermeté avec laquelle ils soutinrent ce premier et vigoureux effort, on put se convaincre que nous n'entrerions chez eux que par la brèche.

C'était donc bien décidément sur le Coudiat-Ati qu'il fallait opérer, et la première question à résoudre était d'y faire arriver de l'artillerie, sur un sol qui, jusqu'à une grande profondeur, ne présentait plus aucune consistance. M. le colonel Tournemine fut chargé d'y conduire, dans la nuit suivante, les canons de 24 et de 16 de la batterie de Damrémont, qui n'avait plus d'utilité depuis l'armement de la batterie du Roi. Les difficultés étaient immenses. On avait à descendre par des chemins presque impraticables, les pentes du Mansourah, à passer le Rummel gonflé par la pluie, à remonter ensuite la rampe détrempée de la rive gauche. Rien n'arrêta l'ardeur de nos soldats; le lendemain, à sept heures du matin, les

pièces, à quelques-unes desquelles il avait fallu atteler jusqu'à quarante chevaux, étaient rendues à leur destination, à l'exception d'un canon de 24 renversé par le feu de la place, dont les batteries avaient été réparées pendant la nuit.

De son côté, le génie déployait une admirable activité. Un pont de chevalets fut jeté sur le Rummel, pour remplacer les passerelles qui avaient été emportées par les eaux. La batterie de Nemours étant à quatre cents mètres de la place, on jugea nécessaire de construire, à une moindre distance, une seconde batterie de brèche. L'emplacement en fut indiqué à cent vingt mètres seulement de la muraille. Enfin deux autres batteries sur la hauteur en arrière du Coudiat-Ati complétèrent le système d'attaque. On devait transporter dans ces nouvelles batteries l'artillerie des batteries nos 2 et 3 du Mansourah, la batterie du Roi suffisant désormais sur ce point. Il fut, en outre, arrêté qu'une place d'armes serait établie autour de la seconde batterie de brèche, pour recevoir la garde de tranchée et pour servir de lieu de réunion aux colonnes d'assaut.

Le temps étant devenu moins mauvais, les travaux avançaient rapidement, malgré les efforts répétés de l'ennemi pour les contrarier. Dans la journée du 10, de petits détachements sortirent successivement de la ville, et, couverts par les replis du terrain, vinrent se masser à petite distance de nos ouvrages. Ils espéraient surprendre nos travailleurs. Mais ils avaient été aperçus du Mansourah par le général en chef qui, devinant leur intention, était accouru sur le Coudiat-Ati. Il lance contre eux, à la baïonnette, deux compagnies de la légion étrangère et quelques pelotons du 3e d'Afrique. Accueillies par un feu meurtrier, ces braves troupes hésitent un mo-

ment ; mais bientôt, électrisées par la présence du général en chef et du duc de Nemours qui marchent à leur tête, enlevées par le chef de bataillon Bedeau, elles fondent sur l'ennemi avec une impétuosité irrésistible, le culbutent et le poursuivent le fer dans les reins jusque sous ses murailles. L'ennemi fit des pertes nombreuses, nous eûmes aussi des morts et des blessés, et, parmi ces derniers, le capitaine Mac-Mahon, aide de camp du général, frappé d'une balle à ses côtés. Une nouvelle sortie tentée dans la soirée fut également repoussée à la baïonnette, et avec non moins de succès par le 47ᵉ de ligne.

Le 11, au jour levant, le général en chef, le général Valée et M. le duc de Nemours se rendirent à la batterie de brèche. A neuf heures, cette batterie ouvrit son feu, ainsi que les batteries n° 6 et n° 8. Les feux de la place furent promptement éteints, et à midi on commença à battre en brèche. La muraille présenta une résistance inattendue. Elle était très-épaisse et construite en pierres dures et de grandes dimensions. Cependant, à deux heures, un premier éboulement fut salué par les applaudissements et les cris de joie de toute l'armée. Le soir, la brèche était bien indiquée. Durant cette journée, la batterie du Roi n'avait cessé de seconder le feu du Coudiat-Ati. Les assiégés avaient essayé de s'en débarrasser en faisant une sortie par la porte d'El-Cantara ; mais ils avaient été rejetés dans la place par le général Trézel.

Le moment de l'assaut approchait. Le général en chef voulut faire un dernier effort pour éclairer les assiégés sur les dangers de leur situation et les amener à capituler. Il rédigea à cet effet une proclamation, et chargea un jeune soldat du bataillon turc de la leur porter. Le parlementaire s'approcha des remparts, et fut introduit dans la place, au moyen d'une échelle de corde qui lui

fut jetée. Il revint le lendemain au jour levant, rapportant une réponse verbale : « Nous avons, lui avait-on dit, beaucoup de munitions de guerre et de bouche ; si les Français en manquent, nous leur en enverrons. Nous ne savons ce que c'est qu'une brèche ou une capitulation. Mais nous défendrons à outrance notre ville et nos maisons ; et les Français n'en seront maîtres qu'après nous avoir tués jusqu'au dernier. » — « Ce sont des braves, dit le général Damrémont ; l'affaire n'en sera que plus glorieuse. »

Dans la nuit du 11 au 12, les pièces destinées à l'armement de la seconde batterie de brèche avaient été placées derrière son épaulement ; mais l'approvisionnement n'avait pu être fait. Nos intrépides soldats l'effectuèrent en plein jour, bien qu'ils eussent à parcourir pour cela un espace découvert de plus de trois cents mètres.

A huit heures et demie, le général en chef se dirigea vers la tranchée avec M. le duc de Nemours. Il venait de s'arrêter en un lieu très-découvert pour observer la brèche, lorsque le général Rulhières accourant à lui, lui fit remarquer à quel danger il s'exposait. « C'est égal, » répondit froidement M. de Damrémont. Au même instant, il tomba sans vie, frappé par un boulet. Le général Perrégaud, son ami, se précipite vers lui, se penche sur son corps, et reçoit à la tête une balle qui le blesse mortellement. Le général Valée, appelé par ancienneté de grade au commandement en chef, fit aussitôt transporter sur les derrières le corps du général Damrémont enveloppé dans son manteau. Cette perte fut un deuil pour l'armée ; mais elle n'ébranla ni les courages ni la confiance.

La canonnade continua toute la journée ; et, le soir, l'état de la brèche était tel que l'assaut put être fixé au lendemain matin. A cinq heures, un envoyé d'Ahmed

apporta au général en chef une lettre du bey qui lui proposait de suspendre les hostilités et de reprendre les négociations. Le général Valée répondit au bey qu'au point où l'on en était arrivé il n'y avait plus de suspension possible, et qu'il n'écouterait aucune proposition, si la ville ne lui était préalablement livrée. Ces ouvertures n'eurent pas d'autre suite.

Le 13, avant le lever du jour, les capitaines Boutault, du génie, et Garderens, des zouaves, reçurent l'ordre de reconnaître la brèche. Ces deux braves officiers s'acquittèrent heureusement de leur périlleuse mission, et constatèrent que la brèche était praticable et entièrement libre. En conséquence, on se prépara à l'assaut.

Trois colonnes d'attaque furent formées. Elles étaient commandées : la première, par le lieutenant-colonel de Lamoricière ; la seconde, par le colonel Combes, ayant sous ses ordres les chefs de bataillon Bedeau et Leclerc ; la troisième, par le colonel Corbin. Les deux premières furent placées dans la place d'armes ; la troisième prit position derrière le Bardo.

A sept heures, le signal de l'assaut est donné par le duc de Nemours. Aussitôt la première colonne s'élance de la place d'armes, et gravit au pas de course, sous un feu terrible de mousqueterie, la pente qui conduit au rempart. En tête et à dix pas en avant, le colonel de Lamoricière encourage ses soldats du geste et de la voix. En quelques instants ils sont au sommet de la brèche. Le capitaine Garderens y plante le drapeau tricolore, aux joyeuses acclamations de l'armée ; puis la colonne disparaît derrière le rempart. Là, un cruel mécompte l'attendait. On se croyait dans la ville ; on se trouve dans un dédale de constructions informes, de maisons sans ouvertures, de passages fermés, de détours anguleux aboutissant à

de solides murailles. On cherche de tous côtés; pas d'issues. Mais de chaque angle, de chaque enfoncement, de chaque terrasse et, pour ainsi dire, de derrière chaque pierre, une pluie de balles sème la mort parmi nos soldats. Ils ne savent à qui se prendre et comment arriver à l'ennemi qui les décime. Les assiégés avaient promis de se défendre en désespérés; ils tenaient parole.

Les décombres amoncelées par notre canon avaient bouché les quelques passages conduisant dans la ville, et lui avaient formé comme une seconde enceinte. Il fallait donc s'ouvrir un chemin par la hache et le marteau; mais, avant tout, il fallait calmer le feu plongeant qui nous maltraitait impunément du haut des toits crénelés. Le colonel Lamoricière fait apporter des échelles, et se faisant suivre de quelques soldats, les conduit lui-même sur la toiture d'une maison, où il organise une sorte de combat aérien par-dessus le combat de terre ferme.

Cependant les deux autres colonnes d'assaut s'étaient mises en mouvement, et franchissaient successivement la brèche, par détachements de deux compagnies, espacés de manière à éviter l'encombrement. De nouveaux combattants remplaçaient les morts et les blessés. L'ardeur des assaillants ne se ralentissait pas plus que la fureur des assiégés; et la lutte continuait meurtrière, acharnée. La fortune même sembla un instant conspirer contre nous. L'éboulement d'un pan de mur formant le côté d'un étroit couloir, fit parmi les nôtres de nombreuses victimes, entre autres le chef de bataillon Sérigny. Bientôt après, au moment où la tête de colonne avait enfin découvert un passage vers la ville et venait de s'y engager, une explosion formidable et prolongée se fit entendre. Le sol trembla au loin; un épais nuage de fumée, de poussière mêlée de débris de toute sorte emplit l'atmos-

phère et déroba tout à la vue. C'était un magasin à poudre qui sautait, sur le point même où se concentrait le principal effort de nos troupes. Atteints par les matériaux lancés de toutes parts, enveloppés d'une fumée embrasée qui brûle leurs vêtements et leurs chairs, les suffoque ou les aveugle, écrasés sous les maisons qui s'écroulent, beaucoup de ces malheureux périssent dans cette catastrophe dont la cause fut tout accidentelle. Le colonel Lamoricière y reçut des brûlures qui firent craindre pour sa vie d'abord, et ensuite pour sa vue.

Le colonel Combes, arrivé à la tête de la deuxième colonne, prit le commandement. Nos progrès étaient lents et chèrement achetés, mais continus. On n'avançait qu'en brisant les portes, en perçant les murailles, en escaladant les barricades, en délogeant l'ennemi de maison en maison. Déjà une compagnie de zouaves avait découvert le palais de Ben-Aïssa, ayant issue sur une des rues principales, et s'en était emparée. D'un autre côté, on était parvenu à l'entrée de quelques grandes voies qui ouvraient enfin à nos intrépides bataillons l'accès de l'intérieur de la ville. Le succès n'était plus qu'une question de temps ; il ne pouvait plus nous échapper, lorsque le colonel Combes, frappé, à l'attaque d'une barricade, de deux balles dont l'une lui traversa la poitrine, dut à son tour quitter le champ de bataille. Ce brave officier eut encore la force de revenir seul à la batterie de brèche. Il était pâle, mais calme. Après avoir rendu compte au duc de Nemours de ce qui se passait dans la ville : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement, ajouta-t-il, jouiront de ce beau succès. Pour moi, je suis heureux d'avoir pu faire encore quelque chose pour le Roi et pour la France. » Puis il se remit entre les mains des chirurgiens. Deux jours après, il était mort.

La troisième colonne ayant franchi la brèche, le général en chef nomma le général Rulhières commandant supérieur de la place, et lui ordonna d'aller prendre le commandement des troupes d'attaque, afin de mettre de l'ordre et de l'unité dans la direction des mouvements. Nous étions peu avancés encore; mais il était devenu possible de pénétrer, par la droite et par la gauche, assez loin dans la ville, pour se replier sur le quartier où s'étaient concentrés les assiégés et les mettre entre deux feux en leur coupant la retraite. Le général Rulhières venait de prendre ses dispositions à cet effet, lorsqu'un Maure se présenta à lui en parlementaire. Ce Maure lui remit un écrit par lequel les autorités municipales, rejetant toute la responsabilité de la défense sur la garnison turque et kabyle, suppliaient le général d'arrêter les hostilités, de recevoir leur soumission, et imploraient la clémence du vainqueur. Cette demande fut renvoyée au général en chef, qui l'accueillit favorablement; il donna ordre au général Rulhières de faire cesser le feu, à moins que la garnison continuât la résistance, et d'aller prendre possession de la Kasbah.

Cette citadelle étant située à la pointe opposée au Coudiat-Ati, on eut, pour y arriver, à traverser toute la ville. On y entra sans coup férir. Mais bientôt un horrible spectacle s'offrit aux regards. La muraille extérieure de la Kasbah est assise sur la crête du ravin à pic qui entoure une partie de la ville. Le Rummel ne passe point en cet endroit, et le fond du précipice est hérissé de roches aiguës. A l'approche des Français, un grand nombre d'habitants, hommes, femmes, enfants, croyant n'avoir pas de merci à attendre, n'avaient pensé qu'à chercher leur salut en gagnant la campagne; et comme il n'y avait pas de porte de ce côté, ils se précipitèrent en

foule vers le ravin, les uns se pressant, se poussant, se culbutant, avec la férocité de la peur, dans les étroits sentiers tracés par les chèvres sur les anfractuosités du roc, les autres se suspendant à des cordes trop courtes pour les conduire jusqu'au sol, ou trop faibles pour supporter un tel poids. La plupart tombèrent au fond de l'abîme. Ils y formaient un affreux amas de corps humains sanglants, défigurés, disloqués, où s'agitaient par intervalle quelques membres contractés par les convulsions de l'agonie, et d'où s'échappaient de lugubres gémissements.

Deux heures après la capitulation, le général en chef et M. le duc de Nemours entrèrent dans la ville, et allèrent occuper le palais du bey. On prit aussitôt toutes les mesures pour empêcher le pillage, assurer l'ordre, et garantir la sécurité des habitants. Le cheik et les autres autorités furent maintenus dans leurs fonctions. Les habitants, émerveillés d'être si bien traités, reprirent confiance. Les familles, en grand nombre, qui avaient émigré à notre arrivée, se hâtèrent de rentrer dans leurs maisons, dès qu'elles surent qu'elles pouvaient le faire sans péril. Des relations s'établirent entre vainqueurs et vaincus, avec cet entrain de bonne humeur que le soldat français porte partout avec lui. En quelques jours, les Arabes, familiarisés avec notre présence qui ne leur imposait aucune gêne, avaient repris leurs habitudes et leurs occupations.

Pendant toute la durée du siége, Ahmed n'avait cessé, avec sa cavalerie, de menacer nos positions, et avait dirigé plusieurs attaques sur le Mansourah, contre la brigade du général Trézel. Toujours repoussé, il avait pris position sur le sommet d'une colline, d'où il assista, immobile, à l'assaut, à la prise de sa capitale et à la chute

de sa puissance. Il comprit alors que tout était fini pour lui, et, suivi seulement de quelques centaines de cavaliers, il s'enfonça dans les monts Aurès.

Le 17 octobre, c'est-à-dire quatre jours après la prise de la place, arriva à Constantine une colonne formée du 12e de ligne et d'un bataillon du 26e, et commandée par le colonel Barnelle. Elle était accompagnée de M. le prince de Joinville. Ce jeune prince, qui servait comme lieutenant à bord du vaisseau l'*Hercule* envoyé dans les eaux de Tunis, avait obtenu de son commandant la permission de débarquer à Bone, et accourait joindre son épée à celle de son frère, espérant être encore à temps pour prendre sa part de l'assaut. Cet espoir devait être déçu.

Dans les premiers jours qui suivirent la prise de possession, trente et un chefs de tribus des environs firent leur soumission et reçurent des burnous d'investiture; un des cheiks les plus puissants et les plus vénérés du pays vint de lui-même offrir au général en chef ses services contre Ahmed-Bey. Partout l'état de paix avait succédé à l'état de guerre. Le général Valée, jugeant qu'une garnison de deux mille cinq cents hommes était suffisante pour assurer la conservation de la place, la laissa sous les ordres du colonel Barnelle; et, le 29 octobre, l'armée se mit en route pour Bone. M. le duc de Nemours avait sollicité et obtenu, pour sa brigade, l'honneur de former l'arrière-garde.

Bien que la retraite ne dût plus être inquiétée par l'ennemi, elle ne laissa pas que d'être pénible, surtout pendant les premiers jours. Des pluies abondantes assaillirent l'armée et rendirent sa marche d'autant plus difficile, qu'elle emmenait, outre un convoi considérable, cinq à six cents blessés ou malades. D'ailleurs bon nombre de soldats, déjà rudement éprouvés par les fatigues du

siége, étaient peu en état de supporter celles du retour aggravées par le mauvais temps. Plusieurs succombèrent. D'autres, vaincus par la souffrance ou saisis par le choléra, se laissaient aller au découragement, et tombaient sur la route. Mais aucun ne demeurait sans secours. Ceux qui ne pouvaient plus se soutenir étaient portés sur les ambulances. Les éclopés, les traînards trouvaient des bras où s'appuyer. Officiers et soldats rivalisaient de zèle et de dévouement. M. le duc de Nemours donnait à tous l'exemple, et veillait à tout avec une infatigable activité, aussi prodigue de sa personne et de ses soins, aussi compatissant pour les souffrances du soldat, qu'on l'avait vu ferme et impassible au milieu des grands devoirs et des dangers du commandement.

Heureusement, le troisième jour, le soleil reparut. Avec lui, les troupes retrouvèrent la confiance et la gaieté. Les tribus échelonnées sur la route, loin de nous être hostiles ou de s'enfuir à notre approche, apportaient à la colonne des vivres en abondance. Le voyage s'acheva joyeusement, et l'armée rentra à Bone le 3 novembre. Ses pertes, douloureuses sans doute, mais peu nombreuses si l'on considère la tâche qu'elle venait d'accomplir, s'élevaient à cent cinquante-trois officiers et soldats tués ou morts de maladie, et à cinq cent quarante-quatre blessés. Sept cents hommes hors de combat sur dix mille, c'était peu pour avoir mené à bonne fin une action de guerre que le général Valée proclamait « l'une des plus remarquables dont il eût été témoin dans sa longue carrière. »

Les récompenses, si bien méritées, ne se firent pas attendre. En première ligne figurait justement le général Valée, qui reçut le bâton de maréchal de France, et, quelques jours après, sa nomination au gouverne-

ment général de l'Algérie [1]. Quant au général Damrémont, à qui revenait une bonne part du succès, son corps, rapporté en France, y fut reçu avec les honneurs militaires, et déposé dans les caveaux de l'hôtel des Invalides.

Le 15 novembre, M. le duc de Nemours et M. le prince de Joinville partirent d'Alger, ce dernier à bord de l'*Hercule,* qui avait une mission transatlantique, M. le duc de Nemours sur le bateau à vapeur le *Phare,* qui devait le ramener à Toulon. Mais la violence des vents contraires l'ayant conduit à Gibraltar, le prince se décida à rentrer par le Havre en doublant l'Espagne. Ce voyage ne fut qu'une succession d'accidents et de dangers. Dans l'Océan, le feu se déclara à bord ; le prince, renversé par un coup de mer, eut le bras gauche cassé ; puis la tempête poussa le navire sur les côtes d'Angleterre et l'obligea de relâcher à Falmouth. Ce fut seulement le 8 décembre, c'est-à-dire après une navigation affreuse de vingt-trois jours, que le navire se trouva enfin en sûreté dans le port du Havre.

[1] Parmi les officiers signalés comme s'étant plus particulièrement distingués au siége de Constantine, on remarque : M. le duc de Nemours, le général Rohaut de Fleury, les maréchaux de camp Trézel et Rulhières, le colonel de Tournemine, le capitaine Niel, le capitaine Mac-Mahon, le lieutenant-colonel de Lamoricière, le chef de bataillon Bedeau, le capitaine Canrobert, etc., etc.

CHAPITRE XLIII

MINISTÈRE DU 15 AVRIL 1837.

Élections générales de 1837; forces respectives du ministère du 15 avril et de l'opposition ; le résultat n'est pas favorable au ministère.—Complot de Hubert contre la vie du Roi.—Discussion de l'adresse à la Chambre des députés ; M. Thiers se sépare du ministère.—Discussion de la loi des fonds secrets ; M. Guizot se sépare à son tour de la politique de M. Molé.—Premiers symptômes de la coalition.—Impuissance parlementaire du ministère, constatée par l'adoption d'une proposition sur la conversion des rentes, et par le rejet d'un projet de loi sur le grand réseau des chemins de fer.—Lois sur les tribunaux de commerce; sur la compétence des juges de paix; sur les aliénés; sur les attributions des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.—Naissance de M. le comte de Paris.—M. Armand Laity est condamné par la Cour des pairs.—Intrigues du prince Louis-Napoléon Bonaparte à Arenenberg.—Le gouvernement français réclame son éloignement de la Suisse; négociations à ce sujet; résistance du gouvernement fédéral; le prince se retire en Angleterre.—Évacuation d'Ancône.—Conclusion définitive de l'affaire hollando-belge.—Règlement du différend entre la France et la république haïtienne.—Guerre contre la république Argentine; prise de l'île Martin-Garcia.—Guerre contre le Mexique; prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa et de la ville de Vera-Cruz ; traité de paix qui accorde à la France toutes les satisfactions qu'elle réclamait.

La nouvelle de la prise de Constantine fut apportée à Paris, par le télégraphe, le 24 octobre. La France entière s'en réjouit. Des *Te Deum* furent chantés partout; et la population, toujours accessible aux grandes émotions de la gloire militaire, se porta en foule dans les églises, pour remercier Dieu de cette belle victoire de notre armée.

On était alors en plein mouvement électoral; et les journaux dévoués au ministère ne cherchèrent point à

dissimuler les espérances que le Gouvernement fondait, pour son triomphe, sur ce succès de nos armes en Afrique. L'abandon des lois de résistance, la conciliation, le mariage du prince royal, l'amnistie, la prise de Constantine, telles étaient les recommandations sous lesquelles le ministère du 15 avril se présentait aux électeurs. Il en était une autre encore, la plus puissante et la plus efficace de toutes peut-être, bien qu'elle ne laissât pas d'avoir son triste côté. La prospérité industrielle et financière était immense. La rente cinq pour cent touchait à cent onze francs; la rente trois pour cent dépassait quatre-vingt-un francs. L'argent abondait; les capitaux étaient partout en quête d'un placement avantageux, et s'aventuraient dans des entreprises à longue durée. Or, l'industrie a besoin, avant tout, du calme dans le présent et de la sécurité de l'avenir. Il semblait donc que les intérêts dussent se rallier à un ministère qui promettait d'effacer les dissentiments et de rendre la paix aux esprits.

Il est vrai que, en même temps que l'industrie honnête, s'étaient développés un agiotage effréné, un industrialisme impudent. La fièvre de la spéculation avait donné naissance à un nouveau genre d'escroquerie, qui s'exerçait au grand jour, à grand renfort de publicité, et que, le plus souvent, la loi ne pouvait atteindre. On vit mettre en actions, à un capital fabuleux, des brevets sans valeur, des inventions ridicules, des découvertes hypothétiques et jusqu'à des mines qui n'existaient pas. Grâces à d'adroites manœuvres de bourse, ces actions, dont l'inventeur s'était réservé une bonne part comme prix de son apport, se cotaient en hausse. L'inventeur se hâtait de vendre ses titres; l'actionnaire de bonne foi gardait les siens ou achetait; et, au bout de quelques jours, ce dernier n'avait plus entre les mains, en échange de son

argent, qu'un chiffon de papier. Il se fit ainsi des fortunes scandaleuses et des ruines lamentables ; et plus d'une fois les tribunaux correctionnels châtièrent les dupeurs, sans décourager néanmoins la niaise crédulité des dupes. Le débordement de la spéculation immorale était un grand mal, sans doute, une crise maladive de la société. Mais cette crise même devait profiter au ministère. D'une part, les préoccupations de la Bourse détournaient les esprits des préoccupations de la lutte électorale ; d'autre part, tous ceux qui étaient engagés dans le marché des valeurs industrielles avaient intérêt à éloigner toute cause d'agitation politique, et, par conséquent, à se défendre de toute idée d'opposition,

Outre les circonstances qui lui étaient favorables et les faits dont il avait ou dont il s'attribuait le mérite, le ministère trouvait, dans l'attitude d'une partie de la presse à son égard, un motif de plus de se rassurer sur le résultat des élections. Deux journaux seulement, la *Presse* et la *Charte*, lui donnaient un concours actif et sans réserve ; encore ce dernier, de création toute récente, était-il sans retentissement et sans influence. Mais d'autres journaux, divers de nuances, lui venaient en aide, dans l'espoir de fixer enfin, au profit des partis dont ils étaient les organes, ses longues incertitudes. Le *Journal des Débats* lui prêtait son haut patronage, avec assez de prudence toutefois pour ne s'engager envers lui qu'autant qu'il resterait fidèle à la politique de l'ancienne majorité. Avec moins de mesure et de gravité, le *Journal de Paris*, qui recevait les inspirations de M. le comte Jaubert, suivait la même conduite. Le *Temps*, tout dévoué à M. Dupin, couvrait le ministère d'une protection compromettante, afin de l'enlacer au tiers-parti, tandis que le *Constitutionnel* le caressait, tout en lui faisant

sentir l'aiguillon, pour l'attirer vers le centre gauche. La presse représentait ainsi assez exactement l'esprit de la Chambre des députés. Le ministère y comptait beaucoup de protecteurs intéressés et exigeants, tout prêts à devenir des adversaires; mais il y avait, en réalité, très-peu d'amis.

Quant à l'opposition avouée, ses forces ne laissaient pas que d'être redoutables. Les membres agressifs de la phalange doctrinaire, tenant pour l'indice d'une prochaine défection les ménagements et la mansuétude du *Journal des Débats* envers le ministère, s'étaient prémunis contre cette éventualité par la création du *Journal général de France* et de la *Paix*, d'où ils dirigeaient contre M. Molé une polémique acerbe et persévérante. La gauche avait aussi deux journaux : le *Siècle*, par lequel M. Odilon Barrot donnait la main au centre gauche, et le *Courrier français*, par lequel il touchait à l'extrême gauche. Au fond, la politique de M. Odilon Barrot était celle du *Siècle;* mais le concours du *Courrier français* avait son prix; et ce n'était pas chose peu piquante que les embarras où jetèrent plus d'une fois l'honorable chef de la gauche, la rivalité et l'antagonisme de deux feuilles qui prétendaient s'inspirer également de ses principes. Le parti radical, ou plutôt, pour lui donner son véritable nom, le parti républicain était fort par le nombre sinon par la valeur ou le crédit de ses organes. Il comptait: le *National*, bien déchu depuis qu'il avait perdu la fougue orgueilleuse de M. Carrel sans avoir trouvé encore la verve insultante de M. Marrast; le *Commerce*, où M. Mauguin se vengeait avec colère du déclin de son importance parlementaire et de la perte de ses espérances ministérielles; le *Monde*, où M. de Lamennais continuait, avec la collaboration de

M. H. Fortoul, la politique des *Paroles d'un Croyant;* le *Bon sens* et le *Journal du Peuple*. Le parti légitimiste n'était pas moins bien pourvu. La *Gazette de France* s'obstinait à faire, du suffrage universel, le marchepied du droit divin; la *Quotidienne* entendait ramener les vieilles formes en même temps que les vieilles idées; la *France* acceptait, sans trop y regarder, tout ce qui aurait replacé la France sous la domination effective de la noblesse et du clergé; l'*Europe* condamnait la bouderie et l'abstention, et voulait que les légitimistes se servissent de leur influence comme grands propriétaires, pour s'emparer d'abord du gouvernement du pays, sauf à faire ensuite les affaires de la légitimité.

Tels étaient les moyens de publicité avec lesquels le ministère et les partis entraient dans la lice électorale. Mais si les journaux étaient nécessaires pour porter aux électeurs la pensée, les vues, les conseils des chefs d'opinion, ils ne suffisaient pas cependant. L'opposition surtout aurait eu tout le désavantage dans la lutte, si elle avait dû s'y présenter avec ses forces abandonnées au caprice des impulsions individuelles, en face du ministère armé de sa puissante unité et des ressources de la centralisation administrative. Il fut donc décidé que, conformément à l'usage depuis longtemps adopté, il serait formé à Paris un comité central, chargé de coordonner et de diriger les efforts de l'opposition de manière à leur faire produire tout leur effet utile.

Une assemblée eut lieu pour la nomination de ce comité. Les radicaux y déclarèrent tout d'abord qu'ils entendaient n'agir que comme républicains et au nom des principes républicains, qu'ils ne dérogeraient sur aucun point à leur programme, qu'ils ne feraient ni compromis ni concessions. Sous ces réserves, ils invitaient l'opposi-

tion dynastique à s'unir à eux. En d'autres termes, ils prétendaient diriger à leur profit toutes les forces de l'opposition, et admettaient l'opposition dynastique à faire la courte échelle à la république. Une discussion orageuse ne les ayant déterminés à se relâcher d'aucune de leurs exigences, M. Odilon Barrot et ses amis se retirèrent. A quelques jours de là, M. Barrot fut amené, par la polémique des journaux, à expliquer sa conduite. Il le fit par une lettre adressée à M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, et insérée dans ce journal. Cette lettre n'est pas moins remarquable par les ménagements infinis avec lesquels M. Barrot s'exprime sur le compte des radicaux, que par le sentiment de profonde tristesse avec lequel il constate qu'il n'a pu « coopérer à la formation d'un co- « mité mixte, dans lequel le parti républicain ne venait « pas se fondre, mais dans lequel il entrait enseignes « déployées, conservant ses prétentions extralégales, « répudiant les principes de la gauche dynastique.» Rien, du reste, ne saurait être plus instructif, pour qui veut apprécier sainement la conduite politique de M. Barrot, que de comparer les marques d'estime, les caresses qu'il prodigue, dans cette lettre, à des hommes qui se proclamaient hautement les ennemis de la monarchie et qui venaient de jeter à son parti l'outrage de leurs dédains, aux injures et aux violences de langage dont il avait poursuivi, dans le *Compte rendu*, d'autres hommes qui partageaient ses principes et qui ne se séparaient de lui que sur le moyen d'en assurer le triomphe.

La gauche forcée de se retirer du comité central : c'était la conséquence et la punition du *Compte rendu*. La leçon était dure ; elle était éloquente surtout. Elle aurait dû ouvrir enfin les yeux à M. Odilon Barrot, et lui apprendre qu'à s'allier avec les opinions extrêmes, les opi-

nions modérées ont tout à perdre, rien à gagner; que pour elles sont tous les sacrifices, pour les autres tous les profits; qu'elles ne font qu'introduire dans la place et installer dans les bonnes positions un ennemi qui les chassera dès qu'il se sentira assez fort pour le faire. Cette leçon fut perdue cependant, non-seulement pour M. Odilon Barrot, mais pour tout le monde, ainsi que le prouvera bientôt la coalition.

Le comité central fut donc composé exclusivement d'hommes appartenant à l'extrême gauche. Il désigna, pour correspondre avec les électeurs, M. Garnier-Pagès, M. Cauchois-Lemaire et M. le vicomte de Cormenin, qui était décidément passé à la république. Dans la situation qui lui était faite par cette scission, la gauche n'avait plus qu'un parti à prendre : former de son côté un comité qui représentât son opinion. C'est ce qu'elle fit, mais avec cette timidité pleine de déférence, qui a toujours caractérisé la conduite de M. Odilon Barrot dans ses rapports avec les radicaux. Le comité de la gauche n'eut qu'une existence pour ainsi dire clandestine; il ne manifesta son action que par une correspondance sans publicité; en sorte que le parti radical resta ostensiblement seul en possession de diriger les élections, au nom de toute l'opposition libérale. Ce fut une bonne fortune pour le ministère. Les républicains pouvaient mettre dans la rue une armée de prolétaires; mais ils étaient loin d'être en crédit auprès des électeurs. Le comité central resta sans influence. Il ne parvint même pas à assurer l'élection de son président, M. Laffitte, qui échoua à Rouen, dans le collége qui l'avait précédemment élu, et à Paris, dans le 2e arrondissement, où il se portait contre M. Jacques Lefebvre. Ce fut seulement par suite de l'option de M. Arago deux fois élu, que le 6e arrondisse-

ment de Paris put envoyer M. Laffitte à la Chambre.

Le ministère intervint activement et sans mystère dans les élections. Il s'efforça, par ses circulaires, de se concilier les électeurs, et, par les influences administratives, de les déterminer à porter leur choix sur les candidats qui avaient ses préférences. C'était son droit; il en usa, et il fit bien. Que, dans l'ardeur de la lutte, quelques préfets, quelques fonctionnaires hauts ou bas ne soient pas toujours restés bien rigoureusement en deçà de la limite qui sépare ce qui est licite de ce qui est abusif; que certains candidats aient cherché à se rattacher, par des promesses, les intérêts locaux ou personnels, il n'y aurait lieu de s'en étonner que si l'opposition n'avait elle-même largement abusé des promesses, des menaces et des manœuvres blâmables. Ces excès, toujours condamnables de quelque part qu'ils viennent, ne peuvent jamais prendre de bien graves proportions, quand il y a des centaines de journaux pour les révéler, et une Chambre jalouse de son honneur pour les juger et les flétrir. Si quelques rares exceptions se sont produites, la rigueur avec laquelle elles ont été réprimées a prouvé que Chambre et Gouvernement étaient d'accord avec le sentiment public pour en empêcher le retour. Non, la monarchie libérale, en France, n'a point été souillée par la corruption électorale. Elle n'a donné au monde ni le spectacle des votes à l'encan et des marchés de candidatures comme la libre Angleterre, ni celui des démêlés de scrutin à coups de poing et de revolvers comme la république des États-Unis. Les criailleries et les lamentations des journaux sur la corruption étaient un thème d'opposition, non le cri de la conscience publique. Quelle créance méritaient d'ailleurs, quand ils parlaient de corruption ou d'intimidation, des partis qui posaient en

principe que le devoir du Gouvernement était de laisser, immobile et silencieux, ses adversaires calomnier ses actes, ses projets, ses tendances, et que tout son droit se bornait à attendre son arrêt des électeurs, devant lesquels il ne lui était pas même permis de se défendre?

Un exemple donnera une idée de ce qu'il y avait de fondé dans la plupart de ces accusations. Une des élections dont on fit le plus de scandale fut celle de M. Billaudel à Bordeaux; M. Billaudel vint lui-même dénoncer à la tribune le ministre qui l'avait mis en demeure de choisir entre sa candidature et sa place, ajoutant qu'il n'avait pas hésité à faire à son devoir patriotique le sacrifice de ses intérêts. Or, M. Billaudel, ingénieur en chef du département de la Gironde, se portant candidat à la députation, le ministre des travaux publics avait dû l'avertir et l'avait averti *officiellement* que ses fonctions ne lui permettant pas de s'absenter chaque année pendant sept mois sans grand dommage pour le service, il aurait, s'il était élu, à opter entre le mandat de député et sa place. M. Billaudel fut élu et vint à la Chambre faire de l'opposition au Gouvernement. Il reçut un successeur; mais il fut si peu victime de son indépendance qu'on se borna à le mettre en disponibilité, en lui laissant, par faveur spéciale, son traitement tout entier, en sorte qu'il ne perdit, de sa place, que le travail auquel elle l'obligeait, et qu'il en conserva tous les avantages.

Malgré toutes les raisons que le ministère avait eues d'espérer le contraire, le résultat général des élections ne fut pas tel qu'il eût à s'en féliciter. Les doctrinaires, il est vrai, abandonnés ou même sourdement combattus par l'administration, firent quelques pertes, ainsi que l'extrême gauche; mais le seul groupe qui se fût notablement renforcé, ce fut le groupe des opinions flottantes

ou le tiers-parti. Quant à la majorité ministérielle, elle restait, comme dans la Chambre précédente, un problème; et le Cabinet se retrouvait en face des mêmes difficultés dont il avait essayé de sortir par la dissolution.

Les électeurs n'avaient donc pas été plus séduits que les députés par l'appel de M. Molé à une conciliation qui se serait faite autour de sa personne, sur la foi de ses excellentes intentions.

De même, M. Molé eut bientôt occasion de reconnaître qu'il ne suffit pas d'épandre à pleines mains les trésors de la clémence pour étouffer les mauvaises passions et éteindre les haines. Le 8 décembre 1837, à dix heures du soir, un paquebot arrivant de Londres à Boulogne déposait à terre ses passagers. La pluie tombait avec force. Un voyageur passe en courant près d'un préposé des douanes nommé Pauchet, de service sur le quai, et celui-ci voit rouler à ses pieds un objet qu'il ramasse. C'était un portefeuille. Pauchet s'empresse d'appeler, pour le lui rendre, l'homme qui l'avait perdu; mais il avait déjà disparu. Le portefeuille fut remis à la police qui, l'ayant examiné, y trouva, outre un passe-port au nom de Hubert, des papiers qui paraissaient se rapporter à des machinations criminelles. Hubert fut arrêté, et l'on découvrit, sous la coiffe de son chapeau, le plan d'une machine qui, comme celle de Champion, n'était autre que celle de Fieschi, perfectionnée de manière à en diriger plus sûrement l'effet destructeur. Cette machine était composée de deux rangs superposés de canons de fusil, montés sur un affût à deux roues, et dont le tir se réglait par une vis de pointage.

En possession de ces premiers indices, la justice se livra à des recherches qui firent tomber entre ses mains des preuves irrécusables d'un complot contre la vie du Roi.

Hubert, le principal agent de cette conjuration, était l'un des condamnés du complot de Neuilly. Rendu à la liberté par l'amnistie, sa première pensée avait été pour le régicide. L'amnistie avait été prononcée le 8 mai ; et, avant la fin de ce même mois, Hubert était entré en relation avec un Suisse nommé Steuble, ouvrier mécanicien, qui lui avait donné l'idée de la machine dont il vient d'être parlé. Ils étaient encouragés, excités et aidés dans la poursuite de cet exécrable dessein, par une demoiselle Laure Grouvelle, femme chez laquelle l'exaltation républicaine avait perverti le sens moral, et qui avait fait orner à ses frais les tombes de Morey et d'Alibaud. Steuble se chargea de construire la machine, et il fut convenu qu'à cet effet il se rendrait à Londres, afin de n'avoir point à redouter la surveillance de la police française. La demoiselle Grouvelle devait fournir l'argent nécessaire à la dépense, en faisant appel à la bourse de ses amis républicains. La machine confectionnée serait apportée en France par fragments, puis montée, la veille de l'ouverture de la session, dans un local loué à proximité du palais de la Chambre des députés, de telle sorte qu'au moment précis du passage du cortége royal, elle serait mise instantanément en batterie, et ferait feu, tandis que des complices apostés sur les toits lanceraient des fusées à la congrève sur le palais pour y déterminer un incendie.

L'argent ne se trouva pas aussi facilement qu'on l'avait espéré. Une somme de 15 à 1,600 fr. remise à Hubert étant loin d'être suffisante, il s'ensuivit une vive mésintelligence entre lui et Steuble, et la machine ne fut pas terminée. Il y a même tout lieu de croire qu'on s'occupait des moyens de la faire exécuter en France, à l'aide des plans dérobés à cet effet par Hubert à Steuble, lorsque Hubert fut arrêté.

Par suite de ces faits, huit accusés comparurent, au mois de mai 1838, devant la cour d'assises de la Seine. Quelques-uns d'entre eux y renouvelèrent ces scènes de violence qui avaient plus d'une fois réussi à intimider les jurés. La conduite de Hubert fut telle que le président fut contraint de lui faire l'application des lois de Septembre, et de l'expulser de l'audience. Après des débats qui occupèrent vingt audiences, sur la déclaration du jury, trois des accusés furent acquittés; cinq furent condamnés : Hubert, à la déportation; Steuble, Laure Grouvelle et Annat, à cinq ans de prison ;Giraud à trois ans de la même peine.

Il était dans la nature des choses que la session, qui s'ouvrit le 18 décembre 1837, ne fût pas une session politique. La Chambre nouvelle avait à se reconnaître et à se classer; le ministère à étudier son terrain et à chercher ses amis. De part et d'autre, la prudence conseillait de se tenir dans une attitude d'observation. Plusieurs faits cependant eurent, au point de vue purement politique, une importance qui ne se révélera que dans un prochain avenir.

En tendant la main de tous côtés au nom de la conciliation, M. Molé prétendait se former, non une majorité qui le dominât, mais une majorité qui le suivît avec une confiance aveugle, partout où les circonstances lui feraient juger bon de la conduire. Sa pensée était de désagréger les partis par des défections individuelles, et de se rendre ainsi indépendant des chefs, réduits à l'impuissance. Ce fut là la grande erreur de M. Molé. Il est très-facile de dire à des hommes d'accord sur le but à atteindre, divisés sur les moyens : « Venez tous à moi, je n'ai que de bonnes intentions; je vous mènerai par le droit chemin. » La difficulté est de persuader ceux à qui l'on

tient ce langage. Quand un parti s'est formé d'hommes réunis sous un même chef par une même conviction, on ne le défait pas par de vagues promesses. Un parti digne de ce nom n'abandonne pas plus ses chefs pour se rallier à un ministère, qu'un régiment n'abandonne son drapeau pour passer à l'ennemi. Il n'est d'autre moyen de le conquérir, que de se l'attacher par une politique qui réponde à ses vues, et M. Molé n'avait pas de politique.

La tactique de M. Molé ne manquait pas seulement d'habileté ; elle était dangereuse. En essayant de désorganiser des partis qui, sans lui être bienveillants, ne lui avaient pas cependant déclaré la guerre, il s'en faisait des ennemis, et provoquait aux hostilités les chefs dont la tolérance seule le faisait vivre. Un jour viendra où chefs et partis, s'irritant de ce travail de décomposition par lequel on s'efforce de les affaiblir, s'uniront contre le ministère, et c'en sera fait de lui.

On n'en était pas encore là au commencement de la session ; mais il était évident que la déclaration de guerre était proche. C'est par M. Thiers qu'elle commença.

Le projet d'adresse de la Chambre des députés s'exprimait ainsi, à propos de l'Espagne : « Nous nous confions aux mesures que votre Gouvernement, en exécutant fidèlement le traité de la quadruple alliance, croirait devoir prendre pour atteindre le but que les hautes parties contractantes se sont proposé. » Ces termes étaient fort élastiques ; ils n'impliquaient ni approbation ni blâme pour le passé, et ne contenaient, quant à l'avenir, qu'une recommandation générale. Tout le monde pouvait les accepter, aussi bien ceux qui croyaient que le traité n'avait été jusqu'alors qu'imparfaitement exécuté, que ceux qui pensaient le contraire ; et M. Molé, sans doute, ne désirait rien de plus. Ce n'était pas le compte des doctrinaires, d'autant

plus jaloux de s'imposer au ministère, qu'ils avaient plus à se plaindre de sa conduite à leur égard dans les élections. Par suite d'une résolution concertée entre eux, M. Hébert proposa, par amendement, de substituer aux mots : en *exécutant fidèlement*, ceux-ci : en *continuant d'exécuter fidèlement*. Ce changement avait une portée qu'on ne saurait méconnaître. D'une part, l'amendement approuvant la politique suivie jusque-là par le Gouvernement quant à l'Espagne, son rejet entraînait la chute du Cabinet ; M. Molé était donc forcé de s'y rallier et de le défendre, en acceptant l'aide plus intéressée que généreuse des doctrinaires. D'autre part, l'amendement mettait implicitement en cause, pour la condamner, la politique d'intervention ou de coopération ; c'était appeler M. Thiers à le combattre. Il est vrai que M. Molé ne pouvait désirer, pour faire acte d'indépendance à l'égard de M. Thiers, une question plus favorable que celle-ci, sur laquelle une partie du centre gauche était en désaccord avec son chef ; mais c'était chose fâcheuse pour le ministère de relever ainsi M. Thiers de la promesse d'appui à laquelle M. de Montalivet avait attaché tant de prix.

L'adroite manœuvre des doctrinaires eut un plein succès. L'amendement soutenu par M. Guizot, vivement combattu par M. Thiers, énergiquement défendu par M. Molé, fut adopté ; mais le ministère n'eut pas lieu de se féliciter d'une victoire qu'il devait à ses incommodes auxiliaires.

Le ministère sentit bientôt, en effet, qu'il n'avait secoué la protection absorbante de M. Thiers, que pour tomber sous la protection plus exigeante encore des doctrinaires. Tous ses efforts tendirent dès lors à sortir au plus tôt de cette position subalterne. Le moment n'était-il pas

opportun, quand tout était encore incertitude sur le classement des opinions dans la Chambre, et quand une majorité de cent voix, au vote sur l'ensemble de l'adresse, semblait témoigner de dispositions généralement bienveillantes?

Dans la nouvelle Chambre, comme dans la précédente, le centre purement ministériel était peu considérable; et pour se former une majorité qui lui fût propre, le ministère n'en pouvait chercher les éléments que dans le tiers-parti et dans les défectionnaires du centre gauche. Le ministère se livra à ce travail avec d'autant moins de mystère qu'il avait plus de hâte de se montrer affranchi de toute tutelle. Une circonstance particulière ajoutait, d'ailleurs, à ses espérances de réussite. Depuis l'amnistie, il s'était manifesté, dans une partie des oppositions modérées, quelque tendance à se rapprocher du ministère. Un certain nombre de députés de cette nuance, considérant l'amnistie et l'abandon des lois de non-révélation et de déportation comme une déviation de la politique fortement répressive, et comme le point de départ d'un système de conciliation vers les idées de la gauche, n'étaient pas éloignés de se rallier à M. Molé. Ils demandaient seulement, pour venir à lui, la promesse de quelques adoucissements aux lois de Septembre. Le ministère se défendait de rien faire qui impliquât un désaveu du passé; mais il laissait facilement entendre que, sauf les cas tout à fait exceptionnels, les lois de Septembre dormiraient dans l'oubli, et qu'il n'avait point l'intention de leur demander des armes qu'il ne jugeait plus nécessaires. Sur ce terrain, on était donc près de s'entendre. En réalité, pour que l'alliance fût accomplie, il ne restait à régler qu'une question de forme.

Les doctrinaires durent aviser. Ce n'était pas seulement

leur influence qui était menacée; ce n'était pas seulement leur politique qui était mise en péril, cette politique qu'ils avaient fait prévaloir depuis sept ans, et qu'ils croyaient indispensable au salut des institutions; c'était leur reponsabilité même qui se trouvait compromise, à la suite du ministère auquel ils avaient donné, imposé leur appui, et qui déviait de la voie où ils avaient voulu le contenir. Il leur fallait maintenant dégager, aux yeux de tous, cette responsabilité, et sinon encore faire acte décisif d'opposition, du moins constater leur dissentiment. La discussion de la loi des fonds secrets vint à propos pour leur en offrir le moyen.

M. le comte Jaubert commença le mouvement. Son discours spirituel, mordant, fut une véritable déclaration d'hostilité. M. Jaubert avait demandé la parole *pour* la loi. « Mais il y a, dit-il, deux manières d'accorder les fonds secrets. Il fut un temps, et il a duré six ans, où nous donnions des fonds secrets selon la formule *parce que* [1]. C'est dans le sens de l'autre formule que sont dirigées les observations que je désire soumettre à la Chambre. Depuis le commencement de cette session, la portion de la Chambre à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir a accordé au ministère un concours loyal et désintéressé; mais nous n'en sommes guère plus en faveur. C'est que, en effet, nous sommes dépourvus de ce degré de souplesse qui paraît être de plus en plus requis; et il ne serait pas impossible que l'on fût quelque peu importuné de l'idée de nous avoir quelques obligations. Quoi qu'il en soit, nous avons donné nos voix. A raison de cet appui, nous serions peut-être en droit de demander ce qu'on a

[1] Allusion à la querelle entre le *parce que* Bourbon et le *quoique* Bourbon, qui s'éleva à l'occasion de l'avénement de Louis-Philippe.

fait. Le ministère vit encore, cela est vrai; mais je ne vois pas que la marche des affaires soit assurée par ce degré d'influence qu'il est toujours désirable de voir dans la haute administration. Je crains, je l'avoue, que longtemps encore la Chambre ne soit condamnée à flotter sans une direction assurée. Dieu veuille que ce malheur n'influe pas sur toute la durée de la législature ! » L'orateur signalait ensuite les inconvénients de cette absence de tout système, de toute volonté, de toute idée arrêtée dans les dépositaires du pouvoir. Puis il s'élevait avec vivacité contre les subventions prodiguées, disait-il, aux journaux, non dans l'intérêt de la société ou de l'action du Gouvernement, ce qui eût pu être légitime, mais dans l'intérêt des personnes ministérielles. Enfin il se plaignait de ce travail souterrain entrepris pour former une majorité ministérielle en décomposant les partis, et en semant entre eux la défiance et l'irritation, ce qui n'était, à ses yeux, que l'application de cette vieille et détestable maxime : *Diviser pour régner*. Pourtant M. Jaubert votait les fonds secrets, mais sous la réserve suivante : « Le vote qu'on nous demande est qualifié de vote de confiance ; je n'accepte pas la question dans ces termes. Pour moi, c'est un vote de nécessité ; je l'accorde moins au ministère qu'au Gouvernement du Roi, qui ne peut s'en passer, et dont je craindrais d'entraver la marche. »

A son tour, M. Molé n'acceptait pas la question telle que l'avait posée M. Jaubert. « Ce que nous venons vous demander, dit-il, ce n'est pas de l'argent, ce ne sont pas des fonds secrets, c'est votre confiance... Vous savez, messieurs, quelle redoutable tâche nous est échue, à mes amis et à moi. Vous savez aussi de quelle manière le Cabinet du 15 avril fut accueilli par l'honorable orateur auquel je réponds. Il m'importe beaucoup de savoir jus-

qu'à quel point les sentiments qu'il exprime maintenant sont ceux de ses amis politiques ; mais, jusqu'ici, je l'ignore.... Il est, messieurs, certains esprits qui aspirent bien moins au pouvoir qu'à une sorte de domination. On dirait qu'ils craignent la responsabilité du pouvoir, et qu'ils se placent à côté de lui pour le morigéner et le dominer s'ils le pouvaient. La domination, c'est là ce qu'ils veulent partout, en haut, en bas ; ils veulent dominer ce qui gouverne... A ces esprits dominateurs, ce qu'il fallait avant tout, c'est que l'événement leur donnât raison. Le ministère ne devait pas durer quinze jours, vous le savez ; il était mort-né, frappé d'incapacité. La durée et le succès, voilà nos crimes ; voilà pourquoi on nous en veut tant. »

Ainsi imprudemment provoqué, M. Guizot vint se défendre. Moins acerbe que M. Jaubert, plus calme, ou tout au moins plus maître de lui que M. Molé, M. Guizot transporta sur les questions de principes le débat que M. Molé semblait vouloir resserrer aux proportions d'un duel personnel. « Depuis 1830, dit-il, j'ai traversé bien des situations diverses. J'ai soutenu des administrations dont je ne faisais pas partie; je n'ai pas attaqué des administrations dont la politique, à mon avis, laissait beaucoup à désirer. J'ai souvent désapprouvé, déploré ; je n'ai jamais fait d'opposition. Je me trompe, j'en ai fait une seule fois, quand la nécessité m'en semblait évidente, au mois de mars 1831, contre l'administration de l'honorable M. Laffitte... Il n'y a pas lieu aujourd'hui, à mon avis, de faire une opposition semblable. Il n'y a pas lieu de presser, par toutes les voies constitutionnelles, le renversement du ministère. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, que je ne puisse venir exprimer ici tel ou tel dissentiment entre l'administration

et moi, signaler le mal de notre situation et en chercher le remède? Non, messieurs, non. Je ne refuserai pas à l'administration les moyens dont elle croit avoir besoin. Je voterai pour les fonds secrets ; mais je garde la liberté de mon jugement et de ma parole... Notre situation n'est pas bonne. Au lieu de se fortifier, le pouvoir s'affaiblit ; au lieu de s'élever, il s'abaisse ; au lieu de s'organiser, la société tâtonne et se disperse. La cause à laquelle je suis dévoué, la cause de notre Gouvernement, de sa considération, de sa force, ne me paraît pas en progrès. Nous perdons du terrain au lieu d'en gagner. » Après avoir attribué ce fâcheux état de choses à la dispersion de cette « majorité gouvernementale, ferme et permanente, » qui s'était formée sous la main de M. Casimir Périer, et qui, pendant six ans, avait fait le salut de la société, la dignité du Gouvernement et de la situation, M. Guizot ajoutait : « L'esprit d'opposition domine dans une partie de cette Chambre, cet esprit qui consiste, d'une part, dans la critique continuelle du pouvoir, dans l'habitude de ne lui rien passer, de le condamner à une lutte incessante ; d'autre part, dans l'extension indéfinie des droits politiques et des libertés individuelles ; esprit qui a sa place dans le gouvernement, qui rend de grands services, qui éclaire et contient le pouvoir, mais qui n'est pas l'esprit de gouvernement et ne saurait le remplacer ; esprit dangereux, surtout après une longue anarchie, quand les maximes, les habitudes, les préjugés révolutionnaires sont encore flagrants. A côté de l'esprit d'opposition, nous rencontrons un autre danger : l'esprit d'hésitation, d'incertitude dans les idées et de mollesse dans les volontés... Les progrès de l'esprit d'opposition ont été visibles, dans les minorités mêmes. Croyez-vous que l'esprit d'hésitation n'ait pas fait des progrès semblables? Sommes-



nous aussi décidés, agissons-nous avec autant de fermeté, autant de résolution que nous l'avons fait à d'autres époques? Non, nous sommes nous-mêmes plus ou moins irrésolus, incertains... N'est-il pas évident qu'il y a peu d'union intime, peu d'action réciproque entre le Gouvernement et les Chambres? N'est-il pas évident que l'administration manque d'unité et d'énergie ; qu'elle n'est pas plus efficace dans ses relations avec ses agents que dans ses relations avec cette Chambre? Et le public ne laisse-t-il pas percer quelque découragement, quelque doute sur les mérites de nos institutions et sur leur avenir? N'y a-t-il pas quelque affaiblissement moral de l'esprit public, à côté de la mollesse politique du pouvoir?... On dit que les longues et fréquentes incertitudes ministérielles usent les hommes, et on a raison. Les longues et fréquentes incertitudes politiques usent les institutions, les pouvoirs, les peuples. Nous n'avons rien de plus pressé que d'en sortir et d'arriver à une politique claire, ferme, conséquente, organisée. Cette Chambre, je le sais, ne peut pas tout ; elle peut beaucoup, cependant. Qu'elle fasse tout ce qu'elle peut faire ; qu'elle soit tout ce qu'elle doit être ; qu'elle s'organise et se gouverne elle-même ; qu'elle s'applique à enfanter une majorité régulière, stable, décidée ; et beaucoup de mauvaises choses jugées inévitables s'évanouiront, et beaucoup de bonnes choses jugées impossibles s'accompliront ; et vous verrez notre Gouvernement reprendre sa marche ascendante. »

Ainsi, tandis que M. Molé attribuait à M. Guizot et à ses amis l'esprit de domination, M. Guizot reprochait à M. Molé et au ministère l'esprit d'hésitation ; de ce côté aussi, c'était la guerre à la première occasion. M. Thiers ne prit pas, cette fois, la parole ; mais M. Passy, au nom du centre gauche, accusa le ministère de n'avoir qu'une

politique sans décision, « décolorée et vacillante, » de n'oser ou de ne savoir avoir une volonté. Il est à peine besoin de dire que la gauche, par l'organe de M. Odilon Barrot, avait, bien qu'avec des ménagements inaccoutumés, maintenu son attitude constante d'opposition.

Les doctrinaires ou centre droit, le centre gauche, la gauche, les radicaux et les légitimistes se déclarant les adversaires du Cabinet, que restait-il à ce dernier? Le centre, toujours un peu banal, augmenté des allants et venants du tiers-parti et des défectionnaires de toute couleur. Ce pouvait être le nombre; mais, à coup sûr, ce n'était pas une majorité gouvernementale, ce n'était pas la force; ce n'était pas même la sécurité du lendemain. La coalition se préparait ainsi toute seule; elle était un fait avant d'avoir un nom. Il ne lui manquait plus, pour avoir une existence officielle, qu'un mot d'ordre autour duquel pussent se réunir tous ceux qui étaient naturellement appelés à y prendre part.

Déjà, du reste, le ministère la voyait poindre, et M. Molé, à qui appartenait le dernier mot dans ce débat, en signala l'approche, non peut-être sans inquiétude, dans les termes suivants : « Que s'est-il donc passé depuis l'adresse, et d'où vient cette clameur générale : *le ministère n'est pas parlementaire; le ministère n'a pas de majorité?*... Je ne sais; mais il y a, je le crains, quelque peu de fantasmagorie là-dedans. Je demande sur quels faits se fondent tant d'accusations et de plaintes formées par des hommes d'opinions si diverses. Il y a là-dessous quelque chose que je ne comprends pas encore, mais qui se découvrira sans doute. » Le président du Conseil rejetait ensuite, sur les cinquante années d'état révolutionnaire que la France venait de traverser, l'incertitude et les anxiétés des esprits, et assurait qu'un changement de ministère

n'y serait pas un remède ; puis il terminait en adjurant la Chambre de déclarer, par son vote, si elle jugeait le ministère capable de suffire à la tâche qui lui était échue. Un tel appel était devenu sans danger, alors que les principales fractions de la Chambre avaient fait connaître leur résolution de voter en faveur de la loi ; et le ministère obtint une majorité de cent seize voix, dans une Chambre où, certainement, il comptait autant d'adversaires que d'amis.

Le sort de la loi, à la Chambre des pairs, n'était pas plus douteux. Là aussi, cependant, il commençait à se former une opposition constitutionnelle qui, sans mettre en péril l'existence du ministère, était d'autant plus digne d'attention que son caractère était plus élevé, et qu'elle n'avait rien de mesquin ni de tracassier. M. Villemain et M. Cousin étaient non les chefs, mais les plus brillants orateurs de cette opposition. Tous deux avaient, par un glorieux passé, marqué leur place parmi les princes de la parole. M. Villemain, plus véritablement éloquent et surtout plus politique, avec des vues hautes, des sentiments généreux, une large intelligence des choses, un langage dont la pureté, l'élégance charmaient les auditeurs, même quand la pensée ne les attirait pas ; M. Cousin, plus théoricien, plus enclin aux abstractions philosophiques et les poussant parfois à des conséquences exagérées, vivant dans le domaine de l'idée plutôt que dans celui des affaires, mais donnant à de sincères convictions l'autorité d'un talent justement admiré, d'un beau caractère et de ses longues méditations.

A propos des fonds secrets, M. Villemain fut sévère envers le ministère. Il lui reprocha, comme chose contraire à l'esprit des institutions parlementaires, de s'être formé d'une sorte de coalition entre des éléments discordants, et d'avoir sacrifié sa dignité à l'ambition de durer.

M. Villemain rappela, à ce sujet, que, dans un gouvernement représentatif, les ministres doivent savoir se retirer à propos, afin de pouvoir, au moment opportun, reprendre avec honneur la direction des affaires. « Je pourrais, dit-il, citer à l'appui de cette vérité l'exemple de quelques ministres qui ont honoré la France et l'administration (car le gouvernement représentatif ne date pas du 15 avril), et qui ont su se retirer quand leur loi ou leur système tombait. Ils ne prétendaient pas s'attribuer l'infaillibilité dans tous les sens, et ne réclamaient pas le droit d'avoir raison, à deux jours de distance, dans deux systèmes opposés. »

Il est remarquable, du reste, que, dans la Chambre des pairs comme dans la Chambre des députés, tandis que le ministère s'attachait obstinément à poser la question de confiance sur la loi des fonds secrets, les hommes les plus influents de toutes les opinions modérées venaient, au contraire, déclarer tour à tour à la tribune qu'en accordant l'argent qui était demandé comme nécessaire à la sûreté du Roi et au maintien de la tranquillité publique, ils n'entendaient faire ni directement ni indirectement acte d'adhésion à la politique du ministère. C'est ce que fit M. le duc de Broglie, en promettant son vote au Cabinet dont il condamnait la marche, les faiblesses, les hésitations, dont il dénonçait l'évidente insuffisance.

On voulait bien donner au ministère les moyens matériels de gouverner; mais on lui refusait même une parole de confiance ! Jamais Cabinet ne s'était trouvé dans une plus étrange situation parlementaire. Et ce n'était pas seulement une minorité qui réservait ainsi son indépendance ; deux faits principaux en fourniront la preuve.

Une proposition de loi relative à la conversion des

rentes avait été présentée par M. Gouin, et le rapport fait par M. Antoine Passy concluait à l'adoption. Le ministère était opposé à cette proposition, mais n'osait pas, en présence des dispositions de la Chambre, la combattre ouvertement. Assuré d'ailleurs qu'elle serait repoussée par la Chambre des pairs, il se renferma dans une attitude passive et presque muette, se bornant à présenter, par l'organe du ministre des finances et par celui du président du Conseil, quelques observations sur l'inopportunité de la mesure. La proposition fut adoptée à une énorme majorité de cent six voix, et le ministère ne montra aucune susceptibilité, bien différent en cela du Cabinet du 11 octobre, qui, sur cette même question, s'était retiré devant un simple refus d'ajournement, prononcé à une majorité de deux voix.

Parmi les projets de loi soumis aux Chambres pour cette session par le Gouvernement, il en était un qui avait pour objet la création du grand réseau des chemins de fer français. Ce projet comprenait neuf lignes principales, dont sept, partant de Paris, allaient aboutir à la frontière de Belgique, au Havre, à Nantes, à la frontière d'Espagne, à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg; les deux autres allaient de Bordeaux à Marseille, et de Marseille à Bâle. Le développement de toutes ces voies ferrées présentait un total de onze cents lieues, et la dépense était évaluée à plus de un milliard. Toutefois, il ne devait être procédé immédiatement à l'exécution que des lignes de Paris à la Belgique, de Paris à Rouen, de Paris à Bordeaux par Orléans et Tours, et de Marseille à Avignon, soit trois cent soixante-treize lieues. La construction de ce réseau était réservée à l'État, les lignes secondaires et les embranchements devant seuls être abandonnés à l'industrie privée.

Le rapport, au nom de la commission chargée d'examiner le projet, fut fait par M. François Arago. Après de très-savantes considérations sur la valeur comparative des différentes voies de communication, il concluait au rejet pur et simple, et cela pour deux raisons :

D'abord, parce que les moyens de transport par chemin de fer étant susceptibles de recevoir encore des améliorations, il y aurait, suivant M. Arago, avantage à différer, afin de profiter des découvertes des peuples plus pressés que nous. Il serait puéril de réfuter sérieusement une si monstrueuse doctrine, qui semble un défi jeté à l'absurde, et qui condamnerait la France à rester éternellement immobile au milieu de l'activité universelle, et à attendre, pour faire son profit des découvertes de la civilisation, que le progrès eût dit son dernier mot en toutes choses. On a souvent prétendu que la recherche des grands problèmes de la science altère, chez les hommes qui s'y livrent avec le plus de succès, la rectitude du jugement quant aux choses ordinaires de la vie. Cette partie du rapport de M. Arago serait un nouvel argument.

La seconde raison invoquée par le rapport contre le projet de loi, c'est que, pour l'exécution de ces grandes entreprises, on devait préférer à l'État l'industrie particulière et les compagnies financières. Ici, du moins, la discussion était possible. Sans vouloir approfondir cette question, on peut dire que le projet du Gouvernement, en réservant à l'État seul la création du grand réseau, était trop exclusif. Il se heurtait à un double inconvénient : ou de procéder avec une extrême lenteur, si, comme le proposait le ministère, on se bornait à consacrer aux travaux l'excédant des ressources ordinaires, augmenté de la réserve de l'amortissement ; ou de sur-

charger le grand-livre et de ne se procurer des capitaux qu'à des conditions onéreuses, si l'on avait recours à l'emprunt. L'exécution par les compagnies seules donnait lieu à des critiques non moins fondées, et il n'était pas indifférent de laisser, pour de longues années, entre des mains particulières, ces grandes voies de communication. Il est vrai que leur application aux besoins de la stratégie pouvait être prévue et réglée par les cahiers des charges ; mais il était bien certain, par exemple, que l'intérêt des compagnies serait toujours de tirer des chemins de fer les plus gros revenus possibles, tandis que l'intérêt de l'État pouvait être, au contraire, de renoncer à tout bénifice sur les voies ferrées, si, en favorisant l'industrie et le commerce par le bas prix des transports, il trouvait une compensation à ses sacrifices dans l'augmentation du produit des contributions indirectes et dans l'accroissement de la richesse publique. La meilleure combinaison devait donc être celle qui associerait dans une juste mesure l'État et les compagnies, suivant le principe qui a prévalu plus tard. Quoi qu'il en soit, et bien que le ministre des travaux publics, le président du Conseil et le ministre des finances eussent pris la parole pour défendre le projet, il fut rejeté. Et l'on se demandera de quel crédit jouissait à la Chambre le ministère qui, sur une loi de cette importance, vit se dresser contre lui une majorité de cent vingt-sept voix !

Il ne faudrait pas croire cependant que la débilité du ministère et son manque d'autorité sur le parlement dussent nécessairement frapper la session de stérilité. Peu de sessions, au contraire, ont été plus fécondes en travaux utiles à la bonne administration et à la prospérité du pays. Le ministère, dans son ensemble, ne répondait pas aux besoins politiques du moment ; il n'avait

ni l'ascendant ni la forte volonté qui créent ou qui disciplinent les majorités; mais il était composé d'hommes capables, animés du désir de bien faire, sachant en chercher et en trouver les moyens, et il a laissé dans nos codes une trace honorable de son passage aux affaires.

C'est ainsi qu'il apporta une louable réforme dans l'organisation des tribunaux de commerce, par une loi qui augmentait le nombre des notables appelés à élire les juges, et qui entourait de nouvelles garanties la formation des listes[1].

Une autre loi, qui fut un véritable bienfait, étendit dans une proportion considérable la compétence des juges de paix. S'il y eut jamais une justice paternelle et moralisante, c'est celle de ces tribunaux populaires, qui concilient plus qu'ils ne jugent, qui exhortent plus qu'ils ne punissent. Mais l'Assemblée constituante, en les créant, avait prudemment renfermé leur action dans les plus étroites limites, laissant au temps de prononcer sur la valeur de son œuvre. Aujourd'hui que l'expérience était faite, il était d'une sage administration de compléter l'institution et de lui faire produire tout le bien qu'il était possible d'en tirer[2].

Il est, dans toute société civilisée, une classe malheureusement trop nombreuse d'individus d'autant plus dignes de sollicitude que leur situation intéresse à la fois leur personne, leur famille, leur état social, la sûreté et la morale publiques : ce sont les aliénés. Jusqu'alors la

[1] Cette loi, adoptée après une longue discussion par la Chambre des pairs, ne fut discutée que dans la session de 1839-1840 par la Chambre des députés, qui la vota le 24 janvier 1840. Elle fut ensuite définitivement adoptée par la Chambre des pairs le 28 février.

[2] La loi fut votée par la Chambre des pairs le 5 février 1838, et par la Chambre des députés le 24 avril.

législation s'en était occupée beaucoup plutôt au point de vue de la défense sociale qu'à celui de la protection due à ces infortunés. Une loi développée, préparée par M. de Montalivet, et mûrement discutée dans les deux Chambres, vint combler cette lacune, de manière à concilier autant que possible les droits et les devoirs des familles, de l'État et de l'humanité [1].

Le projet de loi sur les faillites et banqueroutes, qui revenait devant les Chambres après avoir déjà reçu leur sanction pour la plupart de ses dispositions, ne comprenait pas moins de cent soixante-dix-sept articles. Il avait un double objet : couvrir d'une protection efficace les intérêts civils et commerciaux engagés dans la faillite; assurer la répression des crimes et délits pouvant imprimer à la faillite le caractère de banqueroute. Cette loi, destinée à remplacer le livre III du Code de commerce, substitua une sévérité équitable à la dureté avec laquelle la loi antérieure sévissait contre le failli, souvent plus malheureux que coupable [2].

D'autres lois encore, qu'il suffira de mentionner, furent successivement votées par les deux Chambres. Elles étaient relatives à des objets fort divers, entre autres : à l'organisation du cadre de l'état-major dans l'armée de terre; à la détermination des vices rédhibitoires entraînant la nullité de la vente des animaux; aux concessions des chemins de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe, de Strasbourg à Bâle, de Paris à Orléans, de Lille à Dunkerque, des mines de Gier à l'Al-

[1] La loi fut votée par la Chambre des pairs le 14 février, et par la Chambre des députés le 13 avril.

[2] La loi fut votée par la Chambre des députés le 5 avril, et par la Chambre des pairs le 14 mai.

lier[1]; à un crédit de dix millions et demi pour l'achèvement des monuments publics, etc. Mais la loi capitale de la session fut, sans contredit, celle qui réglait les attributions des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

On n'a point oublié qu'après la loi de 1831, qui avait organisé les conseils communaux, et la loi de 1833, qui avait organisé les conseils d'arrondissement et de département, une loi de 1837 avait fixé les attributions des conseils communaux. La loi nouvelle complétait donc, en ce qui concerne ces divers conseils, le système administratif de la France. Son objet principal était de déterminer les matières sur lesquelles la décision leur était remise. La liste n'en était pas étendue, et une large part était réservée à l'autorité centrale; l'esprit du temps le voulait ainsi. Il y avait progrès réel cependant. C'était un premier coup porté à l'excès de la centralisation; et ce qui prouve que la loi, dont il est juste de reporter l'honneur à M. de Montalivet, était sagement conçue dans son ensemble, c'est qu'elle est encore en vigueur aujourd'hui, dans la plupart de ses dispositions[2].

La clôture de la session, qui eut lieu le 12 juillet, fut suivie de près par un événement toujours considérable dans une monarchie. Le 24 août 1838, madame la duchesse d'Orléans donna le jour à un fils, qui reçut du Roi le titre de comte de Paris. Ce fut une joie bien vive pour la famille royale. La France elle-même ne resta pas indifférente à la naissance de l'auguste enfant. Elle voyait

[1] La plupart de ces lois de chemins de fer ne purent recevoir d'exécution, et durent être, l'année suivante, ou profondément modifiées ou annulées.

[2] La loi fut votée par la Chambre des députés le 8 mars, et par la Chambre des pairs le 23 avril.

en lui un nouveau gage de durée pour cette dynastie qui l'avait sauvée de la révolution, et à laquelle s'attaquaient incessamment la rage des assassins et l'audace des conspirateurs, comme à la clef de voûte de l'ordre politique et social. Il semblait que l'affermissement progressif du trône et des institutions aiguillonnât la haine de leurs ennemis. Les crimes succédaient aux crimes, les procès aux procès. C'est ainsi que la Cour d'assises venait à peine de condamner Hubert et ses complices, lorsque la Chambre des pairs, sur le point de terminer ses travaux législatifs, eut à se constituer en cour de justice, pour prononcer sur une accusation d'attentat à la sûreté de l'État portée contre M. Armand Laity, l'un des conjurés de Strasbourg, auteur d'une brochure intitulée : *Relation historique des événements du* 30 *octobre* 1836.—*Le prince Napoléon à Strasbourg*. Cette brochure apologétique avait surtout pour but de rappeler l'attention sur le neveu de l'Empereur, de détruire la fâcheuse impression qui était restée du complot de Strasbourg, universellement regardé comme la folle équipée de quelques jeunes écervelés, et d'établir que, dans cette tentative, le prince, comme le disait l'épigraphe, « avait pour lui quatre-vingt-dix chances contre dix, mais avec ces dix était la fatalité. » Certes, à considérer les choses en elles-mêmes, la sûreté de l'État n'exigeait pas que l'auteur d'un tel libelle fût déféré à un si haut tribunal, et la condamnation à cinq années de détention et à dix mille francs d'amende qui lui fut infligée était bien sévère.

Mais d'autres circonstances donnaient à cette publication une portée plus sérieuse. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte était à Arenenberg. Le motif qui l'y avait ramené était respectable ; il était accouru s'asseoir au chevet de sa mère, la reine Hortense, atteinte de la ma-



ladie à laquelle elle devait succomber. Aussi le gouvernement français n'eut-il pas la pensée d'opposer le moindre obstacle à l'accomplissement de ce devoir de piété filiale. Les choses changèrent d'aspect lorsque, la reine Hortense étant morte, il fut avéré que le château d'Arenenberg était de nouveau devenu un foyer d'intrigues et de conspiration, et lorsque des publications furent faites en France et à l'étranger pour préparer les esprits à des événements, où l'on espérait que la « fatalité » ne se mettrait plus du côté des chances contraires. Sans prendre aucune inquiétude du résultat de ces menées, le Gouvernement aurait manqué à son devoir s'il avait permis que la Suisse abritât plus longtemps de nouveaux complots. Des représentations officieuses faites à Lucerne étant restées sans succès, le Cabinet des Tuileries dut faire entendre un autre langage. Il était dérisoire, en effet, que le gouvernement fédéral invoquât, pour prétexter l'impuissance, les garanties dont le prince Louis-Napoléon Bonaparte était couvert par sa qualité de citoyen de Thurgovie, tandis que le prince préparait une révolution, pour faire valoir les droits qu'à titre de Français il s'attribuait sur la couronne de France. Suisse pour conspirer en sécurité, Français pour recueillir le fruit de la conspiration, ce pouvait être fort commode; mais le Gouvernement français ne se paya pas d'un pareil subterfuge, et M. de Montebello reçut l'ordre de remettre au directoire fédéral une note ainsi conçue :

« Après les événements de Strasbourg et l'acte de généreuse clémence dont Louis-Napoléon Bonaparte avait été l'objet, le roi des Français ne devait pas s'attendre à ce qu'un pays ami, tel que la Suisse, et avec lequel les anciennes relations de bon voisinage avaient été naguère si heureusement rétablies, souffrirait que Louis Bonaparte

revînt sur son territoire, et, au mépris du toutes les obligations que lui imposait la reconnaissance, osât y renouveler de criminelles intrigues, et avouer hautement des prétentions insensées, que leur folie même ne peut plus absoudre depuis l'attentat de Strasbourg. Il est de notoriété publique qu'Arenenberg est le centre d'intrigues que le Gouvernement du Roi a le droit et le devoir de ne pas tolérer. Vainement Louis Bonaparte voudrait-il les nier, les écrits qu'il a fait publier, tant en Allemagne qu'en France, celui que la Cour des pairs a récemment condamné, auquel il est prouvé qu'il avait lui-même concouru et qu'il avait distribué, témoignent assez que son retour d'Amérique n'avait pas seulement pour objet de rendre les derniers devoirs à une mère mourante, mais bien aussi de reprendre des projets et d'afficher des prétentions auxquelles il est démontré aujourd'hui qu'il n'a jamais renoncé. La Suisse est trop loyale et trop fidèle alliée, pour permettre que Louis Bonaparte se dise à la fois l'un de ses citoyens et prétendant au trône de France; qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et citoyen de Thurgovie quand le Gouvernement de sa patrie veut prévenir le retour de ses criminelles tentatives. C'est donc avec la plus entière confiance qu'au nom de son Gouvernement, le soussigné présente à LL. EE. MM. les avoyer et membres du conseil d'État du canton de Lucerne, directoire fédéral, en les priant de la porter à la connaissance de la haute diète, la demande expresse que Louis-Napoléon Bonaparte soit tenu de quitter le territoire helvétique. Le soussigné regarde comme superflu de rappeler ici à LL. EE. les règles du droit des gens en pareille matière. Il ajoutera seulement en finissant, et d'après l'ordre qu'il a reçu, que la France

aurait préféré ne devoir qu'à la volonté spontanée et au sentiment de bonne amitié de sa fidèle alliée une mesure qu'elle se doit à elle-même de réclamer enfin, et que la Suisse ne lui fera certainement pas attendre. »

Cette note fut soumise par le directoire fédéral à la diète alors assemblée. Elle y souleva un véritable orage (6 août). Les cantons démocratiques, et celui de Thurgovie en particulier, protestèrent violemment contre une prétention qu'ils représentaient comme attentatoire aux droits de souveraineté de la Suisse. Après un débat tumultueux, où les injures et les défis ne furent pas épargnés à la France, la diète ajourna sa décision jusqu'à ce qu'elle eût examiné si le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait été régulièrement élu citoyen de Thurgovie, et s'il était couvert par le droit de nationalité suisse. Mais, dans l'intervalle, un nouvel acte vint prouver à la Suisse que le Gouvernement français n'était pas disposé à se relâcher de ses justes exigences devant de ridicules clameurs. Le 14 août 1838, M. Molé adressa à M. de Montebello une dépêche qui doit être rapportée en entier :

« Monsieur le duc, j'ai sous les yeux vos dépêches du 5 et du 10 août, et j'ai lu attentivement tous les détails qu'elles renferment sur la séance de la diète, où a été discutée la note que vous avez présentée au nom de la France pour obtenir l'expulsion de Louis Bonaparte. Je ne dirai rien de la violence des discours qui ont été prononcés, ni de la manière dont quelques orateurs ont parlé de la France et de son alliance. La France a trop la conscience de sa force et de sa dignité, pour ne pas dédaigner un langage que la Suisse elle-même, nous n'en doutons pas, serait loin d'approuver. Mais vous représenterez de nouveau au vorort qu'il s'agit ici de savoir si la Suisse prétend, sous le manteau de l'hospitalité qu'elle

exerce, recueillir dans son sein et encourager de sa protection des intrigues, des intentions hautement avouées, qui ont pour objet de troubler le repos d'un État voisin.

« Est-il un homme de bonne foi qui puisse admettre que Louis Bonaparte soit naturalisé Suisse, bourgeois de Thurgovie, et prétende en même temps régner sur la France? La Suisse a-t-elle le droit de laisser se former sur son territoire des entreprises qui, quoique dénuées de chances sérieuses de succès, peuvent avoir pour effet, comme au mois d'octobre 1836, de donner un grand scandale politique, et d'entraîner quelques insensés ou quelques dupes? Il est impossible que le bon sens public ne fasse pas justice, en Suisse comme ailleurs, de l'argument qu'on nous oppose, et que l'on puise dans ce droit de bourgeoisie donné à Louis Bonaparte par le canton de Thurgovie. Louis Bonaparte a-t-il rempli la condition exigée par l'art. 25 de la Constitution de ce canton ? A-t-il renoncé à la France, son ancienne patrie? S'il l'a fait, comment expliquer toute sa conduite et ses actes les plus récents : la brochure Laity, la mission qu'il avait donnée à Laity, et la lettre de son écriture trouvée chez Laity ?

« Ne serait-ce pas se jouer de toute vérité, que de se dire tour à tour, selon l'occurrence, Suisse ou Français, Français pour attenter au repos et au bonheur de la France, Suisse pour conserver l'asile où, après avoir échoué dans de coupables tentatives, on ourdit de nouvelles intrigues et on prépare de nouveaux coups? Louis Bonaparte a assez prouvé assurément qu'il n'est accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience de la part du Gouvernement français ne ferait que le confirmer dans son aveuglement et l'enhardir à de nouvelles trames.

« Maintenant la France se doit à elle-même de ne pas

souffrir plus longtemps que la Suisse autorise par sa tolérance les intrigues d'Arenenberg. Vous déclarerez au vorort que si, contre toute attente, la Suisse prenant fait et cause pour celui qui compromet si gravement son repos, refusait l'expulsion de Louis Bonaparte, vous avez ordre de demander vos passe-ports. Aussitôt que cette dépêche vous sera parvenue, vous irez en donner lecture à M. l'avoyer Kopp; vous ne vous séparerez pas de M. l'avoyer sans lui donner encore une fois l'assurance que la France, forte de son droit et de la justice de sa demande, usera de tous les moyens dont elle dispose pour obtenir de la Suisse une satisfaction à laquelle aucune considération ne saurait la faire renoncer. »

Les choses devenaient d'autant plus graves pour la Suisse, qu'au fracas qui se faisait de ces démêlés, Mazzini et d'autres réfugiés expulsés en vertu du *Conclusum* s'étaient hâtés de rentrer dans le canton de Zurich, et comme plusieurs d'entre eux avaient aussi reçu le droit de bourgeoisie, ils se tenaient prêts à se prévaloir pour eux-mêmes de la décision de la diète, si elle était favorable au prince. Mais déjà leur présence avait éveillé l'attention des puissances étrangères, et les ministres d'Autriche, de Bade et de Russie avaient, par ordre de leurs cours, fait entendre de sévères remontrances au vorort, en appuyant près de lui les réclamations de la France.

Cependant la question de la nationalité du prince Louis-Napoléon Bonaparte ne s'éclaircissait pas. Le canton de Thurgovie, à qui elle avait été renvoyée, avait déclaré qu'il avait, en effet, conféré au prince le droit de bourgeoisie; et que s'il n'avait pas exigé de sa part, comme le voulait la loi thurgovienne, une renonciation formelle à la qualité de Français, c'est que cela était

inutile, attendu qu'aux termes des lois françaises cette qualité était perdue par le seul fait de la naturalisation acquise en pays étranger. Mais, d'autre part, il était constaté que le prince n'avait rempli aucun des devoirs, exercé aucun des droits attachés au titre de citoyen thurgovien. Or, dans sa lettre du 15 mai 1832, par laquelle il acceptait le droit de bourgeoisie qui lui était offert, le prince s'était exprimé ainsi : « Croyez que dans toutes les circonstances de ma vie, *comme Français et comme Bonaparte*, je serai fier d'être citoyen d'un État libre. » Il était donc bien évident qu'il ne se considérait pas comme ayant perdu sa qualité de Français, et qu'on jouait sur une misérable équivoque.

Le 3 septembre, la diète s'assembla pour délibérer sur la réponse à faire aux communications du Cabinet français. La majorité de la commission, à laquelle avait été renvoyé l'examen de cette affaire, proposait que le gouvernement de Thurgovie fût invité à exiger du prince Louis-Napoléon Bonaparte une déclaration par laquelle il renoncerait à la qualité de Français, et à toute prétention ultérieure à cette qualité. Cet avis si simple et si sage, vivement combattu, surtout par le député de Thurgovie, ne fut pas adopté. Aucune autre résolution n'ayant obtenu la majorité, la diète se prorogea au 1er octobre.

Le Gouvernement français n'était pas d'humeur à se prêter plus longtemps à cette indécente comédie. Suivant que l'avait fait prévoir la note de M. le comte Molé, des ordres furent envoyés pour réunir sur la frontière une armée de vingt-cinq mille hommes, commandée par le général Aymar; l'artillerie de Lyon fut mise en état d'entrer en campagne au premier signal, et deux bataillons prirent position à Gex, à quelques pas du sol

helvétique. En même temps, le grand-duc de Bade avait mis le blocus sur sa frontière; le roi de Wurtemberg se préparait à en faire autant, et M. de Bombelles, au nom du cabinet de Vienne, agissait d'une manière de plus en plus pressante près du vorort, pour obtenir l'exécution loyale et complète du *Conclusum*.

Le moment devenait critique pour la Suisse; et il est remarquable que presque toutes les décisions qui l'avaient conduite à cette extrémité avaient été prises à la majorité de deux, d'un ou même d'un demi-État. Les hommes sensés gémissaient de voir ainsi la dignité et tous les intérêts de la patrie commune sacrifiés dans une querelle injuste et sans bonne foi.

Heureusement pour la Suisse, le prince Bonaparte, cause première de tout ce conflit, ne crut pas devoir attendre que les choses allassent plus loin. Que serait-il arrivé, en effet? Ou bien la diète aurait cédé, et le prince, contraint d'opter entre la qualité de Thurgovien et celle de Français, aurait, suivant son choix, perdu tout droit à la protection de la Suisse, ou renoncé à ses prétentions sur le trône de France; ou bien l'armée française serait entrée en Suisse, et le prince, citoyen de Thurgovie, capitaine dans l'artillerie de Berne, aurait dû, sous peine de déshonneur, marcher dans les rangs de ceux qui allaient se battre pour lui, et porter les armes contre la France. Ce sont, sans doute, ces considérations qui le déterminèrent à écrire, le 22 septembre, au landamann de Thurgovie, afin de lui annoncer qu'il quitterait la Suisse « dès qu'il aurait obtenu les passe-ports nécessaires pour se rendre dans un lieu où il trouverait un asile assuré. »

Le directoire fédéral, à qui cette lettre fut transmise, la jugea trop ambiguë pour servir de base à une démarche

officielle ; et le prince, invité à faire connaître le lieu où il voulait se retirer, désigna l'Angleterre.

Le 6 octobre, la diète adopta enfin la réponse à faire à la note de M. Molé. Tout en maintenant son droit de refuser l'expulsion d'un citoyen suisse, ce qui ne lui avait jamais été contesté, la diète donnait avis au Gouvernement français du prochain départ du prince Bonaparte, et exprimait l'espoir que rien ne troublerait plus la bonne harmonie entre les deux pays. Le 14 octobre, le prince quitta la Suisse, et, dans sa séance du 16, la diète reçut communication d'une nouvelle note de M. Molé, déclarant que la France se tenait pour satisfaite.

S'il imposait à ses alliés le strict accomplissement des devoirs internationaux, le Gouvernement français se montrait lui-même scrupuleux observateur de ses engagements, même lorsqu'il en pouvait coûter quelques regrets à ses sentiments intimes. C'est ainsi que, le 24 octobre 1838, sur un ordre du ministère, les troupes qui tenaient garnison à Ancône s'embarquaient pour rentrer en France.

On se rappelle comment, au mois de février 1832, par une résolution soudaine qui fut alors taxée de témérité, M. Casimir Périer avait fait occuper Ancône. On sait encore que, dans les négociations qui eurent lieu avec le Saint-Siége, à la suite de cet événement, il lui fut expressément promis que le jour où les troupes impériales auraient évacué les Légations, les troupes françaises se retireraient de leur côté et par mer. Depuis cette époque, le cabinet de Vienne et le Saint-Siége avaient, à plusieurs reprises, soulevé la question d'une évacuation simultanée. Mais, comme le Gouvernement français avait mis pour condition à son engagement le départ préalable des troupes autrichiennes, il avait évité avec soin toute parole

qui aurait pu changer sa position ; il laissait dire et il attendait. Il était d'ailleurs peu pressé de rappeler ses troupes, et il désirait vivement, avant d'en venir là, avoir vu s'accomplir enfin ces réformes administratives toujours promises et toujours éludées par le gouvernement pontifical. Il se considérait, non sans quelque raison, comme ayant contracté, envers les populations de la Romagne, une sorte d'obligation morale de leur faire obtenir les améliorations si longtemps attendues ; et il pensait que le drapeau français, flottant sur Ancône, était à la fois un motif d'espérance pour ces populations et un stimulant pour le Saint-Siége. Même il s'accoutuma si bien à voir une corrélation nécessaire entre l'évacuation d'Ancône et l'octroi des réformes, qu'il eut un jour la pensée de faire de l'un la condition de l'autre. On en a la preuve dans la dépêche suivante, adressée, le 14 mars 1836, par M. Thiers à ses agents à Rome et à Venise : « Les garanties d'indépendance qu'on s'était flatté un moment d'obtenir du Saint-Siége, en cherchant à le diriger dans la voie des réformes salutaires, sont moins que jamais à espérer aujourd'hui ; et pourtant, c'est uniquement en vue de cette solution que le Gouvernement français s'était prêté à ratifier la convention du 16 avril 1832. Ainsi ne prenez pas à Rome (ou à Vienne) l'initiative de cette question d'évacuation. Je vous recommande de ne jamais la soulever, et d'éviter autant que possible tout ce qui s'y rapporterait. Si, néanmoins, vous étiez obligé d'exprimer une opinion, elle devrait être que le fait de la retraite des Autrichiens n'entraînerait pas nécessairement celle de nos propres troupes. »

La conduite que M. Thiers traçait à ses agents était sage et prudente ; le langage qu'il leur dictait était habile sans être déloyal, puisqu'il ne liait rien, et qu'en éveillant les

inquiétudes du Saint-Siége, il avait pour but de le déterminer à faire les concessions réclamées de lui, dans son intérêt même, par toutes les grandes puissances. Tant qu'il existait un soldat autrichien dans les États de l'Église, la France pouvait honorablement garder Ancône, et en tirer avantage pour donner, à Rome, plus d'autorité à ses conseils, plus de poids à ses remontrances. Elle pouvait même, sans manquer à la vérité, laisser entendre qu'elle ne croirait sa présence inutile en Italie, que lorsque le pape aurait déféré, dans une mesure raisonnable, aux vœux de ses sujets. Elle pouvait enfin, pour se donner le temps de réussir dans son généreux dessein, exciter indirectement l'Autriche à prolonger une occupation qui légitimait la sienne. Tout cela était droit, honnête, louable, et tout cela était dans la dépêche de M. Thiers. Mais après le départ des Autrichiens, soulever de mauvaises chicanes pour se soustraire à l'exécution d'un engagement formel, se refuser à abandonner Ancône, parce que nous aurions eu avantage à conserver cette position qui nous donnait à la fois un pied dans l'Italie centrale et un pied dans l'Adriatique, c'eût été déserter les nobles traditions de la politique française pour adopter les procédés de la politique britannique ; c'eût été sacrifier l'honneur au profit. Lors donc que le représentant du Saint-Siége à Paris eut annoncé officiellement au Gouvernement français que les troupes autrichiennes avaient quitté les Légations, le devoir de M. Molé était de rappeler la garnison d'Ancône. Il le fit, et il eut raison. On peut même affirmer que ni M. le duc de Broglie, ni M. Thiers, ni M. Guizot, bien qu'ils aient ensuite, comme moyen d'opposition, taxé cet acte de faiblesse, s'ils avaient eu, comme ministres, à prendre une détermination sous la responsabilité de leur probité personnelle, n'auraient agi autrement que

le fit M. Molé. C'est que le point de vue où l'on se place pour juger les choses dans l'opposition est bien différent de celui d'où un gouvernement est tenu de les envisager.

Quel était d'ailleurs le principal argument dirigé, à cette occasion, contre M. Molé? La France, disait-on, n'aurait pas dû se dessaisir du gage qu'elle avait entre les mains, avant d'avoir imposé au pape les réformes réclamées de lui. Singulière doctrine, en vérité! Ainsi la France, qui avait considéré comme un cas de guerre l'intervention armée de l'Autriche, puissance limitrophe, pour maintenir dans l'obéissance les sujets du pape, serait elle-même intervenue pour contraindre le pape à céder aux exigences plus ou moins fondées, plus ou moins unanimes de ses sujets! C'est-à-dire qu'après avoir défendu à l'Autriche de mettre ses troupes au service du gouvernement pontifical, nous aurions prétendu, nous, substituer, dans les États de l'Église, le gouvernement du Cabinet des Tuileries au gouvernement du Saint-Siége, et réduire le pape à n'être plus, chez lui, que le vice-roi de la France! Pour déguiser ce qu'une telle prétention aurait eu d'insoutenable, on ajoutait que nous aurions, par là, servi les intérêts sacrés de la liberté. Peut-être; mais l'Autriche, de son côté, invoquait, pour justifier sa présence, les intérêts non moins sacrés de l'autorité. En fait, dans les États pontificaux comme dans la plus grande partie du reste de l'Europe, le principe d'autorité était aux prises avec le principe de liberté. Ce pouvait être pour nous une raison de faire entendre au Saint-Siége nos avis, nos exhortations sur les moyens de les concilier par de sages réformes; mais le recours à la coërcition eût été, de notre part aussi bien que de la part de l'Autriche, un abus de la force, une violation des droits d'autrui.

Si, maintenant, on porte ses regards au delà des frontières d'Italie ; si l'on considère que, dans la position que nous faisaient les complications de jour en jour plus graves des affaires d'Orient, entre la Russie haineuse et l'Angleterre inquiète et jalouse, il était pour nous d'une haute importance de cultiver et d'affermir les bonnes dispositions que nous témoignait alors l'Autriche, on reconnaîtra que la politique nous conseillait à Vienne ce que le devoir nous prescrivait à Ancône. L'évacuation, l'un des griefs les plus violemment exploités contre M. Molé, était donc, sous tous les rapports, un acte irréprochable.

On peut rendre un témoignage non moins favorable de la conduite du ministère du 15 avril dans une autre affaire, où il avait à lutter contre des passions plus vives encore et contre des difficultés redoutables : le règlement définitif du différend hollando-belge. C'est que, sur le terrain des affaires extérieures, M. Molé retrouvait toutes ses grandes qualités ; c'est que sa droite raison y était affranchie des petites intrigues, des rivalités, des défiances qui prenaient parfois trop de place dans son esprit; c'est surtout qu'il ne séparait pas deux choses qui, plus que le nombre des bataillons, font la force des gouvernements au dehors : le sentiment ombrageux de l'honneur national et le respect scrupuleux du droit et de la justice.

Du reste, en Belgique comme à Ancône, le droit ne pouvait donner prétexte à aucune contestation raisonnable. L'acte de la Conférence de Londres, du 15 novembre 1831, ou *Traité des vingt-quatre articles,* avait fixé d'une « manière invariable l'état de possession territoriale de la Belgique [1]. » Ce traité avait été accepté par la Belgique et

[1] Voyez la note E à la fin du volume.

signé du roi Léopold avec les cinq grandes puissances, en vertu d'une autorisation votée par les chambres belges. Ce n'était donc pas, il importe de bien le remarquer, un traité entre la Belgique et le roi de Hollande, qui aurait eu besoin, pour être obligatoire, de la signature de ce dernier ; mais un traité entre la Belgique et les cinq grandes puissances, qui, du jour de l'échange des ratifications, était devenu obligatoire pour tous les contractants, indépendamment de tout parti que prendrait le roi de Hollande. La Belgique l'avait si bien compris ainsi, que c'est en vertu et en exécution de ce traité, qu'elle avait demandé à être mise en possession de tout son territoire, et qu'elle avait obligé la France à aller chasser les Hollandais de la citadelle d'Anvers. Si l'on n'avait pas exigé alors que la Belgique restituât au roi de Hollande les parties du Limbourg et du Luxembourg qui étaient attribuées à ce dernier, c'est que, d'une part, Guillaume Ier n'ayant pas accepté les vingt-quatre articles n'avait aucun droit d'en réclamer l'exécution, et que, d'autre part, on avait vu dans cet arrangement un moyen de vaincre l'obstination du roi de Hollande. Mais il avait été parfaitement entendu que ces territoires n'étaient laissés entre les mains des Belges qu'à titre de dépôt temporaire et de nantissement. Cela est si vrai que la garde en avait été offerte au roi de Prusse, qui l'avait refusée, et que, dans la convention conclue le 21 mai 1833, entre la France, l'Angleterre et la Hollande pour la cessation des hostilités, il était dit expressément que cette stipulation comprenait les parties du Luxembourg et du Limbourg « occupées *provisoirement* par les troupes belges. »

Aujourd'hui, après avoir vainement attendu, pendant sept années, qu'une révolution en France ou une guerre européenne lui permît de recouvrer ses anciens États,

Guillaume Ier se résignait enfin à se courber sous la nécessité, et demandait à signer les vingt-quatre articles. Mais, loin de se réjouir d'un événement qui allait faire tomber la dernière des réserves faites contre son existence et apporter une consécration suprême à son indépendance nationale, la Belgique protestait avec indignation contre ce qu'elle appelait un démembrement, déclarant que le traité du 15 novembre avait perdu toute valeur par suite du long refus de Guillaume Ier d'y adhérer, et qu'elle subirait toutes les extrémités plutôt que de consentir à la spoliation dont on la menaçait. C'est-à-dire qu'après avoir recueilli tous les avantages du traité qu'elle avait signé, la Belgique n'en voulait plus accepter les charges, et que, trouvant à sa convenance le gage qui lui avait été confié, elle entendait se l'approprier. La haute raison du roi Léopold, quelque regret que lui causât la perte de provinces qui lui avaient donné tant de preuves d'attachement, ne se dissimulait pas tout ce qu'il y avait d'insoutenable dans cette prétention, et combien il serait imprudent de remettre en question le traité même du 15 novembre, si péniblement obtenu. Mais l'entraînement des populations était général ; la moitié des ministres s'y associaient ; les deux Chambres votèrent des adresses au Roi pour le supplier de ne pas laisser porter atteinte à l'intégrité du territoire national ; des discours ardents furent prononcés à la tribune ; la presse enflammait les esprits et les cœurs ; il y eut, dans quelques provinces, des manifestations tumultueuses, de regrettables excès ; et il était à craindre que les conseils de la sagesse ne fussent impuissants pour modérer un élan aussi irréfléchi que généreux.

C'est en cet état que, sur l'initiative du roi de Hollande, l'affaire hollando-belge revint, au mois de mars 1838, devant la Conférence de Londres. Bien des choses avaient

changé, depuis la signature du traité du 15 novembre. M. de Talleyrand se mourait[1], et l'esprit délié de M. Sébastiani ne suffisait pas à lui donner, au sein de la Conférence, l'autorité qu'y avait prise l'illustre diplomate. En Angleterre, la reine Victoria avait succédé, le 20 juin 1837, à Guillaume IV, et son avénement avait raffermi le crédit et l'influence ébranlés des whigs. Au fond, ce changement de règne était tout favorable au développement des bonnes relations et de l'intimité qui existaient entre les populations et les gouvernements de France et d'Angleterre; et l'on put juger combien la nation britannique avait secoué ses préjugés haineux, en voyant, aux fêtes du couronnement de la reine[2], le maréchal Soult, ambassadeur extraordinaire du roi des Français, l'ancien adversaire souvent heureux du duc de Wellington sur le champ de bataille, être l'objet de ces ovations bruyantes, on devrait dire terribles, dont le peuple de Londres a seul le secret. Mais le triomphe des whigs avait consolidé lord Palmerston au pouvoir, et lord Palmerston était devenu l'ennemi du Gouvernement français et du roi Louis-Philippe, depuis que, à l'occasion des affaires d'Espagne et de Grèce, il avait dû reconnaître qu'il ne les prendrait pas dans ses piéges, et qu'il ne mettrait pas facilement leur clairvoyance en défaut.

Si, dans les circonstances présentes, il n'était pas à craindre que le chef vindicatif mais toujours prudent du Foreign-Office se mît en lutte contre le sentiment populaire, au point de prendre, au sein de la Conférence, une attitude ouvertement hostile à la France, on devait,

[1] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, est mort à Paris, le 17 mai 1838, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

[2] Le couronnement de la reine Victoria eut lieu le 28 juin 1838.

du moins, considérer comme singulièrement relâchée l'étroite union des deux puissances occidentales, qui, en 1831, avait fait fléchir, au profit de la Belgique, la résistance des trois cours du Nord. Il était dès lors possible que, le traité des vingt-quatre articles venant à être déchiré par les Belges, la France se trouvât placée dans l'alternative ou de consentir à des conditions territoriales moins avantageuses pour eux, ou d'accepter la guerre contre l'Europe, avec l'Angleterre neutre, sinon adverse. Qu'eût-ce été donc, si nous avions encouragé les Belges dans leur prétention de garder des territoires auxquels ils avaient expressément renoncé, par un traité solennel où nous étions partie avec l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie ! Les Belges n'auraient-ils pas dû se dire que ce qui pouvait leur arriver de moins fâcheux en tel cas, c'est que la Prusse vînt, du consentement de l'Europe, les chasser des parties indûment conservées du Limbourg et du Luxembourg, comme nous avions été, nous, sans attendre le consentement de personne, chasser les Hollandais d'Anvers ? Et certes, à la condition que leurs frontières fussent respectées, la France n'aurait pas tiré l'épée pour soutenir leurs injustes exigences.

Au reste, le Cabinet des Tuileries ne permit pas au gouvernement belge de se faire la moindre illusion à ce sujet. Dès qu'il fut informé de la résolution prise par Guillaume Ier d'accepter le traité des vingt-quatre articles, M. Molé fit savoir au cabinet de Bruxelles que si, contre tout droit et toute équité, il persistait à demander une extension de territoire, la France ne lui prêterait sur ce point aucun appui. Seulement, la longue obstination du roi de Hollande ayant obligé la Belgique à entretenir un état militaire hors de toute proportion avec ses besoins

en temps de paix, il paraissait juste que ce surcroît de dépense retombât sur celui qui l'avait causé, et la France emploierait tous ses efforts à obtenir pour la Belgique un allégement équivalent dans les charges pécuniaires que lui imposait le traité. De son côté, le roi Louis-Philippe engagea avec son gendre, le roi des Belges, une active correspondance, l'exhortant, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, à ne pas soutenir des prétentions insensées, et à ne pas remettre en question, pour courir après une chimère, et sa propre couronne et l'existence même de la Belgique.

Le roi Léopold était un prince trop judicieux pour ne pas se rendre à des considérations dont il était impossible de contester la justesse. Mais il était roi constitutionnel, et d'autant moins armé pour résister aux folles ardeurs de l'opinion publique, qu'il aurait trouvé contre lui et les deux chambres et la moitié de son ministère. Même, dans l'espoir de sortir d'embarras en donnant au peuple belge un semblant de satisfaction, il avait conçu la pensée de racheter à prix d'argent quelques parcelles du Luxembourg hollandais, ce qui n'aurait pu se faire qu'avec le consentement de la Confédération germanique, et ce qui était par conséquent inexécutable. Enfin, pour être plus libre de ses actes, et pour ne pas s'exposer à voir les négociations troublées par des manifestations émanées de pouvoirs réguliers, le roi Léopold prit le parti, le 14 juin 1838, au moment où la Conférence allait rouvrir ses délibérations, de clore prématurément la session des chambres.

La Belgique se ressentait douloureusement de toutes ces agitations. Peuple essentiellement industriel, les Belges vivent surtout de travail et de commerce, et le travail et le commerce s'arrêtent où commence l'incerti-

tude du lendemain. Les ateliers se fermaient, les usines chômaient, les boutiques étaient vides, l'argent se cachait, et les ouvriers desœuvrés faisaient des promenades tumultueuses pour forcer la main à l'Europe. Six mois de souffrances courageusement supportées commençaient à ouvrir les yeux à beaucoup et à ébranler la constance des moins impatients, lorsqu'un fait considérable vint donner la mesure du malaise général : la banque de Belgique se trouva dans la nécessité de suspendre ses payements et de demander à ses créanciers un délai de trois mois, qui lui fut accordé.

Cependant la nouvelle session législative ayant été ouverte le 13 novembre, on entendit encore à la tribune plus d'un discours inconsidéré, plus d'une parole brûlante. Mais il était facile de remarquer que la réflexion avait éteint bien des colères et que les esprits étaient détendus. Aussi est-ce avec un calme relatif que fut reçue la décision prise le 11 décembre par la Conférence.

Sur la demande qui lui en avait été faite collectivement par l'Autriche et la Prusse comme membres de la Confédération germanique, la Conférence avait décidé sans aucune contestation qu'il ne serait rien changé à la délimitation territoriale fixée par l'acte du 15 novembre 1831. C'était donc un arrêt définitif, et il eût été véritablement puéril d'espérer encore la faire revenir sur ce point. Quant à la dette, en indemnité de ses dépenses de guerre, la Belgique était libérée des huit millions quatre cent mille florins (environ 17,750,000 fr.) par an qu'elle avait pris à sa charge en signant le traité et qu'elle n'avait pas payés. De plus et pour l'avenir, sa part de la dette commune était réduite à une rente annuelle de cinq millions de florins, dont le capital était transféré au débet de son grand-livre. Elle obtenait ainsi un allégement de près de

la moitié des charges financières que lui avait imposées le traité primitif, et n'avait assurément pas lieu de se plaindre.

Les arrangements ainsi modifiés furent signés par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances. Toutefois, suivant la recommandation qu'il en avait reçue de M. Molé, M. Sébastiani ne signa que sous réserve de l'approbation de son Gouvernement. Cette réserve n'avait d'autre but que de gagner quelques jours, afin de laisser au gouvernement belge le temps de faire un dernier effort. Ce n'est pas que le roi Léopold en attendît désormais le moindre succès, les communications du Cabinet des Tuileries et les lettres confidentielles de Louis-Philippe l'avaient prémuni contre une telle erreur; mais il devait au peuple belge et à ses propres sentiments de ne se rendre qu'après avoir épuisé toute la série des combinaisons qui pouvaient présenter une chance de prévenir une séparation douloureuse.

Enfin, le 23 janvier 1839, les plénipotentiaires des cinq grandes puissances firent notifier simultanément aux cabinets de La Haye et de Bruxelles un mémorandum où étaient consignées les résolutions, cette fois bien réellement définitives, de la Conférence. Le 2 février suivant, le roi de Hollande y donna officiellement son adhésion. Deux jours après, la Conférence reçut une dernière proposition du cabinet belge; mais elle refusa de l'examiner, attendu que le traité était devenu obligatoire par la signature du roi de Hollande et qu'il ne pouvait plus y être apporté aucun changement.

Dès ce moment, une plus longue résistance de la Belgique n'eût plus été qu'une bravade ridicule et dangereuse. Libre toujours de contester le droit, elle était impuissante contre la volonté de l'Europe, et sa dignité

même ne lui laissait d'autre parti que la résignation. Dans les chambres comme hors des chambres, les hommes que n'aveuglait pas la passion ne se le dissimulaient pas; et trois ministres donnèrent leur démission, préparant ainsi l'opinion à un sacrifice auquel ils ne voulaient pas s'associer. En vain le gouvernement, comme s'il eût été résolu à la guerre, demandait aux chambres de percevoir à l'avance les six premiers mois de la contribution foncière et engageait à son service le général polonais Skrzynecki, chacun, prévoyant l'issue inévitable de la lutte, comprenait qu'à la prolonger on ne ferait qu'augmenter des maux déjà intolérables. La souffrance des classes ouvrières était affreuse; la misère était partout; et, dans tous les grands centres manufacturiers, se signaient des pétitions, pour supplier le gouvernement de ne pas consommer la ruine de la patrie en se jetant dans une guerre insensée. « L'honneur, disaient ces pétitions, ne consiste pas à vouloir l'impossible; » et elles disaient vrai.

Le jour où devait être soumis à la chambre des représentants le projet de loi autorisant le roi à accepter le traité proposé par la Conférence, l'émotion fut grande à Bruxelles. La population se porta en foule aux environs du palais législatif, faisant entendre des chants patriotiques. On dut même faire quelques arrestations. Mais c'étaient les derniers frémissements de l'agitation populaire. Les orageux débats de la chambre ne donnèrent lieu à aucun trouble au dehors; et le vote prévu, qui adoptait la loi par cinquante-huit voix contre quarante-deux, fut généralement accueilli sans murmure. Le sénat s'étant prononcé dans le même sens, il ne restait plus qu'à clore ce long différend.

En conséquence, le 19 avril 1839, furent signés à

Londres : 1° entre la Belgique et la Hollande, un traité de partage de l'ancien royaume des Pays-Bas; 2° entre ces deux États et les cinq grandes puissances, un traité qui plaçait le précédent sous la garantie de l'Europe, avec accession de la Confédération germanique aux arrangements territoriaux concernant le grand-duché de Luxembourg.

Ce n'est pas seulement en Europe que le Cabinet du 15 avril maintenait avec une active et ferme sollicitude les droits et les intérêts de la France, dans ses rapports avec les puissances étrangères. Nous avions alors, contre plusieurs États du Nouveau-Monde, des griefs dont il poursuivit le redressement avec une louable résolution.

Depuis que l'ordonnance royale du 17 avril 1825 avait reconnu l'indépendance de l'île d'Haïti, sous la condition d'une indemnité de cent cinquante millions à payer aux colons dépossédés, nos relations avec notre ancienne colonie étaient loin d'être satisfaisantes. La république haïtienne jouissait en sécurité de sa liberté; mais elle s'abstenait d'acquitter le prix auquel elle l'avait acquise. Elle faisait mieux encore : après avoir contracté en France un emprunt, sous prétexte de payer l'indemnité, elle ne payait pas même les intérêts de cet emprunt, et gardait ainsi tout à la fois l'argent, les propriétés et sa liberté. Aux réclamations qui lui furent adressées à plusieurs reprises, elle se bornait invariablement à opposer une protestation contre l'exagération du chiffre de l'indemnité et finit par demander qu'il fût réduit à quarante-cinq millions. Vers la fin de 1837, le Gouvernement français envoya à Port-au-Prince une escadre commandée par le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, et qui précéda de peu de temps l'arrivée de MM. Las Cases et Baudin, commissaires munis des pouvoirs nécessaires pour

régler ce différend. Grâce à la sagesse et à la modération du président Boyer, et aussi au langage énergique des commissaires appuyé par la présence de l'escadre, on tomba d'accord sur une transaction qui fut consacrée par deux traités, signés simultanément le 12 février 1838. Par le premier de ces traités, le roi des Français reconnaissait la république d'Haïti comme État libre, souverain et indépendant, et contractait avec elle paix et amitié perpétuelles. Par le second, le solde de l'indemnité due par la république à la France était fixé à la somme de soixante millions de francs, payable en trente annuités, de 1838 à 1867.

Dans l'Amérique méridionale, les turbulentes républiques nées du démembrement des anciennes possessions espagnoles et portugaises étaient en proie à d'interminables déchirements, et faisaient retomber sur les commerçants étrangers le contre-coup de leurs dissensions et de leurs querelles. C'est ainsi que, pour punir les vexations et les insultes auxquelles leurs nationaux étaient en butte, la France, l'Angleterre et les États-Unis se virent forcés, en 1838, d'établir le blocus sur les côtes du Chili.

C'était bien pis dans la république Argentine. Cet État était alors soumis au despotisme du président Rosas, homme violent, cruel, à demi-barbare, ne connaissant d'autre loi que son caprice et se faisant un jeu de violer les engagements les plus solennels. Rosas avait surtout conçu une haine sauvage contre les Français, qu'il rendait incessamment victimes de ses persécutions et de ses iniquités. En outre, il avait imaginé de déclarer naturalisés, à certaines conditions qu'il avait lui-même fixées, les étrangers établis à la Plata, et d'exiger d'eux le service militaire. M. Roger, consul de France à Buénos-

Ayres, n'ayant pu obtenir de Rosas qu'il en revînt à de meilleurs procédés, amena son pavillon et rompit toutes relations officielles avec le gouvernement argentin. Bientôt arriva dans les eaux de la Plata l'escadre de la station du Brésil, forte de quatre bâtiments de guerre et commandée par le contre-amiral Leblanc. L'amiral avait reçu de son Gouvernement l'ordre d'exiger et de poursuivre, par tous les moyens en son pouvoir, le redressement des griefs de la France. Après avoir essayé des voies de conciliation sans pouvoir ébranler l'opiniâtreté de Rosas, l'amiral déclara, le 28 mars 1838, les ports de la république en état de blocus. Rosas répondit à cette mesure en ordonnant des préparatifs de guerre, et en faisant voter par la chambre des députés une résolution, par laquelle il lui était enjoint de réclamer du roi des Français une complète réparation de l'insulte faite à l'honneur de la Confédération argentine, et des pertes que le blocus aurait occasionnées à ce pays.

La guerre devait suivre cette insolente forfanterie; notre consul se retira à Montévidéo.

Le blocus fut rigoureusement maintenu. Mais la configuration des lieux rendant la surveillance très-difficile, l'amiral jugea nécessaire de s'emparer de l'île fortifiée de Martin-Garcia, qui commande l'embouchure de l'Uruguay, en face de Buénos-Ayres. L'attaque eut lieu le 11 octobre. Soutenu par le feu de l'escadre, un détachement de deux cent cinquante hommes, tiré des équipages et commandé par le capitaine de corvette Daguenet, s'élança impétueusement contre la place, et, malgré une vigoureuse résistance, y planta le drapeau français.

Tel fut le commencement de cette guerre, qui deviendra bientôt presque exclusivement intestine, et qui se prolongera plusieurs années, à travers les plus incroya-

bles vicissitudes, entre des provinces tour à tour alliées ou ennemies, avec l'anarchie dans les gouvernements, la révolution dans les populations, la misère et la famine partout ; avec le poignard et la torture pour auxiliaires de l'épée et du canon. La France et l'Angleterre, unies en apparence, rivales en réalité, assisteront, spectatrices intéressées et longtemps impuissantes, à ces sanglantes et confuses débauches d'un despotisme farouche et d'une liberté sans règle.

Pendant que ceci se passait à la Plata, des événements plus graves encore s'accomplissaient au Mexique.

Les démêlés de la France avec le Mexique remontaient à l'année 1837. Au milieu des troubles continuels qui faisaient de la révolution l'état normal de ce pays, les résidents français avaient cruellement à souffrir. Pillés, dépouillés de leurs propriétés, soumis à des contributions forcées, emprisonnés ou même mis à mort, nos malheureux compatriotes étaient victimes tour à tour des vainqueurs ou des vaincus, des exactions du gouvernement du jour ou de la populace. Vainement le Gouvernement français multipliait ses réclamations et avait pris un ton menaçant ; il n'obtenait que des réponses dilatoires ou des promesses toujours éludées, et les choses suivaient leur cours. La patience, l'extrême modération dont il fit preuve semblaient même exciter l'arrogance des Mexicains, qui trouvaient toujours quelque prétexte d'infraction aux règlements douaniers pour exercer contre nos navires de commerce les plus brutales persécutions.

Tous les moyens de persuasion ayant été épuisés, le Cabinet des Tuileries se détermina à une démonstration plus significative. Une escadrille, commandée par M. le capitaine de vaisseau Bazoche, fut envoyée dans le golfe

du Mexique. Elle portait M. le baron Deffaudis, ministre plénipotentiaire, qui se rendit à Mexico. Après avoir essayé sans succès de vaincre l'obstination du président Bustamente, M. Deffaudis laissa à Mexico M. Delille, son premier secrétaire, en qualité de chargé d'affaires, et se retira lui-même à bord de la frégate l'*Herminie*, au mouillage de Sacrificios, d'où il adressa, le 21 mars 1838, au gouvernement mexicain, un ultimatum sur les bases suivantes : 1° Payement par la république au Gouvernement français d'une somme de 600,000 piastres, sans imputation déterminée ; 2° payement aux citoyens français de toutes les sommes échues de leurs créances sur le Mexique, reconnues et régularisées ; 3° destitution de tous les fonctionnaires coupables de sévices ou de cruautés envers des Français, avec indemnités aux victimes ou à leurs familles ; 4° engagement d'accorder aux Français le traitement de la nation la plus favorisée, de ne leur faire supporter ni contribution de guerre ni emprunt forcé, et de ne mettre aucune restriction à leur liberté de faire le commerce. En même temps, M. Deffaudis donnait à M. Delille l'ordre de demander ses passe-ports et de quitter Mexico, si, le 13 avril, il n'avait pas reçu une réponse pleinement satisfaisante.

Loin que le président Bustamente se montrât ému de ces mesures, il fit remettre, le 30 mars, à M. Delille, une note par laquelle il lui disait que l'ultimatum « ne pourrait être pris en considération, que lorsque les forces navales de la France auraient quitté les côtes du Mexique.» Aucune autre communication ne fut faite par le gouvernement mexicain à notre chargé d'affaires, qui partit le 14 avril, en laissant ses nationaux sous la protection du consul anglais. Immédiatement après son départ, le blocus des ports du Mexique fut notifié aux consuls étrangers.

Ce fut, pour le gouvernement mexicain, un motif de nouvelles rodomontades, et, pour certaines parties de la population, une occasion de plus de manifester leurs sentiments haineux. Il fut même question, au sein du congrès, de l'expulsion de tous les Français du territoire de la République. Mais M. Bustamente, plus prudent que son langage ne le donnerait à croire, s'appliqua et réussit à empêcher toute violence. Il ordonna néanmoins des préparatifs militaires sur une large échelle, s'occupant de mettre en état de défense la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa et le port de la Vera-Cruz, dans le rayon duquel il rassembla une armée. Bustamente désirait surtout gagner du temps. Il espérait rendre favorables à sa cause, en éveillant leur susceptibilité, l'Angleterre et les États-Unis, à qui il avait fait porter ses doléances, et dont le commerce recevait du blocus un grand préjudice. Il avait, en outre, dans le climat, un auxiliaire redoutable pour les équipages de notre escadre, que décimaient la fièvre jaune et le *vomito negro*. C'est même dans la pensée d'abréger la durée de cette croisière homicide que, vers la fin de juin, le capitaine Bazoche assembla en conseil de guerre les capitaines de son escadre, afin d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de tenter une attaque contre Saint-Jean-d'Ulloa. Mais il fut reconnu que les forces dont on disposait n'étaient pas suffisantes pour assurer le succès d'une telle entreprise, et l'on se borna à rendre le blocus plus étroit et plus rigoureux.

Au milieu d'octobre, le contre-amiral Baudin, à la tête d'une nouvelle escadre, arriva dans les eaux du Mexique. Il y fut suivi de près par une escadre britannique, qui avait pour mission avouée de protéger les intérêts du commerce anglais, mais pour but réel de donner au Mexique un témoignage de bienveillance et un appui

moral. Le cabinet de Saint-James avait même offert sa médiation, qui n'avait point été acceptée par la France, et il avait renvoyé d'urgence à Mexico son représentant, M. Pakenham, alors absent par congé, avec ordre d'interposer ses bons offices pour prévenir les hostilités et amener un arrangement amiable. On sait avec quelle promptitude la Grande-Bretagne prend ombrage de tout ce qui peut être, pour la France, une occasion de manifester sa puissance maritime, et combien elle est portée à s'attribuer sur les mers une sorte de haute juridiction universelle. L'insuccès ne la décourage pas; et quand elle ne peut imposer son influence, elle en veut avoir du moins les apparences, présente partout, tracassière avec les forts, impérieuse et menaçante avec les faibles. Cette fois, du reste, il eût été bien difficile au cabinet britannique de ne pas prendre en considération les plaintes, les mémoires, les pétitions dont le poursuivaient les commerçants et les armateurs, l'adjurant de ne point les abandonner aux prétentions exorbitantes de la France. On eût dit, à entendre ce bruyant concert, que l'honneur et les droits de l'Angleterre étaient atteints, parce que la France, pour venger son injure, osait gêner les opérations des négociants de Manchester ou de Liverpool. Des réclamations non moins vives furent faites par les commerçants de New-York; mais le gouvernement de l'Union, malgré la mauvaise humeur qu'il éprouvait lui-même, ne crut pas qu'il y eût lieu d'envoyer une escadre sur les traces de la nôtre.

Dès son arrivée, le contre-amiral Baudin, qui avait son pavillon sur la frégate la *Néréide*, avait pris, suivant ses instructions, le commandement en chef des forces destinées à opérer contre le Mexique. Il avait alors sous ses ordres une flotte composée de quatre frégates, une cor-

vette, quatre bricks, quatre bricks-avisos, quatre bombardes, deux bateaux à vapeur et deux corvettes de charge, formant un total de vingt et un bâtiments et de trois cent cinquante-deux canons. Son premier soin fut de faire porter à Mexico, par le capitaine Le Ray, les dernières propositions de la France. Cette démarche ne réussit pas mieux que les précédentes. L'époque où soufflent les vents du nord, si redoutables dans ces parages, était prochaine; et le gouvernement mexicain, qui comptait sur la tempête pour détruire nos vaisseaux, était moins que jamais disposé à céder. Il ne songeait qu'à retarder les opérations de la flotte, et, à cet effet, il invita l'amiral à venir conférer à Xalapa avec le ministre des affaires étrangères. L'amiral y consentit encore; mais il ne partit qu'après avoir pris ses mesures pour qu'on fût prêt, à son retour, à ouvrir les hostilités.

Les Mexicains, de leur côté, ne s'endormaient pas. La ville de Vera-Cruz, bâtie sur le bord de la mer et exposée à nos coups, avait été mise en état de renouveler la défense de Saragosse. Outre les canons qui garnissaient les murailles, les rues avaient été coupées de fortes barricades, et les églises, converties en forteresses, avaient reçu des canons jusque dans leurs clochers. Le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, assis aussi sur le rivage, à un mille en avant de la Vera-Cruz dont il commande l'approche, renfermait une garnison de onze cents hommes et était approvisionné pour un long siége. Ce fort, d'un aspect imposant, défendu par cent quatre-vingt-six bouches à feu, passait pour inexpugnable. La mer baigne le pied de ses remparts sur une moitié de son pourtour. Il est construit sur un plateau rocheux, légèrement incliné, qui s'avance à un demi-mille au large, et que la marée basse découvre en partie. Sa forme est celle d'un paral-

lélogramme, au centre duquel s'élève un cavalier, et que flanquent, à l'est et à l'ouest, des batteries rasantes.

Le plateau, seul point sur lequel pût s'opérer un débarquement pour donner l'assaut, était signalé comme coupé par des crevasses larges et profondes, dont on ignorait la position et l'étendue. Le prince de Joinville, qui commandait la corvette la *Créole*, reçut la périlleuse mission d'aller étudier le terrain. Il s'en acquitta par une reconnaissance de nuit, qu'à la tête de quelques compagnons aussi déterminés que lui, il poussa jusqu'à portée de la voix des remparts. Ils furent aperçus de la place, qui envoya contre eux une trentaine de soldats ; mais ceux-ci, ne pouvant croire que tant d'audace ne cachât pas un piége, n'osèrent les poursuivre jusqu'à leurs embarcations. A quelques jours de là, dans la nuit du 12 au 13 novembre, l'amiral, ayant à ses côtés le prince et de nombreux officiers, et suivi de soixante hommes bien armés, dirigea lui-même une reconnaissance plus générale, qui ne se termina pas moins heureusement ; et pourtant, tous les mouvements des nôtres, depuis leur débarquement, avaient été surveillés par un fort détachement de Mexicains, dont les éclaireurs, on ne sait pourquoi, s'abstinrent d'ouvrir le feu.

Tout cela s'était passé avant le départ de l'amiral pour Xalapa. Cette conférence, du reste, n'était qu'un nouveau leurre imaginé par le gouvernement mexicain, qui n'avait nullement l'intention d'accorder aucune réparation. Mais le ministre, M. Cuevas, eut soin de pousser les concessions jusqu'au point où, sans être suffisantes, elles permettaient cependant de croire qu'un accord n'était pas impossible, et, prétextant l'absence de pouvoirs pour aller plus loin, il demanda d'en référer au congrès. L'amiral, bien décidé à ne pas se prêter plus longtemps à ce gros-

sier manége, répondit qu'il attendrait à son bord, jusqu'au 27 novembre à midi, l'acceptation pure et simple de ses conditions, et que, passé cette heure, il commencerait le feu.

Le 27, dès le matin, aux cris joyeux des équipages, les navires prirent leur position de combat. Le jeune et ardent capitaine de la *Créole* avait demandé à s'embosser auprès des frégates; mais l'amiral, considérant le faible échantillon de la corvette, ne crut pas devoir y consentir, et le prince fut envoyé en observation au nord-ouest du fort, afin de juger la portée et la direction de l'artillerie, et d'en signaler les effets. Bientôt, les navires étrangers, que pouvaient atteindre nos projectiles au mouillage de la Vera-Cruz, ayant appareillé pour s'éloigner, l'amiral, qui manquait de pilotes mexicains, ordonna au prince de s'emparer de ceux qui se trouvaient à bord de ces navires. Le prince exécuta cet ordre avec une telle ponctualité, qu'il enleva même le pilote du paquebot anglais l'*Express*, ayant rang de bâtiment de guerre [1]. Le prince, en ceci, avait dépassé la limite de son droit rigoureux, et il s'ensuivit plus tard, entre les cabinets de Paris et de Londres, des explications dans lesquelles on apporta de part et d'autre un louable esprit de conciliation.

[1] Ce fait, connu en Angleterre à une époque où la mauvaise humeur causée par notre expédition contre le Mexique était loin d'être calmée, blessa au vif les susceptibilités britanniques. L'opinion fut d'autant plus prompte à s'enflammer, qu'il s'agissait d'un fils du roi des Français, et que nos ombrageux voisins commençaient peut-être à pressentir, dans le jeune et hardi marin, le futur auteur de la *Note sur l'état des forces navales de la France*. L'émotion fut générale et surtout bruyante. Les journaux se répandirent en invectives et demandèrent une éclatante réparation. Le Parlement retentit de déclamations violentes sur le prétendu outrage fait au pavillon britannique. Il y eut des notes diplomatiques échangées. Enfin une

Peu d'instants avant l'heure de midi, dernier délai, un parlementaire mexicain se rendit à bord de la *Néréide*. La réponse qu'il apportait ne laissait aucun espoir d'accommodement, et, dès qu'il se fut éloigné, à deux heures et demie, la *Néréide* donna tout ensemble le signal et l'exemple, en lâchant contre le fort sa première bordée. Aussitôt le canon tonne sur toute la ligne d'attaque, le fort répond vigoureusement, les boulets et les obus sillonnent l'espace. Le feu durait depuis quelques instants, lorsque, au milieu des tourbillons de fumée qui enveloppent les combattants, l'amiral voit se dessiner une voile que surmonte un signal. C'était la *Créole*, dont le capitaine, peu satisfait du rôle d'observateur qui lui avait été assigné, demandait la permission de venir recevoir sa part des boulets de l'ennemi. La permission fut accordée; et comme la *Créole* rangeait bord à bord les frégates et les bombardes pour aller prendre position près du récif de Lavandera, le prince fut salué par tous les équipages d'un long cri de *Vive le Roi!*

Le feu continuait sans faiblir, peu meurtrier de la part de l'ennemi, terrible et destructeur contre la forteresse. Déjà deux explosions avaient eu lieu dans la place, lorsque, à quatre heures et demie, la tour des signaux qui surmontait le cavalier sauta en l'air, et couvrit de débris le cavalier et les ouvrages environnants. Une demi-heure après, une quatrième explosion se fit entendre, et dès lors le feu des Mexicains se ralentit sensiblement. A la chute du jour, il était presque complétement éteint. A huit heures, le silence était partout; la ligne d'embossage était rompue, et les navires, que la moindre brise du large eût poussés contre les roches,

lettre de l'ambassadeur de France mit fin à tout ce tapage en rejetant sur un malentendu l'acte qui y avait donné lieu (3 avril 1839).

gagnaient le mouillage de l'île Verte. Un parlementaire aborda la *Néréide*. Il demandait une suspension d'armes. L'amiral répondit que le feu recommencerait au lever du jour, si la capitulation n'était pas signée; et il en dicta les conditions.

Après bien des allées et venues, bien des difficultés et des objections, le 28 novembre 1838, à huit heures du matin, le général Rincon, commandant du département de Vera-Cruz, se résigna à signer la capitulation de Saint-Jean d'Ulloa; il accepta également les conditions fort douces qui lui furent offertes par l'amiral pour la Vera-Cruz, dont la défense était impossible après la prise de la forteresse.

A midi, nos troupes prirent possession de Saint-Jean d'Ulloa, et y firent flotter le pavillon de France, qui fut salué de vingt et un coups de canon par tous les navires de l'escadre. Nos soldats furent eux-mêmes étonnés des ravages qu'avait causés notre artillerie. On se les expliquera, quand on saura que, dans le court espace de quatre heures, huit mille deux cent cinquante projectiles avaient été lancés contre la place, avec une justesse de tir qui permettait à bien peu de s'égarer. L'ennemi, que les explosions et les éboulements avaient cruellement maltraité, avait près de cinq cents hommes hors de combat ; de notre côté, les pertes se réduisaient à quatre tués et vingt-neuf blessés.

Ainsi la guerre s'était résumée en un coup de foudre; et chacun s'attendait à voir ouvrir les négociations, pour accorder à la France les satisfactions qu'il paraissait insensé de lui contester plus longtemps. Toute marque d'hostilité disparut; les équipages du *Cuirassier*, de la *Créole* et de l'*Eclipse*, en station au mouillage de la Vera-Cruz, entrèrent en relation avec les habitants, et parcouraient librement la ville.

Le 4 décembre, le commandant de la *Créole* était lui-même à visiter la ville, lorsqu'il apprit qu'au mépris de la capitulation, le général Santa-Anna y faisait entrer de nouvelles troupes. Le prince se hâta de regagner son bord. Il fut en cela bien inspiré ; car Santa-Anna, informé de sa présence, avait donné l'ordre de fermer les portes de la ville et de s'emparer de tous les Français. Il espérait, sans doute, que tenant entre ses mains un fils du roi des Français, il serait maître à son tour de faire des conditions. Tout en envoyant informer l'amiral de cette perfidie, le prince fit sommer le général mexicain de respecter la liberté des Français, couverte par une capitulation qui restait obligatoire jusqu'à notification du contraire ; puis il embossa la *Créole* à petite distance de la ville, prêt à commencer le feu. Santa-Anna avait manqué son coup ; il fit rouvrir les portes, et nos soldats purent se retirer, suivis de la plupart des résidants français qui, prévoyant un combat dans la ville, allèrent chercher un asile dans la forteresse.

A quatre heures, en arrivant sur son canot dans le port, l'amiral Baudin reçut une lettre par laquelle Santa-Anna lui annonçait sa nomination au commandement général du département de Vera-Cruz, et le refus de son gouvernement de ratifier la convention relative à la ville. Peu d'instants après, il apprit que le général Arista approchait avec une armée de cinq mille hommes pour se joindre à Santa-Anna, et qu'ils se proposaient de reprendre le fort. L'amiral résolut de prévenir leur attaque. Ses ordres furent aussitôt donnés ; et le lendemain, 5 décembre, à six heures du matin, trois colonnes, formant un total d'environ douze cents hommes, se dirigeaient du môle sur la ville.

La colonne de droite, commandée par les capitaines

Lainé et Le Ray, se porta sur le fort de la Conception; celle de gauche, commandée par les capitaines Perseval et Turpin, était envoyée contre la poterne de Rastrillo et le fort de Saint-Iago. La colonne du centre était conduite par le chef de bataillon Collombel, et avait pour avant-garde quatre-vingt-dix marins de la *Créole*, à la tête desquels marchait M. le prince de Joinville. Celle-ci devait entrer dans la ville en enfonçant la porte du môle. Il était expressément recommandé de respecter les habitants et les propriétés et de se borner à désarmer la place.

Arrivé sans obstacle au pied de l'enceinte, le prince fait disposer des sacs à poudre. La porte vole en éclats; et le prince, suivi de sa petite troupe qu'il électrise, s'élance le premier sur les débris qui couvrent le sol. La garde surprise se laisse désarmer presque sans résistance; une pièce de canon qui battait l'entrée de la ville est enlevée avant d'avoir été déchargée, puis on se précipite au pas de course vers la maison occupée par les généraux mexicains. Ici la garde était en éveil. Elle reçoit les nôtres à coups de fusil; mais elle est culbutée par l'impétuosité des assaillants, qui la rejettent dans la maison et y entrent sur ses pas. Le prince, toujours à la tête, arrive à la galerie de l'étage d'où partait une vive fusillade. Il étend à ses pieds, d'un coup de pistolet, un soldat mexicain qui lui barrait le passage et avait levé le glaive sur sa tête. L'étage est envahi. L'ennemi ne cède que pas à pas et se défend bravement. On le poursuit de chambre en chambre, en faisant pour ainsi dire le siége de chaque porte. Le général Arista, trouvé dans son appartement, est amené prisonnier au prince, qui reçoit son épée. Plus heureux, le général Santa-Anna avait réussi à se sauver par les toits en terrasse. Mais la plupart de ses officiers et un grand nombre de soldats restèrent entre nos mains.

Pendant que ceci se passait dans la ville, les deux colonnes de droite et de gauche avaient escaladé les murailles, et s'étaient mises en marche en sens inverse sur les remparts, pour se rejoindre à l'extrémité opposée. Sur leur chemin, elles renversaient les parapets, enclouaient les canons, brisaient les affûts à coups de hache et jetaient le tout dans les fossés. Près de la porte de la Merced, la colonne de gauche fut tout à coup arrêtée par de terribles décharges de mitraille et de mousqueterie, parties des fenêtres d'une caserne voisine. Le prince de Joinville, averti de cette résistance, accourt avec ses marins et, sous le feu meurtrier de la caserne, fait braquer contre la porte un petit obusier de montagne qu'il avait amené. Le coup part; et, sans attendre que la fumée se soit dissipée, le prince se précipite avec les siens pour pénétrer dans la caserne. Mais la porte, fortement appuyée par des sacs à terre, n'était pas même ébranlée; l'obus n'y avait fait que son trou.

La fusillade continua, et déjà nous avions fait plus d'une perte douloureuse lorsque parvint en cet endroit la colonne de droite, qui avait achevé le tour des remparts. Le capitaine Lainé prit alors le commandement de l'attaque et fit commencer la construction d'une forte barricade devant la porte de la caserne, qu'il se proposait de soumettre à un véritable siége. Mais le but de l'amiral était atteint, puisqu'il ne restait pas un seul canon sur les murailles. La prise d'un bâtiment qu'on n'aurait pas gardé et de quelques prisonniers qu'on n'aurait pu nourrir était sans intérêt. D'ailleurs la journée était avancée, et l'état de l'atmosphère faisait prévoir un prochain coup de vent, qui pouvait mettre les chaloupes dans l'impossibilité de regagner les navires, mouillés, pour la plupart, à grande distance et sans abri. L'amiral ordonna le rem-

barquement, qui s'effectua avec le plus grand ordre, chaque colonne emportant ses blessés et même ses morts, dont aucun ne fut abandonné.

En prévision d'un retour offensif des Mexicains, l'amiral avait prescrit que les cinq chaloupes de la colonne du centre, qui portaient des caronades à l'avant, demeurassent le bout à la plage, jusqu'après le départ des autres embarcations. Il avait, en outre, fait placer, sur l'extrémité du môle, une pièce de six mexicaine, chargée à mitraille et pointée contre la porte de la ville. Nos derniers marins n'avaient pas encore quitté le rivage, qu'une forte colonne ennemie, conduite par le général Santa-Anna en personne, sortit de la ville au pas de course. Un instant arrêté par une décharge générale à mitraille, qui fit dans ses rangs d'affreux ravages, l'ennemi revint bientôt à lui. Il se répandit sur la plage et s'avança intrépidement sur le môle, dirigeant contre les nôtres, et plus particulièrement contre le canot de l'amiral, un feu très-vif et meurtrier. Mais ce nouvel engagement fut de courte durée. Une brume épaisse, qui survint tout à coup, et qui ne permit plus aux combattants de s'apercevoir, mit fin au combat. Nous avions eu, dans cette journée, huit tués et cinquante-six blessés. Les pertes de l'ennemi étaient considérables ; le général Santa-Anna avait reçu trois blessures graves, dont l'une nécessita l'amputation de la cuisse.

Le lendemain, 6 décembre, le mauvais temps obligea les navires à s'éloigner de l'île Verte et à chercher un abri au mouillage d'Antonio-Lisardo. La guerre, du reste, était terminée ; et le gouvernement mexicain n'était pas tenté d'offrir à nos marins une nouvelle occasion de lui prouver leur valeur. Il contesta et discuta encore longuement cependant ; et ce fut seulement le 9 mars 1839

que furent signés simultanément, dans la ville de Vera-Cruz, un traité de paix entre le roi des Français et la république du Mexique, et une convention annexe accordant à la France les satisfactions qui lui étaient dues.

CHAPITRE XLIV

LA COALITION.

Tous les partis de l'opposition parlementaire se concertent et se coalisent pour renverser le ministère du 15 avril; M. Duvergier de Hauranne.—Mot d'ordre adopté par la coalition.—Ouverture de la session de 1838-1839.—M Dupin, porté par le ministère, est élu président.—Discussion de l'Adresse à la Chambre des pairs.—Rédaction du projet d'Adresse par la commission de la Chambre des députés; conduite ambiguë de M. Dupin.—Discussion de l'Adresse; M. Guizot; M. Thiers; M. Odilon Barrot; M. Garnier-Pagès; M. Berryer.—Défense héroïque de M. Molé.—Situation que cette discussion fait à la Couronne.—Au vote sur l'ensemble, le ministère n'obtient qu'une majorité de six voix.—Mort de la princesse Marie.—Dissolution de la Chambre des députés.—Élections de 1839.—Démission du ministère.—Tentatives pour former un ministère de coalition; prétentions de la gauche; les négociations sont rompues.—Le maréchal Soult essaye en vain de former un ministère centre gauche.—M. Guizot n'est pas plus heureux dans ses efforts pour ressusciter le ministère du 11 octobre.—Formation d'un ministère transitoire.—Ouverture de la session.—M. Passy, élu président de la Chambre des députés, tente à son tour de former une combinaison ministérielle, que M. Dupin fait échouer.—Une insurrection républicaine à Paris détermine la formation du ministère du 12 mai.

Sorti faible, épuisé, chancelant, de la session de 1838, le ministère du 15 avril se trouvait, aux approches de la session de 1839, dans une situation beaucoup plus menaçante encore. M. Molé avait commis une double faute, dont les conséquences se produisaient alors non moins redoutables pour son existence ministérielle que fatales au développement régulier du régime parlementaire.

En cherchant à se former, dans la Chambre élective, une majorité qui se dévouât non à son programme,

puisqu'il n'avait pas de programme, mais à sa personne, M. Molé s'était placé en dehors du principe essentiel du gouvernement représentatif, et avait réduit la question de majorité aux proportions d'une question d'intrigue, de camaraderie. Il avait éloigné de lui, ou du moins rendu indifférents à sa destinée, les hommes à convictions sérieuses, c'est-à-dire les seuls qui aient et qui puissent donner de la force, pour prendre son point d'appui sur ceux qui soutiennent toujours le pouvoir parce qu'il est le pouvoir, sorte de bagage banal, qui se retrouve dans toute assemblée politique et que tout ministère qui tombe transmet au ministère qui lui succède, et sur ces hommes à la conscience facile, qui se donnent sans garantie parce qu'ils se dégagent sans scrupule. Or, étranger à la Chambre des députés par ses relations ordinaires et par les habitudes de sa vie, M. le comte Molé pouvait obtenir d'elle tout ce qui s'accorde à la parfaite honorabilité du caractère; mais il n'avait aucun droit d'en attendre rien de ce qui implique une adhésion à des principes clairement définis, un hommage à la supériorité de l'intelligence ou même un témoignage d'affectueuse sympathie.

La seconde faute de M. Molé, ce fut la hauteur quelque peu dédaigneuse avec laquelle il affecta de se rendre indépendant des chefs des principales fractions de l'ancienne majorité. En cela, il ne s'était pas seulement attiré l'hostilité des chefs, il avait profondément blessé les partis. Les partis peuvent pardonner à qui les combat, jamais à qui méconnaît leur puissance. D'adversaires gênants, mais, à tout prendre, tolérants et d'assez facile composition, M. Molé s'était ainsi fait d'implacables ennemis. D'ailleurs, et c'était là l'une des faiblesses de M. Molé, il descendait parfois, dans sa lutte contre les

hommes qui lui portaient ombrage, à des moyens peu dignes de lui, et sa conduite ne fut pas toujours exempte de blâme. On l'avait vu, dans les dernières élections, malgré ses protestations contraires, déchaîner ses journaux et employer toutes les influences administratives contre les amis de M. Guizot. Il blessa plus profondément encore M. Thiers. Après la session, M. Thiers s'était rendu aux eaux des Pyrénées, d'où il devait faire un voyage en Italie. M. Molé, qui désirait vivement le tenir éloigné de la Chambre, lui fit proposer soit l'ambassade de Saint-Pétersbourg, qui pouvait lui plaire par son importance politique, soit celle de Rome, qui offrait à ses goûts bien connus la double séduction d'un beau ciel et des chefs-d'œuvre de l'art. M. Thiers n'accepta ni l'une ni l'autre. M. Molé, attribuant ce refus à des vues ministérielles, laissa alors publier dans le journal la *Presse*, qui obéissait notoirement à ses inspirations, un article où M. Thiers était, comme homme public et comme homme privé, l'objet des imputations les plus outrageantes. Bien que M. Molé se fût empressé de rejeter loin de lui la responsabilité de ce factum, M. Thiers eut lieu de croire qu'il n'y était pas étranger et en garda le souvenir.

Jusqu'à la fin de la session dernière, le ministère avait vécu parce qu'aucun parti ne s'était senti en état de le renverser à son profit, et parce que les chefs, rivaux entre eux, avaient mieux aimé lui laisser le pouvoir que de le lui arracher sans être assurés de le saisir. Peut-être cette espèce de neutralité dont on lui abandonnait le bénéfice aurait-elle pu le sauver encore, si M. Molé, dont elle était loin de satisfaire la juste fierté, ne s'était montré plus impatient que tout autre de la faire cesser. Mais en travaillant avec une activité de tous les instants à créer

cette majorité sur laquelle reposait l'espoir de tout son avenir, M. Molé avait fini par éveiller de vives inquiétudes. Comme son principal effort portait sur l'absorption du tiers-parti et sur le démembrement du centre gauche, et comme tous ses moyens constitutionnels de séduction se résumaient en promesses de conciliation, on était fondé à prévoir que, maître du terrain, ses concessions iraient jusqu'à l'abandon au moins partiel des lois de Septembre, et de la politique préservatrice dont elles avaient été l'heureux et nécessaire couronnement.

Plus que tous autres, les membres du centre droit avaient pris alarme de ce danger. Ils s'irritaient de voir le fruit de sept années d'une lutte persévérante et courageuse compromis et bientôt peut-être anéanti, dans le seul intérêt d'une situation personnelle, par un ministère sans force, sans éclat, sans autorité dans la Chambre, et qui, incapable de vivre par ses œuvres, se montrait disposé à acheter au prix des garanties sociales si péniblement conquises l'appoint d'une majorité sans couleur. Ils redoutaient pour l'avenir les conséquences funestes de cette désertion des principes, de cet énervement des âmes, de ce relâchement de tous les ressorts du pouvoir qui se substituaient graduellement à une politique de vigilance et de fermeté. Ils s'indignaient enfin que le Gouvernement se trouvât jeté dans des voies nouvelles, en dehors de toutes les traditions, par un Cabinet où ne siégeaient aucun des hommes considérables de la Chambre élective, aucune des grandes illustrations parlementaires.

Ils furent ainsi conduits à examiner s'il ne serait pas désirable et possible de trouver un terrain, sur lequel les partis influents pussent se réunir en un effort commun contre le ministère, sans avoir à se faire réciproquement

aucun sacrifice. Mais il fut tout d'abord reconnu qu'il n'y avait pas de succès à espérer, si l'on n'obtenait le concours de la gauche. En effet, quelque peu portée que fût la gauche pour le ministère, elle éprouvait beaucoup plus d'éloignement encore pour les doctrinaires; et il était à croire qu'en cas d'attaque concertée seulement entre le centre droit et le centre gauche, la gauche prêterait l'appui de ses votes à un Cabinet qui lui avait fait déjà d'importantes concessions et qui lui avait donné le droit d'en attendre d'autres.

Mettre M. Guizot et M. Odilon Barrot d'accord sur un système, sur un ensemble de vues politiques, il n'y fallait pas songer; on ne l'essaya pas. Ce qu'on voulait, c'était renverser le ministère; ce qu'on cherchait, c'était bien plutôt un prétexte avouable qu'une raison logique d'y travailler en commun. Que le prétexte permît à chacun de combattre ouvertement le ministère sans renier ses propres principes, on ne lui demandait pas davantage.

Parmi les amis de M. Guizot, il en était deux qui, par l'activité de leur esprit et par des qualités d'ailleurs dissemblables, avaient pris sur le parti doctrinaire une sorte de direction militante. M. Duvergier de Hauranne, homme d'initiative, infatigable à la lutte, se prodiguant partout, toujours prêt à payer de sa personne et à porter les premiers coups, était un de ces vaillants capitaines qui enlèvent une position par l'impétuosité de l'élan ou par la ténacité de l'action, alors que d'autres hésiteraient à l'attaquer ou désespéreraient de réussir. Non moins ferme dans ses desseins, non moins ardent dans ses convictions, M. Charles de Rémusat était à la fois plus calme dans ses résolutions, plus sobre et plus circonspect dans le choix des moyens. Ce dernier, bien qu'il fût alors

politiquement séparé de M. Thiers par des dissidences qui devaient bientôt s'effacer, entretenait avec le chef du centre gauche des relations d'étroite intimité ; et il est à croire que ce fut de leurs entretiens que naquit la première idée de donner un corps et un drapeau à la coalition. Ce fut aussi dans le salon de madame de Rémusat que M. Guizot et M. Thiers eurent, pour la première fois, une conversation sur ce sujet.

M. Thiers était convaincu qu'il importait essentiellement à la vérité du régime représentatif et au libre jeu des institutions, que le Roi restât à l'abri de toute atteinte, en dehors et au-dessus du Gouvernement. La gauche, de son côté, avait fait entrer dans son Évangile politique, en la poussant à ses plus rigoureuses conséquences, la maxime : *le Roi règne et ne gouverne pas.* Sans contester au Roi la part d'action que lui attribuait la Charte elle-même, M. de Rémusat et ses amis étaient d'avis que, par la faiblesse inhérente à sa composition, le ministère ne couvrait pas constitutionnellement la Couronne. « Un Cabinet groupé autour d'un chef ayant une forte position parlementaire, appuyé sur une majorité compacte et dévouée, est en état, disaient-ils, de discuter avec la Couronne, et au besoin de lui résister. Chacun le sait, chacun le sent, et il n'est pas à craindre que l'opinion porte la responsabilité où elle ne doit pas être. Mais quand un Cabinet, loin de pouvoir imposer à la Couronne par le crédit dont il jouit sur les Chambres, n'a guère d'autre titre à la confiance des Chambres que d'avoir été l'objet du choix de la Couronne, l'opinion publique, quoi qu'il fasse, ne verra jamais en lui que l'instrument docile de la volonté royale et fera remonter au-dessus de sa tête la responsabilité de fait. Un tel Cabinet n'est pas parlementaire, il est insuffisant. »

Ainsi la gauche, le centre gauche, le centre droit arrivaient à la même conclusion : le ministère est insuffisant. Seulement tous n'attachaient pas d'abord à ces mots la même signification. Le ministère était insuffisant, pour les uns, parce qu'il était incapable de s'opposer aux empiétements abusifs de la personne royale dans le maniement des affaires de l'État ; pour les autres, parce qu'il n'avait pas assez de consistance pour retenir la responsabilité qui ne devait pas le dépasser, ou, suivant l'expression adoptée, parce qu'il était « transparent. » On verra ce qu'il advint, dans l'action, de cette diversité des points de vue au moment du départ.

Quoi qu'il en soit, le prétexte était trouvé ; et, sans s'arrêter à pousser plus avant des explications qui n'eussent fait que mettre en relief des divergences fondamentales qu'on voulait se dissimuler à soi-même, on s'occupa d'organiser l'attaque. Ici, le premier rôle appartenait à la nature et aux qualités spéciales de M. Duvergier de Hauranne ; il s'en empara résolûment. MM. Thiers, Guizot, Odilon Barrot ne furent point provoqués à une entente impossible ; ils ne furent point mis en présence. La coalition se fit sans eux et au-dessous d'eux ; ils y furent ensuite entraînés par cette solidarité qui lie les généraux aux corps d'armée, et qu'ils n'auraient pu répudier sans abdiquer.

La campagne fut ouverte par deux articles sur les conditions du régime représentatif, que M. Duvergier de Hauranne publia dans la *Revue française*, en mars et en juin 1838. Ces articles étaient fort habiles, modérés de ton et d'une logique serrée. Le premier n'avait d'autre but apparent que de réfuter les doctrines excessives de quelques publicistes, qui attribuaient au pouvoir royal, dans le gouvernement représentatif, une prépondérance

décisive sur les pouvoirs parlementaires. Certes, la prédication de ces doctrines ne mettait pas la Constitution en péril, et les « ultra royalistes, » comme on disait alors, étaient loin d'avoir, par le nombre ou par l'influence, la valeur d'un parti. Mais en prenant occasion de cette polémique pour rétablir la vérité des principes constitutionnels tels que les libéraux monarchistes les avaient entendus en 1830, et en rendant le ministère solidaire des attaques dirigées contre ces principes, M. Duvergier de Hauranne signalait à tous les partis dynastiques un même intérêt à défendre, et leur indiquait une base commune d'opérations.

Le second article allait plus loin. Après avoir fait ressortir, non sans quelque exagération, combien avait été préjudiciable à la marche des affaires, dans la dernière session, la situation réciproque d'une Chambre « divisée, tiraillée, incertaine, » et d'un ministère « sans autorité, sans action, sans influence ; » après avoir fait entrevoir, comme conséquence des procédés employés par le ministère pour se former une majorité, l'époque prochaine où « l'art de gouverner consisterait non plus à agir sympathiquement par ses actes et par ses paroles sur une masse d'hommes avec lesquels on est en communauté d'idées et de sentiments, mais à prendre les hommes un à un, à chercher le côté faible de chacun, à flatter sa vanité, à satisfaire ses intérêts, » il se terminait ainsi : « Un grand devoir est imposé à tous ceux qui veulent sincèrement et complétement la monarchie constitutionnelle : c'est d'oublier des querelles aujourd'hui sans objet et de réunir leurs efforts pour regagner le terrain perdu, et pour rendre à nos institutions la grandeur et la force dont chaque jour on tend à les dépouiller ; c'est de protéger ainsi à la fois contre de dangereuses maximes

et de funestes pratiques l'inviolabilité royale, le pouvoir parlementaire, l'influence et la pureté de l'administration. On appellera cela, si l'on veut, une coalition. Ce sera du moins la coalition de l'indépendance contre la servilité, de la droiture contre la duplicité, de l'honnêteté contre la corruption. »

Cet article fit sensation. C'était, en effet, une avance directe faite par les doctrinaires à la gauche dynastique. Ainsi présentée, l'alliance fut acceptée. Théoriquement, rien de plus simple que cette alliance, pour défendre les principes de 1830, entre les hommes qui avaient ensemble assuré le triomphe de ces principes au milieu des périls d'une révolution. Pratiquement, en quoi pouvaient se trouver d'accord, sinon sur de vagues abstractions, les hommes qui, au lendemain même du 9 août, s'étaient séparés sur la portée, sur l'application, sur les conséquences de ces principes, et entre lesquels la distance n'avait fait, depuis, que s'agrandir? Que l'on tentât de s'expliquer, les vieilles querelles renaissaient. Mais à quoi bon? Le ministère compromettait les principes; il fallait renverser le ministère. On s'en tint là, sauf à s'expliquer plus tard; et bientôt, entre MM. Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Jaubert, Piscatory, Étienne [1], Chambolle [2], Léon Faucher [3], l'entente, dans ces limites, fut complète. Le *Journal général de France*, la *Revue française*, le *Journal de Paris*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *Courrier français* parlèrent le même langage, tout étonnés sans doute de se rencontrer dans un pareil jugement sur les hommes et sur les choses de la politique. La polémique fut âpre, violente, injurieuse. La politique

[1] Rédacteur du *Constitutionnel*.
[2] Rédacteur du *Siècle*.
[3] Rédacteur du *Courrier français*.

extérieure était surtout un thème inépuisable d'invectives contre le ministère, à qui l'on imputait d'avoir, en Suisse, à Ancône, en Belgique, à Haïti, partout, prosterné la France devant l'étranger, sacrifié par peur et par lâcheté l'honneur et les intérêts du pays. Et comme on l'accusait en même temps, les uns d'être sans force pour résister à la volonté de la Couronne, les autres de n'être que l'instrument servile de cette volonté, la conséquence se tirait d'elle-même. En réalité, c'était sur le Roi que portaient tous les coups dirigés contre les ministres ; c'était le Roi qu'on flagellait et sur qui l'on appelait la défiance et l'animadversion publiques. En ce sens, du moins, il était parfaitement vrai de dire que le ministère était « transparent. »

Les journaux républicains et légitimistes n'eurent garde de laisser échapper cette bonne fortune d'être conduits à l'assaut du trône par les partis conservateurs et dynastiques. Plus que jamais ils se donnèrent carrière sur la servilité des ministres, sur les empiétements de la Couronne, sur les hontes de la patrie ; et ce fut chose nouvelle, mais lamentable, que ce concert contre nature de voix qui, ordinairement si discordantes, s'étaient mises tout à coup à l'unisson.

Le ministère, de son côté, ne s'abandonnait pas et ne restait pas sans défenseurs. La *Presse* le servait avec un zèle dont l'emportement tenait du fanatisme. La *Charte de* 1830 semblait moins préoccupée d'opposer aux adversaires du Cabinet des arguments que des outrages. Le *Journal des Débats*, toujours grave de ton, mesuré dans ses allures, s'était complétement rallié à M. Molé, moins par sympathie pour sa conduite et ses vues, que par éloignement pour la coalition.

Ainsi engagée, la guerre atteignit bientôt aux derniers

excès de la violence. Comme il arrive toujours, les plus modérés, s'échauffant à la lutte, oublièrent toute prudence, perdirent toute retenue, et rivalisèrent d'exagération avec leurs coalisés dans cette étrange fraternité d'armes. L'allusion à la personne royale, d'abord réservée sous leur plume, devint brutale, insultante ; et d'un ministère qu'on avait déclaré insuffisant parce qu'il ne couvrait pas la Couronne, on en vint progressivement à faire un ministère complice par faiblesse des soumissions de la Couronne aux impérieuses exigences de l'étranger. On avait commencé par porter au ministère des coups qui allaient atteindre le Roi ; on finissait par frapper le Roi pour atteindre le ministère.

On ne saurait mieux juger du changement qui, au contact de la gauche, s'était opéré en quelques mois dans les idées et dans le langage des doctrinaires, qu'en lisant un nouvel écrit, publié en novembre par M. Duvergier de Hauranne, comme préface à la réimpression des deux articles dont il a été parlé plus haut. Cette fois, le publiciste n'accusait plus seulement le Cabinet d'insuffisance parlementaire, mais de « soumission absolue aux volontés de la Couronne ; » l'existence du ministère n'était plus seulement un danger pour les principes, mais « un malheur et une honte pour le pays. » La gauche n'avait pas dit autre chose de tous les ministères depuis 1830.

Pendant que la coalition s'organisait ainsi à la face du soleil, et que les journaux préludaient par une polémique pleine de passion et de colère aux prochains combats de la tribune, M. Thiers et M. Guizot, absents tous deux de Paris, restaient, du moins ostensiblement, étrangers à ces émouvants débats. M. Barrot gardait une attitude non moins réservée. Mais il n'était douteux pour personne qu'au moment décisif les chefs se trouveraient

à la tête des partis et les conduiraient à l'action. Quant à M. Dupin, qui, sans être, à proprement parler, le chef d'un parti, était la notabilité la plus considérable du tiers-parti, et qui était tout naturellement candidat à la présidence de la Chambre des députés, nul ne put savoir de quel côté il se rangerait. En vain les journaux l'interpellèrent et le sommèrent de se prononcer, de choisir entre les voix de la coalition et celles du centre ministériel ; il demeura impénétrable, maître de se rallier à la coalition ou de se tourner contre elle, suivant l'occurrence. Si ce n'était là le fait d'un homme politique bien ferme dans ses opinions, c'était le fait d'un homme très-prudent.

Enfin le 17 décembre remit le ministère et les Chambres en présence. Les opérations de la formation du bureau de la Chambre des députés furent loin d'être rassurantes pour le Cabinet. Bien qu'il n'eût pas lieu de tenir M. Dupin pour un ami très-sûr, M. Molé n'avait pas osé porter à la présidence un candidat qui lui fût plus ouvertement attaché. M. Dupin avait quelques partisans personnels que le ministère eût craint de s'aliéner ; en outre, M. Dupin avait occupé le fauteuil pendant plusieurs sessions, et il est des esprits rebelles à tout effort, pour lesquels avoir été la veille est la meilleure raison d'être le lendemain. Cependant, après deux scrutins sans résultat, M. Dupin, candidat ministériel, ne l'emporta que de cinq voix, au scrutin de ballottage, sur M. Passy, son concurrent. Pour la vice-présidence, la coalition fit passer MM. Passy et Duchâtel ; le ministère n'obtint la majorité que pour MM. Calmon et Cunin-Gridaine, encore ce dernier fut-il ballotté avec M. Odilon Barrot. Enfin le ministère fut complétement vaincu dans la commission de l'Adresse, où trois de ses amis seulement trouvèrent

place, MM. de la Pinsonnière, Debelleyme et de Jussieu, tandis que la coalition y comptait six des siens, MM. Guizot, Thiers, Duvergier de Hauranne, Passy, Étienne, Mathieu de la Redorte.

Le projet d'Adresse en réponse au discours de la Couronne, rédigé par la commission de la Chambre des pairs, ne fut, comme toujours, qu'une paraphrase de ce discours. Mais ce qui s'écartait sensiblement de tous les précédents de cette Chambre depuis 1830, ce fut l'opposition qu'y rencontra le ministère. A la vivacité de l'attaque, à l'aigreur de la discussion, il fut facile de comprendre que la coalition avait pénétré jusque-là. M. le comte de Montalembert, M. Villemain, M. le duc de Broglie, M. le baron Pelet, et d'autres orateurs encore, critiquèrent amèrement, et avec une insistance inaccoutumée en pareil lieu, la politique générale du Cabinet et plus particulièrement sa conduite dans les affaires de Suisse, d'Ancône et de Belgique. M. Cousin prit occasion du refus fait tout récemment par l'autorité ecclésiastique d'admettre aux prières de l'Église les restes mortels du comte de Montlausier, l'auteur du fameux *Mémoire à consulter* dirigé contre les jésuites, pour accuser le ministère d'avoir, par sa faiblesse, encouragé le retour des prétentions abusives du clergé et la multiplication des établissements de jésuites. L'Adresse fut votée, et nul ne songeait à lui contester la presque unanimité; mais le fait seul d'avoir obligé le ministère à se défendre, pendant quatre séances, devant une assemblée si calme, sur les questions que les journaux avaient exploitées contre lui avec le plus de passion et le moins de justice, indiquait une sorte de parti pris de l'ébranler ici, afin de faciliter ailleurs la tâche de ceux qui avaient annoncé l'intention de le renverser.

La commission de l'Adresse de la Chambre des députés avait nommé pour rapporteur M. Étienne ; mais le projet d'Adresse fut, en réalité, l'œuvre collective des six membres de la coalition qu'elle comptait dans son sein. Ceux-ci, en effet, avaient arrêté d'avance, en comité particulier, les termes de la rédaction, et avaient ensuite repoussé tous les changements proposés par leurs collègues ministériels. L'esprit de cette Adresse était manifestement hostile au Cabinet, et il n'était pas un de ses paragraphes qui, sous une phraséologie pleine de réticences, ne laissât percer une intention de blâme. La pensée en était tout entière résumée dans le dernier paragraphe ainsi conçu : « Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime « union des pouvoirs contenus dans leurs limites consti- « tutionnelles peut seule fonder la sécurité du pays et la « force de votre Gouvernement. Une administration « ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, « faisant respecter, au dehors, la dignité de votre trône, « et le couvrant, au dedans, de sa responsabilité, est le « gage le plus sûr de ce concours que nous avons tant « à cœur de vous prêter. »

Il eût été difficile d'exprimer plus clairement, sans brutalité, à quel prix la commission entendait mettre le « concours » de la Chambre. Ce prix comprenait d'abord les « pouvoirs contenus dans leurs limites constitutionnelles, » traduction parlementaire de : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Il se complétait par la substitution, au Cabinet du 15 avril, d'un ministère « ferme, habile, faisant respecter au dehors la dignité du trône, et le couvrant au dedans de sa responsabilité, » toutes choses qu'on ne pouvait attendre du Cabinet du 15 avril. En un mot, après avoir condamné en détail les principaux actes du ministère, le projet d'Adresse concluait

par un refus de concours au ministère lui-même.

La discussion fut longue et laborieuse dans le sein de la commission, et ne se termina que le 3 janvier par l'adoption du projet. M. Dupin avait assidûment assisté aux séances, ce qui était son droit comme président de la Chambre; mais il n'avait pas laissé échapper une parole qui l'engageât soit pour, soit contre le ministère. Nul ne doutait, du reste, que M. Dupin, qui avait été, peu de jours auparavant, le candidat avoué du ministère au fauteuil présidentiel, ne donnât au moins l'appui de son vote à ceux dont il avait accepté le patronage et auxquels il avait dû son élection. Cependant, au moment où le projet d'Adresse venait d'être définitivement adopté, M. Dupin présenta à ses collègues un papier sur lequel il avait déposé par écrit son opinion, et, après leur en avoir donné lecture, le remit à M. Étienne. D'après la note consignée sur ce papier, M. Dupin était d'avis que le ministère devait « se retirer pour laisser à la Couronne le soin de reconstituer un nouveau Cabinet. » Il pensait que le ministère était « insuffisant, 1° pour couvrir la Couronne....; 2° pour rallier une majorité dans la Chambre....; 3° pour imprimer une marche plus nette aux affaires.... »

Cette déclaration *in extremis*, à laquelle rien n'obligeait M. Dupin, causa à la commission une extrême surprise, et fut reçue par les membres de la minorité comme une trahison. Il faut reconnaître que la conduite de M. Dupin autorisait au moins le soupçon. Si l'on rapproche le soin qu'avait pris l'honorable président de rester impénétrable pendant toute la durée de la discussion, de l'étrange solennité avec laquelle il voulut, après l'adoption du projet d'Adresse, constater par écrit qu'il se prononçait contre le ministère; si l'on considère que M. Dupin.

candidat ministériel, ne l'avait emporté que de cinq voix sur le candidat de la coalition ; que la coalition avait obtenu six nominations sur neuf dans la commission ; que le ministère, qui aurait eu toutes les chances pour lui en défendant un projet d'Adresse favorable, paraissait hors d'état de faire changer par amendement l'esprit de chacun des paragraphes du projet adopté ; si l'on tient compte de tout cela, on aura plus d'une raison de penser que l'opinion de M. Dupin, si dure et si accablante pour le ministère, s'était affermie à mesure que l'existence du ministère était plus compromise [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par conviction ou par calcul, M. Dupin passait ostensiblement sous la bannière de la coalition, au moment précis où le triomphe de la coalition semblait assuré. Il est si séduisant de croire que le devoir nous appelle où va le succès ! Il faut une certaine grandeur d'âme pour se river à la destinée de ceux que la fortune abandonne, et les causes vaincues sont la véritable pierre de touche du caractère des hommes politiques. Les uns mettent leur honneur à rester abattus avec leurs amis qui tombent ; les autres apportent une sorte de fierté cynique à se relever avec la nouvelle fortune qui surgit, en laissant dans la poussière leurs amis de la veille.

Jamais peut-être discussion n'avait plus vivement piqué la curiosité publique, que celle qui s'ouvrit, le

[1] M. Dupin assure (tome III de ses *Mémoires*) que, depuis plusieurs mois, il avait fait connaître son opinion au Roi et à M. Molé. En l'absence de preuves contraires, on peut le croire sur parole. Il restera toujours à expliquer comment M. Dupin consentit à être porté au fauteuil présidentiel sous les auspices d'un ministère qu'il jugeait insuffisant et incapable de conduire convenablement les affaires, et pourquoi il attendit, pour faire part à la commission d'une opinion si ancienne et si bien arrêtée, que le projet d'Adresse eût été définitivement rédigé.

7 janvier 1839, devant la Chambre des députés. Ce n'est pas que le pays prît un bien vif intérêt au sort du Cabinet du 15 avril. Ce Cabinet était trop faible et trop décoloré pour s'être fait ou de bien chauds amis ou des ennemis bien irrités, et l'agitation de la coalition ne s'était guère étendue au delà du cercle des journaux et du monde politique. Mais, pour la première fois depuis 1830, un ministère allait se trouver aux prises avec une Adresse dont chaque ligne était une insinuation malveillante ou une accusation ; et ce ministère avait contre lui tous les partis organisés, tous les chefs d'opinion, tous les grands orateurs de la Chambre. Comment soutiendrait-il la lutte dans des conditions si inégales ? Essayerait-il de faire front à l'attaque ? ou plutôt se contenterait-il de laisser gronder l'orage au-dessus de sa tête, et d'attendre passivement son arrêt de l'urne du scrutin ? M. Molé devait tromper les prévisions de ceux mêmes qui espéraient le plus de lui. Le sentiment du danger, la fierté de l'homme de cœur blessé développèrent en lui des qualités qu'on ne lui soupçonnait pas ; et s'il succomba à cette redoutable épreuve, ce ne fut, du moins, qu'après une défense héroïque.

Un discours spirituel de M. Liadières porta de prime-saut le débat dans le vif de la question. Avec une verve pleine de sarcasme et d'ironie, l'orateur condamnait l'esprit d'une Adresse « respectueusement violente, académiquement révolutionnaire, » et qui, pour « chasser des ministres, » ne craignait pas de « viser plus loin et plus haut. » Puis il poursuivait de ses amères railleries la coalition, « cette nouvelle ligue du bien public, » qui n'était, à ses yeux, qu'une autre forme de « la lutte de ceux qui veulent être ou qui regrettent d'avoir été, contre ceux qui sont. » Ce dernier trait était injuste et peu adroit.

Il n'appartenait pas à un conservateur, reprochant à d'anciens amis leur alliance accidentelle avec l'opposition, de diriger contre eux l'éternel et banal argument d'une opposition à bout de voie. Cette alliance était, sans doute, une fausse, une dangereuse manœuvre ; il eût été bien d'en signaler les inconvénients ; il était mal de ne l'attribuer qu'aux calculs d'une vulgaire et égoïste ambition. Si le moyen auquel avaient recours M. Guizot et M. Thiers était mauvais, leurs efforts pour reconquérir le pouvoir étaient aussi légitimes et aussi louables que ceux de M. Molé pour le garder. C'est précisément ce qui fait la force et la grandeur des gouvernements libres que chacun y peut aspirer au pouvoir dans la mesure de ses mérites. La noble ambition de gouverner y engendre ou y développe les hautes capacités, comme, dans une armée démocratiquement organisée, l'ambition de s'élever à la dignité de maréchal engendre des héros.

A part cette partie peu judicieuse de l'argumentation, le discours de M. Liadières avait, comme entrée en matière, l'avantage d'obliger, par ses piquantes provocations, les chefs des partis coalisés à ne pas différer d'expliquer leur conduite et leur situation réciproque.

M. Guizot, plus particulièrement mis en cause, prit le premier la parole. « Si l'on veut exprimer par le mot coalition, dit-il, qu'il y a dans cette Chambre des hommes, divers d'ailleurs à beaucoup d'égards, mais également convaincus que l'administration actuelle est funeste, essentiellement funeste au pays et au trône, et qui se conduisent d'après cette conviction commune, on dit vrai, et je suis de cet avis. Si l'on attache à ce mot coalition la moindre idée du moindre abandon de nos antécédents et de nos principes, rien n'est plus faux et je le repousse absolument. Avec l'opposition, je combats le ministère :

mais en le combattant, je reste, je suis toujours du *juste milieu*.... Et mon premier grief contre le ministère, c'est précisément qu'il dénature, décrie et compromet la politique du juste milieu. » Puis, après avoir établi qu'au sortir d'une longue période de luttes violentes, la Chambre et le pays commençaient à entrer dans la pratique calme et régulière du régime représentatif, à se classer en deux grands partis : le parti conservateur ou de gouvernement, exerçant et défendant les pouvoirs publics, le parti réformateur ou de l'opposition, protégeant et étendant les libertés publiques, M. Guizot ajoutait : « Qu'a fait le ministère ? Il nous a jetés dans l'incertitude, dans la confusion, dans l'obscurité. Nous avons vu apparaître une politique sans système ; point de principes, point de camp, point de drapeau ; une fluctuation continuelle, cherchant, empruntant de tous côtés des mesures, des alliances.... Aujourd'hui d'une façon, demain d'une autre, rien de fixe, rien de stable, rien de net, rien de complet. Savez-vous comment cela s'appelle, messieurs ? Cela s'appelle l'anarchie. »

« On a parlé d'une atmosphère d'intrigue, dit à son tour M. Thiers ; on prétend que la cause de toute ambition, que la source de tout dissentiment, c'est le dépit, c'est l'humeur de n'être pas au pouvoir. Ce n'est pas sur les bancs de cette Chambre, ce n'est pas depuis que j'ai été rejeté du pouvoir que j'ai commencé à être opposant, c'est dans les conseils mêmes de la Couronne ; et à la suite de cette opposition, je me suis retiré. Quand on a commencé l'opposition sur ce terrain, on peut se mettre au-dessus de ces diatribes que vous venez d'entendre, et qui sont aussi vulgaires par la pensée que par l'expression. Si j'avais cru pouvoir faire ce qui se fait aujourd'hui, j'aurais été appelé à le faire ; je serais le Cabinet

du 15 avril, si sa politique avait pu me convenir. Je n'ai pas voulu faire partie de ce Cabinet lorsqu'il s'est formé ; j'ai le droit de blâmer une politique que je trouve mauvaise, mesquine, compromettant le pays, compromettant la sûreté même de la paix que nous avons conquise par tant de sacrifices. Voilà les motifs de mon opposition.... Quant au dedans, le résultat de cette politique, c'est d'avoir amené le Gouvernement à cette situation, qu'il a contre lui non-seulement les hommes qui ont attaqué le Gouvernement à toutes les époques, mais les hommes qui, à toutes les époques, l'ont servi, et qui l'ont servi au milieu des plus grands dangers et avec le plus grand dévouement. On a dit que ces hommes avaient du dépit, qu'ils étaient des ambitieux déçus. Messieurs, un Gouvernement est bien malheureux de venir, après quelques années, convertir en ambitieux déçus, dépités, en mauvais citoyens, les hommes qui l'ont servi, et sur lesquels il s'est longtemps appuyé. »

Vint M. Odilon Barrot. « Ce n'est pas, dit-il, sous l'influence d'un sentiment personnel, d'un besoin de justification ou de récrimination que je monte à cette tribune. Si je n'avais cédé qu'à ces intérêts de position, de parti, à cette tactique, à cette habileté politique dont on nous faisait hier un mérite, eh ! mon Dieu ! voyant toutes les fractions de l'ancienne majorité, non-seulement en état de simple dissidence, mais d'une irritation telle que les expressions les moins parlementaires ont été échangées, je pourrais me borner à assister silencieux à un pareil débat, et attendre que, de la force de la situation, ressorte un dénoûment quelconque. Il y a longtemps que j'assiste à cette décomposition de la vieille majorité. J'en ai signalé à la Chambre toutes les phases ; et, bien loin d'y voir le résultat de misérables combinaisons person-

nelles, j'y ai vu la conséquence inévitable du gouvernement représentatif... Un mot a été prononcé dans tous ces débats, mot impropre, mal appliqué, le mot coalition... Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que, de mon côté, il n'y a eu aucune concession ni de mes opinions, ni de mes principes... Finissons-en de ces reproches de coalition, qui sont puérils s'ils ne signifient autre chose qu'une réunion de boules sous cette conviction commune que la situation est mauvaise, et qu'il importe au pays qu'elle soit changée ; que si, au contraire, on dit qu'il y a des vues, des combinaisons de pouvoir auxquelles on a fait le sacrifice de ses vieilles convictions, je réponds que c'est un mensonge, que c'est une calomnie. » M. Odilon Barrot expliquait alors comment le centre droit et le centre gauche avaient été conduits, par la force même des choses, à se tourner contre un Cabinet qui s'était formé en dehors des conditions du gouvernement représentatif ; puis, s'adressant aux ministres : « Vous vous êtes trompés gravement, leur dit-il, lorsque vous avez espéré qu'on vous séparerait de votre passé, lorsque vous avez espéré qu'il vous suffirait de faire volte-face, et de dire à la Chambre nouvelle : Nous sommes des hommes nouveaux, ne nous occupons pas du passé. Le passé pèse sur vous, malgré vous et à votre insu. Il vous a jetés dans cette situation impossible pour vous, où vous n'avez plus l'appui de vos amis les plus puissants, et où vous ne pouvez pas inspirer une confiance entière à ceux qui avaient combattu vos actes et qui les avaient brisés dans vos mains. »

M. Garnier-Pagès, au nom de l'extrême gauche, déclara qu'il ne pouvait s'associer à l'indulgence dont M. Odilon Barrot venait de faire preuve en faveur des ministres des précédents Cabinets. Il craignait, en paraissant oublier le

mal que, suivant lui, ces ministres avaient fait, « de laisser croire qu'ils ne pouvaient plus faire que le bien. » Quant à l'Adresse, il la voterait, parce qu'il voulait la vérité du gouvernement représentatif. « Mais s'ensuit-il, ajoutait M. Garnier-Pagès, que parce que nous apportons tous un vote semblable à de pareilles promesses faites par les chefs des deux anciens centres, nous devions croire que ce que nous voulons se réalisera ; nous devions penser que le mal est seulement dans les personnes, comme on paraît le croire depuis deux jours, et qu'il suffira que deux anciens chefs du Cabinet soient substitués au chef du ministère actuel ; que nous aurons tout gagné, que nous n'aurons plus de plaintes à former, que tout sera pour le mieux? Non, messieurs. On blâme le passé, on blâme le présent, et on ne prend aucun engagement pour l'avenir. » L'Adresse avait, auprès du parti républicain, une double recommandation : elle lui donnait raison d'abord contre le ministère, puis, et c'était ici le point capital dont M. Garnier-Pagès n'avait garde de ne pas prendre acte, contre le Roi. « On est heureux, continuait l'orateur républicain, de voir des hommes comme MM. Thiers et Guizot venir éclairer le pays et lui dire que maintenant l'ordre n'est plus menacé, qu'il faut voler au secours de la liberté... Je suis obligé de m'associer à votre langage, parce qu'il a toujours été le mien, parce que vous dites dans votre Adresse ce que nous avons toujours dit nous-mêmes... J'ai fait des efforts, pour ma part, afin de faire nommer comme commissaires de l'Adresse les chefs des anciens Cabinets. J'ai voulu avoir le plaisir de voir des hommes qui avaient dirigé la politique que j'avais combattue avec tant d'ardeur, venir la blâmer eux-mêmes. Je m'en suis réjoui, comme je me réjouis de voir percer, à travers toutes les phrases de

membres du ministère actuel, cette idée que tous les hommes qui, depuis sept ans, ont servi la Couronne, ont été des ambitieux. Ce sont des déclarations que j'aime à voir faire en présence de la France... Vous voyez que je suis de la coalition, en ce sens que je vote comme elle et pour elle. Mais les choses ont toujours été et seront toujours les mêmes, avec cette seule différence que nous ne sommes plus au temps où un ministre pouvait ne pas savoir ce qui se passait. A présent, on consulte les ministres; on ne verrait plus l'un d'eux dire dans cette Chambre qu'il ne peut rien dire parce qu'il n'a rien su. Je suis convaincu qu'à présent les ministres savent tout, tandis que M. Thiers, à l'époque dont je parle, ne savait pas tout. On n'agirait pas de même aujourd'hui. Qu'est-il donc arrivé? Comment se fait-il que nous votions comme les rédacteurs de l'Adresse? La raison en est simple. On vient dire ce que nous disions depuis sept ans; on le dit d'une manière respectueuse, mais très-formelle... Nous sommes obligés de voter comme M. Thiers et M. Guizot, tout en ne désirant pas que M. Thiers et M. Guizot reviennent aux affaires. »

Restait le parti légitimiste qui, lui aussi, votait pour l'Adresse, comme il avait voté avec toutes les oppositions depuis 1830, mais qui votait silencieusement. Ce fut seulement dans la huitième séance de la discussion que M. Berryer prit la parole; encore se borna-t-il à jeter un blâme éloquent sur la politique extérieure du Gouvernement. Tout au plus fit-il rapidement allusion à une action inconstitutionnelle et occulte de la Couronne dans les affaires extérieures, à « une France réelle et une France diplomatique, » à « une politique pour la France et une politique au delà de la frontière. » C'est que le parti légitimiste se sentait mal à l'aise sur les question

de principes, alors que l'Adresse et l'opposition qui la soutenait articulaient, comme principal grief contre le ministère, qu'il n'était pas l'émanation d'une majorité parlementaire, mais l'agent passif de l'omnipotence royale, et tendaient manifestement à faire au Cabinet du 15 avril une situation analogue à celle que la Chambre de 1830 avait faite au ministère Polignac.

Si tous les partis votaient d'ensemble et systématiquement contre le ministère, tous se défendaient donc d'avoir fait à la coalition aucune concession. Et cela était vrai; il n'y avait eu ni transactions condamnables ni marchés honteux. Les intentions étaient irréprochables, et chacun était resté fidèle à ses vieilles convictions. Et pourtant un grand, un essentiel principe, celui de l'irresponsabilité et de l'inviolabilité royales, devait recevoir dans ces débats, de la main même de ceux qui prétendaient le sauvegarder, la plus funeste atteinte. Que disait, en effet, le projet d'Adresse, en demandant que les pouvoirs fussent « *contenus* dans leurs limites constitutionnelles, » sinon que l'un des pouvoirs au moins était sorti de ces limites et avait besoin d'y être ramené? Or, quel était ce pouvoir? Évidemment ce ne pouvait être ni la Chambre des pairs ni la Chambre des députés; c'était donc le Roi. Le Roi était ainsi non pas seulement accusé, mais condamné comme coupable d'avoir exercé, ou tout au moins de vouloir exercer dans le gouvernement une action inconstitutionnelle. Il ne s'agissait donc plus ici d'un ministère transparent ou insuffisant, et le projet d'Adresse déchirait lui-même le voile qui aurait dû couvrir la Couronne, pour infliger au Roi un blâme aussi injuste que solennel. Si l'on veut tirer les conséquences rigoureuses de ce paragraphe, on reconnaîtra que, par la plus étrange usurpation d'attributions, le projet d'Adresse

traduisait le Roi à la barre de la Chambre des députés, qui, à la fois juge et partie, prononçait souverainement contre lui. L'Adresse des deux cent vingt-un avait refusé le concours de la Chambre aux ministres choisis par Charles X; l'Adresse de la coalition réclamait de Louis-Philippe des ministres capables de protéger la loi fondamentale contre les prétendus empiétements de la Couronne.

Et cette loi fondamentale, pour le sort de laquelle on affectait de si vives alarmes, quelle était-elle? Ce n'était pas la Charte, où on lit ce qui suit : « Au Roi *seul* appar-« tient la puissance exécutive.—Le Roi déclare la guerre, « fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, « nomme à tous les emplois, fait les règlements et or-« donnances nécessaires pour l'exécution des lois....— « Le Roi *seul* sanctionne et promulgue les lois, etc.... » Certes, ce sont là tous actes de gouvernement, s'il en fut jamais; et la Charte ne disait pas que les ministres les font au nom du Roi, mais que le Roi les fait *seul*, sous le contre-seing de ses ministres.

Quelle était donc cette loi, dans les limites de laquelle il était si urgent de « contenir » la Couronne? C'était la maxime extralégale, déjà tant de fois rappelée : *Le Roi règne et ne gouverne pas*. En sorte que, en dernière analyse, l'Adresse mettait pour condition du concours de la Chambre que le Roi nommât des ministres assez forts pour le frustrer lui-même du bénéfice de la Charte et réduire à néant ses pouvoirs constitutionnels. De quelque manière qu'on retourne la question, on se trouve forcément ramené à la même conclusion. Dans le projet d'Adresse comme dans ses journaux, la coalition frappait le Roi pour atteindre le ministère.

Comment des hommes aussi éminents et aussi profon-

dément dévoués à la monarchie de 1830 que M. Guizot, M. Thiers, M. Odilon Barrot et leurs amis, commirent-ils l'imprudence de faire ainsi descendre la personne royale des sommets où la Constitution avait voulu qu'elle demeurât inaccessible, pour la livrer aux heurts de la mêlée, et de donner, du moins en apparence, la sanction de leur autorité aux accusations dirigées contre le Roi par les républicains et les légitimistes? Comment ceux-mêmes d'entre eux qui étaient sincèrement convaincus que l'abstention absolue du Roi assurerait la durée de la dynastie n'ont-ils pas considéré que l'abstention elle-même n'abriterait pas le Roi si, au lieu d'être spontanée, elle lui était imposée par un vote de censure? Dans la chaleur des grandes luttes politiques, il arrive aux plus sages de mal mesurer leur effort et de dépasser le but où ils croyaient s'arrêter.

M. Guizot, par exemple, ne dépassait-il pas la limite dès la première séance, quand il appliquait aux ministres du 15 avril ce que dit Tacite de ces hommes qui font toutes choses servilement pour posséder le pouvoir : *Omnia serviliter pro dominatione?* Il n'y a pas plus de servilité sans despotisme que de vallées sans montagnes. Si les ministres étaient serviles, c'est que le Roi était despote, et l'injure adressée aux premiers retombait de tout son poids sur la Couronne. M. Molé, du reste, rétorqua avec une remarquable vigueur ce trait acéré. M. Guizot avait parlé des courtisans: « Ce n'est pas aux courtisans, répondit M. Molé, c'est aux ambitieux que Tacite a appliqué les paroles qui viennent d'être citées; on me permettra de rétablir la vérité sur ce point. »

On comprend ce que dut avoir d'âpre et d'amer une discussion commencée sur ce ton. Qu'excessive en la forme, elle se fût renfermée dans le cercle où la Constitution lui permettait de se déployer ; qu'elle eût soumis aux

investigations les plus approfondies, les plus minutieuses, les plus soupçonneuses, la politique, les actes du Gouvernement, l'esprit, les intentions mêmes du ministère; qu'elle eût été brutale, emportée ou mesquine et blessante, quelques hommes en auraient été amoindris peut-être, les institutions n'avaient pas à en souffrir. Le régime parlementaire n'a pas la prétention de supprimer les passions humaines. Il les prévoit, au contraire, les accepte, leur laisse libre cours, les fait entrer au nombre de ses ressorts utiles, et par cela même il est, plus qu'aucun autre, capable d'en détourner les pernicieux effets. Si la passion conseille mal et égare souvent ceux qu'elle possède, le pays, spectateur intéressé et relativement calme de ces grands débats, sait toujours faire une part aux exagérations.

Mais que la Couronne fût traînée par l'un des grands pouvoirs de l'État dans l'arène des partis, défendue ou attaquée, avec respect ou avec irrévérence, il n'importe; qu'elle fût seulement discutée ou tenue pour discutable, ceci était un grand mal, un mal irréparable; et ce mal, l'Adresse de la coalition l'avait fait. En vain M. Duvergier de Hauranne, intervertissant les rôles, prétendait que le ministère, en disant que l'Adresse portait plus haut que lui, cherchait à se mettre à l'abri derrière l'inviolabilité royale; en vain, M. Guizot expliquait ainsi la pensée de l'Adresse : « Il n'y a rien de moins factieux, rien de moins révolutionnaire que d'invoquer une administration assez ferme, assez habile, assez forte pour être devant la royauté une véritable cuirasse et la couvrir vraiment de sa responsabilité; » M. Molé avait raison de répondre : « Dire que notre responsabilité ne suffit pas à couvrir la Couronne, c'est rendre la Couronne responsable de nos actes; c'est tenir le langage le plus inconstitutionnel; s'il

en était ainsi, tout le mécanisme de nos institutions se trouverait faussé. » — « Quand vous dites, reprenait avec non moins de vérité M. de Lamartine, quand vous dites au chef inviolable de l'État : Ces ministres ne vous couvrent pas, vous lui dites le mot de M. Garnier-Pagès : Nous vous voyons. Eh bien vous ne devez pas le voir. S'il y a au monde un axiome constitutionnel, c'est que le Roi n'est visible au parlement que dans la personne de ses agents responsables. »

Sans doute, telle n'était pas la pensée des rédacteurs de l'Adresse. En demandant que le Roi fût couvert, que le pouvoir royal fût contenu dans ses limites, ils entendaient ne s'en prendre qu'à l'insuffisance du ministère. Mais s'ils croyaient qu'après avoir ouvert la voie ils resteraient maîtres de détourner les agressions haineuses des uns, de réfréner la fougue intempérante des autres, ils furent singulièrement déçus. Déjà le discours de M. Garnier-Pagès leur avait montré comment les républicains savaient viser le trône par la brèche faite à la Constitution. M. de Sade vint à son tour leur révéler jusqu'où pouvaient aller les témérités étourdies de la gauche, en laissant tomber de la tribune les paroles suivantes : « Un bruit général répandu, quelques révélations qui ont eu lieu dans cette Chambre nous porteraient à croire que tous les actes de l'administration n'ont pas passé par les mains d'agents responsables ; il faut absolument que si ces irrégularités existent, elles soient sévèrement réprimées, ou si ces bruits sont injurieux, il faut qu'ils soient détruits. » Ceci revenait à proposer une enquête, après mise en prévention de la Couronne. « Comment n'a-t-on pas reculé, s'écrie M. Quénault, devant de pareilles allusions, devant de pareilles insinuations ! Et quand, dans votre Adresse, vous blâmez la politique suivie, comment

n'avez-vous pas craint de faire remonter, à l'aide de ces allusions, la responsabilité morale plus haut que les ministres! Une grande majorité, je l'espère, se produira, quand il s'agira de protéger l'honneur de la Couronne. » A ces mots de bruyantes réclamations s'élèvent de toutes parts, parmi lesquelles on entend la voix de M. Dufaure disant : « Il n'y a pas de discussion possible, si la Couronne est toujours mise en avant.— C'est l'Adresse qui l'a mise en jeu, répond M. Quénault. — C'est vous, réplique M. Dufaure, qui vous obstinez à la mettre en jeu. »

Puérile et déloyale querelle! Appartenait-il à ceux qui avaient désigné et accusé la Couronne dans l'Adresse, afin d'inculper le ministère, d'interdire à leurs adversaires, au nom de la Constitution, de prendre, dans l'intérêt du ministère, la défense de la Couronne? Appartenait-il à ceux qui avaient violé, à titre d'opposition, l'irresponsabilité royale, de refuser au ministère et à ses amis le droit même de l'invoquer? En dépit de toutes les subtilités d'argumentation, c'est l'Adresse de la coalition qui avait jeté la Couronne dans le débat; c'est la coalition, comme cause première, qu'il est juste de rendre responsable de tout ce que ce regrettable épisode fit perdre à la royauté du prestige et du respect dont elle aurait dû rester entourée.

Du reste, à voir la portée attribuée au langage de l'Adresse par ceux qui lui étaient favorables aussi bien que par ceux qui la combattaient, ses rédacteurs eux-mêmes éprouvèrent quelques scrupules et se demandèrent s'ils n'étaient pas allés trop loin. Avant la séance où devait être discuté le dernier paragraphe, les membres de la majorité de la commission eurent une conférence, à laquelle fut appelé M. Odilon Barrot, à l'effet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'adoucir notablement

l'esprit de ce paragraphe. Il fut question d'en atténuer les expressions les plus colorées par un amendement qui serait présenté par un membre de la gauche, afin d'en bien constater le caractère d'opposition, et qui serait accepté par la commission. Plusieurs pensaient que ce serait un moyen presque assuré d'obtenir, en faveur de ce paragraphe, un vote de majorité et d'abattre le ministère. Mais il fut représenté qu'on s'était trop avancé pour reculer désormais; que la commission ne pouvait paraître désavouer son œuvre en abandonnant la rédaction qui, seule, en résumait sans détour toute la pensée; qu'on avait, d'ailleurs, des alliés à l'égard desquels il y aurait une sorte de manque de foi à ne pas persévérer. Ces considérations prévalurent.

Douze séances avaient été consacrées à ces brûlants débats où, de part et d'autre, on avait déployé tout ce que l'art de convaincre peut emprunter de ressources à la parole humaine. Du côté de l'opposition, tous les orateurs renommés, tous les chefs de parti aimés et écoutés avaient fait effort en commun, s'unissant, se multipliant pour accabler un adversaire qu'on aurait pu croire peu capable de résister au premier choc de tant de forces coalisées. Du côté du ministère, M. Molé, sur qui retombait la plus lourde part du fardeau, s'était montré à la hauteur d'une situation vraiment effrayante et presque désespérée d'avance. Ferme, infatigable, toujours prêt à la riposte, faisant face à toutes les attaques, souvent même agressif, tour à tour calme ou impétueux, véhément ou sarcastique, repoussant les outrages avec l'indignation d'un homme de cœur, les épigrammes avec la malignité d'un homme d'esprit, acceptant la discussion aussi bien sur les questions d'affaires et de principes que sur les questions de personne, on l'avait vu monter dix-

sept fois à la tribune, pour y défendre, comme chef du Cabinet, les divers actes de son administration quant à la politique intérieure et à la politique extérieure. Il était, du reste, bravement secondé par quelques-uns de ses collègues, et particulièrement par M. de Montalivet et M. Barthe. Grâce à des prodiges de courage, de persévérance et d'habileté, le ministère était parvenu à faire successivement amender ou rejeter tous les paragraphes de l'Adresse qui lui étaient hostiles, mais à des chiffres de scrutin dont le plus élevé ne dépassait pas de plus de quinze voix la majorité absolue, tandis que le plus faible ne la dépassait que d'une seule voix. Le scrutin sur l'ensemble ne lui donna pas un résultat plus favorable que les scrutins de détail. L'Adresse modifiée fut adoptée par deux cent vingt-une voix contre deux cent huit, c'est-à-dire six voix seulement de plus que la majorité absolue.

Tandis que s'agitait ainsi, au sein de la Chambre des députés, la question de la vie ou de la mort du ministère, le Roi et la famille royale étaient plongés, par un cruel événement, dans une immense douleur. La princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, avait succombé à Pise, le 2 janvier, à une maladie dont elle avait été atteinte après avoir donné le jour à un fils. Aussi distinguée par les dons de l'intelligence que par les plus nobles qualités du cœur, Marie d'Orléans s'était élevée, dans la culture des beaux-arts, à une supériorité qui aurait suffi à la gloire d'un artiste. Sa perte prématurée laissa de poignants, d'ineffaçables regrets dans cette famille si unie, et dont elle était tant aimée.

Mais les soucis du gouvernement vinrent bientôt arracher Louis-Philippe au recueillement des chagrins domestiques. Les restes mortels de sa fille chérie n'étaient pas encore arrivés à la sépulture de Dreux, lorsque le

Roi fut jeté, par la démission de ses ministres (22 janvier), dans d'inextricables embarras. Que faire, en effet, et de quel côté se tourner pour former un ministère parlementaire? Si la faible majorité qui avait donné au Cabinet du 15 avril la victoire sur la coalition ne suffisait pas pour le placer dans des conditions normales de gouvernement, la coalition elle-même n'était qu'une minorité. En admettant qu'un ministère sorti de son sein parvînt à attirer à lui une fraction du centre, il devait, en compensation, compter sur l'hostilité des radicaux et des légitimistes, qui ne feraient pas à M. Thiers ou à M. Guizot une opposition moins obstinée qu'à M. Molé. Quant à un rapprochement entre les deux moitiés de la Chambre qui venaient de se faire une guerre si animée, le moment n'en pouvait être venu, et il n'y fallait pas penser. L'agglomération ministérielle se serrait plus que jamais, au contraire, autour de M. Molé, lui promettant un concours constant et dévoué, le pressant de ne pas donner, par sa retraite, gain de cause à une ligue qui ne l'avait pas vaincu, et dont les éléments ne tarderaient pas à se séparer par le seul effet de leur répulsion réciproque, annonçant, enfin, hautement la ferme résolution de lui rester fidèle, et de faire une irréconciliable opposition à tout Cabinet qui tenterait de lui succéder.

Dans quelque direction qu'on le cherchât, un ministère était donc impossible; et c'est ce que reconnut, dès ses premières démarches, le maréchal Soult, qui, sur l'invitation du Roi, s'était occupé d'en composer un.

C'était, on en conviendra, une éloquente réponse à ceux qui déniaient à la Couronne tout droit de participation directe au gouvernement, que cette situation du Roi se trouvant à la tête de l'État, sans ministres, en présence d'une Chambre qui venait de renverser le minis-

tère, et était manifestement impuissante à en créer un autre. D'où donc devait venir l'effort, la combinaison, l'expédient qui tirerait le Gouvernement de cette impasse? De l'initiative, de la volonté du Roi, et du Roi seul, puisque, par le fait de leur démission donnée, les ministres avaient abandonné la direction politique, ne conservant que la signature pour l'expédition des affaires. Le Roi n'était donc pas une « abstraction couronnée, » et l'on voit combien aurait été imprudente la constitution qui ne lui aurait pas laissé une part personnelle dans le gouvernement.

Il n'était pour le Roi qu'un moyen régulier de mettre un terme à ces tiraillements : garder son ministère et dissoudre la Chambre des députés, afin d'en appeler au pays et de s'en remettre à lui du soin de décider, par de nouvelles élections, la question de majorité. C'est à ce parti que s'arrêta Louis-Philippe. Une ordonnance du 31 janvier prorogea au 15 février la session des Chambres législatives. Le lendemain, une note insérée au *Moniteur* annonça que les ministres, dont la démission n'avait pas été acceptée par le Roi, avaient repris leurs portefeuilles, en même temps qu'une autre ordonnance, du 2 février, prononçait la dissolution de la Chambre des députés, et convoquait les colléges électoraux pour le 2 mars, les Chambres pour le 26 mars.

Faites en de telles circonstances, au moment où les partis étaient tout frémissants encore des émotions et des colères du combat, les élections ne pouvaient manquer d'ajouter à l'animosité des contendants. C'est ainsi qu'à une bataille où chacun a gardé ses positions succède une autre bataille, d'autant plus meurtrière, d'autant plus acharnée, que chacun a résolu de la rendre décisive.

Loin de se laisser affaiblir par la dispersion de ses forces, la coalition rendit, au contraire, son union plus étroite en abandonnant toutes les nuances, pour ramener son programme commun à une seule formule : guerre aux abus du gouvernement personnel; ce qui, pour les partis extrêmes, et pour la grande masse du pays peu capable de distinguer entre l'excès et la juste mesure, se traduisait en moins de mots : guerre à la Couronne. Il n'était plus question de ministère transparent ou insuffisant, subtilités qu'avait bientôt laissées de côté la discussion parlementaire elle-même; mais de ministère servile, prosternant le pouvoir aux pieds d'un maître, n'ayant au dedans d'autre moyen de gouvernement que la corruption et l'audace dans la bassesse, ne pratiquant au dehors d'autre politique que celle de la peur, sacrifiant à l'étranger l'honneur de la France, achetant la paix au prix de la honte, et payant d'une lâcheté chaque sourire de la Sainte-Alliance.

Ces expressions, rappelées ici à dessein, ne sont qu'un pâle reflet de ce que les journaux de la coalition disaient chaque jour du ministère ; et comme l'accusation de servilité était incessamment reproduite, la pensée du lecteur ne s'arrêtait pas au ministère et se reportait naturellement sur le Roi. Certes, ni M. Guizot, ni M. Thiers, ni M. Odilon Barrot ne croyaient le Roi assez dépourvu de patriotisme, de courage et de bon sens pour sacrifier à aucune considération l'honneur ou la dignité de la France, n'auraient laissé tomber de leur bouche ou de leur plume un seul mot qui dirigeât contre lui une telle imputation. Si les deux derniers pensaient qu'en paraissant moins préoccupé de conserver la paix, le Gouvernement aurait pris, sans compromettre la paix, plus d'autorité dans les conseils de l'Europe, ils voyaient dans l'opinion

contraire une erreur de jugement, non une preuve de lâcheté. Mais comment la foule ignorante et crédule ne s'y serait-elle pas trompée, quand elle lisait chaque matin, dans les journaux placés notoirement sous le patronage de deux anciens ministres du Roi, des accusations de lâcheté et de trahison portées contre un ministère qui n'était, disait-on, que l'instrument passif des volontés de la Couronne ; quand elle retrouvait dans ces journaux, à l'adresse de M. Molé, avec la même brutalité d'expressions, les mêmes calomnies, les mêmes insultes dont la presse républicaine avait, pendant sept ans, poursuivi M. Thiers et M. Guizot ; quand des hommes dont le dévouement à la dynastie de 1830 n'était pas douteux, portaient sur la politique générale du Gouvernement, sur ses mobiles, sur ses effets, le même jugement qu'en avaient toujours porté le *National* et la *Gazette de France?* A la vérité, pour les élections, chacun avait pris position dans un camp séparé ; il avait été formé un comité du centre droit, un comité du centre gauche, un comité de la gauche ; mais tous ces comités agissaient de concert comme les divers corps d'une seule armée, unissant leurs efforts contre tout candidat favorable au ministère, appuyant et recommandant quiconque, ami ou ennemi de la dynastie ou de la royauté, promettait de voter contre M. Molé. Or, à la manière dont la question avait été posée par la coalition, voter contre M. Molé revenait à dire, pour le public, voter contre le gouvernement personnel, ou plutôt encore contre le Roi. On se représente sans peine quel désordre dans les idées dut résulter de cette confusion de toutes choses, de cet accord du bien et du mal, du vrai et du faux, de cette espèce de contrat de tolérance passé par la monarchie avec la république. C'est sous ce rapport surtout qu'il faut envisager la coa-

lition, pour en bien apprécier les conséquences. Enfermée dans l'enceinte de la Chambre des députés, la coalition n'eût été qu'un de ces incidents d'opposition, dont l'influence, sur une assemblée d'élite, n'est jamais ni bien dangereuse, ni durable. Portée dans les colléges électoraux, agissant sur des esprits qui conservent d'autant plus obstinément une impression qu'ils ont rarement les lumières nécessaires pour la raisonner, elle devait laisser dans le pays le pouvoir en suspicion, affaiblir le respect dû à la Couronne et ébranler la base même des institutions.

Attaqué par tant d'ennemis à la fois, le ministère ne désespéra pas d'en triompher, et leur fit courageusement tête, opposant à l'activité des comités la puissante action de l'unité administrative, aux violentes diatribes des journaux de la coalition les violences non moins excessives de la presse ministérielle. Mais si la coalition pouvait être, à certains égards, justement condamnée, le ministère eut lui-même le tort de ne pas se montrer toujours assez scrupuleux dans le choix des moyens et de descendre, en certains cas, jusqu'à ce qu'on a nommé « l'abus des influences. » Ce n'est pas qu'on doive prendre à la lettre les exagérations auxquelles se sont livrés, à ce sujet, les journaux de l'opposition. Si quelques faits blâmables ont eu lieu, ils n'ont été que de rares exceptions ; et la publicité qu'ils ont reçue, le parti qui en a été tiré contre le ministère lui-même, prouvèrent une fois de plus combien, avec une presse libre, les moindres écarts du pouvoir sont difficilement couverts par le secret, plus difficilement profitables.

Le résultat des élections fut décisif : loin d'y avoir renforcé sa majorité, le ministère y avait perdu un nombre notable de ses amis de la dernière Chambre. Il ne chercha

pas à se faire illusion ; et, le 8 mars, dès qu'il eut sous les yeux la liste complète des élus, il donna de nouveau et définitivement sa démission.

Cette fois, la coalition avait la majorité, et c'était à elle qu'il appartenait de former un Cabinet. La coalition avait eu trois chefs, trois hommes en qui se personnifiaient ses éléments principaux ; à ces vainqueurs revenait de plein droit, et à titre égal, la succession du ministère vaincu ; à eux donc de se partager le pouvoir. La règle le voulait ainsi ; mais la règle pouvait-elle, dans le cas présent, recevoir son application ? Le ministère abattu, M. Guizot, M. Thiers et M. Odilon Barrot devaient naturellement être dominés par le besoin de se retrouver eux-mêmes, et de dégager du tourbillon de la coalition, où ils l'avaient momentanément laissé absorber, leur individualité qui faisait à la fois leur gloire et leur force. On se coalise pour renverser un obstacle ; il suffit pour cela de s'entendre sur une négation. Mais on ne s'unit pour gouverner qu'à la condition d'avoir une même croyance, des principes communs. Or, s'il n'y avait pas, à proprement parler, antagonisme de principes entre M. Guizot, M. Thiers et M. Odilon Barrot, il y avait un profond désaccord sur la direction à imprimer au gouvernement ? Les idées, les préférences, les affinités de M. Guizot l'attiraient vers le centre conservateur ; celles de M. Thiers tendaient à le rapprocher de la gauche modérée, tandis que M. Odilon Barrot qui, à certains égards, pouvait donner la main à M. Thiers, s'en écartait, sous d'autres rapports, jusqu'à la gauche radicale, sur les confins de l'utopie républicaine. Tous trois se proposaient un même but : la consolidation définitive de la monarchie constitutionnelle et le développement de ses conséquences ; mais ils prétendaient y arriver

par des voies différentes. Comment pourraient-ils diriger ensemble les affaires ?

Cette question fut examinée dans une réunion des amis de M. Odilon Barrot, à laquelle assista M. Thiers. Entre M. Barrot et M. Thiers, il n'existait pas d'incompatibilité radicale, mais seulement des dissidences qu'il ne paraissait pas impossible d'effacer par une transaction. Il en était autrement de M. Barrot à M. Guizot. Là, un concert semblait d'autant plus difficile, qu'outre la diversité des vues, la gauche nourrissait contre le chef des doctrinaires des préventions enracinées et de vieilles défiances. Aussi l'avis le plus général était-il d'abord de tenir M. Guizot en dehors du gouvernement. M. Thiers combattit fortement cette pensée, comme prononçant une exclusion blessante contre l'un des hommes qui avaient le plus contribué au succès de la coalition, et comme créant un danger pour l'existence du futur ministère en repoussant M. Guizot dans l'opposition. M. Thiers insista surtout sur ce point : que les motifs de séparation entre M. Barrot et M. Guizot étaient plus apparents que réels ; que le contact de ces deux hommes d'État dans la coalition en avait déjà fait disparaître une partie, et que les autres ne tarderaient pas à s'effacer dès qu'on apporterait, de part et d'autre, à les examiner, des dispositions conciliantes. M. Thiers était sincère et animé d'un vif désir de réussir. Quel triomphe, en effet, et quelle justification pour la coalition, si, au lieu d'aboutir à l'impuissance, comme l'avaient prédit ses adversaires, elle amenait ensemble, unis dans une même pensée, à la tête du Gouvernement, les chefs des partis qui s'étaient jusqu'alors combattus dans les Chambres ! Mais les préjugés de la gauche étaient obstinés, mesquins, empreints d'un étroit esprit de personnalité ; et tout ce que purent obtenir les chaleureux efforts

de M. Thiers, ce fut qu'on mettrait à la disposition des doctrinaires deux ministères non politiques. Dans cette combinaison, la présidence du Conseil eût été donnée au maréchal Soult, que le Roi avait, dès le 9 mars, chargé de former un Cabinet, et le portefeuille des affaires étrangères était destiné à M. Thiers, à qui le Roi et le maréchal l'avaient spontanément offert.

M. Thiers essaya vainement d'amener les doctrinaires à accepter sur ces bases le partage du pouvoir. Ils résistèrent à toutes les considérations qu'il fit valoir près d'eux. Que les amis de M. Guizot ne se soient pas trouvés satisfaits de la part qui leur était si parcimonieusement mesurée, on ne saurait s'en étonner. Sans aucun doute, M. Guizot n'avait pas à craindre d'être amoindri, parce qu'il n'occuperait dans la hiérarchie ministérielle qu'une position inférieure. Il avait prouvé déjà que son influence dans le gouvernement n'était point attachée à l'importance de ses fonctions administratives. Mais il n'y avait pas ici seulement une question de personne. Il y allait de la dignité d'un parti ; et le parti qui avait joué un rôle si considérable dans la dernière lutte ne voulait pas se laisser ainsi reléguer à l'arrière-plan.

M. Guizot ayant exprimé le désir d'avoir une explication décisive avec MM. Thiers et Barrot, il y eut une conférence, à laquelle chacun de ces trois chefs se rendit accompagné de quelques-uns des hommes les plus considérables de son parti. Là, après avoir exposé les raisons péremptoires qui ne lui permettaient plus de se contenter, comme dans le Cabinet du 11 octobre, du portefeuille de l'instruction publique, M. Guizot ajouta : « Il y a, dans le gouvernement, outre la présidence du Conseil, trois positions principales à occuper. Le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur et la présidence de

la Chambre des députés. La première appartient à M. Thiers, à qui personne ne la conteste ; que M. Barrot choisisse entre les deux autres, je prendrai celle qu'il me laissera. »

Cette proposition, qui forçait la gauche dans ses derniers retranchements, ouvrait en même temps la seule issue par laquelle on pût faire sortir un ministère de la coalition. En effet, une fois M. Guizot et les doctrinaires désintéressés par la présidence de la Chambre, il devenait possible à MM. Thiers et Barrot, si ce dernier se séparait résolûment des radicaux, de tirer du centre gauche et de la nuance la plus modérée de la gauche un ministère auquel le concours des voix du centre droit assurerait la majorité, et auquel se rallierait promptement une partie du centre. Qu'un ministère formé dans de telles conditions fût durable, c'était une question d'un autre ordre, et qu'on n'eut pas même à examiner ; car la gauche, tout entière à ses antipathies, repoussait absolument l'idée d'abandonner à M. Guizot la haute influence qu'exerce toujours un président de la Chambre. Il est à croire, d'ailleurs, que M. Barrot n'était pas sans avoir pour lui-même quelques vues éventuelles sur cette présidence. Non que l'honorable chef de la gauche n'éprouvât un très-naturel et surtout très-vif désir d'être ministre ; un chef de parti est toujours avide de saisir le pouvoir, même quand il affecte le plus de le dédaigner. Mais peut-être M. Barrot, comprenant maintenant l'impossibilité de porter au gouvernement les doctrines du *Compte rendu*, n'envisageait-il pas sans appréhension la nécessité où il serait, comme ministre, de donner un démenti à cet acte capital de sa vie parlementaire.

La combinaison qui, portant M. Barrot à la présidence de la Chambre, aurait réuni MM. Thiers et Guizot dans

le Cabinet, et reconstitué le ministère du 11 octobre sous la présidence du maréchal Soult, avait toutes les préférences de ce dernier. M. Thiers s'employa, de son côté, avec zèle à la faire accepter. Mais ici encore la gauche fit obstacle. Elle devait, ainsi que le déclara ingénument M. Chambolle, garder le ministère de l'intérieur pour l'un des siens, car elle ne pouvait remettre aux mains de M. Guizot, avec la politique intérieure, le conseil d'État, les préfectures, les sous-préfectures, et tant d'autres places qui étaient fort du goût des amis de M. Barrot. En sorte que la gauche, parce qu'elle avait vaincu avec la coalition, prétendait recueillir à elle seule tout le profit politique et tout le lucre de la victoire. Du reste, les prétentions déraisonnables de la gauche ne s'opposaient pas seules au succès de cette combinaison, qui reposait sur la supposition d'une entente complète et durable entre M. Thiers et M. Guizot. Cette entente d'autrefois, que M. Guizot n'avait pu, après la chute du ministère du 6 septembre, rétablir par une démarche personnelle près de M. Thiers, était plus difficile encore aujourd'hui que les points de contact entre M. Thiers et la gauche s'étaient multipliés. Lors même que, cédant à des considérations d'intérêt général, ces deux hommes éminents se seraient réunis dans un ministère, il est probable qu'ils n'auraient pas tardé à se séparer de nouveau par la force des choses, M. Thiers inclinant à la politique de la gauche, avec des réserves en faveur des idées d'ordre et de gouvernement, M. Guizot ne croyant pas que la politique de résistance eût fait son temps et n'en voulant sacrifier aucune des conditions. On l'a dit déjà : quelques illusions que se fissent à ce sujet les hommes d'État qui en désiraient le retour, le ministère du 11 octobre n'était plus possible.

N'ayant pas réussi à faire sortir un ministère de la coalition, le maréchal songea à en tirer les éléments du seul centre gauche. Le centre gauche, en effet, était alors devenu, sous la haute direction de M. Thiers, un véritable parti de gouvernement, dans lequel s'étaient réunis, à la presque totalité du tiers-parti, un certain nombre de membres détachés du centre et de la gauche. M. Thiers, à qui revenaient de plein droit, dans une telle combinaison, une position prépondérante et le ministère des affaires étrangères, fut encore l'agent le plus actif de cette négociation, et choisit comme collègues MM. Dupin, Sauzet, Dufaure, Passy pour la Chambre des députés, et MM. Humann, Villemain et l'amiral Duperré pour la Chambre des pairs. MM. Humann et Dufaure étant absents, on dut attendre leur arrivée, et M. Thiers employa ces quelques jours, pendant lesquels il eut de fréquentes entrevues avec le Roi, à écarter toute cause de dissentiment entre la Couronne et le Cabinet projeté. Il eut quelque peine à faire agréer MM. Dufaure et Passy contre lesquels le Roi avait été prévenu. Il eut aussi quelque résistance à vaincre quand il parla de la nécessité, pour le ministère, de stipuler qu'il serait complétement libre dans les nominations et révocations de fonctionnaires. Cette condition avait un double objet : d'une part, dans les dernières élections, quelques préfets et sous-préfets avaient pris, contre certains membres de la coalition, une attitude qui avait éveillé d'âpres ressentiments ; d'autre part, il y avait plus d'une promesse à tenir à la gauche. Sur ce point, le Roi céda encore. Mais la question de la conduite à tenir à l'égard de l'Espagne resta suspendue, le Roi n'ayant pas accordé tout ce que M. Thiers désirait obtenir, et M. Thiers comptant sur le concours de ses collègues pour peser avec plus d'autorité sur la volonté du Roi.

Le 19 mars, tous les membres du futur Cabinet, dont M. Villemain avait définitivement refusé de faire partie, se trouvèrent assemblés chez M. Thiers, et se mirent d'accord sur leur programme, qui fut arrêté séance tenante, et rédigé par M. Thiers en huit articles, ainsi qu'il suit :

« 1° Le ministère nouveau, représentant le centre « gauche, ne se proclamera pas le continuateur du Ca- « binet sortant;—2° Maintien des lois de Septembre, sauf « une définition précise de l'attentat, dans la loi qui « devra être présentée plus tard sur la compétence de la « Cour des pairs ;—3° Pas de proposition de loi sur la « réforme électorale, cette question étant laissée à l'ave- « nir ;—4° Déclaration dans le discours de la Couronne « qu'il sera présenté un projet de loi sur le rembour- « sement des rentes, dès que les circonstances seront « favorables ; —5° Loi sur l'état-major de l'armée ;— « 6° Liberté pour les ministres de nommer ou changer « les agents qui relèvent de leur département ; délibéra- « tion en conseil pour les agents supérieurs ;—7° Aucune « nouvelle détermination relativement à la question « belge, si le traité proposé est accepté par la Belgique ;— « 8° Pas d'intervention armée dans l'état présent de l'Es- « pagne. Dans le cas d'incidents graves, le Cabinet se « réserve la liberté de ses résolutions. En attendant, po- « litique amicale et secourable; instructions en ce sens « aux forces navales françaises ; secours de munitions et « d'armes, sauf compte entre le Trésor français et le « Trésor espagnol ; empêchement de la contrebande ma- « ritime des armes de guerre. »

Ce programme écrit fut porté au Roi, dans la soirée du 19 mars, par le maréchal Soult. Le Roi ne fit aucune objection sur les articles relatifs à la politique intérieure ;

mais il se montra fort peu disposé à consentir aux conditions concernant l'Espagne. Le Roi savait, par ses récents entretiens avec M. Thiers, quelle portée ce dernier attachait, dans sa pensée, aux énonciations très-vagues du programme; il savait notamment que, parmi les instructions à donner à nos forces navales, M. Thiers comprenait l'ordre de faire, à l'occasion, débarquer nos marins et tirer le canon contre l'insurrection. C'eût été, aux yeux du Roi, se mettre à la discrétion des officiers de marine; c'eût été autoriser le moindre capitaine de frégate à engager la politique de la France sur une pente où l'on ne serait plus maître de s'arrêter; c'eût été enfin se jeter, par un chemin détourné, dans une intervention repoussée jusqu'alors par la volonté du Gouvernement et par le vœu des Chambres. Le Roi rappela les considérations qui devaient déterminer la France à se renfermer strictement dans les obligations que lui imposait le traité de la quadruple alliance, et s'en exprima avec assez de vivacité pour faire prévoir un refus du programme. Cependant il ne se prononça pas, et, voulant prendre le temps de réfléchir, il remit sa réponse au lendemain.

M. Thiers, informé par le maréchal du résultat de cette communication, se crut d'autant plus fondé à la tenir pour une réponse négative que, la veille encore, il avait pu constater par lui-même la persistance du Roi dans sa manière d'envisager les rapports de la France avec l'Espagne. En conséquence, le 20 mars, à neuf heures du matin, il écrivit au maréchal que, remis par le refus du Roi en possession de sa liberté, et « profondément dégoûté, » par les difficultés qu'il avait entrevues, de toute participation aux affaires, il priait le maréchal « de le considérer comme en dehors de tout projet de ministère. » Mais, au moment même où cette lettre arrivait au

maréchal, celui-ci recevait un message qui l'appelait aux Tuileries, où le Roi lui déclara qu'après avoir réfléchi sur le programme il le trouvait acceptable, qu'il y donnait les mains et que toutes les difficultés étaient aplanies. Le maréchal s'empressa de faire connaître à M. Thiers « cette nouvelle disposition du Roi, » à laquelle il s'attendait d'autant moins, lui écrivit-il, que la veille il avait « laissé le Roi dans des impressions tout à fait contraires.»

L'acceptation du Roi n'a rien qui puisse surprendre, et devait lui être conseillée par ses réflexions mêmes. En effet, si le Roi avait quelque raison de se tenir en défiance contre les idées de M. Thiers, il avait aussi des motifs de se rassurer. M. Thiers n'allait-il pas avoir pour collègues, comme président du Conseil et ministre de la guerre, le maréchal Soult qui, à la tribune de la Chambre des pairs, avait condamné avec une grande crudité d'expressions toute intervention avouée ou déguisée en Espagne, et, comme garde des sceaux, M. Dupin, qui ne s'était pas prononcé avec moins de virulence dans la Chambre des députés et dans une brochure publiée naguère [1] ? Ces deux influences n'étaient-elles pas suffisantes pour contrebalancer celle du ministre des affaires étrangères, et pour prévenir au besoin, même en l'absence du Roi, des résolutions imprudentes ?

Le 21 mars, le maréchal Soult et tous les ministres désignés se rendirent aux Tuileries pour la prestation du serment. Ils trouvèrent dans le cabinet du Roi les ordonnances préparées ; celle qui nommait le maréchal Soult était même signée. Quelques minutes encore, et il y avait un ministère. Mais M. Thiers éprouvait des scrupules ; il craignait qu'il n'y eût un malentendu, et que l'accord

[1] *La Révolution de* 1830. Paris, 1835.

qui s'était fait avec le Roi dans les termes généraux du programme ne se retrouvât plus dès qu'on entrerait dans la pratique. Il s'était donc promis d'avoir devant le Roi une explication développée sur le sens à donner aux conditions convenues. Ainsi, quant à l'Espagne, question qu'il avait particulièrement à cœur, il ne lui suffisait pas que le Cabinet se fût réservé, en cas de circonstances graves, la liberté de ses résolutions. Il désirait qu'il fût entendu d'avance « que si un événement comme celui du blocus de Bilbao venait à se présenter, nous n'eussions plus l'humiliation de voir les marins anglais sauver la Reine, tandis que les marins français resteraient inactifs sur le rivage. » Il demandait, en outre, que la France réprimât, à la manière de l'Angleterre, la contrebande maritime qui fournissait des armes à don Carlos. L'accueil qui fut fait à ces propositions prouva combien M. Thiers avait eu raison de provoquer de nouvelles explications. Sur le premier point, il lui fut répondu que l'intervention par mer n'offrait pas moins d'inconvénients et n'entraînerait pas de moindres conséquences que l'intervention par les Pyrénées ; que, surtout en présence de l'anarchie révolutionnaire devenue plus menaçante pour le trône de la reine Isabelle que l'armée même du prétendant, il n'y avait pas lieu de sortir de la sage réserve que la France avait gardée jusque-là, et qui avait été, à plusieurs reprises, hautement approuvée par les Chambres. Sur le second point, il lui fut représenté que la France se faisait honneur de professer, touchant les droits du pavillon neutre, des principes tout différents de ceux qui dirigeaient la conduite de la marine britannique sur les côtes d'Espagne, et que nos vaisseaux ne pouvaient être autorisés à s'écarter, dans quelque intérêt que ce fût, de notre constante politique. Et ces objections ne

vinrent pas seulement du Roi ; elles furent, au grand étonnement de M. Thiers, exprimées et soutenues par la plupart de ses collègues, notamment par MM. Soult, Dupin et Humann, auxquels se joignit M. Passy lui-même.

Réduit presque à l'isolement, malgré les modestes proportions auxquelles il avait ramené ses exigences, sur une question qui n'était plus seulement pour lui une affaire de conviction réfléchie et persévérante, mais dans laquelle il était impossible que son amour-propre ne fût pas engagé, M. Thiers ne fut pas beaucoup plus heureux quand il demanda que tous les ministres députés prissent l'engagement de voter pour M. Odilon Barrot comme candidat à la présidence, sans faire toutefois de son élection une question de Cabinet. Dès qu'on abandonnait la coalition et qu'on laissait M. Guizot en dehors du gouvernement, la présidence de M. Barrot prenait une signification tout autre. Le maréchal Soult éprouvait une vive répugnance à imprimer à la politique pratiquée depuis 1830 une déviation si marquée. M. Humann alla plus loin ; il déclara qu'il ne saurait s'associer à un tel choix, et que, voulût-il le faire, il serait impuissant à y convertir ses amis de la Chambre des députés.

Il était bien évident que des hommes divisés sur des points si essentiels n'étaient pas prêts à former un ministère. En prenant congé d'eux, le Roi, qui était resté étranger à cette dernière discussion, les engagea à se mettre d'accord. Mais les dissidences qui s'étaient produites n'étaient pas de celles qui s'effacent dans une conversation. M. Humann se retira, M. Thiers ne céda rien de ses conditions ; la combinaison dut être abandonnée.

On approchait du 26 mars, jour fixé pour la réunion des Chambres. Le gouvernement ne pouvant être conve-

nablement représenté près d'elles, à l'ouverture de leur session, par un ministère démissionnaire, une ordonnance royale, en date du 24 mars, les ajourna au 4 avril. En même temps, M. Guizot, mandé par le Roi, recevait mission de composer un Cabinet ; et M. le duc de Broglie, que des motifs personnels avaient déterminé à rester momentanément éloigné des affaires, consentait, à la prière du Roi, à s'entremettre officieusement pour réunir M. Thiers et M. Guizot sous la présidence du maréchal Soult. C'était le ministère du 11 octobre qu'on tentait, pour la troisième fois, de ressusciter.

Par les soins de M. le duc de Broglie, MM. Thiers, Guizot, Duchâtel, Dufaure, Passy et Sauzet se trouvèrent en présence ; et l'on chercha à s'entendre sur une combinaison qui aurait remis à M. Thiers les affaires étrangères, à M. Guizot l'intérieur, à M. Duchâtel les finances. Ici encore se représenta la double question sur laquelle M. Thiers se faisait un honneur de ne pas transiger. Il demandait donc que le programme fût accordé, ce que le duc de Broglie n'hésita pas à lui promettre. Il voulait ensuite que le Cabinet attachât son existence à l'élection de M. Odilon Barrot à la présidence de la Chambre. Cette élection, on ne saurait le nier, eût été d'une bonne politique. La coalition ne pouvait être justifiée que par ses résultats ; le seul résultat utile qu'on en dût attendre, c'était qu'elle établît un rapprochement durable entre la gauche et les partis de gouvernement, et rien n'était plus propre à gagner et à engager la gauche, que de l'associer, dans une certaine mesure, aux destinées d'un ministère conservateur. Mais ce qui ne s'était pas fait au lendemain du triomphe de la coalition, pouvait-il se faire aujourd'hui que la gauche avait rompu le pacte par sa conduite envers M. Guizot. Repoussé et blessé dans la

personne de son chef, le centre droit ne devait plus de concession et n'était plus disposé à faire des avances à qui ne lui avait témoigné que de la défiance. M. Guizot se retrouvait, à l'égard de la gauche, dans sa situation d'autrefois. Traité en adversaire, il avait cessé d'être allié pour redevenir adversaire, et c'est en adversaire qu'il s'exprima en s'expliquant quelques jours après devant la Chambre. Jouer l'existence du Cabinet sur la candidature de M. Barrot, c'eût été, dit-il, « passer dans les rangs de la gauche, » s'identifier avec elle, « contracter enfin avec elle cette alliance à la vie et à la mort, qui fait le lien puissant et véritable des partis ; » c'eût été, en outre, violenter le parti conservateur, en le mettant dans la nécessité ou de voter pour un candidat qui ne correspondait pas à son opinion, ou de renverser le ministère. Bien loin de vouloir prolonger, par le don d'un gage si considérable, « l'aventure » qui l'avait un instant uni à la gauche, M. Guizot était surtout préoccupé alors d'en arrêter les suites. Il refusa.

Déçu encore de ce côté, et résolu à ne laisser subsister, de sa part, aucun obstacle à la solution de la crise, le Roi invita M. Thiers à former un Cabinet sous sa présidence, lui accordant toutes les conditions de son programme, telles qu'il les avait lui-même développées. Mais M. Thiers s'en excusa. Il aurait accepté cette mission quelques jours plus tôt, répondit-il, avec l'espoir d'y réussir. Il n'en était plus de même aujourd'hui, les tentatives faites sans succès ayant modifié la situation respective des personnes auxquelles il aurait dû s'adresser. Il ne pouvait donc que rester à la disposition du Roi, pour le cas où l'on en reviendrait à une combinaison centre gauche, sous la présidence du maréchal Soult. A son tour, le maréchal, à qui le Roi transmit la réponse de M. Thiers, se retran-

cha derrière son impuissance. Ceci se passait le 27 mars.

Deux jours après, le Roi fit de nouveau appeler M. Thiers. Avec toutes les précautions préliminaires propres à adoucir ce que la conclusion devait avoir de peu agréable, il lui fit connaître que sa présence paraissait être devenue le principal obstacle à la formation d'un ministère, toutes les tentatives faites pour composer un Cabinet avec son concours personnel ayant échoué, et sa position dans la Chambre effrayant ceux qui seraient exposés à l'y avoir pour adversaire. Le Roi attendait donc du dévouement de M. Thiers qu'il consentît à s'éloigner et à aller momentanément, comme ambassadeur, servir son pays sur un autre théâtre. M. Thiers n'était pas préparé à une telle proposition. Il en fut d'autant plus péniblement affecté qu'elle lui parut se rattacher par quelque côté à des bruits calomnieux qui lui attribuaient faussement des embarras de fortune. Il ne cacha pas au Roi l'impression qu'il en ressentait ; et il ajouta que si son absence était jugée nécessaire au service du Roi, il était prêt, non à accepter une ambassade, mais à quitter temporairement la France, à une seule condition que le soin de son honneur lui prescrivait de réserver expressément : c'est qu'il serait autorisé à faire savoir qu'en s'éloignant, il ne faisait qu'obéir à un désir manifesté par le Roi. Louis-Philippe n'avait nullement l'intention d'imposer un exil à M. Thiers ; encore moins voulait-il fournir à ses calomniateurs un prétexte de se prévaloir contre lui des apparences. Peut-être même regrettait-il déjà d'avoir un instant prêté l'oreille à des suggestions auxquelles le désappointement et la rivalité pouvaient n'être pas étrangers. Il n'eut garde, du moins, d'y mettre plus d'insistance, et M. Thiers resta à Paris.

Cependant toutes les combinaisons d'hommes et de

partis dans lesquelles on pouvait espérer de trouver un ministère avaient été successivement essayées, et la crise, loin de s'acheminer vers une prochaine solution, semblait s'en éloigner de jour en jour davantage. En vain, pour aplanir les difficultés, le Roi avait imposé silence à ses sentiments personnels et avait consenti momentanément à ne pas se prévaloir d'une partie de ses prérogatives; sa patriotique abnégation n'avait pu remédier aux anomalies de la situation. Peut-être la réunion des Chambres, en mettant en contact toutes les influences parlementaires, en permettant aux partis de se classer et de se compter, et en offrant plus de latitude pour le choix des personnes, aurait-elle pour effet de hâter le dénoûment. Le Roi le pensait. Mais comment réunir les Chambres sans ministère? Le Roi s'avisa d'un expédient. Il fit appel au dévouement de quelques notabilités de la politique et de l'administration, et forma un ministère transitoire, ou plutôt, sous le nom de ministère, un haut état-major administratif, qui se partagea les portefeuilles, avec mission de pourvoir aux exigences constitutionnelles et à l'expédition des affaires. C'est ainsi que des ordonnances du 31 mars 1839 nommèrent M. de Gasparin, ministre de l'intérieur avec l'intérim du commerce et des travaux publics; M. Girod (de l'Ain), ministre de la justice et des cultes; M. le duc de Montebello, ministre des affaires étrangères; M. le général Despans-Cubières, ministre de la guerre; M. le baron Tupinier, ministre de la marine; M. Parant, ministre de l'instruction publique; M. Gautier, ministre des finances. A la suite de ces ordonnances, le *Moniteur* du 1er avril contenait une note qui constatait le caractère purement transitoire de cette combinaison, ajoutant que les hommes qui avaient « accepté cette mission de confiance et de dévouement, » ne l'avaient

fait « que sous la condition expresse qu'ils cesseraient leurs fonctions aussitôt qu'un ministère définitif serait formé, » en assumant toutefois « sur eux la pleine responsabilité de leurs actes. » Cette mesure, qui laissait pendante la question politique, satisfaisant néanmoins aux nécessités constitutionnelles, la session fut ouverte par commission le 4 avril.

Un grand pas était fait. Maintenant que les Chambres avaient repris leur existence légale, il leur appartenait non-seulement de guider les choix du Roi et de lui indiquer quelle direction il devait donner à ses efforts, mais d'exercer sur les hommes que recommanderait la confiance du parlement une pression qui ne leur permît pas de se soustraire, par de vaines considérations personnelles, aux services que le pays avait droit d'attendre d'eux. Avant tout, il importait d'être fixé sur l'esprit de la nouvelle Chambre des députés, et de savoir à quelles conditions un ministère y pourrait trouver une majorité gouvernementale. L'élection du président serait à cet effet une épreuve décisive.

Depuis l'avortement des négociations pour la formation d'un ministère de coalition, M. Guizot, convaincu de l'impossibilité d'arriver à un concert sérieux avec la gauche, s'était retourné vers le centre. Il y avait trouvé le désir de rétablir une union qui était dans la nature des choses, de renouer des liens qui s'étaient un moment relâchés, mais qui n'étaient pas rompus. Les instincts conservateurs des doctrinaires les ramenaient vers le centre, en même temps que le centre, réduit par son isolement à l'état de minorité, manquant d'une haute direction et d'un grand orateur qui lui assurassent une influence en rapport avec sa force numérique, tournait les yeux vers M. Guizot, comme vers son chef et son guide. Le rappro-

chement se fit donc ; et, comme première manifestation de ce retour, on convint de s'unir contre la candidature de M. Odilon Barrot. Mais on reconnut aussi la nécessité, pour fermer à la gauche les avenues du pouvoir, de faire à la fraction la moins exigeante du centre gauche quelques concessions de personnes, qui seraient suivies de concessions sur les choses. C'est dans cet ordre d'idées que le centre choisit, pour candidat à la présidence de la Chambre, M. Passy, membre du centre gauche.

M. Thiers cependant ne se tenait pas pour délié des engagements moralement pris envers la gauche, touchant la candidature de M. Barrot, et s'employa sincèrement pour déterminer ses amis à y rester fidèles. Il réussit près de la plupart ; en sorte que le centre gauche vota pour M. Barrot, tandis que le centre votait pour M. Passy. Le dépouillement du scrutin (16 avril) donna à M. Barrot seulement cent quatre-vingt-treize voix, et à M. Passy deux cent vingt-trois. Ainsi la défection des doctrinaires avait suffi pour ramener la coalition à n'être plus qu'une minorité, et pour refaire, au centre, sinon encore une forte et solide majorité, du moins une majorité sur laquelle tout ministère devrait prendre son principal point d'appui. Il n'y avait plus dès lors place pour la gauche dans une combinaison, et le ministère cherché devait sortir d'une fusion plus ou moins intime du centre droit, du centre pur et du centre gauche. Cette solution était d'autant plus clairement indiquée que l'élection de M. Passy pouvait être considérée comme une avance faite par les amis de M. Guizot à ceux de M. Thiers.

C'est parce qu'il en jugea ainsi que, le lendemain même de son élection, après s'être assuré de l'agrément du Roi, M. Passy offrit au maréchal Soult de s'interposer officieusement pour renouer une combinaison, offre qui

fut acceptée sans autre explication, le maréchal se réservant toute sa liberté de détermination. M. Thiers se prêta également à cette nouvelle négociation, et chargea MM. Dufaure et Vivien, ses amis, de recevoir toute proposition qui lui serait faite, leur donnant plein pouvoir d'accepter ou de refuser en son nom. Par les soins de M. Passy, MM. Dufaure et Vivien eurent, en effet, dans la matinée du 20 avril, un entretien avec le maréchal, qu'ils trouvèrent très-mal disposé. Depuis qu'il savait avec quelle persévérance M. Thiers persistait dans sa manière de voir sur les affaires d'Espagne, le maréchal était persuadé qu'un ministère où M. Thiers conduirait la politique extérieure n'aurait qu'une durée éphémère, à la merci du premier incident qui se produirait au delà des Pyrénées, et il avait résolu de ne pas s'exposer à une telle éventualité. Cependant M. Teste ayant fait, le lendemain, à la prière de M. Dufaure, de nouvelles instances près du maréchal, celui-ci déclara qu'il n'aurait aucune objection à recevoir M. Thiers pour collègue, à deux conditions : la première, que M. Thiers renonçât au portefeuille des affaires étrangères, pour prendre celui de l'intérieur ou celui des finances; la seconde, que MM. Guizot et Duchâtel eussent place dans le Cabinet. Si la responsabilité du maréchal, comme président du conseil, l'autorisait à refuser à M. Thiers le portefeuille des affaires étrangères, la dignité de M. Thiers ne lui permettait pas d'en accepter un autre. La négociation en resta là, après refus écrit de MM. Dufaure et Vivien d'y donner suite sur de telles bases.

Mais une chance nouvelle s'était produite. Porté à la présidence de la Chambre des députés, M. Passy, bien que son passé ministériel ne lui donnât pas droit au premier rang, semblait assuré de l'appui de la majorité qui

venait de l'élire. Le Roi lui confia ses pouvoirs et l'engagea à se trouver des collègues dans le plus bref délai, lui déclarant, ce qu'il ne cessait de répéter depuis le 23 mars, qu'il acceptait d'avance, hommes et choses, toute combinaison propre à rallier une majorité. Dès le lendemain 28 avril, M. Passy avait formé un ministère centre gauche, dans lequel M. Thiers acceptait le portefeuille des affaires étrangères, et dont devaient faire partie avec lui MM. le maréchal Maison, Dupin, Pelet (de la Lozère), Dufaure, Sauzet, Teste et Cunin-Gridaine. Le soir même, les membres du futur Cabinet se réunirent. M. Teste avait dû être rayé de la liste, et la réunion n'apprit pas sans désappointement que M. Cunin-Gridaine s'était aussi retiré. M. Cunin-Gridaine représentait seul, dans la combinaison, cette portion considérable de la Chambre des députés qui avait soutenu le ministère du 15 avril. Ses amis l'avaient détourné d'accepter une situation qui, sans lui donner une part d'influence en rapport avec l'importance de son parti, ôterait à ce parti sa liberté d'action. Le centre avait donc voulu rester, à l'égard du Cabinet, en possession de toute son indépendance. Mais, sur l'assurance reçue de M. Cunin-Gridaine que le conseil auquel il obéissait n'impliquait, de la part de ses amis, aucune intention d'hostilité, on demeura d'accord que sa retraite ne devait pas mettre obstacle à la constitution du Cabinet.

Une autre question, celle de la présidence du Conseil, fut ensuite examinée et débattue. Elle était assez délicate. Si M. Passy, comme promoteur de la combinaison, avait des titres à cette présidence, M. Thiers, ancien président du 22 février, en avait également; et l'on ne pouvait raisonnablement demander à ce dernier de déchoir jusqu'au point de recevoir pour supérieur un collègue qui

avait été son inférieur comme ministre, et qui était loin de l'égaler en influence parlementaire. Il y avait donc là le germe d'un conflit. M. Dupin, aussi obstiné sous certains rapports qu'il était versatile sous d'autres, tenait toujours beaucoup à une « présidence réelle. » Ses collègues ne contestaient pas l'avantage qu'il y aurait pour le Cabinet de pouvoir se donner un président du Conseil; mais ils considéraient que le choix de ce président pourrait devenir une cause de division, qu'il était d'ailleurs urgent d'en finir; et l'on s'arrêta unanimement à un moyen terme, qui consistait à attribuer au premier ministre hiérarchiquement, c'est-à-dire au garde des sceaux, non la présidence politique du Conseil, mais la présidence *des délibérations* du Conseil. De cette manière, le ministère aurait toute son indépendance et pourrait délibérer hors de la présence du Roi. Il fut expressément convenu, sur la demande de M. Dupin, que cette présidence ne serait pas attachée à la personne du garde des sceaux, mais à la fonction, et que l'ordonnance de nomination serait conçue dans ce sens.

Tout étant ainsi réglé, M. Passy fut autorisé à présenter la liste à l'agrément du Roi, et l'on se donna rendez-vous pour le lendemain à une heure.

A cette nouvelle réunion, M. Passy annonça à ses collègues que le Roi avait accepté la liste sans aucune objection, et qu'il les attendait pour la signature des ordonnances. Mais quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils entendirent M. Dupin, revenant sur ce qui avait été décidé la veille, reproduire avec insistance ses observations sur la nécessité d'une présidence réelle, représenter la retraite de M. Cunin-Gridaine comme un danger pour le ministère, et finalement proposer un ajournement afin de s'assurer des dispositions du parti conser-

vateur. En vain ses collègues l'engagèrent à considérer que, par l'acceptation du Roi, il y avait « contrat passé, contrat d'honneur, contrat politique entre tous les membres du futur Cabinet et la Couronne ; » qu'une enquête pour connaître l'opinion de deux cents membres de la Chambre était chose impraticable, et serait en tout cas peu digne et inutile ; qu'un nouvel ajournement après cinquante-deux jours de crise serait déplorable pour le pays, et ne ferait que donner raison en apparence à ceux qui accusaient le centre gauche de ne savoir que critiquer et d'être incapable de prendre le pouvoir. L'opiniâtreté de M. Dupin fut invincible. Il voulait, avant de prendre un portefeuille, certitude de majorité, certitude de durée ; « il ne voulait pas recommencer la mystification d'un ministère de trois jours. » Aux reproches qui lui étaient faits de rejeter aujourd'hui ce qu'il avait formellement accepté la veille, il répondit qu'il avait réfléchi, qu'il avait consulté ses frères et ses amis, et que tant que l'ordonnance n'était pas signée, il était libre de se dédire. Ses collègues, jugeant qu'il n'y avait aucun fonds sérieux à faire sur le caractère politique d'un homme qui, dans des circonstances si graves, jetait à travers une question de gouvernement les boutades de son humeur fantasque, ne lui accordèrent pas l'ajournement, et la combinaison fut abandonnée.

Que faire désormais? Où trouver enfin ce ministère que le Roi avait inutilement demandé tour à tour à tous les partis, à tous les hommes auxquels leur situation parlementaire permettait de prétendre au gouvernement? Le pays, d'abord assez peu ému de ces démêlés qu'il attribuait à des rivalités d'ambition, avait fini par s'inquiéter sérieusement ; les affaires souffraient, le travail se ralentissait, et une certaine agitation se répandait du

monde politique aux classes laborieuses. Les journaux étaient naturellement les propagateurs les plus actifs du doute et du découragement. Le ton de leur polémique touchait à la fureur; leur langage était affranchi de toute contrainte, de toute mesure, de toute convenance. Les journaux conservateurs s'en prenaient des difficultés présentes moins encore à l'opposition en général qu'à M. Thiers, qu'ils accusaient nominativement de tout entraver et de tout brouiller de parti pris, dans le seul but de réduire la Couronne à merci, et de lui imposer et sa personne et ses vues. Les journaux du centre gauche et de la gauche attribuaient la longueur de la crise aux intrigues souterraines de « la cour, » c'est-à-dire du Roi, qu'ils accusaient d'entretenir la division entre les hommes les plus considérables du parlement, afin de les annuler l'un par l'autre, de les convaincre d'impuissance, et d'asseoir, sur la ruine de leur crédit, le triomphe du gouvernement personnel. Quelques-uns de ces journaux allaient plus loin, et représentaient le maréchal Soult, M. Dupin et d'autres encore, comme des courtisans obéissant aux instructions qui leur étaient données pour faire réussir les secrètes menées du Roi. De part et d'autre, l'injustice était égale. Le mal ne venait ni de prétentions exorbitantes de M. Thiers, qu'aucune majorité n'eût soutenues, ni d'intrigues royales, contre lesquelles le parlement eût parfaitement su défendre ses prérogatives, ni de courtisans hauts ou bas du Roi, qui respectait assez, et sa propre dignité, et celle de sa couronne, et celle de son gouvernement pour ne demander à personne de tels services. Qui ne sait d'ailleurs que, dans un gouvernement où le roi ne peut agir que sous le couvert de ministres responsables, c'est aux ministres et non au roi que vont les courtisans.

les flatteurs, les complaisants du pouvoir? Le mal n'était pas là. S'il avait son origine dans les hommes, il résidait dans les choses. Il tenait à la situation générale née de la coalition, à ce mariage momentané d'opinions et de partis qui n'étaient pas arrivés à se fondre, et qui n'avaient pas encore repris toute leur indépendance.

Il y avait donc une indécente pensée de persiflage ou une absence complète de jugement dans la proposition faite, le 4 mai, à la Chambre des députés, par M. Mauguin, d'une adresse au Roi pour le prier de « constituer un ministère qui ne fût pas provisoire, » et pour lui indiquer en même temps les conditions d'habileté, de patriotisme et d'honnêteté que ce ministère devrait remplir. Lorsque, depuis deux mois, la Couronne demandait aux Chambres un ministère, ne faisant aucune condition, subissant, au contraire, celles qu'on lui imposait, était-ce sérieusement qu'on serait venu la prier « humblement » d'en constituer un ? Et pourtant, telles étaient la lassitude des esprits, l'impatience de sortir d'un état de choses intolérable, que cette proposition, où l'absurdité le disputait à l'irrévérence, fut prise en considération (10 mai) par une Chambre qui eût repoussé avec indignation toute pensée de s'écarter du respect dû à la Couronne.

Si les hommes et les partis sincèrement attachés aux institutions s'affligeaient d'en voir le jeu régulier si longtemps suspendu et presque paralysé, d'autres, jugeant l'occasion favorable pour les renverser, s'apprêtaient à en profiter. Un ministère sans force, sans racines, sans lendemain ; une société anxieuse et se demandant si elle ne s'était pas livrée à la tempête en croyant s'abriter dans le port ; l'opinion publique dévoyée, le pouvoir royal en suspicion, le pouvoir parlementaire conspué ; l'industrie en souffrance, les ouvriers mécontents : tout ne semblait-

il pas inviter les réformateurs révolutionnaires à un coup d'audace, et leur en promettre le succès ? Déjà, depuis quelque temps, de sourdes rumeurs étaient répandues, des bruits de complot circulaient, la police recevait des avis que les faits ne confirmaient pas, mais qui la tenaient sur le qui-vive, lorsque, le 12 mai, le bruit de la fusillade apprit à la population de Paris que l'insurrection venait de lever la tête.

Cette fois, les événements étaient impérieux, il ne s'agissait plus de la prédominance de tel ou tel parti, mais du salut commun. Les rivalités se turent ; des hommes de cœur, divers de nuances, mais animés d'un égal dévouement au bien public, se donnèrent la main, et, le même jour, le maréchal Soult présenta au Roi la liste d'un ministère, qui prit sur-le-champ possession du pouvoir. Il était ainsi composé : M. le maréchal Soult, président du Conseil et ministre des affaires étrangères ; M. Teste, ministre de la justice et des cultes ; M. le lieutenant général Schneider, ministre de la guerre ; M. l'amiral Duperré, ministre de la marine ; M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur ; M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce ; M. Passy, ministre des finances ; M. Villemain, ministre de l'instruction publique ; M. Dufaure, ministre des travaux publics.

C'était un ministère de nécessité, improvisé sous le feu retentissant des barricades. Chacune des trois grandes divisions de l'opinion modérée y avait place ; seulement elles y étaient fort inégalement représentées. Tandis que M. Duchâtel et M. Cunin-Gridaine y formaient à eux seuls la part de l'élément doctrinaire et du centre pur, le centre gauche y comptait MM. Passy, Teste, Schneider et Dufaure pour la Chambre des députés, et MM. Villemain et Duperré pour la Chambre des pairs. Il est vrai que le penchant du

maréchal Soult pour les conservateurs corrigeait un peu la disproportion.

Mais ce qui frappe surtout dans ce Cabinet, fruit tardif d'une lutte si prolongée et de si laborieux efforts, c'est qu'il donnait prise, dans son ensemble, aux mêmes critiques que celui du 15 avril. Pas plus que dans le ministère du 15 avril, on n'y voyait aucun des chefs des grands partis parlementaires. Le maréchal Soult n'avait pas plus d'autorité sur les Chambres, et ne couvrait pas mieux la Couronne que M. Molé. MM. Duchâtel, Passy, Teste, Dufaure, Cunin-Gridaine étaient ou des hommes considérables ou des orateurs distingués; M. Villemain était au premier rang de ceux qui se sont illustrés parmi nous par le savoir et par l'éloquence; mais les collègues de M. Molé n'étaient pas aussi sans mérite personnel et sans valeur politique. Quant à un programme, si le ministère du 15 avril n'en avait pas, celui dont le maréchal Soult donna lecture aux deux Chambres n'annonçait rien que ce que M. Molé n'avait cessé de leur promettre, et ne s'écartait pas du langage banal de ces sortes de déclarations officielles : « Action libre d'un conseil responsable et solidaire; la paix fondée sur la dignité nationale; l'ordre garanti par les lois; la protection la plus active pour tous les intérêts qui concourent à la prospérité du pays; et dans ses rapports avec les Chambres, la franchise et la fermeté qui sont le meilleur moyen d'amener la conciliation des esprits. »

Le ministère du 12 mai était donc un changement de personnes, sans être un progrès ou même un changement appréciable dans les choses; et c'est en la jugeant sur l'inanité de ce résultat qu'il est impossible de ne pas déplorer et de ne pas condamner la coalition. Toute agitation qui ne produit pas un bien est malfaisante. Tant

que le pays n'avait été agité que par les émeutes et les trames des factions anarchiques, il avait mis sa confiance dans ses institutions, dans la volonté, la force et l'union des grands pouvoirs. Mais quand il eut vu l'agitation provoquée, entretenue, propagée par ceux-là mêmes sur lesquels il comptait pour l'en préserver ; quand il eut vu le Gouvernement accusé jusque dans ses intentions par les partis de gouvernement, les forces conservatrices de la société se faisant obstacle, le pouvoir royal mis en suspicion par le pouvoir parlementaire, les hommes d'ordre pactisant avec les amis, avec les protecteurs avoués des hommes de désordre ; quand il eut vu enfin les chefs qu'il aimait à suivre réduits à l'impuissance d'élever un ministère nouveau à la place de celui qu'ils venaient de renverser, pense-t-on que sa foi dans l'excellence de sa constitution politique ait pu n'en être pas affaiblie ?

Non pas, certes, que la France se laissât, par ces pénibles épreuves, décourager de la liberté. La liberté est un bien qui vaut qu'on l'achète. La France alors le savait, le sentait, et ne marchandait pas sur le prix. Les apologistes de la servitude ont eu beau comparer la sécurité et la quiétude de l'esclave, trouvant pour chaque jour la nourriture, le vêtement et l'abri que la sollicitude du maître lui prépare, à ce qu'il en coûte de tourments à l'homme libre pour procurer à sa famille un asile et du pain, ils n'ont jamais déterminé ni un homme libre à échanger sa liberté contre l'esclavage, ni un esclave à garder les fers qu'il pouvait briser. De même des peuples : on ne les courbe sous le joug que par force ou par surprise ; ce n'est que dans les jours d'aveuglement qu'ils s'en prennent à la liberté de ce qu'ils souffrent parfois pour en avoir mésusé. Loin d'accuser la liberté du malaise qui fut la conséquence de la coalition, la

France se prit, au contraire, à se demander si on lui avait fait assez large sa part de liberté et d'intervention dans la direction de ses affaires ; et la pensée d'une réforme électorale, jetée depuis quelque temps dans la polémique par la presse radicale, trouva dès lors plus d'oreilles complaisantes. La coalition parlementaire de 1839 prépara le triste succès de la coalition réformiste de 1847, à laquelle elle servit à la fois d'exemple et d'excuse.

CHAPITRE XLV

INSURRECTION DU 12 MAI 1839.

Les sociétés secrètes se reconstituent après l'amnistie.—*Société des Saisons*. — Publication du *Moniteur républicain* et de l'*Homme libre*. — Une prise d'armes est décidée pour le 12 mai 1839. — L'insurrection éclate; mais elle est promptement réprimée.—Le Roi commue la peine de MM. Barbès et Blanqui, condamnés à la peine de mort. — Le parti bonapartiste fonde le journal *Le Capitole*. — Suite de la session législative; lois sur l'état-major de l'armée, sur l'amélioration des ports; crédit de dix millions pour l'augmentation des forces navales. — Situation intérieure de l'Espagne de 1836 à 1839; trahison de Maroto; don Carlos se réfugie en France; il est interné à Bourges. — Ouverture de la session de 1839-1840. — Question de la réforme électorale; discours de M. Thiers en faveur de l'alliance anglaise. — M. Guizot est nommé ambassadeur à Londres. — Projet de loi sur la dotation de M. le duc de Nemours; la Chambre décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles. — Démission du ministère.

La clémence royale avait à peine rendu à la liberté les conspirateurs et les agents d'insurrection retenus sous les verrous, qu'ils se remirent à leur œuvre de destruction avec une ardeur augmentée par le ressentiment de leurs échecs. La reconnaissance est la vertu des hommes d'élite. Quand il tombe sur des intelligences dépravées par l'envie et par les passions haineuses, le bienfait n'y recueille le plus souvent qu'une cynique ingratitude et un redoublement de haine. L'ordonnance d'amnistie portait la date du 8 mai 1837; dès le mois de juin suivant, la *Société des Familles* renaissait de ses cendres, sous la mystérieuse impulsion de MM. Blanqui, Barbès et Martin

Bernard. Mais ces chefs avaient reconnu la nécessité d'apporter de notables changements à son personnel et à son organisation ; l'esprit même en fut sensiblement modifié.

On n'a point oublié que, même avant les insurrections d'avril 1834, des dissidences avaient éclaté entre la *Société des Droits de l'homme* et les républicains du *National,* ceux-ci ne portant pas leurs vœux au delà d'une révolution politique, les autres voulant aller jusqu'à un bouleversement social. Depuis, la séparation n'avait fait que devenir plus tranchée, les doctrines des sociétés secrètes étant arrivées, de conséquence en conséquence, au communisme pur, c'est-à-dire au partage égal du sol, des richesses créées, et de tous les avantages aussi bien matériels que moraux résultant de l'état social. Or, la *Société des Familles* était composée en partie de jeunes gens des écoles, appartenant à des familles aisées ; et quel que fût le zèle de ces adeptes pour l'amélioration du sort des ouvriers, la plupart étaient peu disposés à seconder, au péril de leur vie, la réalisation de théories qui auraient pour effet de les dépouiller de leur patrimoine. D'ailleurs l'expérience avait démontré que s'il faut des *hommes à habit* pour commander, parce que la blouse n'obéit volontiers qu'à l'habit, les étudiants sont, en général, des soldats de conspiration plus gênants qu'utiles, vantards, indiscrets, raisonneurs, toujours prêts à discuter, rarement à se battre. Il avait donc été décidé que l'armée insurrectionnelle serait, autant que possible, recrutée exclusivement parmi les prolétaires.

D'un autre côté, l'organisation de la *Société des Familles* n'avait plus de secrets pour la police. On en adopta une nouvelle, d'où la société prit le nom de *Société des Saisons*. Voici en quoi elle consistait : le plus petit groupe

était composé de six hommes, et formait une ***Semaine*** commandée par un ***Dimanche;*** quatre Semaines ou vingt-huit hommes formaient un ***Mois***, à la tête duquel était un chef ou ***Juillet;*** trois Mois, comprenant quatre-vingt-huit hommes, formaient une ***Saison,*** placée sous les ordres d'un ***Printemps;*** enfin une ***Année*** réunissait quatre Saisons ou trois cent cinquante-six hommes, commandés par un *Agent révolutionnaire*. Les hommes d'une Semaine ne connaissaient que le Dimanche auquel ils obéissaient; les quatre Dimanches d'un Mois ne connaissaient que le Juillet qui leur était préposé, et ainsi des autres. On avait interdit toute écriture, toute liste, tout nom propre; chaque sociétaire recevait un numéro, par lequel seul il était désigné, comme cela se pratique dans le régime des prisons. Les membres du Comité directeur ne devaient se faire connaître des affiliés qu'au moment de commencer le combat. Les inspections devaient avoir lieu sur la voie publique. A cet effet, on désignait une des longues rues de Paris. A l'heure fixée, chaque chef inférieur recevait ses hommes au lieu du rendez-vous, et les distribuait par petits groupes dans les rues aboutissantes, puis venait lui-même attendre, à l'angle de la rue principale, le passage de l'Agent révolutionnaire, à qui il faisait brièvement son rapport. Tout sociétaire était tenu de se rendre à ces réunions muni de ce qu'il aurait pu se procurer de cartouches; des armes lui seraient fournies au besoin. Rien, dans le mode de convocation, n'indiquait s'il s'agissait d'une simple revue ou d'une bataille, dont l'ordre ne devait être donné par le Comité directeur qu'au moment même de l'exécution. De cette manière, on évitait tout danger d'indiscrétion, le Comité restant, jusqu'à l'heure du combat, maître de son secret.

Grâce à cette savante organisation, fruit d'une longue

expérience, la *Société des Saisons* put se développer, en déjouant toute la surveillance de la police. Au commencement de 1838, elle comptait plus de six cents membres ; en mars 1839, ce nombre s'élevait à huit cent cinquante, formant trois Années, aux ordres de MM. Blanqui, Barbès et Martin Bernard.

Si la *Société des Saisons* s'était interdit toute manifestation écrite de nature à mettre sur ses traces, les meneurs révolutionnaires qui s'y partageaient l'autorité n'avaient pas renoncé à la presse clandestine, comme moyen de propagande et de prosélytisme. Les imprimés, qui avaient joué un si grand rôle dans les trames des conspirateurs, continuèrent à exciter le peuple à la révolte, au régicide, à la destruction de l'ordre social. Ici quelques citations sont encore indispensables pour faire apprécier justement le caractère de ces écrits.

Peu de jours après l'amnistie, on répandit dans Paris une pièce de vers intitulée : *Ode au Roi*. On y célébrait la grandeur du peuple,

Quand brisant sa chaîne,
Au repaire des rois il court donner l'assaut,
Qu'il aiguise à leurs yeux la hache vengeresse,
Que des débris du trône, en grondant, il leur dresse
Un marchepied vers l'échafaud.

On y lisait ensuite :

. . . .
Demain le régicide ira prendre sa place
Au Panthéon avec les dieux.
Oui, quel que soit l'élu pour le saint homicide,
. . . .
De vols, d'assassinats eût-il flétri sa vie,
Il redevient sans tache et vierge d'infamie,
Dès qu'il se lave au sang des rois.
. . . .
Et nous le jurons tous en face de la France,

Nous, républicains purs, si, malgré sa souffrance,
Le peuple trop longtemps marchandait ton trépas,
Nous serons tes bourreaux ! Nous avons de la poudre
Et du plomb de Juillet assez pour nous absoudre ;
Louis-Philippe tu mourras !

Bientôt les auteurs de ces publications imaginèrent de leur donner une sorte de régularité et un lien d'ensemble, en les réunissant sous la forme d'un journal, qui paraîtrait sans périodicité déterminée. Le premier numéro de ce journal, qui reçut le titre de *Moniteur républicain*, portait la date du 3 frimaire an XLVI (24 novembre 1837) et l'indication : « Imprimerie de la République. » Il faisait connaître l'esprit et le but du journal. « Nous parlerons, y était-il dit, contre la royauté, contre le monopole législatif, contre la propriété mal acquise, contre la religion de la majorité, contre le serment, contre le ridicule respect dû à la Charte ; nous provoquerons même, sans scrupule aucun, à la haine, au mépris, au changement et à la destruction du gouvernement du Roi et des classes aristocratiques ; nous ferons, en un mot, tout ce qui est défendu sous peine d'amende, prison et guillotine, par les salutaires lois de septembre... C'est à Louis-Philippe que nous devons nous en prendre ; c'est sur lui que doivent tomber nos anathèmes. Il est coupable du crime de lèse-progrès, de lèse-peuple et de lèse-humanité. Lui seul a fait obstacle aux glorieuses secousses des trois jours, qui devaient ébranler le monde. Louis-Philippe est la clef de voûte de l'état antisocial où se trouve la France. C'est donc à lui que nous devons nous attaquer ; une fois jeté à bas, tout l'édifice croule avec lui.... Ainsi, notre principale tâche sera d'attaquer Louis-Philippe ; les gens de sa race, les gens de sa suite viendront après. »

Dans un autre numéro (avril 1838), on disait les choses

plus crûment encore : « Ce serait risquer la partie que l'entamer autrement qu'en frappant de grands coups ; et puisqu'il faut nous expliquer, nous ne concevons rien de possible si l'on ne commence par attaquer la tête de la tyrannie, en d'autres termes, par tuer Louis-Philippe et les siens. » Cette abominable pensée est ramenée et généralisée avec une nouvelle insistance, dans le numéro de mai 1838 : « Il n'y a qu'une seule ressource à employer, le régicide, le tyrannicide, l'assassinat, comme on voudra qualifier cette action héroïque..... Il est sans doute beau d'être athée, mais cela ne suffit pas ; il faut encore bien se pénétrer de la nécessité que le devoir impose de faire disparaître les rois et les royaumes... On n'est pas homme de sang pour faire couler économiquement leur sang coupable... Il est à regretter qu'aux beaux jours des sociétés populaires, on n'ait pas songé à s'attaquer à Louis-Philippe... C'est l'attentat que nous appelons de tous nos vœux, que nous entendons même exécuter tôt ou tard, si personne ne nous devance... Nous invitons, en conséquence, tous les républicains à ne prendre conseil que de leur courage, et surtout de la prudence, et à courir sus, sans perdre un seul moment, contre Louis-Philippe et ceux de sa race. »

Quand on a lu ces lignes, tracées par des plumes trempées dans le sang, on sait ce que valaient les protestations des républicains, s'indignant, après chaque attentat dirigé contre le Roi, qu'on osât rendre le parti solidaire du crime de quelque maniaque furieux, si même ils n'accusaient quelque infâme machination de la police. A la vérité, ce n'étaient pas les lettrés du parti qui tiraient les coups de pistolet ou construisaient les machines infernales. Tout en annonçant qu'ils agiraient eux-mêmes si personne ne les devançait, il avaient grand soin d'attendre

que quelque fanatique imbécile les devançât, et de laisser à d'autres la gloire de préparer par un assassinat l'avénement de la république. Mais si l'on considère que le journal dont il est ici question s'imprimait à un grand nombre d'exemplaires, ce qui entraînait une assez forte dépense; qu'il était répandu gratuitement dans les ateliers, et jeté mystérieusement dans les boutiques, dans les allées des maisons, sous les portes cochères, on fera la part du parti dans les crimes dont il se prétendait innocent; on s'expliquera les milliers de couronnes d'immortelles déposées sur les tombes de Morey et d'Alibaud, et les récompenses nationales destinées, par le Gouvernement républicain de 1848, aux régicides ou à leurs parents.

Au mois d'août 1838, le *Moniteur républicain*, après avoir publié seulement huit numéros, se transforma et prit le titre de l'*Homme libre*, adoptant ainsi le nom du prédécesseur dont il s'appropriait les doctrines. Voici en quels termes il présentait son programme économique : « Nous demandons la communauté telle ou à peu près telle que l'a comprise Babeuf, et comme lui nous ne cesserons de travailler à la propagande de nos principes, dussions-nous, avant de réussir, tomber victimes de l'ignoble royauté.... Nous remplirons un devoir en détruisant de fond en comble l'édifice social, pour élever ensuite sur de nouvelles bases.... Guerre à mort entre vous qui jouissez d'une insolente oisiveté et nous qui souffrons depuis si longtemps.... Le temps approche où le peuple exigera, les armes à la main, que ses biens lui soient restitués.... Ce que le riche possède n'est le plus souvent que le fruit de la rapine. La terre doit appartenir à tout le monde; ceux qui ne possèdent rien ont été volés par ceux qui possèdent. » On reconnaît ici la maxime qui,

plus tard, fut formulée avec plus de concision dans ces mots : « La propriété, c'est le vol. »

L'*Homme libre* n'eut qu'une courte existence. Il en était à son quatrième numéro lorsque, le 29 septembre 1838, la police fit irruption, rue de la Tonnellerie, n° 53, dans l'officine d'où sortaient ces écrits incendiaires. Elle y saisit tout un matériel d'imprimerie; puis elle arrêta, comme ayant pris part à ces publications, sept individus, dont un bottier, un menuisier, un épicier, un dessinateur, presque tous membres des sociétés secrètes. Quant aux « hommes à habit » dont la plume alimentait cette presse républicaine, ils restèrent inconnus.

Mais leur œuvre perverse avait duré assez pour qu'eux-mêmes ne fussent plus maîtres d'en détourner ou d'en ajourner les conséquences. Les sociétaires, alléchés par les perspectives qu'on avait ouvertes devant eux, impatients d'entrer en possession des jouissances qu'on leur avait promises, s'irritaient des délais et demandaient avec colère le combat. En vain le Comité supérieur, qui était composé de MM. Blanqui, Barbès, Bernard, Quignot, Meillard et Nétré, cherchait à tromper leur ardeur, en organisant des rassemblements et en ordonnant de fréquentes inspections; s'il parvint, par ce moyen, à les contenir pendant quelques mois, ce fut pour reconnaître qu'il fallait donner le signal de l'attaque ou se résigner à voir son armée l'abandonner.

On arriva ainsi à la fin d'avril 1839. Le moment paraissait favorable; le comité n'hésita plus. L'impuissance parlementaire, la crise ministérielle, les souffrances accidentelles du commerce, le mécontentement de la bourgeoisie, étaient pour les révolutionnaires autant de raisons d'espérer le succès. On procéda aux derniers préparatifs; on arrêta le plan de bataille; on fit des dé-

pôts d'armes et de cartouches ; on se procura des renseignements sur l'état d'approvisionnement des magasins d'armuriers ; puis, pendant que certains membres du Comité visitaient individuellement les chefs inférieurs pour leur donner des instructions, les autres étudiaient en détail les quartiers qu'on supposait devoir être le théâtre principal de la lutte. Ces préliminaires terminés, le rendez-vous général fut assigné pour le 12 mai, à deux heures et demie, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Enfin une proclamation fut imprimée pour être répandue au moment où s'ouvriraient les hostilités. La voici :

« Aux armes, citoyens ! — L'heure fatale a sonné pour les oppresseurs. — Le lâche tyran des Tuileries se rit de la faim qui déchire les entrailles du peuple ; mais la mesure de ses crimes est comblée, ils vont enfin recevoir leur châtiment. — La France trahie, le sang de nos frères égorgés crient vers vous et vous demandent vengeance ; qu'elle soit terrible, car elle a trop tardé. Périsse enfin l'exploitation, et que l'égalité s'asseye sur les débris confondus de la royauté et de l'aristocratie. — Le gouvernement provisoire a choisi des chefs militaires pour diriger le combat ; ces chefs sortent de vos rangs ; suivez-les, ils vous mèneront à la victoire. — Sont nommés : Auguste Blanqui, commandant en chef ; Barbès, Martin Bernard, Quignot, Meillard, Nétré, commandants des divisions de l'armée républicaine. — Peuple, lève-toi ! et tes ennemis disparaîtront comme la poussière devant l'ouragan. Frappe, extermine sans pitié les vils satellites, complices volontaires de la tyrannie ; mais tends la main à ces soldats, sortis de ton sein, et qui ne tourneront pas contre toi des armes parricides. — En avant ! vive la république.

« Les membres du gouvernement provisoire : Barbès,

VOYER D'ARGENSON, AUG. BLANQUI, LAMENNAIS, MARTIN BERNARD, DUBOSC, LAPONNERAYE.

« Paris, le 12 mai 1839. »

Il serait difficile d'imaginer rien de plus insensé qu'un pareil langage ; et l'on se demande à quelle sorte d'ivresse obéissaient des hommes qui, pour engager la France à accepter le gouvernement de MM. Blanqui, Barbès, Dubosc, Bernard et autres, n'avaient rien trouvé de mieux que de lui parler d'extermination et de sang, et de reprendre le vocabulaire de 93, en attendant qu'ils en reprissent les traditions et les procédés. 93 avait égorgé ou guillotiné les aristocrates et les prêtres ; il s'agissait maintenant d'exterminer la bourgeoisie, seule « aristocratie » du régime nouveau. Ce qu'on peut dire de mieux en faveur de ceux qui avaient osé concevoir une telle pensée, c'est qu'ils étaient fous.

Leur folie toutefois ne les avait pas empêchés de choisir fort judicieusement l'heure de l'attaque. Le 12 mai était un dimanche ; et l'on sait avec quel ensemble, par les beaux dimanches de printemps, les négociants, boutiquiers, gens de métiers, employés, petits rentiers, toute la bourgeoisie, en un mot, s'échappe de Paris pour se répandre dans la campagne. En outre, il y avait ce même jour des courses de chevaux au Champ-de-Mars, spectacle qui attire toujours une foule considérable. En sorte que l'insurrection ne surprenait pas seulement la capitale sans gouvernement ; elle la surprenait sans garde nationale et pouvait espérer de se rendre maîtresse de la ville en l'absence de ses défenseurs intéressés.

A deux heures et demie, six cent cinquante sectionnaires environ se trouvèrent au rendez-vous, répartis par petits groupes dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et

dans les petites rues adjacentes. L'inspection passée suivant le mode habituel, les ordres sont donnés, et deux cents hommes se réunissent sous le commandement de M. Barbès, devant le magasin d'armes des frères Lepage, situé rue Bourg-l'Abbé. La porte attaquée résiste; mais une fenêtre donnant sur une cour intérieure livre passage à quelques insurgés, et la porte, ébranlée du dedans et du dehors, cède enfin à ce double effort. On se précipite alors, et l'on s'empare des armes ainsi que d'un grand nombre de boîtes de capsules. Puis les sectionnaires, sur les pas de leurs chefs, se rendent dans deux maisons du voisinage où des cartouches avaient été déposées; ils se les partagent et se rejoignent dans la rue, prêts pour le combat. Mais un murmure s'élève; les soldats s'étonnent et s'inquiètent de ne pas voir paraître ce mystérieux Comité qu'on leur avait annoncé et qui devait les conduire à la victoire. Bientôt leur mécontentement se manifeste bruyamment, et des cris : Le Comité ! le Comité ! sont poussés avec colère. « Le Comité, c'est nous, répondent MM. Barbès et Martin Bernard; nous sommes à votre tête comme nous vous l'avons promis. » Ce n'était pas le compte de ces malheureux, auxquels on avait persuadé que la Société était sous le patronage d'hommes considérables par leur illustration et par leur autorité Ils éclatent en reproches; ils se croient trahis et la désertion commence. Mais l'ordre de se mettre en marche est donné et le rassemblement s'ébranle, partagé en deux colonnes.

Le plan du Comité était de s'emparer d'abord par surprise de la préfecture de police, et d'y établir le quartier général de l'insurrection; puis de garder et de barricader les ponts et de faire ainsi de la Cité un véritable camp retranché, d'où l'on jetterait des colonnes dans toutes les

directions. C'est donc sur la préfecture que se porta le rassemblement. Tandis que l'une des colonnes suivait les quais de la rive droite, afin de désarmer en passant le poste de la place du Châtelet, l'autre traversait la Seine par le pont Notre-Dame, descendait le quai aux Fleurs et arrivait devant le poste du Palais-de-Justice. Le lieutenant Drouineau, qui commandait le poste, fait prendre les armes à ses hommes, les range en bataille, et, après s'être mis ainsi sur la défensive, car les fusils n'étaient pas chargés, se porte de sa personne au-devant des insurgés. A la tête de ceux-ci marchait un chef armé d'un fusil double. Il somme le lieutenant de faire déposer les armes à sa troupe. « Plutôt la mort, » répond ce brave officier. Le chef abaisse son fusil, le coup part ; mais le lieutenant avait détourné l'arme ; il n'est pas atteint. L'insurgé recule d'un pas, lâche son second coup, et le malheureux officier tombe mort à ses pieds. Quel était ce meurtrier ? M. Barbès, qui commandait la colonne, a toujours nié que ce fût lui ; cinq témoins ont déclaré le reconnaître ; d'autres, après avoir donné un signalement qui semblait le désigner, n'ont point affirmé son identité. Il peut donc rester un doute. Tuer à bout portant, de sang-froid, un homme qui obéit à l'honneur, qui n'attaque pas et qui n'a aucun moyen de se défendre, est un de ces crimes dont on hésite à rejeter sur qui que ce soit la flétrissure [1].

A peine le lieutenant était-il tué, que les insurgés font une décharge générale contre le poste, qui se tenait l'arme au bras. Le sergent et trois soldats sont atteints mortellement ; cinq sont blessés ; les autres, n'étant plus

[1] Le jugement de la Cour des pairs a condamné M. Barbès sur ce chef, non comme seul auteur, mais comme *l'un des auteurs* du meurtre volontaire commis sur la personne du lieutenant Drouineau.

commandés, prennent la fuite et se dispersent. Les insurgés se saisissent des armes abandonnées et se portent rapidement, par le quai des Orfèvres, sur la préfecture de police. Mais là on était prêt à les recevoir. Les armes étaient chargées ; de petits postes de gardes municipaux et de sergents de ville avaient été placés à toutes les issues et dans les appartements. Accueillis par une fusillade partie de la cour et des fenêtres, les assaillants n'osèrent même pas s'engager dans la rue de Jérusalem, et s'éloignèrent en courant.

L'attaque dirigée contre le poste de la place du Châtelet n'avait pas eu plus de succès. Les gardes municipaux qui y étaient placés s'y étaient enfermés en barricadant la porte, et firent sur les agresseurs, par les fenêtres, un feu qui les obligea à se retirer.

Les deux colonnes ainsi repoussées se rejoignirent sur le quai de Gèvres et marchèrent ensemble contre l'Hôtel-de-Ville. Deux officiers, un tambour et huit gardes nationaux occupaient seuls le poste en ce moment. Ils n'essayèrent pas de résister, et remirent leurs armes. Là, du haut des degrés qui dominent la place, M. Barbès lut la proclamation rapportée ci-dessus ; puis, sans pénétrer dans l'hôtel et en se bornant à laisser un détachement dans le corps de garde, le gros des insurgés gagna le marché Saint-Jean. Douze hommes de la troupe de ligne, sous les ordres d'un sergent, gardaient le poste établi en cet endroit. Ils sont entourés à l'improviste, et n'ayant pas le temps de charger leurs fusils, ils se rangent en bataille devant le corps de garde. A la sommation de leur faire déposer les armes, le sergent répond par l'ordre de croiser la baïonnette. Aussitôt une décharge à bout portant étend par terre sept de ces douze hommes. Quatre sont blessés à mort ; l'un d'eux se débattait sous les

étreintes de l'agonie; un misérable l'achève en lui ouvrant le crâne d'un coup de hache. Les autres n'échappent à un massacre général que grâce à la courageuse intervention des habitants du quartier, indignés de tant de barbarie.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, quelques détachements d'insurgés se répandaient sur les points indiqués pour y trouver des armes. Plusieurs magasins d'armuriers furent dévalisés après bris de leurs devantures. En outre, des groupes de cinq à six hommes allaient de maison en maison, se présentaient chez tous les locataires et les obligeaient, sous les plus terribles menaces, à livrer leurs armes. D'autres encore travaillaient à établir autour des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, devenus le point central de l'insurrection, un système de barricades défensives qui embrassait progressivement tout l'espace compris entre les rues Montmartre et du Coq, la rue Saint-Louis, la Seine et les boulevards.

Les insurgés avaient espéré entraîner en masse à la révolte les populations ouvrières; ils furent complétement déçus. Les ouvriers, attirés sur leur passage par le bruit et le mouvement, les regardaient et les écoutaient avec plus d'étonnement et de curiosité que de sympathie. Cinq à six cents à peine se joignirent à eux. Du marché Saint-Jean, ils s'étaient partagés en deux corps, afin d'aller attaquer simultanément les mairies du septième et du sixième arrondissement. Mais la garnison mise sur pied avait quitté ses casernes; le rappel était battu, et les gardes nationaux présents à Paris s'empressaient au secours de l'ordre, mis en péril par l'audace d'une poignée de factieux. Les postes du Palais-de-Justice et de l'Hôtel-de-Ville furent réoccupés; celui du Châtelet fut dégagé. Bientôt, pressés de toutes parts, et reconnaissant leur

impuissance à garder l'offensive, les insurgés se débandèrent et coururent aux barricades, qui se multiplièrent rapidement. Ils n'y trouvèrent pas longtemps un abri. Attaquées vigoureusement par la troupe de ligne et par la garde nationale, les barricades qui, sur plusieurs points, furent défendues avec une remarquable énergie, furent successivement emportées, non sans qu'il y eût des deux côtés, et surtout dans l'armée qui combattait toujours à découvert, des blessés et des morts. A neuf heures, le feu avait cessé, les factieux avaient disparu, et l'armée avait établi ses communications à travers les quartiers où la sédition s'était naguère retranchée.

Les troupes gardèrent leurs positions pendant la nuit, dont la tranquillité ne fut pas troublée. Le 13, à la pointe du jour, M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le duc de Nemours, de M. le prince de Joinville, de M. le maréchal Gérard et de M. le général Pajol, visita les bivouacs, en suivant les boulevards et en revenant par les quais; et comme rien ne faisait prévoir que l'agitation dût recommencer, la plupart des régiments reçurent l'ordre de rentrer dans leurs casernes. Cependant, vers midi, une foule immense de curieux s'étant répandue dans les rues, théâtre des désordres de la veille, on vit reparaître au milieu de cette multitude des groupes d'hommes armés. Protégés par l'affluence, qui mettait obstacle aux rapides mouvements des soldats, ils pénétrèrent dans quelques postes abandonnés dont ils brisèrent les meubles et démolirent les murailles; ils cassèrent des réverbères et des lanternes et élevèrent des barricades. Les troupes, rappelées sur-le-champ, reprirent leurs positions. Il y eut encore quelques engagements sérieux, notamment aux environs de la caserne des Minimes, dont les rebelles tentèrent de s'emparer, et dans le quartier

du Temple. Près de la rue Neuve-Saint-Méry, un homme avait été tué. Un groupe nombreux d'insurgés s'empare de son cadavre, le place sur un brancard, et se dirige par le pont Notre-Dame et le Petit-Pont vers la place Maubert, en poussant des cris de vengeance et appelant sur son chemin la population à la révolte. Un bataillon de ligne était stationné sur la place Maubert. Le commandant fait barrer le passage aux insurgés ; mais, sur leur déclaration qu'ils portent à son domicile le corps d'un de leurs amis, il leur permet de continuer. Ils arrivent à l'École polytechnique, étalent le cadavre devant la grille, pénètrent jusque dans les cours et invitent à grands cris les élèves à venir prendre la défense du peuple qu'on égorge. Rejetés hors de l'École, ils redoublent leurs clameurs et se répandent autour des murailles qu'ils menacent d'escalader, jusqu'à ce qu'un détachement de garde municipale, accouru du Panthéon, les oblige à se disperser. A la même heure, la troupe de ligne chassait de la rue Saint-Magloire les derniers débris de l'insurrection, et enlevait le drapeau rouge planté sur la barricade. Déjà, du reste, la révolte avait perdu ses principaux chefs. M. Barbès, blessé, avait été arrêté dans la soirée du 12 ; M. Martin Bernard et M. Blanqui avaient disparu et se cachaient ; on ne les découvrit que plusieurs jours après.

Une centaine de familles en deuil, quelques rues dépavées, quelques boutiques dévalisées, tel était le résultat de cette exécrable tentative, qui n'en pouvait avoir d'autre. L'insurrection générale d'avril 1834 avait, du moins, son explication : le parti républicain, se trompant sur les sentiments et les dispositions du pays, s'était cru assez fort pour substituer, de haute lutte, la république à la monarchie. Mais, après cette épreuve décisive, que vou-

laient, que pouvaient espérer les insurgés du 12 mai? Quelques hommes que rien ne recommandait, qui ne s'étaient élevés au-dessus de la tourbe des médiocrités ni par le talent, ni par la supériorité de l'intelligence, ni par des services rendus, par aucun genre de mérite enfin; des hommes auxquels ne s'attachait d'autre notoriété que celle qui s'acquiert dans des machinations perverses ou sur les bancs de la Cour d'assises; ces hommes avaient-ils imaginé qu'il leur suffirait de jeter à travers la capitale cinq ou six cents prolétaires avides de pillage et d'extermination, et de s'appuyer sur les plus bas instincts de la populace pour s'emparer du pouvoir, pour réduire la France à subir leur loi, et pour fonder le règne du prolétariat sur les ruines sanglantes de l'édifice social? Ou bien doit-on attribuer ces actes odieux à l'exagération détestable, mais sincère, d'une pensée généreuse, au fananatisme politique prétendant assurer le bonheur du peuple par le vol et l'assassinat, comme autrefois le fanatisme religieux prétendit assurer le salut des âmes par le massacre des Albigeois? Cette dernière hypothèse sera difficilement préférée. Quoi qu'il en soit, il est une considération dont on ne saurait omettre de tenir compte, si l'on veut juger avec équité cette insurrection et ses auteurs : M. Barbès, M. Blanqui, M. Martin Bernard, qui mettaient les armes aux mains des conspirateurs pour punir « les crimes » du « lâche tyran des Tuileries, » étaient des amnistiés.

La Cour des pairs, saisie de cette affaire, divisa en deux catégories les accusés, trop nombreux pour être jugés simultanément, ce qui d'ailleurs eût entraîné, pour une partie d'entre eux, une prolongation inutile de la détention préventive. Par son jugement sur les accusés de la première catégorie, rendu le 12 juillet 1839, la Cour

condamna M. Barbès à la peine de mort, et ses complices, au nombre de quatorze, à des peines qui variaient de la déportation à deux années d'emprisonnement. L'émotion fut grande parmi les jeunes gens des écoles affiliés aux associations politiques, et dans cette partie des populations ouvrières que commençaient à gagner les doctrines du socialisme. Il y avait, en M. Barbès, unie à une décision affranchie de tout scrupule, une certaine noblesse de formes que donne une grande confiance en soi-même, et qui, à défaut d'autre supériorité, impose souvent au vulgaire. M. Barbès n'était pas à la hauteur du rôle de chef de parti, même en temps de révolution, et il l'a bien prouvé plus tard ; mais il en avait la tenue, ce qui prête à l'illusion et supplée pour un temps à la capacité. Il occupait donc une place considérable dans le petit monde des réformateurs socialistes, qui s'étaient accoutumés à la pensée de le voir à leur tête au moment de l'action. Enfin on lui attribuait une élévation de caractère, qui est loin de se révéler dans ceux de ses écrits qu'on a lus plus haut et où il n'a su employer d'autre langage que celui de la plus grossière démagogie.

Cette popularité de M. Barbès dans le cercle des politiques de barricades leur faisait envisager sa mort comme un malheur de parti, et ils n'imaginèrent rien de mieux pour le sauver que de faire, en faveur de l'abolition de la peine de mort, des processions que la force armée dut disperser.

Et n'y avait-il pas une odieuse moquerie, une révoltante profanation d'un des plus généreux sentiments du cœur humain, dans cette horreur pour la peine de mort affichée sur des bannières, par les mêmes hommes qui faisaient des journaux clandestins pour exciter le peuple à « tuer Louis-Philippe et tous ceux de sa race, » qui prê-

chaient l'extermination en masse des riches et des propriétaires, qui assassinaient à bout portant des soldats sans défense, qui promettaient de châtier à coups de fusil « les crimes du lâche tyran des Tuileries ! »

Heureusement pour le condamné, ce « lâche tyran » n'avait pas encore été « frappé par la foudre populaire ; » il n'avait pas subi la « terrible vengeance » dont le menaçait la *Société des Saisons,* et il pouvait encore adoucir par la clémence les châtiments réclamés par la justice. L'arrêt de condamnation était à peine prononcé que la famille de M. Barbès s'était mise en mouvement pour obtenir une commutation de peine. Madame Karl, sa sœur, qui lui était attachée par une vive affection, courut à Neuilly solliciter une audience du Roi. Conduite en présence de Louis-Philippe, elle se précipita à ses pieds et, fondant en larmes, le supplia de sauver la vie de son frère. Le Roi la releva avec bonté. « Ma pensée a devancé la vôtre, lui dit-il. La grâce que vous me demandez est faite dans mon cœur ; il ne me reste plus qu'à l'obtenir. » Il fallait l'obtenir, en effet, et ce n'était pas chose facile, car le Conseil des ministres croyait à la nécessité de laisser la justice suivre son libre cours. En voyant se renouveler, à si peu de distance de l'amnistie, un pareil attentat, provoqué et exécuté par des hommes auxquels la clémence royale n'avait fait que rendre la liberté du crime, les ministres étaient d'avis de répondre par un exemple à une telle preuve d'endurcissement. Ils craignaient d'ailleurs, en paralysant les effets du jugement de la Cour des pairs, d'en affaiblir l'autorité. Ils se demandaient comment un acte d'indulgence serait accueilli par la garde nationale, décimée sous l'uniforme, menacée dans sa propriété, par ces incorrigibles fauteurs de troubles et de bouleversement social. Le Conseil délibéra

deux fois dans la journée du 13 juillet, une fois dans la matinée du 14. Le Roi résista avec une grande fermeté à toutes les considérations qui lui étaient opposées : « La main qui a été arrosée des larmes de la sœur de Barbès, disait-il, ne peut plus signer l'arrêt qui l'enverrait à la mort. » Il l'emporta enfin ; la peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité et réduite, en fait, à une détention au Mont-Saint-Michel.

Ce fut seulement au mois de janvier 1840 que les accusés de la deuxième catégorie comparurent devant la Cour. Vingt-neuf furent déclarés coupables ; mais un seul, M. Blanqui, fut condamné à la peine de mort, bientôt commuée en celle de la déportation.

La folie de cette tentative d'insurrection était si évidente, le public, avant d'avoir été éclairé par les révélations de l'instruction, s'expliquait si peu le but et les espérances des perturbateurs, que mille conjectures étaient mises en circulation. Entre toutes, celle qui trouvait le plus facilement créance attribuait aux instigations secrètes du parti bonapartiste la prise d'armes du 12 mai. Le *Times,* de Londres, ayant rapporté les bruits qui couraient à ce sujet, le prince Louis-Napoléon Bonaparte les démentit par une lettre adressée à ce journal le 17 mai, et où on lisait : « La nouvelle des scènes sanglantes qui ont eu lieu m'a autant surpris qu'affligé. Si j'étais l'âme d'un complot, j'en serais aussi le chef au jour du danger, et je ne le nierais pas après la défaite. » Il est parfaitement vrai que l'insurrection du 12 mai n'était pas un mouvement bonapartiste ; mais il n'est pas moins certain que les agents à Paris du parti bonapartiste avaient fait des démarches multipliées pour rattacher à sa cause la *Société des Saisons.* Un bottier du nom de Châtelain, et un tourneur en chaises, qui s'étaient surtout occupés de

cet embauchage, avaient complétement échoué, les communistes n'ayant garde d'attendre d'une restauration de l'Empire la réalisation des promesses qui leur étaient faites. On était d'autant plus porté à croire à quelque nouveau coup de tête du bonapartisme, qu'il s'agitait beaucoup alors pour s'imposer à l'attention publique. Outre la brochure de M. Laity, qu'avait précédée une autre brochure publiée en Angleterre sur le même sujet, c'était le temps où le prince Louis-Napoléon Bonaparte publiait, sous le titre de *Idées napoléoniennes,* un opuscule dans lequel il s'efforçait d'établir que l'empereur Napoléon n'avait eu d'autre but que de doter la France de la liberté, et de lui en procurer la jouissance paisible et sûre[1]. L'idée était neuve assurément, et il était au moins hardi de la présenter à une génération qui avait vécu sous le régime impérial; elle fut peu remarquée cependant, et le livre ne fit pas sensation. On répandait aussi à profusion les *Lettres de Londres,* petit livre sans nom d'auteur, destiné à la propagande. Enfin c'est encore à cette époque (juin 1839) qu'était fondé, par un certain marquis de Crouy-Chanel, qui avait reçu du prince, à cet effet, une somme considérable, le journal le *Capitole,* organe avoué du parti.

L'insurrection qui était venue brusquer le dénoûment de la crise ministérielle avait déterminé les partis modérés, dans la Chambre des députés, à se montrer bienveillants pour le Cabinet qui prenait les affaires

[1] « Quel est son but? La liberté. Oui, la liberté. Et plus on étu-
« diera l'histoire de Napoléon, plus on se convaincra de cette vérité.
« La liberté, dira-t-on, n'était pas assurée par les lois impériales!
« Son nom n'était pas, il est vrai, en tête de toutes les lois, ni affi-
« ché à tous les carrefours, mais chaque loi de l'Empire en préparait
« le règne paisible et sûr. » (*Idées Napoléoniennes*, chap. III.)

dans des circonstances si critiques. Mais il ne s'était opéré, dans la situation respective où la coalition avait placé ces partis, d'autre changement que le retour des doctrinaires à leur alliance naturelle avec le centre. On en eut la preuve quand, dans la séance du 14 mai, la Chambre dut procéder à l'élection d'un président, en remplacement de M. Passy. Les diverses nuances de la gauche, désespérant de faire passer M. Odilon Barrot, firent choix de M. Thiers pour candidat. C'en fut assez pour que les deux centres unis qui, en toute autre circonstance, auraient volontiers porté leurs voix sur M. Thiers, lui opposassent M. Sauzet; et après un premier tour de scrutin sans résultat, M. Sauzet l'emporta de sept voix sur son concurrent (213 contre 206). Quant au ministère, la Chambre lui donna la mesure du concours qu'elle était disposée à lui prêter, en lui accordant presque sans discussion les fonds secrets par deux cent soixante-deux boules blanches, contre soixante et onze (28 mai).

Mais le ministère n'était pas et ne pouvait pas être en mesure de tirer parti de cette bienveillance. Les conditions dans lesquelles il s'était improvisé et l'époque avancée de la saison le condamnaient à se borner à peu près, pour cette session, à demander aux Chambres les moyens de pourvoir aux besoins courants. En dehors du cercle restreint de ces travaux, on n'a guère à citer que deux lois de quelque importance : celle qui avait pour objet de régler l'organisation de l'état-major général de l'armée[1], et celle qui proposait d'affecter une somme de quarante-quatre millions à l'amélioration des ports[2]. Il en est une

[1] Votée par la Chambre des députés le 22 juin 1839 et par la Chambre des pairs le 16 juillet.

[2] Votée par la Chambre des députés le 25 juillet et par la Chambre des pairs le 2 août.

autre, toutefois, dans laquelle se résume tout l'intérêt politique de la session, et qui vint, au lendemain des luttes de la coalition et des démêlés ministériels, prouver à tous que les querelles des partis n'étouffaient pas dans les cœurs le sentiment du patriotisme. Les affaires d'Orient ne paraissant pas en voie d'un facile arrangement, le ministère avait demandé aux Chambres un crédit de dix millions applicables à l'augmentation de nos forces navales dans la Méditerranée. Il ne s'agissait pas de se préparer à une guerre que rien encore ne faisait prévoir, mais seulement de prendre une attitude digne de la France, en vue d'éventualités plus ou moins prochaines. La Chambre des députés offrit en cette occasion un grand, un noble spectacle. Non que tous les orateurs qui prirent la parole fussent unanimes dans leurs jugements sur le passé, ou dans leurs conseils pour l'avenir. Les opinions furent diverses, contradictoires, exprimées parfois avec une grande âpreté de blâme ou de reproche. Mais tous, M. le duc de Valmy comme M. de Carné, M. Odilon Barrot comme M. Guizot, M. Pagès comme M. de Lamartine, M. Berryer comme M. de Tocqueville, se montrèrent animés d'un même sentiment; et, au scrutin, vingt-six boules noires rappelèrent seules qu'il est, dans les partis extrêmes, des hommes pour lesquels le patriotisme n'est qu'un vain mot, quand il n'est pas une machine de guerre[1]. La Chambre des pairs fit mieux encore; elle adopta sans discussion le projet de loi, contre lequel deux voix seulement protestèrent dans l'urne.

Un mois à peine après la clôture de la session, un événement qui s'accomplissait en Espagne mettait fin tout à coup à cette question d'intervention tant de fois agitée

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 3 juillet et par la Chambre des pairs le 19. La session fut close le 6 août.

dans les conseils du Gouvernement français et qui avait contribué d'une manière si fâcheuse à la prolongation de la dernière crise ministérielle.

Depuis le triomphe de la sédition de la Granja et l'avénement du ministère Calatrava, la royauté n'existait plus que de nom en Espagne. Le pouvoir royal confisqué, pour ainsi dire, par le parti ultradémocratique, n'était plus qu'un instrument dont ce parti prétendait se servir pour affermir sa domination. Le rétablissement de la constitution de 1812 avait transporté aux mains des cortès, élues sous la pression des juntes insurrectionnelles, l'autorité de droit et de fait. La reine Isabelle II, la régente Marie-Christine, tenues en charte privée, soumises à une surveillance défiante et injurieuse, n'avaient plus dans leur propre palais la liberté de leurs moindres actions. Au mois d'octobre 1836, M. le comte Septime de Latour-Maubourg, nommé ambassadeur du roi des Français près de la reine, était arrivé à Madrid. Il fut admis à présenter officiellement ses lettres de créance; mais M. Calatrava s'opposa expressément à ce qu'il lui fût accordé une audience particulière, pour remettre à Marie-Christine une lettre autographe et confidentielle de son oncle, le roi Louis-Philippe. Et l'anarchie n'était pas seulement au faîte du gouvernement. Elle était partout: dans les chambres, dans l'armée, dans les administrations provinciales, dans toutes les populations.

On essayerait vainement de donner, en traits généraux, une idée exacte de la situation intérieure de l'Espagne, de 1836 à la fin de 1839. Il faudrait compter les ministères succédant aux ministères, tantôt par le caprice d'une émeute d'officiers, tantôt sur l'insolente injonction d'un simple général, tantôt par l'impossibilité de gouverner; dire la royauté sans prestige, le gouvernement sans auto-

rité et sans crédit, les villes, les provinces en insurrection, le trésor à sec, cherchant à se procurer, par les moyens révolutionnaires, les ressources que lui refusait l'impôt ; suivre d'un bout du royaume à l'autre, de Pampelune à Cadix, de Valence en Galice, ces mille évolutions de corps armés, qui amenèrent deux fois don Carlos aux portes de Madrid, mais qui ne mettaient jamais les ennemis en présence à portée de fusil ; raconter les généraux de la reine se refusant tout concours par jalousie, se faisant réciproquement obstacle, se dénonçant les uns les autres, Espartero venant, à la tête de son corps d'armée, jusque dans la capitale, renverser le ministère qui lui avait prescrit d'en rester éloigné, les régiments sans paye, sans vivres, sans vêtements, se révoltant contre leurs officiers, les insultant ou les assassinant, les derniers débris du corps des mercenaires anglais et de la légion étrangère d'Alger, réduits, par la souffrance, la misère et les privations de toutes sortes, à se dissoudre, après avoir rendu à la cause constitutionnelle de brillants, de glorieux services ; peindre les massacres de prisonniers, les vengeances atroces, les assassinats qui firent couler plus de sang que n'en burent les champs de bataille ; montrer les villes rançonnées, les villages pillés par les bandes de don Carlos, parfois même par les troupes de la reine, les campagnes sans culture, le brigandage organisé infestant les routes, s'exerçant en grand et sans mystère, se recrutant des déserteurs, des réfractaires, des paysans ruinés et de cette population oisive qui vivait auparavant des aumônes des couvents ; enfin, plus redoutables encore que les voleurs de grands chemins, les guérillas carlistes et les rôdeurs de l'armée constitutionnelle, prélevant sur les voyageurs la solde qui ne leur était pas payée.

Durant ce long espace de plus de trois années, où l'on vit l'armée constitutionnelle forte de cent cinquante mille hommes et l'armée du prétendant, qui en comptait de quarante à cinquante mille, escarmoucher sur cent points divers sans se battre jamais, on ne trouve à citer qu'un seul fait militaire de quelque importance : le siége de Bilbao par les carlistes et la délivrance de cette place par l'armée d'Espartero, qu'assistait la marine anglaise. Cette victoire n'était pas sans mérite pour les troupes de la reine, et il est à regretter qu'elle ait été rendue presque ridicule par l'exagération des récompenses auxquelles elle donna lieu, et par l'extravagance des mesures qui furent prises pour en transmettre la mémoire à la postérité. Un autre officier, le général Narvaez, aussi décidé et aussi prompt à agir qu'Espartero était irrésolu et temporisateur, avait rendu à la cause constitutionnelle un service non moins considérable quoique moins bruyamment célébré, en rétablissant la paix et la sécurité dans la Manche, et en purgeant cette province des bandes de guérillas qui y portaient partout la terreur et le pillage.

Rivaux de gloire, Espartero et Narvaez, les deux plus illustres généraux de l'armée espagnole, étaient aussi rivaux ou plutôt ennemis politiques. Le premier appartenait au parti progressiste radical, qui mettait en lui son espoir, et qui avait le droit d'attendre de lui son triomphe, dans un pays où le gouvernement était incessamment à la merci de la sédition militaire. Le second était sincèrement dévoué à la monarchie constitutionnelle et attaché à la personne de la régente ; il était homme d'ordre surtout, et ne comprenait pas un gouvernement sans une royauté respectée et sans un pouvoir fort et obéi. Tous deux étaient réservés à venir tour à tour représenter au

pouvoir les phases successives de la lutte engagée entre les deux grandes fractions du libéralisme espagnol : les ultradémocrates soutenus par l'influence britannique, et les libéraux modérés appuyés sur l'influence française. A l'époque dont il est ici question, l'étoile d'Espartero montait de jour en jour. C'est ainsi que pour avoir, au mépris d'ordres contraires, conduit son corps d'armée à Madrid, ce général avait vu la régente contrainte de changer ses ministres et de lui conférer la présidence du conseil [1], qu'il avait refusée ; tandis que Narvaez était réduit à se réfugier à Gibraltar, pour se soustraire à un injuste châtiment que, sous l'inspiration d'une jalousie sans pudeur, Espartero avait lui-même appelé sur la tête de ce rival détesté.

En de telles conjonctures, la seule politique qui convînt à la France était une politique d'attente et d'observation. Sans se montrer hostile aux cortès, qui venaient de réviser dans un sens relativement monarchique la constitution de 1812 [2], le représentant du roi Louis-Philippe devait ne laisser jamais oublier qu'il était accrédité près de la personne de la reine, et se tenir prêt à donner son appui moral à la régente, dès qu'un retour de l'opinion ramènerait vers l'autorité royale la confiance et les espérances du pays. Telle fut constamment la conduite de M. de Latour-Maubourg, à qui il était expressément recommandé de s'abstenir de toute démarche, de toute parole qui pût être interprétée comme un encouragement, comme une preuve de bienveillance pour la révolution. Tout autre était l'attitude de l'envoyé britannique, toujours empressé de tendre la main à tout pouvoir de

[1] 18 août 1837.

[2] La constitution révisée fut votée le 18 mars 1837 et jurée par la régente le 18 juin suivant.

fait qui semblait avoir chance de se substituer au gouvernement légal, lord Palmerston attendant du triomphe du parti révolutionnaire l'occasion pour l'Angleterre d'ouvrir en Espagne de plus larges débouchés aux produits de ses manufactures, et d'y établir sa prédominance commerciale.

Les gouvernements de France et d'Angleterre n'étaient pas seuls, du reste, à se préoccuper vivement des affaires d'Espagne. Sans y avoir un intérêt aussi direct, les cours du Nord ne pouvaient voir avec indifférence la prolongation d'une lutte qui avait pris, surtout de la part des officiers de don Carlos, un caractère de férocité sauvage, et dont elles avaient assumé en grande partie la responsabilité en fournissant des subsides au prétendant. L'empereur Nicolas était, en outre, fort désireux de faire sortir le règlement de cette question des mains de la quadruple alliance, et d'établir pour la Russie une sorte de droit d'intervention dans les débats intérieurs des États de l'Europe occidentale. En conséquence, le 21 décembre 1838 (2 janvier 1839), M. le comte de Nesselrode remit au marquis de Clanricarde, ambassadeur de S. M. britannique à Saint-Pétersbourg, une note par laquelle il proposait une délibération en commun de toutes les grandes puissances de l'Europe, à l'effet de « mettre, par des efforts unis et concertés, un terme à la guerre de sang qui, depuis tant d'années, couvrait la Péninsule de ruines et de deuil. » Dans sa réponse, datée du Foreign-Office le 25 janvier 1839, lord Palmerston, après s'être félicité d'apprendre que le czar avait exprimé au représentant de don Carlos « ses sentiments au sujet du caractère barbare qu'avait pris la guerre civile en Espagne, » ajoutait : « Le Gouvernement britannique peut assurer au Cabinet de Saint-Pétersbourg que les massacres barbares de pri-

sonniers ont été en premier lieu l'œuvre des carlistes, et que ce n'a été que comme système de défense que les généraux de la reine d'Espagne ont usé de représailles. Il n'est pas douteux que si Cabrera et les autres chefs carlistes voulaient renoncer à leurs cruautés et traiter les prisonniers avec humanité, les généraux de la Reine en agiraient de même. » Quant à la proposition d'un concert européen, lord Palmerston se bornait à répondre qu'il n'était pas préparé à s'en expliquer, en faisant toutefois remarquer qu'il serait impossible aux gouvernements anglais et français de prendre part à aucune négociation contraire aux engagements résultant du *traité de la quadruple alliance.* » C'était, du même coup, faire sentir au czar la part qui lui revenait dans les malheurs de l'Espagne, lui rappeler que, tandis qu'il était sans relations avec la reine Isabelle, don Carlos était officiellement représenté près de lui par le marquis de Villafranca, enfin lui déclarer que les gouvernements de France et d'Angleterre, qui avaient reconnu la reine Isabelle, n'étaient nullement disposés à laisser remettre ses droits en question.

Ces ouvertures avaient donc peu de chances de réussir du côté de l'Angleterre. Il est probable qu'elles en auraient eu moins encore du côté de la France. Elles étaient d'ailleurs peu opportunes ; car le dénoûment, que le czar tentait de proposer à Londres dans l'intérêt de don Carlos, se préparait en Espagne au profit de la reine Isabelle.

S'il y avait des divisions, des jalousies, d'ardentes rivalités dans l'armée constitutionnelle, il n'y en avait pas de moindres dans l'armée du prétendant. Il existait, en particulier, un antagonisme passionné entre Texeiro, le premier ministre de don Carlos, et Maroto, général en chef

de ses troupes. Don Carlos lui-même était trop faible et trop incapable de résolution, pour imposer à ceux qui n'auraient dû être que ses instruments, et par lesquels il était tour à tour dominé. C'est ainsi qu'après avoir accordé à Texeiro la révocation de Maroto, il n'avait pas tardé à rendre à ce dernier son commandement. Mais le vindicatif Maroto ne s'était pas contenté de cette satisfaction. De hauts fonctionnaires civils et militaires, qu'il soupçonnait de lui être hostiles, furent arrêtés par son ordre[1] au nombre de treize, livrés à une commission militaire et fusillés. A la suite de cet acte abominable, Maroto fut déclaré coupable de haute trahison et mis hors la loi. Mais deux jours après (24 février), dans une proclamation signée de sa main et dont il faut citer les termes pour la flétrir, don Carlos faisait amende honorable, et reconnaissait que « don Rafaël Maroto avait agi dans la plénitude de ses attributions et d'après l'inspiration des sentiments d'amour et de fidélité qui le distinguaient. » Don Carlos espérait donc que si Maroto « avait pu ressentir avec peine une déclaration offensante, la présente en devait faire cesser les effets, en lui donnant la certitude d'être rentré dans la faveur royale. » C'était estimer trop cher une couronne, que de se résigner à l'acheter à un tel prix. Maroto ne se tint pas pour satisfait cependant. Il exigea et obtint du prétendant la destitution de tous ses ministres et l'éloignement de leurs partisans; puis se constituant gardien et surveillant de la personne du prince, il le retint lui-même littéralement prisonnier au sein de sa propre armée.

Dès que les rapports entre don Carlos et son général en chef en étaient arrivés là, on avait dû juger possible

[1] 17-19 février 1839.

de déterminer Maroto à une défection. Quant à l'armée insurrectionnelle, la plupart de ceux qui en faisaient partie avaient pris les armes beaucoup moins pour une querelle d'hérédité royale, dont ils se souciaient fort peu, que pour la conservation de leurs *fueros* ou priviléges provinciaux, qu'on leur avait représentés comme devant leur être enlevés par l'établissement de la monarchie représentative. Il était donc probable que, rassurés sur ce point, ils se laisseraient facilement persuader de renoncer à la vie des camps et de rentrer dans leurs foyers. Des négociations secrètes étaient entamées sur ces bases, et des agents de la France et de l'Angleterre s'employaient près de Maroto à les faire aboutir à bonne fin.

A cette époque, Espartero, qui venait de remporter quelques succès sur les carlistes et de recevoir le titre emphatique de duc de la Victoire, serrait de fort près don Carlos dans les montagnes de la haute Navarre. Il eut, à Egnela, avec Maroto, dans la nuit du 28 au 29 août, une entrevue où furent arrêtées les conditions d'un traité, qui fut signé le 31 août, à Bergara. Par ce traité, le général Espartero s'engageait à proposer aux cortès la conservation ou la modification des *fueros ;* ceux des officiers et employés de l'armée carliste qui voudraient prendre du service dans l'armée de la reine, devaient y être reçus avec leurs grades, décorations et emplois, les autres restant libres de rentrer dans leurs foyers pour y être traités suivant les règlements, ou de recevoir sur leur demande des passe-ports pour l'étranger ; les parcs d'artillerie, les dépôts d'armes, d'habillements et de vivres devaient être remis à Espartero.—« Convaincu par l'expérience, disait une proclamation de Maroto, que jamais don Carlos ne ferait le bonheur de ma patrie, uni de sentiments avec

les chefs militaires de Biscaye, Guipuscoa, Castille et quelques autres, j'ai voulu donner au pays la paix, la paix si désirée par vous... » — « Peuples de Navarre et des provinces basques, répondait une proclamation de don Carlos, la plus infâme trahison a été consommée, et le traître vous l'annonce avec une insolente effronterie. C'est à l'or de l'étranger et au vil prix de la conservation de quelques grades, que vous avez été vendus, et avec vous l'ont été Dieu, votre Roi, votre pays et vos *fueros*... »

Cette dernière proclamation était datée du quartier royal de Lecomberry, le 31 août 1839. »

La défection de Maroto n'enlevait à don Carlos que le corps de huit mille hommes que ce général avait en ce moment sous ses ordres immédiats. Il restait au prétendant des forces encore considérables, dont une partie était sous sa main, tandis qu'une autre partie manœuvrait en Aragon, sous le commandement du farouche et impitoyable Cabrera, et qu'une troisième partie parcourait la Catalogne, conduite par le sanguinaire comte d'Espagne. Mais la cause était perdue. Les souverains qui l'avaient jusqu'alors protégée commençaient à se fatiguer d'envoyer des subsides à un roi qui, en six années, n'avait pu trouver, dans son propre royaume, une ville où établir le siége de son gouvernement. L'argent n'arrivait plus; et, où la solde manque, le volontaire reste peu. La fidélité des uns, le zèle de tous allaient s'attiédissant. De plus en plus pressé par Espartero, don Carlos cédait chaque jour du terrain, jusqu'à ce qu'enfin, le 14 septembre, il franchit la frontière et chercha un refuge en France. L'intention de don Carlos était de ne faire que traverser la France et d'aller demander un asile à l'une des cours qui avaient épousé ses intérêts. Mais, considé-

rant que ses lieutenants continuaient à guerroyer en son nom contre la reine d'Espagne, et qu'il n'avait pas lui-même renoncé à ses prétentions à la couronne, le Gouvernement français ne crut pas devoir lui laisser sa liberté, tant qu'il n'aurait pas fait cesser la guerre civile. En conséquence, tout en ordonnant qu'il fût traité avec les plus grands égards, le ministère le fit conduire à Bourges, qui lui fut assignée pour résidence.

Ainsi se trouvait pleinement justifié, non plus seulement au point de vue des intérêts de la France, mais au point de vue même des intérêts de la reine Isabelle II, le refus d'intervention fait par le Gouvernement français. Tout n'était pas fini, sans doute, pour rendre à l'Espagne la paix intérieure; mais un point essentiel était obtenu; l'absolutisme était vaincu, et vaincu par les seules forces du parti libéral, à qui il ne restait plus désormais qu'à se défendre lui-même de ses propres excès et à tirer sagement profit de sa victoire. Malheureusement, en choisissant Espartero pour porter le coup fatal à la cause du prétendant, la fortune avait préparé à l'Espagne de nouvelles et douloureuses épreuves.

A l'intérieur, aucun fait considérable ne marqua l'intervalle entre les deux sessions. Le ministère vivait, toléré plutôt que soutenu par l'opinion, content de sa modeste existence, ne recherchant ni le danger ni l'éclat des grandes et hardies conceptions, et concentrant la plus grande part de son attention sur les affaires d'Orient, seul point de l'horizon où se montrassent alors quelques sombres nuages. Le pays jouissait avec bonheur du calme qui lui était rendu, et avait imprimé un nouvel essor à cet immense développement de richesse et de prospérité, dont il avait été distrait un moment par la préoccupation de la chose publique. Le retour des assemblées législa-

tives[1] n'offrait donc aucun intérêt particulier, et rien n'indiquait que cette quiétude du Gouvernement et du pays dût être prochainement troublée. Le discours de la Couronne fut aussi peu provocateur que possible. La discussion de l'adresse elle-même, bien qu'elle ne manquât pas d'une certaine animation, ne faisait pas prévoir la rupture de la trêve générale qui s'était faite autour du Cabinet du 12 mai, auquel le vote donna une majorité de cent soixante-neuf voix.

Il est toutefois deux observations à faire sur cette discussion.

La réforme électorale y fut posée, non plus seulement comme un bélier de guerre par M. Garnier-Pagès, mais comme question politique faisant partie du programme de la gauche. M. Odilon Barrot proclama la nécessité d'une réforme électorale. Mais quand cette réforme devrait-elle s'accomplir? Il l'ignorait. En quoi devrait-elle consister? Il ne s'était pas occupé de le rechercher. « Est-ce que vous croyez, dit-il, que j'ai fait des détails d'une réforme électorale un programme politique? Mon programme politique, c'est que la réforme électorale doit être considérée comme une nécessité; qu'elle ne sera possible que lorsque cette nécessité sera généralement, universellement sentie. » — « Vous avez parlé d'*héroïque confiance*, lui répond M. Villemain; l'héroïque confiance c'est de remuer l'immense question de la réforme électorale en croyant qu'on pourra l'arrêter. C'est surtout de la remuer pour la montrer comme une curiosité au public, et pour dire ensuite qu'il faut attendre. Ces questions-là sont brûlantes, dangereuses; les remuer sans avoir l'intention de les résoudre promptement, c'est

[1] La session fut ouverte le 23 décembre 1839.

une imprudence politique. Vous vous plaignez de la faiblesse du pouvoir parlementaire, et de la faiblesse plus grande encore du pouvoir qui doit sortir de son sein ; et croyez-vous que, parmi toutes les causes qui menacent d'affaiblir un semblable pouvoir, il y en ait une plus grave que d'avertir incessamment l'opinion publique que la base sur laquelle repose ce pouvoir est défectueuse, et qu'il faut la blâmer aujourd'hui pour la changer demain ? » Paroles pleines de sens et de haute raison ! Et qui eût cru alors qu'elles étaient prophétiques ; qu'un jour viendrait où, pour avoir « imprudemment remué » la réforme électorale et s'en être fait une arme d'opposition, M. Barrot la verrait, éclatant dans ses mains, renverser du même coup et lui-même et la monarchie ?

Ce n'était pas, du reste, la gauche dynastique qui avait soulevé cette question. La *Gazette de France* l'avait posée la première, en demandant le suffrage universel, confisqué au profit exclusif des grands propriétaires par l'élection à deux et à trois degrés. A leur tour, les communistes ou socialistes réclamaient le suffrage universel, mais avec l'élection directe, afin de faire tomber le pouvoir effectif aux mains des prolétaires. Le parti républicain ou radical, qui ne se défiait pas moins des prolétaires que de la bourgeoisie éclairée, ne descendait pas aussi bas ; il voulait seulement que tout citoyen ayant le droit de faire partie de la garde nationale fût électeur, que tout électeur fût éligible. Ce parti, toujours prompt à agir, avait, dès cette époque, formé un comité réformiste, à la tête duquel étaient placés MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Arago et Martin (de Strasbourg). Vint alors la gauche dynastique, qui, suivant ses habitudes d'imprévoyante témérité, emprunta aux partis extrêmes le mot de réforme électorale, sans se soucier de savoir quelle

idée se cachait sous ce mot. Les républicains demandaient la réforme, la gauche la demandait comme eux, qu'importaient « les détails ! » Ce n'est pas, on doit le croire, que la gauche se méprît sur les intentions des radicaux ; mais, dans sa confiance dont rien n'égalait la funeste candeur, M. Odilon Barrot espérait, en se les appropriant, faire tourner à la consolidation de la monarchie les moyens que d'autres inventaient pour l'abattre. M. Barrot restait fidèle à lui-même. On retrouvait, dans le chef d'un grand parti parlementaire, l'ancien préfet de la Seine s'associant aux griefs politiques des étudiants, et donnant raison à l'émeute contre le Gouvernement et contre la Chambre des députés. Toutefois, depuis que, porté par la coalition, M. Barrot avait entrevu le pouvoir, sa situation s'était modifiée. S'il attachait un grand prix à garder la faveur de la démocratie républicaine, d'où venait la popularité, il n'en mettait pas un moindre à ne pas ajouter, entre lui et le gouvernement, de nouveaux obstacles à une barrière qu'il avait été sur le point de franchir. Aussi, lorsque, obligée de s'expliquer sur les « détails, » la gauche dut, à son tour, créer son comité réformiste sous la présidence de M. Barrot, eut-elle soin de renfermer son programme dans des termes qui pussent devenir la base d'un programme ministériel. Elle se borna donc à réclamer l'extension du droit électoral à la seconde liste du jury [1], c'est-à-dire aux « capacités, » ainsi qu'aux conseillers municipaux et aux officiers de la

[1] Cette seconde liste comprenait les fonctionnaires nommés par le Roi, et exerçant des fonctions gratuites ; les officiers de terre et de mer en retraite ; les docteurs et licenciés des Facultés de droit, des sciences et des lettres ; les docteurs en médecine, les membres et correspondants de l'Institut, les membres des autres sociétés savantes reconnues par le Roi ; les notaires.

garde nationale, ce qui aurait à peu près doublé le nombre des électeurs.

Au commencement de l'année 1840, lorsque cette question fut, pour la première fois, portée incidemment à la tribune, elle n'occupait guère que la polémique de certains journaux ; l'opinion publique y était fort indifférente. Une manifestation tentée par le parti radical, le dimanche 12 janvier, n'eut qu'un résultat dérisoire. A peine put-on réunir deux cent cinquante gardes nationaux en uniforme, pour aller faire acte d'adhésion près de M. Laffitte et près de ses collègues du comité. Deux cent cinquante sur plus de soixante mille ! La proportion était peu imposante. M. Laffitte n'en crut pas moins pouvoir se féliciter, avec ces gardes nationaux, de les recevoir, leur dit-il, dans sa maison, qui avait été le quartier général de la révolution de Juillet. « Faite par le peuple et pour le peuple, ajouta-t-il, cette révolution n'a pas encore porté ses fruits. » M. Laffitte en jugeait autrement, lorsque le ministère dont il était le président présentait et faisait voter par les Chambres, comme un des fruits de la révolution, la loi électorale qu'il s'agissait maintenant de réformer, et quand M. Mauguin proclamait qu'avec le cens électoral à deux cents francs, la France serait le pays le plus libre du monde. C'était, d'ailleurs, mentir à l'histoire et singulièrement dénaturer et rapetisser le caractère de la révolution de Juillet, que de prétendre qu'elle avait été faite « par le peuple et pour le peuple. » Les *deux cent vingt-un* ne défendaient pas seulement les intérêts du peuple, c'est-à-dire de la classe ouvrière, en résistant aux tendances du gouvernement de Charles X ; M. Laffitte, M. le marquis de Lafayette, M. Casimir Périer, M. le duc de Broglie, M. Thiers, M. Guizot et tant d'autres, qui ont pris une part si hono-

rable et si décisive aux événements de juillet, n'étaient pas des hommes du peuple. La révolution de Juillet, et c'est en cela qu'elle a été nationale, a été faite par tout le monde, pour assurer à tous, bourgeois et peuple, la jouissance des libertés promises par la Charte. « Ces fruits, » les seuls que la France attendit d'elle, elle les a tous portés. Que M. Laffitte et ses amis aient voulu ensuite lui en faire produire d'autres; qu'après s'être montrés incapables d'exercer le pouvoir, ils se soient proposé de le dominer en agitant la multitude, cela est malheureusement vrai. Mais la réforme électorale qu'ils demandaient en 1840 n'avait rien à démêler avec les promesses de 1830.

Ce qu'il faut encore signaler dans la discussion de l'adresse, c'est un discours que prononça M. Thiers sur la question d'Orient. Non qu'on veuille s'arrêter à faire ressortir l'admirable lucidité avec laquelle l'éminent orateur exposa, à son point de vue, ce grand et brûlant problème qui tenait l'Europe attentive et inquiète. Ce discours ne fut pas seulement une œuvre d'art; il eut toute la portée et presque la solennité d'un manifeste politique. En recherchant ce qu'on aurait dû faire dans le passé, ce qu'on devrait faire dans l'avenir, pour concilier, sans compromettre la paix de l'Europe, la querelle du sultan et du pacha d'Égypte, M. Thiers fut amené à parler de notre désaccord avec l'Angleterre, et à faire une profession de foi explicite en faveur de l'alliance anglaise. « Je suis, dit-il, partisan de l'alliance anglaise, partisan comme un homme qui n'oublie jamais la fierté de son pays... Cette belle et noble alliance est fondée non-seulement sur la puissance matérielle, mais sur la force morale des principes... D'accord avec l'Angleterre, nous pouvons élever nos deux drapeaux; ils portent pour

devise : *Liberté modérée et paix du monde.* » La Chambre entière s'associa par ses bravos à ces paroles ; mais elle se montra plus réservée quand, pour établir qu'entre la France et l'Angleterre il ne pouvait y avoir antagonisme ni de principes ni d'intérêts, et après avoir rappelé d'autres temps où « la France n'avait pas encore renoncé à être une puissance maritime et coloniale de premier ordre, » M. Thiers ajouta : « La France s'est éclairée sur sa véritable puissance, sur la véritable voie de sa grandeur. Y a-t-il quelqu'un en France, aujourd'hui, qui songe à des possessions lointaines ?... Tout le monde sent que notre véritable grandeur est sur le continent. » C'était faire trop petite la part de la France dans le monde. Oui, M. Thiers avait raison, l'alliance anglaise, fondée alors sur une communauté de principes politiques, était pour la France une alliance naturelle, désirable, préférable à toute autre ; mais à la condition que l'Angleterre se résignât à nous laisser une part de l'empire des mers. Avec ses trois cents lieues de côtes baignées par la Manche, par l'Océan et par la Méditerranée, avec ses magnifiques ports, avec son génie expansif, avec ses instincts cosmopolites, avec son activité industrielle et commerciale, la France a besoin de ne devoir qu'au respect qu'elle inspire sa sécurité sur les mers, et l'on peut dire que sa force maritime est un élément essentiel de sa prépondérance continentale. La France avait une marine redoutable et de nombreuses colonies avant que l'Angleterre eût un vaisseau sur les mers ou une acre de terre au delà de l'Océan. L'Empire, il est vrai, ne nous avait laissé, en tombant, ni marine ni colonies. La Restauration, au milieu de tant de ruines qu'elle avait à réparer, n'avait pu tout refaire à la fois. Le Gouvernement de Juillet lui-même, quelque impulsion qu'il eût donnée aux construc-

tions navales, n'avait pas eu le temps encore de mettre à flot des escadres capables de tenir en échec celles de la Grande-Bretagne. Mais ce qui était la suite des désastreuses folies d'une guerre à outrance n'était pas un état normal; et la France a prouvé depuis, par les sommes qu'elle a consacrées à multiplier le nombre de ses vaisseaux, aussi bien que par l'extension qu'elle a donnée à ses établissements coloniaux dans les deux Océans, qu'elle n'acceptait pas comme définitive une infériorité à laquelle elle n'est pas condamnée par la géographie, et que la politique ne lui commande pas.

Quoi qu'il en soit de ces observations, le discours de M. Thiers fit et devait faire, dans les circonstances présentes, d'autant plus d'impression, qu'il témoignait d'une grande confiance dans la solution pacifique de la crise orientale. On le considéra généralement comme préparant et rendant probable, à bref délai, le retour de M. Thiers au gouvernement.

M. Guizot n'avait pris aucune part à ce débat. Peu satisfait personnellement des résultats de la coalition, il s'était tracé momentanément un rôle d'observateur, résolu à ne pas faire opposition au ministère, et à attendre, pour rentrer dans la politique militante, que la situation respective des partis, devenue assez confuse, se fût plus clairement dessinée. Que ce fût fatigue ou calcul, M. Guizot désirait s'abstenir pour un temps des luttes parlementaires. Or, depuis que la question d'Orient avait pris les proportions d'un grand conflit européen, M. Sébastiani, quels que fussent son zèle et ses qualités, n'était plus à la hauteur de la tâche que de telles circonstances imposaient au représentant de la France près du cabinet de Saint-James. Il avait d'ailleurs, à l'égard du pacha d'Égypte, des dispositions peu bienveillantes, qui s'accor-

daient mal avec la politique du Cabinet des Tuileries. L'ambassade de Londres fut offerte à M. Guizot, qui l'accepta [1].

Mais pendant que le ministère se croyait assuré de l'avenir et se préoccupait surtout de faire face aux événements extérieurs, il allait être renversé de la manière la plus imprévue, par un vote de la Chambre des députés.

Le 25 février 1840, le président du Conseil annonça à la Chambre, de la part du Roi, la conclusion d'un projet de mariage entre M. le duc de Nemours et S. A. Madame la princesse Victoire-Auguste-Antoinette, fille du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce du duc régnant, du roi des Belges, et cousine de la reine d'Angleterre. Le ministère déposa, en conséquence, un projet de loi qui attribuait à M. le duc de Nemours, sur les fonds de l'État, une dotation annuelle de cinq cent mille francs, avec cinq cent mille francs pour frais de mariage, et qui assurait à la princesse, en cas de survivance, un douaire de trois cent mille francs.

La loi avait prévu le cas où, le domaine privé étant insuffisant, il y aurait lieu de pourvoir à l'établissement des enfants du Roi. M. le duc de Nemours se mariait, on demandait pour lui une dotation, et, certes, il n'y avait rien d'exagéré à en fixer le chiffre à un demi-million par année. Quelque prévenue que fût l'opinion, on pouvait croire que, dans une Chambre qui voulait la monarchie et qui devait en vouloir les conditions, il se trouverait une majorité d'hommes assez fermes pour se mettre au-dessus des vaines criailleries d'une certaine presse et des murmures d'un public abusé. Les ministres n'avaient donc aucun doute sur le sort de la loi.

[1] L'ordonnance de nomination est du 9 février 1840.

Comme il était naturel de s'y attendre, les journaux des partis extrêmes se livrèrent à ce sujet à toutes les inspirations de la haine et de la colère. Les journaux de l'opposition qui se disait dynastique ne se montrèrent ni plus modérés dans leurs attaques, ni plus convenables dans leur langage. De toutes parts, on provoqua des pétitions à la Chambre pour l'engager à rejeter la loi. Puis ce fut encore M. de Cormenin, qui ne laissa point échapper cette occasion de reprendre la plume du pamphlétaire, et qui déposa dans un libelle intitulé : *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation*, tout ce qui lui restait de fiel et de verve insultante.

Malgré tout ce tapage des malveillants ameutés, la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi sembla prouver que le ministère avait eu raison de compter sur l'esprit monarchique de la Chambre. La plupart des commissaires étaient favorables à la dotation. Cette fois, du moins, le Gouvernement voulut que la lumière fût entière, et que, si la calomnie n'était réduite au silence, l'erreur de bonne foi ne fût plus possible. Tous les comptes et documents propres à établir la situation du domaine privé furent fournis à la commission. Mais il était trop tard. Il est ordinairement facile, en s'y prenant au moment opportun, de prémunir l'opinion publique contre le mensonge ; il faut toujours beaucoup de temps pour la ramener, et il est parfois imposible de le faire quand on l'a laissée s'égarer. Que de gens, par amour-propre, par entêtement, par paresse d'esprit, ne reviennent jamais d'une première impression, ne s'avouent jamais à eux-mêmes qu'ils ont été trompés ! Et aujourd'hui encore, douze ans après la révolution de Février, malgré le témoignage irréfragable d'une longue et minutieuse enquête faite sur pièces authentiques,

combien de personnes n'ont pas cessé de croire qu'il y avait sinon cupidité, du moins un fonds d'avarice chez ce Roi qui, pourtant, a dissipé en patriotiques prodigalités une partie du patrimoine de ses enfants !

Le travail de la commission devait présenter, pour la Chambre, d'autant plus de garanties de sincérité et d'exactitude, que les contradicteurs ne manquaient pas au sein même de cette commission. L'opposition y était, en effet, représentée par M. Odilon Barrot, l'honorable et loyal chef de la gauche, et par M. Lherbette, l'adversaire, ou, pour parler plus exactement, l'ennemi personnel du Roi. Après un examen attentif des états qui lui avaient été remis par le ministère, et de ceux qui lui furent ensuite communiqués sur sa demande, la commission fut conduite à constater que le revenu net du domaine privé avait été, en moyenne, de 1830 à 1839, de 1,013,918 fr. par année, encore fallait-il déduire de ce chiffre les subventions payées aux communes « pour les routes, les ateliers et travaux de charité et autres dépenses qui s'élevaient de 190 à 200,000 francs. » La commission arrivait ainsi, par l'étude des pièces de comptabilité, à un chiffre définitif à peu près identique à celui qu'avait indiqué M. de Montalivet à propos de la dotation de la reine des Belges.

Il était bien évident qu'un revenu de un million était insuffisant pour faire, à chacun des six enfants du Roi qui restaient a marier, une situation pécuniaire qui répondît à leur rang de princes français. Le rapport, rédigé par M. Amilhau, concluait donc à l'adoption du projet de loi, en réduisant toutefois à deux cent mille francs le douaire assuré à la princesse.

Le rapport venait d'être lu à la Chambre, et le président venait d'ordonner qu'il serait imprimé et distribué,

lorsque M. Delacroix demanda que les documents qui avaient servi de fondement à ses conclusions fussent également imprimés pour y être joints. Il ne suffisait pas, pour rassurer les scrupules de ce député, que la commission eût vu les pièces ; il voulait les voir lui-même, et les faire voir à tout le monde. M. Lherbette lui vint en aide et déclara que les budgets et états sur lesquels s'était formée l'opinion de ses collègues ne l'avaient, quant à lui, nullement convaincu. « On nous a, dit-il, donné des documents, oui, mais des preuves, non. » M. Lherbette ne supposait pas, il l'affirmait du moins, qu'on lui eût présenté des chiffres faux ; mais sa confiance n'allait pas plus loin. N'était-il pas possible, par exemple, qu'on eût négligé à dessein de faire des coupes dans les forêts ou de percevoir les fermages, et qu'on eût ainsi dissimulé une partie du produit ? ou bien encore qu'on eût fait entrer des dépenses extraordinaires dans les dépenses ordinaires ce qui serait un moyen de « s'enrichir en paraissant s'appauvrir ? » M. Lherbette était loin de croire qu'on l'eût fait dans une « intention coupable ; » mais on pouvait l'avoir fait, et il n'avait pas eu « la preuve » qu'il n'en fût rien.

Voilà quelles indignes et outrageantes insinuations certains hommes osaient alors porter à la tribune contre la Couronne ! Grande était l'erreur des amis sincères de la monarchie, qui ne pensaient pas que de telles paroles, recueillies et répandues à tous les bouts de la France par des milliers de journaux, pussent abuser le pays et le détacher du Roi, et qui se bornaient à leur opposer le dédain et le silence. Il n'était pas de plus sûr moyen de miner la monarchie, que d'enseigner à la foule ignorante et crédule à mésestimer le monarque. Et puisque cette question d'argent se présente ici pour la dernière fois

durant ce récit, le moment est venu de faire connaître sommairement, par quelques chiffres établis sur preuves authentiques [1], quel fut, liste civile et domaine privé compris, l'état financier du roi Louis-Philippe pendant toute la durée de son règne.

La liste civile se composait, comme on sait, 1° d'une dotation annuelle de 12,000,000 de francs en argent; 2° des châteaux, forêts, terres, etc., formant, d'après la loi de 1832, le domaine de la Couronne. Or, il résulte des comptes d'administration tombés entre les mains de la révolution de 1848, et scrupuleusement relevés et vérifiés par ordre du gouvernement provisoire, que les revenus et produits du domaine de la Couronne se sont élevés, pendant toute la durée du règne, à. . 113,719,207 fr.

Les dépenses de conservation, d'entretien, d'augmentation ou d'amélioration ont été, durant la même période, de. 168,753,818

Excédant des dépenses. . . . . 55,034,611 fr.

Ce qui, en calculant sur dix-sept ans et six mois, fait ressortir un excédant annuel de dépenses de 3,144,835 fr.,

[1] Ces chiffres sont extraits du *Compte de la liquidation de la liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe, rendu par M. Vavin, liquidateur général, le* 30 *décembre* 1851. Chargé, par un décret du gouvernement provisoire en date du 12 mars 1848, de procéder à cette liquidation, M. Vavin, ancien notaire, ancien député de Paris, eut entre les mains tous les livres, titres et actes, comptes et papiers de l'administration de la liste civile et de celle du domaine privé. C'est sur ces documents, et après un travail de quatre années, qu'il a rédigé le rapport présenté par lui au ministre des finances. La date du rapport, et les circonstances au milieu desquelles se trouvait alors le pays, expliquent comment ce document, qui confond d'une manière si éclatante les calomniateurs du roi Louis-Philippe, a été à peine connu du public.

et réduit à 8,855,165 fr. la somme disponible sur les douze millions de la liste civile. Si l'on ajoute à ce chiffre le produit net du domaine privé, soit 1,013,918 fr., on trouve un total de 9,869,083 fr., c'est-à-dire qu'en réunissant sa fortune personnelle à ce qu'il recevait de l'État, le roi des Français disposait, pour les dépenses de la royauté et pour celles de sa famille, d'une somme de moins de dix millions par année [1].

La Chambre, contrairement à la demande qui lui était faite, décida que les pièces communiquées à sa commission ne seraient pas imprimées; mais elle ordonna que ces pièces fussent déposées à la questure et mises à la disposition des députés.

La discussion du projet de loi avait été renvoyée au 20 février, et tout faisait prévoir un débat animé, car, dès la veille, quatre orateurs s'étaient fait inscrire pour parler en faveur de la loi, dix-sept pour la combattre. Mais, au dernier moment, dans une réunion préparatoire, l'opposition avait résolu de ne pas prendre la parole et d'étouffer la loi sous un vote silencieux. La tactique était habile. La discussion éclaire les hommes de bonne foi, et il est probable qu'elle eût sauvé la loi. Quand on n'a pas de bonnes raisons à donner à l'appui d'une détermination, et qu'on veut la suivre néanmoins, le plus simple et le plus sûr est de se taire.

Ce fut une scène qui avait son côté dramatique, quand tous les orateurs appelés par le président, suivant leur tour d'inscription, déclarèrent successivement qu'ils renonçaient à la parole. Cependant M. Couturier, inscrit le quatorzième, monte à la tribune. M. Martin (de Strasbourg) s'élance sur ses pas, et, au mépris de toutes les

[1] Voyez la note F à la fin du volume.

convenances, au grand scandale d'une partie de la Chambre, l'entretient à voix basse, sans s'émouvoir des réclamations et des cris: *A l'ordre! A l'ordre!* qui s'élèvent des centres. Enfin M. Martin se retire, et M. Couturier, persistant dans son dessein, prononce un discours peu étendu, modéré dans la forme, et qui se résumait dans la dernière phrase, ainsi qu'il suit : « Une loi de dotation devrait être votée d'enthousiasme, sans opposition, comme quand on décerne une couronne méritée ; quand l'expression de cet enthousiasme manque, on ne propose pas la loi, ou on la retire à temps. »

Une porte de salut était ouverte à la loi. Qu'un orateur dont la personne eût quelque autorité, dont la parole eût quelque puissance, acceptât la discussion, la conspiration du silence était déjouée. Mais le ministère et ses amis ne crurent pas, sans doute, la loi en péril; ils restèrent muets.

A M. Couturier succéda M. Laffitte qui, sous prétexte d'une question personnelle, eut le triste courage de venir élever une contestation sur le chiffre auquel était porté, dans le rapport, le produit annuel de la forêt de Breteuil. « La France entière, dit-il, apprendra avec étonnement que j'ai pu vendre pour dix millions une forêt qui ne rapporte que 188,870 francs ; cela tiendrait du prodige. » Le prodige était d'autant plus grand que cette même forêt, que M. Laffitte avait vendue dix millions en octobre 1830, c'est-à-dire à une époque où les propriétés avaient subi une énorme dépréciation, il l'avait lui-même achetée en 1826, époque de grande prospérité, à un prix inférieur à six millions [1], et qu'avant de la vendre au Roi, il

[1] La forêt de Breteuil avait été achetée, le 14 février 1825, au prix de 5,000,000 fr., par M. Saillard, qui la vendit, le 2 octobre 1826, au prix de 5,150,000 fr. à M. Laffitte. Ce dernier y ajouta une forge et divers bâtiments qu'il acheta 480,000 fr. M. Laffitte avait donc

en avait vainement cherché acquéreur à cinq millions, prix auquel elle avait été offerte au comte Roy. Toutefois, pour expliquer ce « prodige, » il eût suffi d'apprendre à la France que le Roi avait payé Breteuil dix millions, non parce que la forêt valait cette somme, mais parce que M. Laffitte avait besoin de dix millions pour ne pas tomber en faillite, et que le Roi voulait sauver M. Laffitte. Le besoin était même si urgent, et le marché avait été conclu avec une telle précipitation, que le Roi n'avait pris ni fait prendre aucune connaissance de l'immeuble dont il devenait acquéreur. On aurait pu ajouter que, par suite d'une garantie donnée pour un prêt de six millions fait par la Banque de France à M. Laffitte, le Roi avait, en outre, payé de ses deniers, au lieu et place de M. Laffitte, une somme de un million et demi, qui ne lui fut jamais rendue. Si l'on avait appris cela à la France, son « étonnement,» sans être moindre, aurait changé d'objet. Elle se serait demandé à quel mauvais sentiment obéissait M. Laffitte, quand il se faisait ainsi, du bienfait même, un moyen de calomnier le bienfaiteur !

Après ce pénible, ce honteux incident, personne ne prit la parole ; la discussion générale fut fermée, et M. Taschereau présenta une liste de vingt membres qui demandaient le scrutin secret sur la question de savoir si l'on passerait à la discussion des articles. Peut-être les ministres commencèrent-ils alors à comprendre la faute qu'ils avaient commise en n'engageant pas le débat, en ne portant pas devant la Chambre les explications que réclamait, que rendait nécessaires l'état général des esprits. Le scrutin dut achever de les convaincre. Aban-

payé 5,630,000 fr. l'immeuble que, quatre ans après, il vendait à Louis-Philippe au prix de dix millions.

donnée par ses auteurs avec une sorte d'indifférence, la loi fut étouffée par une manœuvre d'opposition ; deux cent vingt-six boules noires contre deux cents boules blanches décidèrent que la Chambre ne s'en occuperait pas davantage.

Les ministres parurent très-surpris de ce vote, qu'ils n'avaient pas même essayé de prévenir, et qui les frappait inopinément dans leur existence ministérielle. Il y avait, en effet, dans cette suppression silencieuse du projet de loi, un procédé dédaigneux et blessant, sous lequel ils ne pouvaient honorablement se courber. Ils donnèrent leur démission. Quant au Roi, il fut douloureusement affecté d'un échec d'où devait inévitablement résulter un affaiblissement moral du pouvoir royal. La plupart de ceux qui avaient voté contre la loi ne s'étaient pas proposé ce but et n'avaient pas porté jusque-là leur pensée. Mais il était impossible que la Couronne, à laquelle la Chambre des députés venait d'infliger un refus sommaire, dans une question si personnelle et en matière si délicate, n'en perdît rien dans les respects du pays. Le mal était grand, plus grand qu'on ne le crut alors ; et la faute n'en était pas tout entière aux ministres ou à la Chambre de 1840. Il était en germe dans la loi de 1832, qui avait imprudemment exposé la Chambre des députés à la tentation de chercher un jour la popularité, en fermant la bourse des contribuables aux besoins de la famille royale.

CHAPITRE XLVI

LE CENTRE GAUCHE AU POUVOIR.

Formation du ministère du 1er mars 1840, sous la présidence de M. Thiers.— Explications de M. Thiers, à propos de la loi des fonds secrets.—Attitude nouvelle de la gauche ; M. Odilon Barrot promet son appui au ministère. —Ordonnance qui étend l'amnistie de 1837 aux contumax.—Mariage de M. le duc de Nemours ; le Roi refuse de placer la dot de son fils sur les fonds étrangers.—Le ministère demande et obtient du Cabinet de Saint-James la restitution des cendres de Napoléon.—Les Chambres votent pour cet objet un crédit de un million ; étrange protestation du comte de Survilliers et du prince Louis-Napoléon Bonaparte.—Proposition de M. Remilly sur les députés fonctionnaires.—Lois sur le privilége de la Banque de France ; sur le monopole de la fabrication du sel ; sur les sucres ; sur divers chemins de fer ; sur quelques canaux ; sur l'établissement d'un service de navigation transatlantique.

Le vote qui venait de renverser le ministère du 12 mai avait un caractère tout particulier. Ce n'était pas, en effet, contre le système, contre la politique du Cabinet que la majorité s'était prononcée, mais contre une mesure isolée, indépendante de toute pensée de politique générale. Le ministère avait succombé à un accident, dont un peu d'habileté et de prévoyance aurait pu le préserver. Quant à la politique qu'il représentait au pouvoir, elle restait en possession de l'approbation qui lui avait été donnée par le vote de l'adresse ; et le futur Cabinet, s'il ne voulait être contraint d'inaugurer son avénement par une dissolution de la Chambre, devait se recruter parmi les nuances d'opinion qui avaient pris

place dans le Cabinet sortant. En un mot, le changement devait porter sur les personnes et non sur les choses.

Or, le centre gauche ayant, du moins par le nombre, dans le ministère du 12 mai, une prépondérance incontestable, devait former également le noyau principal du ministère appelé à le remplacer ; et, suivant les lois du régime parlementaire, il appartenait à M. Thiers de recueillir, par lui-même ou par ses amis, la succession si inopinément ouverte. M. Thiers fut, en effet, des premiers avec qui le Roi s'entretint des moyens de pourvoir à la vacance du gouvernement. Constitutionnellement, du moins selon la logique des choses, M. Thiers était le maître de la situation, le Roi le mettait en demeure d'en prendre la responsabilité. D'ailleurs, la question de l'intervention en Espagne ayant été écartée par les événements et « l'Espagne pouvant désormais se passer de nous [1], » il ne restait plus rien du différend qui avait existé entre le Roi et le président du 22 février. Et pourtant tous deux désiraient ajourner le moment de se retrouver en présence dans le gouvernement. M. Thiers, considérant que la question d'Orient, qui prenait alors des proportions considérables, n'avait pas été heureusement engagée par le dernier ministère, était peu jaloux de se mettre sur les bras le règlement de ce grand conflit européen. Le Roi, de son côté, craignait que le retour aux affaires, dans ces circonstances critiques, d'un ministre auquel l'Europe attribuait des tendances belliqueuses, n'eût pour effet d'aggraver des difficultés déjà bien graves. Après une conversation où il fut répondu

[1] Discours de M. Thiers à la Chambre des députés, séance du 24 mars 1840.

par une respectueuse franchise à un affectueux abandon, il fut convenu que M. Thiers, chargé officiellement de composer un Cabinet, conduirait ses démarches avec une lenteur calculée, et laisserait ainsi au Roi le délai nécessaire pour s'assurer s'il ne serait pas possible de former sans lui un ministère parlementaire. Mais le temps pressait, et quarante-huit heures écoulées n'avaient donné au Roi aucun espoir fondé de réussir, lorsque, sur les vives représentations de M. le duc de Broglie, qui avait été mis dans la confidence des causes de ce retard et qui les désapprouvait, le Roi rendit à M. Thiers toute liberté d'agir promptement.

La solution la plus simple eût été celle qui, se bornant à remanier le Cabinet, lui eût fait porter la peine de son échec, tout en lui laissant le bénéfice de la bienveillance que la Chambre lui avait témoignée. A cet effet, M. Thiers aurait pris le portefeuille des affaires étrangères sous la présidence du maréchal Soult, ministre de la guerre, en acceptant pour collègues tous ceux des ministres démissionnaires qui voudraient garder leur portefeuille. Cette proposition, que le Roi, à la prière de M. Thiers, transmit au maréchal, ne fut pas agréée. On pardonne difficilement aux autres les torts qu'on a eus soi-même envers eux, et le maréchal gardait rancune à M. Thiers.

M. Thiers prouva, par une autre démarche encore, qu'il savait subordonner les petites considérations d'amour-propre aux grands intérêts du gouvernement. Comprenant tout ce qu'ajouterait à l'autorité et à la force qu'il y apporterait lui-même, la présence du duc de Broglie dans le Cabinet, il lui offrit, avec la présidence du Conseil, le ministère des affaires étrangères. Ni ses instances, ni celles du Roi ne parvinrent à déterminer M. le duc de Broglie à se laisser distraire, par les labeurs de la

vie publique, du chagrin où l'avait plongé un récent malheur de famille.

Le Roi, qui aurait vu avec plaisir M. Molé revenir au gouvernement, chercha alors à opérer un rapprochement entre l'ancien président du 15 avril et celui du 22 février. Mais M. Molé avait pris le pouvoir, le 6 septembre, comme successeur immédiat de M. Thiers, et pour y pratiquer une politique que ce dernier s'était refusé à suivre. Pendant deux ans et demi, M. Thiers avait fait à cette politique une opposition vive et persévérante. Pouvait-il aujourd'hui, sans faire amende honorable, et, comme il le disait, sans recevoir de M. Molé « un supplément d'amnistie, » se ranger sous sa présidence, en lui abandonnant les affaires étrangères ? Il ne le crut pas. Déjà, du reste, il avait fait choix de ses collègues, et il présenta au Roi un ministère qui fut constitué, par ordonnances du 1er mars, ainsi qu'il suit :

M. Thiers, président du Conseil et ministre des affaires étrangères ;

M. Vivien, ministre de la justice et des cultes ;

M. le général Despans-Cubières, ministre de la guerre ;

M. l'amiral Roussin, ministre de la marine et des colonies ;

M. de Rémusat, ministre de l'intérieur ;

M. Gouin, ministre de l'agriculture et du commerce ;

M. le comte Jaubert, ministre des travaux publics ;

M. Cousin, ministre de l'instruction publique ;

M. Pelet (de la Lozère), ministre des finances.

Peu de jours après, M. Léon de Malleville fut nommé sous-secrétaire d'État de l'intérieur, et M. Billault, sous-secrétaire d'État de l'agriculture et du commerce.

Cette combinaison avait un mérite : elle amenait aux affaires des hommes nouveaux. De tous les collègues que

s'était donnés M. Thiers, deux seulement, M. Pelet et M. Despans-Cubières avaient un passé ministériel; encore le dernier n'avait-il fait partie que du ministère intérimaire du 1er avril. Il est bon, sous un régime de liberté, d'étendre le cercle des hommes formés à la pratique du pouvoir, de fournir au plus grand nombre possible l'occasion de se faire juger, à l'œuvre, dignes du premier rang et capables de l'occuper. On doit considérer toutefois que ceux qui n'ont point encore subi l'épreuve de l'expérience ont, en général, plutôt besoin d'être soutenus au gouvernement, qu'ils ne sont en état d'y apporter de la force. Il ne fallait rien moins que la faveur dont jouissait personnellement M. Thiers près d'une grande partie de la Chambre des députés, pour faire accepter un ministère dont la signification se résumait en lui seul, dont il était seul la caution. Qu'il y eût quelque témérité à prendre le pouvoir dans de telles conditions, beaucoup le penseront. Mais ce sont d'heureuses et louables témérités, celles que le succès justifie. Oser tout ce qu'on peut, suivant l'occurrence, sans jamais dépasser la limite, c'est le génie du véritable homme d'État.

Du reste, la plupart de ceux qui débutaient ainsi dans le gouvernement, sous les auspices de M. Thiers, avaient acquis, dans d'autres carrières, des titres aux éminentes fonctions qui leur étaient confiées. M. l'amiral Roussin, l'un de nos plus illustres officiers de mer, était naguère encore ambassadeur à Constantinople. Il est vrai que les dispositions peu favorables qu'il avait manifestées à l'égard de Méhémet-Ali avaient déterminé le Cabinet des Tuileries à le remplacer par M. de Pontois, et qu'il y avait quelque chose d'étrange à le voir appelé à seconder, à Paris, la politique qu'il avait desservie à Constantinople. M. Cousin, après s'être fait, sous la Restauration, un nom

glorieux dans sa chaire de philosophie, avait fait, sur l'organisation de l'enseignement, particulièrement en Allemagne, des études et des travaux qui étaient une utile préparation à la direction de l'instruction publique. M. de Rémusat s'était fait remarquer par l'élévation de son caractère et par la distinction de son esprit, non moins que par son talent comme publiciste; sous-secrétaire d'État pendant le ministère du 6 septembre, il y avait fait preuve d'aptitude aux soins de l'administration. M. Gouin avait acquis, à la tête de sa maison de banque, une grande expérience des affaires de finance et d'industrie. M. Jaubert était un de ces hommes d'esprit qui ne sont déplacés et qui n'excellent nulle part; mais on ne pouvait, sans s'étonner, voir aujourd'hui ministre, sous la présidence de M. Thiers, celui-là même qui avait si aigrement attaqué et presque accusé M. Thiers, au sujet de l'emploi des crédits affectés aux monuments de Paris. Si, en lui offrant un portefeuille, M. Thiers avait songé à se venger, la vengeance était pleine de bon goût, et la satisfaction qu'il recevait était complète. M. Vivien, nommé garde des sceaux, était, certes, un parfait galant homme; il était permis, toutefois, de douter qu'avoir été quelque temps procureur général à Amiens, et avoir rempli médiocrement les fonctions de préfet de police, lui fût une recommandation suffisante pour être placé à la tête de la magistrature.

L'adjonction de deux sous-secrétaires d'État ajoutait peu de chose au crédit du ministère. M. Léon de Malleville avait peu marqué jusqu'alors dans la Chambre, où il était généralement estimé. Quant à M. Billault, bien qu'il ne siégeât que depuis trois ans comme député, il avait réussi déjà à attirer à lui l'attention par cette agitation indiscrète et stérile, par ce besoin immodéré de se

produire qu'on ne rencontre pas chez les hommes supérieurs. Avocat à la tribune comme il l'était au palais, il avait le talent de parler longuement sur toutes choses, en se tenant aux vulgarités superficielles. Il avait pris place dans la phalange de M. Odilon Barrot ; mais beaucoup pensaient que la meilleure politique pour lui serait celle qui lui ferait entrevoir une chance de se hisser au pouvoir. Il était néanmoins fort loué par les journaux de la gauche et de l'extrême gauche, qui lui tenaient compte du libéralisme remuant dont il faisait montre, et qui lui avaient fait une réputation d'orateur, aussi peu justifiée par son style incolore que par la glaciale monotonie de son débit.

M. Billault était le lien du Cabinet avec la gauche, tandis que MM. de Rémusat et Jaubert, amis particuliers de M. Guizot, assuraient au nouveau ministère l'appui du centre droit, dont le chef conservait, sous M. Thiers, le poste considérable d'ambassadeur à Londres.

Il y avait une autre fraction de la Chambre, de beaucoup la plus nombreuse, celle qui avait donné à M. Molé la majorité même contre la coalition, le centre, en un mot, qui n'avait pas place dans le ministère. Le centre gauche, prenant le pouvoir comme parti, et sous la présidence de son chef, obtiendrait-il du centre le même concours qu'il en avait reçu quand il y était arrivé, par accident et à demi-dissimulé sous la présidence du maréchal Soult ? De là dépendait l'existence du ministère, et M. Thiers se hâta de porter la question devant la Chambre, en présentant une demande de crédit pour les dépenses de police secrète.

Le 24 mars, la loi étant arrivée à l'ordre du jour, le président du Conseil prit le premier la parole et proposa lui-même le terrain de la discussion. En examinant l'état

de la Chambre, il n'y voyait aucun parti qui formât à lui seul une majorité. Un ministère n'était donc possible qu'à la condition d'être le résultat d'une pensée de transaction entre les diverses nuances des opinions modérées. La transaction était le besoin, la nécessité du moment, la tendance naturelle des partis. Les anciennes causes de division n'existaient plus ; les systèmes qui se combattaient naguère n'étaient plus séparés que par des souvenirs. A l'extérieur, les questions de Belgique, d'Italie et d'Espagne avaient cessé d'être à résoudre ; seule, la question d'Orient restait debout. Mais ici, le pays, le Gouvernement, les partis parlementaires, tout le monde était d'accord ; il n'était personne qui voulût détruire l'empire turc, personne qui songeât à renverser le pacha d'Égypte, « vassal plein de génie, qui n'était pas l'ennemi de l'empire, mais son arrière-garde la plus sûre contre les envahisseurs qui voudraient le partager. » A l'intérieur, la transaction n'était plus à faire. Elle s'était faite : en politique, sur l'amnistie, et les uns ne demandaient pas plus de nouvelles lois répressives que les autres l'abolition des lois existantes, sauf réserve quant à la définition de l'attentat ; en matière économique, sur les lois de douane entre la prohibition et la liberté absolue, sur les chemins de fer entre les partisans exclusifs de l'exécution par l'État ou par les compagnies. La réforme électorale était, il est vrai, une difficulté pendante, mais une difficulté de l'avenir, aucun de ceux qui la repoussaient ne disant *jamais*, aucun de ceux qui l'appelaient ne disant *aujourd'hui*. Tout invitait donc à la transaction, rien n'y était obstacle, et le ministère en avait fait la base de sa politique.

Ce programme était beaucoup plus ingénieux dans la forme que neuf au fond, et les Cabinets du 22 février, du

15 avril et du 12 mai, avaient droit de revendiquer la priorité. Il serait même juste d'y ajouter les Cabinets du 11 octobre et du 6 septembre ; car il est à remarquer que M. Thiers ne cédait rien des choses acquises, et que tout son apport dans la transaction se bornait à promettre la définition de l'attentat, qui pouvait restreindre en un point l'application des lois de septembre. Mais la partie vraiment neuve, et la plus curieuse de ce discours, fut celle où M. Thiers se félicita devant la Chambre d'avoir l'appui, les sympathies de la gauche. Ces sympathies, il les avait obtenues, dit-il, parce que la publication de ses actes ministériels avait prouvé, en dépit des calomnies, qu'il défendait les intérêts de son pays sans bruit, sans étalage, et il ajouta : « J'ai un motif encore de bienveillance envers l'ancienne opposition : Je n'ai point de préjugé contre aucun parti. Je ne crois pas qu'il y ait ici un parti voué à l'ordre, et un parti voué au désordre. Je crois qu'il n'y a que des hommes qui veulent l'ordre, mais qui le comprennent différemment... Il ne faut point d'exclusion. Pour moi, en 1830, je me suis jeté au milieu des amis de l'ordre, au milieu de ce qu'on appelle le parti conservateur, parce que je croyais l'ordre menacé. Mes convictions m'ont séparé de lui et m'ont jeté plus tard dans l'opposition. J'ai vu tous les esprits tendre au même but ; j'ai vu qu'il n'y avait personne de prédestiné pour l'ordre ou pour le désordre ; qu'il n'y avait que des amis du pays ; et si vous voulez placer entre eux ce triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui le prononcera. »

Bientôt M. Odilon Barrot vint confirmer les paroles de M. Thiers, et expliquer la cause des sympathies qu'il accordait au ministère. « Vous n'avez pas besoin, dit-il, de chercher cette explication ni dans des pactes mystérieux, ni dans des satisfactions personnelles. Il n'existe rien de

tout cela. Ce qui est vrai, c'est que, pour la première fois depuis que le gouvernement représentatif est établi en France, il y a une opposition forte par le nombre, forte par ses principes, mais qui est en présence d'un Gouvernement à la fondation duquel elle a contribué, d'un Gouvernement au delà duquel elle ne voit rien que des catastrophes, que des abîmes... Il faut dire la vérité sans exagération. C'est dans la mesure des déclarations que M. Thiers vous a faites, que je vois un progrès qui mérite notre appui... Sorti de l'opposition, il n'a pas désavoué son origine; il n'a désavoué aucune des luttes dans lesquelles nous nous sommes engagés solidairement... Ce ministère a réalisé dans toute sa sincérité et dans toute sa vérité le gouvernement parlementaire que vous appelez d'un vœu presque unanime dans votre adresse... Il l'a réalisé puissamment; il l'a réalisé, non pas dans les mots, mais dans le fait même de son existence. »

Certes, on peut être surpris du subit optimisme de M. Odilon Barrot. Il y avait loin, en effet, du programme de M. Thiers au *Compte rendu* de 1832, et le ministre que la gauche appuyait hautement aujourd'hui, n'avait rien abandonné des principes qu'elle avait si hautement combattus dans le Cabinet du 11 octobre. Mais la gauche commençait à se fatiguer de déclamer dans le vide d'impuissantes théories. Elle avait entrevu le pouvoir au sortir de la coalition; elle y avait pris goût, et elle se convertissait, sans s'en douter peut-être, aux idées de gouvernement. La position, intermédiaire en apparence plus qu'en réalité, qu'avait prise M. Thiers, servait de prétexte à cette transformation; et M. Thiers tendait à absorber la gauche qui, de son côté, se prêtait de son mieux à se laisser absorber. A vrai dire, la transaction dont avait parlé le président du Conseil s'était faite sur quelques

noms propres ; quelques fonctions données ou promises aux amis de M. Odilon Barrot en avaient fait tous les frais. Politiquement, tous les sacrifices venaient de la gauche.

A part d'assez menaçantes réserves faites par M. Desmousseaux de Givré, au nom du centre conservateur qui n'était pas représenté dans le Cabinet, les discours de M. Thiers et de M. Barrot résument tout l'intérêt historique de cette discussion, à la suite de laquelle le scrutin donna au ministère une majorité de quatre-vingt-six voix (246 contre 160).

Malgré un rapport très-bienveillant de M. le duc de Broglie, le ministère reçut de la Chambre des pairs un accueil relativement moins favorable. Que ses principes fussent bons, ses intentions droites, ses vues raisonnables, nul ne le contestait. Mais beaucoup pensaient qu'ayant placé son point d'appui sur le terrain mouvant d'une transaction avec des doctrines de mouvement indéfini et d'innovations impatientes, il n'offrait pas aux intérêts conservateurs de la société des garanties suffisantes ; qu'il était exposé à se laisser entraîner au delà de ses propres desseins, et que la confiance devait se mesurer sur ses actes, non les devancer. Du reste, les déclarations du ministère, recueillies et constatées par la commission, étaient de nature à restreindre singulièrement la portée que la gauche s'était plu à attribuer à ce mot de transaction. Non-seulement le ministère se défendait de vouloir porter une atteinte quelconque aux lois fondamentales et renvoyait à un lointain avenir la réforme électorale, mais, même pour la distribution des emplois, il acceptait l'héritage du passé, et s'abstiendrait de toute destitution politique. Réduit à ces proportions, le programme n'en fit pas moins tomber dans l'urne du scrutin cinquante-trois boules noires,

chiffre considérable pour la Chambre des pairs (16 avril).

A peine sorti de cette épreuve, qui donnait à son avénement la sanction parlementaire, le ministère se signala par un de ces actes auxquels l'humanité ne peut qu'applaudir, même quand la politique aurait droit d'en contester la prudence. Une ordonnance fut publiée, sous la date du 27 avril, en ces termes: « L'amnistie accordée « par notre ordonnance du 8 mai 1837, est étendue à tous « les individus condamnés avant ladite ordonnance pour « crimes ou délits politiques, qu'ils soient ou non détenus « dans les prisons de l'État. » Ce nouvel acte de clémence, dont on fit peu de bruit alors, avait en réalité plus de portée politique que celui de 1837 ; car il rouvrait la France aux contumax d'avril 1834, c'est-à-dire aux principaux chefs du parti républicain, entre autres à MM. Godefroi Cavaignac et Marrast. Ce dernier prit, peu de temps après, la rédaction du *National*, et prouva depuis, par toute sa conduite, qu'il est des hommes chez lesquels le sentiment du bienfait reçu ne fait qu'envenimer les haines. Du reste, l'expérience n'était plus à faire, et le Roi savait déjà ce qu'il devait attendre de la reconnaissance de ceux à qui il rendait ainsi et la liberté et la patrie. Il avait voulu néanmoins qu'un généreux pardon, qui irait sinon toucher les cœurs de ses ennemis, du moins sécher les larmes de leurs familles, consacrât le souvenir du mariage de M. le duc de Nemours, qui se célébrait ce même jour à Saint-Cloud.

Peu de temps auparavant, il s'était passé, à propos de ce mariage, un fait qu'il faut faire connaître à l'honneur du Roi. Après le rejet de la loi de dotation, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, père de la princesse Victoire, avait demandé que la dot constituée par le Roi à M. le duc de Nemours fût placée à l'étranger. La mobilité

de la nation française, ses emportements soudains et extrêmes rendaient, disait-il, tout avenir incertain, et la sagesse commandait de ne pas laisser l'existence des jeunes époux à la merci d'un accident révolutionnaire. Le Roi s'y refusa formellement. « Si la France doit passer par de nouvelles épreuves, répondit-il, nous les subirons avec elle. Je ne séparerai jamais ma destinée, ni celle de ma famille de la destinée de mon pays. » Les instances ayant pris un certain caractère de décision, le Roi déclara qu'en constituant une dot, il y mettait pour condition qu'elle serait placée sur le grand-livre de la dette publique en France, et que si cette condition n'était pas acceptée, le mariage serait rompu. Le duc Ferdinand n'insista plus.

En même temps qu'il rouvrait les frontières de la France aux républicains, justement frappés par la loi, le Roi, qui avait élevé à Versailles un admirable monument à toutes les gloires nationales, qui avait achevé l'arc de triomphe de l'Étoile, avait résolu d'accomplir le dernier vœu de l'empereur Napoléon, en ramenant ses cendres sur les bords de la Seine. La première idée de cet hommage de piété nationale à rendre au héros impérial appartient à M. Thiers. L'illustre historien de l'empire avait pensé que notre fierté patriotique était intéressée à ne pas laisser plus longtemps abandonnée sur un rocher, à l'ombre du pavillon britannique, la dépouille mortelle de celui qui avait porté si haut et si loin la gloire de nos armes. M. Thiers avait communiqué son projet au duc d'Orléans, qui s'y était associé avec chaleur, et qui, à son tour, en avait parlé au Roi. Le 1er mai, jour de la Saint-Philippe, le Roi reçut les hommages de ses ministres; puis, s'adressant au président du Conseil : « Je veux, dit-il, vous faire mon cadeau de fête. Vous désirez faire rapporter en France les restes mortels de Napoléon; j'y

consens. Entendez-vous à ce sujet avec le Cabinet britannique; nous enverrons Joinville à Sainte-Hélène. »

La négociation ne fut pas longue; un simple échange de notes y suffit. M. Guizot, après avoir exposé à lord Palmerston la demande du Gouvernement français, avait dit: « Le soussigné est convaincu que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ne verra, dans le désir du roi des Français, qu'un sentiment juste et pieux, et donnera les ordres nécessaires pour que les cendres de Napoléon soient transférées de Sainte-Hélène en France. » Lord Palmerston se montra d'autant plus jaloux de complaire au Gouvernement français, qu'il avait à détourner les soupçons de ses sourdes menées dans les affaires d'Orient. Il mit le plus gracieux empressement à accueillir la demande qui lui était faite. Sa dépêche à lord Granville (9 mai) se terminait ainsi : « Le Gouvernement de Sa Majesté espère que la promptitude de sa réponse sera considérée en France comme une preuve de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'Empereur, armèrent l'une contre l'autre la France et l'Angleterre. Le Gouvernement de Sa Majesté aime à croire que, si de pareils sentiments existent encore quelque part, ils seront ensevelis dans la tombe où les restes de Napoléon vont être déposés. » Nobles paroles, si elles eussent été sincères, et si celui qui les prononçait n'eût pas été lui-même la personnification vivante de ces animosités nationales qu'il vouait à l'oubli !

Le 12 mai, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, annonça à la Chambre des députés que le Roi avait donné l'ordre à M. le prince de Joinville de se rendre à Sainte-Hélène, et demanda un crédit d'un million pour la construction du tombeau, et pour les préparatifs de la réception à faire à l'auguste dépouille. Le tombeau devait être

placé dans l'église des Invalides. « Il importe à la majesté d'un tel souvenir, dit le ministre, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. Il faut qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune. L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé... Désormais, la France, et la France seule, possèdera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau, comme sa renommée, n'appartiendra à personne qu'à son pays. La monarchie de 1830 est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait, à cette monarchie qui la première a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la Révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire. Car il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire : c'est la liberté ! »

La Chambre n'était pas préparée à cette communication, car le secret avait été gardé. L'explosion d'un sentiment de satisfaction, voisin de l'enthousiasme, avait plusieurs fois interrompu le discours du ministre, qui fut suivi d'une longue agitation. Non que, dans cette assemblée, le nom de Napoléon se présentât aux imaginations, entouré de tout le prestige qu'il avait conservé dans les souvenirs du peuple. Des hommes sérieux ne pouvaient séparer la mémoire du héros de celle de ses fautes aussi grandes que sa fortune, et oublier que s'il avait donné à la France dix années de gloire, il les lui avait fait payer par dix années d'oppression, et l'avait laissée, épuisée d'hommes et d'argent, à la merci de l'étranger

assis en maître à ses foyers. Mais ce cercueil sur un lointain rocher, aux mains d'une puissance longtemps ennemie, aujourd'hui rivale, était pour l'orgueil national une blessure toujours saignante, et tous éprouvaient comme un patriotique soulagement à effacer du sol ce dernier témoignage de nos plus cruels revers. Le succès de la proposition à la Chambre ne fut donc pas un seul instant douteux. Loin de là, la commission, allant au delà des vues du Gouvernement, demanda, par l'organe de son rapporteur, le maréchal Clausel, que le crédit fût porté à deux millions, et qu'une partie en fût consacrée à l'érection d'une statue équestre. Mais la Chambre crut voir, dans la pensée du rapport et surtout dans le choix du rapporteur, une certaine tendance à réveiller les vieilles idées impérialistes et le système guerrier de l'empire ; et son vote (26 mai), en maintenant le chiffre du ministère, fut une protestation contre une telle interprétation des sentiments de la France.

Dans le public, les impressions et la joie furent plus vives encore. Les imaginations, toujours si promptes, chez nous, à s'enflammer au souvenir de la gloire militaire, se représentaient ce retour du vaincu de l'Europe, comme une sorte de revanche de Waterloo. Les journaux, ceux de l'opposition libérale surtout, se montèrent au ton du lyrisme ; et, comme il fallait bien blâmer quelque chose dans un acte du Gouvernement, la plupart se récrièrent sur l'insuffisance de la somme demandée ; quelques-uns même ouvrirent des souscriptions pour y suppléer [1].

Il eût été, ce semble, de haute convenance que, dans

[1] Des souscriptions furent ouvertes dans les bureaux du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, du *Temps*, du *Commerce* et du *Siècle*.

de telles circonstances, si la famille Bonaparte ne voulait pas donner un témoignage de gratitude au Gouvernement qui honorait ainsi la mémoire de son chef, elle gardât au moins le silence. Elle en jugea autrement. Non-seulement le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) écrivit de Londres pour offrir de sa bourse, au comité de la souscription, le million refusé par la Chambre ; mais il protesta publiquement contre la remise faite au Roi, en audience solennelle, par le général Bertrand, des armes de l'empereur, destinées à être déposées sur sa tombe. De son côté, le prince Louis-Napoléon s'associa à cette protestation par une lettre adressée aux journaux, sous la date du 9 juin. « L'épée d'Austerlitz, y disait-il, ne doit pas rester dans des mains ennemies.... Priver les héritiers de l'empereur du seul héritage que le sort leur ait laissé, donner à un heureux de Waterloo les armes du vaincu, c'est trahir le plus sacré des devoirs et imposer aux opprimés l'obligation de dire un jour aux oppresseurs : « Rendez-nous ce que vous avez usurpé. » C'était, on en conviendra, un singulier « oppresseur, » celui qui, maître de la personne d'un conspirateur acharné à le renverser, et pouvant le livrer aux tribunaux sous le poids d'une accusation capitale, lui avait rendu la liberté sans condition ! Que si le jeune prince avait besoin, pour l'accomplissement de ses projets, de ne pas se laisser oublier, peut-être se fût-il mieux montré à la hauteur de ses prétentions, en s'abstenant, à cette heure, de paroles outrageantes.

Il est, du reste, une observation qui se présente ici d'elle-même. Les gouvernements qui se sont si rapidement succédé en France depuis 1789, se sont efforcés, à l'envi l'un de l'autre, de rabaisser, de flétrir, d'effacer la mémoire de leurs prédécesseurs. Seule, la monarchie de

1830 a accepté, sans en rien répudier, comme un patrimoine national, l'héritage de toutes les gloires de ses devanciers. Seule, elle n'a rien redouté de la comparaison du passé, et n'a point calomnié la France pour se grandir aux dépens de l'histoire. Tout ce que l'antique Monarchie, la Révolution, la République, l'Empire, la Restauration avaient fait de grand, de glorieux, d'heureux pour la France, elle le recherche, le recueillit, le mit en lumière, le rendit sensible sur la toile, sur la pierre ou sur le bronze, pour l'apprendre aux générations présentes et le transmettre à la postérité. Quant à sa conduite à l'égard des dynasties qui auraient pu lui porter ombrage, il suffit, pour la faire apprécier, de rapprocher le sort du duc d'Enghien, enlevé hors de la frontière sur un simple soupçon pour être fusillé dans le fossé de Vincennes, de celui du prince Louis-Napoléon, arrêté les armes à la main en flagrant délit d'attentat contre le trône, et conduit à New-York sur un vaisseau de l'État. L'explication de ces faits, qui caractérisent d'une manière si honorable la monarchie de 1830, M. de Rémusat l'avait donnée avec autant de vérité que de concision : c'est que la monarchie de 1830 avait pour base la liberté, et que la liberté ne redoute aucune comparaison, pas même celle de la gloire.

Malgré les protestations mal inspirées de la famille Bonaparte, le ministère dut à la mesure qui allait rendre à la France les cendres de l'empereur quelques jours d'une popularité dont n'avait joui aucun des ministères précédents. Sa situation dans la Chambre élective n'était pas toutefois exempte d'embarras. En attirant à lui la gauche dynastique, en obtenant d'elle un vote favorable à la loi des fonds secrets qu'elle avait jusqu'alors invariablement repoussée comme immorale, il avait déplacé la

majorité ; il n'avait pas effacé les partis. Le centre conservateur se tenait défiant et peu bienveillant ; et il avait sur la gauche cet avantage : que pour devenir opposition, il n'avait eu qu'à rester fidèle à lui-même, tandis que la gauche, pour se rapprocher du Gouvernement, avait déserté ses traditions et faisait fléchir ses doctrines. Un incident assez piquant fit sentir à la gauche qu'il n'est pas toujours sans inconvénient de condamner chez les autres ce qu'on peut être tenté de pratiquer soi-même.

La présence dans la Chambre d'un certain nombre de fonctionnaires était un des griefs que la gauche alléguait avec le plus de complaisance contre la majorité conservatrice et en faveur de la réforme électorale. Un de ses membres, M. Ganguier, s'était même fait un certain renom par la persévérance avec laquelle il reproduisait à ce sujet, dans chaque session, une proposition qui restait ensevelie dans les bureaux. Or, les conservateurs n'ignoraient pas toutes les espérances que, depuis le 1er mars, la gauche avait fondées sur son crédit ministériel, pour augmenter la part déjà fort large faite aux siens dans les fonctions rétribuées. Ils savaient que, comme premier gage de ses bonnes dispositions, le ministère avait offert à M. Dupont (de l'Eure), qui l'avait refusé, un siége de conseiller à la Cour de cassation. Ils savaient qu'il était parlé d'autres nominations qui ne se heurteraient pas à un pareil désintéressement. Cela donna l'idée à M. Remilly de rendre à la gauche injure pour injure, en présentant à son tour une proposition à l'effet d'interdire aux députés de recevoir ni emploi salarié ni avancement pendant la durée de la législature et l'année suivante. Les bureaux ayant autorisé la lecture de cette proposition, la Chambre fut appelée (24 avril) à prononcer sur la prise en considération. La position était épineuse pour M. Odilon

Barrot. La proposition était manifestement dirigée contre ses amis. A l'accepter en silence, il y avait plus d'humilité qu'il n'est permis à un parti politique ; à la combattre, il reniait ses principes. M. Barrot s'en tira en homme d'esprit ; il prit la parole en faveur de la proposition, qu'il appuya comme marquant un premier pas vers la réforme électorale. M. Thiers ne fut pas moins habile. Tout en condamnant la proposition, parce qu'elle procédait contre les députés fonctionnaires par des moyens de rigueur, il admit l'utilité de mettre la question à l'étude, et déclara ne pas s'opposer à la prise en considération, qui fut prononcée à la presque unanimité. Ni la gauche, ni le ministère, ni probablement l'auteur de la proposition lui-même ne désiraient que les choses allassent plus loin ; et lorsque la commission eut déposé son rapport, la Chambre, d'un accord général, renvoya la discussion après le vote du budget des recettes, ce qui revenait à un ajournement indéfini.

Comme épigramme, la proposition avait eu un plein succès, et elle donna à rire de l'embarras de plus d'un « héros de désintéressement. » On peut douter toutefois qu'une épigramme, quelque malicieuse, quelque mordante qu'elle fût, convînt en pareille matière. Élus par le vote libre, soumis à réélection en cas d'acceptation d'emploi public salarié ou d'avancement, les fonctionnaires, si utiles à la Chambre par leurs connaissances spéciales, n'y étaient que par la volonté des électeurs. Il appartenait aux électeurs de juger si, dans les limites de l'indépendance que leur laissaient leurs devoirs envers l'État, tels ou tels fonctionnaires pouvaient être de bons députés ; et ce n'était pas au parti conservateur, même pour faire pièce à la gauche, de donner crédit aux injurieuses imputations dirigées par l'envie ou par la malveillance

contre une classe généralement fort recommandable de citoyens.

Au reste, cette espièglerie législative, qui fit grand bruit dans la salle des conférences et dans la polémique des journaux, ne détourna que quelques heures de la session, dont les derniers mois furent consacrés à des travaux la plupart d'un haut intérêt national.

Le premier en date comme en importance fut une loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Cette loi avait pour but de remédier à l'un des abus les plus condamnables du régime industriel. Astreints, dès leurs plus jeunes années, à un labeur au-dessus de leurs forces, privés d'instruction et d'éducation religieuse, enfermés dans des ateliers malsains, livrés à la contagion du vice et à la séduction du mauvais exemple, les enfants de la classe ouvrière, dans quelques centres manufacturiers, étaient victimes de l'avidité des fabricants, de l'insouciance et trop souvent de la cupidité des parents. Ce n'était pas chose facile que de poser par la loi des limites à l'autorité paternelle, des règles aux rapports si multipliés et si variés du fabricant et de l'ouvrier. Mais le mal était immense ; la dégradation physique et morale de certaines populations faisait des progrès alarmants, et dût la loi être incomplète et défectueuse, elle était devenue nécessaire. S'aidant de toutes les lumières qu'avaient pu lui fournir les chambres de commerce, les conseils de prud'hommes, les conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce et quelques sociétés industrielles, le ministère du 12 mai avait préparé un projet de loi qu'il avait présenté à la Chambre des pairs. Le ministère du 1er mars s'appropria l'œuvre de son prédécesseur et en soutint la discussion, qui fut digne d'un sujet si grave et si délicat. Mais ce ne fut que dans la ses-

sion suivante, sous le ministère du 29 octobre, et après avoir occupé à deux reprises chacune des deux Chambres, que la loi sortit enfin triomphante de l'épreuve législative. La loi déterminait la durée du travail suivant l'âge des enfants ; leur assurait les moyens de recevoir l'instruction élémentaire et l'éducation religieuse ; donnait au Gouvernement des pouvoirs très-étendus pour déterminer les conditions imposées aux fabricants, tant sous le rapport du travail à exiger, que sous celui de l'hygiène et de la salubrité des ateliers, et pour garantir le maintien des bonnes mœurs et de la décence publique ; et plaçait les enfants sous la protection d'inspecteurs nommés à cet effet. Ces mesures, sans doute, ne rendirent pas tout le mal impossible, mais elles le diminuèrent, et c'était beaucoup [1].

Il est à peine utile de mentionner un projet de loi sur la conversion des rentes, qui, présenté aussi par le ministère du 12 mai et adopté par la Chambre des députés, vint de nouveau échouer à la Chambre des pairs. Mais il est une autre loi de finances, d'une opportunité beaucoup moins contestable, et qui eut un meilleur sort. Le privilége accordé à la Banque de France par les lois de l'an II et de 1806 n'ayant plus que trois années à courir, le ministère du 12 mai avait pensé avec raison qu'il importait d'en assurer la prorogation, afin de ne laisser aucune incertitude sur l'existence d'une institution qui jouait un rôle si considérable dans le système financier du pays. Il avait donc proposé une loi qui en reportait l'échéance à la fin de 1867, sans rien changer à ses conditions essen-

[1] La loi, votée par la Chambre des pairs, le 10 mars 1840, amendée par la Chambre des députés le 29 décembre, puis par la Chambre des pairs le 23 février 1841, fut définitivement adoptée le 11 mars.

tielles. Ce n'était pas le compte des modernes réformateurs, des prétendus amis du progrès. Il s'était formé alors, en effet, une école d'économistes pour lesquels le progrès consistait principalement à modifier et à bouleverser surtout ce qui avait réussi, afin d'innover et de courir les aventures. Or, la Banque de France avait réussi. Depuis près d'un demi-siècle, elle avait rendu à l'État et au commerce d'immenses services. Sa solidité avait résisté à toutes les crises financières comme à toutes les commotions politiques. Elle faisait des bénéfices, et la valeur de ses actions dépassait le triple du capital d'émission. Que de motifs pour la réformer ! Et ce n'était pas tout. En exigeant une troisième signature, outre celle du vendeur et de l'acheteur, sur le papier présenté à l'escompte, elle obligeait le commerce à recourir à l'intermédiaire des banquiers, qui prenaient une commission et faisaient payer 4 1/2, 5 et même 6 pour 100 l'argent que la Banque donnait à 4. Ce dernier point surtout était signalé avec scandale, car on sait combien les banquiers sont peu en faveur près de nos réformateurs sociaux. Il fallait donc supprimer leur intervention, en réduisant à deux le nombre des signatures. Grâce à ce progrès, le petit fabricant, le détaillant aurait porté directement son papier à la Banque ; réforme aussi intelligente que le serait celle qui, pour supprimer les entrepreneurs d'équipement, obligerait l'État à acheter directement des ouvriers cordonniers, par exemple, les six ou huit cent mille paires de chaussures que consomme annuellement l'armée. Les banquiers, en effet, font l'office des entrepreneurs. Ils centralisent en leurs mains le papier de leur clientèle, le portent à la Banque, qui l'escompte sous leur garantie, et proportionnent leur commission à la solvabilité du client. C'eût été détourner la Banque de France du but à la fois

politique et commercial de son institution, que de la faire descendre à ce genre d'opérations, pour lesquelles il a été créé avec succès, depuis quelques années, des établissements spéciaux sous le nom de comptoirs d'escompte.

La réduction du nombre des signatures n'était pas le seul « progrès » réclamé. Il fallait y ajouter la prolongation, de quatre-vingt-dix jours à cent vingt, du délai d'échéance du papier admis à l'escompte, c'est-à-dire, après avoir diminué d'un tiers la sécurité, augmenter le risque d'un autre tiers. Il fut même sérieusement proposé, tant était grand le besoin de progrès, de charger la Banque du recouvrement de l'impôt, et d'en faire une sorte de fermier des aides et gabelles. Comment ne pas reconnaître, à cette manie de changement, ces prétendus libéraux qui, jouissant sous une monarchie d'une large et solide liberté, travaillèrent obstinément à y substituer, sous prétexte de progrès, une république, qui devait les conduire par l'anarchie à la perte de toute liberté? Le parti radical, par ses deux principaux orateurs, MM. Garnier-Pagès et Mauguin, prit, en effet, la principale part à cette discussion. Mais ils eurent pour adversaire M. Thiers qui, avec cette inimitable clarté qu'il a le secret de jeter sur les questions de finance, justifia la Banque des reproches dont elle était l'objet, et la loi fut votée à une majorité de quatre-vingt-seize voix[1].

Si le Gouvernement et les Chambres se montraient également jaloux de défendre, contre les réformateurs aventureux, l'existence d'une institution qui, outre son utilité de chaque jour, avait été déjà et pouvait être en-

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 20 mai, et par la Chambre des pairs le 26 juin.

core, par son encaisse métallique, une ressource précieuse pour l'État dans des moments difficiles, ils savaient faire au progrès les concessions compatibles avec l'intérêt de la chose publique. C'est ainsi que, peu de jours auparavant, avait été votée, sur la proposition du Gouvernement, une loi qui abolissait le monopole de la fabrication du sel, et réglait les conditions auxquelles l'exploitation des mines et des sources salées serait permise à l'industrie particulière[1].

Une autre question de monopole fut encore posée devant les Chambres, à propos de la fabrication du sucre. La loi de 1837 n'avait pas sauvé les colonies de la concurrence ruineuse que leur faisait le sucre de betterave. Grâce au perfectionnement des procédés de fabrication, la production métropolitaine avait bientôt reconquis ses avantages et elle était arrivée au chiffre annuel de soixante millions de kilogrammes, quantité égale aux trois quarts de la production coloniale. Les plaintes des colons étaient alors devenues si pressantes et si vives, que le Gouvernement avait, par ordonnance du 21 août 1839, réduit d'urgence à trente-trois francs l'impôt sur le sucre colonial. Ce n'était là toutefois qu'une mesure provisoire ; et, pour trancher définitivement ce long débat, il fut présenté, dans la session suivante, un projet de loi qui, soumettant les deux sucres rivaux à un droit égal de quarante-cinq francs (49 fr. 50 cent. avec le décime), admettait à une indemnité les fabricants indigènes lésés dans les conditions de leur industrie. Ce projet trouva de chauds partisans parmi les représentants des ports de mer. Il était aussi fort goûté par les fabricants indigènes qui auraient eu la

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 29 avril, et par la Chambre des pairs le 13 juin.

faculté d'appliquer à la création d'usines perfectionnées l'indemnité versée entre leurs mains. Mais l'indemnité sans interdiction de fabrication établissait un précédent que pourrait ensuite invoquer, au même titre, toute industrie atteinte par une loi de douane. L'interdiction, comme conséquence de l'indemnité, eût été un procédé digne des temps de barbarie. D'un autre côté, il était admis alors que le sucre de betterave était hors d'état de supporter l'égalité de taxe. Quelques-uns croyaient qu'il n'y aurait place sur le marché pour les deux sucres que si, par un dégrèvement considérable, on provoquait un large développement de la consommation ; et ils citaient l'exemple de l'Angleterre, oubliant que la France, qui produit du vin en abondance, sera toujours un médiocre consommateur de thé et de café. Entre tant d'intérêts et d'opinions divers, le débat fut animé et souvent confus. Le ministère lui-même semblait n'avoir pas de parti bien arrêté. Mais le président du Conseil, après avoir déclaré de la manière la plus formelle, au nom du Gouvernement, qu'il n'accepterait pas l'interdiction de l'industrie indigène, ayant proposé de relever à l'ancien chiffre de quarante-cinq francs le droit sur le sucre colonial, en portant à vingt-cinq francs (27 fr. 50 cent.) le droit sur le sucre indigène, ce moyen terme fut adopté[1], et la solution définitive se trouva de nouveau ajournée.

Les chemins de fer avaient dû aussi appeler la plus sérieuse attention du Gouvernement et des chambres. On en était encore aux incertitudes et aux tâtonnements sur le moyen de doter le pays de ces précieuses voies de communication. L'insuccès des premiers essais avait été suivi

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 12 mai, et par la Chambre des pairs le 26 juin.

d'un découragement général. La plupart des compagnies autorisées, ou n'avaient pu former leur capital, ou avaient éprouvé des mécomptes désastreux. Les actions dépréciées par l'agiotage s'offraient en vain sur le marché. L'argent cherchait des placements plus sûrs; la spéculation honnête se portait vers des entreprises moins discréditées. Il ne fallait rien moins que la protection efficace et le large concours de l'État, pour relever les voies ferrées de la défaveur qui pesait sur elles. C'est dans ce but que fut votée une loi qui accordait une garantie d'intérêt à quatre pour cent à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, un prêt de douze millions six cent mille francs à la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, un prêt de quatre millions à la compagnie du chemin d'Andrezieux à Roanne, et qui ouvrait des crédits pour la construction par l'État des chemins de fer de Montpellier à Nîmes, de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. Une seconde loi autorisa la construction du chemin de fer de Paris à Rouen, en accordant à la compagnie concessionnaire un prêt de quatorze millions[1].

Parmi les autres lois votées dans cette session, il en est deux encore qui doivent être signalées : celle qui avait pour objet l'achèvement du canal de la haute Seine, la construction d'un canal de jonction de l'Aisne à la Marne, et des travaux pour faciliter la navigation sur l'Yonne, la Saône et la Vilaine, et celle qui établissait un service régulier de navigation à vapeur, du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille aux îles et à divers points des deux continents d'Amérique. Cette dernière surtout avait une importance capitale, par les conséquences qu'elle devait

[1] Ces deux lois furent votées par la Chambre des députés 16 juin, et par la Chambre des pairs le 4 juillet.

avoir, non-seulement pour l'extension de notre commerce transatlantique, mais aussi pour l'accroissement de notre marine militaire. Des quatre lignes de correspondance créées par cette loi, celle du Havre à New-York était seule destinée à être confiée à l'industrie privée. L'État se réservait d'exploiter directement les trois autres, au moyen de dix-huit bateaux à vapeur, dont quatorze de la force de quatre cent cinquante chevaux, et quatre de la force de deux cent vingt chevaux. Une somme de vingt-huit millions quatre cent mille francs était affectée à la construction de ces bateaux, qui devaient être établis dans les conditions des bâtiments de guerre, et disposés pour recevoir au besoin de l'artillerie [1]. C'était donc, en réalité, une force de dix-huit bâtiments à vapeur ajoutée à notre marine de guerre ; et cette habile mesure avait un caractère d'opportunité d'autant plus remarquable que, le jour même où était prononcée la clôture de la session, s'accomplissait à Londres un acte diplomatique qui pouvait, à bref délai, faire passer des chancelleries sur les champs de bataille les démêlés soulevés depuis huit ans par la question d'Orient.

Le moment est venu de reprendre à quelques années en arrière le récit des faits qui avaient précédé et amené ce grave événement.

[1] La loi fut votée par la Chambre des députés le 18 juin, et par la Chambre des pairs le 3 juillet.

CHAPITRE XLVII

QUESTION D'ORIENT.

Dispositions réciproques du sultan et du pacha d'Égypte après la convention de Kutaia.—L'armée turque passe l'Euphrate et entre en Syrie.—Intérêts divers des grandes puissances de l'Europe dans la question d'Orient : la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la France.—L'armée turque est défaite et détruite à la bataille de Nézib.—Mort du sultan Mahmoud.—Lord Palmerston essaye d'entraîner la France à user de rigueur contre Méhémet-Ali.—La France et l'Angleterre demandent que les Dardanelles soient ouvertes à leurs escadres dans le cas où les Russes entreraient dans le Bosphore.—Un envoyé de la France obtient d'Ibrahim-Pacha qu'il n'entre pas dans l'Asie Mineure.—La flotte ottomane quitte le port de Constantinople et va se livrer à Méhémet-Ali.—La Chambre des députés trace imprudemment au ministère la conduite qu'il devra tenir dans les affaires d'Orient.—Le Cabinet des Tuileries propose aux grandes puissances de couvrir de leur garantie collective l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman; cette proposition, mal accueillie à Londres, échoue à Saint-Pétersbourg.—Note du 27 juillet 1839, par laquelle les ambassadeurs des cinq puissances détournent la Porte de céder aux exigences de Méhémet-Ali.—Avances de lord Palmerston au Cabinet de Saint-Pétersbourg pour établir une entente entre la Russie et l'Angleterre contre la France.—Mission de M. de Brunow à Londres; elle échoue; duplicité de lord Palmerston. — M. de Brunow revient en Angleterre avec de nouvelles instructions; ses intrigues avec lord Palmerston.—Machinations du secrétaire d'État britannique pour mettre la France hors du concert européen.—Esprit des instructions données à M. Guizot allant remplacer à Londres M. Sébastiani en qualité d'ambassadeur.

L'arrangement qui, sous la pression des grandes puissances de l'Europe, avait mis fin, en 1833, à la guerre entre le sultan et le pacha d'Égypte, n'avait satisfait aucun des deux adversaires. Mahmoud, réduit à subir, vaincu, les conditions d'un vassal rebelle, n'avait ajourné qu'en frémissant le dessein de reprendre les concessions

qui lui avaient été arrachées. Méhémet-Ali n'avait pas renoncé à la pensée d'obliger la Porte à reconnaître sa quasi-indépendance, et d'assurer à sa race la possession héréditaire des États soumis à son autorité. De part et d'autre, la paix conclue à Kutaïa n'avait été considérée que comme une trêve ; et chacun se préparait par de nouveaux armements à reprendre les hostilités.

Les événements eux-mêmes semblaient conspirer contre le repos de l'Orient. Maître de la Syrie, Méhémet-Ali avait voulu y établir le système administratif auquel il avait soumis l'Égypte. Mais ces populations à demi sauvages, accoutumées à braver le joug de la Porte sous la protection de leurs abruptes montagnes, avaient opposé l'insurrection aux demandes d'impôts et aux levées d'hommes, défiant, dans les gorges et sur les crêtes du Liban, la valeur d'Ibrahim et l'intrépidité de ses soldats. L'occasion était belle pour Mahmoud. Déjà même, en vertu de son droit de souveraineté, et, comme il le déclara dans le *Moniteur ottoman*, pour arrêter l'effusion du sang dans ses États, il avait rassemblé une armée de soixante mille hommes sur sa frontière asiatique, et il était sur le point de donner à sa flotte l'ordre de partir, lorsque les représentations de la diplomatie calmèrent son ardeur belliqueuse.

Ce n'est pas que le vice-roi fût, de la part de toutes les puissances intéressées dans les affaires d'Orient, l'objet d'une égale bienveillance. Il était, au contraire, tout particulièrement en butte aux hostilités du cabinet britannique, et il avait en lord Ponsonby, l'ambassadeur anglais à Constantinople, un ennemi actif et ardent. Il est vrai que Méhémet-Ali s'était donné le tort, toujours bien grave aux yeux des politiques de Saint-James, d'établir dans ses États des règlements commerciaux qui, avantageux peut-être pour ses sujets ou au moins pour ses finances, dé-

rangeaient les calculs des marchands de la Grande-Bretagne. A ce sujet même, lord Ponsonby remit au Divan une note par laquelle il réclamait un firman portant suppression du monopole des soies en Syrie. Il ajoutait, pour le cas où le pacha refuserait d'obéir aux ordres de son souverain, que l'Angleterre, prenant conseil de « sa dignité » et de ses intérêts, fournirait au sultan les moyens de l'y contraindre. Le firman fut rendu le 24 décembre 1835. Le pacha n'en tint aucun compte; et, le 3 mars 1836, lord Ponsonby adressait à la Porte un mémorandum où il s'exprimait ainsi : « Méhémet-Ali a provoqué lui-même la nécessité où est le Sultan de lui faire la guerre. Il doit être débusqué du terrain menaçant sur lequel il s'est placé. » En même temps, le cabinet de Londres faisait dire au vice-roi que s'il prenait de nouveau les armes contre le sultan, « l'Angleterre ne lui permettrait de recueillir aucun fruit même de la victoire, » lui rappelant que « l'Angleterre était assez forte pour détruire jusqu'au dernier vestige de son pouvoir, et le renvoyer nu dans le désert. »

En dépit de ces excitations à Constantinople et de ces menaces à Alexandrie, le sultan ne déclara pas la guerre, le pacha maintint ses règlements commerciaux, et l'Angleterre n'essaya pas de les abolir à coups de canon. Mais les défiances et les colères s'aigrissaient; et les deux adversaires, toujours près d'en venir aux mains, s'épuisaient en armements et en dépenses militaires. Vers la fin de 1837, le pacha prit l'initiative de propositions tendant à substituer une paix sincère et durable à un état de choses à la fois précaire et ruineux pour les deux parties. Il offrait, si le sultan lui accordait le gouvernement héréditaire d'Égypte et de Syrie, de réduire son armée, de désarmer sa flotte, et d'augmenter dans une notable pro-

portion le tribut auquel il était soumis à titre de vassal. Il y avait tout avantage pour le sultan à recevoir un tribut régulier en échange d'une province sur laquelle il n'exerçait qu'une autorité nominale, et qui, loin d'ajouter à la force de son empire, payait à peine la dépense des troupes qu'il était obligé d'y entretenir. La civilisation, l'humanité même, avaient intérêt à voir passer sous un pouvoir fort, agissant et capable de se faire obéir, des populations indomptées, sans règle et sans frein, se livrant périodiquement entre elles, de village à village, de religion à religion, à d'horribles massacres et à des guerres d'extermination. Mais l'Angleterre avait ou croyait avoir un intérêt contraire, et le sultan, inspiré par lord Ponsonby, répondit à Méhémet-Ali qu'il lui accorderait l'hérédité de l'Égypte en échange de la restitution pure et simple de la Syrie. Sur le refus du vice-roi, les préparatifs de guerre continuèrent de part et d'autre, et il fut facile de prévoir que les hostilités ne tarderaient pas à recommencer.

Au commencement de 1838, une révolte générale des Druses contraignit Ibrahim à tourner contre eux toutes ses forces; et tandis qu'il était occupé à les poursuivre dans les défilés du Liban et à couvrir Alep et Damas, Mahmoud, jugeant le moment favorable, donna à sa flotte l'ordre de mettre à la voile. Elle portait dix mille hommes de débarquement, qu'elle devait jeter sur la côte de Syrie. A la même époque, la flotte égyptienne appareillait dans le port d'Alexandrie. Mais si l'Angleterre désirait voir la Syrie arrachée des mains de Méhémet-Ali, il n'entrait pas alors dans ses vues que, pour la reconquérir, le sultan s'exposât à une défaite probable, et se mît ainsi dans le cas d'invoquer le traité d'Unkiar-Skelessi, en appelant l'armée russe à Constantinople. Lord Ponsonby fit donc entendre le même langage que

l'amiral Roussin, et leurs représentations énergiques parvinrent à détourner encore Mahmoud d'une imprudente agression. Il ne fallut pas un moindre effort à Alexandrie pour arrêter Méhémet-Ali. Irrité à son tour de voir ainsi la menace incessamment suspendue sur sa tête, le vieux pacha avait déclaré à M. Cochelet et au colonel Campbell, consuls généraux de France et d'Angleterre, que le seul moyen de mettre un terme aux déchirements de l'Orient et de préserver la paix de l'Europe était de lui permettre de conquérir son indépendance absolue et d'assurer l'hérédité de ses États dans sa famille ; que cela lui était facile et qu'il était résolu à le faire, si la France et l'Angleterre voulaient n'y pas mettre obstacle. Dites au pacha, répondit lord Palmerston, « que s'il exécute ses projets hautement avoués, la Grande-Bretagne prendra parti pour le sultan, afin de lui faire obtenir la réparation d'une insulte aussi flagrante, et d'empêcher le démembrement de l'empire turc. » Les conseils de la France ne furent pas moins fermes, quoique l'expression en fût moins brutale. Le pacha s'y conforma et s'abstint de toute démonstration provocatrice. Même, bien qu'il fût assuré que la Porte avait poussé les Druses à se soulever et leur avait envoyé des armes, il fit un nouveau pas vers la conciliation en payant au sultan l'arriéré de son tribut annuel.

Vains efforts ! La colère de Mahmoud ne pouvait plus être calmée. Furieux des entraves que mettaient à sa vengeance les puissances occidentales, le sultan s'adressa à la Russie et à l'Autriche. Après leur avoir énuméré ses griefs contre Méhémet-Ali, il sollicita leur appui, déterminé qu'il était à courir toutes les chances de la guerre plutôt que de tolérer plus longtemps les insolentes prétentions de son vassal. En effet, sans plus attendre, un

envoyé du divan se rendit à Alexandrie pour sommer le vice-roi de rentrer dans le devoir. Le vice-roi répondit en faisant des levées qui allaient augmenter les forces d'Ibrahim en Syrie, tandis que le général en chef ottoman, Hafiz-Pacha, concentrait son armée à Bir, sur l'Euphrate. Cependant la Russie s'était empressée de souscrire au vœu du sultan, et avait proposé à la France et à l'Angleterre de s'unir à elle pour bloquer les ports de l'Égypte et de la Syrie, ajoutant qu'à leur défaut elle agirait seule. Les deux puissances, ne jugeant pas qu'il y eût lieu jusque-là de recourir à des moyens coercitifs, n'accueillirent pas cette invitation ; et, pour se donner le temps de poursuivre les négociations, firent savoir aux deux contendants qu'elles prendraient parti contre celui des deux qui serait l'agresseur. Mais cette menace, contre laquelle il était encouragé par la Russie à se roidir, et que rendaient d'ailleurs peu redoutable de la part de l'Angleterre la conduite et le langage de lord Ponsonby, n'intimida pas l'obstiné Mahmoud. Le 21 avril 1839, l'armée ottomane franchit l'Euphrate et entra en Syrie. La guerre était engagée, l'Europe était mise en demeure d'aviser.

Or, rien de plus complexe et de plus inconciliable que les vues et les intérêts des grandes puissances européennes dans cette question d'Orient.

La Russie ne pouvait voir qu'avec joie éclater une guerre qui, en vertu du traité d'Unkiar-Skelessi, lui donnerait le droit de protéger le sultan en envoyant quelques régiments tenir garnison à Constantinople. Mais elle sentait bien qu'elle n'avait aucune chance de réaliser ses desseins, tant qu'elle serait exposée à trouver la France et l'Angleterre unies pour s'y opposer. Elle avait donc un double travail à faire : entretenir la discorde entre le sul-

tan et le pacha et attirer à elle l'Angleterre en la séparant de la France. Là était la politique russe. Et cette politique s'inspirait, en Orient comme partout ailleurs, de la haine sans raison que le czar avait vouée à la dynastie de Juillet, et qui lui faisait considérer comme un triomphe pour lui-même tout ce qu'il pourrait faire de préjudiciable ou de désagréable à la France ou à son gouvernement.

L'Autriche était loin d'avoir aucune tendresse pour la Turquie, qu'elle aurait volontiers dépouillée de la Bosnie et de la Servie. Tout ce qu'il lui importait, c'était d'empêcher un partage qui, mettant Constantinople aux mains de la Russie, rendrait cette dernière maîtresse absolue des bouches du Danube. Elle redoutait beaucoup, d'ailleurs, toute secousse qui serait venue remettre en question l'équilibre européen, et elle désirait que le sultan l'emportât en Asie, afin que son existence ne fût pas menacée en Europe.

La Prusse, géographiquement désintéressée dans le débat, se préoccupait surtout de prévenir une guerre générale, et se tenait prête à y employer tous ses efforts.

L'Angleterre avait en Orient un double intérêt, que M. Guizot, dans une de ses dépêches, résumait en ces termes : « Elle redoute la Russie à Constantinople ; la France l'offusque en Égypte. » Les appréhensions que lui causait la possibilité de voir les Russes à Constantinople n'ont pas besoin d'être expliquées ; moins que toute autre puissance, l'Angleterre pouvait permettre que la mer Noire et la mer de Marmara devinssent des lacs russes. Du côté du pacha, l'Angleterre avait plusieurs buts à atteindre : faire obstacle à la France, à laquelle on attribuait la pensée de s'arroger en Égypte une prédominance qui fît de cette province une sorte d'annexe de

l'Algérie et qui fût un nouveau pas vers la conquête de toute la côte septentrionale de l'Afrique; ne pas laisser les deux routes de l'Inde, par l'isthme de Suez et la mer Rouge, par l'Euphrate et le golfe Persique, dans une seule main, assez forte pour les défendre et pour les fermer au commerce britannique; se venger sur le vice-roi des efforts qu'il avait faits naguère pour soustraire Aden à la convoitise des Anglais, du refus qu'il avait opposé à une demande de passage par Suez, et de l'établissement de monopoles commerciaux qui portaient préjudice aux manufactures de la Grande-Bretagne; empêcher qu'un pouvoir vigoureux et intelligent, rendant la paix à la Syrie, ne la mît en état d'approvisionner l'Europe de la plupart des denrées qui font la richesse de l'Inde; enfin, et ceci tenait fort à cœur à lord Palmerston, contrecarrer la politique française en Orient, pour punir le Gouvernement français de ne s'être pas fait l'instrument de la politique anglaise en Espagne.

La France, généreuse et loyale dans sa politique en Orient comme elle peut se glorifier de l'avoir été toujours et partout sous le gouvernement de Juillet, voulait, sans arrière-pensée comme sans vues égoïstes, l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, condition essentielle de l'équilibre européen. En demandant l'indépendance de la Turquie, elle entendait substituer le protectorat collectif des grandes puissances au protectorat exclusif résultant du traité d'Unkiar-Skelessi; et ici elle rencontrait la Russie pour adversaire. En parlant d'intégrité, elle ne prétendait pas retenir dans les mains débiles du sultan toutes les parties d'un empire frappé d'une irrémédiable décadence; mais elle disait qu'aucune des puissances de l'Europe ne devait s'agrandir des dépouilles de cet empire, et que tout fragment qui se détacherait du

corps principal devait être mis en situation d'avoir une existence propre, comme il était arrivé de la Grèce. C'est dans ce but et sous l'inspiration de sympathies nationales fortement prononcées, que le Gouvernement français désirait faire obtenir à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie, sous la suzeraineté de la Porte; mais, de ce côté, elle se heurtait aux préventions, aux rancunes, aux intérêts mercantiles de la Grande-Bretagne.

Faire échec à la Russie à Constantinople, à l'Angleterre en Égypte, arracher au sultan un cruel sacrifice contre lequel se révoltait son orgueil et que les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg l'excitaient à refuser, telle était donc la tâche de la France; tâche que rendaient bien délicate et bien ardue l'importance et la diversité des intérêts mis en jeu, et les dispositions malveillantes des parties les plus engagées dans le débat. Mais la question que la diplomatie aurait voulu ajourner encore, le canon la posait sur les bords de l'Euphrate; elle devait être résolue.

Dès que l'armée de Hafiz eut commencé son mouvement en avant, Ibrahim s'était préparé à soutenir le choc en rassemblant la sienne à Alep. Ibrahim, en effet, avait reçu de son père l'ordre formel de se tenir sur la défensive, et de laisser à l'ennemi la responsabilité de l'attaque. Le prudent pacha ne se borna pas à donner cette preuve de déférence aux conseils de la diplomatie. Par une note remise le 16 mai aux consuls généraux, il déclara que si l'armée du sultan se retirait derrière l'Euphrate, il ferait rétrograder la sienne sur Damas; et que si Hafiz poursuivait son mouvement de recul jusqu'au delà de Malathia, il rappellerait Ibrahim en Égypte. Il ajoutait que, si les grandes puissances voulaient se porter garantes de la

paix, et s'entremettre pour lui faire obtenir l'hérédité de ses États, il était prêt à retirer une partie de ses troupes de Syrie, et à entrer en arrangement sur ces bases. Mais il semblait que la modération calculée du vice-roi ne fit qu'exaspérer la colère de Mahmoud et que redoubler son impatience de venger son autorité méconnue. Dans un divan tenu le 7 juin, le sultan proclama Méhémet et son fils traîtres et rebelles, en même temps que, sur ses ordres, Hafiz, ouvrant résolûment les hostilités, s'emparait de plusieurs villages du district d'Aïn-Teb. Non moins impatient peut-être d'en venir aux mains, mais plus maître de lui, Méhémet avait jusqu'alors contenu l'ardeur d'Ibrahim. Il lui écrivit : « Au reçu de la présente dépêche, vous attaquerez les troupes ennemies qui sont entrées sur notre territoire, et, après les en avoir chassées, vous marcherez sur leur grande armée, à laquelle vous livrerez bataille. Si, avec l'aide de Dieu, la victoire se déclare pour nous, vous passerez le défilé de Kulek-Boghaz, et vous vous porterez sur Malathia, Kharpout, Orfa et Diarbekir. »

Le 24 juin, les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Nézib. Elles comptaient chacune environ cinquante mille hommes. Mais l'impétuosité d'Ibrahim, qui se jeta de sa personne à la tête de son infanterie ébranlée, décida la victoire. Après deux heures de combat, Hafiz fuyait vers Malathia, laissant sur le champ de bataille plus de quatre mille tués ou blessés, et aux mains de son vainqueur douze mille prisonniers, cent soixante-deux bouches à feu, vingt mille fusils, ses approvisionnements, ses tentes et jusqu'aux insignes de son commandement.

Mahmoud n'eut pas le temps d'apprendre cet événement, qui devait le frapper si cruellement dans son

orgueil. La mort le préserva d'une si grande douleur. Le 1er juillet 1839, il avait succombé à une maladie née de l'excès des plaisirs sensuels, et dont la violence de ses emportements avait hâté le terme. Il laissait à son fils, Abdul-Medjid, à peine âgé de seize ans, un empire croulant, et dont le dernier boulevard venait d'être abattu dans la plaine de Nézib.

Mais déjà l'Europe était à l'œuvre pour sauver d'une ruine imminente les débris de l'empire des Osmanlis. La marche décisive de Hafiz au delà de l'Euphrate avait causé parmi les grandes puissances une profonde émotion. Seule, la Russie pouvait voir avec satisfaction commencer une lutte dont l'issue probable et prévue serait, pour le czar, l'occasion d'envoyer son armée camper sur les rives du Bosphore. Les autres déploraient, non sans raison, le téméraire entêtement qui livrait ainsi aux chances d'un lointain combat, la solution d'un problème auquel était suspendue la paix du monde. Toutes sentaient que le moment était proche où il faudrait passer des protocoles aux résolutions, et peut-être des négociations à l'action.

C'était l'époque où le Cabinet du 12 mai prenait en France possession du gouvernement. Il n'hésita pas ; et afin d'être en mesure d'assurer à la France, dans toutes les éventualités, un rôle digne d'elle, il demanda aux Chambres, dès le 25 mai, un crédit de dix millions pour des armements maritimes. Déjà auparavant il était entré en communication avec le cabinet de Saint-James, et lui avait demandé son opinion sur ce qu'il convenait de faire dans l'état présent des choses.

L'anxiété était grande à Londres, car une seule victoire d'Ibrahim pouvait avoir pour conséquence de faire accorder à Méhémet-Ali l'hérédité de ses États et d'amener les

Russes à Constantinople, double échec pour la politique britannique. De ces deux échecs, celui dont se préoccupait surtout le cabinet de Saint-James était celui qui le menaçait à Alexandrie. Ici, en effet, une fois le fait accompli, il ne restait à lui opposer que la guerre, guerre où l'on risquait fort de rencontrer la France sur son chemin, et qu'il serait d'ailleurs aussi difficile de justifier d'une manière spécieuse que de conduire à bonne fin ; tandis que, les Russes fussent-ils installés à Constantinople, l'Angleterre, la France et l'Autriche, également intéressées à les en éloigner, sauraient bien en trouver le moyen. Lord Palmerston avait donc eu la pensée de courir d'abord au plus pressé ; et, dans ce but, il avait proposé au Cabinet des Tuileries (25 mai) d'unir les deux flottes et de les envoyer sur les côtes de Syrie imposer aux belligérants la suspension des hostilités. Les deux puissances se présenteraient ensuite ensemble à Vienne et à Berlin, et y provoqueraient un effort commun pour la conservation de l'empire ottoman. Dans le cas où les Russes seraient déjà arrivés à Constantinople, elles presseraient le cabinet de Vienne de se joindre à elles, pour exiger que les troupes du czar rentrassent sur leur territoire, « immédiatement après avoir accompli leur mission, » sans qu'il en résultât aucuns avantages politiques ou commerciaux. Dans le cas contraire, elles négocieraient une entente des cinq grandes puissances, pour maintenir en commun l'indépendance de l'empire ottoman.

Il s'agissait, on le voit, pour lord Palmerston, d'abord d'entraîner le Gouvernement français à envoyer ses vaisseaux assurer en Syrie le succès de la politique britannique au détriment de la politique française, sauf ensuite à s'occuper de protéger à Constantinople l'équilibre européen. Le piége était grossier, et peu digne d'un esprit

aussi fertile que celui de lord Palmerston. Le Cabinet des Tuileries n'y tomba pas. Sans discuter les vues émises par le chef du Foreign-Office, le maréchal Soult se borna à répondre à M. de Bourqueney[1] « que ce ministre lui paraissait disposé à prendre bien facilement son parti d'une seconde expédition russe à Constantinople, moyennant des garanties vraiment illusoires ; et que, d'un autre côté, il ne semblait pas apprécier d'une manière suffisamment impartiale la position respective de la Porte et de Méhémet-Ali (30 mai). »

Il était impossible que lord Palmerston ne comprît pas tout ce que témoignaient de clairvoyance et de défiance ces courtes observations. Il n'en laissa rien paraître cependant ; et, après une délibération en conseil, il fit part à M. de Bourqueney (14 juin) des nouvelles propositions qu'il était chargé de faire au Cabinet des Tuileries. Suivant ces propositions, les amiraux Stopford et Lalande, après avoir « obtenu de Méhémet-Ali l'ordre de retirer ses troupes, et s'être assurés d'une manière positive de l'exécution de cet ordre, » devaient se présenter devant les Dardanelles, et, dans le cas où les Russes seraient dans le Bosphore, demander l'entrée du détroit et la forcer si elle était refusée. Ainsi la démonstration contre la présence des Russes à Constantinople, pour être plus énergique, n'en serait pas moins postérieure, subordonnée même à la contrainte exercée sur le vice-roi. C'est contre l'allié, l'ami, le protégé de la France, que se seraient tournés d'abord, menaçants, tonnants peut-être, les canons des flottes unies. C'est pour le pacha attaqué et usant de son droit de légitime défense qu'eussent été les rigueurs

[1] M. de Bourqueney faisait l'intérim de l'ambassade en l'absence du général Sébastiani malade.

pour le sultan agresseur et s'efforçant de reprendre les concessions de Kutaïa, qu'eussent été la sollicitude et la protection. Et pendant que les flottes auraient passé des semaines, des mois à « s'assurer d'une manière positive » que Ibrahim fît reculer son armée devant celle de Hafiz envahissant la Syrie, les Russes auraient eu tout le loisir de couvrir de leurs soldats les deux rives du détroit, de s'y fortifier, de s'y rendre inexpugnables.

Le Cabinet des Tuileries refusa de s'associer à une telle politique; et il eut en cela d'autant plus raison que, outre ce qu'elle avait de contraire à l'équité et aux sentiments plus encore qu'aux intérêts de la France, elle faisait dépendre la paix de l'Europe d'une décision à prendre en commun par deux amiraux fort peu disposés à se mettre d'accord et à juger les choses du même point de vue. A la proposition de lord Palmerston, le maréchal Soult en substitua donc une autre qui, laissant de côté la question secondaire et tout orientale de la possession de la Syrie, portait exclusivement sur la seule question vraiment européenne. Aux termes de cette proposition, la France et l'Angleterre présenteraient simultanément à la Porte une note demandant que, dans le cas où des forces russes seraient appelées à Constantinople, des ordres fussent donnés pour que les escadres de la France et de l'Angleterre fussent admises en même temps à franchir les Dardanelles et à concourir à la protection du sultan. L'Autriche devait être invitée à se joindre à cette démarche, dont la Russie elle-même serait officiellement informée. « Il est certain, disait avec raison la dépêche, que la Porte, livrée à elle-même, ne saurait manquer d'accepter avec joie la garantie nouvelle qui lui serait ainsi offerte contre les dangers de diverse nature auxquels sont exposées son indépendance et sa sûreté. Si une influence extérieure

l'engageait, au contraire, à la refuser, un tel refus serait significatif; et la France et l'Angleterre auraient alors à s'entendre sur les résolutions qu'il appellerait de leur part. »

Forcé de reconnaître qu'il n'obtiendrait pas que le Gouvernement français commençât par l'aider à ruiner le pacha d'Égypte sous prétexte de sauver l'empire ottoman, lord Palmerston renonça, non sans dépit, à y insister plus longtemps; et, comme il n'avait d'ailleurs aucune objection spécieuse à opposer à la proposition de la France, il y donna son assentiment. Les notes destinées au gouvernement turc furent donc préparées à Paris et à Londres. Mais il est ici un fait important à constater. La note française se bornait, suivant l'esprit de la proposition, à demander que, « dans le cas où les forces de terre ou de mer d'une ou de plusieurs des cours alliées seraient appelées à Constantinople, des ordres fussent donnés pour ouvrir immédiatement le passage des Dardanelles à une escadre française, qui viendrait, de son côté, protéger le trône du sultan; » tandis que la note anglaise disait : « Si la Porte se trouvait amenée à demander ou à accepter le secours des forces de terre ou de mer d'une puissance européenne quelconque, dans sa contestation avec Méhémet-Ali, le Gouvernement de Sa Majesté a la confiance que la Porte s'adresserait en même temps et dans le même but à la Grande-Bretagne, et l'amiral Robert Stopford a ordre de se diriger, avec son escadre, vers Constantinople, afin de prêter au sultan un appui matériel et moral, dès qu'il recevrait de la Porte, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, une invitation à cet effet..... »

Il y a toute une révélation dans la différence entre ces manières de s'exprimer. En effet, la France réclame, exige l'entrée libre des Dardanelles en même temps

qu'une force étrangère quelconque serait admise à Constantinople ; l'Angleterre promet d'envoyer les secours qui lui seraient demandés par le sultan *dans sa contestation avec Méhémet-Ali*. La France notifie qu'elle veut aller à Constantinople si les Russes y paraissent; l'Angleterre désire y être appelée, et déclare qu'elle s'y rendra si elle y est invitée par la Porte ; et comme si elle craignait qu'on lui attribuât le dessein de s'imposer au sultan, le mot *invitation* est reproduit avec affectation par trois fois dans la même dépêche. En un mot, la note française est impérative ; la note anglaise est obséquieuse, et, en ne stipulant que pour la durée de la « contestation avec Méhémet-Ali, » semble s'être proposé de ménager les susceptibilités de la Russie, plus encore que celles de la Porte. Ce n'est pas tout : la note française part de Paris le 7 juillet ; la note anglaise ne part de Londres que le 13, tant lord Palmerston se montre peu pressé de prévenir l'arrivée des Russes dans le Bosphore. Enfin les instructions envoyées à l'amiral Roussin lui enjoignent de faire entrer de gré ou de force l'escadre française dans les Dardanelles, dès que les Russes approcheraient sous quelque prétexte que ce fût, tandis que les ordres donnés à lord Ponsonby ne s'appliquent qu'au cas d'une intervention russe dans la contestation entre le sultan et le pacha.

Ainsi lord Palmerston, plein de décision et d'impatience, quand il espère faire de la France l'instrument des rancunes britanniques contre Méhémet-Ali, hésite, tergiverse, temporise, quand le Gouvernement français le convie à soustraire l'empire ottoman au seul danger réel qui le menace, la domination russe. Peut-être songe-t-il déjà à abandonner un allié trop peu complaisant, et à chercher dans le czar un complice plus accommodant pour l'exécution de ses desseins contre le pacha d'Égypte.

Cependant le Cabinet des Tuileries ne se dissimulait pas que forcer le passage des Dardanelles, c'était soumettre la conservation de la paix à une périlleuse épreuve; et il n'avait envisagé cette éventualité que comme un de ces cas extrêmes auxquels il est sage de se préparer, tout en s'efforçant de les détourner. N'y avait-il rien à tenter avant d'en arriver là? D'où venaient les inquiétudes de l'Europe? De la crainte que l'armée de Méhémet-Ali, victorieuse en Syrie, ne marchât contre Constantinople. Que le pacha se bornât à défendre ses États et à les faire respecter, sans passer ses frontières, il n'y avait plus de motif d'intervention armée, et par conséquent plus d'occasion de conflit. Or, si la France avait, avec raison, refusé d'aller obliger, à coups de canon, Ibrahim à rentrer en Égypte, elle pouvait représenter amicalement au vice-roi qu'il avait plus intérêt que tout autre à ne pas attirer en Orient les armées de l'Europe, et obtenir de lui qu'il résistât à toute tentation de conquête. Sans doute, porter au pacha, de la part de l'Europe, de tels conseils, c'était, *ipso facto*, se rendre garant que l'Europe se montrerait envers lui équitable et bienveillante ; et il est à croire que le Cabinet des Tuileries n'eût pas assumé cette responsabilité, s'il n'eût été pressé de le faire par les cabinets de Vienne et de Berlin, fort alarmés de la tournure que prenaient les choses. Mais devait-il supposer qu'en usant, à la prière de la Prusse et de l'Autriche, de son influence sur le pacha, afin d'obtenir de lui, par la persuasion, ce que l'Angleterre avait voulu exiger même par la guerre, il s'exposait à voir la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre s'unir contre le pacha, et le récompenser de sa modération en lui arrachant la moitié de ses États! Le Cabinet des Tuileries, toujours si droit et si scrupuleusement loyal dans ses rapports avec l'étranger, n'eut pas cette pensée. Ce

fut un tort, l'événement l'a prouvé. En politique, celui-là se prépare de tristes mécomptes, qui se confie à la bonne foi d'autrui ; et il y avait au moins imprudence à s'avancer ainsi isolément, sans avoir pris ses garanties contre les manœuvres d'un homme tel que lord Palmerston.

Le Cabinet des Tuileries avait donc cédé aux instances faites près de lui ; et, dans les premiers jours de juin, deux officiers d'ordonnance du maréchal Soult étaient partis pour l'Orient. L'un, le capitaine Foltz, avait ordre de se rendre au quartier général de Hafiz en passant par Constantinople ; l'autre, le capitaine Caillet, était envoyé par Alexandrie près d'Ibrahim. Ils devaient, au nom de la France, éclairer le sultan et le pacha sur la nécessité de mettre immédiatement fin aux hostilités, et leur demander des ordres en ce sens pour les généraux en chef. La mission de M. Foltz devint sans objet avant d'être remplie ; Hafiz n'avait plus d'armée. M. Caillet arriva au camp d'Ibrahim trois jours après la bataille de Nézib. Il apportait au généralissime une dépêche de son père, lui enjoignant de ne pas passer la frontière, lors même qu'attaqué sur le sol de Syrie il remporterait la victoire. Ibrahim reçut cet ordre en frémissant. « Il est trop tard, dit-il ; mon père lui-même n'aurait pas écrit cette lettre, s'il avait connu l'agression des Turcs et leur défaite. » C'était une cruelle déception, en effet, pour le bouillant et glorieux vainqueur, que de se voir ainsi arrêté, au moment où la fortune des combats ouvrait l'espace à ses rêves les plus ambitieux, et où il pouvait sans obstacle promener en conquérant son armée dans toute l'étendue de l'Asie Mineure, de Trébizonde à l'Archipel, de l'Euphrate à Scutari. Cependant, sur les fermes remontrances de M. Caillet, il se résigna à rester en deçà du Taurus, se bornant à

occuper Marach et Orfa, pour assurer la subsistance de son armée.

Quelles paroles furent dites, quelles promesses furent faites, quels engagements furent pris par l'envoyé français pour déterminer le vice-roi et son fils à ce sacrifice? On a beaucoup discuté à ce sujet, et les ministres du 12 mai ont établi à la tribune que la France n'avait rien signé qui liât sa liberté. Disputes de mots! Il est des actes qui obligent à l'égal d'un contrat; et quand les conseils impérieux d'un envoyé du Cabinet des Tuileries eurent arrêté à Nézib l'armée victorieuse d'Ibrahim, le Gouvernement français n'était plus libre d'abandonner aux machinations de lord Palmerston la fortune de Méhémet-Ali. Les ministres du 12 mai et leurs successeurs l'ont compris ainsi et ont agi en conséquence; quel qu'ait été l'insuccès de leurs efforts, on doit les en louer.

Presque au même moment où la Porte apprenait qu'elle n'avait plus d'armée, elle perdait sa flotte; et ceci est un des plus piquants épisodes de ce drame oriental si fécond en péripéties. Au milieu du trouble inévitable que causaient dans le gouvernement ottoman la mort de Mahmoud et le changement de règne, les agents officiels ou officieux de la Russie et de l'Angleterre avaient, bien que dans des vues différentes, uni leurs intrigues pour amener une rencontre entre la flotte turque et la flotte égyptienne. La Russie désirait vivement éloigner la flotte turque du Bosphore, parce qu'alors il y faudrait les vaisseaux russes pour en fermer le passage à Ibrahim. L'Angleterre, qui avait désormais pris son parti de l'entrée des Russes dans le Bosphore, avait à gagner, à un combat entre les deux marines, l'affaiblissement du vice-roi, « et la destruction d'un grand nombre de vaisseaux

qui ne seraient pas les siens[1]. » Aussi la joie des deux ambassadeurs dut-elle être grande lorsque, le 4 juillet, sans ordre du divan, le capitan-pacha fit mettre à la voile et cingla vers les Dardanelles. La flotte était composée de huit vaisseaux, de douze frégates et d'un nombre considérable de petits bâtiments, corvettes, bricks et bateaux à vapeur. Elle était précédée du vaisseau anglais le *Vanguard* faisant office d'éclaireur, et dont le commandant en second, capitaine Walker, était monté à bord du capitan. D'autres officiers de la même nation, portant l'uniforme turc, étaient répartis dans la flotte.

L'escadre française, qui comptait seulement deux vaisseaux et quatre bâtiments inférieurs, était alors au mouillage du cap Baba. Elle avait pour instruction de surveiller les mouvements des marines de la Turquie et de l'Égypte et de les empêcher d'en venir à une collision. Aussi l'amiral Lalande ne fut-il pas sans inquiétude en voyant s'avancer, par la passe de Ténédos, cette masse imposante de navires qu'on ne pouvait croire envoyés dans une intention pacifique. Les arrêter par la force, il n'y fallait pas songer ; mais peut-être des conseils donnés sous l'autorité de la France seraient-ils écoutés. Sur l'ordre de l'amiral, le vaisseau *Iéna*, qui portait son pavillon, se jeta hardiment au milieu de la flotte turque et s'arrêta court, saluant de ses batteries le pavillon ottoman. Le capitan-pacha fit aussitôt mettre en panne, et un bateau à vapeur, monté par Osman-Bey, *Reale-Bey* de la flotte, vint recevoir l'amiral pour le transporter à bord du capitan. Pendant le trajet, Osman, enfermé avec l'amiral dans la chambre du navire, lui déclara, par l'intermédiaire d'un drogman arménien, « que la flotte sor-

[1] *L'Escadre de la Méditerranée*. Paris, Amyot, 1853.

tait des Dardanelles contre les ordres du divan, et qu'elle allait se joindre à l'escadre égyptienne. Jamais communication n'avait été plus inattendue ; mais Osman-Bey continua sans s'occuper de l'effet qu'elle avait produit. Il développa les motifs qu'avait eus le capitan-pacha de prendre cette grave décision. Il était d'accord, disait-il, avec Hafiz-Pacha qui commandait l'armée du Taurus. Leur intention était de demander une entrevue à Méhémet-Ali, et de s'entendre avec lui pour faire cesser tout prétexte de guerre. Puis le capitan-pacha se rendrait à Constantinople par mer, pendant qu'Hafiz-Pacha y marcherait à la tête de son armée, et ils s'uniraient pour renverser le gouvernement de Khosrew-Pacha, qui gouvernait au nom du sultan enfant, et qui n'était pas un Turc, mais un véritable vice-roi russe. Vendu au czar, Khosrew trahissait son pays en le poussant dans une guerre impie contre des frères en religion, dans une guerre où la ruine de l'empire ottoman était certaine. Le capitan-pacha, ajouta Osman-Bey, a voulu que l'amiral français eût connaissance de tous ses projets ; il lui ouvre son cœur, et lui demande avec confiance son avis et sa protection. Il ne doute pas que la France n'approuve une conduite dont le but est de maintenir la paix en Orient, et d'arracher la Turquie à l'oppression d'une influence étrangère dont elle ne sait comment se délivrer.

« L'amiral Lalande ne put cacher entièrement la surprise que lui causa cette communication ; sa réponse fut vague et un peu embarrassée. Il refusait d'avoir une opinion sur les affaires intérieures de la Turquie, et sans approuver la reddition de la flotte à Méhémet-Ali, il engageait le capitan-pacha à faire tous ses efforts pour obtenir le maintien de la paix et éviter une guerre désastreuse. Il ne pouvait donner au capitan-pacha un de ses

officiers comme sauvegarde, mais il consentait à le faire accompagner par un de ses navires, dont le commandant aurait ordre de faciliter toute tentative d'arrangement pacifique. La conversation se termina par la demande que fit Osman-Bey qu'on n'ouvrît pas la bouche de tout ce qui venait de se dire dans l'entrevue officielle que l'amiral Lalande allait avoir, à bord du vaisseau-amiral, avec le capitan-pacha. Le vaisseau, en effet, était rempli d'officiers anglais et de drogmans vendus à la Russie, dont il fallait avoir une extrême défiance. On remonta sur le pont, et l'amiral se rendit immédiatement à bord du vaisseau turc [1]. »

Après cette visite, qui eut un caractère tout officiel, et à laquelle assistaient plusieurs officiers anglais cachés sous le costume oriental, la flotte turque put continuer son voyage. Le 14 juillet, elle entrait dans le port d'Alexandrie, et se mettait à la disposition du pacha, au grand étonnement des Anglais, fort désappointés de devenir ainsi les hôtes de celui qu'ils s'attendaient à combattre. Quant à l'escadre française, renforcée de quatre vaisseaux d'abord, auxquels s'en ajoutèrent successivement sept autres, elle vint, quelques jours après, mouiller dans la baie de Besica, avec ordre d'enlever et d'occuper les forts qui commandent le passage des Dardanelles, le jour où les Russes paraîtraient sous les murs de Constantinople.

[1] *L'Escadre de la Méditerranée*. Il n'y a plus aujourd'hui d'indiscrétion à dire que cette brochure, à laquelle sont empruntés les curieux détails qui précèdent, a pour auteur M. le prince de Joinville. Ce jeune prince, qui servait en qualité d'officier à bord de l'*Iéna*, a été témoin des faits qu'il raconte. L'exactitude n'est pas, du reste, le seul mérite de cet opuscule, inspiré par le patriotisme le plus pur et le plus élevé, et où l'on remarque également la science de l'homme de mer, la justesse et l'étendue des observations, la hauteur des vues, la sobriété et l'élégante clarté du langage.

L'effet produit par la défection de la flotte ottomane fut immense et divers. A Constantinople, ce fut de la consternation. Sans soldats et sans vaisseaux, le divan fut saisi d'épouvante, et crut voir déjà l'armée du pacha sous les murs du sérail. Avec une précipitation qui trahissait toutes ses terreurs, il dépêcha vers Méhémet-Ali Akif-Effendi, chargé de lui offrir la paix moyennant la confirmation des avantages que lui avait accordés la convention de Kutaïa, offre qui fut rejetée avec dédain, le vice-roi exigeant l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie, et la destitution du grand vizir Khosrew-Pacha, son ennemi personnel. A Saint-Pétersbourg, la joie fut sans mélange, le sultan n'ayant plus d'autre ressource que de se jeter éperdu dans les bras du czar. A Londres, au contraire, il y eut une explosion de colère d'autant plus violente, qu'à un grave échec pour la politique britannique se joignait une sorte d'amère mystification, la flotte ottomane ayant été conduite au pacha par des officiers anglais, et sous l'escorte du pavillon de la Grande-Bretagne. A Paris enfin, où, tout en favorisant l'extension de la puissance égyptienne, on désirait consolider l'existence de l'empire ottoman, on envisageait les choses beaucoup plus froidement ; on se disait que si, maître de la flotte, Méhémet-Ali pouvait se faire, de sa restitution, un titre à des concessions plus larges, il était à craindre qu'il n'y trouvât un motif de s'obstiner dans des exigences exagérées.

Tandis que les choses se compliquaient ainsi sur le terrain oriental, un fait étrange venait ajouter, pour le ministère français, de nouveaux embarras à ceux qui naissaient de la question elle-même et de la multiplicité des intérêts en présence. Le 1er juillet 1839, la Chambre des députés eut à discuter le projet de loi portant allocation d'un crédit de dix millions, applicables à des arme-

ments maritimes. Par une singulière interversion des rôles, la commission nommée pour examiner le projet, après avoir reconnu la nécessité d'allouer le crédit, avait cru devoir, suivant les termes du rapport, « pénétrer dans le cœur même de la question, » et en chercher la meilleure solution. Devançant les événements, supprimant l'imprévu et l'inconnu, ne tenant compte des obstacles, des intérêts et des volontés contraires que pour les supposer impuissants, pliant, en un mot, toutes choses au gré de ses désirs, la commission avait marqué le but à atteindre. Ce but, c'était le *statu quo* en Orient, c'est-à-dire la Turquie d'Europe et l'Asie Mineure au sultan, l'Égypte et la Syrie au pacha ; et, pour régler et surveiller les destinées de l'empire ottoman, un congrès des cinq grandes puissances. Là était, d'après le rapport, la seule bonne, la seule vraie solution ; là était aussi, dans la pensée secrète de la commission, la meilleure solution pour la France, qui, unie à la Prusse et à l'Autriche, serait à peu près assurée d'avoir, pour faire tête à la Russie et à l'Angleterre, toujours trois voix contre deux, souvent quatre voix contre une, et exercerait ainsi une prépondérance de fait dans la Méditerranée. Cette dernière considération, sans doute, n'était point exprimée dans le rapport de M. Jouffroy, et l'habile rapporteur avait, autant que possible, évité, au moins dans la forme, ce qui pouvait exciter les défiances de l'Europe. L'intention, du reste, était excellente et toute patriotique. Le ministère était nouveau, et la plupart de ses membres étaient eux-mêmes nouveaux aux affaires ; la commission avait craint qu'il ne se laissât intimider par la grandeur de la responsabilité qui pesait sur lui, et elle avait voulu l'encourager, le stimuler, en lui montrant ce que la Chambre attendait de lui et jusqu'où il pouvait compter sur son

appui. C'est ce qui résulte évidemment des dernières paroles par lesquelles, avant le vote, le rapporteur termina le résumé de la discussion. « Cette grande question et ce grand débat, dit M. Jouffroy, imposent au Cabinet une immense responsabilité. En recevant de la Chambre les dix millions qu'il est venu lui demander, il contracte un solennel engagement. Cet engagement, c'est de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, messieurs, une tâche grande et difficile. Le Cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids. Il est récemment formé, il n'a pas encore fait de ces actes qui consacrent une administration; mais la fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux Cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830. »

Mais quelque soin qu'eût pris la commission de s'en défendre, il faut voir surtout, dans ce fait anormal, dans cette usurpation d'attributions, la manifestation de cette tendance naturelle des assemblées délibérantes à empiéter sur le pouvoir exécutif, à transformer un droit d'examen et de contrôle en un droit d'impulsion et d'initiative. En dépit de l'intention, le mal fut réel. Pour prémunir le ministère contre une faiblesse possible, la Chambre lui mettait des lisières; elle l'enfermait dans les termes d'un programme, dont elle livrait imprudemment le secret à l'Europe.

Oui, M. Jouffroy avait raison, la solution que recommandait le rapport était la meilleure au point de vue où se plaçait la France, aussi bien qu'au point de vue général; mais, par cela même, elle n'était pas la meilleure

pour nos rivaux. Comment la commission, comment la Chambre ne se dirent-elles pas qu'en imposant au Gouvernement, avec cette solennité, une politique déterminée, qu'en indiquant ainsi à ceux que cette politique allait froisser où ils devaient porter leur effort, elles lui ôtaient ses chances de réussite? Comment ne se dirent-elles pas que les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg n'étaient pas dépourvus de moyens d'attirer à eux les Cabinets de Vienne et de Berlin; qu'on leur en offrait un nouveau en leur donnant occasion de dénoncer nos ambitieuses prétentions, et que ce concert européen que nous voulions former contre eux, ils pourraient bien le former contre nous et sans nous! On ne fait pas de la diplomatie à la tribune; et, dans un débat qui touche à tant d'intérêts, qui remue de si ombrageuses rivalités, tout le désavantage est pour celui qui, d'avance, a jeté son dernier mot.

A cette faute du pouvoir parlementaire, le Cabinet en ajouta une de son côté, en acceptant par son silence la position qui lui était faite, et en ne revendiquant pas, au nom des principes constitutionnels et au nom de sa propre responsabilité, son entière et absolue liberté d'action. On ne saurait s'en étonner. Il lui manquait un homme qui eût autorité sur la Chambre, et à se dire indépendant, il pouvait compromettre son existence. Il resta donc lié à un programme, et moralement tenu de ne s'en pas départir, en présence des autres Cabinets maîtres de prendre conseil des circonstances, et d'y accommoder leurs résolutions dernières.

Le ministère du 12 mai ne tarda pas à s'engager, par une démarche décisive, dans la voie qui lui était indiquée par la saine appréciation des choses non moins impérieusement que par le vœu de la Chambre. A

peine eut-on appris à Paris la mort de Mahmoud, que le maréchal Soult adressa (17 juillet) aux ambassadeurs français près des grandes cours, une note à l'effet d'inviter ces dernières à couvrir de leur garantie collective l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman. Dans la crise que traverse l'empire ottoman, disait le ministre, « il n'y a que l'unanimité de vues des grandes puissances de l'Europe qui puisse offrir aux vœux des amis de la paix une garantie suffisante... Tous les Cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie régnante ; tous sont disposés à employer leurs moyens d'influence et d'action, pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre européen, et ils n'hésiteraient pas à se déclarer contre toute combinaison qui y porterait atteinte... Le Gouvernement du Roi pense que les Cabinets agiraient efficacement pour l'affermissement de la paix, en constatant dans des documents écrits qu'ils se communiqueraient réciproquement, et qui ne tarderaient pas à arriver à la publicité, les intentions que je viens de rappeler... »

Pour bien saisir la portée de cette note, il est essentiel de se rappeler que personne alors ne faisait dépendre l'intégrité de l'empire ottoman de la limite qui séparerait, en Syrie, les États du sultan de ceux de son vice-roi. « Un peu plus, un peu moins de Syrie, donné ou ôté au pacha, nous touche peu, avait dit M. de Nesselrode à l'ambassadeur français ; notre seule condition c'est que la Porte soit libre dans le consentement qu'elle donnera. » L'équilibre européen n'avait, en effet, rien à voir dans ce débat. Le seul danger était à Constantinople ; et, pour le conjurer, il y avait deux choses à faire : empêcher Ibrahim de menacer la capitale et dispenser les Russes de la secourir. L'effet du concert auquel la France provoquait

l'Europe aurait donc été, en réalité, de soumettre à la surveillance de l'Europe l'action de la Russie à Constantinople, et d'anéantir virtuellement le traité d'Unkiar-Skelessi. Et pour donner à cette idée sa valeur et son application immédiates, la France proposait que les représentants des cinq grandes cours, délibérant en commun à Vienne, évoquassent à leur haut arbitrage la querelle du sultan et du pacha et réglassent les conditions qui seraient, au besoin, imposées par les pavillons réunis aux deux parties belligérantes.

L'Angleterre fit plusieurs objections à ce plan, qui lui souriait peu. Pour elle, en effet, la paix de l'Europe n'était pas seule en question ; elle se préoccupait beaucoup de savoir en quelles mains resterait ce que lord Palmerston appelait les deux clefs de ses magasins de l'Inde, et elle craignait que les autres puissances ne fussent disposées à faire trop large la part de Méhémet-Ali. Lord Palmerston n'avait pas encore renoncé à son projet primitif de faire trancher la question d'Orient par l'action commune de la France et de l'Angleterre, pourvu que la France consentît à faire passer les intérêts de l'Angleterre avant l'intérêt général de l'Europe et même avant ses vues particulières.

Il finit toutefois par donner son assentiment à la proposition, qui alla échouer à Saint-Pétersbourg contre le refus catégorique du czar. « L'empereur, écrivit à ce sujet M. de Nesselrode, ne désespère nullement du salut de la Porte, pourvu que les puissances de l'Europe sachent respecter son repos, et que, par une agitation intempestive, elles ne finissent pas par l'ébranler en voulant la raffermir. »

Sur ces entrefaites, arriva à Londres la nouvelle de la défection de la flotte ottomane. La colère, on l'a déjà dit,

fut grande dans le gouvernement et dans le public anglais. Sur-le-champ, et sous l'inspiration du premier mouvement, lord Palmerston adressa au Cabinet des Tuileries (1er août) une dépêche par laquelle il proposait l'envoi à Alexandrie d'une flotte anglo-française, chargée d'exiger la restitution immédiate de la flotte turque, et autorisée à pousser l'emploi des moyens coercitifs jusqu'à s'emparer de la flotte égyptienne elle-même. Comme il était impossible que le pacha ne résistât pas, les canons anglo-français auraient eu là l'occasion de brûler du même coup deux des marines les plus importantes de la Méditerranée; et l'espoir d'obtenir un tel résultat avait tellement saisi le chef du Foreign-Office, qu'il ne prit pas même la peine d'adoucir par la forme ce que sa proposition avait de violent et de brutal. Mais le Gouvernement français n'avait nulle envie de faire un second Navarin, plus impolitique encore et plus injustifiable que le premier. Il répondit à lord Palmerston (6 août) de manière à ne lui permettre aucune illusion à cet égard; seulement il promit d'user de son influence pour obtenir la restitution de la flotte turque, et d'empêcher qu'il en fût fait usage contre le sultan.

Irrité de tant de refus opposés à de si persévérants efforts, désespérant enfin de faire de la France la dupe de son habileté ou la complice de ses desseins, lord Palmerston songea à chercher ailleurs des alliés plus complaisants, ou tout au moins une vengeance à ses mécomptes. Dès ce moment, tout devint froid, aigre, malveillant dans les rapports du Cabinet de Saint-James avec le Cabinet des Tuileries. C'est un grand tort, aux yeux de certains hommes, que d'avoir raison de l'astuce et de la finesse par le bon sens et la bonne foi. Ce tort, le gouvernement de Juillet l'a eu toujours envers lord Palmerston; là est le

motif de la haine ardente que cet homme d'État lui porta jusqu'à son dernier jour, et qui fit jouer à la diplomatie britannique un rôle si actif et si peu honorable dans la révolution de 1848.

Loin donc que le concert européen provoqué par la France fût en voie de se réaliser, il rencontrait désormais pour obstacle, outre la résistance directe du czar, la mésintelligence croissante entre les cabinets de Londres et de Paris. Mais, au moment même où l'entente était reconnue impossible entre les gouvernements, elle passait tout à coup et de la manière la plus imprévue, à l'état de fait accompli entre leurs représentants à Constantinople.

Le cabinet de Vienne avait saisi avec un empressement bien naturel les ouvertures de la France. L'Autriche, en effet, avait tout à gagner à ce qu'une conférence des grandes puissances, prenant en mains les affaires d'Orient, ôtât tout prétexte à une intervention militaire isolée. Aussi M. de Metternich avait-il agi pour faire accueillir cette idée par la Prusse et par la Russie. Il avait réussi à Berlin, et se croyait assuré de réussir à Saint-Pétersbourg, lorsque le désastre de Nezib, suivi bientôt de la défection de la flotte, lui donna lieu de craindre que les négociations ne fussent devancées par les événements. Dans sa détresse, la Porte n'allait-elle pas appeler la Russie à son secours? et, une fois la démarche faite, une fois la flotte russe entrant dans le Bosphore et l'amiral Lalande forçant les Dardanelles, où s'arrêteraient les conséquences? A tout prix, il fallait empêcher que les choses en vinssent à cette extrémité. Avec une précipitation que rend plus surprenante sa circonspection habituelle, l'archichancelier ordonna au baron de Sturmer, son internonce à Constantinople, d'inviter les représentants des autres cours à se joindre à lui, pour faire au divan une déclaration de pro-

tection collective ; et comme M. de Boutenieff pouvait hésiter à s'associer à un acte si peu en rapport avec la politique de sa cour, le prince de Metternich prit sur lui de répondre de l'approbation de l'empereur Nicolas.

Cet ordre parvint à M. de Sturmer à l'heure même où Akif-Effendi, de retour d'Alexandrie (27 juillet 1839), faisait connaître au divan les conditions auxquelles Méhémet-Ali consentait à faire la paix et à rendre la flotte. Sans armée, sans vaisseaux, ne sachant qu'attendre de la rivalité des puissances européennes, il ne restait à la Porte qu'à se courber sous la loi du vainqueur. Elle s'y résigna, et résolut d'accorder à Méhémet-Ali le gouvernement héréditaire de ses possessions actuelles, c'est-à-dire de l'Égypte et de la Syrie, avec les districts d'Adana, d'Orfa, de Diarbekir, et l'île de Candie. Et déjà le firman se préparait ; déjà deux dignitaires étaient désignés pour le porter à l'heureux pacha, lorsque fut remise au divan (27 juillet) une note signée par les cinq ambassadeurs et ainsi conçue : « Les soussignés, conformément aux ins-« tructions reçues de leurs gouvernements respectifs, ont « l'honneur d'informer la Sublime-Porte que l'accord « entre les cinq grandes puissances sur la question d'O-« rient est assuré, et qu'ils sont chargés d'engager la « Sublime-Porte à s'abstenir de toute détermination dé-« finitive sans leur concours, et à attendre l'effet de l'in-« térêt qu'elles lui portent. » Le firman ne fut pas envoyé.

Que lord Ponsonby ait signé cette note, on ne saurait s'en étonner, car elle avait pour double effet d'infirmer le protectorat exclusif de la Russie et de remettre à la décision de la diplomatie la question tranchée par les faits en faveur de Méhémet-Ali. Mais que la signature du représentant de la France figurât au bas d'une telle pièce, c'est ce qui

ne s'excuse ni ne s'explique. Eh quoi! la France désirait assurer au vice-roi, même malgré la Porte, l'hérédité de ses États; elle avait fait de cet arrangement l'un des points essentiels de sa politique orientale; et c'est lorsque, par une bonne fortune inespérée, la Porte allait, de son propre mouvement, donner raison à cette politique; c'est lorsque le vice-roi allait recevoir, par une concession directe et sous la garantie d'un traité, plus que nous ne demandions pour lui, et lorsque ce grand conflit d'Orient allait recevoir, en dépit de l'Angleterre et de la Russie, une solution conforme à nos vœux; c'est dans de telles circonstances que l'amiral Roussin opposait aux intentions de la Porte le *veto* de la France! Le ministère français avait, il est vrai, proposé un concert européen, mais dans le but de faciliter une solution pacifique, non de l'entraver, surtout quand elle devait nous être favorable; et un ambassadeur doit savoir se mettre au-dessus de la lettre de ses instructions pour n'obéir qu'à leur esprit. M. l'amiral Roussin n'avait pas toujours eu la main heureuse dans la conduite de cette délicate affaire; cette fois, sa méprise était de celles qui ne se pardonnent pas; son remplacement était devenu une nécessité. M. de Pontois lui fut donné pour successeur[1].

L'effet de la note du 27 juillet fut tout autre que ne l'attendait M. de Metternich. L'habile archichancelier avait pensé qu'une fois engagé par la signature de son ambassadeur, le czar donnerait son adhésion au projet de conférence à Vienne, et que la solution de la question d'Orient serait ainsi définitivement remise à la diplomatie.

[1] Une note, insérée au *Moniteur* du 13 septembre 1839, annonça « M. l'amiral Roussin était « appelé » en France et que M. de Pontois allait remplir à Constantinople les fonctions d'ambassadeur, avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Il en arriva autrement. L'empereur Nicolas fut fort irrité d'un procédé qui n'était pas exempt de légèreté, et s'en exprima en des termes peu flatteurs pour M. de Metternich. Sans désavouer officiellement son ambassadeur, il déclara qu'il ne se tenait pas pour lié, et qu'il entendait garder sa position exceptionnelle. La conférence n'eut donc pas lieu, l'accord annoncé à la Porte ne se fit pas, et les puissances se trouvèrent hors d'état de rien substituer aux arrangements que le divan, sur la foi de leurs promesses, avait repoussés.

Le Cabinet des Tuileries, promoteur de l'idée d'une conférence, n'avait pas lieu de se féliciter de ce résultat, car il n'avait réussi, grâce à la faute de son ambassadeur, qu'à empêcher Méhémet-Ali de recueillir le fruit de sa victoire, et il s'était fait, parmi les autres cabinets, deux adversaires déterminés pour deux alliés tièdes et chancelants. Loin de gagner du terrain, il en avait perdu beaucoup, et il se voyait déçu dans son espoir de saisir cette influence prépondérante que lui avait assignée le programme parlementaire, et que réclamait de lui plus impérieusement encore l'impatience de l'opinion publique. Les esprits, en effet, commençaient à se surexciter en France ; et l'on sentait s'échauffer ce vieux levain des haines nationales, qu'avait laissé dans le sang de la génération le ressentiment de nos derniers revers. De toutes parts, on encourageait, on poussait le Gouvernement à se montrer fort ; les plus modérés eux-mêmes n'étaient pas éloignés de lui conseiller la témérité et l'arrogance. Les uns attendaient de lui la revanche de nos prétendues faiblesses en Italie, en Belgique et en Espagne ; les autres lui demandaient de prouver une fois de plus, par quelque acte éclatant et énergique, que la politique de paix n'est pas nécessairement une politique

de timidité. Les journaux, caressant les penchants vaniteux du pays, s'étaient graduellement montés au ton de la provocation et du défi, et commençaient à faire écho aux déclamations de ce patriotisme niais, qui croit que la France est déchue de son rang, quand sa volonté n'est pas la loi souveraine de l'Europe. Le ministère avait subi, dans une certaine mesure, la pression de ce mouvement général. Il était tout simple, d'ailleurs, que ceux de ses membres qui appartenaient au centre gauche, désirassent signaler leur présence aux affaires par un redoublement de fermeté dans nos rapports avec l'étranger. Aussi avait-il été question d'envoyer des troupes à Candie, et d'occuper cette île de manière à en faire « une Ancône d'Orient, » peut-être même, en cas de partage de l'empire ottoman, un avancement d'hoirie. Cette singulière idée, qui eût jeté tout à coup un *casus belli* à travers des négociations de paix, fut écartée par la sagesse du Roi et par la haute raison d'une minorité du Conseil.

Cependant un fait se préparait qui allait changer complétement la face des choses, et faire au ministère français une situation qu'il était loin de prévoir. Toujours préoccupé d'abattre la puissance du pacha d'Égypte, et résolu à poursuivre malgré la France le but pour lequel il n'avait pu obtenir son concours, lord Palmerston invita officiellement (août 1839) les cours de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin à s'unir à l'Angleterre pour ramener sous l'autorité de la Porte le pacha révolté. La note adressée à cet effet à ses agents, par le chef du Foreign-Office, était pressante, et exprimait l'avis que le refus d'une ou de plusieurs des puissances ne devrait pas être pour les autres un motif de s'abstenir. En même temps, il était recommandé à lord Clanricarde, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de laisser entrevoir à

M. de Nesselrode le désir et la possibilité d'une entente intime entre l'Angleterre et la Russie. Il eût été difficile d'indiquer plus clairement l'intention de se séparer de la France.

Les puissances du Nord ne pouvaient que se réjouir de voir enfin se relâcher une union qui, depuis 1830, les avait ou inquiétées ou tenues en échec. Pour l'empereur Nicolas, en particulier, c'était l'occasion longtemps attendue de faire sentir au gouvernement de Juillet les effets de son mauvais vouloir; comment ne se serait-il pas empressé d'en profiter? On ne dut donc pas être surpris d'apprendre à Paris, dans les premiers jours de septembre, que M. de Brunow venait de partir de Saint-Pétersbourg, chargé par le czar de négocier avec le cabinet de Saint-James un arrangement particulier entre la Russie et l'Angleterre, arrangement qui devrait avoir son effet indépendamment de l'adhésion qu'y donneraient ou n'y donneraient pas les autres puissances. L'étalage qu'on fit de cette mission, l'affectation avec laquelle le but en fut partout publié, semblaient annoncer qu'on ne conservait aucun doute sur le succès. Sur-le-champ, le Cabinet des Tuileries s'adressa au cabinet de Vienne, pour chercher à contre-balancer de ce côté les résolutions qui pourraient être prises à Londres. M. de Metternich, en effet, n'était pas sans inquiétude, et il savait lord Palmerston fort capable, pour acquérir à l'Angleterre un avantage dans la Méditerranée, de sacrifier au czar les intérêts de l'Autriche sur les rives de l'Euxin. Mais M. de Metternich dut se montrer d'autant plus prudent qu'il avait à se faire pardonner à Saint-Pétersbourg la note du 27 juillet; il était d'ailleurs fort embarrassé, car s'il craignait pour les intérêts de l'Autriche, il n'était pas sans désirer de voir les efforts de M. de Brunow aboutir à un relâchement sérieux

de l'alliance anglo-française. Il se montra donc très-froid, ne se prononça sur aucun point, laissa tout espérer et ne promit rien.

Le Cabinet des Tuileries n'avait pas de temps à perdre, car M. de Brunow était arrivé à Londres le 15 septembre. Il pensa qu'en mettant la loyauté de ses intentions à l'abri de tout soupçon, en faisant connaître d'une manière précise ses vues pour le règlement de la question d'Orient, en y ralliant, si c'était possible, les cabinets de Vienne et de Berlin, il paralyserait les desseins hostiles des deux autres cours à son égard. Tel fut l'objet d'une note qu'il rédigea sous la date du 21 septembre. Dans cette note, le ministre français commençait par protester de sa confiance en la longue existence de l'empire ottoman, et exprimait des doutes sur la durée de l'œuvre de Méhémet-Ali, dont les possessions étaient, disait-il, « destinées à rentrer, à une époque plus ou moins rapprochée, sous l'autorité directe du sultan ; » puis il proposait, comme moyen de mettre fin à la querelle présente, d'accorder au vice-roi le gouvernement héréditaire de l'Égypte et de la Syrie, avec la possession viagère de Candie, et de restituer au sultan les districts d'Adana, d'Orfa et de Diarbekir. Ce plan était sage. En réduisant les sacrifices de la Porte à une province sur laquelle elle n'exerçait qu'une autorité nominale, il faisait au vice-roi une part assez large pour satisfaire son ambition légitimée par la victoire, et il désignait pour limites entre les États du sultan et ceux de son vassal, la chaîne du Taurus au nord et l'Euphrate à l'est. Cette ouverture, toutefois, n'avait pas le caractère d'un ultimatum, et laissait champ libre à la discussion.

M. de Fiquelmont dirigeait alors la chancellerie de Vienne en l'absence de M. de Metternich, qui, se disant



malade, s'était retiré au Johannisberg. Il fit bon accueil au plan français, et promit même de l'appuyer près du divan. Mais l'obstiné Méhémet-Ali ayant refusé de renoncer au district d'Adana, position offensive contre l'Asie Mineure, la négociation n'eut pas d'autre suite.

Pendant ce temps, M. de Brunow avait, de son côté, communiqué au cabinet de Saint-James les propositions de la Russie. Le czar laissait aux pavillons réunis de l'Angleterre et de la France la tâche de contraindre Méhémet-Ali à rendre la Syrie au sultan, et se réservait pour lui seul le soin de protéger Constantinople contre les entreprises d'Ibrahim. C'était simplement la reproduction de la proposition présentée par lord Palmerston au Gouvernement français au début des événements. Aussi le chef du Foreign-Office y donna-t-il tout d'abord son assentiment personnel. Mais le ministère du 12 mai, à qui ce plan fut communiqué, le rejeta avec une fermeté dont il faut lui faire honneur. Dans une dépêche du 26 septembre, après avoir établi que l'acceptation de ces conditions impliquerait la reconnaissance du traité d'Unkiar-Skelessi, et créerait un précédent dont la Russie pourrait ensuite se prévaloir comme d'un droit, le maréchal Soult ajoutait : « Jamais, de notre aveu, une escadre de guerre ne « paraîtra devant Constantinople sans que la nôtre s'y « montre aussi... Le Cabinet de Londres n'ayant pas « encore pris de résolution définitive, nous aimons à « croire que de plus mûres réflexions lui feront repousser « les propositions captieuses de la Russie. En tout cas, la « détermination du Gouvernement du Roi est irrévo« cable. Quelles que soient les conséquences d'un déplo« rable dissentiment, dût-il avoir pour effet l'accomplis« sement du projet favori de la Russie, celui de nous « isoler de nos alliés, ce n'est pas nous qui en aurons

« encouru la responsabilité. Nous resterons sur notre « terrain ; ce ne sera pas notre faute si nous n'y retrou- « vons plus ceux qui s'y étaient d'abord placés à côté de « nous. » Digne et noble langage, qui faisait de l'épée de la France la dernière et seule défense de l'équilibre européen, contre les envahissements de la Russie, favorisés par l'égoïsme mercantile de la Grande-Bretagne !

La guerre, en effet, était au bout de cette dépêche. Qu'un vaisseau russe fût entré dans le Bosphore ; qu'un coup de canon fût tiré des forts des Dardanelles sur le pavillon français, et le débat passait des chancelleries aux champs de bataille. Le ministère ne se l'était pas dissimulé ; et en prononçant de si graves paroles, il en avait accepté les plus extrêmes conséquences. Le cabinet britannique le comprit ainsi, et le bon sens des collègues de lord Palmerston détourna, pour cette fois encore, l'orage près d'éclater. Les propositions de l'empereur Nicolas ne furent point agréées, et M. de Brunow retourna à Saint-Pétersbourg. Mais, avant de partir, il avait été éclairé, par lord Palmerston lui-même, sur la mesure des concessions de pure forme que la Russie aurait à faire, pour faire tomber les objections du cabinet britannique. « Nous sommes les premiers, lui avait dit le chef du Foreign-Office, à admettre la nécessité de voir la Russie interposer ses forces matérielles pour garantir la sécurité de la capitale de l'empire ottoman. Mais mes collègues ont été d'avis qu'il serait désirable et nécessaire que l'intervention militaire de la Russie n'eût point l'apparence d'exclure notre concours ; et qu'elle devrait avoir lieu de manière à pouvoir être combinée avec une certaine coopération et assistance des forces navales de l'Angleterre. Ce concours pourrait être déterminé de manière à ne point confondre et à ne point mettre en contact les forces d'une puissance

avec celles de l'autre..... Chacun des deux détroits serait placé sous la sauvegarde des puissances respectives, dont les forces resteraient ainsi séparées et ne se trouveraient pas mises en présence..... D'ailleurs, la disproportion numérique qui existerait entre les forces respectives démontrerait évidemment que notre coopération n'aurait rien d'hostile pour vous ; car la présence de trois ou quatre vaisseaux, que nous y enverrions, ne serait assurément pas faite pour entrer en concurrence avec vos forces de terre et de mer concentrées dans le Bosphore. Tout ce qu'il nous faudrait serait de constater à la face de la nation que nous n'avons pas consenti à nous laisser exclure d'une action commune destinée à sauver la capitale de l'empire ottoman, que nous n'avons point souscrit formellement à un principe en vertu duquel la Russie serait investie du pouvoir d'exercer seule ce protectorat[1]. »

Que l'on pèse bien tous les mots de cette curieuse déclaration, et l'on verra qu'elle revient exactement à ceci : « Consentez à un arrangement qui nous permette de sauver les apparences et de tromper l'Angleterre, et nous vous abandonnons de fait le protectorat exclusif de Constantinople. »

Mais lord Palmerston ne voulait pas seulement jouer l'opinion publique, il voulait aussi jouer ses collègues, qui ne l'avaient nullement autorisé à parler pour eux le langage qu'il leur prêtait, et à assurer qu'ils se tiendraient pour satisfaits des « apparences. » Cela est si vrai que, malgré la mission de M. de Brunow et les menées de lord Palmerston, le cabinet britannique fit alors un pas pour se rapprocher de la France. Lord Palmerston fut chargé

[1] Dépêche de M. de Brunow, 8 octobre 1839.

par ses collègues d'offrir au Cabinet des Tuileries de laisser à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte et du pachalik d'Acre, moins la place de Saint-Jean-d'Acre (3 octobre). La concession n'était pas sans valeur, car elle accordait au vice-roi une portion importante de la Syrie, et il eût été à désirer que le Cabinet des Tuileries se crût autorisé à s'en contenter. Mais après le refus fait par Méhémet-Ali d'abandonner même le district d'Adana, comment obtenir qu'il renonçât de bon gré à la plus grande partie de la Syrie? Et après avoir arrêté son armée victorieuse à Nezib, n'y aurait-il pas une sorte de perfidie à le réduire par la force à un état territorial beaucoup moindre que celui qu'il possédait avant sa victoire? D'ailleurs l'engouement dont la cause du pacha était l'objet en France ne s'était pas encore attiédi; et si le ministère eût consenti à un amoindrissement aussi notable de la puissance égyptienne, il eût inévitablement encouru le blâme des Chambres. Le Cabinet des Tuileries insista donc, par l'organe du général Sébastiani (14 octobre), pour que le pacha fût plus généreusement traité. La réponse de lord Palmerston trahit toute l'impatience qu'il éprouvait de fermer cette porte ouverte à une transaction, et donne la mesure de l'aigreur qu'il apportait personnellement dans les rapports qui avaient lieu par son canal. « Je vous déclare, au nom du cabinet anglais, dit-il, que la concession du pachalik d'Acre est retirée. »

Les négociations restèrent ainsi suspendues, et aucun changement notable n'était survenu dans la situation, lorsqu'on apprit tout à coup, au commencement de décembre, que M. de Brunow allait revenir à Londres, porteur de propositions nouvelles. Le cabinet britannique, en donnant avis de ce retour au Cabinet des Tuileries, lui annonçait que le czar consentait à l'admission, simulta-

nément avec l'escadre russe, des escadres anglaise et française dans les eaux de Constantinople. Cette communication fut reçue par le ministère avec d'autant plus de satisfaction que, donnant gain de cause à sa politique sur la question principale, et ne laissant plus à débattre que la question secondaire d'une délimitation de territoire entre le sultan et le pacha, elle permettait d'espérer une heureuse solution de ce long et brûlant démêlé. Aussi s'empressa-t-il de donner, de son côté, l'assurance de ses dispositions conciliantes. « Si les propositions de la « Russie sont telles qu'on vous l'a dit, écrivit le maréchal « Soult à M. Sébastiani (9 décembre), si elles ne con- « tiennent rien de plus, rien du moins qui en altère la « portée, je suis prêt à vous envoyer l'autorisation d'y « accéder formellement. Je vais plus loin : le Gouverne- « ment du Roi, reconnaissant, avec sa loyauté ordinaire, « qu'une convention conclue sur de telles bases change- « rait notablement l'état des choses, y trouverait un « motif suffisant pour se livrer à un nouvel examen de « l'ensemble de la question d'Orient, même dans les par- « ties sur lesquelles chacune des puissances semblait « avoir trop absolument arrêté son opinion pour qu'il fût « possible de prolonger la discussion. » Ce n'est pas que le Gouvernement français renonçât à soutenir sincèrement et énergiquement la cause du pacha d'Égypte ; mais il pensait avec raison que, pour obtenir ce grand résultat d'intérêt général : de faire admettre pacifiquement la Turquie dans le droit commun de l'Europe, il pourrait être de son devoir de restreindre ses exigences en faveur de son protégé. Loin donc de s'obstiner dans la rigueur de ses conditions premières, il allait au-devant de la conciliation, et laissait entrevoir des concessions pour le cas où le czar se départirait de ses prétentions à un protectorat exclusif.

Il ne fut pas mis en demeure de donner suite à ses bonnes intentions. L'empereur Nicolas avait bien, il est vrai, reconnu l'impossibilité d'exercer, malgré l'Europe entière, l'espèce de suzeraineté qu'il s'était arrogée sur le sultan et la nécessité de concéder plus même que les apparences. Mais l'orgueil de l'autocrate ne se serait pas abaissé jusqu'à permettre que le sacrifice parût lui en avoir été imposé par la France. Il ne pouvait donc que saisir avec empressement l'occasion de se faire de ce sacrifice, qui lui était arraché par l'inébranlable fermeté du ministère français, un moyen de briser avec éclat l'union des deux cours de Londres et de Paris. Même le complot ourdi à Londres entre M. de Brunow et lord Palmerston pouvant rencontrer des obstacles à Vienne et à Berlin, M. de Brunow avait reçu le pouvoir de pousser les concessions aussi loin qu'il serait besoin pour déterminer la conclusion d'un traité à quatre, sous la réserve, secrètement entendue, que la France n'y serait pas partie.

Le succès de cette intrigue fut complet. Ni la nation anglaise, ni la plupart des collègues de lord Palmerston ne partageaient les rancunes qui animaient cet homme d'État ; et il n'eût pas été sans danger pour lui de blesser la France et de rompre avec elle, s'il ne fût parvenu à tromper son propre pays sur la mesure des exigences de la France. Obtenir que le czar abandonnât le traité d'Unkiar-Skelessi, et faire en sorte que la France parût mettre seule obstacle, par l'exagération de ses prétentions en faveur du pacha d'Égypte, à l'accord de l'Europe sur les affaires d'Orient ; rompre ainsi l'alliance, en trompant du même coup le Gouvernement français, la reine, le Parlement et le peuple britanniques, c'était une entreprise scabreuse peut-être et sûrement peu honorable, mais

digne de séduire lord Palmerston[1]. Il avait osé la tenter, et il avait réussi.

M. de Brunow étant arrivé à Londres en janvier 1840, les communications du cabinet de Saint-James, au sujet des nouvelles propositions apportées par l'envoyé russe, furent loin de répondre à ce que le Cabinet des Tuileries était fondé à attendre, d'après ce qui lui en avait été annoncé. Il se trouva, en effet, c'est du moins ce qu'on dit à la France, que les concessions de la Russie se bornaient à admettre que trois vaisseaux français et trois vaisseaux anglais vinssent croiser à l'entrée de la mer de Marmara, de Gallipoli au golfe de Mondania, tandis que la flotte russe jetterait l'ancre sous les murs du sérail. C'était toujours le traité d'Unkiar-Skelessi. Qu'importait que notre pavillon, au lieu d'être retenu à l'extrémité occidentale des Dardanelles, flottât à l'autre extrémité, séparé de Constantinople par toute la largeur de la Propontide? Et pourtant, l'Angleterre, loin de faire aucune objection à ces conditions, invitait la France à y accéder; et les journaux anglais annonçaient que « le 17 janvier 1840, avaient été signées par lord Palmerston et M. de Brunow les bases d'un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie, relativement à l'affaire turco-égyptienne. » Lord Palmerston et M. de Brunow s'étaient réellement mis d'accord, car la Russie, ainsi qu'on vient de le dire,

[1] A ceux qui douteraient que lord Palmerston ait pu descendre à de si honteuses et si basses menées, il suffira de rappeler un fait propre à prouver de quoi est capable en politique cet illustre et trop habile homme d'État. En février 1852, lord Palmerston fut « renvoyé » du ministère et dénoncé en plein Parlement comme ayant, à l'insu de la Reine et de ses collègues, « altéré des dépêches revêtues de la signature royale, » afin de faire prévaloir son avis personnel sur les événements qui s'accomplissaient alors en France.—Voyez, à ce sujet, la note G à la fin du volume.

avait tout cédé, et consentait même à la parfaite égalité des pavillons dans les eaux de Constantinople. Seulement, on avait dit le contraire à la France, dans la crainte que, satisfaite sur le point principal, elle ne se montrât ensuite de trop facile composition, et qu'il ne restât plus de prétexte pour la tenir à l'écart. Voilà comment il se fit qu'en janvier 1840, il ne fut offert à la France rien au delà de l'admission de trois de ses vaisseaux dans la mer de Marmara, tandis que le traité conclu six mois plus tard à l'exclusion de la France, sur les bases arrêtées en janvier 1840 entre lord Palmerston et M. de Brunow, stipulait l'égalité absolue des pavillons à Constantinople. On avait trompé la France, pour tirer de ses refus un motif apparent de traiter sans elle.

Le Gouvernement français n'était pas complétement dupe de ces piéges tendus à sa bonne foi. Il n'ignorait pas qu'il se tramait quelque chose contre lui, car le bruit s'était partout répandu que M. de Brunow était revenu avec de pleins pouvoirs pour traiter à toutes conditions, pourvu qu'il en résultât une brouille entre l'Angleterre et la France. Mais il ne supposait pas, même à lord Palmerston, tant d'audace dans la perfidie, et il était persuadé d'ailleurs que l'Autriche et la Prusse ne se prêteraient pas à compromettre la paix de l'Europe pour complaire à des haines qu'elles ne partageaient pas. Le Cabinet des Tuileries maintenait donc loyalement sa politique désintéressée; et comme le moyen le plus simple d'écarter la question des détroits était de faire cesser pour Ibrahim la tentation de se rapprocher de Constantinople, il demandait qu'à défaut des conditions qu'il avait lui-même proposées, on offrît du moins à Méhémet-Ali une transaction assez équitable pour être acceptée. C'est dans cet esprit de sagesse et de modération que furent conçues

les instructions remises, sous la date du 19 février, à M. Guizot, qui allait remplacer à Londres le général Sébastiani.

Quelques jours après, le ministère du 12 mai cédait la place au ministère du 1er mars.

CHAPITRE XLVIII

TRAITÉ DU 15 JUILLET 1840.

Le Cabinet des Tuileries se détermine à temporiser, dans l'espoir de rendre plus facile l'accord entre les grandes puissances.—Lord Palmerston offre à M. Guizot d'accorder à Méhémet-Ali le pachalik d'Acre avec la place en viager.—Les représentants de l'Autriche et de la Prusse proposent de laisser au vice-roi l'Égypte héréditaire et la Syrie entière en viager.—Raisons qui ne permettent pas à la France d'accepter cette proposition.—Méhémet-Ali envoie Sami-Bey à Constantinople pour faire directement sa paix avec le sultan; lord Ponsonby fait échouer cette tentative.—Lord Palmerston prend prétexte de cette démarche et d'une insurrection du Liban pour provoquer une solution à quatre.—Preuves que l'insurrection des Syriens était l'œuvre des agents de l'Angleterre. — Motifs qui entretiennent jusqu'au dernier moment la sécurité du Cabinet des Tuileries.—Un traité à quatre est signé secrètement et à l'insu de la France, le 15 juillet 1840. Lord Palmerston fait part officiellement de cet événement à M. Guizot le 17 juillet; réponse digne et ferme de l'ambassadeur français; attitude prise à ce sujet par le Cabinet des Tuileries.—Stipulations du traité du 15 juillet.

On s'explique sans peine que, dans l'état où se trouvait la question d'Orient, M. Thiers se soit montré peu désireux de recueillir la succession ministérielle inopinément ouverte. Depuis un an que la reprise des hostilités entre le sultan et le pacha avait mis l'Europe en émoi, on était plus que jamais éloigné de s'entendre. La France trouvait, à Constantinople, le czar irrité, lord Palmerston malveillant, M. de Metternich timide et incertain; en Égypte, l'Angleterre animée à détruire l'œuvre de Méhémet-Ali, et secondée à des degrés divers par les trois autres cours. Près de Méhémet-Ali nos embarras n'étaient pas moindres, car le pacha réclamait obstinément, et nous étions nous-mêmes moralement tenus de réclamer pour lui les avantages que nous lui avions, en quelque sorte, garantis

au nom de l'Europe, et que maintenant l'Europe lui déniait. En France, enfin, l'opinion publique s'était prononcée en faveur du vice-roi, non-seulement dans le pays, mais encore dans les deux Chambres, avec une telle vivacité qu'il eût été téméraire de lui ménager une déception. Le nouveau ministère n'était donc pas libre de s'écarter de la politique de ses prédécesseurs, qui était, du reste, la vraie politique nationale de la France. Seulement, si quelques fautes de conduite avaient augmenté les difficultés et donné de l'ombrage de l'autre côté de la Manche, M. Thiers qui, dans son récent discours au sujet de l'adresse, s'était montré partisan si chaleureux de l'alliance anglaise, paraissait en meilleure situation que tout autre pour en détourner les conséquences.

Un premier résultat lui parut important à atteindre. Les amours-propres étaient engagés. Il était désirable qu'on laissât aux esprits le temps d'en venir à des dispositions meilleures. Gagner du temps est quelquefois un excellent moyen d'arriver plus sûrement au but. M. Thiers était persuadé qu'il y aurait tout avantage à user de ce moyen, et il y était fortement excité par l'ambassadeur anglais à Paris, lord Granville, dont la bonne foi en ceci ne saurait être mise en doute. M. Thiers donna des instructions en ce sens à M. Guizot, lui recommandant de s'abstenir de toute proposition nouvelle, d'écouter et de discuter celles qui lui seraient faites, en évitant de se prononcer, mais en « laissant toujours entrevoir que si l'on voulait violenter la politique de la France, la France résisterait. » Toutefois il invita l'ambassadeur à lui donner son avis à ce sujet, et à lui faire part de toutes les observations qui paraîtraient de nature à conseiller une conduite différente. M. Guizot, de son côté, partagea l'opinion du ministre sur les avantages de la temporisation,

mais à la condition que le temps fût employé à amener entre la France et l'Angleterre, quant à la Syrie, une transaction dont le pacha dût se contenter. En effet, bien que M. Guizot fût convaincu du désir sincère du cabinet britannique et de lord Palmerston personnellement de maintenir l'alliance avec la France, il croyait cependant possible que, les choses venant à se précipiter, la France, faute de s'être mise d'accord avec l'Angleterre, n'eût d'autre parti à prendre que « de se retirer de l'affaire, de la laisser se conclure entre les quatre puissances, et de se tenir à l'écart en attendant les événements [1]. » Ces prévisions étaient fort sages, et elles n'ont été que trop bien vérifiées; mais il n'y aurait eu de danger à craindre qu'en admettant l'hypothèse d'une surprise, et la confiance exprimée par M. Guizot dans les dispositions de lord Palmerston excluait la probabilité d'un tel procédé.

Quoi qu'il en soit, le ministre et l'ambassadeur étaient d'accord pour gagner du temps, sous la réserve de se tenir sur leurs gardes, et de ne pas s'attarder outre mesure. Par une coïncidence favorable, M. Sébastiani, avant de quitter Londres, avait demandé et obtenu qu'un plénipotentiaire turc fût appelé aux délibérations de la conférence. Or, ce plénipotentiaire n'était pas encore arrivé. Rien de décisif ne se préparait donc à bref délai. Lord Palmerston lui-même ne paraissait pas impatient d'une décision, et laissait espérer d'assez larges concessions. Le 3 avril, après un entretien au Foreign-Office, M. Guizot écrivait : « Si je ne m'abuse, c'est la première fois que la « possibilité d'un arrangement qui donnerait à Méhémet- « Ali l'hérédité de la Syrie comme de l'Égypte, et se con- « tenterait pour la Porte de la restitution de Candie,

[1] Dépêches de M. Guizot des 16-17 mars 1840.

« d'Adana et des villes saintes, s'est présentée à lord « Palmerston sans révolter son amour-propre et sans « qu'il la repoussât péremptoirement. » On verra bientôt ce qui se cachait sous le retour apparent du ministre britannique, et comment, alors même qu'il se montrait moins hostile à l'idée d'abandonner la Syrie au pacha, il travaillait à la lui arracher par une détestable machination.

Près de deux mois se passèrent ainsi en conversations sans résultat, et l'on pouvait croire que les parties tendaient insensiblement à se rapprocher, lorsque lord Palmerston prit l'initiative, et offrit, pour le pacha, le pachalik de Saint-Jean d'Acre, y compris la place, mais en viager seulement (8 mai). Il ajouta qu'en cas de refus de Méhémet-Ali, l'Autriche consentait à concourir aux moyens de contrainte, en joignant son pavillon aux pavillons d'Angleterre et de Russie. Évidemment, c'était réduire les offres antérieures plutôt qu'y ajouter, car que valait une possession viagère pour le pacha qui avait alors soixante et onze ans? La proposition n'était pas même discutable, et l'adhésion qu'elle avait reçue de l'Autriche donnait à croire qu'au lieu de gagner du terrain, nous en avions perdu. Cependant le Gouvernement français, toujours soigneux d'éviter les formes irritantes, entoura sa réponse négative de tous les ménagements compatibles avec sa dignité.

Sur ces entrefaites, le plénipotentiaire turc, Chekib-Effendi, était arrivé; les négociations avaient repris une certaine activité. On marchait à une solution. Quelques paroles prononcées à dessein par M. Thiers à la tribune ayant rappelé aux négociateurs que la France était résolue à ne pas se laisser violenter, les représentants à Londres de l'Autriche et de la Prusse, MM. de Nieuman et de

Bulow, firent à M. Guizot des ouvertures (18 juin) sur un arrangement qui aurait accordé Méhémet-Ali, outre l'Égypte héréditaire, la Syrie entière en viager. Si la France y donnait son assentiment, ils feraient, disaient-ils, effort sur lord Palmerston pour l'amener à y consentir ; mais c'était la dernière limite dans laquelle on dût compter sur leur concours. On était assuré, du reste, que cette combinaison trouverait de nombreux appuis au sein même du cabinet britannique.

Cette communication jeta le Cabinet des Tuileries dans une sérieuse perplexité. Répondre par un refus sommaire quand, pour la première fois, des bases raisonnables de transaction lui étaient proposées, c'eût été encourir le reproche d'exagérer ses prétentions, et peut-être s'aliéner sans retour l'Autriche et la Prusse. D'autre part, s'il acceptait la Syrie viagère avant qu'on eût réussi à entraîner lord Palmerston, il cédait du terrain sans aucune certitude de compensation, et s'exposait à faire gratuitement une concession considérable. Et pourtant, MM. de Nieuman et de Bulow et ceux des ministres anglais qui étaient d'accord avec eux, considéraient l'adhésion préalable de la France comme à peu près indispensable pour vaincre la résistance de lord Palmerston. Ce n'est pas tout encore : la conduite et le langage du colonel Hodges, consul anglais à Alexandrie, avaient irrité à tel point le pacha, que loin d'être disposé à rien céder, celui-ci menaçait de faire passer le Taurus à son armée ; en sorte qu'en traitant à ces conditions avant d'avoir amené le pacha à y souscrire, la France s'engageait éventuellement à lui faire la guerre.

A se prononcer immédiatement, dans quelque sens que ce fût, il y avait donc de graves inconvénients ; et le Cabinet des Tuileries, toujours convaincu que rien ne se

ferait sans qu'il fût mis en demeure, continua de temporiser sous prétexte de délibération. Toutefois, comme il était bien décidé, si lord Palmerston consentait à la Syrie viagère, à s'en contenter lui-même, M. Thiers voulut profiter du délai pour préparer Méhémet-Ali à ce sacrifice.

En ce moment, un incident imprévu, qui pouvait tout concilier, vint au contraire précipiter la catastrophe. Le grand vizir Khosrew-pacha avait été destitué (9 juin). En recevant cette nouvelle, Méhémet-Ali avait fait éclater des transports de joie et avait déclaré à M. Cochelet, notre consul, qu'il allait se jeter dans les bras du sultan, lui rendre sa flotte, et terminer directement le différend qui tenait l'Europe dans l'anxiété; puis, joignant aussitôt l'effet aux paroles, il avait fait partir Sami-Bey pour Constantinople (16 juin). Rien assurément ne pouvait arriver plus à point qu'une entente directe entre le sultan et le pacha. Mais se ferait-elle? Le pacha était-il sincère? Serait-il surtout raisonnable? Après avoir offert spontanément de restituer la flotte, n'y mettrait-il pas des conditions telles qu'on en tirerait un grief de plus contre lui? D'ailleurs, des influences hostiles ne viendraient-elles pas se jeter à la traverse, et empêcher une réconciliation qui pourrait contrarier certains intérêts? Toutes ces pensées se présentèrent au Cabinet des Tuileries en lisant la dépêche de M. Cochelet. Quelques heures après, M. Eugène Périer était en route pour Alexandrie. « Vous direz au pacha, lui avait dit M. Thiers, que si, après l'avoir offert, il ne restituait pas la flotte, l'Europe s'irriterait contre lui, que la résolution qu'on est près de prendre à Londres à son égard serait prise immédiatement et de la manière la plus dommageable pour lui; puisqu'il s'est rapproché du sultan, qu'il en finisse; qu'il se hâte, car à

Londres on est irrité contre lui ; et l'on peut passer à des résolutions extrêmes ; qu'il accepte la Syrie viagère ; s'il repoussait cette condition qui est très-modérée, nous ne romprions pas notre alliance avec l'Angleterre pour les prétentions démesurées qu'il voudrait soutenir contre la Porte. »

En même temps qu'il faisait porter au pacha ces sages et loyaux conseils, M. Thiers transmettait à M. Guizot la nouvelle du départ de Sami-Bey ; mais, prévoyant que lord Palmerston pourrait entraver l'arrangement direct, il recommandait à notre ambassadeur de tenir la nouvelle secrète tant que le cabinet britannique ne l'aurait pas reçue de son côté, à moins qu'il n'eût besoin de la faire connaître pour faire ajourner une résolution. M. Thiers ignorait qu'à l'heure même où il donnait à Londres ces instructions, l'arrangement direct échouait à Constantinople, grâce aux manœuvres de lord Ponsonby. Sami-Bey avait été accueilli d'abord avec une grande faveur ; mais lord Ponsonby ayant représenté qu'en traitant avec son vassal le sultan indisposerait les puissances qui avaient pris en mains sa cause, le couvraient de leur protection, et exigeraient pour lui des conditions de paix beaucoup plus avantageuses que celles qu'il pourrait obtenir par lui-même, l'envoyé de Méhémet-Ali avait été tenu à l'écart par le divan, et attendait en vain une réponse à l'offre dont il était porteur.

A Londres, où la mission de Sami-Bey fut connue presque aussitôt qu'à Paris, les choses tournèrent plus mal encore. Lord Palmerston, et, à son instigation, les autres plénipotentiaires, affectèrent de ne voir dans la démarche spontanée de Méhémet-Ali, que l'effet d'une intrigue ourdie par la France, et dont le succès aurait pour double conséquence : 1° de réduire à néant la note

du 27 juillet 1839 et l'action commune des cinq puissances; 2° d'assurer le triomphe complet de la France à Alexandrie et à Constantinople. Dès ce moment, lord Palmerston redoubla d'efforts et insista avec une ardeur fébrile près de ses collègues du conseil pour les déterminer à passer outre et à l'autoriser à conclure d'urgence un arrangement à quatre sur les bases de l'Égypte héréditaire avec le pachalik d'Acre en viager. Il y allait, disait-il, de l'honneur des puissances de régler en commun le différend. Elles l'avaient promis à la Porte; elles se l'étaient promis entre elles; elles ne pouvaient désormais se laisser dépouiller de ce haut arbitrage. La démarche du pacha ne promettait pas des concessions suffisantes, et ne saurait conduire à une paix solidement assise; et l'on devait d'autant moins y voir un motif de différer encore, que l'insurrection qui venait d'éclater en Syrie contre l'oppression de Méhémet-Ali offrait l'occasion la plus favorable de mettre fin à son usurpation.

Or, cette insurrection, qui venait d'éclater en effet, et dont lord Palmerston se faisait ainsi un argument pour liguer contre Méhémet-Ali les puissances de l'Europe, elle était l'œuvre de lord Palmerston lui-même, de lord Ponsonby, des agents et émissaires de la Grande-Bretagne; elle était l'un des procédés familiers à cette politique cruellement égoïste, qui n'hésite pas plus à souffler la guerre civile chez un peuple pour favoriser les intérêts anglais, qu'à faire la guerre aux Chinois pour les forcer à se laisser empoisonner par l'opium de l'Inde. Il était naturel que les populations à demi barbares du Liban, accoutumées à vivre dans une indépendance presque absolue sous l'autorité nominale de la Porte, ne se fussent pas courbées sans regret sous la robuste main de Méhémet-Ali. Ce régime nouveau, qui avait substitué la règle

à l'anarchie, qui faisait sentir, jusque dans les gorges les plus reculées de la montagne, un pouvoir partout présent, vigilant et fort, jaloux de se faire obéir, prompt et dur à punir, avait dû être subi comme oppresseur avant d'être accepté comme tutélaire. Il y avait donc des mécontentements. Lord Ponsonby avait été frappé du parti qu'on pourrait tirer soit diplomatiquement, soit militairement, contre Méhémet-Ali, d'une insurrection en Syrie. Il s'était mis en rapport avec les chefs influents de la montagne; et, dès le 23 avril 1840, il annonçait à lord Palmerston le succès de ses menées, en lui demandant l'autorisation d'en poursuivre l'effet. « Je puis répondre, écrivait-il, des habitants du Liban, de l'émir Beshir et de tous, pourvu que l'Angleterre veuille agir et les aider... » Vers la fin de juin, l'ambassadeur britannique ne se contentait plus d'avoir en Syrie des agents secrets, et y envoyait, avec un caractère presque officiel, son drogman, M. Wood; c'est encore lui qui l'annonce à lord Palmerston par une dépêche du 29 juin. M. Wood n'ose pas débarquer à Beyrouth; il craint la vigilance des autorités égyptiennes. Il se tient en rade, à bord d'un vaisseau de guerre de 84 canons. C'est là qu'il appelle à lui les chefs de la Montagne; il les excite à secouer le joug de Méhémet-Ali et à se replacer sous la domination directe du sultan; il promet des armes, le concours de la Porte, l'appui de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, distribue même de l'argent; et bientôt, sûr de n'avoir plus qu'à mettre le feu à la mine, il écrit à lord Ponsonby : « Les Druses se lèveront jusqu'au dernier homme, pourvu qu'on leur fournisse des armes et des munitions. Il n'y a jamais eu peut-être un moment plus favorable pour séparer la Syrie de l'Égypte, et pour accomplir les vues politiques de lord Palmerston par rapport à Méhémet-

Ali. J'explique aux Syriens les désirs de la politique de la Grande-Bretagne, et le succès qui doit nécessairement suivre s'ils nous assistent. Ils comprennent tout cela parfaitement ; mais ils demandent toujours un appui indirect de notre part ; autrement ils seraient écrasés... Je n'épargne aucun effort pour remplir les vues de Votre Seigneurie, malgré les difficultés dont je suis environné et celles qui dérivent de ma position personnelle... »

Qui croirait, après avoir lu ces fragments si explicites de la correspondance officielle, que lord Palmerston, interpellé à la Chambre des communes sur la participation de ses agents à l'insurrection de la Syrie, ait osé répondre (6 août 1840) : « Quelles que soient les causes de la révolte, les Syriens n'ont été soulevés ni à l'instigation des autorités anglaises, ni par des officiers anglais. » Le mensonge était impudent ; et si les preuves qu'on vient d'en donner ne suffisaient pas, il sera facile de confondre lord Palmerston par lord Palmerston lui-même. Voici, en effet, ce qu'écrivait ce ministre à lord Ponsonby, dans une dépêche du 12 décembre suivant : « Je rappelle à Votre Excellence que, comme les Syriens ont été déterminés par les autorités anglaises à prendre les armes pour le sultan, et à se déclarer en sa faveur, c'est un devoir particulier pour le Gouvernement anglais de presser la Porte de prendre des arrangements qui mettent à l'avenir les Syriens à l'abri de l'oppression. »

Il est donc bien avéré que le soulèvement de la Syrie était le résultat des menées ordonnées et autorisées par lord Palmerston [1]. Il est à croire, toutefois, que ni les autres membres du cabinet britannique, ni ceux de la

[1] M. Wood fut, en récompense de sa conduite en cette occasion, nommé vice-consul de la Grande-Bretagne à Beyrouth.

conférence n'avaient été mis dans la confidence du secrétaire d'État des affaires étrangères, qui invoquait près d'eux, pour les déterminer à en finir sans la participation et à l'insu de la France, et les troubles du Liban et la prétendue instigation de la France pour un arrangement direct. Même, parmi les ministres, il en était plusieurs qui n'étaient nullement enclins à sacrifier l'alliance de la France au douteux avantage de faire échec à sa politique en Orient. Dans deux conseils tenus le 4 et le 8 juillet, le chef du Foreign-Office renouvela son insistance, sans pouvoir faire changer l'opinion de la majorité, qui était d'attendre le résultat de la mission de Sami-Bey à Constantinople.

M. Guizot faisait tous ses efforts pour maintenir le Cabinet dans ces dispositions. « Il serait bien étrange, disait-il, de voir les puissances s'opposer au rétablissement de la paix, ne pas vouloir qu'elle revienne si elles ne la ramènent de leurs propres mains, et se jeter une seconde fois entre le suzerain et son vassal, pour les séparer de nouveau au moment où ils se rapprochent. Il y a un an, cette intervention se concevait ; on pouvait craindre que la Porte épuisée, abattue par sa défaite de la veille, ne se livrât pieds et poings liés au pacha, et n'acceptât des conditions périlleuses pour le repos de l'avenir. Mais aujourd'hui, quand la Porte a retrouvé de l'appui, quand le pacha prend lui-même, avec une modération empressée, l'initiative du rapprochement, quel motif aurait-on pour s'y opposer [1] ? » Ces observations si sensées et si justes faisaient impression sur ceux à qui elles étaient adressées ; mais M. Guizot trouvait avec peine à qui les faire entendre. On semblait craindre de lui en donner l'occa-

[1] Dépêche de M. Guizot à M. Thiers, du 11 juillet 1840.

sion ; on évitait avec lui les conversations sur ce sujet. Les uns pour n'avoir point à se défendre, les autres pour ne pas se laisser convaincre ou deviner, n'acceptaient pas la discussion, et l'ambassadeur français, toujours entouré des égards du corps diplomatique et du gouvernement anglais, en était le plus souvent réduit aux conjectures sur ce qui se passait en dehors de lui, et ne se procurait qu'avec les plus grandes difficultés quelques informations dignes de foi. Dans le cabinet anglais, comme dans les rapports des ministres avec les autres membres de la conférence, « on se cachait de la France [1], » et M. Guizot manquait de moyens de pénétrer un secret connu seulement de ceux qui avaient intérêt à le garder.

M. Guizot fut entretenu cependant dans une sécurité relative, en recevant, par des informations officieuses, l'assurance qu'il se préparait deux traités, l'un à cinq, contenant le maximum des concessions à faire à la France, l'autre à quatre, pour le cas où, la France refusant le premier, on se passerait de son concours. M. Guizot était donc bien persuadé que rien ne se terminerait sans que la France eût été mise en demeure, sans qu'elle eût été appelée à s'expliquer définitivement. Là était le point important, et l'on pouvait attendre, jusqu'à la dernière heure, s'il ne viendrait pas de Constantinople une solution qui dispensât d'en chercher une à Londres.

Le Cabinet des Tuileries partagea cette confiance. Comment en eût-il été autrement? Comment eût-il supposé qu'il avait à craindre une perfidie de l'Angleterre, au moment même où il venait de rendre à l'Angleterre un signalé service, en conciliant comme médiateur (17 juillet

[1] Discours de M. Guizot à la Chambre des députés, séance du 26 novembre 1840.

une inique querelle que le cabinet britannique avait faite au roi de Naples, au sujet de l'exploitation des soufres de Sicile? Mais, sans se croire menacé d'un acte capital et décisif, le Cabinet des Tuileries n'en était pas moins sur ses gardes. Il en est des situations critiques comme de ces cordes tendues, d'où la moindre brise fait sortir un son. Le mystère lui-même a une sorte d'écho, qui perce les murailles et répand dans l'atmosphère une vague agitation. Que ce qui se passait à Londres ne fût pas hostile à la France, on pouvait, on devait le penser ; mais on ne pouvait douter qu'il s'y passât quelque chose que la France ignorait et qu'elle avait intérêt à connaître. Le Gouvernement et son ambassadeur se tenaient donc en éveil, attentifs au moindre indice qui vînt guider leurs conjectures. C'est ainsi que le simple passage d'un courrier anglais à travers la France[1] donna à M. Thiers l'idée d'envoyer par le télégraphe, à Méhémet-Ali, le conseil de rappeler au plus tôt à Alexandrie sa flotte, qui croisait sur les côtes de Syrie. Cette heureuse inspiration sauva la flotte, car le courrier portait à l'amiral Stopford l'ordre de la faire prisonnière ; et comme les vaisseaux égyptiens ne se seraient pas laissé prendre sans combat, combien auraient échappé à la destruction?

En Angleterre, M. Guizot n'était pas moins vigilant. Le 13 juillet, ayant conçu quelques inquiétudes, il chargea une personne très-répandue dans le corps diplomatique, et dans laquelle il avait une foi entière, de savoir de M. de Bulow s'il avait reçu ses nouvelles lettres de créance. On sait que les ambassadeurs ne représentent que le souverain qui les a accrédités, et que leur mission prend fin par le seul fait de la mort de ce souverain. Or,

1 Ce courrier traversa Paris le 16 juillet 1840.

Frédéric-Guillaume III était mort le 7 juin précédent ; et M. Guizot acquit la certitude que, les lettres de créance de Frédéric-Guillaume IV n'étant pas arrivées, M. de Bulow était sans pouvoirs réguliers pour procéder à aucun acte au nom de son gouvernement. Ceci explique comment, même dans sa dépêche du 14 juillet, M. Guizot exprimait encore la conviction que rien n'était à la veille de se conclure.

Et pourtant c'est le lendemain que fut signé, entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, le traité du 15 juillet, sans que la France eût été avertie, sans qu'on lui eût demandé son dernier mot, sans même qu'on lui eût fait connaître les conditions sur lesquelles les quatre autres puissances étaient tombées d'accord ! On avait mis une telle précipitation à en finir que, à défaut des pouvoirs du plénipotentiaire prussien qui n'étaient pas arrivés, on s'était contenté de l'assurance par lui donnée que son gouvernement ne le désavouerait pas. Ce n'est pas tout : ce même traité, au bas duquel figurait une signature sans valeur, on le déclarait exécutoire immédiatement et d'urgence, sans attendre les ratifications ; et une mesure si grave, sans précédent dans la diplomatie, était prise, disait-on, dans « un intérêt d'humanité, » afin de « prévenir l'effusion du sang qu'occasionnerait la continuation des hostilités entre les autorités du pacha et les sujets de Sa Hautesse. » Indécente et cruelle supercherie ! On fomente l'insurrection en Syrie ; puis on y envoie des escadres et des armées pour en chasser le pacha, sous prétexte d'arrêter l'effusion du sang entre ces mêmes hommes, à qui les agents de lord Palmerston ont mis les armes à la main, et à qui lord Palmerston lui-même faisait secrètement porter alors, avec ses encouragements, un grand nombre de fusils tirés des arsenaux de

la Grande-Bretagne ! Enfin le traité a été signé et rendu exécutoire le 15 juillet ; les ordres relatifs à l'exécution ont été expédiés le même jour ; et c'est seulement le 17, quarante-huit heures après, que lord Palmerston appelle au Foreign-Office le représentant de la France, pour lui en faire connaître, non la teneur, mais l'existence. Ne fallait-il pas, en effet, prolonger le secret, pour donner à l'amiral Stopford le temps de surprendre la flotte égyptienne et de s'en emparer ? Quant à la communication du traité au Gouvernement français, on ne jugea pas utile de la faire avant l'échange des ratifications, et elle n'eut lieu que deux mois plus tard, le 16 septembre.

En présence de M. Guizot, lord Palmerston, chargé de jouer le dernier acte de cette laborieuse et ténébreuse intrigue, s'en acquitta avec solennité. « Pour être sûr d'exprimer exactement et complétement sa pensée, il avait, dit-il, pris le parti de l'écrire. » Il lut, en effet, une pièce où il protestait du désir que n'avaient cessé d'éprouver les quatre puissances de se mettre d'accord avec la France, et du regret avec lequel elles avaient dû y renoncer, bien qu'elles eussent proposé « un arrangement basé sur des vues que l'ambassadeur de France à Londres avait émises vers la fin de l'année dernière. » Les quatre puissances ne s'étaient arrêtées à une résolution qu'avec « le regret le plus vif de se trouver momentanément séparées de la France dans une affaire si essentiellement européenne ; » mais elles « nourrissaient l'espoir que cette séparation ne serait que de courte durée et ne porterait aucune atteinte aux relations de sincère amitié qu'elles désiraient si vivement conserver avec la France. » N'ayant plus à compter sur un appui matériel, elles demandaient et « espéraient, de l'amitié du Gouvernement français, son appui moral » pour déterminer le

pacha à accepter les conditions qui lui étaient offertes par le sultan. « Si le Gouvernement français, ajouta lord Palmerston, pouvait contribuer de cette manière à mettre fin aux complications dans le Levant, il acquerrait un nouveau droit à la reconnaissance et à l'estime de tous les amis de la paix. »

La forme caressante, presque à l'excès, de cette communication ne pouvait faire oublier à l'ambassadeur de France ce que le procédé avait de blessant. L'attitude de M. Guizot fut froide, digne et fière. Il ne fit entendre ni une plainte ni un reproche. Il renvoya sa réponse après examen; mais il repoussa à l'instant même et de la manière la plus catégorique cette astucieuse assertion, que l'idée de borner au pachalik d'Acre les possessions de Méhémet-Ali en Syrie était venue de la France. « Les idées dont il s'agit, dit-il, n'ont jamais été émises officiellement au nom du Gouvernement du Roi par l'ambassadeur de France à Londres, ni par moi, ni par mon prédécesseur. Elles ont pu apparaître dans la conversation, comme beaucoup d'autres hypothèses; elles n'ont jamais été présentées sous une forme ni avec un caractère qui autorisent à dire ou à donner lieu de croire que le Gouvernement du Roi les a d'abord mises en avant, puis repoussées.»

L'intérêt qu'avait lord Palmerston à rejeter sur une inconséquence de la France la situation que lui faisait le traité est facile à saisir. La nation anglaise était loin d'être satisfaite de voir l'alliance de la France sacrifiée, la paix de l'Europe mise en péril, et de se sentir entraînée sur la pente des aventures militaires. Le sentiment public était même tellement prononcé, que l'existence du ministère fut quelque temps menacée. De là le langage doucereux jusqu'à l'affectation du chef du Foreign-Office, et ses efforts pour faire retomber sur la

France elle-même la responsabilité de son isolement. Lord Palmerston avait prévu, sans doute, le démenti de M. Guizot, et il y tenait une réponse toute prête. Trois jours après, faisant allusion à cette contestation dans une dépêche à M. Bulwer, il lui disait : « Qu'il était bien connu que le comte Sébastiani était en communication directe et confidentielle avec le Roi des Français, et que, lors même qu'il n'y aurait aucune trace de ce plan dans les archives de l'ambassade française, ce ne serait pas une preuve concluante que le comte eût parlé sans autorisation. » En ceci, lord Palmerston ne faisait qu'ajouter une calomnie et une méchanceté à un mensonge. Le ministre anglais n'ignorait pas qu'un roi constitutionnel, n'ayant pas le pouvoir de tenir un engagement pris contre le gré de ses ministres, ne peut avoir aucun motif de leur cacher les propositions qu'il jugerait utile de faire faire par son ambassadeur, et que le roi Louis-Philippe était placé, à cet égard, exactement dans les mêmes conditions que la reine Victoria. Mais à commettre la haute inconvenance de mettre nominativement en cause le Roi des Français dans un document officiel, lord Palmerston trouvait ce double avantage : d'imputer au Gouvernement français la cause d'un événement qui excitait le mécontentement de l'Angleterre et la colère de la France, et de donner à croire au public ignorant ou hostile que l'intervention clandestine et inconstitutionnelle du Roi dans les négociations les avait seule fait échouer.

Outre le passage insidieux si vivement relevé par l'ambassadeur français, il y avait, dans l'écrit de lord Palmerston, une insinuation qui fut encore, de la part de M. Guizot, l'objet d'une protestation pleine de fermeté. « Vous dites, répondit M. Guizot, que le Gouvernement

français a plusieurs fois déclaré que, dans aucun cas, la France ne s'opposera aux mesures que les quatre cours, de concert avec le sultan, pourront juger nécessaires pour obtenir l'adhésion du pacha d'Égypte. Je ne saurais, milord, accepter cette expression : *dans aucun cas*, et je suis certain de n'avoir jamais rien dit qui l'autorise. Le Gouvernement du Roi ne se fait, à coup sûr, le champion armé de personne, et ne compromettra jamais, pour les seuls intérêts du pacha, la paix et les intérêts de la France. Mais si les mesures adoptées contre le pacha par les quatre puissances avaient, aux yeux du Gouvernement du Roi, ce caractère ou cette conséquence que l'équilibre actuel des États européens en fût altéré, il ne saurait y consentir. Il verrait alors ce qu'il lui conviendrait de faire, et il gardera toujours à cet égard sa pleine liberté... Le Gouvernement du Roi a toujours pensé que la question de savoir si deux ou trois pachaliks de la Syrie appartiendraient au sultan ou au pacha ne valait pas, à beaucoup près, les chances que l'emploi de la force et le retour de la guerre en Orient pourraient faire courir à l'Orient et à l'Europe. Vous en avez pensé autrement. Si vous vous êtes trompé, nous n'en partagerons pas la responsabilité. »

A quelques jours de là (24 juillet), M. Guizot lut à son tour à lord Palmerston la réponse écrite du Gouvernement français à sa communication. Sans s'expliquer sur le traité, qu'il ne connaissait pas, M. Thiers, rédacteur de la note, rétablissait, contrairement aux assertions du ministre anglais, la position prise et gardée par la France depuis l'origine des négociations. La France, disait-il, a toujours désiré marcher d'accord avec les autres puissances ; mais elle n'a jamais cru et ne croit pas encore qu'il soit bon ni pour la Turquie, ni pour l'équilibre de

l'Europe, d'employer la force contre Méhémet-Ali, pour rendre au sultan des provinces qu'il ne pourrait ni administrer ni conserver. Elle a toujours considéré et considère encore comme peu réfléchie, comme peu prudente, une conduite qui consisterait à prendre des résolutions sans moyens de les exécuter, ou à les exécuter par des moyens insuffisants ou dangereux. « L'insurrection de quelques populations du Liban est sans doute l'occasion qu'on a cru pouvoir saisir pour y trouver les moyens d'exécution qui jusque-là ne s'étaient pas montrés. Est-ce un moyen bien avouable et surtout bien utile à l'empire turc ? On veut rétablir un peu d'ordre et d'obéissance dans toutes les parties de l'empire, et on y fomente des insurrections ! On ajoute de nouveaux désordres à ce désordre déjà général, que toutes les puissances déplorent dans l'intérêt de la paix ! Et ces populations, réussira-t-on à les soumettre à la Porte, après les avoir soulevées contre le vice-roi ? » Et si le pacha parvient à les faire rentrer sous son autorité, ou si, irrité, il passe le Taurus et marche sur Constantinople, que fera-t-on ? Si ces éventualités n'ont pas été prévues, on s'engage dans une voie bien obscure et bien périlleuse. Si elles ont été prévues, et si les moyens d'y faire face ont été arrêtés, on doit les faire connaître à l'Europe et surtout à la France, dont on réclame aujourd'hui le concours moral. « La France ne peut plus être « mue désormais que par ce qu'elle doit à la paix et ce « qu'elle se doit à elle-même. La conduite qu'elle tien- « dra, dans les graves circonstances où les quatre puis- « sances viennent de placer l'Europe, dépendra de la « solution qui sera donnée aux questions qu'elle vient « d'indiquer. Elle aura toujours en vue la paix et le « maintien de l'équilibre actuel entre les États de l'Eu-

« rope. Tous ses moyens seront consacrés à ce double « but. »

Ainsi la France, laissée dans l'isolement, acceptait fièrement cet isolement, résolue à ne prendre conseil que d'elle-même et des événements. Ce pouvait être une satisfaction pour l'empereur Nicolas et pour lord Palmerston de s'être joués de la bonne foi du Cabinet des Tuileries et de lui avoir causé un vif déplaisir. Mais si la France n'était pas partie au traité, cela ne dispensait pas l'Europe de compter avec elle. La France pouvait attendre, seule et appuyée sur son épée, sans craindre que son influence pesât d'un moindre poids dans la balance générale ; et l'on verra bientôt que, des embarras qui furent la conséquence de cette intrigue, les plus grands ne furent pas pour elle.

Les prétextes mêmes dont lord Palmerston fut obligé de se couvrir pour justifier, pour expliquer à ses collègues et à l'Angleterre la signature du traité sans la France, prouvent combien sa conduite était en opposition avec le sentiment général du peuple britannique, et combien il se sentait condamné par la vérité. Ces prétextes étaient : l'insurrection du Liban contre la tyrannie de Méhémet-Ali ; la nécessité de prévenir un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi, arrangement qui, préparé disait-on, par les conseils de la France, aurait été « le triomphe de la France et la mystification des quatre puissances. » On sait déjà ce qu'il en était du caractère et des causes réelles de l'insurrection du Liban. Quant à l'arrangement direct, même en admettant que la France y eût poussé les deux adversaires, on se demande comment il a pu entrer dans l'esprit d'hommes jouissant de leur bon sens d'en faire un grief contre elle ? C'est toujours une mauvaise action, souvent un crime, de souffler la

discorde, la révolte, la guerre ; on ne saurait être coupable pour avoir conseillé, fût-ce en secret, la réconciliation et la paix. Et n'eût-il pas été indigne des quatre gouvernements d'imposer par la violence la paix entre le sultan et le pacha, pour ne pas laisser à la France le mérite de l'avoir rétablie par ses conseils ! Mais cela même était faux. Le pitoyable prétexte invoqué était un mensonge. La démarche de Méhémet-Ali près du sultan avait été toute spontanée, et la France y était restée absolument étrangère.

Le traité du 15 juillet, fruit de ces déloyales intrigues, était composé de quatre pièces séparées.

La première pièce, ou l'instrument principal, était une convention par laquelle les quatre puissances signataires s'engageaient entre elles et envers la Porte, à donner au sultan tout l'appui et toute l'assistance militaire dont il aurait besoin pour obliger le vice-roi à se conformer aux arrangements qui lui seraient proposés par Sa Hautesse. S'il devenait nécessaire de protéger Constantinople contre les entreprises de Méhémet-Ali, les hautes parties contractantes, sur la réquisition du sultan, lui enverraient des forces militaires à cet effet ; mais ces forces, dès que le sultan ne jugerait plus leur présence utile à sa sûreté, rentreraient respectivement et simultanément dans la mer Noire et dans la Méditerranée. Il était, du reste, expressément entendu que cette mesure, applicable à ce seul cas, ne dérogerait en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle l'entrée des détroits du Bosphore et des Dardanelles a été de tout temps interdite, et que le sultan était fermement résolu de maintenir à l'avenir ce principe. Cette dernière stipulation mérite d'être remarquée, en ce qu'elle abolissait implicitement le traité d'Unkiar-Skelessi.

La seconde pièce était un acte par lequel le sultan promettait d'accorder à Méhémet-Ali l'administration héréditaire de l'Égypte, et l'administration viagère du pachalik d'Acre, avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre. Il y était mis pour condition, que si, dans les dix jours de la notification qui lui en serait faite, le pacha n'avait pas accepté, l'offre du pachalik d'Acre serait retirée, et que si, après un second délai de dix jours, il n'avait pas accepté l'Égypte seule, l'offre entière serait non avenue.

Venaient ensuite deux protocoles, l'un relatif à l'admission dans les détroits des petits bâtiments faisant le service de la correspondance des légations, l'autre qui, « vu l'état actuel des choses en Syrie, » déclarait que les mesures coercitives indiquées dans la convention, seraient mises à exécution tout de suite, sans attendre l'échange des ratifications.

Telle fut, dans toute sa vérité et dans ses détails essentiels, cette grosse affaire du traité du 15 juillet, résultat de machinations où l'empereur Nicolas et lord Palmerston mirent en commun leur haine et leurs rancunes, et auxquelles se laissèrent associer, par faiblesse plus encore que par malveillance, M. de Metternich et Guillaume de Prusse. A ce sujet, M. Thiers a prononcé à la tribune un mot bien grave, quand il se dit de gouvernement à gouvernement, le mot de « tromperie. » Oui, la France a été trompée, et M. Thiers a pu l'avouer le front haut. En pareil cas, si le préjudice est pour le trompé, la honte retombe tout entière sur le trompeur.

CHAPITRE XLIX

ISOLEMENT DE LA FRANCE.

Effet produit en France par le traité du 15 juillet.—Résolutions adoptées à ce sujet par le Cabinet des Tuileries.—Conférences entre le Roi, M. Thiers et M. Guizot, au château d'Eu.—Coalitions d'ouvriers fomentées par les républicains, à Paris.—Le prince Louis-Napoleon Bonaparte se prépare à faire une nouvelle tentative sur Boulogne; menées de ses amis et de ses agents pour en assurer le succès.—Les conjurés débarquent à Vimereux et marchent sur Boulogne; ils ne peuvent attirer à eux ni un soldat, ni un habitant; ils sont arrêtés.—Mission de M. Walewski près de Méhémet-Ali; il détermine le pacha à accepter la Syrie viagère, et se rend à Constantinople pour engager le divan à la lui accorder.—Le sultan fait faire à Méhémet-Ali les sommations prévues par le traité.—Le gouvernement français augmente ses armements et fait commencer les fortifications de Paris.—Les escadres coalisées commencent les hostilités contre Méhémet-Ali.—Le sultan rend un firman portant déchéance contre le vice-roi.—Résolutions adoptées en conséquence par le Cabinet des Tuileries.—La France déclare qu'elle fera un cas de guerre de toute tentative faite pour arracher l'Égypte au vice-roi.—Le ministère propose au Roi de porter l'armée au chiffre de 639,000 hommes de troupes de ligne, avec 300,000 gardes nationaux mobilisés.—État des esprits en France et en Europe.—Attentat de Darmès contre la vie du Roi.—Le discours de la Couronne préparé par le ministère pour l'ouverture des Chambres n'est point agréé par le Roi; le ministère donne sa démission. — Formation du ministère du 29 octobre.

La France entière ressentit comme un outrage la blessure faite à l'orgueil national par le traité du 15 juillet. Que le czar, pour satisfaire sa haine contre la dynastie de Juillet, que lord Palmerston, pour venger les mécomptes de son habileté diplomatique, eussent cherché à mettre la France à l'écart du concert européen, nul n'en eût été surpris et n'eût songé peut-être à s'en tenir pour offensé.

Mais que l'Autriche et la Prusse se fussent associées à ce qui était tout ensemble un mauvais procédé et un acte de mauvaise foi ; qu'elles fussent entrées dans une sorte de coalition, sinon contre les frontières, du moins contre l'autorité morale de la France, c'était une de ces offenses que rien n'explique ou n'atténue ; c'était surtout une criante ingratitude. A qui, en effet, sinon à la sagesse et à la fermeté de la monarchie de 1830, l'Europe avait-elle dû, depuis dix ans, d'être préservée de la révolution? N'était-ce pas cette monarchie qui, au prix des plus constants et des plus laborieux efforts, avait comprimé et refréné les instincts démagogiques, dont l'expansion menaçait d'embraser l'Italie et l'Allemagne? N'était-ce pas elle qui, résistant aux excitations belliqueuses, aux idées de représailles de 1815 et de propagande armée, avait détourné vers les travaux de la paix l'activité nationale et assuré le repos de l'Europe? Et maintenant on abusait de la sécurité qu'on lui devait pour l'offenser par un indigne procédé ; et l'on affectait de s'autoriser de sa modération et des gages mêmes qu'elle avait donnés à la paix, pour décider contrairement à ses vues, sans elle, en cachette et par surprise, une question qui intéressait l'équilibre général !

Tous les partis, sans doute, ne raisonnaient pas ainsi ; mais chez tous l'indignation était égale et s'exhalait en paroles de colère et de défi. Les journaux, sans distinction d'opinion, depuis le *National* jusqu'au *Journal des Débats*, s'inspiraient d'un même sentiment de fierté patriotique, et rappelaient que le temps n'était pas éloigné encore où la France, seule contre tous les rois coalisés, avait envoyé ses armées victorieuses visiter toutes les capitales de l'Europe. En tenant ce langage, les uns avaient pour but de pousser la France à une guerre qui serait

fatalement révolutionnaire, les autres désiraient surtout amener les grandes puissances à reculer devant les conséquences extrêmes de leur conduite, et à ne pas forcer la France de montrer de nouveau ses légions sur les Alpes et sur le Rhin. Quoi qu'il en fût de ces divergences au fond, l'explosion du sentiment national fut aussi unanime que soudaine ; l'effet en fut immense.

Le Gouvernement français n'avait pas été moins froissé que la nation d'un manque d'égards, que les circonstances aggravantes de préméditation manifeste et de parti pris élevaient presque aux proportions d'une injure. Il y avait même, pour le Roi, un amer déboire personnel, dans cet échec infligé par l'Europe à la politique pacifique pour le maintien de laquelle il avait compromis sa popularité, et qu'on avait tant de fois accusée de sacrifier à l'étranger les intérêts et la dignité de la France. Mais, placé en présence de la terrible éventualité d'une guerre générale, le Cabinet des Tuileries n'eut garde de céder aux inspirations d'un premier mouvement, et de prononcer quelqu'une de ces paroles qui engagent parfois à plus qu'il n'est ou utile ou possible. Il accepta donc, sans arrogance comme sans résignation, l'isolement où il était laissé, se bornant à renvoyer à ceux qui le lui avaient fait la responsabilité de l'avenir.

Il avait, du reste, plus d'une raison de penser que les événements, en leur laissant suivre leur libre cours, se chargeraient eux-mêmes de donner satisfaction à la France pour son importance méconnue et pour son alliance si légèrement dédaignée. L'opinion publique, en Angleterre, avait accueilli le traité du 15 juillet avec un mécontentement marqué. La presse gardait un silence improbateur, ou se livrait à d'aigres commentaires sur cet acte d'une politique étourdie. La nation britannique

était loin d'avoir épousé les griefs de l'amour-propre de lord Palmerston ; elle était fort peu disposée à subir une crise industrielle, pour courir les aventures à la suite d'un ministre qui compromettait le repos du pays dans les querelles de sa vanité. Lord Palmerston en était réduit, pour justifier sa conduite, à tromper l'Angleterre, à lui cacher la vérité, ou même à lui mentir. Sa position était fort ébranlée, sa chute était généralement considérée comme probable et prochaine. « Si le prompt succès ne vient pas, écrivait M. Guizot, si la question dure et s'aggrave, si des complications éclatent, si de grands efforts sont nécessaires, la situation de lord Palmerston sera très-mauvaise et la nôtre très-forte. Pour peu que nous prenions soin de ne pas irriter les passions anglaises, nous aurons pour nous les intérêts anglais, les penchants libéraux, la prudence de tous les partis, et nous sortirons peut-être avec avantage de l'épreuve où nous entrons[1]. »

Or, que fallait-il pour que la question durât et s'aggravât, pour que les complications éclatassent? Rien, on était fondé à le penser, que laisser aller les choses. Ce n'était pas tout, en effet, que d'avoir décidé qu'on réduirait Méhémet-Ali à se conformer aux vues des quatre puissances ; il restait à en trouver les moyens, et l'on n'avait pas même songé à les chercher. Que le vice-roi déployât, dans la résistance, la fermeté et l'intelligence qu'on était en droit d'attendre de lui ; il pouvait, à lui seul et sans grand dommage, braver longtemps les efforts de tous ses adversaires réunis. Tranquille pour l'Égypte, car la France faisait résolûment un cas de guerre d'une attaque contre Alexandrie, il lui suffisait de ne pas se défendre en Syrie, d'abandonner aux canons des flottes

[1] Lettre de M. Guizot à M. de Rémusat, écrite de Londres, le 25 juillet 1840.

alliées les villes maritimes d'Acre, Sidon et Beyrouth, de livrer momentanément à elle-même l'insurrection du Liban, et de concentrer sur Alep et Damas l'armée d'Ibrahim, la tenant prête, suivant l'occurrence, soit à fondre sur Constantinople, soit à revenir sur la Méditerranée. Ainsi retranché dans une attitude d'inertie, il se serait trouvé à l'abri de toute atteinte sérieuse, menaçant et point menacé. La Turquie n'avait plus d'armée, et les faibles corps qu'elle avait réunis en Asie Mineure étaient hors d'état de se mesurer avec Ibrahim. L'escadre britannique ne portait pas de troupes de débarquement, et d'ailleurs la Russie était peu disposée à souffrir que l'Angleterre fît, par une expédition militaire, sa première étape sur la route asiatique de l'Inde. L'Angleterre n'aurait pas eu moins d'objections à laisser la Russie porter son protectorat effectif au delà du Taurus, et envoyer ses bataillons étudier le chemin entre les rivages de la mer Noire et de la mer Caspienne et la Méditerranée. L'Autriche songeait à ses possessions italiennes, la Prusse à ses provinces rhénanes, et toutes deux avaient déclaré qu'elles ne donneraient pas un soldat. Tous les moyens de contrainte se bornaient donc à l'occupation de quelques points de la côte, et à une croisière qui coupât les communications par mer entre l'Égypte et la Syrie. Mais l'hiver approchait, et, le mois de novembre venu, les bâtiments croiseurs ne pourraient continuer à tenir la mer dans ces parages qu'en restant exposés aux plus graves dangers.

Ainsi, pour peu que Méhémet-Ali tînt bon et laissât faire, rien de décisif ne pouvait être tenté contre lui avant le printemps, et il était même douteux que les puissances alliées parvinssent à se mettre d'accord. D'ailleurs, on avait six mois devant soi, et un prochain échec parle-

mentaire pouvait, en renversant lord Palmerston, changer la face des choses. Lors même qu'il n'en arriverait pas ainsi, il était permis de penser que l'Autriche et la Prusse, qui s'alarmaient d'une situation dont elles avaient tout à redouter sans en attendre aucun avantage, s'emploieraient à détourner les effets de leur imprudence, en ménageant une satisfaction aux justes susceptibilités de la France.

Aucune de ces considérations n'échappa au Cabinet des Tuileries. Il s'en inspira pour arrêter ses résolutions.

Si le traité du 15 juillet témoignait des dispositions malveillantes de ses auteurs à l'égard de la France, s'il renfermait le germe d'une conflagration européenne, il n'était pas par lui-même une cause de guerre immédiate ; tout dépendait de ce qu'il arriverait de son exécution. La France n'avait donc pas à faire marcher ses armées, mais à pourvoir à l'avenir et à se préparer à y faire face ; car la France n'était pas prête. Les efforts et les sacrifices faits depuis dix ans pour relever son état militaire avaient été en partie détournés vers la guerre d'Afrique, et il restait beaucoup à faire, même pour la mettre sur le pied de paix armée, attitude à laquelle il convenait de se borner pour le moment.

Quant à l'éventualité d'une guerre, le nœud de la question n'était pas à Paris, mais à Alexandrie. Le Cabinet des Tuileries n'avait, en effet, jamais fait un cas de guerre de la Syrie ; il avait seulement déclaré qu'il ne s'associerait pas à des mesures violentes ayant pour but d'arracher au vice-roi cette partie de ses États. Il restait donc ici une chance de solution pacifique. Que Méhémet-Ali consentît à se contenter de la Syrie viagère, et qu'il réussît à l'obtenir du sultan, le traité du 15 juillet devenait sans objet. Dans le cas contraire, il importait surtout que le pacha

ne fît rien pour précipiter les événements, qu'il n'offrît pas lui-même à ses ennemis l'occasion de le réduire, qu'il se renfermât dans un rôle passif, tant que le soin de sa conservation ne l'obligerait pas d'en sortir. Soit que le pacha traitât avec le sultan, soit qu'il secondât notre politique par sa prudence, le traité du 15 juillet pouvait tourner à la confusion de ceux qui l'avaient signé contre lui et en défiance de nous. Telle fut la substance des conseils que M. le comte Walewski fut chargé de porter à Méhémet-Ali.

Pendant que le Gouvernement français s'occupait ainsi de préparer une solution en Égypte, il travaillait sans bruit à se mettre en état de la recevoir, quelle qu'elle fût. Il fit des approvisionnements de guerre ; il fit compléter les moyens de défense et l'armement des places fortes et des côtes maritimes, et imprima un redoublement d'activité à la fabrication du matériel militaire. Concurremment avec ces mesures, une ordonnance du 29 juillet appela sous les drapeaux tous les soldats encore disponibles des classes de 1836 à 1839 ; une autre ordonnance du même jour ouvrit un crédit de huit millions, applicable à l'augmentation du matériel naval ; une troisième ordonnance du 5 août ouvrit un crédit de cinquante-six millions, pour accroissement de l'armée en hommes et en chevaux.

L'intention du Gouvernement français, en donnant à ses armements une vigoureuse impulsion, n'était nullement de provoquer la guerre, ou de la faire sans une absolue nécessité. Il espérait, au contraire, qu'en se montrant bien résolu à faire tête, fût-ce par les armes, à toutes les éventualités, il donnerait à réfléchir aux puissances signataires du traité, et les amènerait ainsi, sinon à tenir ce traité pour non avenu, du moins à se montrer

assez modérées dans l'exécution pour ne pas obliger la France à tirer l'épée.

Et qu'on ne s'étonne pas si, même en se préparant sans hésitation à une guerre qui devait du premier coup embraser l'Europe entière, le Gouvernement songeait surtout à la paix. En de telles circonstances, c'est assumer une terrible responsabilité que de prononcer le mot qui va déchaîner les tempêtes. M. Thiers a fait plus tard connaître à la Chambre des députés, en quelques mots saisissants, quelles étaient alors les agitations de son âme. « Oh ! je voudrais, a-t-il dit, que ceux qui m'accusent connussent les sentiments qui étaient dans le cœur de mes collègues et dans le mien... Si vous saviez quels sentiments vous animent, quand il peut, d'une erreur de votre esprit, résulter le malheur de votre pays ! J'ai éprouvé, dans ces circonstances, ce qu'on ne peut éprouver deux fois en sa vie, ce que je n'oublierai jamais. J'étais plein d'une anxiété cruelle que je ne saurais dépeindre [1]. »

Les anxiétés du Roi n'étaient pas moindres, et il épanchait dans le sein de sa famille les doutes qu'il ne laissait pas paraître au dehors. Un des derniers jours de juillet, M. Thiers, qui habitait alors une maison de campagne à Auteuil, reçut à six heures du matin un message du duc d'Orléans, qui le mandait au plus tôt à Saint-Cloud. En arrivant, M. Thiers fut introduit près du Roi, qu'il trouva entouré de toute sa famille. Le duc d'Orléans était radieux ; le Roi avait le visage serein, bien qu'on y remarquât quelques traces de fatigue. « Vous ne serez pas surpris, dit-il au ministre, d'apprendre que nous avons passé la nuit entière à causer de la situation. Nous sommes demeurés

[1] Séance du 25 novembre 1840.

tous d'accord que la France ne doit rien céder du terrain où elle s'est placée, et que l'Europe doit être avertie qu'elle ne reculera pas. Persévérons donc ; je me confie à vous. Agissez avec fermeté, mais avec prudence ; et surtout, autant que l'honneur le permettra, épargnons à notre pays l'horrible fléau de la guerre. » M. Thiers exprima, et n'eut pas de peine à faire partager sa profonde conviction, que le moyen le plus sûr d'éviter la guerre était de montrer à tous que nous ne la craignions pas, et que si l'on nous en faisait un devoir, nous saurions l'accepter. L'entretien se prolongea, et la Reine y prit part avec une grande liberté d'esprit ; mais, au moment où le ministre allait se retirer, un cri, parti du cœur, révéla toutes les angoisses de la mère : « Au moins soyez prudent, dit-elle à M. Thiers avec émotion et en lui montrant de la main ses fils, car la guerre me les prendrait tous, et combien m'en rendriez-vous ? »

Bien que ce qui s'était passé dans cette conférence ne dût pas être divulgué, on put croire cependant, à l'émoi qui se manifesta tout à coup dans le corps diplomatique, qu'il en avait transpiré quelque chose. Dans la seule journée du lendemain, le président du Conseil reçut la visite de la plupart des représentants étrangers qui, tous, venaient l'interroger sur les dispositions de la France, sur la valeur qu'on devait attacher aux bruits d'armements partout répandus, et au langage des journaux qui passaient pour recevoir les confidences du pouvoir. M. Thiers se renferma dans une réserve absolue, se bornant à déclarer que la France réglerait sa conduite sur celle qu'on tiendrait à son égard. Seulement, l'ambassadeur de la cour de Turin ayant insisté pour obtenir la promesse qu'en tout cas la neutralité du Piémont serait respectée : « Pensez-vous donc, lui répondit M. Thiers

avec impatience, que si la guerre éclate, la France se servira de ballons pour faire entrer une armée en Italie? » De même M. d'Appony, dont la conduite en toute cette affaire avait laissé à reprendre, s'étant récrié sur l'importance attachée à la Syrie qui, disait-il, ne valait pas une guerre : « Non, certes, lui répondit M. Thiers; aussi n'irions-nous en aucun cas faire la guerre en Syrie; mais l'Italie vaut mieux, et elle est plus près. » C'en était assez pour que l'Europe fût avertie, sans lui livrer la pensée de la France.

Le 5 août, le Roi se rendit à Eu, où arrivèrent bientôt, de leur côté, M. Thiers et M. Guizot. Là, pendant toute une semaine, entre le Roi, le président du Conseil et l'ambassadeur, fut mûrement examinée la meilleure conduite à tenir; et les appréciations de M. Guizot, les impressions qu'il rapportait de Londres, confirmèrent le Gouvernement dans les résolutions qu'il avait adoptées : armer la paix, et attendre sous les armes les événements. Toutefois, à cette époque même, un fait considérable, qui s'accomplissait en Angleterre, ajoutait à la gravité de la situation. Grâce aux explications aussi adroites que peu conformes à la vérité données par lord Palmerston au parlement, sur les circonstances qui avaient amené l'absence de la France dans le traité du 15 juillet, le ministère Melbourne échappait à un blâme, et la prorogation du parlement (10 août) mettait, pour un temps, son existence à l'abri de tout danger.

C'est qu'en Angleterre il n'y a plus de partis devant l'étranger, et que le patriotisme de l'opposition y jette, au besoin, un voile complaisant même sur les fautes du pouvoir qu'elle combat; tandis qu'il est en France des partis pour lesquels les embarras extérieurs du Gouvernement ne sont qu'un motif de redoubler de turbulence

et d'audace. Les partis extrêmes en donnaient alors un triste et honteux exemple. Depuis que la tournure des affaires d'Orient avait commencé à inquiéter l'opinion, on les avait vus travailler avec une ardeur croissante à agiter le pays, au nom de la réforme électorale. Non contents des pétitions qu'ils faisaient partout circuler en quête de signatures, et des prédications de leurs journaux, ils parvinrent à organiser, dans un certain nombre de villes, des banquets dits *réformistes*, où l'on s'exhortait, le verre à la main, à refaire les lois politiques et les institutions sociales. MM. Laffitte, Arago, le vicomte de Cormenin et quelques autres *patriotes* moins connus alors, allaient présider à ces repas, où se réunissait la partie la plus remuante de la population. A Paris, le 10e et le 12e arrondissement eurent aussi leur banquet ; un banquet général de trois mille couverts avait été annoncé pour le 14 juillet à Saint-Mandé ; mais des mesures de police l'ayant fait ajourner, il eut lieu à Châtillon le 31 août.

Ce n'est pas tout, sous prétexte d'une vive sollicitude pour les intérêts de la classe laborieuse, ils entreprirent de pousser au désordre la population ouvrière de Paris. M. Arago, qui était aussi pauvre économiste que savant astronome, et qui obéissait avec une docilité déplorable à l'influence de quelques jeunes faiseurs de systèmes sociaux, avait porté à la tribune un mot nouveau alors dans la langue politique, celui d'*organisation du travail*. Ce fait, commenté par la presse révolutionnaire, avait été présenté comme la preuve que l'idée d'une reconstitution générale de la société avait enfin forcé l'enceinte législative. Il n'en fallait pas plus pour jeter le trouble et la fermentation dans les ateliers de Paris. C'était le temps, en effet, où des brochures lues avec avidité, promettaient aux ouvriers que la solution de ce prétendu problème

social serait la fin de toutes leurs misères. Et quoi de plus séduisant? Peu de travail, beaucoup de loisirs, de gros salaires, plus de patrons, plus de concurrence; l'État seul entrepreneur universel de l'industrie, chargé de fournir à tous du travail, payant à chacun le même salaire quelle que soit la tâche accomplie, et vendant au profit des travailleurs les produits fabriqués; les riches contraints par la loi de former le capital, d'alimenter la caisse par l'impôt, et sans doute aussi de consommer les produits et de rester néanmoins toujours riches; et toutes ces âneries dont firent justice au Luxembourg, huit ans plus tard, le bon sens et les huées des ouvriers eux-mêmes. En 1840, les ouvriers n'avaient pas eu le temps encore de se rendre compte de tout ce que révélaient d'ignorance et de présomptueuse sottise les théories de ces réformateurs, et ils s'y laissaient séduire. On les plaignait de subir l'inique exploitation du maître qu'ils enrichissaient, eux qui, comme les plus nombreux et les seuls producteurs, devaient, au contraire, faire la loi au capital, comment n'auraient-ils pas cherché à s'affranchir?

L'exemple fut donné par les ouvriers tailleurs, d'autant plus prompts à se mutiner que, dispensés par tolérance de l'obligation du livret, ils avaient moins que d'autres à craindre les conséquences de leur conduite. Les maîtres s'étant refusés à une augmentation de salaire à façon, ils se mirent en grève au nombre de trois mille. Les choses se passèrent d'abord assez tranquillement et sans désordre. Il fut même convenu que le jugement du différend serait remis à un tribunal arbitral nommé par les deux parties. Mais bientôt les cordonniers imitèrent les tailleurs; puis successivement les ouvriers en papier peint, les menuisiers, les mécaniciens et d'autres encore émirent des prétentions analogues et désertèrent les ateliers.

Les coalitions s'organisèrent ; elles eurent des chefs, une police ; elles employèrent la menace et la violence contre ceux qui voulaient continuer de travailler. Une masse énorme d'ouvriers oisifs, se réunissant tantôt sur un point tantôt sur un autre, encombrait les rues et les boulevards et arrêtait la circulation. L'autorité dut agir. Les remontrances, les exhortations étant restées sans effet, des mesures plus vigoureuses devinrent nécessaires. Des arrestations furent faites ; des charges de cavalerie dissipèrent les rassemblements ; des troupes de ligne bivouaquèrent sur les points stratégiques ; des régiments auxiliaires furent appelés pour renforcer la garnison de Paris.

Les journaux radicaux avaient naturellement pris parti pour les ouvriers non-seulement contre les maîtres, mais aussi contre le Gouvernement. Ils s'apitoyaient sur le sort des travailleurs, victimes, disaient-ils, de la cupidité des patrons et de la brutalité de la police, et leur recommandaient la modération en un langage qui n'était autre chose qu'un encouragement à la persévérance. En même temps, des meneurs entretenaient par de perfides excitations un mécontentement qui croissait à mesure que le chômage augmentait la misère. Ces manœuvres, dont on se promettait sans doute d'autres résultats, réussirent à prolonger durant plusieurs semaines des troubles qui toutefois se bornèrent à des rassemblements tumultueux et à quelques barricades ébauchées.

Pendant que les radicaux essayaient ainsi de convertir en une révolution le mouvement national déterminé par l'aveugle et perfide conduite de l'Europe envers le Gouvernement français, le bonapartisme, de son côté, relevait la tête, et le prétendant de Strasbourg reparaissait à Boulogne.

Bien qu'il eût été, il l'écrivait du moins, « vivement touché de la bonté du Roi, » qui, « dans sa clémence, » l'avait soustrait à un juste châtiment, et qu'il appréciât tout ce qu'avait de « généreux » cet acte d'un Gouvernement envers lequel il avait été « si coupable[1], » le prince Louis-Napoléon Bonaparte n'avait nullement renoncé à ses desseins. Il est à croire même que le verdict de Strasbourg, qui avait acquitté ses complices, n'avait fait que le confirmer dans ses illusions et relever ses espérances, en lui permettant d'interpréter comme une preuve de sympathie pour sa cause ce qui n'était qu'une protestation contre la faveur dont il avait été l'objet. Aussi, de retour à Arenenberg, avait-il repris ses projets avec une nouvelle ardeur et une nouvelle confiance. Forcé plus tard de transporter sa résidence en Angleterre, il avait modifié ses plans pour les rendre applicables à la frontière maritime du Nord ; mais il n'avait rien changé à ses moyens d'en poursuivre la réalisation : séduire, corrompre ou acheter un certain nombre d'officiers, provoquer des trahisons dans l'armée, attirer à lui les mécontents, travailler l'esprit du soldat par des promesses individuelles ou par des distributions de brochures dans les casernes, recruter dans tous les partis hostiles au gouvernement, et sans se montrer difficile sur la qualité, des auxiliaires pour l'abattre, persuader surtout au plus grand nombre possible, ce qu'on croyait peut-être soi-même, que la restauration de l'empire avait de hauts et puissants partisans en France et à l'étranger.

Il en coûte d'arrêter ses regards sur ces manœuvres d'embauchage pratiquées sur des militaires qu'on tente

[1] Les expressions entre guillemets sont extraites d'une lettre du prince à M. Odilon Barrot, datée de Port-Louis (Lorient) le 15 novembre 1836.

d'entraîner par des promesses ou à prix d'argent à trahir leur serment et à faire marché de leur honneur. Il est toutefois ici un fait de ce genre qui, par son importance particulière, doit être tiré des dossiers de l'instruction judiciaire, et prendre place dans les souvenirs de l'histoire.

Au mois de février 1838, un chef d'escadron d'état-major, M. le Duff de Mésonan, récemment mis à la retraite aux termes des règlements, adressa à ce sujet au ministre de la guerre des lettres où se révélait une extrême irritation, et qui furent publiées par le *Courrier français*. M. Mésonan se plaignait de n'avoir point été fait lieutenant-colonel, et se prétendait victime d'une injustice. C'était un mécontent d'un grade élevé, et par conséquent une conquête précieuse à faire; aussi le prince Louis-Napoléon Bonaparte s'empressa-t-il de lui écrire d'Arenenberg, pour lui témoigner tout l'intérêt qu'il prenait à sa disgrâce. Ainsi commencées, les relations continuèrent. Dans les premiers mois de 1840, M. Mésonan fit de fréquentes apparitions dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais; et tandis que d'autres affidés s'occupaient de recruter dans les casernes et parmi les officiers inférieurs, il paraît avoir eu pour mission spéciale de gagner le maréchal de camp Magnan, commandant le département du Nord. Le général Magnan[1] avait dans son passé un souvenir fâcheux: c'était le même qui, colonel en 1831, avait, pendant l'insurrection de Lyon, écouté avec trop de patience des propositions de trahison qui lui étaient portées de la part des insurgés, et qui avait été, pour ce fait, mis en disponibilité. Était-ce à cette circonstance

[1] Aujourd'hui maréchal de France, grand-veneur de l'empereur et commandant en chef de l'armée de Paris.

qu'il devait l'opinion peu flatteuse qu'avaient conçue de lui ceux qui le jugeaient capable de trafiquer de son honneur? Il serait difficile de le dire. Toujours est-il que M. Mésonan s'introduisit près de lui, l'entretint de ses sujets de plainte contre le Gouvernement[1], lui fit confidence de ses relations avec le prince, lui remit les *Lettres de Londres,* et finalement, après quelques visites, sur la fin de juin, lui communiqua une lettre ainsi conçue: « Mon cher commandant, il est important que vous « voyiez de suite le général en question. Vous savez que « c'est un homme d'exécution, que j'ai noté comme de- « vant être un jour maréchal de France. Vous lui offrirez « cent mille francs de ma part, et trois cent mille francs « que je déposerai chez un banquier, à son choix, à Paris, « pour le cas où il viendrait à perdre son commande- « ment. » Cette lettre était signée: « Napoléon-Louis. » Il était impossible de présenter les choses avec moins de détour, et de prendre moins de souci de colorer d'un prétexte avouable un si honteux marché. Aussi, ne saurait-on être surpris de « l'indignation[2], » que manifesta le général Magnan d'avoir été jugé, a-t-il dit « assez lâche et assez misérable » pour accepter « ces infâmes propositions. » Le général déclara avec véhémence à M. Mésonan « que son culte pour la mémoire de l'empereur ne lui ferait jamais trahir ses serments; que lui, Mésonan, était fou de se mettre du parti du neveu; que c'était un parti ridicule et perdu; » et, ne voulant pas dénoncer l'homme

[1] M. Mésonan, dans ses interrogatoires, a affirmé que le général Magnan s'était, de son côté, amèrement plaint à lui de n'avoir point été compris dans de récentes promotions. Mais M. Magnan l'a énergiquement contredit sur ce point.

[2] Les expressions entre guillemets sont extraites textuellement de la déposition du général Magnan devant la Cour des pairs.



qu'il avait reçu à sa table, « le mit à la porte, en lui disant : Allez vous faire pendre ailleurs. » Voilà ce qu'a raconté le général Magnan lui-même. Il faut toutefois ajouter qu'en présence de M. Mésonan il a ensuite reconnu qu'il ne l'avait pas précisément « mis à la porte, » qu'il lui avait seulement « pris les mains, en le suppliant avec les plus vives instances de renoncer à son projet. » Tout honnête homme se rendra facilement compte des sentiments que dut éprouver le général à qui de telles propositions étaient faites « à brûle pourpoint. » Mais ce qu'on s'expliquera moins, c'est qu'au commencement de juillet, peu de jours après la scène qui vient d'être rapportée, M. Mésonan ait osé se présenter encore chez le général, qu'il soit parvenu jusqu'à lui, qu'il ait eu avec lui, sur le même sujet, une nouvelle conversation qui, M. Magnan l'a « juré par Dieu et devant les hommes, et sur la tête de ses cinq enfants, » s'est terminée comme la précédente. Ce qui paraîtra plus étrange encore, c'est que, dans leurs illusions obstinées, les conjurés de Londres aient cru jusqu'au bout pouvoir compter sur le général Magnan.

L'armée était le principal, mais n'était pas le seul objet de ce travail occulte, qui se faisait dans l'intérêt du bonapartisme. Peu de temps après la fondation du *Capitole*, fort délaissé par l'opinion publique, les moyens de propagande s'étaient augmentés à Paris d'un nouvel organe. Déçu dans ses rêves d'ambition et n'attendant plus rien de la monarchie, discrédité dans la Chambre des députés, aux prises avec d'âpres créanciers, engagé dans des spéculations industrielles qui avaient compromis sa délicatesse sans relever sa fortune, M. Mauguin avait pris la direction du journal le *Commerce*, et pactisé avec les faiseurs d'empire. A cette acquisition d'une valeur très-contestable, on avait tenté d'ajouter celle du *National ;*

un envoyé de ce journal s'était même rendu à Londres pour conférer directement avec le prince ; mais on n'avait pu s'entendre, les républicains prétendant exploiter le nom de Napoléon pour faire une république, le prince voulant, au contraire, se servir des républicains pour rétablir l'empire.

Le prince avait en France des agents peu nombreux, mais très-zélés, plus zélés même parfois qu'il ne convenait à la dignité de sa cause. Parmi ces derniers se trouvaient le marquis de Crouy-Chanel et un sieur Durand, qui lui était associé dans la direction du *Capitole*. Ces deux personnages, qui se donnaient pour intermédiaires entre l'empereur Nicolas et le prince, et qui paraissent avoir abusé de la bonne foi du prince lui-même, avaient, par des confidences faites à tous vents, répandu le bruit que le czar favorisait activement la restauration de l'empire, que le *Capitole* était alimenté par l'argent russe, et qu'aussitôt le trône impérial relevé, la grande-duchesse Olga viendrait s'y asseoir aux côtés de l'héritier de Napoléon, à qui elle apporterait en dot la frontière du Rhin. C'était une singulière recommandation près de la France, que l'appui d'un souverain qui ne se piquait certes pas de bienveillance pour les idées libérales ! Et l'on aurait pu s'étonner de voir l'héritier du vaincu de Waterloo rechercher et obtenir la protection du dernier demeurant de la Sainte-Alliance. Mais il est tellement admis que, pour les prétendants, tout est bien qui réussit, que, vraies ou fausses, ces rumeurs trouvaient créance. Elles prirent même une telle consistance que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'en émut. Le marquis de Crouy-Chanel fut arrêté ; on saisit ses papiers ; une instruction fut suivie, et ne révéla rien.

Des bruits de même nature étaient semés à Londres.

On faisait le secret de la comédie de visites qui auraient été mystérieusement échangées entre le prince et lord Melbourne, lord Palmerston et M. de Brunow. Deux journaux, le *Sun* et le *Morning-Post*, mettaient une remarquable affectation à enregistrer les faits et gestes du prince, les banquets auxquels il avait assisté, les paroles qui lui avaient été adressées, les théâtres où sa présence avait fait sensation. Ce dernier journal imprima même, en parlant du prince, ce qui suit : « Quelques personnes sou« tenaient l'avoir vu se promener hier à cheval dans le « parc avec le grand-duc héréditaire de Russie. » Pour ceux qui ont une idée du parti que les habiles savent tirer de la *réclame*, surtout en Angleterre, et de tout ce qui s'achète et se vend dans les journaux anglais, tout cela pourrait s'expliquer par une dépense de quelques livres sterling. On était d'ailleurs aux premiers mois de 1840 ; et il ne serait pas impossible que lord Palmerston et M. de Brunow, pour avoir plus facilement raison du Gouvernement français dans l'affaire d'Orient, eussent eu la pensée de lui susciter des embarras à l'intérieur, en donnant au jeune et aventureux prétendant des encouragements et des espérances.

Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que le traité du 15 juillet 1840 détermina la mise à exécution du projet. Quelle occasion plus propice en effet ? La France se trouvait seule et blessée en face de l'Europe hostile ou malveillante ; les esprits étaient inquiets, les intérêts alarmés ; la guerre semblait s'annoncer prochaine, inévitable ; n'avait-on pas chance d'être écouté, quand on apporterait à la France une promesse de salut et le grand nom de Napoléon ?

Sur la fin de juillet, tout était prêt pour l'expédition. Ceux qui devaient en faire partie étaient réunis à Lon-

dres, mais la plupart n'avaient été mis dans la confidence ni de l'époque choisie ni du plan adopté. On retrouvait parmi eux quelques-uns des conjurés de Strasbourg, auxquels étaient venus se joindre le général Montholon, le colonel Voisin, le commandant Mésonan, le colonel Bouffet-Montauban et plusieurs autres. Le prince avait augmenté sa maison d'une trentaine de domestiques engagés en France parmi les soldats libérés, et qui devaient former le noyau de son armée. On s'était procuré des habits d'officiers généraux, des uniformes militaires, des armes, des munitions. Un paquebot à vapeur, le *City-Edimbourg* était loué et tenu à la disposition du prince. Enfin les mesures à prendre aussitôt après le dédébarquement, pour assurer le succès de l'entreprise, avaient été réglées par écrit; des ordres en blanc étaient préparés pour l'organisation de l'armée insurrectionnelle, des proclamations étaient rédigées pour appeler la France autour du neveu de l'empereur. A l'armée, le prince disait : « Soldats, la France est faite pour commander, et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et on vous traite comme un vil troupeau. Vous êtes faits pour protéger l'honneur national, et c'est contre vos frères qu'on tourne vos armes. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernent, avilir le noble métier de soldat! Vous vous êtes indignés, et vous avez cherché ce qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, de Iéna. Ces aigles, les voilà; je vous les rapporte; reprenez-les; avec elles, vous aurez gloire, honneur, fortune..... Soldats, la grande ombre de l'empereur Napoléon vous parle par ma voix..... » Aux habitants du Pas-de-Calais : « ..... Ne craignez pas ma témérité; je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me sou-

tenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France, et Paris le premier, se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge, d'usurpation et d'ignominie..... Voyez vos ports presque déserts; voyez vos barques qui languissent sur la grève; voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le Gouvernement n'a pas osé protéger son commerce, et écriez-vous avec moi : Traîtres disparaissez; l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre..... » Une autre proclamation, conçue dans le même style, annonçait « au peuple français » que le neveu de l'empereur venait le mettre en possession de tous les biens, diminuer les impôts, et « rétablir l'ordre et la liberté. »

A ces pièces était joint un décret par lequel « le prince Napoléon, au nom du peuple français, » prononçait la déchéance de la dynastie des Bourbons d'Orléans et la dissolution des deux Chambres, déliait les troupes du serment de fidélité, nommait M. Thiers président du gouvernement provisoire, le maréchal Clausel commandant en chef de l'armée de Paris, et maintenait le général Pajol au commandement de la première division militaire. Après avoir affirmé qu'on avait à l'intérieur des amis puissants qui avaient promis leur concours, compromettre ainsi dans une apparente complicité le président du Conseil des ministres lui-même, était un acte qui doit être jugé sévèrement. Dans l'interrogatoire qu'il fit subir au prince après son arrestation, le chancelier lui adressa à ce sujet la question suivante : « Je dois vous demander comment l'honneur, dont vous parliez tout à l'heure, a pu vous permettre de vous emparer des noms qui figurent dans la pièce intitulée : *Décret*. Est-ce qu'il vous appartenait de faire usage de ces noms, sans l'aveu des

personnes qui les portent ? » — « En cas de réussite, répondit le prince, je croyais qu'il eût été très-important d'avoir tout de suite à offrir les noms des personnes que l'opinion publique aurait désignées pour être mises à la tête des affaires. » C'est la doctrine de la souveraineté du but, doctrine qui, pour être à l'usage de tous les conspirateurs, n'en est pas moins réprouvée par la morale la plus complaisante.

Le 3 août, tout le matériel de l'expédition, y compris neuf chevaux, des voitures et une somme de quatre cent mille francs, était à bord du *City-Edimbourg*. Il s'y trouvait aussi un aigle vivant, auquel un rôle était sans doute destiné dans l'exhibition projetée. Le prince s'y embarqua lui-même à minuit. Ses compagnons, au nombre d'environ soixante, avaient été envoyés par petits groupes sur divers points du rivage, où le bateau alla successivement les recueillir. Le projet était d'aborder la côte de France dans la nuit du 4 au 5 ; mais il y eut des retards, et, pendant deux jours, on navigua dans la Tamise ou dans la Manche. Le 5, le prince ayant réuni ses compagnons sur le pont : « Mes amis, leur dit-il, j'ai conçu un projet que je ne pouvais vous confier à tous, car, dans les grandes entreprises, le secret seul peut assurer le succès. Compagnons de ma destinée, c'est en France que nous allons. Là, nous trouverons des amis puissants et dévoués. Le seul obstacle à vaincre est à Boulogne ; une fois ce point enlevé, notre succès est certain, de nombreux auxiliaires nous attendent. Et si je suis secondé comme on me l'a fait espérer, aussi vrai que le soleil nous éclaire, dans quelques jours nous serons à Paris ; et l'histoire dira que c'est avec une poignée de braves tels que vous, que j'ai accompli cette grande et glorieuse entreprise. » Des cris de *Vive l'Empereur !* répondirent à

ce discours[1]. On distribua alors les armes et les uniformes suivant le grade attribué à chacun ; on répartit les rôles, on donna les instructions, puis, la nuit venue, on cingla vers la France.

Le 6 août, à deux heures du matin, le paquebot mouillait devant le petit port de Vimereux, dépendant de la commune de Wimille, à sept kilomètres au nord de Boulogne. On débarqua à l'aide de la chaloupe. Le prince comptait être reçu à terre par quelques centaines de partisans, réunis par les soins de ses agents ; mais il n'y trouva que deux de ces derniers, MM. Bataille et Forestier, et M. Aladenise, jeune lieutenant du 42ᵉ de ligne, gagné à la conjuration. On faisait grand fonds sur ce complice, parce qu'il faisait partie des deux compagnies du 42ᵉ qui tenaient garnison à Boulogne, et qu'on espérait, par lui, enlever ces compagnies et se rendre maître de la ville. On devait ensuite appeler le peuple aux armes, lui distribuer les cinq mille fusils renfermés dans les magasins du château, puis se porter sur les places fortes du Nord, en entraînant les garnisons et les populations ; et l'on ne doutait pas qu'ensuite il ne restât qu'à aller se reposer aux Tuileries.

Au lieu des partisans par lesquels ils croyaient être attendus sur la plage, les conjurés se trouvèrent bientôt en présence d'une ronde de douaniers. Ceux-ci étaient peu nombreux ; on les entoure, on leur annonce la grande nouvelle, on les presse de se joindre à l'expédition ; on leur offre de l'argent, on promet même au chef, de la part du prince, une pension de douze cents francs. Mais ces braves gens restent fidèles à leur devoir. Ils sont gardés prisonniers et obligés de suivre le cortége.

[1] *Procès du prince Napoléon-Louis*, par B. Saint-Elme.

C'était un assez triste début pour les conjurés, dont tout l'espoir reposait sur l'enthousiasme excité dans le peuple par le nom de Napoléon. Leur confiance n'en fut pas ébranlée cependant. A Boulogne était le succès. On marcha donc sur Boulogne, tandis que le *City-Edimbourg,* sur lequel on avait laissé les chevaux, les voitures et les bagages, allait mouiller près du port et attendre des ordres. Au milieu de la colonne était porté un drapeau surmonté d'une aigle, et sur lequel étaient gravés les noms des principales victoires de l'empire. A cinq heures du matin, la petite troupe entre dans la ville et se dirige par la rue d'Alton, où se trouvait un petit poste du 42e de ligne, commandé par un sergent. En voyant approcher ce groupe resplendissant de galons et d'épaulettes, les soldats avaient pris les armes, et s'étaient rangés en ordre de bataille. Le commandant Parquin s'avance vers eux, leur montre le prince et les engage à le suivre. Mais le sergent, sans se laisser ébranler ni par les caresses ni par les menaces, répond fièrement qu'il ne connait que sa consigne, et qu'il ne quittera son poste que sur un ordre du commandant de place. Les conjurés n'avaient pas de temps à perdre; ils n'insistent pas et poursuivent leur chemin vers la caserne du 42e. Le lieutenant Aladenise les y avait précédés, afin de leur préparer les voies. Trouvant les soldats encore au lit, il les avait fait lever, les avait fait ranger en bataille dans la cour, leur annonçant que Louis-Philippe avait cessé de régner, et que le prince Napoléon les avait choisis pour l'accompagner à Paris où il allait rétablir l'Empire. Puis il leur avait distribué des proclamations et de l'argent, leur promettant, au nom du prince, des épaulettes de capitaine pour les sous-officiers, des croix d'honneur pour les soldats. Au moment où le cortége paraît, Aladenise fait battre au

drapeau ; le prince s'avance devant le front des troupes, et leur adresse quelques paroles auxquelles les soldats, étonnés et cédant à un premier mouvement, répondent par un cri de *Vive l'empereur !*

Un seul officier, le lieutenant Ragon, avait son logement à la caserne. Ne comptant pas sur sa propre influence, il s'était hâté d'aller prévenir de ce qui se passait le capitaine Col-Puygellier ; et le capitaine était accouru, suivi du lieutenant Ragon et du sous-lieutenant Maussion. A l'entrée de la caserne, il est arrêté et entouré par les conjurés. « Le prince Louis est ici, lui dit l'un d'eux portant l'uniforme de chef de bataillon ; joignez-vous à nous et votre fortune est faite. » Pour toute réponse, le capitaine met le sabre à la main et s'efforce de s'ouvrir un chemin vers sa troupe. On se jette sur lui, on saisit son bras armé, dont il ne peut faire usage. Lui, cependant, se débat avec énergie et veut pénétrer jusqu'aux soldats. « On vous trompe, leur crie-t-il ; c'est une trahison qu'on vous propose. » Sa voix se perd au milieu des cris de *Vive le prince Louis!* poussés par les conjurés, qui le serrent de plus près, et lui interdisent tout mouvement. « Mais où donc est-il ? demande le capitaine.—Me voici, répond le prince, qui s'était rapproché ; soyez des nôtres et vous aurez tout ce que vous voudrez.—Prince Louis ou non, reprend M. Puygellier, je ne vous connais pas, et je ne vois en vous qu'un conspirateur. Qu'on évacue la caserne. » Tout en parlant ainsi, il continuait à lutter pour se dégager des mains qui le retenaient. Irrité de son impuissance : « Vous pouvez m'assassiner, s'écrie-t-il avec force, mais je ferai mon devoir. » Sa voix est enfin entendue des soldats. Les sous-officiers se précipitent à sa défense, et avec eux M. Aladenise, qui parvient jusqu'à lui et l'enveloppe de ses bras, en disant avec feu : « Ne

tirez pas ; respectez le capitaine ; je réponds de sa vie. » Pendant le moment de confusion que produit cet incident, M. Puygellier recouvre la liberté et peut rejoindre sa troupe. Il est suivi par les conjurés et par le prince, qui continue à haranguer les soldats et à les presser de venir à lui. « Retirez-vous, lui dit le capitaine, ou j'emploierai la force ; » puis, se tournant vers les soldats, il leur jette pour les affermir dans le devoir, le cri de : « A moi, grenadiers ! » En cet instant, le prince, qui se trouvait alors placé derrière lui et qui tenait un pistolet à la main, lève le bras dans sa direction ; le coup part, et la balle, sans atteindre le capitaine, va se loger dans le cou d'un grenadier, après lui avoir coupé la lèvre et brisé trois dents.

Le prince, dans son interrogatoire, a déclaré que, « voyant le tumulte, et sans se rendre compte de sa propre intention, il avait pris un pistolet, qui était parti avant même qu'il eût eu le temps de le diriger. » La double circonstance que le pistolet était armé et que le coup a été tiré à hauteur de poitrine, semblerait exclure l'idée d'un accident ; mais on doit laisser à l'auteur d'un acte si grave tout le bénéfice de son affirmation.

Du reste, ce coup de pistolet fut comme le signal de la retraite. Les conjurés quittèrent la caserne et s'éloignèrent sans être inquiétés. Déçus si complétement du côté de l'armée, ils n'ont pas encore perdu l'espérance. C'est à la population maintenant qu'ils vont s'adresser. Ils marchent à pas précipités vers la ville haute, où est le magasin de fusils dont ils veulent s'emparer. Ils s'avancent aux cris de *Vive l'empereur ! Vive Napoléon !* et en semant des proclamations. Les habitants, attirés par le bruit, sortent des maisons ou se mettent aux fenêtres et les regardent passer, sans leur accorder un mot, un signe de



sympathie. Le sous-préfet, qui s'était porté seul à leur rencontre, les somme de s'arrêter ; il reçoit à la poitrine un coup de la hampe du drapeau, et la troupe poursuit son chemin. Elle arrive à la ville haute ; mais la porte en est fermée et résiste aux coups de hache par lesquels on essaye de la briser.

Cependant le rappel était battu, et les gardes nationaux accouraient à la défense de l'ordre. La population n'avait pas été plus séduite que l'armée, par ce retour de l'aigle impériale. L'illusion n'était plus possible. Les conjurés semblèrent l'avoir compris, et, faisant retraite en masse, gagnèrent la colonne élevée sur le rivage en l'honneur de la grande armée. Quelle était leur intention? Pensèrent-ils que la vue de ce monument, en réveillant des souvenirs assoupis, ferait rejaillir sur le neveu le prestige du grand nom de son oncle? Peut-être. Mais on ne saurait croire, ainsi que quelques-uns l'ont dit ensuite, qu'ils fussent venus dans ce lieu décidés à y attendre la mort; car à peine eurent-ils aperçu la tête d'une colonne composée de garde nationale et de troupe de ligne, qui s'était mise à leur poursuite, qu'ils prirent la fuite dans toutes les directions. La plupart se dispersèrent dans la ville et dans la campagne, où ils furent bientôt arrêtés. Un petit nombre seulement, parmi lesquels le prince, se sauvèrent du côté de la mer, se 'etèrent dans une barque qu'ils trouvèrent amarrée au rivage, et essayèrent de gagner le *City-Edimbourg*, mouillé non loin de là. Ils n'étaient pas à vingt pas en mer, que des gardes nationaux, qui les avaient suivis de près, leur crient de s'arrêter, et n'obtenant pas de réponse, font feu sur la barque. Le sous-intendant Faure est tué ; le colonel Voisin est blessé. Il en résulte un mouvement qui fait chavirer l'embarcation. Heureusement la mer

était peu profonde en cet endroit, et les naufragés purent prendre pied. Un seul se noya, les autres nagèrent vers le paquebot. Mais déjà le commandant du port s'en était emparé; il y recueillit les fugitifs et les garda prisonniers.

On ne saurait trop blâmer l'injustifiable précipitation avec laquelle les gardes nationaux firent usage de leurs armes contre des hommes qui ne les menaçaient pas, et qui n'avaient plus même aucune chance de fuite. Ce sang inutilement versé a assombri d'une teinte tragique un dénoûment qui aurait dû appartenir exclusivement au domaine de la comédie. Après l'expérience faite à Strasbourg, après tant d'efforts employés, tant de moyens réunis, tant de promesses prodiguées, tant d'argent dépensé; après avoir annoncé qu'on serait secondé, à l'intérieur et à l'extérieur, par des amis puissants et nombreux; entrer dans une ville en portant d'une main l'aigle impériale, de l'autre des décrets dictatoriaux organisant un gouvernement, sur la poitrine la plaque de la Légion d'honneur; appeler la nation à se grouper autour de celui qui vient la sauver de la honte et de l'oppression, qui lui apporte la gloire, la splendeur, la liberté, la ririchesse, et ne pas arriver même à la « ridicule souris » de la montagne en travail! La légitimité avait eu, du moins, ses nobles et ses paysans vendéens; le bonapartisme ne trouva pas un homme.

Le Gouvernement n'eut garde de rendre une seconde fois, au prétendant impérial, une liberté dont il avait fait un usage si peu louable. Tous les conjurés de Boulogne furent livrés à la Cour des pairs, devant laquelle ils comparurent le 28 septembre 1840. Le prince refusa de répondre aux questions qui lui étaient adressées sur ses actes personnels. Qu'aurait-il dit, en effet? Nier était

impossible ; s'excuser eût été désavouer sa cause sans sauver sa personne. Il se retrancha derrière le banal argument dont abusaient, depuis dix ans, tous les conspirateurs conduits devant les tribunaux ; il récusa ses juges. « Représentant d'une cause politique, dit-il, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu ; si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de votre générosité. » Il serait difficile d'imaginer rien de moins sérieux que ce lieu commun à l'usage de quiconque prend la fantaisie de renverser un gouvernement. On trouble le pays, on tire des coups de fusil, on tue des soldats et des citoyens, puis on dit aux tribunaux : Je suis votre adversaire politique, vous ne pouvez me juger. Non le conspirateur de Boulogne n'était pas l'adversaire de Louis-Philippe ; il était l'adversaire de la loi, qui couvre, mais aussi qui domine et oblige tous les partis. C'est la loi qu'il avait attaquée, c'est par la loi qu'il avait été vaincu ; et la Cour des pairs n'avait pas à juger le « représentant d'une cause politique, » mais l'auteur d'un attentat à la sûreté de l'État. C'est ce que le prince reconnut lui-même plus tard, lorsque ramené, dans des circonstances bien différentes, sous les murs du château de Ham, où il avait subi sa captivité, il prononça ces remarquables paroles : « Aujourd'hui, qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas

d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie[1]. » Combien n'est-il pas à regretter que celui qui exprimait ces nobles sentiments ne s'en soit pas inspiré lorsque les conseils de l'ambition le sollicitaient à renverser par la violence les lois de son pays !

Le procès des accusés de Boulogne suivit son cours au milieu de l'indifférence publique, et ce fut avec une égale indifférence qu'on en apprit le résultat. L'arrêt condamnait le prince Louis-Napoléon Bonaparte à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse du territoire continental du royaume, et ses complices, au nombre de quatorze, à des peines qui variaient de la déportation à deux ans de prison.

Cet épisode, beaucoup plus bizarre qu'émouvant, et qui n'avait plus même le piquant de la nouveauté, fit à peine quelques instants diversion aux graves préoccupations qui captivaient l'opinion publique. L'attention était trop attachée à ce qui se passait à Londres et en Égypte, pour accorder autre chose qu'un sourire aux proclamations du prétendant impérial.

En arrivant à Alexandrie, vers le milieu du mois d'août, M. Walewski avait trouvé Méhémet-Ali tout entier à l'irritation où l'avait jeté la notification du traité, et qu'accrut encore la première sommation que lui fit, en conséquence (16 août), Rifaat-Bey, envoyé à cet effet par le sultan. Non-seulement le vice-roi avait protesté aux consuls des puissances signataires qu'il résisterait jusqu'à la dernière extrémité, mais il écrivit à la Porte qu'il ne céderait pas un pouce de ses États, et que si l'on voulait les lui arra-

[1] Discours prononcé à Ham par le président de la République, le 22 juillet 1849.

cher, il bouleverserait l'empire et s'ensevelirait sous ses ruines. Ce ne fut pas sans de longs et pressants efforts que M. Walewski parvint enfin à obtenir de lui qu'il accepterait au besoin l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère, si la France pouvait décider la Porte à lui accorder ces conditions. Ce point était convenu quand, la Porte lui ayant fait faire la seconde des sommations prévues par le traité, Méhémet-Ali convoqua les consuls (28 août), et leur déclara qu'il était résolu à accepter l'Égypte héréditaire ; que, quant au reste, il s'en rapportait à la magnanimité de son souverain, qui ne méconnaîtrait pas ses services, et que Rifaat-Bey allait partir pour porter cette réponse au sultan. Mais les consuls, à l'instigation du consul de Russie, ne voulurent pas recevoir cette déclaration, à moins que Méhémet-Ali, comme gage de sa soumission, ne rendît immédiatement la flotte turque, et ne retirât ses troupes de Syrie. Ils s'opposèrent donc au départ de Rifaat-Bey.

Ainsi se trouvaient paralysés, comme de parti pris, les bons offices de la France, qu'invoquait naguère lord Palmerston, et les dispositions conciliantes de Méhémet-Ali. Cependant, le temps pressait ; les délais approchaient de leur terme ; il n'y avait plus une heure à perdre pour prévenir un arrêt de déchéance. Dans ces circonstances critiques, M. Walewski n'hésita pas à prendre sur lui d'aller à Constantinople négocier lui-même une transaction entre le sultan et le pacha. Il fut convenu, en conséquence, que le pacha s'en remettant absolument à la médiation de la France, M. Walewski proposerait pour base de transaction la Syrie, Adana et Candie en viager, et qu'en cas de nécessité, il se réduirait à la Syrie seule ; quant à Méhémet-Ali, il attendrait l'expiration du dernier jour de délai pour répondre à Rifaat-Bey qu'il acceptait

l'Égypte héréditaire, s'en remettant pour le reste à la magnanimité du sultan. Rifaat ne pouvant arriver à Constantinople avec cette réponse avant le 12 septembre, le pacha était convaincu que, pour cette époque, le médiateur français aurait conclu un arrangement avec le sultan. M. Walewski partit le 30 août, laissant le pacha plein de joie et de confiance.

Le résultat des habiles efforts de M. Walewski simplifiait d'une manière heureuse la situation du Cabinet des Tuileries. Le pacha réduisait ses exigences à ce que la France avait « toujours considéré comme devant constituer la base essentielle d'un arrangement satisfaisant et honorable pour les deux parties intéressées[1]. » La France, sans vouloir faire la guerre pour donner la Syrie au pacha, devait employer tous ses bons offices à la lui faire obtenir, et c'est ce qu'elle allait faire près du divan. Entre ce qu'acceptait le pacha et ce que lui offrait le traité, la différence se trouvant réduite à quelques districts de la Syrie, l'intérêt évident de la Porte elle-même était de ne pas pousser plus loin la contestation. En tout cas, la France ayant pour elle la loyauté de la conduite, la droite raison et le bons sens, n'aurait plus qu'à laisser venir les événements. Si le pacha cédait aux menaces du traité, elle n'avait pas à s'y opposer. Si, au contraire, il résistait, soit qu'il défiât, immobile derrière le Liban, une poursuite impossible, soit qu'il se crût assez fort pour rejeter dans la mer quiconque mettrait le pied sur le rivage de Syrie, la France, tant qu'on ne toucherait pas à l'Égypte, n'était point engagée à prendre parti. Mais ces extrémités n'étaient plus à craindre désormais, si les signataires du traité ne s'entêtaient pas follement à risquer la paix de l'Europe.

[1] Dépêche de M. Thiers à M. Cochelet, 17 septembre 1840.

pour ne pas laisser à la France le mérite d'avoir mis fin, à elle seule, au conflit oriental.

En possession de ces importantes concessions faites par le pacha aux conseils de la France, M. Thiers s'empressa d'annoncer directement aux quatre cours qu'elles étaient obtenues, et qu'elles étaient portées au divan, qui en référerait probablement aux représentants des puissances signataires du traité. Il faisait de plus pressentir que si cet arrangement était agréé par la Porte, la France consentirait à en garantir l'exécution, de concert avec les quatre puissances. Outre que, par cette démarche, M. Thiers ôtait tout prétexte au renouvellement des accusations de menées occultes dirigées contre la France, il plaçait les puissances en face de la responsabilité qu'elles assumeraient, en persistant dans un refus qui ne serait plus évidemment que l'effet d'une injustifiable obstination. Il espérait ainsi ébranler au moins les résolutions des cabinets de Vienne et de Berlin, qui hésiteraient peut-être à repousser les dernières offres de conciliation qu'on pût attendre de la France. En effet, au delà du pas que venait de faire Méhémet-Ali, il n'en restait plus qu'un à faire : adhérer au traité du 15 juillet. Ce pas, le pacha était maître de le franchir, mais la France ne devait pas, ne pouvait pas le lui conseiller.

Tout en continuant d'apporter tous ses soins à sauver, s'il était possible encore, la paix de l'Europe si gravement compromise, le Gouvernement français continuait de donner à son état militaire un développement qui lui permît de faire face à toutes les chances de l'avenir. Dans les arsenaux, dans les ateliers, dans les fonderies, dans les chantiers, partout on travaillait avec ardeur. Une question était l'objet des vives préoccupations du Gouvernement : mettre Paris à l'abri d'un coup de main. Ce n'était

pas quand on avait en perspective une guerre contre l'Europe, qu'on pouvait oublier la leçon de 1814. On sait, du reste, que, depuis son avénement, le Roi nourrissait la pensée de fortifier Paris ; mais qu'il avait dû s'arrêter devant les niaises défiances de la bourgeoisie parisienne, excitées par les clameurs de la presse radicale. Quel que dût être le résultat de la crise actuelle, il était d'une bonne politique de la mettre à profit pour trancher définitivement ce point capital de la défense nationale. Une commission d'officiers supérieurs du génie, sous la présidence du général Dode de la Brunerie, avait donc été chargée de présenter le plan d'ensemble des travaux à exécuter. Après une étude rapide et complète, la commission, au lieu d'un plan, en établit deux. L'un comprenait une série de forts isolés, distribués à quelque distance en avant du périmètre de Paris, de manière à croiser leurs feux et à commander les approches de la ville ; l'autre consistait en une enceinte continue, se développant sans interruption sur le pourtour entier de la capitale. La dépense, dans les deux cas, était estimée à une somme à peu près égale de cinquante à soixante millions.

Chacun de ces systèmes laissait à désirer. Ainsi, à la condition de sacrifier un certain nombre d'hommes, une armée ennemie pourrait toujours passer entre les forts, et, une fois entrée dans Paris, défier les canons français de l'y inquiéter. D'un autre côté, une enceinte sans protection extérieure n'arrêterait une armée d'invasion que le temps nécessaire aux travaux de siége. Tandis que si, laissant les forts derrière lui, l'ennemi devait, pour pénétrer dans la ville, entreprendre un siége, il serait écrasé par le double feu des forts de la place. La défense, pour être réellement efficace, devait donc comprendre tout ensemble l'enceinte et les forts. Sur ce point, tout le

monde était d'accord ; mais le chiffre de la dépense était si élevé, que la commission n'avait pas même osé en faire la proposition. M. Thiers avait un plus juste sentiment de ce qu'on peut demander au patriotisme de la France, quand il s'agit de se mettre en garde contre l'étranger. Il hésita d'autant moins à se prononcer pour l'exécution simultanée des deux systèmes, que l'enceinte devait, dans sa pensée, servir de contre-poids à l'impopularité des forts détachés. Il n'eut pas de peine à faire partager sa conviction au Roi et à ses collègues, et la double exécution fut résolue.

Il eût été naturel et régulier de convoquer les Chambres, et de les appeler à donner la sanction préalable de leur vote à une mesure si considérable. Mais il y avait, à suivre cette marche, plus d'un inconvénient. D'abord, il en devait résulter des délais qu'il importait d'éviter ; puis il était à craindre que le ministère se trouvât entraîné à prendre à la tribune des engagements qui ne lui laisseraient plus la liberté de régler sa conduite sur les circonstances. L'intérêt du ministère était d'abriter sa responsabilité sous l'omnipotence du pouvoir législatif ; l'intérêt de la politique était d'ajourner encore la réunion du parlement ; l'intérêt politique fut seul consulté. Diverses ordonnances, en date du 10 septembre 1840, déclarèrent d'utilité publique et d'urgence les travaux de fortification à exécuter autour de Paris, nommèrent le lieutenant général vicomte Dode de la Brunerie directeur supérieur de ces travaux, et ouvrirent les premiers crédits pour en commencer l'exécution.

Une autre mesure non moins urgente, l'augmentation de l'effectif de l'armée, ne pouvait être réalisée par le même moyen ; car il appartenait à la loi seule d'ordonner les levées d'hommes. Mais il était possible, en dédou-

blant un certain nombre de régiments, de former de nouveaux cadres, dans lesquels seraient reçus, en attendant le contingent légal, les engagés volontaires, qui se multipliaient de jour en jour depuis qu'on croyait à la guerre. En conséquence, une ordonnance du 29 septembre prescrivit la création de dix bataillons de chasseurs à pied, de douze régiments d'infanterie et de six régiments de cavalerie.

Ces précautions n'étaient que trop bien justifiées par la tournure que prenaient, en ce moment même, les choses en Orient. Loin d'être disposées à se prêter à un accommodement, les puissances, et plus que toute autre l'Angleterre, semblaient avoir pris à tâche d'écarter toute possibilité d'une solution pacifique. Avant même l'expiration du premier délai de dix jours, le commodore Charles Napier, commandant une division de l'escadre britannique, avait commencé les hostilités, capturant les navires de commerce égyptiens à l'ancre dans le port de Beyrouth, jetant des proclamations aux Syriens insurgés et leur faisant passer des armes, des munitions, de l'argent, appelant les soldats d'Ibrahim à la trahison ou à la désertion et leur offrant un refuge sur ses vaisseaux, préludant enfin à une guerre insensée dans son but par la violation manifeste de tous les principes du droit des gens. Et quel plus accablant témoignage pourrait-on invoquer pour flétrir de telles iniquités, que celui de sir Charles Napier lui-même disant à la Chambre des communes[1] : « J'étais honteux, pour mon pays et pour moi, du rôle que je jouais en Syrie. Le Gouvernement m'y avait envoyé pour remplir une mission, je m'en suis acquitté, mais à contre-cœur. Sous Méhémet-Ali, la Syrie était paisible et

[1] Séance du 17 août 1860.

tranquille... Si lord Ponsonby n'avait envoyé des agents soulever les populations, il nous eût été impossible, avec les faibles troupes dont nous disposions, de chasser une armée de trente à quarante mille hommes. »

La mission que s'était donnée M. Walewski était donc d'avance frappée de stérilité. Le sultan, en effet, docile aux conseils des coalisés et plus particulièrement de lord Ponsonby, se retrancha derrière la déférence qu'il devait à ses alliés ; et, dès le retour de Rifaat-Bey, un firman solennel, rendu à l'instigation de l'ambassadeur britannique[1], prononça la déchéance de Méhémet-Ali (14 septembre).

Déjà, du reste, s'accomplissaient contre le vice-roi les menaces du traité du 15 juillet. A peine le premier délai de dix jours fixé pour la restitution de la Syrie était-il expiré que, sans tenir compte des offres de soumission absolue faites par Méhémet-Ali, l'escadre combinée de l'Angleterre et de l'Autriche s'était concentrée dans les eaux de Beyrouth, et, pendant que six vaisseaux s'embossaient devant la ville, les autres déposèrent sur la côte un corps de dix mille hommes, composé de trois mille Anglais et Autrichiens, de Turcs et d'Albanais. Ibrahim avait ramené son armée en deçà du Liban, dans l'espoir de préserver les villes maritimes ; mais soit que ses dispositions fussent mal prises, soit qu'il ne trouvât plus dans ses troupes, contre la tactique européenne, la valeur qu'elles avaient montrée contre les Turcs, sa résistance ne fut pas digne de sa renommée. Il fut partout repoussé ; et, après un

[1] « Hier au soir, j'ai eu une longue conversation avec l'internonce « (d'Autriche); et, après avoir examiné la question avec moi, Son « Excellence parut partager mon opinion sur la nécessité de dé- « pouiller Méhémet-Ali du rang qu'il occupe comme pacha d'Égypte. » (Dépêche de lord Ponsonby à lord Palmerston, du 10 septembre 1840.)

bombardement qui y avait fait bien des ruines, Beyrouth succomba le 11 septembre. Dix jours après, Sidon tomba également, presque sans coup férir, et livra au vainqueur des approvisionnements considérables accumulés dans ses magasins.

Cette déchéance prononcée, cette guerre engagée, donnaient à croire que la France ne pourrait plus longtemps rester spectatrice d'une lutte qui menaçait d'altérer à son préjudice l'équilibre général dans la Méditerranée. Sans doute, la Syrie n'était pas perdue encore pour Méhémet-Ali. Ibrahim pouvait se relever de ses échecs, et, l'hiver éloignant de ses côtes la flotte ennemie, reprendre sur de faibles garnisons les villes qu'on lui aurait prises. La France, d'ailleurs, n'avait pas garanti au pacha la possession de la Syrie. Mais si le traité du 15 juillet s'exécutait dans toute sa portée, une attaque contre l'Égypte était imminente, et devait nécessairement appeler la France sur le champ de bataille. Bien que lord Palmerston fît donner officieusement au Cabinet des Tuileries l'assurance que l'intention des alliés n'était pas d'aller jusqu'à ôter l'Égypte au vice-roi, les leçons du passé et la conduite présente de l'Angleterre à Constantinople ne permettaient pas d'accepter sa parole comme un gage de sécurité.

Après un grave et mûr examen de ce que réclamaient, en ce moment solennel, l'honneur et les intérêts de la France, le ministère fut d'avis qu'il devait être répondu, par une protestation formelle, à la déclaration de déchéance, et que, pour soutenir au besoin cette protestation, l'escadre française devait être envoyée dans les eaux d'Alexandrie, en même temps qu'en France les armements seraient portés d'urgence au pied de guerre. La convocation immédiate des Chambres était la conséquence nécessaire de ces résolutions, autant parce que le Gouver-

nement éprouvait le besoin, avant d'aller plus loin, de s'assurer l'appui du pouvoir parlementaire, que parce que les armements ne pouvaient être complétés qu'en vertu d'un vote législatif. Plusieurs des ministres, toutefois, ne s'étaient ralliés qu'avec hésitation à l'envoi de l'escadre et à l'extension des armements; ils craignaient que, par une attitude qui serait considérée comme un défi, nous ne rendissions nous-mêmes inévitable une guerre à laquelle les puissances n'avaient nullement l'intention de nous provoquer.

Telle fut aussi l'objection que présenta le Roi, lorsque, le 3 octobre, le Cabinet tout entier se rendit près de lui, pour lui faire connaître quels actes il jugeait indispensables. Des explications réciproques n'ayant pu amener l'accord entre le Roi et son Conseil, le ministère en masse offrit sa démission qui ne fut pas acceptée, le Roi conservant l'espoir de concilier toutes choses, en faisant une juste part à la fermeté et à la prudence. Il eut recours, en cette difficile occurrence, à l'entremise de M. le duc de Broglie, dont nul n'eût récusé le jugement et la haute autorité en matière d'honneur national, et dont les conseils avaient un prix particulier pour M. Thiers et pour plusieurs de ses collègues. Sur l'avis de M. le duc de Broglie, une transaction fut adoptée dans les termes suivants : faire expressément un *casus belli* d'une attaque contre l'Égypte; concentrer la flotte aux îles d'Hyères, de manière à pouvoir, d'un signe du télégraphe, l'envoyer à toute destination; continuer les armements de guerre, avec le concours des Chambres convoquées pour le 28 octobre [1].

Il en coûtait beaucoup au Gouvernement de rappeler

[1] Cette convocation fut faite par ordonnance du 7 octobre.

la flotte. Il prévoyait que la malveillance lui imputerait à faiblesse d'avoir ainsi éloigné le pavillon français du théâtre des événements. Et pourtant, que de raisons justifiaient cette mesure, et la rendaient indispensable ! Des îles d'Hyères, sur un ordre parti de Paris, la flotte serait, en dix jours au plus, rendue devant Alexandrie, tandis qu'il lui faudrait le double de ce temps si l'ordre devait lui être porté au mouillage de Salamine. D'un autre côté, la seule présence de la flotte devant Alexandrie, avec une mission de surveillance, aurait été, sinon une certitude, du moins une grande probabilité de guerre, indépendamment de toute volonté des cabinets. Dans les dispositions réciproques des deux marines, avec l'esprit de rivalité passionnée qui les animait, le moindre incident pouvait devenir un prétexte de collision, et la moindre collision une cause de combat naval suivi d'une guerre générale. Or, eût-il été d'un gouvernement raisonnable de faire dépendre la paix ou la guerre, la vie d'un million d'hommes, peut-être la ruine de la France, de l'humeur querelleuse ou de l'intolérante susceptibilité de quelque officier en sous-ordre ? Il est vrai que nous avions dans la Méditerranée une flotte magnifique, égale au moins par la force, supérieure par l'instruction, aux escadres combinées, que nos équipages étaient pleins d'ardeur, nos états-majors impatients du combat et sûrs de la victoire. Mais cela même commandait de ne pas exposer leur courage à d'irrésistibles tentations. La guerre venue, c'eût été, sans doute, un heureux début qu'une grande victoire navale, et la France l'aurait demandée avec confiance à la valeur de ses marins. Mais les vingt vaisseaux qui faisaient alors flotter le pavillon national dans la Méditerranée composaient tout notre matériel et tout notre personnel de mer ; et une première victoire, eût-elle

anéanti l'escadre combinée, loin de terminer le conflit oriental, ne nous eût pas même rendus temporairement maîtres de la Méditerranée. On en croira sur ce point le témoignage d'un jeune officier, dont nul ne suspectera la compétence, le brillant courage et le brûlant patriotisme. « Admettons, a écrit M. le prince de Joinville[1], que le Dieu des batailles eût été favorable à la France. On eût poussé des cris de joie par tout le royaume ; on n'eût pas songé que le triomphe devait être de courte durée... Je veux supposer ce qui est sans exemple : j'accorde que vingt vaisseaux et quinze mille matelots anglais prisonniers puissent jamais être ramenés dans Toulon par notre escadre triomphante. La victoire en serait-elle plus décisive ?... Au bout d'un mois, une, deux, trois escadres aussi puissamment organisées que celle que nous leur aurons enlevée seront devant nos ports. Qu'aurons-nous à leur opposer? Rien que des débris... Disons-le tout haut, une victoire, comme celle qui nous semblait promise en 1840, eût été, pour la marine française, le commencement d'une nouvelle ruine. Nous étions à bout de ressources ; notre matériel n'était pas assez riche pour réparer du jour au lendemain le mal que nos vingt vaisseaux auraient souffert, et notre personnel eût offert le spectacle d'une impuissance plus désolante encore. » De ces considérations, le jeune amiral conclut qu'en rappelant la flotte, on a fait « ce qu'on devait faire alors. »

En concentrant sous sa main la flotte prête à s'élancer partout où besoin serait, et en restant ainsi maître de choisir le jour et le lieu de l'attaque, le Gouvernement

[1] *Note sur l'état des forces navales de la France*. On n'a pas oublié la profonde sensation que produisit, des deux côtés de la Manche, ce remarquable écrit, publié en mai 1844.

agissait donc sagement, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue politique. L'effet de cette détermination n'en fut pas moins des plus fâcheux. La France paraissait reculer ! L'orgueil national, toujours si ombrageux chez nous, s'irritait de la seule apparence. Dans son injustice, il tenait à peine compte de la preuve d'énergie que donnait, en ce moment même, le Gouvernement, en faisant résolûment un cas de guerre de toute atteinte portée à la possession héréditaire de l'Égypte par Méhémet-Ali, c'est-à-dire de l'exécution du traité du 15 juillet dans sa clause la plus importante.

Depuis quelque temps, du reste, il s'était fait, entre les cabinets de Londres et de Paris, un échange de notes diplomatiques d'autant plus dignes d'attention, que leur objet était de soumettre au jugement de l'opinion publique la conduite des deux gouvernements dans ces longs et laborieux démêlés. Le 31 août, lord Palmerston avait fait remettre à M. Thiers un *memorandum* en réponse à la note par laquelle M. Thiers lui avait fait connaître, le 24 juillet, la première impression que le Cabinet des Tuileries avait ressentie de la notification du traité. Ce document à la fois prolixe, diffus et incomplet, n'était remarquable que par le soin avec lequel le chef du Foreign-Office s'efforçait de rejeter, sur les inconséquences et les variations du Cabinet des Tuileries, l'isolement dans lequel la France avait fini par se trouver. En cela, lord Palmerston plaidait surtout sa cause devant la nation britannique, inquiète et mécontente. Il serait superflu d'ajouter que, tout en prodiguant à la France les paroles caressantes, il ne se montrait ni plus véridique ni plus loyal qu'il ne l'avait été dans ses explications devant le parlement.

La réplique de M. Thiers, en date du 3 octobre, fut acca-

blante pour lord Palmerston. Reprenant successivement les points principaux de l'exposé du ministre britannique, le ministre français relevait ses inexactitudes, rétablissait les faits dans leur vérité, vengait noblement la France des accusations de versatilité portées contre sa politique, et montrait enfin tout ce qu'il y avait de mensonger dans ce prétendu respect pour l'intégrité de l'Empire ottoman, qui consistait à enlever au vice-roi quelques pachaliks de Syrie pour les rendre « non au sultan mais à l'anarchie. »

« L'Égypte, disait M. Thiers, a-t-elle jamais été véritablement sous l'empire des sultans? Personne ne le pense et personne ne croirait aujourd'hui pouvoir la faire gouverner directement de Constantinople. On en juge apparemment ainsi, puisque les quatre cours décernent à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Égypte, en réservant toutefois la suzeraineté du sultan. Elles-mêmes, en cela, entendent comme la France l'intégrité de l'Empire ottoman; elles se bornent à vouloir lui conserver tout ce qu'il pourra retenir sous son autorité. Elles veulent, autant que possible, un lien de vasselage entre l'empire et ses parties détachées; elles veulent, en un mot, tout ce que veut la France. Les quatre cours, en attribuant au vassal heureux qui a su gouverner l'Égypte l'hérédité de cette province, lui attribuent encore le pachalik d'Acre; mais elles lui refusent les trois autres pachaliks de Syrie, les pachaliks de Damas, d'Alep, de Tripoli. Elles appellent cela sauver l'intégrité de l'Empire ottoman. Ainsi l'intégrité de l'Empire ottoman est sauvée, même quand on en détache l'Égypte et le pachalik d'Acre; mais elle est détruite si on en détache de plus Tripoli, Damas et Alep! Nous le disons franchement, une telle thèse ne saurait se soutenir gravement devant l'Europe. Évidemment, il ne saurait y

avoir, pour donner ou retirer ces pachaliks à Méhémet-Ali, que des raisons d'équité et de politique. Le vice-roi d'Égypte a fondé un État vassal avec génie et avec suite. Il a su gouverner l'Égypte et même la Syrie que jamais les sultans n'avaient pu gouverner. Les musulmans, depuis longtemps humiliés dans leur juste fierté, voient en lui un prince glorieux qui leur rend le sentiment de leur force. Pourquoi affaiblir ce vassal utile qui, une fois séparé par une frontière bien choisie des États de son maître, deviendra pour lui le plus précieux des auxiliaires? Il a aidé le sultan dans sa lutte contre la Grèce ; pourquoi ne l'aiderait-il pas dans sa lutte contre des voisins d'une religion hostile à la sienne? Son intérêt répond de lui, à défaut de sa fidélité. Quand Constantinople sera menacé, Alexandrie sera en péril : Méhémet-Ali le sait bien ; il prouve tous les jours qu'il le comprend parfaitement. Il faut garder l'intégrité de l'Empire ottoman depuis Constantinople jusqu'à Alexandrie; il faut à la fois le sultan et le pacha d'Égypte, celui-ci soumis à celui-là par un lien de vasselage. »

M. Thiers ajoutait : « On ne s'alarmerait pas tant sur l'intégrité de l'Empire ottoman, si on ne craignait de grands bouleversements de territoire dans le monde, si on ne craignait la guerre qui, seule, rend ces grands bouleversements possibles. Or, pour les prévenir, quelle était la combinaison la plus efficace? N'est-ce pas l'alliance de la France avec l'Angleterre? Depuis Cadix jusqu'aux bords de l'Oder et du Danube, demandez-le aux peuples; demandez-leur ce qu'ils pensent à cet égard, et ils répondront que c'est cette alliance qui, depuis dix ans, a sauvé la paix et l'indépendance des États, sans nuire à la liberté des nations. On dit que cette alliance n'est pas rompue, qu'elle renaîtra après le but atteint par le traité du

15 juillet. Quand on aura poursuivi à quatre, sans nous et malgré nous, un but en soi mauvais, que du moins nous avons cru et déclaré tel ; quand on l'aura poursuivi par une alliance trop semblable à ces coalitions qui ont depuis cinquante ans ensanglanté l'Europe, croire qu'on retrouvera la France sans défiance, sans ressentiment d'une telle offense, c'est se faire de la fierté nationale une idée qu'elle n'a jamais donnée au monde. »

Cinq jours après, c'est-à-dire le 8 octobre, M. Thiers fit remettre par M. Guizot à lord Palmerston un nouveau memorandum, par lequel il déclarait que la France considérerait comme une atteinte essentielle à l'équilibre général l'exécution du firman de déchéance lancé contre Méhémet-Ali. Sans colère, sans arrogance, mais aussi sans équivoque, la France disait aux quatre puissances : Si vous voulez ôter l'Égypte au pacha, le canon décidera entre nous.

Cette grave parole une fois prononcée, le ministère s'occupa de déterminer dans quelle mesure il devait demander aux Chambres les moyens de la soutenir. Il demeura d'avis que l'armement devait être porté immédiatement au chiffre de six cent trente-neuf mille hommes de troupes de ligne, avec trois cent mille gardes nationaux mobilisés, soit près d'un million d'hommes sous les drapeaux.

Mais il se produisait alors un double fait qui méritait d'être pris en très-sérieuse considération.

D'une part, le mouvement imprimé à l'esprit public, en France, par la prévision d'une guerre, n'avait pas tardé à prendre un caractère beaucoup plus politique que national. Les radicaux et les républicains avaient réussi à s'en emparer et à le diriger, au moins dans ses manifestations extérieures. Sous prétexte d'un outrage fait à l'honneur français, tandis qu'il s'agissait simplement de

savoir si la France prendrait ou non les armes pour défendre le pacha d'Égypte, ils enflammaient les passions populaires. Leur but, leurs espérances, ils les dissimulaient à peine ; c'étaient la révolution déchaînée, l'Europe en conflagration, le drapeau tricolore allant, jusque sur le Danube et sur la Vistule, sonner l'heure de l'émancipation des peuples et le glas des gouvernements ; c'était surtout la monarchie française emportée dans le tourbillon pour faire place à la république. Par tous moyens, en toute occasion, ils travaillaient à exciter, à exalter dans les classes inférieures les instincts belliqueux, la colère contre l'étranger, la défiance envers le Gouvernement, et les susceptibilités de ce patriotisme aussi insensé que sincère, qui tient la France pour humiliée dès qu'on lui conteste le droit de dicter au monde ses ordres souverains. On appelait la guerre comme une nécessité de réparation et de vengeance, comme une occasion de gloire, comme une menace contre tous les trônes de l'Europe. Dans les réunions, on pérorait contre la Sainte-Alliance des rois ; dans les banquets, on buvait à nos prochaines victoires; dans les théâtres, on chantait la *Marseillaise*. On entraîna même quelques officiers de la garde nationale de Paris, agissant collectivement, à faire entendre par la voie des journaux, « au Gouvernement comme à l'étranger, le cri d'indignation de toute la population parisienne contre la politique déshonorante » du ministère, et à « protester contre la honteuse inaction du Gouvernement en présence de l'étranger. » Les allusions, les accusations transparentes contre le Roi, à qui l'on imputait les prétendues lâchetés de la France, étaient l'accompagnement obligé de ces clameurs. En un mot, l'agitation démagogique, si péniblement comprimée après 1830, semblait près de reprendre possession de la rue.

D'autre part, les populations libérales de l'Allemagne, généralement très-sympathiques à la France, s'étaient senties blessées dans leurs sentiments patriotiques, par ces menaces d'invasion et de conquête qui leur étaient jetées des bords de la Seine. Effrayées du réveil des passions révolutionnaires, qui mettaient, partout en Europe, leur espoir dans les armées de la France, peu jalouses de recevoir de nous une liberté suspecte, au prix de la violation du sol national et de déchirements intérieurs, elles se ralliaient pour la défense commune autour de leurs gouvernements, et répondaient à nos chants de *Marseillaise* par des refrains qui nous défiaient de fouler en vainqueurs le sol de la patrie allemande. L'enthousiasme factice de nos révolutionnaires avait fait naître en elles le noble enthousiasme de l'indépendance nationale. En Angleterre, la métamorphose était plus remarquable encore. Au mécontentement, aux murmures, aux plaintes excitées par la politique étourdie qui sacrifiait l'alliance de la France aux satisfactions personnelles d'un ministre présomptueux, avait succédé le cri de la fierté britannique, se redressant sous l'injure prodiguée à la Grande-Bretagne. La querelle de lord Palmerston avec le Cabinet des Tuileries était devenue une querelle de nation à nation. Les choses, en un mot, en étaient arrivées à ce point, en Angleterre et en Allemagne, qu'une guerre contre la France eût été populaire.

Ce changement dans la situation et les conséquences qu'il en fallait tirer, étaient diversement appréciés en France. Les uns, avec M. Thiers et avec la majorité du Cabinet, y trouvaient une raison de persévérer. Ils pensaient que les puissances de l'Europe seraient d'autant moins disposées à affronter les hasards du champ de bataille, que le Gouvernement français, soutenu par l'opi-

nion publique, serait prêt à s'y présenter à la tête d'un armement plus formidable. Armer sur le pied de guerre, ce n'était donc pas seulement le moyen de n'être pas pris au dépourvu par la guerre ; c'était aussi le moyen le plus sûr de sauver la paix. Quant à l'agitation révolutionnaire, c'était un mal qui se produirait toujours aux premières perspectives de guerre, et qu'il faudrait bien se résoudre à combattre si l'on ne voulait reculer toujours devant l'étranger. D'ailleurs, les terreurs mêmes qu'inspirait la propagande seraient, pour les gouvernements étrangers, un motif de ne pas s'y exposer. Les autres craignaient, au contraire, qu'en armant en guerre et en obligeant ainsi l'Europe à nous imiter, on ne rendît la guerre à peu près inévitable ; car une fois les armées sur pied, il suffirait d'un ordre et de quelques marches pour les mettre en présence. Ils étaient d'avis qu'après avoir posé le *casus belli*, il convenait d'attendre sur la défensive, dans une attitude froide et digne, que les puissances alliées ramassassent le gant et tentassent de passer outre. Cette éventualité leur paraissait d'autant moins probable, qu'en ce moment même les quatre cours invitaient le sultan à tenir le firman de déchéance pour non avenu [1], dans le cas où Méhémet-Ali se contenterait de l'Égypte héréditaire. Soit donc que le pacha relevât sa fortune en Syrie, soit qu'il se résignât à Alexandrie, rien n'annonçait jusqu'ici que l'ultimatum de la France dût être enfreint.

A demi rassurés sur l'extérieur, ces derniers ne voyaient pas sans inquiétude, à l'intérieur, le réveil de l'esprit révolutionnaire : « Nous retournons vers 1831, écrivait de Londres M. Guizot [2], vers l'esprit révolutionnaire

[1] La dépêche de lord Palmerston à ce sujet est du 15 octobre.
[2] Lettre à M. le duc de Broglie, du 13 octobre 1840.

exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre sans motifs légitimes, sans chances raisonnables de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions..... La question de la Syrie n'est pas un cas de guerre légitime, je tiens cela pour évident. La France, qui n'a pas fait la guerre pour affranchir la Pologne de la Russie et l'Italie de l'Autriche, ne peut raisonnablement la faire pour que la Syrie soit aux mains du pacha et non du sultan... Aucune autre question n'est élevée jusqu'ici en principe par la convention du 15 juillet. En fait, par son exécution, aucun grand intérêt de la France n'est attaqué, ni son indépendance, ni son gouvernement, ni ses institutions, ni ses idées, ni sa libre activité, ni sa richesse. Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente ; des questions peuvent naître là, des événements peuvent surgir, auxquels la France ne saurait rester étrangère. C'est une raison de s'armer, de se tenir prêt ; ce n'est pas une raison d'élever soi-même, en Occident, des événements et des questions plus graves encore et qui ne naissent pas naturellement... Je suis de loin, je vois de loin le mouvement, l'entraînement. Je ne puis rien pour y résister ; je suis décidé à ne pas m'y associer. »

Cette manière d'envisager les choses correspondait parfaitement aux sentiments du Roi. Louis-Philippe, et ce sera son honneur dans l'histoire, considérait la paix comme un bien assez précieux, non pas, ainsi que l'ont dit ses calomniateurs, pour l'acheter à tout prix, mais pour ne la risquer jamais sans une absolue nécessité ; et il n'était pas convaincu que la paix ne serait pas inutilement mise en péril par des mesures militaires qui sortiraient des limites d'une sage précaution, pour prendre l'apparence d'une menace.

Les idées de guerre étaient, en outre, un sujet de vives alarmes pour cette partie du public qui a ses intérêts, sa fortune, son existence engagés dans les affaires. Négociants et industriels se demandaient, sans y trouver une réponse satisfaisante, ce qui nous liait au pacha, à ce point de faire de sa querelle la nôtre, et de compromettre pour lui le repos, la prospérité, le sort même de la France.

Le ministère se trouvait ainsi placé entre deux sortes d'adversaires : les uns, les plus nombreux, lui reprochant de n'aller ni assez loin ni assez vite ; les autres, les plus éclairés, l'accusant d'aller trop vite et trop loin. En réalité, il n'avait plus la majorité dans le pays, et il n'était pas certain qu'il l'eût encore dans les Chambres.

Cependant ce réveil de la frénésie révolutionnaire, ces refrains abreuvant « les sillons » du « sang impur » des tyrans, ces invectives, ces odieuses calomnies qui, sous des images de convention, vouaient le Roi à la haine et au mépris, devaient porter leur triste fruit. Le 15 octobre, vers six heures du soir, le Roi, accompagné de la Reine et de Madame Adélaïde, retournait à Saint-Cloud. La voiture suivait le quai des Tuileries, lorsqu'à la hauteur du poste du Lion, un homme, accroupi au pied du poteau du réverbère, à trois pas du factionnaire, tira contre le Roi un coup de carabine. L'arme, chargée de cinq balles et de huit chevrotines, ayant éclaté près du tonnerre, la plupart des projectiles s'étaient retournés contre l'assassin, qui avait la main gauche horriblement mutilée. Personne n'avait été atteint dans la voiture, mais deux valets de pied et l'un des gardes nationaux de l'escorte étaient légèrement blessés. L'assassin fut arrêté à l'instant même, et l'on trouva sur lui un poignard et deux pisto-

lets chargés jusqu'à la gueule. On lui fit quelques questions : « Votre nom ?—Conspirateur.—Votre profession ? —Exterminateur de tyrans. — Qui vous a poussé à un crime si horrible ?—J'ai voulu délivrer la France du plus grand tyran des temps anciens et modernes. » On voit que les leçons du *Moniteur républicain* n'étaient pas perdues.

Ce nouveau libérateur de la France se nommait Ennemond-Marius Darmès ; il était âgé de quarante-trois ans et exerçait la profession de frotteur. C'était un homme d'intelligence dépravée et de mœurs plus dépravées encore. Après avoir forcé sa femme et sa mère à lui livrer la petite fortune que chacune d'elles possédait, il avait tout dissipé dans le jeu et dans la débauche, et avait laissé ces deux malheureuses dans la misère. Puis il s'était affilié à la *Société des Communistes* ou des *Travailleurs égalitaires*, association fondée sur le modèle de la *Société des Saisons*, et qui avait pour but de mettre en pratique les doctrines du *Moniteur républicain*, c'est-à-dire le partage du sol entre tous et la communauté des biens. Darmès apportait d'ailleurs, à se fortifier dans les principes républicains, un zèle dont on eut la preuve en découvrant chez lui un grand nombre de ces brochures que les écrivains du parti faisaient vendre à vil prix pour l'éducation du peuple, entre autres : *Ni châteaux ni chaumières; Histoire populaire de la Révolution française ; Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet de la dotation*, par M. le vicomte de Cormenin.

Il est résulté des témoignages recueillis et des faits constatés que Darmès avait des complices. C'est ainsi que, durant l'heure qui précéda le crime, on l'avait vu aller et venir sur la place de la Concorde et sur le quai, en compagnie de quatre ou cinq individus, dont il ne se

sépara qu'au moment de s'embusquer. D'un autre côté, les vêtements dont il était couvert n'étaient nullement en rapport avec sa détresse, et comprenaient une ample redingote, sous les pans de laquelle il lui était facile de cacher sa carabine. Mais une longue instruction ne parvint à réunir, à ce sujet, que des indications insuffisantes, et deux accusés traduits avec l'assassin devant la Cour des pairs furent renvoyés absous. Quant à Darmès, condamné à la peine des parricides, il monta sur l'échafaud le 31 mai 1841.

La douloureuse émotion causée par cet attentat commençait à peine à se calmer, lorsqu'éclata une crise ministérielle, prévue, du reste, depuis quelque temps déjà. Le 20 octobre, le Cabinet ayant soumis au Roi le projet de discours de la Couronne, destiné à être lu devant les Chambres à l'ouverture de la session, il se manifesta un désaccord sur la rédaction du premier paragraphe, relatif aux rapports de la France avec l'Europe. Ce paragraphe était ainsi conçu :

« Au moment où finissait la dernière session, un traité « a été signé entre la Porte ottomane, l'Angleterre, l'Au- « triche, la Prusse et la Russie, pour régler le différend « survenu entre le sultan et le vice-roi d'Égypte. Cet « acte important, accompli sans la participation de la « France, et dans les vues d'une politique à laquelle elle « n'a point adhéré, pouvait, dans l'exécution, amener de « dangereuses conséquences. La France devait les pré- « voir et se disposer à faire face à tous les événements. « Mon gouvernement a pris sous sa responsabilité toutes « les mesures qu'autorisaient les lois et que prescrivait la « situation nouvelle. La France, qui continue à souhaiter « sincèrement la paix, demeure fidèle à la politique que « vous avez plus d'une fois appuyée par d'éclatants suf-



« frages. Jalouse d'assurer l'indépendance et l'intégrité « de l'Empire ottoman, elle les croit conciliables avec « l'existence du vice-roi, devenu lui-même un des élé-« ments nécessaires de la force de cet empire. Mais les « événements qui se passent pourraient amener des « complications plus graves. Les mesures prises jusqu'ici « par mon Gouvernement pourraient alors ne plus suf-« fire. Il importe donc de les compléter par des mesures « nouvelles pour lesquelles le concours des deux Cham-« bres était nécessaire. J'ai dû les convoquer. Elles pen-« seront comme moi que la France, qui n'a pas été la « première à livrer le repos du monde à la fortune des « armes, doit se tenir prête à agir le jour où elle croirait « l'équilibre européen sérieusement menacé. J'aime à « compter plus que jamais sur votre patriotique con-« cours. Vous voulez, comme moi, que la France soit « forte et grande. Aucun sacrifice ne vous coûterait pour « lui conserver dans le monde le rang qui lui appartient. « Elle n'en veut pas déchoir. La France est fortement « attachée à la paix, mais elle ne l'achèterait pas d'un « prix indigne d'elle, et votre Roi, qui a mis sa gloire à « la conserver au monde, veut laisser intact à son fils ce « dépôt sacré d'indépendance nationale que la révolution « française a mis dans ses mains. »

Ce langage, digne et ferme sans être provocateur ni arrogant, était celui qui convenait à une nation qui arme sur le pied de guerre. Mais, par cela même, il préjugeait la question, et avait pour conséquence obligée le pied de guerre. Le ministère l'entendait si bien ainsi qu'il indiquait, comme motif de la convocation des Chambres, la nécessité de leur concours pour compléter les mesures déjà prises, c'est-à-dire pour ordonner de nouvelles levées d'hommes. Or, y avait-il lieu de passer, sans plus tarder,

au pied de guerre, et surtout d'en mettre, dans une circonstance si solennelle, la déclaration officielle dans la bouche du Roi? Était-il si urgent de s'engager, qu'il convînt au Gouvernement de lier d'avance les Chambres par une parole sur laquelle elles ne pourraient revenir sans donner au monde le spectacle d'une division des grands pouvoirs devant l'étranger? L'Égypte n'était pas attaquée; on recevait de toutes parts l'assurance qu'elle n'était pas menacée. Quelle position faisait à la France ce qui se passait en Syrie? Exactement la même qu'avait faite à l'Angleterre, après le congrès de Vérone, l'intervention française en Espagne. L'Angleterre, seule de son avis contre toute l'Europe, s'était retirée dans son isolement, et, quelque mécontentement qu'elle en éprouvât, avait laissé replacer l'Espagne sous l'autorité de Ferdinand VII. De même aujourd'hui la France, seule aussi de son avis, pouvait, sans y consentir et sans s'y opposer par les armes, laisser les autres puissances tenter de rendre la Syrie au sultan. Sans doute, la tentative n'était pas sans danger pour la paix générale, et la France devait la suivre d'un regard attentif et vigilant. Mais ce n'était pas une raison de faire prématurément des armements de guerre, qui, obligeant les autres puissances à les imiter, suffiraient seuls à rendre inévitable une guerre d'autant plus terrible, qu'engagée contre l'Europe entière elle serait fatalement révolutionnaire.

Il est à remarquer, du reste, que le Roi et les ministres avaient un égal désir d'éviter la guerre, et étaient également résolus à préserver de toute atteinte l'honneur de la France. Ils ne différaient que sur le meilleur moyen d'arriver au même but. La majorité du Conseil tenait pour assuré que l'Europe, voyant la France porter son armée au grand complet de guerre, se garderait de lui

donner aucun prétexte de passer la frontière. Le Roi craignait que la guerre ne sortît, par notre seule faute, des armements mêmes faits pour la prévenir, tandis que personne n'avait l'intention de nous y pousser. Le Roi et la majorité du Conseil ayant vainement essayé de se convaincre réciproquement, les ministres offrirent leur démission qui fut acceptée.

Jamais crise ministérielle ne pouvait éclater dans un moment plus critique. A l'extérieur, la flotte combinée canonnant la côte de Syrie, partout des bruits de guerre, des mouvements de troupes, l'Europe sur le qui-vive, la diplomatie française défiante et se renfermant dans une attitude de froide observation ; à l'intérieur, une effervescence extrême, la jeunesse chantant des hymnes de combat et rêvant des victoires, les masses agitées, les passions anarchiques se donnant carrière sous le masque du patriotisme, les intérêts alarmés, les affaires suspendues : que de motifs pour redouter les conséquences d'une lacune momentanée dans le gouvernement !

Heureusement, il ne pouvait y avoir pour le Roi aucune incertitude sur la direction à donner à ses recherches. En effet, la politique que le Roi avait acceptée jusqu'à la paix armée, mais qu'il refusait de suivre plus loin, M. Guizot y avait donné son concours dans les mêmes limites, et avait fait connaître sa résolution de s'en séparer au même point. M. Guizot était donc naturellement indiqué, dès qu'il s'agissait de persévérer dans la tradition du 1er mars, dans la mesure où le Roi, de son côté, voulait y rester fidèle, c'est-à-dire : isolement de la France et paix armée. C'est ainsi que M. Guizot, ambassadeur à Londres sous M. Thiers, a pu honorablement venir remplacer dans le gouvernement le ministre dont il avait reçu les instructions et secondé les desseins. Le

dissentiment entre ces deux hommes d'État, quant à la question d'Orient, ne s'étant produit que sur les armements de guerre, tout ce qui y était antérieur leur appartenait en commun, et M. Guizot n'avait rien à en désavouer pour accepter le pouvoir que résignait M. Thiers. On ne saurait attribuer qu'aux licences de la polémique et à l'ardeur des luttes de partis ce qui a été dit de prétendues intrigues par lesquelles l'ambassadeur, d'accord ou non avec le Roi, se serait ménagé la succession du ministre. Ni la sagacité de M. Thiers, ni la loyauté de M. Guizot n'ont encouru ce reproche ; et pour en laver ce dernier, il suffirait de faire remarquer que le gouvernement, au moment où il y était appelé, était une tâche beaucoup plus redoutable que séduisante.

En attendant la réponse de M. Guizot, et en la supposant affirmative, le Roi chargea le maréchal Soult de compléter, dans les meilleures conditions de majorité parlementaire, le Cabinet dont la présidence lui était destinée. Puis une ordonnance du 25 octobre renvoya au 5 novembre l'ouverture de la session.

Le 28, le Roi reçut les ministres sortants en audience de congé, et leur exprima, en termes touchants et sincères, le chagrin qu'il éprouvait de se séparer d'eux, et la reconnaissance qu'il leur garderait pour le zèle et le patriotique dévouement dont ils avaient fait preuve dans les jours les plus difficiles que son gouvernement eût encore traversés.

Des ordonnances du lendemain, 29 octobre, constituèrent ainsi qu'il suit le nouveau ministère :

Présidence du Conseil et ministère de la guerre, le maréchal duc de Dalmatie ;

Affaires étrangères, M. Guizot ;

Justices et cultes, M. Martin (du Nord) ;

Intérieur, M. le comte Duchâtel ;
Finances, M. Humann ;
Marine et colonies, M. l'amiral Duperré ;
Agriculture et commerce, M. Cunin-Gridaine ;
Instruction publique, M. Villemain ;
Travaux publics, M. Teste.

La principale force de ce ministère consistait dans la réunion de MM. Guizot, Humann et Duchâtel, tous trois membres éminents du centre droit, qui en résumaient la signification politique. Il se reliait au centre pur par MM. Martin (du Nord) et Cunin-Gridaine, et touchait au centre gauche par MM. Teste et Villemain. C'était un ministère essentiellement conservateur, qui, dans la pensée de M. Guizot, devait se proposer pour tâche de rallier et de discipliner en majorité ferme et compacte les diverses fractions, depuis quelque temps éparses, du parti conservateur. En dehors de ses vues générales sur lesquelles il aurait à s'expliquer, il avait à la faveur des Chambres un double titre : le mérite individuel et le talent de chacun de ses membres. Tous avaient subi déjà l'épreuve du gouvernement, et étaient formés aux affaires ; la plupart étaient des orateurs distingués, quelques-uns de premier ordre. Tous profondément attachés aux principes libéraux, ils avaient le goût du progrès en même temps que le sentiment de la conservation ; et, certes, nul n'eût prévu alors que ce ministère, qui se proposait d'affermir les fondements de l'édifice élevé en 1830, fût réservé à le voir s'écrouler entre ses mains.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

NOTES, DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES, DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE A (page 50).

Sur le refus fait par le Roi de passer une revue le 28 juillet 1836.

Il était naturel que le président de la Chambre des députés, alors absent de Paris, fût informé directement des motifs qui avaient dicté au Gouvernement une mesure aussi grave que celle de la suppression de la revue. M. d'Argout fut chargé de ce soin. Mais M. d'Argout avait, paraît-il, peu de confiance en la discrétion de M. Dupin. Il craignit, sans doute, qu'un secret d'État dont M. Dupin serait dépositaire, ne fût par lui livré à ses familiers, dans une de ces boutades qui lui étaient habituelles, et ne se trouvât ainsi divulgué. Quelque peu flatteuse pour M. Dupin que soit cette supposition, il n'est pas d'autre moyen de s'expliquer pourquoi M. d'Argout lui a dit les choses non telles qu'elles s'étaient passées, mais telles qu'on voulait qu'elles fussent racontées au public.

Nous maintenons donc l'entière exactitude de notre récit, bien qu'il soit contredit par la lettre suivante écrite par M. d'Argout, ministre des finances, à M. Dupin, et publiée par ce dernier dans le tome III de ses *Mémoires*[1].

« Mon cher président, après quelques hésitations, nous avons ajourné la revue. Le Roi a fait une vive résistance, mais notre conviction était unanime et profonde, et elle l'a emporté. Nous ne nous

[1] C'est par inadvertance que M. Dupin donne à M. d'Argout la qualification de ministre de l'intérieur. Le ministre de l'intérieur était M. de Montalivet.

le dissimulons pas, il y a inconvénient, et inconvénient grave, à montrer à l'Europe le Roi et avec lui le gouvernement et la société tout entière tenus en échec par une poignée de scélérats. Mais n'eussions-nous pas été insensés autant que coupables d'exposer le Roi à un danger certain?

« De sinistres avis nous parvenaient de tous côtés. Il nous en arrivait d'Italie, de Suisse, d'Espagne et d'Angleterre, tous concordants et précis. Partout nos contumaces, des réfugiés Polonais et Italiens, des gens de la jeune Italie annonçaient un nouvel attentat plus habilement combiné que les précédents, et dont le succès n'était pas mis en doute. La correspondance des départements en disait autant. Ajoutez l'arrivée à Paris d'une multitude de bandits, et la découverte des traces de projets plus exécrables les uns que les autres.

« Tout cela, cher président, nous a démontré que malheureusement la race des Alibaud n'était pas éteinte. Loin de là, les républicains sont aujourd'hui dans un état d'exaspération dont vous ne pouvez vous faire d'idée. On dirait qu'un vent cholérique souffle sur eux l'assassinat et le meurtre. Leur rage est trop violente pour durer; mais en attendant, il faut y faire attention. Permettre au Roi, dont l'intrépidité est d'ailleurs si connue, de céder à un faux point d'honneur, et de venir, à jour et heure fixes, se planter comme une cible devant les coups de misérables qui veulent sacrifier leur vie pour l'immortalité du régicide, c'eût été folie. Ces raisons ont prévalu sur le Roi, mais ce n'est pas sans peine.

« Nous avons commencé des arrestations; nous suivrons avec activité les fils de ces odieux projets; nous redoublons de surveillance et de précautions; et si la *Société des Familles* tente quelque désordre, je vous réponds qu'elle sera vigoureusement reçue. Il n'est pas impossible qu'elle essaye quelque chose si Carrel meurt; cependant je ne le crois pas; les arrestations doivent la rendre impuissante, et les précautions prises sont de nature à intimider les plus hardis. Il y aura tout au plus une procession; et au lieu de la revue de la garde nationale, nous aurions celle des républicains. Voilà tout. Samedi 23 juillet 1836.

Signé D'ARGOUT. »

NOTE B (pages 108 et 111).

Lettres du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

Lettre au lieutenant général Voirol.

Bade, 14 août 1836.

« Général, comptant partir bientôt pour retourner en Suisse, je serais désolé de quitter la frontière de France sans avoir vu un des anciens chefs militaires que j'honore le plus. Je sais bien, général, que les lois et la politique voudraient nous jeter vous et moi dans deux camps différents, mais cela est impossible; un vieux militaire sera toujours pour moi un ami, de même que mon nom lui rappellera sans cesse sa glorieuse jeunesse.

« Général, j'ai le cœur déchiré en ayant depuis un mois la France devant les yeux, sans pouvoir y poser le pied; c'est demain la fête de l'Empereur et je la passerai avec des étrangers. Si vous pouvez me donner un rendez-vous, dans quelques jours, dans les environs de Bade, vous effacerez par votre présence les tristes impressions qui m'oppriment; en vous embrassant, j'oublierai l'ingratitude des hommes et la cruauté du sort. Je vous demande pardon, général, de m'exprimer aussi amicalement envers quelqu'un que je ne connais pas; mais je sais que votre cœur n'a pas vieilli.

« Recevez, général, avec l'expression du bonheur que j'aurais à vous voir, l'assurance de mon estime et de mes sentiments distingués.

« Napoléon-Louis BONAPARTE. »

Au général Excelmans.

Arenenberg, 11 octobre.

« Général, je profite d'une occasion sûre pour vous dire combien je serais heureux de pouvoir vous parler. Vos honorables antécédents, votre réputation civile et militaire, me font espérer que, dans une occasion difficile, vous voudrez bien m'aider de vos conseils. Le neveu de l'Empereur s'adresse avec confiance à un vieux militaire, à un vieil ami. Aussi espère-t-il que vous excuserez sa démarche qui

pourrait paraître intempestive à tout autre qu'à vous, général, qui êtes digne de comprendre tout noble sentiment. Le lieutenant-colonel de Bruc, qui mérite toute ma confiance, veut bien se charger de décider avec vous du lieu où je pourrai vous voir.

« En attendant, général, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments et de ma considération.

« Napoléon-Louis BONAPARTE. »

NOTE C (page 200).

Sur l'Amnistie.

Voici en quels termes le Roi fit part à sa sœur, Madame Adélaïde, alors à Bruxelles, de ce qui s'était passé au sujet de l'ordonnance d'amnistie. Cette lettre, qu'on ne lira pas sans émotion, a été prise dans le pillage des Tuileries, le 24 février 1848, et livrée à la publicité :

« Lundi soir, 8 mai, à 11 h. et demie du soir, 1837.

« Tout est arrangé, ma chère bonne amie, et je m'empresse de te « l'annoncer en descendant du conseil. . . . .

« . . . . . . J'ai signé l'ordonnance d'amnistie pleine et en- « tière à tous les condamnés *politiques* par jugement définitif, ac- « tuellement détenus, et la peine de Boireau et de Meunier, qui ne « sont pas politiques, est commuée en dix ans de bannissement. « Elle sera demain dans le *Moniteur* que tu recevras en même temps « que cette lettre. Cette séance du Conseil a été remarquable. J'avais « fait venir Pasquier et Dupin, non pas en conseil, mais dans « le salon bleu où les débats ont été très-éloquents ; Pasquier et « Dupin ont été admirables, et finalement l'affaire est faite. Demain, « au lever du soleil, le télégraphe l'apprendra à tout le royaume. « A présent, discutera l'affaire qui voudra. Elle est faite. J'ai refusé « l'amnistie tant qu'elle me paraissait une concession à la menace « et qu'on pouvait y voir une faiblesse arrachée à la crainte ; mais « je l'accorde avec bonheur quand elle est devenue mon acte spon- « tané à la suite du triomphe d'hier[1]. *It is as it should be.* Je n'ai

[1] Le Roi faisait allusion à une revue de la garde nationale et de l'armée qui avait eu lieu le 7 mai ; il y avait été accueilli avec le plus vif enthousiasme.

« voulu ni rapport, ni proposition, ni considérant. C'est mon acte, « et l'acte se défendra par lui-même . . . .

Mardi matin, à 11 heures, 9 mai 1837.

« Ma chère amie, avant de partir pour Versailles, j'ajoute quel- « ques lignes à ma lettre d'hier soir. Je venais de la finir, et « j'étais peu avancé dans la lecture des dépêches quand ma porte « s'est ouverte! — Le président du Conseil!... Eh! mon Dieu, « qu'est-ce qu'il y a encore? Puis les ministres en succession. — Enfin « ce n'était qu'une modification de l'ordonnance qui avait été faite. « Puis la nécessité d'un rapport. Enfin, après trois heures de « séance dans mon grand cabinet, tout a été arrangé à la satisfac- « tion commune, et, à trois heures un quart, ils ont été se coucher, « et moi aussi. C'est un rude métier!... Enfin tout est terminé. A « présent, nous verrons comment cela sera pris. J'espère bien, en « somme toute.... »

NOTE D (page 224).

Traité de la Tafna.

Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran,

et l'émir Abd-el-Kader,

a été convenu le traité suivant:

Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

Art. 2. La France se réserve, dans la province d'Oran: Mostaganem, Mazagran et leurs territoires; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité: à l'est, par la rivière de la Macta et le marais d'où elle sort; au sud, une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebgha et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah (Rio Salado) dans la direction de Sidi-Saïd, et de cette rivière jusqu'à la mer; de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit français.

Dans la province d'Alger: Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued Khadra et au delà; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa,

en y comprenant Blida et son territoire; à l'ouest, par la Chiffa jusqu'au coude de Mazafran et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coleah et son territoire, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Art. 3. L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest, dans les limites indiquées dans l'art. 2.

Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration; comme les habitants du territoire de l'émir pourront venir s'établir sur le territoire français.

Art. 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion.

Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leur chef spirituel.

Art. 6. L'émir donnera à l'armée française :

Trente mille fanègues (d'Oran) de froment;

Trente mille fanègues (d'Oran) d'orge;

Cinq mille bœufs.

La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers; la première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837 et les deux autres de deux en deux mois.

Art. 7. L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

Art. 8. Les Koulouglis qui voudront rester à Tlemcen ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars. Ceux qui voudront se retirer du territoire français pourront vendre ou affermer librement leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'émir Rachgoun[1], Tlemcen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle. L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemcen.

Art. 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

Art. 11. Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français.

Les fermes et les propriétés que les sujets français auront acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en

[1] Les Arabes appellent Rachgoun la plage de la Tafna.

jouiront librement, et l'émir s'oblige à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

Art. 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Art. 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

Art. 14. Le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

Art. 15. La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français, pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

Tafna, 30 mai 1837.

NOTE E (page 288).

Sur les effets, quant à la France, de la Constitution du royaume de Belgique.

Les partis hostiles à la monarchie de 1830 ont toujours mis au premier rang des accusations dont ils l'ont poursuivie, celle d'avoir, en toute circonstance, sacrifié à l'étranger l'honneur et les intérêts de la France. Le règlement de l'affaire belge a servi, plus particulièrement, de thème à ces déclamations, et l'on a fait au gouvernement de Louis-Philippe un crime irrémissible de la prétendue faiblesse avec laquelle il s'était laissé imposer un arrangement, qui livrait, disait-on, notre frontière du nord à la merci de la Sainte-Alliance. Le lecteur n'a point oublié avec quelle violence de langage le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors conspirateur et prétendant, appelait, dans ses écrits et proclamations, le mépris et la haine sur un gouvernement qui ne savait qu'humilier la France devant l'étranger. Nous osons croire que le simple et sincère récit des faits aura complétement éclairé le lecteur sur la valeur de ces allégations. Il nous a paru utile, cependant, de mettre sous ses yeux un document qui a vu le jour depuis la publication de notre troisième volume, et qui ne saurait être suspect.

Après l'annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France,

des inquiétudes fort vives furent exprimées dans le parlement britannique sur le projet attribué au gouvernement impérial français de reprendre la frontière du Rhin. Le ministre des affaires étrangères de France adressa à ce sujet, à son ambassadeur à Londres, une note par laquelle il le chargeait d'exposer au cabinet de Saint-James que la France n'avait plus désormais aucun motif de sécurité pour désirer la frontière du Rhin. C'est cette note que nous reproduisons ici. On remarquera, sans doute, avec quel embarras le ministre de l'empire se trouve amené à justifier, contre ses calomniateurs, sur ce point important, le gouvernement de Louis-Philippe, et avec quel soin le rédacteur de la note a évité de faire mention du roi Louis-Philippe, de son gouvernement, ou même de la date de 1831, affectant d'attribuer à la seule Conférence de Londres tout le mérite d'une œuvre si avantageuse à la France. Peut-être eût-il été de meilleur goût de mettre moins de mauvaise grâce à rendre justice au gouvernement de Louis-Philippe; mais cette affectation puérile ne fait qu'ajouter à la force du témoignage qui ressort de la note, dont voici le texte:

A S. Exc. M. le comte de Persigny, ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 19 mars 1860.

« Monsieur le comte,

« Par la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 28, vous m'annoncez que vous avez remis à lord John Russell la communication du gouvernement de l'Empereur, en date du 13 de ce mois, relative à la Savoie et au comté de Nice, et vous ajoutez que le principal secrétaire d'État de S. M. B. s'est réservé de prendre l'avis du conseil avant de nous faire connaître la réponse du gouvernement anglais. En attendant, je crois utile de revenir avec vous aujourd'hui sur un point que je me suis borné à indiquer dans ma correspondance antérieure et d'insister particulièrement sur une objection qui s'est produite dans les dicussions auxquelles la question a donné lieu.

« On allègue, en effet, des analogies, et l'on part de là pour semer de la défiance. Mais ces analogies reposent-elles sur des faits et existe-t-il véritablement un rapport entre notre position à l'égard des Alpes et notre situation sur le Rhin? Sans doute, les traités de 1815 avaient constitué au nord un état de choses non sans ressemblance et sans lien avec celui qui subsiste encore aujourd'hui du côté des

Alpes. Le royaume des Pays-Bas avait été créé dans une pensée conforme à celle d'où dérive la délimitation territoriale de la Sardaigne. Comme la Sardaigne, il avait la garde de positions qui lui permettaient de livrer les approches et les entrées de notre territoire à des armées étrangères.

« Après une durée de quinze années, les arrangements ont été profondément modifiés avec le concours des grandes puissances elles-mêmes. La Belgique s'est formée, et sa neutralité reconnue par l'Europe couvre depuis lors toute la partie de notre frontière qui se trouvait précisément la plus exposée et pour laquelle la France pouvait nourrir de légitimes inquiétudes.

« En un mot, ce que les traités de 1815 présentaient de menaçant pour nous dans le nord n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire par la Conférence de Londres. Nous n'avons plus de ce côté aucune espèce de garantie à réclamer, et notre système de défense, appuyé sur nos places fortes les plus importantes, nous met entièrement à l'abri de dangers analogues à ceux avec lesquels nous aurions plus que jamais à compter sur un autre point, si le Piémont, dans ses proportions nouvelles, restait en possession de territoires qui donnent accès au cœur même de l'empire. Sur le Rhin, le péril a disparu, tandis qu'il s'est accru dans les Alpes.

« Ainsi les situations que l'on essaye d'assimiler n'offrent aucune ressemblance, et les considérations si puissantes qui nous obligent à réclamer l'annexion de la Savoie sont sans aucune application possible à l'état de choses dans l'est et dans le nord de la France. Cette combinaison complétera celle que l'Europe elle-même a adoptée, en effaçant la dernière trace de stipulations manifestement conçues dans un esprit de défiance et d'agression à notre égard ; et, loin d'y trouver un motif d'inquiétude, l'Allemagne n'aura lieu d'y voir qu'une nouvelle condition de stabilité et de durée pour la paix.

« Je vous prie, monsieur le comte, de vouloir bien donner lecture de cette dépêche à lord John Russell et de lui en laisser une copie.

« Agréez, etc.

« *Signé* : THOUVENEL. »

NOTE F (page 424).

Sur les accusations d'avarice et de cupidité dirigées contre le roi Louis-Philippe.

On ne saurait invoquer à ce sujet un témoignage à la fois moins suspect et plus concluant que celui du liquidateur général chargé, par le gouvernement provisoire de 1848, de la double liquidation de la liste civile et du domaine privé. Voici comment s'exprime M. Vavin, dans le rapport présenté par lui au ministre des finances le 30 décembre 1851:

« Louis-Philippe jouissait de sa liste civile en prince éclairé, protecteur des arts, propice aux classes ouvrières, bienfaisant pour les malheureux. La nation avait voulu que sur le trône il fût grand, digne et généreux; il fit ce que la nation attendait de lui, peut-être même un peu plus encore et un peu mieux.

« Versailles à grands frais restauré, embelli, et devenu le temple de toutes les gloires nationales; le palais de Fontainebleau corrigé dans ses parties défectueuses, enrichi de nouveau, par l'effet d'habiles restaurations, des magnificences historiques et des précieuses œuvres d'art qui l'avaient rendu si célèbre; les palais de Compiègne et de Saint-Cloud recevant leur part d'améliorations et d'embellissements; le château de Pau sorti de ses ruines; le monument élevé, près de Tunis, à la mémoire de ce roi mort en combattant les ennemis de la chrétienté, de ce roi que l'Église a nommé saint Louis, et que, de son vivant, les peuples nommaient Louis le Juste; les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais recevant une vie nouvelle, offrant au commerce et aux arts des leçons, des modèles, des encouragements, jamais une concurrence nuisible, et voyant s'élever de plus en plus, sous le rapport de l'art, le niveau de leurs brillantes productions; des sommes considérables dépensées chaque année pour récompenser et encourager les artistes, et faisant de la partie relative au musée l'une des plus importantes et des plus coûteuses du budget de la liste civile; des établissements qui, sous d'autres rapports, promettaient d'être d'une grande utilité pour la France, notamment les haras de Versailles et de Saint-Cloud, attestent assez et le digne emploi que le Roi faisait des revenus de la liste civile, et l'amour qu'il avait pour les grandes et nobles choses. Du reste, le résultat de la jouissance de la dotation immobilière de la couronne, qui

constate une dépense supérieure de 50 millions aux produits, prouve avec quelle libéralité le Roi administrait la liste civile.

« Il faut donc repousser le reproche de parcimonie qui lui fut adressé; il faut reconnaître que Louis-Philippe a dignement répondu au vœu de la nation et aux intentions des Chambres; il faut regretter enfin ces accusations injustes qui furent élevées contre lui, et que démentent aujourd'hui, que démentiront dans la postérité, et le souvenir de ses actes, et ses œuvres dont quelques-unes seront debout longtemps encore. . . . .

« . . . . . . Les ennemis de la royauté, non pas seulement à cause de leurs dispositions peu bienveillantes à l'égard de la personne du Roi, mais encore pour affaiblir le principe monarchique en lui enlevant le prestige et la force que donnent toujours de grands moyens pécuniaires, réduisaient autant que possible ces moyens; ils repoussaient violemment toutes demandes de dotations, dénonçaient à la France le Roi comme animé d'un insatiable esprit de cupidité ; et la foule des gens irréfléchis, ne voyant les affaires qu'à la surface sans pouvoir en mesurer les conséquences, ainsi que les hommes de bonne foi qui s'occupaient presque exclusivement de l'économie de nos finances, regardaient les ressources du domaine privé comme suffisantes, et croyaient se conformer à la loi en repoussant aussi des demandes d'ailleurs si peu populaires..... »

NOTE G (page 499).

Sur la probité politique de lord Palmerston.

Extrait d'une brochure intitulée : *Le Cabinet anglais, l'Italie et le congrès,* par lord Normanby, traduit sur la seconde édition par C.-F. Audley, Paris, 1860.

« ......: Je copie littéralement dans les documents parlementaires :
« C'est donc en vain que la Reine a informé ses sujets, en 1852, des
« détails suivants : La Reine exige : 1° Que lord Palmerston fasse
« nettement connaître ce qu'il compte faire dans tel cas donné, afin
« que Sa Majesté puisse savoir à quels actes elle devra conférer sa
« sanction ; 2° elle exige qu'après avoir donné cette sanction à une
« mesure, le ministre ne se permette pas de la changer ou de la modi-
« fier d'une façon arbitraire. Elle doit considérer un pareil acte

« comme un manque de sincérité envers la Couronne, et elle se croi-
« rait autorisée à exercer ses droits constitutionnels, en congédiant
« le ministre. Sa Majesté s'attendra à être informée de tout ce qui se
« passera entre lui et les ministres étrangers, avant de prendre des
« décisions importantes qui dépendront de ces relations. Elle compte
« recevoir les dépêches étrangères en temps utile, et elle veut aussi
« qu'on lui fasse parvenir les projets de réponse ou de traité assez
« tôt pour qu'elle puisse en prendre connaissance avant leur expédi-
« tion. La Reine est d'avis que cette lettre devra être communiquée à
« lord Palmerston. » . . . .

« Le 3 février 1852, lord John Russell, alors premier ministre, communiqua cette lettre à la Chambre des communes, par ordre de Sa Majesté, et afin de justifier le renvoi de lord Palmerston. Après s'être livré à diverses autres accusations, lord John affirma, en outre, que le secrétaire d'État au département des affaires étrangères avait écrit plusieurs dépêches aux ambassadeurs sans y avoir été autorisé par le cabinet et sans en avoir donné connaissance à la Reine. Il avait aussi altéré des dépêches revêtues de la signature royale ; et, enfin, ce même secrétaire d'État s'était mis au lieu et place de la Couronne, négligeant ainsi et foulant aux pieds les droits de la Reine, afin de faire prévaloir son avis personnel sur l'état des choses à Paris. »

Il n'est pas inutile d'ajouter, pour la moralité de tout ceci, que lord Normanby, l'auteur de la brochure à laquelle est empruntée cette citation, est le même qui, ambassadeur à Paris en 1847-48, y avait été l'instrument le plus actif et le moins scrupuleux des intrigues et de ce qu'on a justement appelé « les tripotages » politiques de lord Palmerston contre le gouvernement de Louis-Philippe.

FIN DES NOTES, DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

Paris.—Imprimé chez BONAVENTURE et DUCESSOIS, 55, quai des Augustins.

